S81OA.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

Des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts

DU

Département de la Somme.

AMIENS,

IMPRIMERIE DE R. MACHART, PLACE PERIGORD, 1.

—

MDCCCXXXV.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DU

Département de la Somme.

S. 810. A. 11.

Académies, etc. - Amiens. - Acad. Sci, Lett. & Arts

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

des Sciences, Agriculture, Commerce,
Belles-Lettres et Arts

DU

Département de la Somme.

AMIENS,

IMPRIMERIE DE R. MACHART, PLACE PÉRIGORD, 1.

MDCCCXXXV.

Préface.

Fidele à l'objet de son institution, l'Académie d'Amiens n'a jamais oublié qu'elle a été créée pour seconder le progrès des sciences et des arts ; elle sait que le meilleur moyen d'y parvenir est de donner l'exemple du zèle par ses travaux, et d'en répandre les fruits par des publications périodiques.

Dès l'époque de son établissement, elle a rempli ce devoir, en faisant imprimer ceux de ses ouvrages

qu'elle a cru pouvoir intéresser ou plaire, ceux surtout qui lui ont offert un caractère d'utilité. Elle eût désiré pouvoir les publier toujours. On connaît les motifs qui l'en ont empêchée : long-temps frappée du décret qui avait anéanti les corporations de toute nature, elle ne trouva, en renaissant, que son titre et sa mission, mais sans les moyens pécuniaires qui devaient l'aider à l'accomplir. Les ressources qu'elle dut à la bienveillance éclairée de l'Administration, consacrées presque entières à des récompenses publiques, s'épuisaient dans cet emploi.

Enfin, après une longue attente, une sage économie des fonds qui lui sont accordés permet à l'Académie d'offrir à ses concitoyens un nouveau tribut de son dévouement. Ne pouvant renouer le fil de ses publications, en rattachant celle-ci aux précédentes, l'Académie a cru devoir prendre l'année 1830 pour point de départ. C'est, en effet, de cette époque que date la révision de son règlement, la division de la compagnie par classes, l'exacte détermination des matières attribuées à chacune d'elles, et, par suite, la reprise plus active de ses travaux.

Que n'a-t-il été permis à l'Académie de mettre au jour tout ce qu'elle possède ! Dans l'impossibilité de le faire, elle a dû se borner à présenter aujourd'hui ce qui lui a paru propre à jeter de la variété dans une première publication.

Jalouse, au surplus, de donner une idée complète de ses travaux à ceux qui veulent bien y attacher quelque intérêt, désirant offrir un témoignage de gratitude à ceux de ses correspondans et aux sociétés qui lui ont adressé leurs œuvres, convaincue de la nécessité d'en donner connaissance aux personnes qui désireraient les consulter, l'Académie a fait imprimer à la fin de ce volume la liste des mémoires, des rapports, et généralement de toutes les pièces qui ont été l'objet de lectures faites dans ses séances, depuis 1830 jusqu'au mois de mai 1835. Elle continuera d'accueillir ce que les amis des sciences et des lettres voudront bien lui adresser. Elle ne s'en tiendra point là; comme déjà on peut remarquer qu'elle l'a fait dans ce premier volume, elle fera imprimer celles de leurs œuvres qu'elle reconnaîtra dignes de cette distinction.

Dès que ses ressources lui permettront une seconde publication, elle s'empressera de livrer à l'impression les mémoires qu'elle a recueillis sur les matières les plus importantes et spécialement sur l'agriculture et le commerce ; elle continuera de mettre au concours les questions agronomiques et commerciales qui intéressent plus particulièrement le département de la Somme.

L'Académie ne terminera point par un inutile appel à l'indulgence de ses concitoyens : les personnes à qui ce recueil est destiné le recevront avec le même esprit qu'il leur est offert ; elles n'y verront qu'un hommage de pur zèle, une communication exempte de prétention et de vanité. Elles n'oublieront pas que la plûpart des pièces qui le composent n'étaient pas destinées à l'impression, et que ce n'a point été sans peine qu'on a pu y faire consentir ceux qui, en soumettant à l'Académie les fruits de leurs méditations, avaient cru ne les présenter qu'à elle.

PREMIÈRE CLASSE.

SCIENCES NATURELLES, PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

MÉMOIRE

SUR

LA GÉOLOGIE

D'UNE PARTIE

du Département de la Somme,

PAR C.-J. BUTEUX,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE D'AMIENS ET MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Dans la région sud-est du département de la Somme, c'est-à-dire, dans la partie de l'arrondissement de Montdidier qui touche au département de l'Oise, et dans les cantons de Chaulnes, de Nesle et de Ham, arrondissement de Péronne, se trouvent des terrains tertiaires qui appartiennent au bassin géologique de Paris. Ils me paraissent se rapporter au groupe argilo-sableux des terrains thalassiques de M. Brongniart.

Ces terrains constituent en général des tertres.

Voici leur description, en commençant par ceux situés au sud, dans l'arrondissement de Montdidier :

1.° Un monticule d'environ un quart de lieue de diamètre, appelé le mont Souflard, et dont la plus grande partie est dans le département de l'Oise, et

le reste dans la commune de Villers-Tournelle, est ainsi composé :

21 pieds	(épaisseur).		Petits galets de silex, enveloppés dans une argile plastique grise.
3	—	—	Argile plastique, grise et jaunâtre.
1	—	—	Argile sablonneuse de couleur gris-bleu.
4 à 5	—		Lignites.
Puis :			Argile plastique bleuâtre.
Puis :			Craie blanche.

Toutes ces couches sont horizontales.

Sur un des flancs du mont Souflard, vers le nord, des sables blancs, renfermant des galets, sont à la surface du sol.

Je n'ai trouvé aucun coquillage fossile dans ces terrains. Cependant des personnes dignes de foi m'ont assuré en avoir vu, il y a plusieurs années.

2.° Aux limites du département se trouve une éminence, occupée par le village de Rollot. Son étendue est d'une petite lieue du sud-ouest au nord-est, et d'une demi-lieue du sud-est au nord-ouest.

L'extraction de lignites dans trois endroits différens m'a permis de voir la composition du terrain. La voici :

A (*Voyez figure* 1).

1 pied (épaisseur). Terre végétale, principalement

			argileuse, parsemée de quelques silex et de galets de silex peu nombreux.
1 pied	(épaisseur).		Débris d'huîtres, de cerithes et de cythérées.
7	—	—	Argile plastique grise, alternant avec des couches très-minces de sable jaune et avec quelques couches de lignites de peu de pouces d'épaisseur.
6	—	—	Lignites.
Puis :			Argile plastique bleuâtre.
Puis :			Craie blanche.

B (*Voyez figure* 1).

1 pied	(épaisseur).		Terre végétale, principalement argileuse.
1	—	—	Terre argileuse rougeâtre, contenant des silex et quelques galets de silex.
2	—	—	Huîtres, cerithes et cythérées.
2	—	—	Argile plastique grisâtre.
9	—	—	Lignites en couches de 6 pouces à 1 pied et quelquefois plus d'épaisseur, alternant avec l'argile plastique grisâtre.
Puis :			Argile plastique bleuâtre.
Puis .			Craie blanche.

C (*Voyez figure* 1)

1 pied	(épaisseur).		Terre végétale, principalement argileuse.
2	—	—	Terre argileuse et silex dans la partie supérieure. Les angles de ces silex sont usés; mais peut-être pas assez chez la plupart, pour qu'ils puissent être considérés comme galets.
8	—	—	Sable blanchâtre avec veines rougeâtres.
2	—	—	Argile rougeâtre et débris de coquillages, indéterminables, par veines horizontales, minces et de peu d'étendue.
8	—	—	Argile plastique grise avec quelques débris de coquillages dans le bas.
15	—	—	Lignites avec quelques couches minces de sable d'un violet pâle, interposées.
Puis :			Argile plastique bleuâtre.
Puis :			Craie blanche.

3.° Sur les limites de la commune d'Onvillers, vers Boulogne (Oise), une argile grise est à la surface de la terre, et renferme des cerithes presque entières et de nombreux fragmens de coquillages bivalves, mais si petits, que je n'ai pu déter-

miner l'espèce à laquelle ils appartiennent. A Onvillers, la surface du sol se compose d'une terre principalement sablonneuse; au-dessous est une argile jaune très-sablonneuse, appelée *terre jaune* dans le pays. Celle-ci contient en petit nombre des galets, des silex, de petits morceaux de craie et du fer pisolithique.

4.° Vers Bus on trouve un diluvium (1) composé d'une argile sablonneuse et crayeuse, renfermant beaucoup de silex, et qui recouvre le sable pendant un petit espace; mais, à Bus, au-dessus du sable, est une couche d'argile plastique grise, d'un pied et demi d'épaisseur. Cette épaisseur augmente à mesure que l'on approche de Fécamp, et devient assez considérable, c'est-à-dire, d'environ quinze p eds; alors, cette argile plastique est grise, brune, jaunâtre, et renferme, dans les parties supérieures, des galets de silex en petite quantité, quelques fragmens de pierre calcaire fort dure, anguleuse, offrant des vestiges d'empreintes de coquillages et détachés de roches éloignées. L'argile disparaît à Fécamp, et laisse à découvert la terre sablonneuse qui ne renferme ni craie, ni silex, ni

(1) J'emploie ce mot sans l'entendre dans un sens rigoureux, comme celui dans lequel on s'en est d'abord servi. Les progrès de la géologie ne permettent guère de lui donner une autre signification que celle de terrain de transport déposé confusément et supérieur aux autres terrains.

coquillages, au moins dans la partie supérieure. Dans tous ces lieux la craie blanche se trouve à vingt ou à vingt-cinq pieds environ de la surface du sol.

5.° Une partie du sol occupé par le village de Tilloloy offre à la surface une couche de sable ou au moins de terre extrêmement sablonneuse, dont je n'ai pu savoir la profondeur. Elle contient en petite quantité des silex, des petits galets, des morceaux de craie et des huîtres

6.° Le terrain d'une partie du village Beuvraine et de quelques hectares de terre labourable vers l'est est composé de douze pieds environ de sable gris légèrement rougeâtre, micacé et renfermant, à la distance de deux à quatre pieds, de la surface de la terre, des grès quartzeux d'une grosseur énorme et dont quelques parties offrent, dans une disposition horizontale, une multitude d'empreintes de coquilles marines, telles que cerithes, cithérées, pholades, bucardes et autres trop brisées pour apercevoir les genres auxquels elles appartiennent. Au-dessus de ces grès il en existe de petits, disséminés dans le sable, et qui contiennent aussi quelques empreintes des mêmes fossiles; plus bas on trouve, m'a-t-on dit, du sable blanchâtre, puis du sable verdâtre, puis la craie.

7.° Le village d'Émery, au sud de la route de Nesle à Ham, occupe une étendue d'environ une

demi-lieue de diamètre, et qui s'élève au-dessus d'une plaine de terrain d'alluvion de la même nature que celui du Santerre. L'extraction de terre glaise, de sable et de lignites m'a permis d'observer la composition du terrain dans les endroits ci-après désignés. Partout la terre végétale de ce monticule a environ un pied d'épaisseur, est principalement argileuse, et renferme quelques galets de silex et quelques petits silex.

A (*Voyez figure* 2).

1 pied (épaisseur).		Terre végétale.
8 à 10	—	Argile plastique grise, jaunâtre, entremêlée de quelques traces de lignites, et contenant quelques galets de silex et de petits fragmens de silex ; ces couches ont été évidemment déplacées, et parfois avec assez de violence, (*Voyez figure* 4) ; car les stratifications de certaines parties ne se rapportent pas à celles du reste du terrain, lesquelles sont à peu près horizontales, quoique dérangées de leur disposition primitive, et présentent même quelquefois des fragmens dont les stratifications sont verticales.

Puis :		Sable d'un blanc verdâtre, la partie supérieure offrant quelques couches de sable jaunâtre entremêlé avec le précédent.
Puis :		Craie blanche.

B (*Voyez figure* 2).

1 pied	(épaisseur).	Terre végétale.
4	— —	Argile plastique grise et jaunâtre entremêlée de quelques lignites.
4	— —	Sable en partie blanc, en partie d'un beau rouge, par masses irrégulières.
Puis :		Sable d'un blanc verdâtre.
Puis :		Craie blanche.

C (*Voyez figure* 2).

4 pieds	(épaisseur).	Terre végétale.
4	— —	Sable en partie blanc, et partie d'un beau rouge, par masses irrégulières.
Puis :		Sable d'un blanc verdâtre contenant, d'après le dire des habitans, beaucoup de pyrites sulfureuses.
Puis :		Craie blanche.

(D *Voyez figure* 2).

1 pied	(épaisseur).	Terre végétale.

Puis :	12, 15, 20 et 30	Par	veines horizontales de terre argileuse, grise et jaunâtre, entremêlée de veines minces, de petits morceaux de craie et de quelques traces de lignites çà et là ; le tout renfermant de petits galets de silex peu nombreux, quelques fragmens de silex, et parfois des bancs de petits galets de silex de trois à quatre pouces d'épaisseur.
1 ou 2	—	—	Lignites.
Puis :			Argile plastique bleuâtre.
Puis :			Craie blanche.

8.° Un peu au nord d'une ligne tracée de Marché-le-Pot à Licourt, et à peu près à une distance égale de ces deux villages, le terrain est un peu plus élevé. Voici sa composition :

1 pied	(épaisseur).	Terre	végétale principalement argileuse.
2	—	—	Terre argileuse jaunâtre.
4	—	—	Terre semblable avec petits galets de silex en grand nombre.
5	—	—	Argile plastique d'un gris jaunâtre
1|2	—	—	Lignites terreux.
2	—	—	Argile et sable mélangés, et traces de lignites.

20 pieds (épaisseur) environ. Sable blanchâtre. (Je n'ai pu voir plus bas).

Toutes ces couches sont horizontales.

9.° Les communes de Chaulnes et de Lihons forment une colline qui se prolonge du nord-ouest au sud-est. Elle a environ une lieue de longueur sur un quart de lieue de largeur, et se compose des terrains suivans :

A Chaulnes :

1 pied	(épaisseur.)		Terre végétale principalement argileuse.
3	—	—	Argile d'un jaune rougeâtre.
3	—	—	Argile sablonneuse assez friable, appelée *terre jaune dans le pays*.
5	—	—	Argile plastique grisâtre, contenant de petits galets de silex.
3	—	—	Lignites friables terreux, mêlés avec une argile sablonneuse plus souvent jaune que grise.
20	—	—	Sable blanchâtre.
20	—	—	Sable grossier rougeâtre.
Puis :			Craie blanche.

Les couches de tous ces terrains sont horizontales. Cependant celle de lignite forme, par le haut, des courbes concaves dont la base n'a guère que trois à quatre pieds d'étendue.

Dans le sable grossier on trouve des roches for-

mées de grains de sable réunis par un ciment ferrugineux ; elles offrent des empreintes de coquilles turriculées, et d'autres paraissant ressembler à des cythérées ou à des mactres.

A Lihons :

1	pied	épaisseur.	Terre végétale glaiseuse.
4	—	—	Argile d'un jaune rougeâtre.
4	—	—	Argile plastique grise, renfermant un très-grand nombre de petits galets de silex.
3	—	—	Argile plastique grise.
3	—	—	Argile plastique grise et sable alternant par couches extrêmement minces et presque insaisissables.
Plusieurs			Argile plastique renfermant des grains noirs qui paraissent appartenir aux lignites plutôt qu'être des grains pyriteux, comme je l'avais cru d'abord.
Quelques pouces.			Lignites.
Puis :			Sable.
Puis :			Craie blanche.

Les couches de ces terrains sont aussi horizontales; mais celles d'argile plastique pure forment par le haut des courbes concaves comme celles de lignites à Chaulnes, mais elles sont moins régulières. On observe de semblables cavités dans diverses

roches. M. de la Bèche en cite dans une argile faisant partie de la formation charbonneuse de Bovey-Coal, près de Teign-Bridge. Elles sont remplies par du gravier plus moderne. Les couches d'argile présentent, dit-il, des ondulations semblables aux vagues de la mer.

Il est à croire que les eaux ont délayé la partie supérieure de l'argile plastique à Lihons, et la totalité de celle de Chaulnes, en formant des cavités qui ont été remplies par cette argile qui, tenue en suspension dans les eaux, s'est déposée avec les nombreux galets que celles-ci entraînaient avec elles. (1)

10.° Sur le terroir de la commune de Belloi, au nord-est du village, un monticule, d'une étendue d'environ huit hectares, est composé; savoir :

2 pieds (épaisseur).		Sable et débris de végétaux, principalement de bruyères.
15 à 20	—	Sable grisâtre, puis blanchâtre,

(1) La couche d'argile plastique de Lihons étant plus près de la surface du sol et surtout plus épaisse que celle de Chaulnes, empêche les eaux pluviales de pénétrer dans la terre. C'est sans doute la cause de l'insalubrité de la première de ces communes dans laquelle régnent souvent des maladies épidémiques.

Il suffirait pour assainir ce pays de percer quelques puisards jusqu'au sable et mieux encore jusqu'à la craie et d'y diriger les eaux qui croupissent à la surface du sol et exhalent des miasmes délétères. Des puits qui permettraient de chercher de bonne eau dans la craie acheveraient d'améliorer l'état de santé des habitans, car les puits actuels n'ont que quelques pieds de profondeur et ne fournissent qu'une eau saumâtre provenant de pluies dont l'argile plastique empêche l'infiltration.

		dans lequel se trouvent d'énormes nodules de grès extrêmement durs.
6	(épaisseur)	Sable mêlé avec des lignites, ce qui lui donne une couleur noirâtre.
Puis :		Argile plastique, grise et jaunâtre.
Puis :		Craie blanche.

11.° A quelques centaines de toises à l'ouest du village de Fignières, il existe, sur une hauteur, à 1 pied de la surface du sol, un amas de 6 à 8 pieds d'épaisseur, et d'une étendue d'un peu plus d'un hectare, d'argile plastique, jaunâtre et grisâtre. Je suis disposé à le regarder comme un terrain tertiaire.

12.° Dans la plaine entre Davenescourt et Hangest, on trouve un endroit où le terrain diffère de celui qui l'environne (*Figure* 7). Il est ainsi composé :

1 pied 1/2 à 2 pieds.	(épaisseur)	Sable gris, dont la partie supérieure est cultivée, et dont la partie inférieure renferme de très-petits grès, disposés horizontalement.
5	— 7 —	Sable rougeâtre dans lequel sont disséminées de très-petites agrégations ferrugineuses, minces et contournées.

6 — 8 — (épaisseur)	Sable verdâtre de deux nuances par veines, dont la masse est disposée horizontalement, quoique formant des ondulations irrégulières.
Puis :	Sable blanchâtre.
Puis :	Craie blanche.

13.° A Damery près Roye, il existe deux lambeaux de terrains tertiaires. Ils offrent, savoir, au bois d'Argile :

2 pieds.	Terre végétale argilo-sablonneuse.
2 —(épaisseur)	Sable grossier, rougeâtre, et grès dans la partie supérieure.
Puis :	Sable gris, blanchâtre, rougeâtre, etc. Je n'ai pu voir la partie inférieure de ces terrains, que je suppose être composée de sable verdâtre.

14.° Au bois de la Bruyère :

1 pied. (épaisseur)	Terre végétale sablonneuse.
20 —	Sable gris, rougeâtre, dans lequel on trouve de petites agrégations de sable ferrugineux, puis verdâtre.
2 à 3 —	Banc de silex.
Puis :	Craie blanche.

15.° Entre les villages de Liancourt-Fosse et d'Étalon, le sol présente des irrégularités. Une des parties les plus élevées, et sur laquelle se trouvent l'extrémité des bois de Liancourt-Fosse vers Étalon et des terres labourables, me paraît être un terrain tertiaire semblable à celui de Damery. Ce terrain se compose de plusieurs couches assez régulièrement horizontales (*Figure* 9), savoir :

1 pied	(épaisseur)	Terre végétale argilo-sablonneuse.
3	—	Sable rougeâtre, dans lequel se trouvent des grès.
4	—	Couches alternatives de sables rougeâtres et blanchâtres.
Puis :		Sable verdâtre, dont je n'ai pu connaître la profondeur, qui paraît être assez considérable.

Une des éminences voisines n'a au-dessus de la craie blanche que quelques pieds d'un diluvium argilo-sablonneux, renfermant beaucoup de petits silex. Dans ce terrain, il se trouve quelques petits amas de sable verdâtre.

16.° On voit du sable verdâtre dans une étendue d'environ un demi-hectare (autant qu'il est possible d'en juger, l'extraction du sable ayant cessée), à gauche de la route royale de Paris à Bruxelles, sur le terroir de Liancourt-Fosse. Ce sable n'étant guère recouvert que par la terre végétale, il est très-pro-

bable que les couches supérieures, composées de sable rougeâtre, ont été enlevées par les dernières eaux qui ont modifié la surface de notre sol. Cette hypothèse paraît d'autant plus admissible que ce sable verdâtre est à peu-près à la même hauteur que celui de même couleur trouvé vers Étalon. Il en est de même du sable verdâtre qu'on rencontre entre Caix et Beaufort, à deux pieds environ de la surface du sol. Je me contenterai seulement de citer, sans le décrire, parce que je ne l'ai pas encore examiné, un lambeau de terrain tertiaire, composé de grès quartzeux offrant parfois des empreintes végétales, à Vignacourt, près Amiens. A Bernay, et à Arry, canton de Rue, on trouve des amas de sables qui paraissent aussi tertiaires, ils sont à trois pieds environ de la surface du sol et reposent sur la craie.

Dans les lieux où il n'y a pas de terrains tertiaires, les silex sont disséminés en plus ou moins grande quantité. On en trouve des amas irréguliers assez considérables, excepté dans le terrain d'alluvion d'eau douce que je vais bientôt decrire. Cependant, parfois les silex sont disposés par lits assez distincts et parallèles à la surface du sol ; c'est-à-dire qu'ils sont, tantôt horizontaux, tantôt inclinés. Il en existe un remarquable dans la partie inférieure de la couche d'argile du terrain d'alluvion, à Damery, il est très-mince, se présente dans une grande longueur, en formant une ligne parfaitement droite et presque

horizontale comme la surface du sol : toutes circonstances qui annoncent un dépôt tranquille.

Les petites collines au sud et au sud-est de Nesle contiennent, au-dessous de la terre végétale, des amas irréguliers de quelques pieds d'épaisseur de silex, roulés, enveloppés dans un sable très-chlorité et dur au toucher. Quelquefois ce sable ne contient aucun silex. Au-dessous, se trouve la craie en grains, qui paraît avoir été maniée par les eaux dans une épaisseur de plus de quinze pieds ; car elle contient de gros fragmens de pierre calcaire et quelques silex, sans aucune disposition régulière et horizontale, comme on l'observe ailleurs dans le département.

Les silex ne sont point partout dans le même état ; ils se présentent sous quatre aspects bien différens (non compris l'état de galets dans lequel ils s'offrent aussi comme on l'a vu plus haut) : 1.° ils sont presque tous entiers et dans leur forme irrégulière, ils ont de fortes protubérances, comme ceux extraits à Arvillers ; 2.° presque tous entiers, les aspérités sont émoussées : tels sont ceux extraits dans le terrain d'alluvion argilo-sablonneux de la commune de Breilly, près Picquigny ; 3.° la moitié environ offre des cassures, comme ceux extraits à Andechy ; 4.° enfin, il en est très-peu qui soient entiers, comme dans le diluvium, principalement sablonneux de Retzacoulon ; ce ne sont que des fragmens.

Selon cet état des silex (autant que je l'ai pu remarquer dans un nombre de cas, insuffisans il est vrai, pour l'affirmer d'une manière certaine), les oursins pétrifiés qu'on trouve parmi eux, appartiennent à des espèces différentes. Un examen attentif des silex pourrait peut-être conduire à connaître la direction des courans d'eau qui les ont déposés avec les terrains dans lesquels on les rencontre. Les trois faits suivans serviraient aussi sans doute à contribuer à atteindre ce but.

A la surface d'une partie des communes de Bertaucourt, Mézières, Villers-aux-Érables et Beaucourt, on trouve parmi les silex quelques grès calcaires renfermant des nummulites et des traces d'autres coquillages.

A une demi-lieue de Péronne, près la route de Bapaume, et pendant l'espace d'environ deux lieues, on rencontre des grès très-calcaires avec des empreintes de coquillages; elles sont trop incomplètes pour qu'on puisse voir les espèces dont elles proviennent.

Sur la commune d'Arvillers, près celle de Davenescourt, à environ un pied de la surface de la terre, est un amas de silex de deux ou trois pieds d'épaisseur; de pareils amas ne sont pas rares, surtout dans les terres qui sont peu ou point argileuses; mais ce qui m'engage à mentionner celui-ci, c'est le mélange de quelques petits grès quart-

zeux et anguleux qui ont été déposés simultanément avec les silex.

Lorsque le sol est sablonneux, ou au moins lorsque le sable domine sur l'argile, on rencontre dans beaucoup de lieux, mais en petite quantité, et presque à la surface de la terre, des grès d'un pied au plus d'épaisseur, et de deux à trois pieds de diamètre. Leur surface est ordinairement un peu ondulée. Ce sont sans doute des restes des terrains tertiaires qui existaient aux lieux où on les trouve. Leur pesanteur n'a pas permis aux eaux de les emporter au loin, quoiqu'ils aient dû être soulevés, le diluvium les entourant en général entièrement.

On trouve dans l'arrondissement de Montdidier des empreintes de peignes sur des silex et des oursins du genre *spatangue*, pétrifiés en silex ; des silex qui ont été brisés offrent quelquefois sur la cassure de petits cristaux de même matière, et qui ont été formés après cet accident.

Sur les hauteurs et près des bois de Villers-aux-Érables, de Mézières, de Hourges et de Domart, on rencontre des dépôts d'argile plastique rougeâtre, renfermant quelques petits silex ; ces dépôts ont peu d'épaisseur et reposent sur la craie.

Entre Guerbigny et Marquivillers, encore sur une hauteur, il existe un dépôt semblable d'une étendue d'un peu plus d'un hectare ; il est à un

pied de distance de la surface du sol, a trois pieds d'épaisseur, et repose sur la craie.

Au sud du bois de Bracquemont, près Roye, dans un vallon, on trouve également de l'argile plastique rougeâtre, ainsi que près du bois des Vignes, commune de Goyencourt : il en existe encore des dépôts dans beaucoup d'autres lieux, mais toujours de peu d'étendue.

Toutes ces argiles rougeâtres sont propres à faire des carreaux et des tuiles-pannes, mais elles n'ont pas la tenacité nécessaire pour faire de bonnes poteries ; ce ne sont donc pas de véritables argiles plastiques dans l'acception rigoureuse du mot, et certainement elles ne font point partie des terrains tertiaires dont j'ai parlé, mais du terrain d'alluvion ou de transport d'eau douce qui, dans le Santerre et dans une partie des cantons voisins, recouvre immédiatement la craie, et dont voici la composition.

Au-dessous de la terre végétale, qui n'a pas un pied d'épaisseur, est principalement argileuse et ne renferme que très-peu de silex, est une argile rougeâtre assez dure, ce qu'elle doit à l'oxide de fer qu'elle contient, et plus encore à l'absence d'une quantité suffisante d'alumine. Lorsque cette dernière substance est plus abondante, l'argile devient presque plastique ; puis paraît une argile sablonneuse jaunâtre, quelquefois d'un gris blanc, très-

friable, très-fine. Elle se conserve pure la profondeur de six à neuf pieds, et se trouve ensuite mélangée avec des petits morceaux de craie et de petits silex. Dans un des endroits où j'ai pu examiner la succession des terrains, à Fransart, au lieu dit la Glacière, elle était parsemée de nombreux coquillages dont je dois la détermination à M. Baillon, naturaliste à Abbeville, et correspondant du Muséum d'histoire naturelle.

Ces coquillages appartiennent aux espèces suivantes, savoir :

Planorbis vortex, Drap.
Pl. marginatus. *Id.*
Lymnæus palustris. *Id.*
Succinea amphibia. *Id.*
Puppa dolium. *Id.*

Paludina....., espèce voisine du P. muriatica de Lamarck, mais beaucoup plus grande.

J'avais d'abord pensé que l'analogie de ces fossiles avec ceux du terrain supérieur d'eau-douce, de la formation épylimnique des terrains thalassiques du bassin de Paris de M. Brongniart, jointe à la disposition assez stratifiée du terrain dans lequel ils se trouvent, suffirait peut-être pour rapporter la formation du terrain du Santerre, à la même époque et pour le ranger dans le groupe tertiaire ; mais après y avoir bien réfléchi, je le crois postérieur à celui-ci.

Après cette argile coquillère, on rencontre parfois des bancs de sable verdâtre qui paraissent n'avoir qu'une assez faible étendue, et plus souvent des lits de silex qui ont peu d'épaisseur, c'est-à-dire un ou deux pieds environ. A 30, 40, 60 ou 75 pieds paraît la craie. Elle est à 3 pieds de la surface du sol, dans la commune de Caix ; plus bas on extrait des pierres d'une couleur jaunâtre qu'on recherche à cause de leur dureté, quoique cependant elles soient d'un grain fort inégal. Elles renferment fréquemment des cavités vers le centre desquelles se dirigent de toutes les parties de la circonférence des cônes cristallisés, mais dont les angles sont émoussés, et qui paraissent être des rhomboèdres de carbonate de chaux. Ces cristaux rhomboédriques ou du calcaire friable garnissent l'intérieur du test converti en spath calcaire, des oursins que l'on trouve dans les pierres de Caix.

J'ai vu de semblables cristaux à Villers-Carbonnel, près de Péronne, dont la craie qui a la même dureté que celle de Caix, a également une teinte jaunâtre, et est à peu près à la même profondeur, et dans la craie blanche et plus tendre de Mézières, canton de Moreuil. Excepté à Caix, à Villers-Carbonnel, au Bipont, près de Nesle, au Chaussoy-Épagny, et dans quelques autres localités, la craie est tendre ; mais partout elle est stratifiée horizontalement, et contient des silex qui sont généralement

disposés de même. Les pyrites peu nombreuses sont éparses irrégulièrement. Il est un lieu que je dois citer à cause de son peu d'étendue qui est seulement de quelques centaines de pieds de diamètre ; c'est au nord-est de Neuilly-l'Hôpital, près Abbeville. La craie assez blanche, mais très-dure, présente dans la partie de la carrière ouverte depuis long-temps une cristallisation confuse, de quelques lignes de hauteur.

Il se trouve parfois de petits galets de silex mêlés aux silex du diluvium.

Ainsi on voit des galets, mais en petite quantité, auprès de Montdidier, en y arrivant par le chemin de Pienne, et en beaucoup plus grand nombre entre la même ville et le Mesnil-Saint-Georges dans le terrain à droite et à gauche de la route de Rouen à la Capelle, et dans lequel cette route est encaissée. Là ils sont mêlés à la couche supérieure de craie qui est très-divisée et a été détrempée par les eaux diluviennes.

On rencontre encore des galets mêlés au diluvium entre le village de Villers-Tournelle et le bois qui occupe une partie du mont Souflard.

De tous les faits que je viens de constater, je tirerai quelques conséquences géogéniques : mais je dois auparavant dire quelques mots de la craie (calcaire secondaire récent). L'épaisse couche de ce minéral qui existe dans tout le département,

et s'étend même beaucoup au-delà, a été déposée dans une mer tranquille ; c'est ce que prouvent la disposition horizontale de ses strates et des rognons de silex pyromaques qu'on y observe, et les nombreux fossiles marins qu'elle contient, tels que des *echinus*, des *catillus*, etc. Les lits de silex ont été formés par une eau qui outre le carbonate de chaux, tenait en dissolution, beaucoup de silice.

A Montdidier, on observe des silex dans une direction verticale et presque tous en contact. Ils sont assez larges, mais ils n'ont qu'environ un pouce d'épaisseur. Ne pourrait-on pas attribuer la formation de ces silex plats, à la précipitation d'une eau tenant une grande quantité de silice en dissolution, dans des fentes occasionnées par la dessication résultant du retrait des eaux ? La rareté des lignes verticales de silex pourrait provenir de ce que l'eau qui remplissait les fentes contenait presque toujours une plus grande abondance de carbonate de chaux, ou de ce qu'il ne sera pas arrivé souvent que la craie après avoir été déposée sera restée assez longtems à découvert pour donner lieu à l'ouverture de fentes.

Après la formation de la craie, le mouvement des eaux et peut-être des courans ont sans doute emporté dans quelques endroits la partie supérieure

dont la surface a dû prendre une forme ondulée, de plane qu'elle était d'abord. Les silex ne pouvant être entraînés au loin comme la craie délayée, ont été réunis en amas : telle est, ce me semble, l'origine du banc de silex de Damery qui, superposé à la craie, est recouvert par un terrain tertiaire dont la formation a dû bientôt suivre l'amas de silex ; car, si ceux-ci avaient été long-temps agités au fond de la mer, ils auraient pris la forme de galets, à moins cependant que les eaux ne les eussent laissés à découvert.

Toutefois, la mer couvrit la craie lorsqu'elle déposa les terrains tertiaires marins, c'est-à-dire, des sables, de l'argile plastique, des galets, ainsi que les tests des mollusques qui vivaient alors au fond des eaux. Des débris de végétaux, plus ou moins considérables, entraînés avec les sables et l'argile, ont donné lieu au dépôt de lignites.

Après la formation de ces terrains, une grande masse d'eau en emporta la presque totalité, et même dans quelques endroits plus ou moins de craie, outre celle des vallées qu'elle creusait en se précipitant vers l'ouest. Les angles rentrans qu'elles présentent correspondant exactement partout aux angles sortans, et le fait de la solution de continuité des couches de la craie, et de leur rapport entre les deux côtés des vallées, démontrent manifestement que celles-ci ont été formées par les eaux qui,

devenues moins violentes, se sont écoulées après avoir déposé le terrain qui recouvre presque partout la craie et les terrains tertiaires.

La présence aux environs des terrains tertiaires, de galets de silex avec les silex dans le diluvium, galets qui avaient évidemment leur forme actuelle, lorsqu'ils ont été mêlés avec les silex qui n'ont éprouvé aucun frottement, m'engagent encore à penser que ces terrains sont des lambeaux, faisant partie d'une formation tertiaire d'une étendue considérable, et que la violence des eaux diluviennes, c'est-à-dire du dernier cataclysme n'a pas entraînée entièrement.

Le cours des eaux étant devenu plus lent, elles ont donc déposé le terrain de transport d'eau douce, dont la disposition est assez régulièrement horizontale. Quant au terrain que j'ai nommé *diluvium*, parce qu'il ne présente aucune trace de stratification il a dû être formé en même temps que le précédent, mais par des eaux plus rapides. Il est remarquable qu'on ne le trouve guère que sur le bord des vallées, soit qu'il y ait une rivière, soit qu'il n'y en ait point, et dans tous les lieux où le sol présente des inégalités. C'est dans ce terrain qu'on rencontre des amas irréguliers de silex, les grès calcaires à nummulites, ceux renfermant des empreintes d'autres mollusques testacés, et les grès quartzeux. C'est là aussi, sur la craie ou à peu de distance de la craie, au bas des coteaux que l'on trouve les os

d'éléphans, de rhinocéros et d'autres animaux qui vivaient à la même époque, et dont les races n'existent plus, le dernier cataclysme les ayant détruites. (1).

M. Elie de Beaumont, pense que le creusement des vallées avec le dépôt d'ossements d'éléphants et de rhinocéros etc. a eu lieu à une époque de beaucoup postérieure au dépôt du terrain d'alluvion qui forme la superficie des plaines. Je me trompe, sans doute, mais il m'est impossible, malgré l'autorité de son auteur de partager cette opinion.

La découverte faite par M. Ravin d'un lambeau de terrain tertiaire du groupe argilo-sableux, à St.-Valery, celle que j'ai faite de deux autres lambeaux auprès et au nord du village de Hendecourt, près Arras, d'un autre à Colline, sur l'Authie, trois autres qui m'ont été indiqués par M. Baillon, et qui sont situés à Sorus (2), Saint-Aubin et Airon, près Montreuil-sur-mer, et enfin l'identité du terrain de transport d'eau douce du département du Pas-de-Calais avec celui du département de la Somme, me portent à croire que l'étendue des terrains tertiaires était considérable. Cette opinion que j'émettais avec quelque hésitation, et pour le département

(1) Il y a sans doute encore des éléphans, des rhinocéros etc., mais ce sont des espèces différentes de celles que renferme le diluvium.

(2) Dans l'argile plastique de Sorus sont des huîtres, des cérithes et des corbules.

de la Somme seulement dont je m'occupai dans une première note géologique adressée à l'Académie d'Amiens, a été établie dans l'intéressant mémoire publié depuis par M. Elie de Beaumont, sur les terrains tertiaires du nord de la France. Les faits que je réunis ici, presque tous inconnus alors à ce célèbre géologue, viennent à l'appui de son hypothèse, à laquelle il avait déjà donné une probabilité qui, en pareille matière, équivaut à la certitude.

MÉMOIRE

Analytique

DES ÉRYSIPHÉS

Précédé de Considérations Générales

SUR LES

Champignons Microscopiques.

PAR MM. GARNIER ET PAUQUY.

De tous ceux qui se livrent à l'étude des plantes, les uns, voyageurs infatigables, parcourent des plages lointaines et ne fixent leur attention, au milieu de richesses sans cesse renaissantes, que sur les végétaux les plus remarquables par l'élégance et la variété de leurs formes, ou par les produits qu'ils fournissent aux arts; d'autres, esclaves de leur position, circonscrits dans les limites d'une province étroite, ayant bientôt épuisé les faibles ressources qu'elle leur offre, se trouvent forcés de s'occuper de ces Plantes à organes cachés que Linnée, dans son ingénieux système, désigna sous le nom de Cryptogames, et que les

autres rejettent comme d'une étude trop aride ou trop ingrate. Telle est l'unique cause pour laquelle les Allemands ont donné plus de cryptogamistes que tous les autres peuples, et fait faire à cette partie de la science des progrès si rapides.

Cette position est aussi la notre ; voués par goût à l'étude de la botanique, y consacrant les rares momens dont nos devoirs nous permettent de disposer, et trop familiarisés avec les Plantes à fleurs visibles de ce département généralement si bien connues, nous sommes obligés de chercher un nouveau délassement dans l'étude d'espèces, qui pour être moins brillantes, n'en sont pas moins une source curieuse d'observations. Car sans parler de l'utilité que l'on peut retirer de quelques unes d'entr'elles, les autres intéressent encore assez comme servant à établir les divers degrés de l'échelle des êtres organisés. Nous savons au reste que sous quelque rapport que l'on considère les productions naturelles, soit que l'on développe leur importance dans l'économie domestique et médicale, soit qu'on s'occupe seulement de rechercher les caractères et les différences qui les distinguent et les séparent, les travaux qui peuvent tendre à l'un ou l'autre de ces buts, trouveront toujours des encouragemens de la part de ceux qui, comme vous peuvent en être les justes et savans appréciateurs.

Cette division du règne végétal où l'on voit l'or-

ganisation s'élever de l'état le plus simple à une complication progressive et croissante, renferme plusieurs familles distinctes par la forme, la disposition et la structure de leurs organes, ce qui la fit partager en six grandes classes : les Fougères, les Mousses, les Hépatiques, les Lichens, les Champignons et les Algues. Grâce aux travaux de Swartz, les Fougères sont maintenant bien connues. Hedwig jeta un grand jour sur les Hépatiques et les Mousses, et Hooker acheva de les faire connaître en les considérant sous des rapports tout-à-fait neufs. On peut en dire presqu'autant des Lichens depuis les belles recherches d'Acharius ; mais les Algues et les Champignons, malgré les nombreux travaux dont ils ont été l'objet depuis une trentaine d'années, sont loin d'être aussi bien connus.

La première section des Algues qui renferme les non articulées, semble assez élucidée par l'étude qu'en ont faite Adgarh, Lamouroux, et la classification que vient d'en donner M. Gaillon ; la seconde comprend les articulées dont la nature est encore un problème à résoudre. Malgré les travaux de Vauchez de Genève, ces algues sont encore l'objet des recherches de M. Bory de St.-Vincent et de M. Gaillon d'Abbeville, comme aussi le sujet de grandes contestations, les uns les regardant comme des plantes, d'autres comme des animaux ; quant à nous, abandonnant à ces savans distingués le soin de décider, l'œil armé d'un

verre scrutateur, la nature de ces êtres placés sur les confins des deux règnes pour en établir la limite et l'union, nous bornerons nos recherches à une étude moins difficile, celle des Champignons.

Micheli est le premier qui fit des observations exactes sur ces végétaux, et dans cette étude comme dans celle de toutes les autres parties de la cryptogamie, il surpassa non seulement ses prédécesseurs, mais même tous les botanistes qui l'ont suivi longtemps après. On cherche en vain dans les auteurs contemporains, tels que Vaillant, Battara, Dillen, des descriptions aussi précises et aussi exactes que les siennes : aussi peut-on dire quelles sont pour cette époque un véritable modèle.

Linnée embrassant par son vaste génie toute l'étude des sciences naturelles, ne put descendre dans d'assez petits détails pour donner à chaque partie le développement qu'elle aurait exigé. Aussi ne peut-on justement lui reprocher de n'avoir point tiré parti des travaux de Micheli, et d'avoir présenté sous un seul nom, plusieurs espèces souvent si différentes qu'elles ne devaient pas même être renfermées dans le même genre, et que ce dernier avait séparées avec raison.

A dater de cette époque jusqu'à Hedwig, Bulliard et Persoon, la science resta presque stationnaire. Schæffer et quelques auteurs, tels que ceux de la Flora danica ajoutèrent, il est vrai, quelques es-

pèces, les distinguèrent mieux et en donnèrent même de bonnes figures, mais toujours en suivant servilement la division linnéenne.

La fin du siècle dernier amena dans cette branche de la botanique comme dans toutes les autres sciences, une révolution bien marquée. Hedwig par des observations microscopiques exactes, Bulliard par de bonnes figures, Persoon par une méthode précise, donnèrent une face nouvelle à cette partie de la science des végétaux. Le dernier, se dégageant de la voie qu'avait suivie Linnée et presque tous ses successeurs, se fraya une marche toute nouvelle et fit connaître un grand nombre d'espèces. Son Synopsis, ouvrage si remarquable et qui forme époque dans l'histoire de la mycologie, fut bientôt suivi d'autres travaux que chaque année voit encore s'accroître.

Les observations de Linck, le système des Champignons de Nées d'Esembeck, les travaux mycologiques de Fries, son Systema et aussi la Mycologia europæa de Persoon attirèrent depuis l'attention des botanistes et éveillèrent en eux le goût de cette science. Malgré ces nombreux travaux et les observations précieuses qu'offrent encore le dernier volume de la Flora danica et la Flora cryptogamica de M. Martius, la classification de ces Cryptogames est encore la partie de la botanique la moins avancée.

Sous le nom de Champignons on a réuni jusqu'à

présent tous les Cryptogames non aquatiques dépourvus de toute espèce de fronde ou d'expansion foliacée et dont les organes de la fructification composent la plus grande partie. La difficulté que l'on éprouve à donner des descriptions plus détaillées sans entrer dans des particularités qui ne s'appliquent qu'à quelques espèces, et l'impossibilité de donner des généralités sur cette famille, montrent assez la nécessité de diviser cette grande classe en divers groupes. Déjà M. Decandolle avait commencé à entrevoir des différences, fait une grande coupe et séparé la famille des Hypoxylons ; mais cette distinction n'est rien moins qu'imparfaite : il laisse dans cette famille des Lichens, et l'on est étonné de voir que les principes qui l'avaient porté à cette division ne l'aient point déterminé à en faire plusieurs autres dans ce qu'il regarde comme les Champignons proprement dits.

Quoiqu'il en soit, la science réclamait encore une classification qui rapprochât chaque genre de Champignons, tout en faisant ressortir leurs affinités naturelles. M. Adolphe Brongniart l'entreprit, puisa dans les observations de Linck, et créa cinq sections qui peuvent être clairement définies. Cet essai, comme le dit lui-même ce Botaniste, admet encore quelques exceptions, quelques nuances ; mais s'il n'a pas entièrement atteint le but, toujours est-il qu'il indique des vues qui sont de nature à être approfondies et

encouragées. Si cette manière de voir n'était pas admise, ne deviendrait-il pas convenable de réunir tous les végétaux cryptogames en trois grandes familles, et d'ajoindre aux Mousses les Hépatiques, ainsi qu'aux Fougères les Lycopodiacées, les Equisétacées et les Marsiliacées.

Quand à nous qui ne désirons étudier que les Champignons du département, nous reculerons devant une entreprise aussi difficile que la création d'une méthode naturelle qui, du reste, ne nous semble pouvoir naître que d'une connaissance étendue des caractères dont elle doit être en quelque sorte la représentation. Examiner d'abord les espèces, observer des particuliarités, noter des rapports et nous élever ainsi aux généralités; tel est les mode d'étude que nous nous sommes proposés.

Notre unique but est de classer ces végétaux de manière à rendre plus facile, pour des élèves le plus souvent dénués d'une foule de moyens d'instruction, l'étude d'une science dont les difficultés sont tant redoutées, et qui semble, pour quelques-uns, n'être qu'un véritable cahos. Sans doute nous sommes les premiers à admirer les travaux des savans distingués qui examinent avec soin les divers corps organisés et cherchent sur des caractères bien distincts à établir des coupes, coordonner des classes, grouper des ordres conformément à la nature. Mais de quelle utilité peu

vent être ces méthodes? L'élève, le botaniste lui-même, s'il veut apprendre le nom d'une plante, peut-il se livrer à des recherches que le temps qu'elles exigent rend impossibles ou du moins si pénibles, qu'il craint souvent de s'y livrer. Sans doute la classification naturelle et méthodique de M. Adolphe Brongniart est un travail remarquable et digne des plus grands éloges : mais mettez-la entre les mains d'un élève, et reconnaître un seul genre, sera encore pour lui un problême à résoudre, et souvent il n'y parviendra point. La classification des Lichens d'Acharius est la plus exacte sans contredit, en ce qu'elle est basée sur les organes de la fructification, et ne peut manquer d'offrir d'heureux rapprochemens ; mais combien de fois ces organes ne manquent-ils pas? L'examen ne doit-il pas en être fait à l'aide du microscope. Comparez-la à l'arrangement suivi par M. Decandolle, quoique moins exact et moins régulier; de combien n'est-il pas préférable, puisqu'un élève peut reconnaître, même sans le secours de la loupe, quel genre de Lichen il a trouvé, et déterminer l'espèce aussi facilement qu'il le ferait pour les végétaux à fleurs visibles. Cette méthode nous a paru si simple et la facilité avec laquelle elle conduit à la connaissance des genres, des espèces est telle que, lorsque nous commençâmes l'étude des Cryptogames, les Lichens furent ceux que nous reconnûmes le mieux ; tandis que tous les jours

nous éprouvons des difficultés sans nombre pour reconnaître les Champignons.

On nous demandera, peut-être, s'il n'existe point pour les Champignons, de méthode semblable à celle qui a été donnée pour les Lichens. Nous pouvons répondre à cette question par la négative. Car de tous les auteurs qui ont traité de ces plantes, les uns, encore en arrière, ne mentionnent qu'un très-petit nombre d'espèces, sans les établir d'une manière positive ni par les caractères qu'ils leur assignent, ni par les figures et les descriptions qu'ils en donnent ; d'autres, ne tenant compte que de leurs travaux microscopiques, ne les décrivent que sous cet état ; d'autres enfin entremêlent les observations faites à la vue simple avec celles qu'ils ont faites à la loupe et au microscope, croyant sans doute que les élèves apercevront ce que leur prescience seule leur permet de distinguer. La vérité de cette assertion frappera davantage, si nous observons que l'un appelle une tache noire, ce qu'un second regarde comme un duvet, ce qu'un troisième affirme être une touffe de filamens rameux, cloisonnés ou distinctement articulés.

Persuadés que les succès dans une science et le goût pour les observations dont elle se compose, dépendent en grande partie de la manière dont elle se présente, notre but est de rendre plus abordable une science aimable que l'on est trop porté à né-

gliger, effrayé que l'on est par les prétendus obstacles qui l'entravent. Nous essayerons à cet effet d'étudier chaque genre et d'en décrire les espèces observées à la vue simple, à la loupe et au microscope, en tant que ce travail sera toujours possible. Laissant, quant à présent, de côté toute division scientifique; car nous sommes convaincus, comme nous l'avons dit plus haut, que pour y parvenir, la marche la plus sûre est la comparaison et le rapprochement des caractères. Nous nous occuperons d'abord des Champignons qui croissent sur d'autres plantes, en un mot de ces parasites que les botanistes désignent sous le nom d'Epiphytes. Cet étude nous paraît d'un intérêt d'autant plus grand, que les opinions les plus diverses ont régné sur ces productions, et que leur étude peut mener à des vues utiles et avantageuses à l'agriculture. Pour les uns, ces cryptogames sont des maladies des végétaux; pour d'autres, des produits ou des œufs d'insectes. La connaissance particulière de chacun d'eux nous mettra à-même de répondre à ces différentes assertions, et leur organisation, démontrée analogue à celles des autres Champignons, deviendra d'un grand poids pour montrer combien ils diffèrent des insectes et de leurs divers produits. Leur examen nous permettra encore de nous livrer à un travail non moins intéressant, celui de réduire le nombre des espèces, et d'assigner leurs caractères positifs : car l'on con-

cevra aisément combien doit être fastidieuse l'étude de genres où l'on compte presqu'autant d'espèces qu'il y a de végétaux différents sur lesquels on les a observées. Vice réel dans la science, qui nous paraît tenir à deux causes : de ce que des travaux microscopiques suffisans n'ont pas encore donné une connaissance exacte de ces végétaux, et de ce que l'on a cru que les plantes, comme les animaux, avaient chacune une sorte spéciale de parasites.

Le premier genre soumis à l'observation sera celui des Erysiphés; nous l'observerons d'abord à l'œil nu, puis à la loupe et ensuite au microscope. Nous chercherons ensuite à établir des différences, susceptibles d'être aperçues à l'œil nu et à la loupe, et capables de conduire l'élève à la connaissance des espèces et variétés.

Les Erysiphés forment sur les plantes herbacées vivantes et sur les feuilles des arbres, des taches grisâtres ou blanchâtres qui ont l'apparence d'une croûte, d'une poussière ou d'un duvet court et léger. Examinés à une forte loupe, les Erysiphés laissent voir leur structure; ils sont composés de tubercules (péridiums) extrêmement petits, entourés d'un duvet blanchâtre qui se prolonge en plusieurs filamens rayonnans, simples ou rameux, quelquefois entrecroisés de manière à représenter une pellicule ou membrane reticulée; les tuber-

cules sont d'abord jaunâtres, puis roux, bruns et enfin noirs.

Les Erysiphés n'apparaissent sur les feuilles et les végétaux herbacés, que lorsque ceux-ci ont pris tout leur accroissement. Les plantes cultivées en touffe serrée ou bien nées dans les lieux bas et humides où l'air ne circule pas, sont plus fréquemment attaqués par ces Champignons parasites. Nier avec quelques-uns que l'humidité soit une circonstance favorable au développement de ces Champignons, parce qu'on en rencontre une grande quantité à la fin des étés très-chauds et très-secs, ce serait en rejeter l'influence dans un moment où elle se fait le plus sentir; ce serait ignorer qu'une abondante rosée ou un brouillard épais sont constamment les avant-coureurs de beaux jours.

Les Erysiphés se rencontrent sur diverses parties des feuilles ou des plantes : ainsi certains croissent sur les feuilles et se développent soit sur les deux faces de ces organes, soit à la face supérieure ou inférieure seulement; tandis que quelques autres couvrent les feuilles, les tiges, les calices et l'ovaire, ainsi qu'on le voit dans quelques végétaux herbacés.

Ces Champignons, que les jardiniers et les agriculteurs regardent comme une maladie, couvrent quelquefois tellement les herbes, qu'elles les font périr. Ce que l'on concevra facilement, si l'on ob-

serve que les fibrilles dont ils sont pourvus et au moyen desquels ils s'implantent sur les diverses parties des végétaux et s'en approprient les sucs nutritifs, font l'office de suçoirs. Il n'est point d'autre moyen d'en garantir les parterres, que d'arracher ou de brûler les individus malades, s'ils le sont en totalité : si au contraire ces parasites n'attaquent que quelques feuilles, il faut les enlever et fournir une meilleure terre à la plante : car il est d'observation que les arbres et les végétaux herbacés vigoureux nourrissent moins de plantes parasites que ceux qui sont appauvris par un sol stérile.

Les jeunes épines blanches en offrent presque tous les ans, ce qui nuit beaucoup à leur accroissement dans les pépinières. Retrancher les bourgeons et les feuilles malades a toujours paru à M. Bosc avoir des résultats avantageux sur les arbes précieux qui en étaient affectés : car opérer en grand devient impossible, comme on peut bien le penser.

ÉRYSIPHÉ, ERYSIPHE. (Ἐρυσίβη *rubigo*, *rouille.*) Hedwig. fils. inéd. Fries. D. C. Erysibe, Ehrenb. Alphitomorpha, Wall. Podosphora, Kunze. Farinaria, Sowerb. Sclerotii sp. Pers. Mucoris sp. Linn.

CARACTÈRES GÉNÉRIQUES.

RÉSULTATS DES OBSERVATIONS

A la vue simple.

Base grisâtre, blanchâtre ou un peu jaunâtre, crustacée, pulvérulente ou réticulée; points (tubercules) noirs ou jaunâtres, peu distincts.

A la loupe.

Points (tubercules) extrêmement petits, jaunes, roux, bruns ou noirs, globuleux ou un peu déprimés; de leur base sortent plusieurs filamens rayonnans, simples ou rameux, quelquefois entrelacés, de manière à former un réseau à mailles très-fines.

Au microscope.

Points (tubercules, réceptacles ou péridiums), globuleux, charnus, minces, irrégulièrement ou non déhiscens; sporidies oblongues, aigues, libres, contenant deux ou plusieurs sporules.

Les Filamens des Érysiphés sont de deux sortes : les uns plus raides, plus divergens et ordinairement plus ou moins droits entourent les tubercules; les autres plus longs, plus couchés formentla base (la croûte ou le duvet.)

CARACTÈRES SPÉCIFIQUES.

RÉSULTATS DES ORSERVATIONS.

A la vue simple.

- Base
  - apparente,
    - crustacée ou maculiforme.
      - Base peu apparente,
        - blanchâtre. — 4. E. COMATA. / 3. E. DIVARICATA. v. a.
        - un peu roussâtre. — 2. E. DIVERGENS.
      - Base apparente,
        - mince. — 2. E. DIVERGENS.
        - dense. — 7. E. COMMUNIS.
    - pulvérulente ou formant un duvet.
      - Base pulvérulente,
        - blanchâtre ou d'un blanc grisâtre. — 1. E. ABBREVIATA. / 2. E. DIVERGENS. v. a. / 3. E. DIVARICATA.
        - boueuse ou glauque. — 3. E. DIVARICATA. / 6. E. RUFESCENS.
      - Base formant un duvet. . . — 5. E. PURPURASCENS. / 6. E. RUFESCENS. v. a. / 7. E. COMMUNIS. v. a. b. c.
  - peu ou point apparente. . . . . — 2. E. DIVERGENS. v. b.

A la loupe.

La plupart offrent une base reticulée. Deux seulement appartenant à l'Erysiphe divergens présentent l'un, une base crustacée-duvetée; l'autre, une base crustacée-pulvérulente.

Au microscope.

- Filamens
  - courts, simples, distincts, libres ou légèrement entre croisés — 1. E. ABBREVIATA.
  - longs
    - simples,
      - distincts, rayonnans et s'oblitérant avec l'âge. — 2. E. DIVERGENS.
      - puis divisés,
        - bi ou trichotomes. — 3. E. DIVARICATA.
        - munis d'une houppe au sommet. — 4. E. COMATA.
    - souvent rameux et entre croisés
      - se colorant autour des tubercules âgés,
        - roussissant. — 6. E. RUFESCENS.
        - devenant pourpres ou purpurins. — 5. E. PURPURASCENS.
      - ne se colorant pas autour des tubercules âgés. — 7. E. COMMUNIS.

Tableau propre a faire connaitre les espèces et les variétés d'après la combinaison des caractères visibles a l'œil nu et a la loupe.

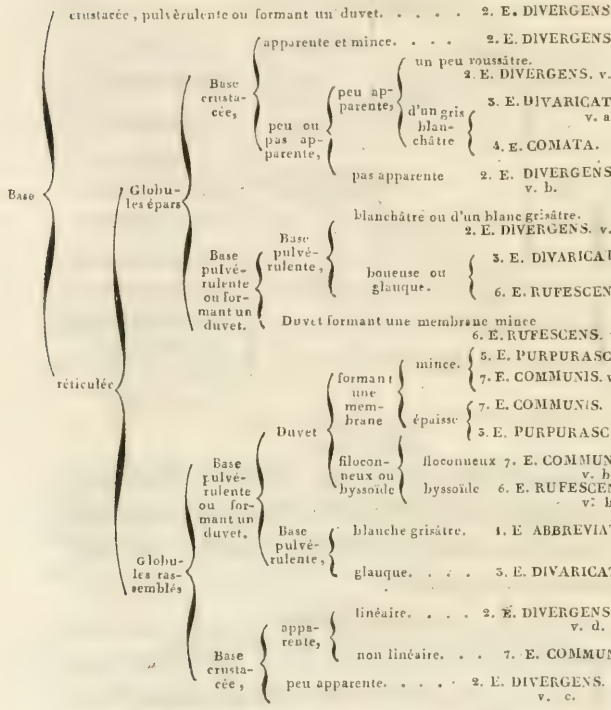

1. E. Abbreviata. Nob. Filamens courts, tous ou la plupart simples, distincts ou légèrement entrecroisés ; tubercules rassemblés ; base pulvérulente

blanche ou d'un blanc grisâtre, apparente, naissant à la surface inférieure ou supérieure des feuilles, attaquant même sur le Scandix les tiges, les pétioles, les pédoncules, et surtout l'ovaire avant sa maturité.

E. Oxycanthæ. D. C. fl. fr. esp. 734[c]. (Alph. clandestina Wall.) E. Heraclei D. C. fl. fr. esp. 735[d]. E. Scandicis D. C. fl. fr. esp. 737[c]. E. Tordylii. Chevall. fl. par. t. 1. p. 380. (Alph. communis. v b. Wall.)

2. E. Divergens. Nob. Filamens longs, au nombre de cinq à huit, simples, rayonnans, évasés à leur base, distincts dans la jeunesse de la plante, mais s'oblitérant avec l'âge; tubercules épars, entourés de filamens persistans; base crustacée, blanche ou un peu roussâtre, apparente, naissant sur la face inférieure des feuilles, si on en excepte l'E. Fraxini qui attaque la surface supérieure.

E. Salicis. D. C. fl. fr. esp. 732. E. Fagi Nobis E. Ulmorum. Lest. Bot. belg. t. 1. p. 166. E. Fraxini. D. C. fl. fr. esp. 731 E. Betulæ. D. C. fl. fr. esp. 735[a]. (Alph. guttata Wall.) E. Daphnes. Duby. Bot. Gall. t. 11 p. 870.

V. a. E. Pulverulenta. Nob. Filamens au nombre de quatre, cinq ou beaucoup plus, sortant de la base de chaque tubercule; base pulvérulente, blanchâtre.

E. Coryli D. C. fl. fr. esp. 730. (Alph. guttata

Wall.) E. Alni. D. C. fl. fr. esp. 730ª. (Alph. penicellata Wall.) E. Caprææ. Duby. Bot. Gall. t 11. p. 871.

V. b. E. Clandestina. Nob. Filamens ne s'oblitérant pas avec l'âge ; base nulle ou très-peu apparente, croissant sur la face inférieure des feuilles, quelquefois sur la supérieure seulement.

E. Aquilegiæ. D. C. fl. fr. esp. 734ᵇ. (Alph. communis v. z Wall.) E. Abnormis. Duby. Bot. Gall. t. 11. p. 871.

V. c. E. Conferta. Nob. Filamens longs, nombreux; tubercules rassemblés en groupes irrégulièrement arrondis; base peu apparente, un peu roussâtre, naissant sur les deux faces de la feuille, et même sur la tige.

E. Sanguisorbæ. D. C. fl. fr. esp. 737ᵈ. (Alph. clandestina. Wall.)

V. d. E. Nervisequa. Nob. Tubercules rassemblés en séries linéaires, suivant les nervures principales de la feuille; base apparente, blanchâtre, n'attaquant que la face supérieure des feuilles.

E. Prunastri. D. C. fl. fr. esp. 737ª. (Alph. adunca. v. b. Wall.)

V. c. E. Decidua. Nob. Filamens longs et plus ou moins nombreux ; ceux qui entourent les tubercules caducs, ce qui fait que ces derniers en paraissent souvent dépourvus.

E. Mali. Duby. Bot. Gall. t. 11. p. 869.

3. E. Divaricata. Nob. Filamens longs, rayonnans, bifurqués deux ou trois fois au sommet, assez droits; rameaux courts, aigus et divergens; tubercules épars ou rassemblés; base pulvérulente, blanchâtre ou glauque, naissant sur les deux faces des feuilles, mais surtout sur la supérieure.

E. Loniceræ. D. C. fl. fr. esp. 737[a]. E. Frangulæ. Lest. Bot. belg. t. 1. p. 168. (Alph. divaricata v. a. b. Wall.) E. Berberidis. D. C. fl. fr. esp. 737. (Alph. Penicellata. v. g. Wall.).

V. a. E. Tortilis. Nob. Filamens dichotomes, très-tortillés; tubercules épars; base crustacée, d'un gris blanchâtre, naissant sur la face inférieure des feuilles.

E. Corni. Duby. Bot. Gall. t. 11. p. 870.

4. E. Comata. Nob. Filamens nombreux, longs, distincts, terminés par une houppe de rameaux courts, divergens, bi ou tri-chotomes; tubercules épars; base crustacé d'un gris blanchâtre, naissant sur les deux faces de la feuille.

E. Evonymi. D. C. fl. fr. esp. 733[b]. (Alph. comata. Wall.)

5. E. Purpurascens. Nob. Filamens longs, plus ou moins nombreux, entrecroisés: tubercules rassemblés et entourés de poils peu visibles qui deviennent pourpres ou purpurins; base formant une membrane plus ou moins épaisse qui nait sur les deux faces des feuilles.

E. Knautiæ. E Alchemillæ Duby. Bot. Gall. t. 11. p. 870.

6 E. Rufescens. Nob. Filamens nombreux, longs, souvent rameux, entrecroisés ; tubercules sphériques, épars, entourés de poils visibles et devenant roussâtres ; base pulvérulente, grisâtre ou blanchâtre, naissant sur la face supérieure ou inférieure des feuilles.

E. Lamprocarpa. Linck. sp. 6. p. 108. (Alph. Lamprocarpa Wall. E. Symphyti. Nob. E. Plantaginis. Nob.

V. a. E. Pilosa. Nob. Base formant un duvet blanchâtre, naissant sur les deux faces des feuilles, souvent même sur la plante entière ; tubercules épars, un peu concaves et comme munis d'un très-petit rebord.

E. Cichoracearum. D. C. fl. fr. esp. 735. (Alph. communis. v. a. Wall.)

E. Compositarum. Duby. Bot. Gall. t. 11. p. 870. (Alph. depresa. Wall.)

V. b. E. Macularis. Nob. Filamens d'abord courts, puis longs, dressés ; tubercules rassemblés, entourés de poils nombreux, qui finisssent pas les dérober à la vue ; duvet naissant sur la face inférieure de la feuille et offrant une tache d'un roux pâle au point correspondant de sa surface supérieure.

E. Humuli. D C. fl. fr. esp. 735^{b}. (Alph. macularis. v. a. Wall.)

E. Epilobii. Lest. Bot. belg. t. 1. p. 168. (Alph. macularis. v. b. Wall.)

V. c. E. Pannosa. Linck sp. 6. p. 104. Filamens longs, entrecroisés et formant comme un petit coussin ; tubercules rassemblés et non entourés de poils : bien qu'ils soient enfoncés dans la base et qu'ils ne deviennent visibles que par l'âge ou par la destruction de celle-ci à l'aide du frottement.

E. Pannosa. Duby. Bot. Gall. t. 11. p. 869. (Alph. pannosa. Wall.)

7. E. Communis. Nob. Filamens nombreux, longs, souvent rameux, entrecroisés, ne devenant point roussâtres autour des tubercules âgés ; tubercules rassemblés et entourés de poils ; base crustacée, naissant sur les deux faces de la feuille.

E. Populi. D. C. fl. fr. esp. 733ª. (Alph. aduncа. v. a. Wall.) E. Pisi. D. C. fl. fr. esp. 734 (Alph. communis. v. a. Wall.)

V. a. E. Patula. Nob. Base formant une membrane dense et facile à enlever, naissant sur les deux faces des feuilles. (Filets tous étalés.)

E. Polygoni. D. C. fl. fr. esp. 733.

E. Convolvuli. D. C. fl. fr. esp. 736. (Alph. communis. v. c. Wall.)

V. b. E. Erecta. Nob. Base formant une membrane mince, naissant sur les deux faces des

feuilles, mais surtout sur la supérieure. (Filets dressés autour des tubercules.)

E. Aceris. D. C. fl. fr. esp. 732ª. (Alph. bicornis. v. b. Wall.) E. Astragali. D. C. fl. fr. esp. 734ª. (Alph. holosericea. Wall.)

V. c. E. Floccosa. Nob. Base floconneuse et comme cotonneuse, naissant sur les deux faces des feuilles, mais principalement sur la supérieure.

E. Graminis. D. C. fl. fr. 735ª. (Alph. communis. v. g. Wall.)

V. d. E. Obsoleta. Nob. Base formant une membrane très-mince, naissant sur la face inférieure des feuilles; tubercules épars, très-petits, à peine visibles à l'œil nu et non entourés de poils.

E. Viburni Duby. Bot. Gall. t. 11. p. 372.

On voit, d'après ces données, que les 32 espèces d'Erysiphés admises par les auteurs se réduisent à sept espèces.

Celles qui ont les filamens courts, simples et le plus souvent distincts, E. Abbreviata; celles qui ont les filamens longs et qui se subdivisent naturellement en celles qui ont les filets simples, E. Divergens; simples d'abord, puis bi ou tri-chotomes, E. Divaricata; ou disposés en houppe, E. Comata; ou souvent rameux et qui se colorent autour des tubercules âgés, E. Rufescens. E. Purpurascens; rameux et qui ne se colorent pas autour des tubercules âgés, E. Communis.

Ces observations permettent les remarques suivantes :

1.° Les Erysiphés, quoique parasites, ne sont pas propres à une seule espèce de plantes, comme les parasites animaux, ce qui détruit pour ce genre l'utilité de distinguer les espèces par le nom des plantes sur lesquelles on les trouve ; le fait suivant suffirait seul pour le démontrer. Ainsi l'E. Galéopsidis, D. C fl. fr. paraît avec des caractères différens ; puisque deux espèces distinctes, l'E. Rufescens et l'E. Communis, croissent sur cette même plante.

2.° Les Erysiphe oxyacanthæ et heraclei, D. C. fl. fr, paraissent avoir été observés dans l'état de jeunesse.

Selon M. De Candolle en effet, les tubercules de l'E. Oxyacanthæ sont épars et écartés, et ses filets ne forment pas par leur entrecroisement une base visible. Tous les autres Botanistes admettent les mêmes caractères, Wallroth lui-même, ainsi qu'il l'indique par le nom d'Alphitomorpha clandestina sous lequel il l'a désigné. Assertion fausse, ainsi que nous pourrions le démontrer par les échantillons que nous possédons et qui offrent une base distincte. Le même auteur dit encore que dans l'E. Heraclei, les filamens, par leur entrecroisement, ne forment pas une base apparente à l'œil nu, en ce qu'elle serait mêlangée avec les poils de la plante. Cette

remarque n'est applicable qu'à ceux de ces Champignons qui se développent à la face inférieure de la feuille; car, pour ceux qui occupent la supérieure, il en est autrement, comme nous avons pu l'observer.

3.° La naissance des tubercules ne suit pas toujours celle du duvet, ainsi que l'avance M. De Candolle. Dans quelque cas, en effet, elle semblerait au contraire la précéder.

4.° Le redressement des filamens autour des tubercules ou péridiums ne peut pas être considéré comme un caractère particulier et spécifique; car, dans la même espèce l'E. Fagi, nous avons vu les filets dressés autour de quelques tubercules et couchés et étalés autour de tous les autres.

5.° Les circonstances premières propres à l'évolution de ces parasites sont encore ignorées.

6.° Nous n'avons pas cru devoir faire mention de l'E. Ilicis de M. De Candolle, parce que cette production végétale qui est propre aux provinces méridionales, est encore trop peu connue, et parce que cet auteur doutant lui-même si elle doit faire partie de ce genre, il nous est impossible de nous prononcer sur une plante que nous ne possédons pas.

ESSAI

SUR

LES LAMELLICORNES

Des Environs d'Amiens.

PAR M. GARNIER,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉMULATION D'ABBEVILLE.

Les insectes sont des animaux qui présentent pour caractères dans l'état parfait : point de colonne vertébrale, une tête distincte, deux antennes six pieds articulés point de branchies, point d'organes circulatoires, des trachées pour la respiration.

On a généralement adopté pour cette classe la division de Linnée telle qu'Olivier l'a modifiée.

Le premier ordre renferme ceux qui, subissant une métamorphose complète, ont quatre ailes dont les deux supérieures crustacées appelées élytres servent de gaine aux ailes inférieures qui sont mem-

braneuses et pliées en travers, des mandibules et des mâchoires distinctes.

Linnée leur a donné le nom de Coléoptères, Clairville celui d'Elytroptères et Fabricius, à cause de leurs mâchoires libres, celui d'Eleuthérates.

Suivant le système de Geoffroy, la considération des tarses, on a formé dans les Coléoptères cinq sections, dont la première comprend les Pentamères ou Pentamérés qui ont cinq articles à tous les tarses.

Le nombre des tarses, la forme des élytres et des antennes a fait subdiviser les Pentamères en plusieurs familles parmi lesquelles celle des Lamellicornes qui se distingue par ses antennes terminées en massue composée d'articles, tantôt en forme de lames s'ouvrant et se fermant à la manière des feuillets d'un livre, tantôt disposés parallèlement et perpendiculairement à l'axe en forme de dents de peigne.

A cause de cette disposition des antennes, on a séparé les Lamellicornes en deux tribus distinctes les Scarabeïdes et les Lucanides. Les Scarabeïdes ont les antennes en massue feuilletée; les Lucanides ont les antennes composées d'articles disposés en forme de dents de peigne perpendiculairement à l'axe.

J'ai suivi la division généralement admise par les Entomologistes et j'ai conservé la famille des Lamellicornes telle que l'a établie Latreille. Cependant,

il aurait été mieux peut-être de faire des familles de chacune des tribus de ce savant et d'adopter la division de M. Duméril, parce que d'une part la forme si différente des antennes, de l'autre l'organisation anatomique qu'à fait si bien connaître M. Léon Dufour (*Ann. des Scienc. Nat.*) établissent une ligne saillante de séparation entre des insectes dont Linnée avait déjà formé deux genres différents.

PREMIÈRE TRIBU.

SCARABEÏDES. Lat. (Lamellicornes, Petalocères) Dumeril. Scarabœus Linn.

Linnée avait réuni les insectes que comprend cette Tribu, sous le nom générique Scarabœus, l'un des plus anciens de la science.

Geoffroy, sur la présence ou l'absence de l'écusson, en fit deux genres, conserva aux premiers le nom de Scarabées, et donna aux autres le nom de Copris, du grec Κόπρος, fumier, à cause de leur habitat.

Degeer en forma trois familles sous le nom de Scarabées de terre, Scarabées des arbres, Scarabées des fleurs. La considération des mâchoires lui avait fourni les divisions, la manière de vivre de ces insectes lui fournit les noms.

Fabricius (*systema entomologiæ*) établit d'autres coupes, qu'adopta en partie Olivier, et plus tard Fabricius encore (*systema Eleutheratorum*), La-

treille, Weber, Illiger, M. Dumeril, créèrent des groupes et des genres nouveaux que Megerle, les Mac-Leay, les continuateurs de l'Encyclopédie. Lepelletier et Serville et M. le comte Déjean subdivisèrent encore.

Les insectes de cette tribu proviennent de larves presque toutes semblables, qui se nourrissent des racines des arbres ou de matières végétales décomposées. Leur corps est mou, d'un blanc sale, cylindrique, courbé en arc, ridé. La tête est écailleuse, brune, armée de mandibules fortes. Les pattes sont au nombre de six, écailleuses, courtes et rapprochées. On les trouve dans le fumier, dans les débris d'arbres morts et dans la terre. Elles restent, dit-on, trois à quatre ans dans cet état. On les retrouve ensuite dans une sorte de coque plus ou moins solide, formée de terre ou de débris agglutinés. Alors elles sont retrécies, bleuâtres ou jaunâtres, et passent à l'état de nymphe.

On distingue dans la nymphe toutes les parties de l'insecte parfait, qui ne tarde pas à se dégager de son enveloppe.

Les insectes, à l'état parfait, semblent ne vivre que pour la reproduction de l'espèce, car leur existence est courte, et la plupart meurent aussitôt après l'accouplement. Ils se nourrissent de matières végétales et animales, de fiente, de fumier, de feuilles dont ils dépouillent les arbres, du miel des

fleurs ou de la liqueur sucrée que distillent les feuilles. Ceux-ci sont ordinairement revêtus de couleurs brillantes, tandis que les autres sont généralement de couleur brune, noire, quelquefois cuivreuse, ne volent que le soir, d'un vol lourd et avec un bourdonnement désagréable. Plusieurs sont remarquables par leur taille, les tubercules ou cornes qu'ils portent sur la tête, sur le corselet ou sur l'un et l'autre à la fois. Leur corps est ordinairement ovale ou ovoïde, la tête prolongée en avant. Les antennes insérées sous les bords latéraux de la tête sont composées de huit à onze articles et terminées par une massue de trois à sept feuillets. Les yeux sont plus en dessous qu'en dessus. La forme de la bouche varie, les jambes sont fortes, propres à fouir, les deux premières et souvent les autres sont dentées au côté extérieur ou armées d'épines, les articles des tarses sont entiers, avec les crochets simples ou bifides.

Latreille a formé dans cette tribu plusieurs sections fondées sur des caractères pris dans la bouche. Adoptant celle de ces divisions qui renferment des insectes de nos environs, j'ai pris, pour les différencier d'autres caractères distinctifs dont je dois une partie aux tableaux analytiques de M. Duméril. (Considérations sur les insectes, tableaux analytiques d'Hist. nat.) Ces caractères m'ont semblé plus faciles à saisir que ceux de la bouche, surtout

pour les petits insectes ; les autres seront du reste développés en tête de chaque section, pour éclaircir les doutes, s'il pouvait s'en rencontrer, et fixer les divisions d'une manière certaine.

Voici le tableau analytique des caractères des cinq sections dans lesquelles se distribuent nos Scarabeïdes.

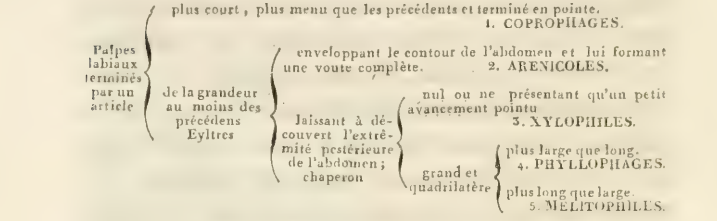

PREMIÈRE SECTION.

COPROPHAGES (Κόπρος fumier, φάγος mangeur) Latreille.

Antennes de 8 à 9 articles, les trois derniers formant la massue. Chaperon arrondi, presque demi-circulaire. Palpes labiaux insérés aux angles supérieurs du menton et plus ou moins velus, terminés par un article plus petit, plus menu que les précédens et en pointe. Mâchoires membraneuses. Ecusson nul ou distinct. Hanches larges, cuisses fortes, jambes dentelées, épineuses. Tarses très-petits, les antérieurs manquans souvent dans plusieurs à la naissance ou parce qu'ils sont caducs.

Cette section est composée des Scarabœus de Linnée, Scarabées de terre de Degeer, Scarabées et Copris de Geoffroy et d'Olivier, des Bousiers et des Aphodies de M. Duméril.

Les insectes qu'elle renferme sont rarement ornés de couleurs brillantes ; ils sont uniformément noirs, bruns ou bronzés Leur démarche est lourde, ils volent pour la plupart le soir. Ils vivent de substances végétales en décomposition.

Quelques-uns enferment leurs œufs dans des boules de fiente qu'ils roulent avec leurs pieds de derrière et les enterrent dans des trous qu'ils ont creusés à cet effet.

On a formé dans cette section deux divisions. Les Coprides et les Aphodies.

Pieds insérés
- à inégale distance à leur naissance, palpes labiaux velus, antennes de (COPRIDES.)
  - 9 articles. Corps
    - allongé, convexe en-dessus. Premier article des palpes labiaux plus grand que les deux suivans — 2. COPRIS.
    - court et ovale. Second article des palpes labiaux plus grand que le premier, le dernier très petit ou presque nul. — 3. ONTHOPHAGUS.
  - 8 articles, pieds postérieurs beaucoup plus longs que le corps. — 1. SISYPHUS.
- (APHODIES.) à égale distance les uns des autres, écusson très distinct, palpes labiaux peu velus ou presque glabres. — 4. APHODIUS.

PREMIÈRE DIVISION.

Coprides. Pieds de la 2.e paire beaucoup plus écartés que les autres à leur naissance. Palpes velus avec le dernier article plus petit que les précédens. Ecusson nul ou peu distinct. Extrémité

postérieure de l'abdomen découverte. Bousier. Oliv. 2.e divis. Copris Geoff. Bousier M. Dum.

1.° Sisyphe Sisyphus. (Nom mythologique) Lat. Atenchus. Fabr. Scarabeus Linn.

—Schœfferi. Fabr. syst. eleut. 24. Gory monographie du genre sisyphe. Fig. 5. Long. 3 à 5 lig. Larg. 2 à 3 lig.

Antennes de 8 articles, les 3 derniers formant une massue lamellée, plicatile, ovale. Chaperon bidenté. Corselet convexe finement chagriné, échancré en avant, arrondi en arrière. Point d'écusson. Elytres courtes, presque triangulaires avec un renflement à l'extrémité, légèrement striées. Stries et intervalles des stries finement ponctués. Un enfoncement entre les quatre pattes postérieures. Une petite dent à la base des cuisses postérieures et une longue épine à l'extrémité. Pattes antérieures tridentées. Jambes arquées, les antérieures à 3 dents latérales. Les postérieures grêles, très-longues, arquées, armées d'éperons. Tarses allongés, filiformes.

Entièrement noir.

Dans les mâles, il existe aux femurs postérieurs des épines en forme de crochets en plus ou moins grand nombre. (Gory.)

Cette espèce est très-commune sur les coteaux de Grâce et autour de la citadelle. C'est la seule d'Europe. Elle vit dans les excrémens dont elle forme

des boules qu'elle roule pendant quelque temps et qu'elle enfouit après y avoir déposé ses œufs.

2.° Bousier. Copris (κόπρος, fumier) Geoff. Fab. Lat. M. Dum. 1.re div. Scarabeus Lin.

—Emarginata. Fab. 30. Dej. cat. Oliv. Encycl. n. 61. Capucin Geoff. n. 1 long 9 lig. larg. 4 lign.

Noir ou d'un brun foncé, luisant En dessous quelques poils d'un brun plus clair. Antennes de neuf articles en massue lamellée, plicatile à feuillets écartés. Chaperon échancré en devant, comme bidenté. Palpes labiaux très velus. Dernier article très-distinct.

Le mâle a sur la tête une corne droite, pointue, avec deux dents à la base par derrière. Corselet large, tronqué en devant, avec une pointe courte de chaque côté. Un avancement large un peu fendu, au milieu, une ligne enfoncée dans la longueur, un point enfoncé de chaque côté. Ecusson nul. Etuis larges, courts, avec huit stries longitudinales fortement marquées. Abdomen élevé, convexe. Jambes antérieures fortes, tridentées, les 4 postérieures courtes, en cône, très-dilatées et beaucoup plus épaisses à leur extrémité.

Corne de la femelle plus courte, échancrée au bout. Avancement antérieur du corselet peu prononcé, n'étant quelquefois qu'une ligne transversale saillante. Pas de pointe de chaque côté ou des pointes mousses très-peu élevées.

Dans les bouses de vaches. Assez rare.

3.e Onthophages. Onthophagus (ὄνθος fumier φάγος mangeur) Lat. Dej. cat. Copris Geoff. Fab. Bousier Oliv. 2e sect. Onthophagus. Atenchus Fab.

Caractères communs. Corps ovale arrondi. Corselet presqu'aussi long que large. Elytres dures, convexes, arrondies, assez courtes, cachant des ailes membraneuses propres au vol. Jambes égales dans les deux sexes. Les antérieures à quatre dentelures latérales,

Les insectes de ce genre sont de taille moyenne, ils vivent dans la fiente, et la bouse et surtout dans les excréments humains dont l'odeur les attire promptement. On les trouve plus communément au commencement de l'été.

Les mâles ont presque tous des cornes, les femelles en sont dépourvues.

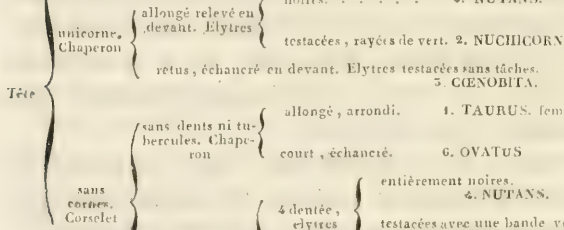

PREMIÈRE DIVISION.

TÊTE BICORNE DANS LES MALES.

1.°—Taurus. Fab. 69 Bousier à cornes retroussées Geoff. n. 10, 8. Corniger Fourcroy n. 10. long 4 1|2 larg. 2 1|2, 3.

Tout entier d'un noir luisant. Pointillé. Chaperon arrondi. Tête du mâle armée postérieurement de deux cornes menues, arquées, de la longueur du corselet, quelquefois un peu plus courtes. Corselet déprimé en-devant avec un enfoncement de chaque côté comme pour y recevoir les cornes. Elytres striées longitudinalement,

La femelle n'a que deux lignes transversales élevées sur la tête. Rare.

DEUXIÈME DIVISION.

TÊTE UNICORNE DANS LES MALES.

2.°—Nuchicornis. Fabr. 90. Vill. 9. Long. 3 1|2 larg. 2 lig.

Chaperon allongé, relevé en devant. Tête bronzée, avec une ligne transversale et par derrière une lame triangulaire comprimée à la base, unidentée de chaque coté, terminée par une pointe allongée ou corne ronde et recourbée à l'extrémité. Corselet bronzé, large, convexe, pointillé, avec le devant enfoncé.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a deux lignes transverses sur la tête, point de corne, et la

partie antérieure du corselet avancée, bidentée ou plutôt formant deux petits tubercules.

Elytres grises, courtes avec 5 à 8 stries. Intervalles avec de petits points, des rayes d'un verdâtre plus ou moins obscur qui ne sont pas prolongées jusqu'à la base des élytres. Dessous du corps bronzé.

Assez commun.

3 — Cœnobita. Fabr. 89. Dej. Cat. Geoff. 3. 4. Four. 3. 4. Long. 3 lig. larg. 2 lig.

Semblable au précédent, mais corne plus longue arquée en devant, redressée au bout. Chaperon rétus en devant et échancré. Une ligne enfoncée sur le corselet qui est d'un bronzé rougeâtre surtout dans les mâles. Elytres testacées sans aucune tache ou quelquefois avec la suture verdâtre. Tout le reste du corps d'un vert bronzé.

Commun.

4 — Nutans. Fabr. 93. Oliv. 108. Vill. tom. 4. Pag. 208. Long. 3 à 4 lig. larg. 2 1/2 3.

Semblable aux deux précédens pour la taille et la forme. Corselet creusé en devant et pointillé. Elytres pointillées à peine striées. Entièrement noir.

La femelle a le chaperon arrondi, deux lignes élevées seulement sur la tête. Le Corselet avec 4 dents ou tubercules sur le devant dont les deux du milieu plus rapprochés.

TROISIÈME DIVISION.

TÊTE SANS CORNE DANS LES DEUX SEXES.

5 — Lemur. Fabr. 42. Vill. t. 1. t. 4. n. 28. Long. 3 lig. larg. 2 lig.

Arrondi, d'un noir bronzé plus ou moins obscur. Deux lignes élevées sur la tête. Chaperon arrondi, entier. Corselet pointillé, armé en devant de 4 dents dont les deux du milieu rapprochées. Elytres testacées avec une bande transverse formée de petites lignes longitudinales d'un vert obscur.

Commun.

6 — Ovatus. Ateuchus ovatus. Fabr. 52. Villers n. 37. Long. 1 1[2. larg. 1 1[2.

Arrondi, d'un noir luisant en dessus, moins luisant en dessous. Tête et corselet pointillés. Elytres striées. Chaperon échancré. Sur la tête deux lignes transversales dont la première plus élevée. Corselet arrondi, un peu pubescent. Quelquefois, on remarque deux petites taches livides sur chacune des Elytres.

Commun.

DEUXIÈME DIVISION.

Aphodies. Pieds séparés par des intervalles égaux à la naissance. Palpes labiaux peu velus ou ras, composés d'articles cylindriques presque semblables. Elytres enveloppant les côtés et l'extrémité de

l'abdomen. Scarabœus Geoff. Bousier. 0 liv. 1.re sec. Aphodies. M. Dum.

4 Aphodie. Aphodius. (Αφοδιον, Excrément) Illiger. Fab. Lat. Dum. Caractères communs. Corps ovalaire, arrondi aux deux extrémités, convexe en dessus, plat en dessous. Tête en forme de croissant. Yeux petits. Antennes courtes. Corselet carré, transversal. Ecusson triangulaire. Elytres prolongées jusqu'à l'extrémité de l'abdomen. Ailes membraneuses en dessous. Pattes courtes, robustes. Cuisses applaties. Jambes antérieures à 3 dentelures au côté extérieur, les autres ciliées ou épineuses. Articles des tarses petits, terminés par deux crochets. Corps noir, luisant ou d'un gris plus ou moins briqueté, mais sans reflet métallique.

Ces insectes sont généralement de petite taille. Ils vivent dans toute sorte d'excrément et sont les avant-coureurs des beaux jours. Au premier printemps, on les voit fourmiller sur les routes dans le crottin de cheval et les bouses. Ils volent au soleil, mais bas et à une petite distance et pour chercher un nouvel aliment.

PREMIÈRE DIVISION.

TÊTE CORNUE OU TUBERCULÉE.

§. 1. Elytres rouges en tout ou en partie.

Abdomen { noir, corselet { avec une tâche rouge aux angles postérieurs. 5. FIMETARIUS. / sans tâche rouge. 1. FOSSOR. } / rougeâtre. . . . . 2. FETENS }

§. 2. Elytres noires ou brunes.

- Elytres
  - d'une seule couleur, striées
    - simples ou indistinctement ponctuées. 1. FOSSOR.
    - profondes, crenelées. 4. SUBTERRANEUS.
  - avec l'extrémité fauve. Corselet
    - à bord antérieur gris, testacé. 5. TERRESTRIS.
    - entièrement noir. 6. CARBONARIUS.

§. 3. Elytres grises ou jaunâtres.

- Corselet
  - entièrement noir . . . . . 7. SCYBALARIUS.
  - bordé de jaune ou avec seulement une tache rouge de chaque côté. Tête
    - testacée ou rougeâtre antérieurement. 8. PRODROMUS.
    - entièrement noire, chaperon
      - arrondi. Elytres
        - tachées de noir. 9. CONSPURCATUS.
        - jaunes et sans taches. 10. NITIDULUS.
      - coupé carrement ou échancré. 11. INQUINATUS.

DEUXIÈME DIVISION.

TÊTE SANS CORNE NI TUBERCULE.

§. 1. Elytres rouges en tout ou en partie.

- Corselet
  - entièrement noir . . . . . 12. QUADRIMACULATUS.
  - à bord rougeâtre. . . . . 13. QUADRIPUSTULATUS

§. 2. Elytres noires ou brunes.

- Chaperon
  - arrondi. Intervalles des stries des Elytres
    - ponctuées, pattes noires. 14. NIGRIPES.
    - non ponctuées, pattes brunes. 15. RUFIPES.
  - échancré, Corselet
    - sillonné transversalement 19 CŒSUS.
    - non sillonné
      - à côtes aigues, intervalles sillonnés transversalement. 21. PORCATUS.
      - à côtes arrondies, intervalles non sillonnés transversalement. 21. ARENARIUS.

§. 3. Elytres grises ou jaunes.

Corselet
- à bord testacé. Elytres jaunes
  - avec un disque brun plus ou moins foncé. 16. CONSPUTUS
  - sans tâche, suture noire. 17. MERDARIUS.
- sans bordure, elytres grises avec des taches noires 18 LURIDUS

La couleur des elytres que j'ai prise pour point de division ne paraîtra peut-être pas un mode très-rigoureux. C'est la marche qu'a suivi M. Duméril. (*Dict. des scien. nat.*)

Iere DIVISION.

TÊTE CORNUE OU TUBERCULÉE.

1 —Fossor. Fab. 2. Tête armée. Geoff. long. 2. 3. 4. 5 lig. large 1. 2 lig.

Ovale, tout noir, luisant, chaperon échancré. 3 tubercules sur la tête. Corselet lisse, quelquefois enfoncé en devant. Elytres à 9 stries. C'est la plus grande espèce du genre. Elle est très commune, varie beaucoup pour la taille. On en trouve une variété avec les élytres tout-à-fait marron rouge.

2 —Fetens. Fab. 8. Vill. t. 4, pag. 206. long. 4 larg. 2.

Noir. Chaperon arrondi, 3 tubercules sur la tête. Angles antérieurs du corselet, abdomen, bord des élytres rouges. Elytres striées, ponctuées, pattes brunes ou noires. Rare.

3 —Fimetarius. Fab. 19. scarabée bedeau. Geoff. bicolor Fourc long 2 1|2. 3 larg 1 1|2.

Noir. bords latéraux du corselet, antennes, elytres rouges. Elytres striées à points enfoncés. Extrémité antérieure du corselet enfoncée dans les mâles. Chaperon droit. 3 tubercules sur la tête, peu visibles dans la femelle. Il fourmille dans les bouses et les crottins de cheval.

4 —Subterraneus. Fab. 18. long 2, larg. 1.

Noir luisant. Chaperon échancré, tête anguleuse avec 3 tubercules. Corselet peu ponctué et un peu enfoncé. Stries profondes, crénelées.

5 —Terrestris. Fab. 13. long 1 1[2, larg 1.

Tout noir. Chaperon échancré. Tête ponctuée avec 3 tubercules. Corselet ponctué avec le bord antérieur gris testacé. Stries ponctuées. Pattes brunes.

6 —Carbonarius. Fab. Dej. cat. granarius Latr. Oliv. Vill. long. 1 1[2, larg. 1.

Il diffère du terrestris en ce qu'il n'a qu'un seul tubercule, et par ses élytres fauves à la pointe et quelquefois jusqu'au milieu.

7 —Scybalarius. Fab. 10. long 2 1[2. larg. 1 1[2.

Tête, corselet, dessous du corps noirs. Elytres grises ou testacées, striées. Pattes brunes. Devant du corselet enfoncé dans le mâle. 3 tubercules.

Vari. Conflagratus. Fab. Oliv. 10. Une tache obscure sur chaque élytre. Pattes noires. La variété plus commune.

8 —Prodromus. Fab. 11 Dej. cat. long 2 1|2, larg 3|4.

...Chaperon rougeâtre, pâle, échancré 3 tubercules sur la tête qui est noire. Corselet noir bordé de jaune. Elytres testacées avec un disque gris. Pattes testacées et dessous du corps noir.

9—Conspurcatus. Fab. 22 Dej. Scarabée gris des bouses. Geoff. fimetarius four. long 1 1|2, 2, larg 1 1|2.

D'un noir brillant. Chaperon arrondi. 3 tubercules. Peu dictinctes. Corselet ponctué à bords pâles. Elytres striées grises avec des points noirs oblongs. Pattes noires, quelquefois grises. Elytres quelquefois noires, avec des tâches jaunes plus ou moins larges. Dessous noir. Très commun.

10 —Nitidulus. Fab. Dej. cat. long 2. 1.

Chaperon arrondi. Tête triangulaire. Bords du corselet rougeâtre. Elytres jaunes striées, ponctuées.

11 —Inquinatus. Fab. 23 Vill. t. 4 pag. 207 long 1 1|2. 2. larg. 1 1|2.

Diffère du conspurcatus par son chaperon échancré et par son corselet, point ponctué qui a seulement une tâche rougeâtre sur les bords latéraux.

DEUXIÈME DIVISION.

TÊTE SANS CORNES NI TUBERCULES.

12 —Quadrimaculatus. Lat. Dum. Quadripustulatus. Fabr. long 2 1|2, larg. 1.

Noir à élytres striées avec un point et une tâche rouge. Pattes noires. Rare.

13 —Quadriguttatus. Lat. Dum. Quadrimaculatus. Fab. long 2, larg. 1.

Noir, lisse, luisant un peu applati. Bords du corselet, 2 tâches sur les élytres. Pattes rouges. Rare.

14 —Nigripes. Fab. 36 Gagates. Oliv. Jayet Geoff. long 4. 5. larg. 1 3[4.

Noir brillant. Corselet finement ponctué, élytres striées avec des points enfoncés entre les stries. Pattes noires

15 —Rufipes. Fab. 35. long 5. 6. larg. 2. 2 1[2.

Diffère du précédent par des pattes rougeâtres, par son corselet tout-à-fait lisse et parce qu'il n'a pas de points entre le stries des élytres.

16 —Consputus Fab. Dej. Walkenaer. long 2 1[2, larg. 1.

Noir. Bords du corselet sales. Elytres striées avec un disque brun sur chacune.

17 —Merdarius. Fab. 52 long 2 1[2, larg. 1 1[2.

Déprimé noir. Elytres jaunes sales striées avec la suture noire ou brune ainsi que les pattes.

18 —Luridus. Fab. 37. Vill. 1. 4. Pag. 205. Lat. long 2 1[2 larg. 1 1[2.

Tête et corselet noirs. Chaperon arrondi. Etuis gris striés, avec des lignes longitudinales courtes,

noires et quelquefois des raies qui se réunissent à la base des élytres. Très commun.

19 —Cœsus. Fab. 65. Oxyomus Cœsus Dej. cat. long 1 , larg 1[4.

Noir. Peu luisant. Chaperon échancré. Corselet sillonné transversalement. Sillons fortement marqués sur les côtés Elytres avec des côtes élevées, arrondies. Rare.

20—Porcatus. Fab. 47. Oxyomus porcatus. Dej. cat. long 1 , larg. 1[3.

Semblable au précédent, mais corselet inégalement ponctué. Elytres à sillons profonds, crénelés. Rare.

21 —Arenarius. Fab. Duméril. Dej. cat. long 1 larg. 1[2.

Noir. Pattes brunes. Corselet ponctué. Elytres striées à côtes arrondies. Très-commun.

SECONDE SECTION.

Arenicoles (*arena, sable, colo, j'habite*) Lat.

Antennes de neuf à onze articles, les trois derniers formant la massue. Feuillets libres ou dont le 2.e enveloppé par les deux autres. Mandibules cornées plus ou moins saillantes. Labre coriace plus ou moins à nu, saillant au-delà du menton. Mâchoires entièrement cornées ou terminées par une partie coriace ou ciliée

Corselet grand, écusson distinct. Jambes, les antérieures surtout, dentées et épineuses.

Cette section comprend deux divisions ; elle se compose des Scarabeus de Lin, Geoff Oliv. Fab. Geotrupes, Bouser, Trox de M. Duméril.

Les insectes de cette tribu sont de couleur bronzée noire ou terreuse. Ils se trouvent dans les excréments, vivant de matières végétales en décomposition, d'autres dans les lieux élevés et sablonneux vivant de matières animales. Leur démarche, comme leur vol, est lourde et pesante.

Hanches antérieures
- ne recouvrant pas le dessous de la tête, antennes de (GEOTRUPIDES).
  - 9 articles. . . . . 1. ŒGIALIA.
  - 11 articles toutes les tranches des feuillets
    - totalement ou partiellement découvertes, menton échancré. 3. GEOTRUPES.
    - non découvertes, le 1.er et le dernier feuillet enveloppant le 2.e menton sans échancrure. 4. BOLBOCERAS.
- (TROGIDES.) grandes recouvrant le dessous de la tête, antennes de 10 articles. 2. TROX.

PREMIÈRE DIVISION.

Geotrupides. Mac Leay. Antennes de 9 à onze articles. Labre terminé par 2 languettes ou lobes saillants au-delà du menton. Corps noir ou brun, poli ou strié, plus ou moins luisant.

1.° Ægialie. Ægialia (Αἰγιαλέος, habitant les rivages de la mer) Lat. Aphodius Fab. — Globosa. Lat. Reg. a. Dej. cat.

Scarabæus Arenarius. Villers t. 4. pag 210 long 1 lig. 1|2, larg, 1.

Entièrement noir. Mâchoires terminées par 2 points ou dents.

Chaperon échancré légèrement. Tête chagrinée ainsi que le corselet. Ecusson triangulaire. Elytres légèrement striées, sans points, d'un noir luisant quelque fois brunes. Corps ovoïde court. Abdomen noir brun, débordé par les étuis. Pattes brunes, jambes antérieures à trois dents latérales, les postérieures avec deux épines spathulées.

Se trouve dans les sables au bord de la mer.

2.° Géotrupe. Géotrupes (γῆ terre, τρυπάω je fouis) Lat. Scarabæus. Lin. Geoff. Oliv. Fab.

Caractères communs. Tête petite, triangulaire, chagrinée, tuberculée. Chaperon large, rhomboïdal. Antennes insérées sous le chaperon. Premier article hérissé de poils. Corselet bombé, arrondi, un peu plus court que l'abdomen. Elytres voûtées, dessous du corps clairsemé de poils. Hanches larges, cuisses comprimées; une tâche formée de poils roux brillants sur les antérieures. Jambes antérieures à plusieurs dentelures fortes au côté extérieur, une seule épine au côté interne. Les postérieures à deux dentelures. Tarses grêles.

On les trouve toute l'année. Ils volent surtout le soir avec un bourdonnement assez fort et ne posent qu'à terre. Leur vol est lourd et très-bas et toujours en ligne droite. Ils sont le présage d'une belle journée.

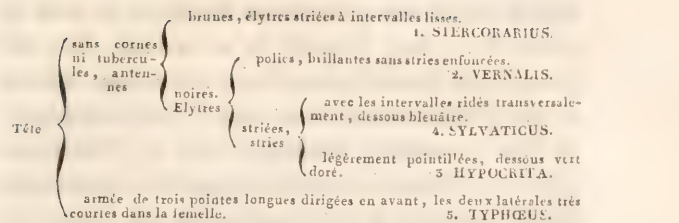

1.° Stercorarius. L. Fab. 10. Le grand pillulaire Geoff. t. 1, pag. 75. Long 7, 11 lig. larg. 4, 7 lig.

D'un noir verdatre en dessus ; d'un noir verdâtre, bleuâtre ou violet en-dessous. Corselet lisse, une ligne longitudinale à peine distincte à son milieu. Elytres profondement striées.

Devillers (*Linnei Entomol.*) t. 1 pag. 23. mentionne une variété de couleur ferrugineuse, qui fut trouvée à Dury par M. Dujardin, mais ne me paraît être qu'un insecte imparfait à cause du peu de consistance de ses élytres.

2.° —Vernalis. Lat. Fab. 12, le petit pillulaire. Geoff. t. 1 pag. 77, long 7. 8 lig. larg. 4. 5.

D'un noir bleuâtre ou d'un bleu purpurin foncé, surtout en-dessous. Plus arrondi que le précédent. Elytres brillantes, polies, sans stries. Corselet légèrement pointillé.

Ces deux espèces sont très-communes et se trouvent dans les marais, sur les routes, dans les bouses de vaches et le crottin de cheval. On les voit toute l'année, la deuxième peut-être un peu plus au printemps. Ces insectes font au-dessous des

bouses, des trous cylindriques d'environ un pied de profondeur, dans lesquels ils se cachent. Ils y déposent aussi leurs œufs qu'ils ont roulés dans la fiente et qui produisent une larve dont le corps est blanc, la tête roussâtre, écailleuse avec de fortes mâchoires. Ces deux insectes sont appelés vulgairement *fouille-merde* et *mères à poux*, parce que leurs corps est couvert d'une grande quantité de petits insectes (*gamasus coleoptratorum*) qui paraissent assez les incommoder.

3.° —Hypocrita. Schneider. Dej. cat. Encyclopéd. supp. long 8 lign. larg. 4. l.

Il tient le milieu entre les deux précédens. Noir en dessus ayant quelquefois un reflet d'un vert cuivreux. Dessous du corps et cuisses d'un vert doré. Elytres ayant chacune environ 13 stries à peine prononcées et légèrement pointillées,

Bouses sur les routes. Rare.

4.° —Sylvaticus. Latr. Fab. 11 Dej. cat. long 7 à 8 lig. larg 3. 4.

De la couleur du stercoraire, mais cependant toujours un peu plus bleuâtre. Une ligne longitudinale assez marquée au milieu du corselet qui est assez fortement pointillé. Elytres un peu élargies près de la base, striées, ridées transversalement et comme grésillées.

Dans les bois sous les gros bolets qu'ils rongent

et aussi dans les crottins de cheval. Rare. M. Douchet.

5.° —Typhæus. Latr. genre Armidens. Ziegler, Ceratophus Fischer. Le phalangiste. Geoff. pag. 72 n. 14. long 7, 8 lig. larg. 3 1/2, 4 1/2,

Entièrement d'un noir foncé, luisant. Corselet du mâle armé de 3 cornes dirigées en avant, dépassant la tête, surtout les deux latérales qui sont plus longues, comme applaties, échancrées à l'extrémité.

La femelle a les cornes latérales plus courtes et seulement une pointe saillante au milieu. Les élytres sont profondément striées et les stries légèrement pointillées.

Se trouve dans les bouses de vache, le crottin de brebis, sur les routes, mais surtout dans les lieux secs.

3.° Bolbocere. Bolboceras. (Βολβός bulbe, Κέρας corne) à cause de la forme des antennes.

Kyrby. Dej. cat. 1833. Lat. Reg. an. Odontœus. Dej. Cat. 1826. Famille des Sterocères. M. Duméril. Géotrupes. Latr. Reg. an. 1817. Scarabeus. Lin. Fab. Vill.

— Mobilicornis. L. Testaceus. Fabr. Sys. Ent. 32. Vill. 4. Long. 4. Larg. 2.

Antennes ferrugineuses. Tête large, pointillée munie dans le mâle d'une corne longue, simple comprimée, plus courte que le corselet, recourbée en arrière et avec une articulation mobile. Corselet

pointillé avec deux tubercules au milieu. Un sillon longitudinal bien marqué, et de chaque côté une corne applatie, recourbée en arrière et courte. Ecusson pointillé, arrondi. Elytres striées, pointillées. La femelle n'a point de cornes, mais deux tubercules sur la tête et une petite carène transversale, un tubercule de chaque côté sur le corselet. Entièrement d'un noir brun, brillant en dessus, d'un brun pâle en dessous. Les pieds et l'abdomen de même couleur et pubescens.

Habite les lieux humides. Rare.

SECONDE DIVISION.

Trogides. Mac-leay. Antenne de dix articles. Languette entièrement cachée par le menton. Corps cendré ou couleur de terre, très-raboteux ou tuberculés en dessus.

4. Trox. Trox. (Τραγω je ronge.) Fab. Oliv. Scarabeus. Geoff. Lin. Caractères communs.

Chaperon très-court. Tête inclinée, terminée par un angle, laissant à découvert la base des antennes qui ne sont guère plus longues que la tête. Corselet court, cuisses antérieures larges, cachant la tête. Ecusson distinct. Corps bombé. Elytres très-dures, coriaces, s'élargissant à l'extrémité, très-convexes. La face du corselet et des élytres très-raboteux. Dessous du corps plan. On le rencontre surtout au printemps. Les trox vivent à terre, dans les lieux

secs, se nourrissent de matières animales qui tiennent aux os des charognes desséchées. Quand on les prend, ils se contractent et font le mort. Ils font entendre un bruit aigu occasionné, dit M. Guerin, (diction. class. d'hist. nat.), par le frottement réitéré du pédicule du mésothorax contre les parois internes de la cavité du corselet.

Tête { armée de deux tubercules, antennes { noires, élytres et points saillants mousses et brillants. 1. PERLATUS. / brunes, élytres ayant entre les stries des rangées de tubercules hérissées de poils. 2. HISPIDUS. } / sans tubercules. . . . . 3 SABULOSUS. }

1. — Perlatus. Déj. Cat. Pag. 148. Sabulosus Oliv. Vill. n.° 38. Le Perlé. Geoff. n. 11. Long. 4. Larg. 2.

Noir mât, couvert d'une poussière cendrée terreuse. Corselet raboteux, à bords ciliés. Elytres ayant plusieurs rangs irréguliers de points élevés, arrondis, noirs, lisses. Jambes latérales légèrement dentées. Elytres réunis. Rare.

2. — Hispidus. Fab. n. 4. Walkenar. Pag. 26. Long. 3 1/2. Larg. 2.

Il diffère du précédent, en ce qu'il a le corselet moins inégal. Elytres striées plus distinctement et séparées par des points saillants portant de faisceaux de poils. Elytres réunis.

Commun.

3. — Sabulosus. Fab. 3. Encycl. suppl. Long. 3 1/2. Larg. 1 3/4.

Noir en dessus. Corps obscur. Corselet sillonné en long, raboteux. Elytres à stries pointillées, avec plusieurs rangs de faisceaux de poils roussâtres, formant des points couleur de rouille.

Il vole au soleil dans les lieux secs, au printemps.

Très-commun.

EXTRAIT

D'UN RAPPORT

DE MM. CARESME ET PAUQUY,

Sur deux Mémoires relatifs à la Chimie

M. de Cayrol, en s'occupant de l'analyse des divers travaux réunis dans le recueil de l'Académie de Rouen, pour l'année 1831, remarqua plusieurs mémoires relatifs à la Chimie. Frappé de leur utilité, il crut devoir appeler sur eux l'attention de l'Académie, qui s'empressa de désigner deux membres de la classe des sciences, en les invitant à se livrer à toutes les recherches convenables.

Les mémoires que les membres de la commission étaient appelés à soumettre à un nouvel examen, se trouvaient au nombre de trois : l'un d'eux est de M. Girardin, professeur de chimie à Rouen, et les deux autres de M. Dubuc, pharmacien distingué de la même ville.

Le premier donne plus d'extension au travail de M. Braconnot sur le lait et les divers produits qu'on peut en tirer ; le second, après avoir exposé les moyens les plus simples de reconnaître la falsification de la garance, s'est ensuite livré à une série d'expériences par lesquelles il s'efforce de démontrer que la plante, désignée par Linnée sous le nom de Phytolacca decandra, doit être considérée comme une nouvelle matière tinctoriale et atramentaire.

Le jardin des plantes d'Amiens ne possédait, lorsque nous fûmes invités à répéter ces diverses expériences, qu'un individu non encore développé du Phytolacca decandra, ce qui nous plaçât dans l'impossibilité de reprendre les expériences faites sur cette plante. Il en fut autrement des essais consignés dans les deux autres mémoires ; la facilité avec laquelle nous nous procurâmes les matériaux qui en formaient la base, nous mit bientôt à-même de communiquer à l'Académie le résultat de nos recherches.

En annonçant nos essais dans ce recueil, notre intention n'est point de les citer tous. Ainsi, pour ce qui concerne le caséum pur et le caséum soluble ou supercaséate de potasse de M. Braconnot, nous nous bornerons à mentionner quelques résultats qui nous paraissent différer de ceux qu'a obtenus ce savant chimiste. Si nous nous étendons davantage sur la garance, c'est que, comme matière tinctoriale,

il n'est aucune autre production végétale, si on n'en excepte le Pastel, qui doive plus intéresser une ville aussi manufacturière que la nôtre.

Du caséum pur, du caséum soluble ou supercaséate de potasse de M Braconnot, et de quelques-unes de ses applications dans les arts.

—

Pour ce savant, le caséum pur est un acide que l'on ne peut obtenir à l'état de pureté sans beaucoup d'obstacles ; ce n'est pourtant point le beurre qui s'oppose à ce qu'on en reconnaisse la propriété, mais la tendance qu'à ce corps à se combiner avec les différentes substances qu'il rencontre. Nous renverrons, pour ses caractères et son mode d'extraction, aux Annales de chimie et au mémoire de M. Braconnot.

Quant au caséum soluble, c'est au contraire un produit que l'on se procure facilement et dont les arts pourront tirer un grand avantage ; c'est, au dire de M. Braconnot, un supercaséate de potasse, retenant encore du beurre et une petite quantité

d'acétate et de lactate de potasse. Desséchée, cette matière ressemble à la colle de poisson ou à la gélatine ; elle est jaunâtre, demi-transparente et d'une saveur fade ; elle est entièrement soluble dans l'eau froide ou bouillante, et donne une liqueur dont l'aspect lactiforme semblerait faire croire que le lait est régénéré.

Le caséum soluble revient à un très-bas prix, et, de même que la gélatine, peut se conserver pendant long-temps sans éprouver d'altération : c'est du fromage mou ou blanc qu'on l'obtient.

La nature de ce recueil nous oblige d'omettre, un grand nombre d'usages auxquels ce produit peut être employé. Nous renverrons pour plus de détails aux mémoires de MM. Braconnot et Girardin.

Le caséum soluble sert à clarifier les sirops de sucre, mais il possède surtout et à un haut degré, dit le même savant, la faculté de coller. Si on évapore la dissolution dans une capsule de porcelaine ou de verre, le résidu desséché y adhère tellement qu'on ne peut parvenir à l'en détacher qu'en enlevant en même temps une portion des vases. Aussi me suis-je servi avec beaucoup de succès, dit M. Braconnot, de cette dissolution concentrée et encore chaude pour recoller solidement le verre, la porcelaine, le bois et la pierre. La même dissolution forme un enduit vernissé, brillant, lorsqu'on l'applique sur du papier ; et le même chimiste

la met en usage depuis long-temps, pour faire des étiquettes qui ne demandent qu'à être légèrement humectés pour adhérer ensuite avec force.

1.er Essai. Une solution de cassonnade dans l'eau a été partagée en deux parties : l'une a été traitée par le blanc d'œuf, et l'autre par le caséum soluble ; la clarification de la seconde n'a eu lieu qu'imparfaitement. Aussi, après les avoir fait évaporer toutes deux en consistance sirupeuse, le premier de ces sirops s'est trouvé beaucoup plus limpide et transparent que l'autre.

2.e Essai. Nous n'avons pu faire adhérer et coller avec force un morceau de papier enduit avec la dissolution du caséum soluble et comme vernissé, qu'après l'avoir humecté avec de l'eau très-chaude.

3.e Essai Ce produit peut, il est vrai, servir à recoller les poteries, ainsi que nous croyons l'avoir suffisamment démontré, en présentant à l'Académie, et dans son entier, un vase de porcelaine naguère divisé en neuf morceaux. Toutefois il est bon de dire que ce recollement des poteries est d'autant plus parfait que celles-ci sont plus poreuses ; d'où vient que le verre et la porcelaine ne sont pas à beaucoup près aussi solidement réunis que l'avance M. Braconnot.

Au reste cette matière est soluble dans l'eau froide ou chaude ; son action est donc en tout semblable à celle de la gélatine. Elle ne peut servir comme elle

qu'à raccomoder des vases de luxe qu'on n'exposeraient point à l'eau.

4.e Essai. On sait, depuis long temps, que le fromage mou ou blanc, uni à la chaux, est employé pour raccomoder les poteries : nous mêlâmes donc, M. Caresme et moi, de la chaux avec du supercaséate de potasse, afin de nous assurer si nous obtiendrions un lut plus solide. En ajoutant de la chaux à du caséum soluble en pâte, nous le vîmes se ramollir, ce qui rendait le recollement des fragmens plus facile. Mais bientôt après nous pûmes nous convaincre que des morceaux de faïence ou de porcelaine, réunis par le caséum soluble ou par le caséum mêlé à la chaux, les premiers adhéraient beaucoup plus fortement que les seconds. Dans le dernier cas, le ciment employé était devenu poreux, et à l'endroit brisé se remarquait comme une légère couche pulvérulente de nature calcaire.

Enfin le caséum soluble, ce que ne dit point M. Braconnot, ne doit et ne peut pas toujours se présenter avec le même degré de transparence, ce qui tient à ce que le fromage blanc ou mou n'est pas toujours identique ; mais varie dans sa composition, ainsi que l'ont fait connaître Fourcroy et Vauquelin. Car tantôt il entraîne dans sa précipitation les phosphates de chaux, de fer, et de manganèse qui ne sont qu'en suspension dans le lait, et tantôt il en est entièrement dépourvu. Que si l'on demande à quoi

tient cette différence, nous repondrons avec ces deux savans qu'elle dépend de la proportion dans laquelle l'acide est employé. En effet si l'acide ne dépasse pas en quantité, celle qui est voulue pour la coagulation du caséum, il est entièrement absorbé et tous les phosphates terreux ou métalliques sont alors précipités: si au contraire, la coagulation s'est faite sous l'influence d'un excès d'acide, cet excès reste dans le sérum et y retient les phosphates insolubles par eux-mêmes. Le fromage ou caséum sans excès d'acide, et contenant tous les phosphates insolubles, conserve de l'opacité malgré la dessication ; tandis que celui qui est privé de ces phosphates, devient transparent.

Il nous semble résulter de ces faits: 1.° que la transparence et la translucidité du caséum soluble ne doivent pas être la même dans tous les échantillons ;

2.° Que la clarification des solutions saccharines dans l'eau n'est pas aussi parfaite avec le caséum soluble qu'avec le blanc d'œuf ;

3.° Que le papier enduit avec une dissolution de caséum soluble et comme vernissé, a souvent, si non toujours, besoin d'être plus que légèrement humecté pour coller et adhérer avec force ;

4.° Que les fragmens des divers corps recollés par ce moyen, adhèrent avec d'autant plus de force qu'ils sont plus poreux, et que ce produit recolle

le verre et la porcelaine moins solidement qu'on ne l'a avancé.

Des divers moyens de reconnaître la falsification des racines de garance.

Les garances appartiennent à la famille des Rubiacées et à la quatrième classe de Linnée. Les espèces de ce genre se réduisent à une quinzaine, parmi lesquelles on distingue la garance des teinturiers, *rubia tinctorum*, ainsi nommée à cause de son usage dans les arts. Suivant les expériences de Guettard, on obtient du caillelait une couleur rouge que l'on tirerait aussi de quelques autres plantes de la même famille, telles que les Gaillets et les Aspérules. Mais, comme la garance fournit plus de cette teinture, c'est à cette plante que l'on donne avec raison la préféreuce ; c'est elle que l'on cultive en grand, et dont la racine, utile aux arts, forme une branche de commerce considérable. Le mode de préparation qui suit la dessication n'est pas toujours le même ; delà proviennent des garances de qualités diverses.

Les fabricans marquent *sf. véritable*, la plus

riche, celle dont avec le bluttoir, ils ont séparés l'écorce, de l'épiderme et de la terre. On marque simplement *s. f.* celle qui a été concassée sans être mondée de la pellicule terreuse, ce qui fait une différence de 5 à 6 pour 100 dans le poids. Une autre est marqué *s. ff*; c'est la même que la précédente, mais on l'a passée une seconde fois sous la meule pour lui donner plus d'apparence. Enfin il en est une autre, qui provient de la partie interne de la racine et, que l'on nomme *poudre extra-fine*; cette qualité est beaucoup moins riche en couleur que les précédentes, bien qu'elle se trouve cependant plus recherchée de quelques teinturiers pour les nuances tendres, et qu'elle paraisse plus belle à l'œil.

Dans le commerce, on appelle *garance grappe*, la garance moulue, la plus riche en principe colorant; *garance robée*, celle qui est pourvue de son épiderme, et *garance mulle*, la plus mauvaise de toutes, qui est formée de petites racines, de l'épiderme, du son et du rebut des blutoirs.

On distingue, parmi les garances entières ou alisari, celles du levant, de Chypre, de Provence, et parmi les garances en poudre, celles de Hollande, d'Alsace et d'Avignon. Pour être bonnes, les racines entières doivent avoir une odeur forte, et qui approche de celle de la réglisse. L'écorce, qu'il ne faut pas confondre avec l'épiderme, doit adhérer au corps li-

gueux : car, c'est la partie la plus utile ; celle qui est la plus riche en couleur. Parmi celles qui sont en poudre, celles d'Alsace offrent une couleur jaune, une odeur particulière et une saveur sucrée, suivie d'un arrière goût d'amertume. Elles doivent être soigneusement embarillées et conservées à l'abri de l'humidité, sans cela la poudre subit une véritable fermentation, à cause de la matière sucrée qu'elle contient, et, quoique le volume apparent reste le même, elle éprouve cependant un déchet considérable qui va quelquefois jusqu'à la moitié du poids. Les garances d'Avignon ont une couleur foncée.

Si, comme il est démontré par les expériences de Dambournai, l'on peut employer indifféremment pour la teinture, les racines de garance fraîches ou sèches, ce n'est que pour pouvoir les transporter au loin, qu'on est obligé de les dessécher laborieusement au soleil ou dans un four, et de les pulvériser. Nous sommes encore tributaires de l'étranger pour cette précieuse racine; bien que sa culture semble devenue indigène à la France. Pourquoi ne pas la multiplier en raison de nos besoins ? * Pourquoi ne point la propager surtout au-

* Nota. Il résulte d'un procès-verbal qui nous a été communiqué par M. le Secrétaire de la Chambre de Commerce, que la garance a été cultivée avec succès dans notre département pendant plusieurs années, à Neuilly-l'Hopital : les produits de cette culture indigène ont été éprouvés comparativement avec la garance du commerce, en opposant

tour des villes où se trouvent de nombreux ateliers de teinture? Il ne serait plus alors nécessaire de la dessécher et de la réduire en poudre, et la sophistication n'aurait jamais lieu.

On emploie pour falsifier la garance, soit une écorce qui vient de Barbarie par la voie de Marseille et que l'on nomme dans le commerce écorce de pin, soit la poudre d'ocre rouge, le sable ou d'autres terres bolaires. C'est ainsi qu'en Hollande, on frelatait très-fréquemment la garance avec la poudre de brique, d'ardoise, de sable jaunâtre, ou mieux encore, dans ces derniers temps, avec une terre ocreuse des environs de Berg-op-zoom ; tandis que dans le sud de la France, on y mêlait plutôt de l'écorce de pin.

Mais parlons maintenant des moyens simples que M. Dubuc, dit avoir toujours employés avec succès pour découvrir la falsification de la garance; parlons aussi de deux modes que nous avons cru devoir y ajouter et surtout n'omettons point de faire mention des moyens divers que les fabricans de notre ville mettent depuis long-temps en usage.

Pour reconnaître, dans la garance la présence de l'ocre ou du bol, on humecte celle-ci avec de l'acide

deux onces de racines fraîches de la première à une demi once de la seconde: l'une donna une couleur plus foncée, et un peu moins vive ; la seconde avait plus d'éclat, ce qu'on attribua alors à ce que la première n'avait pas été suffisamment dépouillée de la matière terreuse; mais ce qui sans doute provenait plutôt de ce qu'elle n'avait pas été privée de son écorce

nitrique; on y verse ensuite de l'eau pure, on agite, et après quelques minutes de repos, on verse la liqueur, ainsi que la garance qui surnage. Les parties terreuses restent au fond du verre, et leur couleur n'est pas changée: en les séchant, on reconnaît facilement si elles sont formées de bol, de sable ou d'ocre jaune ou rouge; on peut même apprécier à la balance, dans quelle proportion, ces ingrédiens se trouvent ajoutés à la matière tinctoriale.

Le mode que met en usage M. Dubuc, ne diffère de celui-ci qu'en ce qu'il délaye la garance dans l'eau, sans l'humecter préalablement avec l'acide nitrique.

Quoique dans nos essais, l'acide nitrique ait avivé la couleur de la garance, jamais nous ne lui avons vu acquérir la belle couleur d'or, dont parlent ceux qui ont employé ce procédé. Jamais non plus les garances moulues n'ont surnagé sur l'eau; toutes au contraire, ont gagné le fond du vase; et, s'il en a été autrement dans deux cas, c'est que, dans le premier, la garance était en poudre très-fine, que dans le second, elle était très-légère, composée en grande partie d'épiderme et de la qualité désignée dans le commerce sous le nom de garance mulle.

Si la garance moulue contient de l'ocre, du sable ou de la terre, ces matières, vu leur pesanteur spécifique, gagnent promptement, il est vrai, le

fond du vase et forment la couche inférieure, mais ainsi que nous avons pu nous en convaincre par divers essais, celle-ci est bientôt recouverte par une seconde que forme la racine en se précipitant. Des garances sur lesquelles nous avons expérimenté, aucune ne contenait de l'ocre : quelques-unes renfermaient du sable, mais en quantité trop faible pour qu'on l'y ait ajouté comme moyen de falsification. Dans ce cas, la couleur grisâtre ou jaunâtre du sable rendait les couches distinctes, et, de plus, il était facile, en frottant le fond du verre avec un tube ou avec les doigts, de reconnaître ce quelque chose de rude ou de graiseleux qu'offre toujours cette substance au toucher. Cependant, au soin que nous avons été obligé de prendre pour opérer le départ du sable d'avec la garance, nous avons pu facilement nous convaincre que cette séparation n'avait pas toujours lieu aussi facilement que le disent les auteurs. Ce mode nous parut si peu satisfaisant, que nous dûmes, M Caresme et moi, chercher à lui en substituer un autre.

M. Caresme crut qu'en incinérant un poids égal de garance pure et mêlée de matières terreuses, les cendres obtenues de la garance falsifiée, ou contenant plus de matières terreuses donneraient un poids plus considérable ; l'expérience vint confirmer son opinion. Ainsi, ayant réduit cinq échantillons, chacun d'un gramme, il obtint comme représentant la garance

pure 1 à 1, 50 grammes de cendres, tandis que dans les garances qui nous avaient présenté un dépôt de matières sablonneuses, ou auxquelles nous avions ajouté quelques matières terreuses, il retira depuis 2 jusqu'à 5 grammes de cendres. Mais ce qui paraît bon pour apprécier la proportion plus ou moins grande des matières terreuses peut-il en faire reconnaître la nature? nous répondrons par l'affirmative; car, ainsi que nous l'avons expérimenté, les cendres sont d'autant plus rouges qu'elles contiennent plus d'ocre ou de bol ; au reste, il serait toujours facile de constater la présence du fer, que renferme les matières ocreuses, en plaçant ces cendres dans un creux de charbon, et en les chauffant avec le chalumeau, jusqu'à ce qu'on ait réduit le fer en un petit globule attirable à l'aimant.

De mon côté, je crus devoir prendre deux échantillons de garance, l'un, pur et l'autre mêlé d'un peu d'ocre. Je les délayai l'un et l'autre dans une petite quantité d'eau, et, après avoir versé dans les deux liqueurs un peu d'acide sulfurique; je le fis bouillir séparément et pendant dix minutes dans un creuset de platine, puis je les filtrai ; Ensuite je mis dans l'une et dans l'autre de ces liqueurs un peu de noix galle pulvérisée : la liqueur provenant de la garance pure ne changea point de couleur; mais il en fut autrement de l'autre, qui aussitôt passa au vert noirâtre foncé. Dans les expériences ordinaires, on pourrait remplacer le creu-

set de platine par une phiole de verre que l'on placerait au bain de sable ou sur les cendres chaudes.

Quant aux moyens que met en usage M. Dubuc pour reconnaître la présence de l'écorce de pin, ils sont différens de celui qu'employent depuis longtemps nos manufacturiers : le mode dont nous devons la communication à MM. Natalis Delamorlière et Lecaron, et que nous citerons d'abord, consiste à broyer la garance suspecte avec le quart de son poids de sulfate de fer effleuri, et à placer le mélange sur l'eau ; la poudre se précipite plus ou moins vite, et l'on reconnaît la présence de l'écorce de pin à la lenteur du précipité, et surtout à ce que la liqueur, qui, avec la garance pure, reste rouge ou jaunâtre, devient noirâtre. On peut ainsi facilement reconnaître une addition de 5 pour 100 d'écorce ; 25 pour 100 rendent la liqueur entièrement noire ; et, si l'on ajoute alors un acide tel que le sulfurique ou le nitrique, il se rend au fond du vase, et semble décolorer la partie du liquide avec lequel il se trouve en contact, tandis que la couche qui surnage est noire : M. Lecaron a eu la bonté de répéter devant moi cet essai qui lui a parfaitement réussi.

M. Dubuc emploie dans ce cas une solution aqueuse de gélatine, et il substitue l'acétate de fer au sulfate de la même base comme de beaucoup préférable.

Pour bien comprendre l'effet de ces réactifs chimiques, il faut savoir que la garance vraie est une racine résineuse, qui ne contient ni acide gallique, ni tannin appréciable, tandis qu'au contraire l'écorce de pin recèle abondamment ces deux substances.

Pour reconnaître si la garance est falsifiée avec l'écorce de pin, on verse, dit M. Dubuc, sur environ deux onces de garance moulue, deux verres d'eau bouillante, on agite bien ce mélange à plusieurs reprises; après vingt ou trente minutes, on coule cette infusion à travers un linge serré, et on la met dans deux verres ; on ajoute dans l'un un gros d'acétate neutre de fer, et dans l'autre une cuillerée de solution aqueuse de belle colle forte. Dans le premier cas, si la garance est mêlée d'écorce de pin, le liquide prendra sur-le-champ une couleur noire d'encre : dans le second, ce même fluide deviendra lactescent, et en vingt heures on verra un dépôt d'un blanc grisâtre : c'est du tannate de gélatine : ces effets n'ont pas lieu si la garance est pure.

Nos essais ont confirmé la bonté des réactifs que met en usage M. Dubuc pour constater la présence de l'écorce de pin dans la garance, et nous devons même dire que leur action est telle, qu'elle tend à faire soupçonner la présence du tannin dans la garance vraie; au moins, c'est que nous croyons devoir inférer des résultats suivans. De trois échantillons

de garance, dans les infusions desquels le sulfate de fer n'a pu signaler l'existence de l'écorce de pin, deux que nous avons traités par l'acétate de fer, ont offert un léger précipité noirâtre ; le troisième est devenu lactescent en y ajoutant de la solution de colle forte.

Ainsi, pour nous résumer, nous dirons : 1.° que le procédé de M. Dubuc pour découvrir dans la garance le bol et les autres matières terreuses, diffère peu de celui précédemment employé ; 2.° très-vague et incertain, il est loin d'être aussi exact que ceux que nous avons mentionnés ; 3.° que les réactifs dont il se sert au contraire pour reconnaître l'écorce de pin, sont très-sensibles, et qu'il n'y a aucune comparaison à établir entr'eux et le mode connu.

Toutefois ce mode, qui est plus simple, nous paraît suffire aux intérêts du commerce, puisqu'il n'y a avantage à sophistiquer la garance par l'écorce de pin qu'autant que celle-ci y est mêlée en quantité suffisante pour que le sulfate de fer puisse en signaler la présence.

MÉMOIRE

SUR LES

PERFORATIONS ORGANIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUTIER,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Professeur à l'École Secondaire de Médecine de la ville d'Amiens, etc.

Messieurs,

Quelqu'un a dit, avec autant de justesse que d'éloquence, on ne jette point l'ancre dans le fleuve de la vie. Mourir est pour les êtres vivans une loi générale de l'univers.

La mort naturelle est un résultat nécessaire de la nature des êtres vivans. On ne peut fixer rigoureusement l'époque à laquelle elle survient. Si elle a, comme les naturalistes l'ont remarqué, un

terme inévitable, et des lois inexorables, basées sur le temps de l'accroissement et du développement parfait des appareils organiques, elle peut aussi être éloignée, ou avancée par une espèce de bonheur ou de fatalité attachée aux individualités.

C'est ainsi que des lésions organiques les plus graves, intéressant le tissu matériel des viscères les plus importans à la vie, ne sont point toujours des causes prochaines de mort, et que d'un autre côté les causes les plus légères en apparence viennent trancher le fil de l'existence la mieux établie, la mieux assurée sur l'harmonie parfaite des fonctions et sur la bonne conformation des organes qui les exécutent.

Je veux aujourd'hui vous donner quelques observations sur des cas de conservation miraculeuse d'existence au milieu des désordres les plus graves, d'usure, de perforation des viscères les plus essentiels de l'économie animale ; en même temps que quelques exemples de mort, dont la cause est visible et certaine, quoique surprenante par son peu de gravité : cas où il faut par l'investigation de l'état pathologique préexistant à l'accident qui tranche, ou semble trancher immédiatement la vie, s'expliquer l'action actuellement mortelle d'une cause qui, dans des circonstances ordinaires, aurait à peine troublé l'ordre et l'harmonie des fonctions.

C'est ici un des points les plus importans de la médecine légale.

Ce ne sont point les traités théoriques qui manquent à la science ; mais il faut convenir qu'on ne peut aujourd'hui contribuer à sa marche progressive que par des observations consciencieuses de cas rares ou inaperçus, dont on peut déduire des conséquences qui aident à la solution des problêmes restant encore à résoudre.

En parlant de l'usure, ou de la perforation de nos organes, je ne prends point ce nom perforation sous son acception génerale, qui comprendrait toutes les ouvertures pratiquées dans les différens tissus qui composent le corps humain, soit par l'art, soit comme moyen thérapeuthique, soit accidentellement et par lésion externe, je ne veux parler que des perforations arrivant morbifiquement par cause interne, à l'insçu des sujets qui les portent pendant un temps plus ou moins long dans l'intérieur des cavités splancniques, ou de celles qui, se faisant jour à l'extérieur par suite aussi d'affections morbides produisent un changement de tissus, et une conformation organique anormale plus ou moins surprenante. Je commencerai par quelques observations de perforation de l'estomac, et du canal œsophagien, que suivront des remarques sur l'usure, la corrosion des cavités musculaires du cœur et du tissu des gros troncs artériels.

Dans les premiers jours de mars 1832, le maire de Molliens-au-Bois, commune de l'arrondissement d'Amiens, manda au Préfet que le *cholera-morbus* avait envahi ce village. Deux jeunes-gens étaient morts, en douze et vingt heures, d'une maladie que les renseignemens pris sur les lieux me firent reconnaître pour une violente congestion cérébrale. Mais une femme de 68 à 70 ans se plaignait d'un mal-aise général, de coliques; je ne vis cependant aucuns des symptômes du cholera asiatique, que nous eumes malheureusement tant d'occasions d'observer depuis. A ma visite du lendemain, j'appris que la femme avait succombé, quelques heures après mon départ de la veille, en accusant une douleur violente et subite dans la région de l'estomac, accompagnée d'anxiété, de convulsions, de cris déchirans, mais sans vomissemens et sans excrétions alvines.

A l'ouverture du cadavre, dont l'idée me fut suggérée par les symptômes insolites présentés par l'affection morbide,

Je trouvai l'estomac percé dans sa grande cavité près de son fond sur sa surface antérieure et supérieure. La perforation avait environ un pouce et demi de diamètre : elle était parfaitement ronde; les bords en étaient indurés comme calleux, et offraient tous les caractères d'une ancienne ulcération. Cette circonférence ulcérée avait cet aspect, cette

couleur que contractent des tissus ouverts et ulcérés depuis plusieurs années. Sur elle et dans ses alentours l'épiploon gastrique avait éprouvé un changement dans sa contexture et dans sa position. Il avait acquis plus de volume, il était aussi induré; enfin il se présentait comme ayant naguères encore servi de diaphragme, ou de moyen d'occlusion à l'ouverture anormale de l'estomac; devenu à l'état de membrane dans sa partie correspondante à la perforation, l'épiploon y avait acquis, pour la couleur, la ressemblance, les qualités tactiles, toute la conformation, tout l'aspect de la membrane muqueuse, gastrique.

La femme qui fait le sujet de cette observation, vivait dans la misère, mendiait, mangeait et buvait souvent immodérément. Sans doute, après une ingestion d'alimens grossiers et trop abondans, le poids des matières aura rompu l'adhérence, détruit les rapports établis depuis long-temps entre l'épiploon et l'estomac. Cela est confirmé par l'épanchement de matières chêmeuses que nous avons trouvées dans l'abdomen. Une mort violente et douloureuse a dû promptement suivre le déchirement de l'union anormale.

L'estomac ne se présentait malade qu'à l'ouverture et dans les environs de la perforation. Les ouvertures cardiaque et pylorique étaient libres et dans l'état naturel. On n'a point dit que la femme

fut sujette à des vomissemens qui effectivement ne se font remarquer que lorsque les passages cardiaque et pylorique sont indurés, malades, ont perdu leur capacité habituelle.

La perforation de l'estomac par cause externe, telle que celle que je viens d'exposer, n'a point eu, au moins immédiatement, d'issue fatale; parce que chez le sujet il s'était établi des adhérences compactes entre les bords de l'ouverture anormale et les parties solides, voisines, externes. L'observation de la femme de Molliens-au-Bois est donc intéressante, en ce que la femme a vécu sans doute plusieurs années avec cette puissante cause de mort par le fait d'une adhérence contractée entre la tunique externe péritonéale de l'estomac et l'épiploon, adhérence qui, venant subitement à cesser, a amené une mort prompte. Ce fait n'est point unique à ma connaissance.

Une jeune dame, qui avait éprouvé dès son enfance des fréquens maux d'estomac, mourut d'une fièvre continue. A l'ouverture du cadavre, on trouva à la partie supérieure et antérieure de l'estomac une ouverture ovale d'un pouce et demie de diamètre, dont la circonférence calleuse semblait découpée en franges, et dont l'orifice se trouvait bouchée par la partie concave du petit lobe du foie. La membrane externe de ce petit lobe avait aussi

pris de fortes adhérences avec l'estomac et avait l'aspect de sa membrane muqueuse.

La présence des vers ascarides, lombricoïdes, est une des causes les plus fréquentes de perforation de l'estomac et du tube digestif.

Les perforations alors sont spontanées et suivies d'une mort ordinairement très-prompte. Ces perforations peuvent d'autant moins être prévues par le médecin, que souvent nombre d'individus portent des vers même en énorme quantité, sans que leur santé soit visiblement altérée. Tous les médecins d'ailleurs savent que les symptômes de la présence des vers dans les voies digestives sont si insolites, si multiples, les sympathies que ces animaux développent sont si étranges, si diverses, que ce n'est souvent, quand le malade n'en émet point par les voies naturelles, que l'autopsie cadavérique qui décèle leur présence.

Je fis, il y a vingt ans, avec plusieurs de mes collègues, l'ouverture du cadavre d'un fils au sieur C**, rue de la Veillère, à Amiens. Cet enfant, âgé de huit à dix ans, d'un tempérament lymphatique, sujet aux indigestions, à la diarhée, fut pris, le matin à jeun, d'un vomissement de mucosites fétides, suivi de *coma*, avec pâleur et bouffissure de la face, impossibilité d'avaler; il mourut dans la journée.

L'abdomen renfermait plus de cent vers de diverses grosseurs, mais trois surtout passaient à tra-

vers de l'intestin colon par des ouvertures qu'ils avaient pratiquées sur différens points de son étendue. L'appendice cœcal contenait plusieurs de ces animaux et une plaque d'un rouge noir, tendant à la mortification et à la déchirure, se remarquait dans les environs de cet appendice.

Au mois d'août 1811, je fis l'ouverture du cadavre d'un ouvrier tonnelier, âgé de vingt-sept ans. Il avait, pendant plusieurs jours d'une fête de métier, fait des excès et avait surtout beaucoup mangé. Il ressentit subitement des vertiges, du *coma*, une difficulté de prononcer, un tremblement convulsif des membres, avec injection sanguine des conjonctives : il expira, mal soigné, dans les vingt-quatre heures de l'apparition de ces symptômes. A l'ouverture du cadavre, le cerveau ne m'offrit aucune trace de lésion, mais l'estomac me parut très-distendu, et je remarquai vers l'orifice pylorique diverses ponctuations, les unes intéressant toutes les membranes, les autres n'attaquant point la plus externe ; de manière qu'une surface assez étendue de l'estomac près le pylore se trouvait comme criblée, ressemblant assez à la partie de l'arrosoir de jardin par laquelle on répand l'eau. Dans les environs de cette lésion, le viscère se déchirait facilement, il avait une couleur d'un noir violet, qui ne s'effaçait qu'en avançant vers le cardia, où la couleur et la consistance revenaient à l'état naturel, je

trouvai plusieurs vers vivant dans l'estomac, dans l'intestin grêle et dans le gros intestin.

J'ai dit qu'on pouvait vivre long-temps avec des causes de destruction et de mort prochaine dans les organes les plus importans ; j'en consigne ici une preuve curieuse, qui a quelques traits avec mon sujet, en ce que c'est l'histoire de l'introduction et du séjour pendant plusieurs années d'un corps étranger, de nature métallique, d'un corps dur assez volumineux, dans l'une des parties de l'appareil digestif, dans le canal œsophagien près de l'estomac, sans que ce corps ait produit ni érosion, ni déchirure, et sans qu'il ait été la cause de la mort.

Aug.te D***, courtier à Amiens, âgé alors de quarante à quarante-cinq ans, s'amusait, couché sur le dos, à projeter en l'air des pièces de cinq francs, et à les recevoir successivement dans la bouche. Une de ces pièces franchit le gosier, et tomba dans le canal œsophagien, au grand saisissement du sujet. Il n'éprouva cependant pas de graves accidens ; il crut au passage de la pièce de monnaie dans l'estomac. Il sollicita sa sortie par des purgatifs huileux, par des lavemens ; il resta quelques jours à la diète, il fut saigné. Il ne se plaignait que d'un sentiment de chaleur et de gêne qu'il disait éprouver à la partie supérieure de l'estomac, vers l'orifice cardiaque. Il n'éprouvait ni nausées,

ni vomissemens, encore moins de dipsnée, de difficulté de respirer, ou de toux. Il observa longtemps ses déjections très-attentivement; la pièce ne se présenta point. D'ailleurs, jamais il n'eut de douleurs à l'estomac ni à l'orifice pylorique; il n'éprouvait point non plus de coliques. Il avait la persuasion que la pièce, comme il le disait, était restée *dans son intérieur*. Il désignait la partie inférieure du col comme le sujet d'une gêne continuelle à laquelle cependant il s'habituait. Longtemps les alimens, à leur passage sur cet endroit, avaient occasionné de la douleur. Cette douleur répondait aux dernières vertèbres cervicales et aux premières dorsales. Six années après le fait que nous narrons, D*** succomba à une fièvre typhoïde

A l'ouverture du cadavre à laquelle assistèrent grand nombre de médecins, on trouva la pièce de monnaie logée dans un écartement des membranes muqueuses et musculaires de la partie inférieure de l'œsophage à un demi pouce du cardia, et couchée à plat sur cette dernière membrane, qu'elle avait atteint à travers la muqueuse, mais qu'elle n'avait point déchirée. L'œsophage est un canal susceptible d'une grande dilatation, surtout à sa partie inférieure près du cardia; point où la pièce était logée: où elle était comme enchassée par un bourrelet que l'enflammation avait produit, et développée sur la membrane muqueuse. Il est aussi

étonnant que ce corps étranger ne soit point descendu dans l'estomac, qu'il est merveilleux qu'il n'ait point, pendant six ans, produit de dérangemens notables dans la santé de l'individu qui l'avait avalé.

Les perforations spontanées de l'estomac, qui arrivent tout à-coup et qui surprennent pour ainsi dire les individus au milieu de la plus parfaite santé, sont dues souvent à une phlogose exquise, locale, déterminée par l'ingestion de liquides froids, d'eaux saumâtres, d'alimens lourds, à la suite d'une grande fatigue, d'une marche forcée : ou bien elles sont produites, comme nous l'avons déjà fait observer par des vers ascarides ou lombricoïdes. Il n'est point de praticien un peu exercé, qui n'ait rencontré dans des points divers du tube digestif de ces perforations produites par les vers, qui ont toujours déterminé une mort prompte et violente. Si ces perforations se rencontrent plus souvent sur l'intestin grêle et le gros intestin que sur l'estomac même, on a cependant de nombreux exemples que ce dernier peut en être aussi le sujet.

Mais dans tous les cas, les symptômes sont si graves, la mort si prompte, que le public et même les médecins sont naturellement portés à l'attribuer au crime, ou à la violence, et c'est ici un point de médecine légale bien important. La prévention s'établit si aisément dans le monde : l'homme instruit et honnête s'y abandonne quelquefois à son insçu !

On frémirait à l'idée du nombre de malheureux qui ont pu être, et qui ont été les victimes d'une funeste erreur sur le rapport du sujet qui nous occupe.

En effet, les symptômes de perforation spontanée de l'estomac ont tant d'analogie avec ceux de l'empoisonnement. La mort qu'ils déterminent a, jusqu'à un certain point, une ressemblance si parfaite avec celle qu'entraîne l'ingestion d'un poison métallique corrosif, que d'affligeantes et fatales erreurs peuvent avoir lieu.

Si malgré les soins les mieux entendus, le médecin ne peut guères se flatter d'arracher une victime à la mort dans ces cas de perforation spontanée qui présentent tant de similitude avec l'empoisonnement, qu'il peut avoir la persuasion de traiter ce dernier ; qu'au moins il se tienne sur la réserve, qu'il se mette toujours dans le cas, en évitant un jugement anticipé, d'éclairer les magistrats et le public sur la véritable cause d'une désorganisation, d'une mort qu'au premier aperçu, on pourrait attribuer à une cause criminelle. Il ne doit point oublier qu'il aura souvent dans l'espèce, la glorieuse mission d'empêcher qu'un doute affreux ne plane sur un innocent

Il devra d'abord établir une comparaison entre les signes des lésions qui nous occupent, et ceux qui seraient causés par l'ingestion de substances véné-

neuses. Un juste et impartial examen des organes après la mort, devra ensuite être la conséquence d'un esprit non préoccupé d'une première idée, et là se trouveront les élémens de la vérité !

Jusqu'à un certain point, le magistrat ne devrait point être étranger aux connaissances qui conduiraient à cet heureux but. Quel service ne rendrait-il point, si le médecin se laissait entraîner à la prévention, ou si malheureusement il manquait de lumières.

Le magistrat devrait ne point ignorer, par exemple, que les poisons métalliques ne bornent point leurs effets à l'estomac, mais qu'ils laissent des traces de leur passage sur les parties qu'ils parcourent avant d'y arriver. Il doit savoir que l'acide nitrique jaunira la longue étendue de la membrane muqueuse qui garnit la bouche, l'œsophage ; que l'acide sulfurique la noircira : il ne doit point ignorer, que, selon leur degré de concentration, les cendres, les sels métalliques produisent des ustions, des escarres, des perforations larges et étendues dont les bords sont souvent enduits de la substance vénéneuse qui leur imprime sa couleur.

Mais le médecin saura de plus que dans l'empoisonnement, les bords de la perforation ont une épaisseur égale à celle de l'organe, que l'épaississement s'étend au loin dans les parois et les en-

veloppes de l'estomac. Qu'en les touchant il reste aux doigts des débris comme putrilagineux de membranes décomposées, tandis que, dans les perforations spontanées, les bords de l'ouverture sont toujours amincis, et entourés d'un développement de vaisseaux capillaires sanguins, et que dans ces dernières les membranes muqueuses et musculaires, sont détruites dans un plus grand espace que la séreuse ou externe.

Enfin une chose bien importante à connaître par le médecin légiste, c'est que l'inflammation, l'érosion et la grangrène déterminées par un poison corrosif affectent spécialement les plis ou rides de la membrane muqueuse ; laissant presque intacts les intervalles qui les séparent. Tandis que dans les phlegmasies ordinaires des mêmes parties, la rougeur et les autres altérations s'étendent toujours uniformément dans un espace plus ou moins grand.

Le médecin légiste ne doit point oublier non plus que lorsqu'à l'aide d'un véhicule quelconque on a introduit dans l'estomac une substance corrosive, le sujet éprouve sur-le-champ un sentiment de chaleur, de brulure, de constriction, de sécheresse à la gorge, sentiment, qui précède la douleur déchirante de l'estomac et symptômes, qu'on ne rencontre point ordinairement dans les phlegmasies de ce viscère, et encore moins dans ses perforations spontanées.

Je n'ai point besoin de rappeler le précepte de recueillir dans tous les cas les matières contenues dans l'estomac, pour être soumises à une analyse chimique sévère et exacte : il est aujourd'hui heureusement toujours présent à la mémoire du médecin et on le trouverait toujours aussi chez le magistrat, si celui-ci venait à l'oublier.

Dans un prochain mémoire, je ferai part à l'Académie de quelques observations sur l'usure, l'érosion, le cancer des ventricules mêmes du cœur et des gros vaisseaux qui en sortent ; et sur les changemens pathologiques, qui peuvent affecter dans certains cas les organes principaux de la circulation.

Je serai conduit à rechercher pourquoi certaines maladies disposent plutôt au suicide que d'autres. Pourquoi par exemple les maladies organiques du cœur et des gros vaisseaux ; pourquoi une hypertrophie et les désordres qui en naissent ; pourquoi de simples palpitations nerveuses ; pourquoi une dureté, une ossification des valvules qui entravent la circulation, font plus particulièrement tomber les sujets dans la tristesse, la morosité, l'hypocondrie, le dégoût de la vie, que la destruction lente et graduelle du parenchyme de nos organes, qu'un cancer rongeant leur tissu : qu'une phthisie pulmonaire saisissant le bel âge de la vie, que toutes les consomptions dont il n'est point donné à la science d'arrêter les progrès ; et dont les victimes sont les

seules à ne point apercevoir, ou à se dissimuler les progrès.

Ces questions ne sont point seulement curieuses, elles ont un but très-philosophique; d'un côté elles excusent auprès de la morale religieuse ; auprès de l'amour, ou de l'amitié éplorée ; auprès de l'opinion toujours sévère, et inflexible, ces malheureux qui trouvent le poids de leurs maux trop lourd. De l'autre elles font rendre des actions de grâce à la providence qui couvre du voile de l'espérance la désorganisation toujours et incessamment croissante des êtres qu'elle berce dans de douces illusions, jusqu'au terme fatal et prématuré de leur existence, qui les arrache sans qu'ils en aient connaissance au banquet de la vie où faibles convives ils n'ont apparu qu'en fuyant.

ROUTIER.

DEUXIÈME CLASSE.

AGRICULTURE ET COMMERCE.

STATISTIQUE

De l'Arrondissement de Péronne.

PAR M. HYVER PÈRE.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

L'arrondissement de Péronne est essentiellement agricole ; son territoire est principalement consacré à la culture. On y trouve peu de bois ; les défrîchemens qui ont eu lieu depuis quelques années, en ont encore diminué la masse.

Voici l'état de ceux qui peuvent appeler l'attention :

Canton d'*Albert*. Les bois de Fricourt, de Contalmaison, de Bazentin et de Thiepval.

Canton de *Bray*. Les bois de Bray, de Suzanne.

Canton de *Combles*. Les bois de Combles, de Maurepas et Leforet; ceux d'Hardécourt, de Maricourt et de Guillemont.

Canton de *Péronne*. La forêt de Moislains, de Sailly; les bois de Rocagne, de Tussu, d'Aizecourt-le-Haut, de Villers-Carbonnel.

Canton de *Roisel*. Les bois de Lieramont, du Ronsoy, d'Hernilly, de Manancourt, de Templeux-la-Fosse, de Hancourt, de Pœuilly.

Canton de *Nesle*. Les bois de Licmert, de Misery, de Pertain, de la Meurdrie.

Canton de *Ham*. Les bois d'Offoy, de Béthencourt, de Croix, de Falvy, d'Ennemain, de Denise, d'Athies

Canton de *Chaulnes*. Les bois de Chaulnes, de Lihons, de Vermandovillers, de Soyecourt, de Foucaucourt, d'Estrées, de Belloy, de Fay, de Fontaine, de Chuignes et de Chuignolles.

Les essences les plus communes dans ces bois sont le chêne, le blanc ou tremble, le fresne, le peuplier commun, le bouleau, l'orme, l'aulne, le hêtre. On y rencontre quelques érables, quelques aliziers.

Indépendamment de ces essences, les taillis se composent, surtout dans les terrains humides, de

boursault ; dans les marais desséchés à l'aide de fossés, on plante sur leurs revers l'aulne et le boursault. Ils forment un taillis productif qu'on coupe tous les six ans. Des blancs de Hollande, plantés sur les mêmes crêtes et au milieu des taillis, donnent un grand bénéfice.

Le mode d'exploitation est partout à-peu-près le même ; à l'exception des bois que possède le Gouvernement, ainsi que les bois des hospices, soumis au même régime, dont les coupes se vendent par adjudication, en masse plus ou moins considérable ; tous les autres se vendent en détail, par portions, auxquelles on donne le nom de marées. On vend le taillis d'abord, puis, l'année suivante, la futaie.

Depuis quelques années, le principal propriétaire des bois de Ronsoy les exploite par lui-même, et fait distribuer ses ormes en bois de charpente et de menuiserie.

Le produit des bois de l'arrondissement se consomme presqu'en entier dans le pays.

On fait peu de plantations de bois dans l'arrondissement de Péronne, tout se borne à des repeuplemens ; ceux qui se font avec plus de soin et d'intelligence sont ceux des bois de Fricourt.

On emploie, pour le peu de plantations que l'on fait, et pour les repeuplemens, du plant arraché

dans le bois. Le plant provenant de semis serait plus avantageux.

CULTURE DES POMMIERS A CIDRE.

Cette culture a pris un assez grand développement depuis quelques années, mais elle n'a point obtenu pourtant un égal succès. Les terres du Sangterre ayant peu de profondeur, les racines du pommier rencontrent bientôt l'argile dure, le pommier languit alors, et s'il ne meurt pas, il cesse de produire du fruit.

Pour rémédier à cet inconvénient, on a essayé de planter les arbres sur le sol même ; on les butte avec des terres prises au pied, et mieux encore avec des terres rapportées : lorsque l'arbre a pris un certain développement, les vents le renversent.

Le moyen le plus sûr serait de planter dans des trous larges et profonds, que l'on remplirait de bonne terre. Quelques propriétaires suivent cette méthode ; mais il est à croire que le produit ne couvre pas la dépense.

Le canton de Nesle est plus favorisé : comme la couche de terre végétale a beaucoup d'épaisseur, le pommier y réussit très-bien.

Des plantations de pommiers, faites sur les terroirs de Vermandovillers et de Fresnes, quoique situés en plein Sangterre, sont très-productives.

Dans la partie du Vermandois qui dépend de

l'arrondissement, dans les cantons de Combles et d'Albert, la culture du pommier a lieu depuis longtemps; elle obtient du succès.

DÉBOUCHÉS POUR LES CÉRÉALES ET AUTRES GRAINS.

On ne peut répondre sur cette question d'une manière bien positive. Les grains que produit l'arrondissement de Péronne se tirent tantôt au nord, tantôt au midi; cela dépend des circonstances.

Les moulins de M. Fernet, qui sont très-considérables, consomment une grande partie de nos blés. Les farines qui en proviennent, se placent pour la plus grande partie en Flandre; le pays en consomme aussi beaucoup.

Autrefois nos blés se tiraient pour Paris. Ils alimentaient les marchés et les moulins de Pontoise et des environs. Ils étaient voiturés par eau; on les embarquait à Pont-St-Maxence et à Pont-l'Évêque près Noyon. Les blatiers conduisaient ces blés à dos de bêtes de sommes, sur ces deux ports.

Depuis que le canal de Picardie est livré à la navigation, tous les grains de l'arrondissement sont expédiés directement à Paris. Les blés, les seigles et les avoines y trouvent un débit avantageux.

Si les droits de navigation étaient diminués, ce commerce se ferait encore avec plus d'avantage.

Les orges et les menus-grains se consomment dans le pays.

Les graines grasses se portent, en grande partie, sur les marchés d'Arras et de Cambrai.

ENGRAISSEMENT DES BÊTES A CORNES.

Ce n'est que dans les sucreries que l'on spécule sur l'engrais des bêtes à cornes. On emploie pour cela les résidus des betteraves que l'on mêle avec du foin et de la paille hachée.

Dans toutes les fermes et chez les ménagers aisés, on engraisse également des vaches, mais c'est lorsqu'elles sont vieilles et qu'elles ne donnent plus de lait.

Cette industrie est trop disséminée et a trop peu d'importance dans chaque localité, pour qu'il soit possible d'en indiquer le produit, même approximativement.

PROGRÈS DE L'AGRICULTURE.

A l'époque de la révolution de 1789, l'agriculture, dans l'arrondissement de Péronne, se traînait dans l'ornière de la coutume ; les terres étaient divisées en trois soles : le premier tiers était ensemencé en blé ; le deuxième en mars ; le troisième se reposait et restait en jachères.

Une clause, insérée dans presque tous les baux, ne permettait pas au fermier de changer cet ordre de culture ; elle lui prescrivait, sous peine de dommages-intérêts, de suivre l'ordre de culture en usage

dans le pays, sans pouvoir dessoler les terres affermées.

Dans les grandes exploitations, on utilisait bien une portion des jachères, en semant dans l'avoine du trêfle, qui était culbuté l'année suivante, après avoir donné ses deux coupes ; mais cet usage n'était point général. Il avait d'ailleurs donné lieu à de nombreuses contradictions, et, il faut en convenir, le système de ceux qui étaient opposés à cette innovation n'étaient pas sans fondement. On n'avait pas encore observé qu'une récolte de trêfle ne doit succéder à un trêfle qu'avec un intervalle de quatre ans au moins; sans cela cette plante est sujette à manquer, et la terre découverte, produit alors une quantité de mauvaises herbes qu'une année de jachères peut à peine détruire.

Quelques propriétaires avaient tenté, à plusieurs reprises, de cultiver leurs terres en deux soles, en ne leur laissant aucun repos ; les grains de Mars remplaçaient les blés, et la troisième année le blé succédait à l'avoine. On ne tarda pas à reconnaître que ce mode de culture épuisait la terre et nuisait surtout à la qualité du grain.

On ne connaissait pas encore, dans notre arrondissement au moins, le système d'alterner les céréales avec des fourrages et surtout des plantes sarclées.

Tel était l'état des choses en 1789. Les événemens

qui suivirent la révolution, le défaut de bras que des guerres continuelles enlevaient à la culture, ne permirent pas de se livrer à de nouvelles expériences. Cependant, la réquisition et la conscription ne furent pas sans influence sur la culture. Les jeunes-gens transportés, par la guerre, sur tous les points de l'Europe, apprirent à secouer le joug des préjugés. S'ils ne rapportèrent point chez eux des connaissances nouvelles, ils avaient appris, au moins, qu'en fait de culture, on pouvait faire, sinon mieux, au moins autrement que n'avaient fait leurs pères. C'était déjà une victoire remportée sur la routine.

La culture des trêfles s'est d'abord étendue et a diminué la quantité des terres en jachères. L'abondance des nourritures a permis de multiplier le nombre des bestiaux et de faire, par conséquent, une plus grande quantité de fumiers.

La révolution ainsi commencée, dans le système d'assolement, a fait naître l'idée de chercher, dans les instrumens aratoires, perfectionnés, des moyens de rendre les cultures plus faciles.

La *charrue* à oreille mobile, le *binot*, destiné à nettoyer les terres et à enfouir les semences ; la *herse* à dents de bois, celle à dents de fer ; le *rouleau* uni et celui à dents, avaient été jusqu'alors les seuls instrumens aratoires en usage dans l'arrondissement; on se sert aujourd'hui, assez communément, lors-

que la nature du sol le permet, de la charrue flamande, dite *Brabant*, à oreille fixe ; de la petite charrue à versoir, dite de *Berry*. C'est surtout dans le canton d'Albert que cette dernière charrue est en usage.

On trouve assez communément, dans les exploitations importantes, la charrue à butter; mais parmi les nouveaux instrumens, le plus généralement adopté, celui qui réunit le plus de suffrages, est l'extirpateur, ou herse à cinq fers. Cet instrument nettoye parfaitement les terres ; c'est un intermédiaire entre la herse et le binot.

Un cultivateur de l'arrondissement, M. *Forget*, propriétaire à Barleux, vient d'inventer une charrue à trois socs; elle a reçu l'approbation des cultivateurs voisins, qui ont donné à l'inventeur une fête pour célébrer cette découverte. Cette charrue deviendra d'un usage général quand elle sera connue. Elle est surtout propre à relever les terres battues par les pluies, à les purger des herbes qui les infectent : alors elle ne fait qu'un labour superficiel ; mais au moyen d'une mécanique très-simple, on peut donner au labour toute la profondeur qu'on peut désirer.

Cette charrue est aussi employée avec avantage à enfouir les grains semés ; elle opère alors comme le binot ancien, mais elle fait trois fois plus d'ouvrage,

sans exiger plus de forces ; elle ne laisse après elle aucune trace de sillons.

On s'est aussi servi du binot à cinq socs, mais étant lourd, il exige plus de chevaux ; embrassant et devant soulever une plus grande quantité de terre, il rencontre souvent des obstacles qui rendent sa direction difficile. On est en général d'accord qu'il ne peut être utilement employé que dans des terres déjà ameublées.

M. Forget est encore l'inventeur d'une charrue, ou Brabant, auquel on a donné son nom. C'est une charrue à double soc, qui remplace heureusement le Brabant-Flamand à grand déversoir. Elle a, sur l'ancien Brabant, l'avantage de labourer, en allant et venant, et à telle profondeur que l'on veut. Ce n'est que dans les vallées et dans quelques terres profondes que l'on peut jouir de cet avantage, pour la culture de céréales.

Mais le Brabant-Forget est surtout d'une grande utilité pour la culture en grand de la betterave. Comme cette plante exige une terre profondément labourée, avec excès de fumier ; qu'elle ne vit pas aux dépens de la superficie de la terre, dans laquelle elle végète, la présence de la terre rouge, (argile chargée de fer), que ramène cette charrue, n'a pas l'inconvénient qu'elle présenterait pour une culture de céréales ; au contraire elle procure un

moyen certain d'amélioration, et après quelques années, la portion de terre arable qui existe aujourd'hui, sera doublée en profondeur.

L'introduction des bêtes à laine d'Espagne, dite Mérinos; celle des moutons à laine longue et laisante, doivent être également citées comme signe des progrès qu'à faits l'agriculture dans l'arrondissement.

Le haut prix attaché d'abord aux Mérinos purs, décida plusieurs cultivateurs à croiser, avec les bêtes d'Espagne la race indigène. Ils ont, dès les premières années, obtenu une laine plus belle, plus fine et d'une vente plus avantageuse, mais bientôt ils s'aperçurent qu'ils perdraient, par la diminution du produit, au poids des toisons, tout ou partie du bénéfice obtenu de la supériorité de la laine.

Ils avaient espéré que des croisemens multipliés, pendant plusieurs années, dont on avait même fixé le nombre à sept, leur donneraient des bêtes pures; peu de cultivateurs sont arrivés à ce résultat; encore ont-ils reconnu que les bêtes pures, ainsi obtenues, avaient une disposition forte à revenir à leur type primitif, alors on est revenu au parti qu'on aurait dû prendre d'abord, celui de former ses troupeaux avec des Mérinos de pure race.

On sent bien que les progrès que nous venons d'indiquer ne se sont pas fait sentir au même mo-

ment et au même degré dans toutes les parties de l'arrondissement.

Il en est de même des *engrais* ou *stimulans*, connus sous les noms de cendres rouges, de cendres noires, si utiles surtout pour les prairies naturelles et artificielles.

Pendant long-temps les cendres n'ont été employées que dans les cantons de Ham et de Nesle. L'éloignement des mines qui les produisent, la difficulté des transports, étaient un obstacle à ce qu'on en fît usage dans les autres cantons. On y suppléait par les cendres de tourbes. Depuis que le canal de la Somme est ouvert à la navigation, les cendres rouges et noires étant transportées par eau et à peu de frais, leur emploi est devenu général.

Ce n'est ici qu'un aperçu bien rapide des progrès que l'agriculture a faits depuis quarante ans dans l'arrondissement de Péronne. Les faits qui prouvent ces progrès trouveront leur développement dans le cours de ce mémoire. C'en est assez pour juger que cette science n'y est pas restée stationnaire. Si nous n'avons pas encore atteint la perfection de l'agriculture flamande, on ne doit pas l'imputer au défaut d'intelligence et d'industrie de nos cultivateurs, mais à la nature de notre sol.

QUALITÉS SPÉCIALES DU SOL.

La qualité du sol de notre arrondissement varie non seulement par canton, par terroir, mais même

d'un arpent à l'autre, il est donc impossible de former de nos terres des classes bien tranchées.

Le moyen d'en présenter un tableau vrai et de répondre au désir de l'Académie, est de diviser notre travail par cantons, et d'examiner la nature des terres qui composent chacun d'eux.

Nous présenterons en même temps l'étendue superficielle de ces cantons, rapprochée de leur population.

CANTON D'ALBERT.

Dans ce canton composé de 26 communes, les terres labourables peuvent se diviser en trois classes : la première en contiendra un quart environ ; la deuxième, moitié ; la troisième un quart.

Cette proportion ne serait pas exacte pour le terroir d'Albert ; si on peut y compter, comme dans les autres communes, un quart de bonnes terres, il y en a moitié de mauvaises et un quart de médiocres.

Les terres de la 1.ere classe sont généralement composées d'une argile douce, mélangée d'un peu de sable. Les terres de la 2.eme auxquelles on donne le nom de terres bief sont un mélange d'argile, de sable et d'un caillou auquel, dans le pays, on donne le nom de *Cornu*. La 3.eme classe serait purement calcaire, sans les engrais, dont la couvre l'industrie. C'est à l'art et uniquement à l'art qu'elle doit d'être productive.

Nous avons parlé de terrains argileux et de terrains calcaires : on pourrait s'arrêter à ces deux principales divisions, car tous les terrains intermédiaires en dépendent plus ou moins. C'est l'alliage de ces terres et leur mélange à diverses doses, qui ont produit cette grande variété de terrains plus ou moins fertiles, dans la classification desquels il est facile de s'égarer.

CANTON DE BRAY.

Ce canton, composé de 20 communes, renferme des bois considérables, des prairies, des étangs, des marais, dont la plus grande partie est pâturable. On compte par exemple, à Méricourt-sur-Somme, 294 journaux 55 verges de bois (le journal de 41 ares); 354 journaux 62 verges d'étangs, près et marais ; 53 journaux 68 verges de rideaux, friches et montagnes.

Les terres labourables s'y divisent en cinq classes. Le sol de la 1.re et 2.me classe repose sur l'argile et en est un composé, plus ou moins réduit par la culture. Les terres de la 3.me classe se composent d'une argile bief dans laquelle le sable domine ; les terres de la 4.me classe sont calcaires ; celles de la 5.me sont crayeuses et pierreuses.

Ces diverses qualités se trouvent dans une proportion à peu près égale.

CANTON DE CHAULNES.

Le canton de Chaulnes, composé de 25 communes, est celui dans lequel il existe plus de terres labourables, plus de terres de première qualité. Voici dans quelle proportion elles se trouvent avec les près, les bois et les terres non cultivables : 96 centièmes de terres labourables ; deux centièmes de bois ; un centième en prairies ; un centième en friche.

Les terres labourables s'y divisent en trois classes : 3[5^e de 1^re, 1[5^e de 2^me classe, 1[5 de médiocres et mauvaises.

Les bonnes et les médiocres se composent, en général, d'une couche d'argile douce, dite terre franche, mêlée, dans une proportion plus ou moins forte, d'un sable très-fin.

Elle repose sur une argile dure, presque toujours chargée d'oxide de fer.

Cette argile laissant échapper difficilement les eaux de pluie, entretient la couche végétale dans un état d'humidité salutaire.

C'est le cas d'observer ici que, dans tout l'arrondissement, les terres anciennement propres à la culture du froment, sont un composé d'argile douce et à sable fin.

Quelques communes exploitent un sol formé

d'une argile plus rebelle, presque toujours collante ; elle repose sur un fond glaiseux.

Ces terres que nous rangeons dans la seconde classe, n'en sont pas moins productives, mais leur culture demande plus de soins et coûte davantage.

Les mauvaises terres sont ou sablonneuses ou crayeuses ; glaiseuses avec cailloux et quelquefois mêlées de ces divers élémens.

CANTON DE COMBLES.

Les terres labourables dans ce canton qui est composé de 22 communes peuvent se partager en trois classes : moitié entrera dans la 1.re, 1/4 dans la 2.me, 1/4 dans la 3me.

La base des terres de la 1.re classe est une argile légèrement mêlée de sable ; la terre est argileuse et calcaire dans la 2.me ; la 3.me est argileuse, calcaire et crayeuse. On trouve aussi dans la 3.me classe, surtout sur le terroir de Maricourt, des terres à cailloux.

CANTON DE HAM.

Les terres labourables de ce canton, composé de 21 communes, se divisent comme il suit : terres de 1.re classe : 4,748 hectares ; terres médiocres ou de 2.me et 3.me classe, 5,198 hectares ; de 4.me et 5.me, 1,269 hectares.

L'argile et la glaise sont les bases des bonnes

terres ; l'argile, avec un peu de craie, de sable et de cailloux, constituent les terres médiocres ; les mauvaises se composent de craie ou de sable purs Les terres qui avoisinent la rivière de Somme sont presque toutes crayeuses.

CANTON DE NESLE.

Ce canton, l'un des plus fertiles de l'arrondissement se compose de 24 communes ; la culture de l'osier est une industrie qui lui est pour ainsi-dire spéciale : elle demande quelques détails.

Le canton de Nesle possède plusieurs oseraies dont voici l'importance :

Terres de Nesle, cinq hectares ci	5 hect.	» ar.
—Béthancourt, deux hectares soixante deux ares	2	62
—Falvy, quatre hectares. . .	4	»
	11	62

Le commerce de vannerie occupe à Nesle vingt ouvriers qui travaillent toute l'année à fabriquer des paniers, des mannes et autres ustensiles de cette nature. Ils font aussi des ruches à mouches, des claies pour la pêche, des clayettes pour les sucreries.

Les foires et marchés à quatre lieues et plus à la ronde sont approvisionnés des produits de cette industrie

Le sol qui convient aux osiers doit être bas, sans cependant être trop humide.

La vallée de l'Ingon offre ces avantages.

Les terres labourables entrent dans la 1.ere classe pour trois cinquièmes ;

Les médiocres pour un cinquième.

Les mauvaises, aussi pour un cinquième.

CANTON DE PÉRONNE.

Ce canton est composé de 22 communes.

Il est bien difficile de réduire à un terme moyen la qualité des terres qui le composent, tant il y a de variété dans le sol. Il paraîtrait simple de réunir en une masse les terres de première qualité de chaque terroir ; de relever de même les terres médiocres et les mauvaises, et de faire, sur le tout, une règle de proportion. Cette opération présenterait un chiffre sans réalité, parce que les bonnes terres, première classe d'un terroir, seraient à peine de seconde classe, dans certains autres ; que les mauvaises, sur quelques terroirs, sont tellement mauvaises qu'elles ne peuvent entrer en comparaison avec les mauvaises terres des autres communes.

Il est encore des terroirs, comme ceux de Doingt, de Bussu etc., dont les terres généralement très-

mauvaises, ne doivent leurs produits d'ailleurs assez avantageux, qu'à une industrie soutenue, sans laquelle elles retomberaient dans l'état de friches dans lequel on les voyait il y a moins d'un siècle.

Nous avons observé que les terres des communes placées sur la rive droite de la Somme, sont en général très-bonnes ; ainsi on pourrait placer dans la première classe 2/3 des terres de ces communes ; un tiers dans la seconde, un tiers dans la troisième.

Il en est tout autrement des terres situées sur la rive gauche, les meilleurs terroirs, tels que celui de Buire-Courcelles, ne donne au plus qu'un cinquième de terres de première classe, 2/5 de terres médiocres et 2/5 en mauvaises.

Les terroirs de Moislains, Allines et Doingt sont loin d'atteindre cette proportion, mais les habitans sont dédommagés, ceux au moins des deux premières communes, par des prairies de la meilleure qualité.

Les bonnes terres sont argilo-sablonneuses, argilo-calcaires.

Les médiocres sont formées d'argile et de craie.

Les mauvaises sont purement crayeuses ; quelques-unes de ces dernières, mais en petite quantité, sont sablonneuses.

CANTON DE ROISEL.

Vingt-trois communes composent le canton de Roisel; nous le partagerons en deux portions; la première située au nord, contient 17 villages. Driencourt, Longavesnes, Guyencourt et Epehy, forment la ligne de séparation.

Dans cette partie, les bonnes terres sont, à peu de chose près, égales en quantité avec celles de deuxième et troisième classes.

Les terres de première classe sont argileuses, avec mélange de sable; celles de la deuxième sont argileuses, sans sable, ou avec très-peu de sable; les terres de troisième classe sont de craie pure.

La seconde partie du canton est moins favorisée. Il n'y a que peu de terres qu'on puisse placer dans la première classe, partie de celles qu'on voudrait y ranger sont froides. Leur base est une argile forte, qui ne se divise qu'à force d'engrais et de labours faits à propos.

La seconde classe est calcaire et caillouteuse.

La troisième est une craie pure.

Nous allons maintenant reprendre l'arrondissement en masse, pour répondre aux questions proposées par l'Académie.

ÉPAISSEUR DE LA COUCHE VÉGÉTALE.

Les meilleures terres du Sangterre, celles éminemment propres à la culture du froment, sont celles dont la couche végétale est la moins profonde. Cette observation s'étend à la plus grande partie des terres de seconde qualité de l'arrondissement. Cette couche varie de 4 à 7 pouces.

Il y aurait de l'inconvénient à préparer ces terres plus profondément. On ramènerait une argile rouge, qui gâterait, pour long-temps, les terres soumises à cette culture indiscrète. Il faut donner à la terre, long-temps soustraite à l'action de l'air atmosphérique, le temps de se saturer des principes qui doivent la fortifier. Les gelées, les engrais multipliés, tous les accidens météorologiques doivent concourir à mûrir ces terres; mais comme les céréales craignent un engrais trop fort, c'est dans la culture des végétaux qui exigent ces engrais, loin de les craindre, qu'il faut chercher ces moyens d'amélioration. Nous aurons plus tard l'occasion de développer cette idée.

En fixant, comme nous l'avons fait, l'épaisseur moyenne de la couche végétale, nous devons prévenir que la règle posée reçoit de nombreuses exceptions. Les terres de Vallées, celles d'Alluvions ont une profondeur bien plus considérable; mais

comme elles tirent cet avantage des circonstances locales, du temps, du sol lui-même, ces terres doivent être placées dans une exception.

A l'égard des terres médiocres et mauvaises, particulièrement les terres crayeuses et caillouteuses, comme elles tirent leurs élémens de végétation des engrais dont on les couvre, et que ces terres laissent pénétrer les engrais à une grande profondeur, il n'y a aucun inconvénient à les labourer profondément. Ces labours ne gâtent pas la terre, puisque la couche inférieure et celle supérieure sont identiques.

Néanmoins nos cultivateurs ne confient pas à ces terres le froment pur ; on y sème un mélange de blé et de seigle.

Ce mélange tel qu'un tiers de seigle contre deux tiers de froment, forme ce qu'on appelle *blé méteil;* c'était le blé que le propriétaire pouvait exiger pour son fermage : il sert aujourd'hui à payer les ouvriers de moisson, que l'on paie en nature, et à nourrir les domestiques de la ferme.

Malgré que ce septième de culture soit fondé en raison, il trouve encore des contradicteurs dans notre arrondissement. Ils pensent que les terres médiocres et mauvaises ne doivent être piquées qu'à trois et quatre pouces. Il faut attendre que l'expérience fasse encore tomber ce préjugé.

Les bonnes terres et les terres médiocres de l'arrondissement produisent toute espèce de céréales, comme froment, seigle, orges de deux saisons.

On ne sème de seigle dans l'arrondissement que pour sa *paille* dont on fait des liens. Pour que la paille ait plus de consistance, on la récolte avant sa parfaite maturité : mais on mêle assez souvent du seigle avec le froment pour faire un blé méteil. On en sème aussi dans les lentillons et les hivernaches ; il sert de soutien à ces fourrages.

Les terres de première classe, particulièrement dans le Sangterre ne sont pas favorables à la culture des *Avoines ;* il convient de leur consacrer des terres de classes inférieures.

On cultive en grand les *Pavots ;* connus dans le pays sous le nom d'*Œillettes ;* le *Colzat* de saison.

Le Colzat ne réussit pas sur tous les terrains aussi bien que le pavot.

On plante des *Pommes-de-Terre,* mais seulement pour la consommation des hommes et la nourriture des bestiaux.

La *Betterave* est cultivée en grand, mais seulement dans les communes où existent des sucreries indigènes. On en sème aussi, mais en petite quantité, pour l'engrais des bestiaux.

Les Fourrages le plus généralement cultivés sont, en saison, les lentillons, les hivernaches, le jarat d'Espagne, les pois gris ou pois de cendrier. Le mot *cendrier*, en picard, signifie *Chaudronnier*. Ces pois ont pris ce nom, parce que leur culture a été importée dans le pays par des Auvergnats, chaudronniers ambulans.

En mars, on sème les *Vesces*, les *Bizailles*, les pois, les féveroles ; pour prairies artificielles, les deux principales variétés de trefle, le violet et le blanc, la minette, les luzernes et sainfoins.

On cultive en grand, avec succès, mais dans un petit nombre de communes, les carottes. Leur débouché est sur Paris.

Des propriétaires ont essayé la culture du mélilot de Sibérie et celle du Ray-Grass d'Italie. Ces cultures n'ont pas répondu aux espérances qu'on en avait données. Le Ray-Grass n'a eu quelque succès que dans des terrains humides et très-fumés.

ENGRAIS ET AMANDISES.

Les fumiers de cheval, de vaches et de moutons, dont le parcage est une modification, sont les engrais les plus en usage.

Les cendres minérales étaient recherchées, depuis un très-grand nombre d'années, dans les cantons de Ham et de Nesle, qui sont voisins des cendrières. L'usage en devient général depuis qu'on peut les

transporter par eaux, dans une partie de l'arrondissement.

Ces cendres sont un stimulant puissant. On les jette sur tous les fourrages, sur les prairies artificielles, quelquefois sur des blés semés dans des terres froides.

Sur les fourrages, on en sême 14 à 15 hectolitres par hectares. Il y aurait de l'imprudence à en augmenter la dose. Quelques cultivateurs, cependant, ont risqué d'en semer plus, et ils ont réussi, mais c'était sur des terres et sous une atmosphère humides.

Le moment le plus favorable pour répandre ces cendres est mars et avril. Il faut choisir un temps humide.

Avant l'introduction des cendres minérales, on faisait un grand usage de cendres de tourbes. Indépendamment de celles qu'on trouvait dans le pays, les cultivateurs étaient dans l'usage d'en aller chercher à Amiens. Ces cendres s'emploient encore utilement. On peut, sans danger, n'en être pas économe.

Les cendres minérales échauffent les terres, mais elles procurent peu d'engrais ; des cultivateurs se trouvent parfaitement bien de les mêler avec les poulinées bien séchées, bien battues. Une portion de chaux en poudre, mêlée avec ces cendres, a bien réussi.

Le haut prix du plâtre, l'éloignement des carrières qui le produisent, ne permettent pas de faire usage de cet engrais dont la puissance est bien reconnue.

Des cultivateurs ont essayé de semer du seigle, de l'orge et des fourrages, et de les enfouir, avant leur fleuraison, pour tenir lieu d'engrais. On a été forcé de renoncer à ce mode de fumer. Dans notre arrondissement, ces plantes pourrissent lentement, et leur décomposition entretient une multitude de limaçons et d'autres insectes.

On se trouve très-bien cependant d'enfouir les trèfles, après la seconde coupe. Pour prévenir le danger des insectes, on enfouit le trèfle avant l'hiver ; on donne un coup de herse, et quand arrive le moment de labourer, pour les semences, la paille et la racine du trèfle sont consommées et produisent leur effet.

SEMENCES EMPLOYÉES.

On emploie pour les semences le blé du pays, épuré avec le plus grand soin. Quelques cultivateurs plus curieux font venir leurs blés de semence du Soissonnais ou de l'arrondissement d'Hazebrouck.

CULTURE DE BETTERAVES.

Nous ne devons pas oublier, parmi les cultures importantes de cet arrondissement, celle des betteraves. Les fabriques de sucre indigène s'étant multi-

pliées tous les jours, la culture de la betterave est devenue d'une grande importance pour le pays.

La terre destinée à recevoir la betterave doit être préparée par de bons engrais. Il ne doivent cependant pas être fort animalisés. Les fumiers employés doivent être à demi consommés ; il est même bon qu'ils aient porté une récolte avant de confier la betterave à la terre.

La terre recevra, avant l'hiver, un labour profond. Celui à la bêche serait bien préférable s'il n'était pas trop coûteux et souvent impossible à défaut de bras dans les grandes cultures.

Le Brabant ordinaire ou perfectionné doit être nécessairement employé pour ce labour.

Au moment de semer, on donne un léger labour. La terre est alors divisée par la herse et le rouleau. Elle doit être rendue le plus meuble possible.

Le semoir mécanique est ce qui convient le mieux pour répandre la semence de betterave. Il faut alors de 17 à 25 livres de graine par hectare.

Il y a plus d'économie à semer à la main ; 10 livres de graine suffisent alors ; mais les frais de semence sont considérables ; il ne s'agit pas en effet de semer la graine à la volée ; il faut, pour ainsi dire, la planter, en la jetant dans des rigoles préparées.

Le semis doit être sarclé trois à quatre fois. Dès

le premier binage, il ne faut pas laisser deux betteraves ensemble. Après le dernier binage tous les pieds doivent être éloignés l'un de l'autre de 18 pouces en tous sens.

Si, au premier sarclage, on s'aperçoit que la graine a manqué, dans quelques parties, il est encore temps d'en resemer.

Si la betterave était destinée à la nourriture des bestiaux, il n'y aurait aucun inconvénient à en repiquer dans les endroits où elle manque; mais cette méthode ne peut être bonne pour la betterave destinée à la sucrerie.

Soit en arrachant la betterave pour la repiquer, soit même en la repiquant, on lèse son pivot. La betterave produit alors, au lieu d'un jet droit plusieurs racines. On a reconnu que ces racines, ainsi divisées, contiennent moins de parties sucrées.

Les cultivateurs voisins des sucreries commencent à cultiver des betteraves qu'ils vendent 8 à 9 fr. le mille pesant, rendues aux fabriques.

Un hectare de terre bien préparé, produit année commune 50 à 60,000 livres pesant de racines.

Lorsque la betterave est arrivée à maturité, on coupe ses feuilles avec son collet; ces débris servent à nourrir les vaches et les moutons, soit à l'étable, soit sur le terrain même où on les conduit pâturer.

Le moyen le meilleur pour conserver la betterave

jusqu'au moment de la fabrication, est, aussitôt qu'elle est arrachée et décolletée, de la mettre dans des fosses. La terre qu'on tire de ces fosses est relevée en talus et frappée avec la bêche pour écarter les eaux.

L'expérience a appris que l'on peut sans inconvénient, et même avec avantage, semer des betteraves, quatre et même cinq fois sur la même terre. Il suffit d'y jeter un demi-engrais bien consommé. Ce qui reste sur le sol en feuilles et autres débris de betteraves, que les bestiaux n'ont pas consommé, fournit déjà un bon engrais.

Lorsque la betterave est arrachée d'assez bonne heure pour qu'on puisse donner un labour à la terre, on peut y semer du blé; il réussit à souhait.

La culture de la betterave offre un grand avantage par la quantité d'argent qu'elle répand dans le pays où elle est en usage. Le binage coûte au cultivateur, soit qu'il le fasse faire à la tâche ou à la journée, 37 à 40 fr. par hectare. L'arrachage, le décolletage, l'emmagasinement reviennent à peu-près au même prix. Ainsi, un hectare semé de betteraves donne en journée d'ouvriers 74 à 80 fr.

Voici un aperçu des terres consacrées à cette culture.

	Hectares.	Ares.
Commune de Sailly.	102	50
——— Buire.	8	30
	10.	

———	Vraignes. . . .	41	»
———	Ennemain . . .	80	»
———	Epénancourt . .	80	»
———	Ham	60	»
———	Bronchy	50	»
———	Saucourt. . . .	75	»
———	Bacquencourt . .	100	»
———	Péronne	33	»
———	Applaincourt . .	18	»
———	Mouchy-Lagache .	41	»

Ce chiffre augmentera l'année prochaine, car il se monte dans l'arrondissement un grand nombre de sucreries nouvelles.

INSTRUMENS ARATOIRES.

La charrue picarde, à oreille tournante, est encore celle dont on se sert généralement.

Quelques communes du canton d'Albert, ont adopté la charrue de Berry dite à versoir.

Le binot simple est employé partout, pour enfouir les grains.

Le Brabant de Flandre, malgré ses inconvéniens, est adopté par beaucoup de cultivateurs, par ceux surtout qui cultivent en grand la betterave.

Si la charrue Forget, ou double Brabant répond à ce que l'on en attend, elle remplacera bientôt le Brabant de Flandre, ayant sur lui l'avantage de labourer en tous sens.

Parmi les instrumens nouveaux, celui qui, jusqu'à présent, semble avoir réuni plus de suffrages, c'est l'extirpateur, ou herse à cinq fers Cet instrument est très-propre pour ameublir la terre et la purger des mauvaises herbes.

Des propriétaires du canton de Combles ont fait usage de la charrue Dombasle; ils en ont été satisfaits.

Les autres instrumens aratoires n'ont reçu aucun perfectionnement. On se sert partout de la herse à dents de bois et à dents de fer; du rouleau ordinaire ou du rouleau à broches. Ce dernier est employé utilement pour resserrer les terres trop légères et arrêter le travail des mulots.

COMBIEN DE LABOURS DONNE-T-ON AUX TERRES POUR BLÉ ? COMBIEN POUR AVOINE ; ETC.

Pour les blés, seigle et orge de saison, on donne trois et souvent quatre labours avant la semaille. Le premier labour d'hiver se fait au binot et à sillons écartés. Les autres labours se font à la charrue, en mai, juillet et septembre. Entre chaque labour, on herse la terre, une ou deux fois La semence se jette sur un dernier hersage et s'enfouit, soit à la herse, soit au binot.

Toutes les semailles de mars se font sur deux labours, l'un en hiver, l'autre un mois avant les semences. On herse entre chaque labour.

Le *Pavot* se sème sur jachères, après deux labours des hersages, des roulages qui mettent la terre en poussière. Le terrain doit être préparé par une abondante fumure. On enfouit la graine à la herse et la semence doit être suivie immédiatement d'un roulage pour rasseoir la terre.

Le Pavot se sème en mars et avril; il demande trois sarclages à la main.

Après sa récolte, un seul labour suffit pour recevoir le blé. Aussi le Pavot est-il regardé aujourd'hui comme une des branches les plus importantes de l'industrie agricole.

Si la culture du Pavot enrichit le cultivateur, il procure un avantage immense aux ouvriers. Des hommes, des femmes, des enfans, trouvent de l'occupation à une époque à laquelle l'ancien système ne leur offrait aucun travail. On en peut dire autant de la culture des betteraves et de celles de toutes les plantes sarclées.

Le *Colzat* se sème à la volée, au mois de juillet dans une terre riche d'engrais. Au mois d'octobre on en tire du plant que l'on plante dans une terre également bien préparée, soit à la cheville, soit dans un sillon que trace et recouvre la charrue.

Sans les accidens auxquels le Colzat est exposé, pendant les hivers rigoureux, sa culture aurait sans doute la préférence sur celle du pavot.

Les racines de toute espèce demandent également de nombreux sarclages et d'énergiques engrais. Aussi aucune culture ne dispose mieux la terre à produire du blé.

MÉTHODE DE CULTURE POUR LES ŒILLETTES ET LES COLZATS.

Il ne suffit pas au laboureur d'être parvenu à cultiver et à faire mûrir ces plantes oléagineuses ; leur récolte demande de grandes précautions.

Lorsque les capsules des *œillettes* commencent à s'ouvrir et à laisser échapper leur graine, on juge que le moment de les cueillir est arrivé. Pour ne pas perdre de graines, cette cueille se fait avec précaution. Les ouvriers qui s'en occupent doivent saisir chaque plante de la main gauche, la maintenir droite, la frapper du pied droit à la naissance de la racine, ils l'enlèvent et en forment des poignées qu'ils disposent ensuite en faisceaux. Pour maintenir ces faisceaux droits, on les assujetit avec un ou deux brins de paille. On couvre leur tête avec des herbes ramassées dans le champ, pour préserver les capsules de l'attaque des oiseaux.

Les faisceaux doivent rester ainsi quelques jours exposés à l'air, pour que la graine achève de mûrir.

Lorsque le cultivateur juge que la graine est mûre, il fait porter sur le champ même des petits

cuveaux qu'il place sur une bâche ou autre toile d'une assez grande étendue.

On procède au battage en frappant chaque poignée sur le bord de l'un des cuveaux ; la graine qui s'échappe est recueillie sur la bâche.

Il y aurait trop de perte à transporter les œillettes à la ferme pour les battre.

Comme il reste toujours de la graine après le premier battage, on remet les œillettes en chaîne, et après quelques jours on les soumet à un second battage.

La maturité du *Colzat* se juge lorsque les *siliques* commencent à s'ouvrir. On les coupe alors avec la faucille, on les laisse sur le champ pendant quelques jours ; on les transporte ensuite à la grange, dans des voitures bien garnies de toiles.

Plusieurs cultivateurs trouvent de l'avantage à battre sur place. On étend à cet effet, sur la terre, une vaste bâche et on bat avec le fléau.

La paille est très-bonne pour chauffer le four ; ses cendres sont remplies de sel.

EMPLOI DES CHEVAUX.

Les chevaux sont seuls employés pour les travaux de culture dans l'arrondissement. Les propriétaires de sucreries sont les seuls qui se servent de bœufs pour le tirage et la charrue ; dans nos plaines, le travail des bœufs est trop lent.

QUANTITÉ DE SEMENCES EMPLOYÉE.

On emploie par journal de 41 ares, 90 litres environ pour semer en blé; un tiers de moins pour les autres céréales.

DES ANIMAUX ET INSECTES NUISIBLES.

Lorsque le cultivateur a donné tous ses soins à la culture et ensemencement de ses terres, de nouveaux tourmens l'attendent : les souris viennent dévorer ses semences d'hiver, les pucerons à leur tour attaquer les grains semés au printemps, tels que vesces, féveroles et pavots.

Plusieurs moyens sont employés pour détruire les souris : on les souffre dans leurs trous, à l'aide d'un soufflet inventé par feu M. Gosselin, cultivateur distingué du canton de Chaulnes.

Ayant remarqué l'habitude qu'ont ces petits animaux de suivre, sans se détourner, le sillon qu'ils rencontrent, le cultivateur trace autour de son champ une raie, qu'il a soin de bien nettoyer, et y place, rez-terre, de distance en distance, des pots de terre vernissés en dedans et dont l'entrée est fort étroite : les souris rencontrent ces pots dans leur chemin, y tombent sans pouvoir en remonter. Au lieu de placer des pots dans les sillons, on y perce des trous profonds à l'aide d'une tarrière. Ces trous sont plus évasés au milieu qu'à l'entrée. Elles trou-

vent leur tombeau dans ces trous que le cultivateur a soin de visiter tous les jours.

On a essayé aussi de les noyer en inondant leurs trous.

Lorsque la pièce est très-grande, on la traverse par plusieurs sillons garnis de même de pots ou de trous.

Le poison est aussi employé, mais il offre de grands inconvéniens.

Le rouleau à dent, en resserrant les terres, en bouchant les galeries pratiquées par les souris, les force souvent à déserter le champ.

On ne connaît pas de moyens de détruire les pucerons. Tous ceux que l'on a indiqués jusqu'à présent ont trompé l'espérance de ceux qui les ont mis en usage. Les pucerons se reproduisent avec une telle promptitude qu'il est impossible de s'en débarrasser. De grandes pluies, continuées pendant plusieurs jours, des vents secs les font périr lorsqu'ils y sont exposés.

Les petits limaçons gris sont aussi un des fléaux de l'agriculture, ils attaquent les blés nouvellement levés, dans les années pluvieuses. La gelée seule peut en débarrasser nos champs.

On se plaint depuis deux ans, des ravages que font les vers blancs, (la larve du hanneton) dans les œillettes dont ils dévorent la racine. On ne connaît pas encore de moyens de les détruire. Le

moyen peut-être le plus sûr serait de faire ramasser les hannetons dès qu'ils paraissent, et de les faire brûler.

On emploie, pour les jardins, un moyen aussi simple que sûr, pour détruire les larves de hanneton. Au moment de la ponte, on fait disposer sur le terrain un certain nombre de petites tartes, composées de crotin de cheval, de bouses de vache, de sable ou autre terre légère. Comme le hanneton choisit, pour déposer sa couvée, le terrain qu'il peut pénétrer facilement, il ne manque pas de s'emparer de ces petites buttes. Lorsque la ponte est terminée, et dans le cours de l'hiver, on ouvre ces petits monticules, et l'on détruit les larves qu'ils renferment.

On a essayé un moyen à peu-près semblable pour attirer les souris et les détruire. On pratique sur le bord des pièces de terre envahies par les souris, de petites fosses que l'on remplit à demi de paille moulinée, de fumier court ; on y mêle, pour servir d'appas, de la courte paille d'avoine. Les souris s'y réunissent, et il est facile de s'en défaire.

On sent que ces moyens ne peuvent convenir dans une grande exploitation.

MOYENS EMPLOYÉS POUR COUPER LES CÉRÉALES ET LES CONSERVER DANS LE CHAMP, JUSQU'AU MOMENT OU ON PEUT LES RENTRER DANS LA GRANGE.

Autrefois la faucille était employée presqu'ex-

clusivement. Si elle abrège moins que les instrumens employés depuis, elle a l'avantage de ménager les blés.

Le cultivateur n'avait pas alors la liberté du choix. Une ordonnance de police l'obligeait à conserver, pour le besoin des pauvres, le tiers des éteuils de sa récolte en blé. La faux, rasant de trop peu, ne laissait pas d'éteuils. On ne pouvait satisfaire aux exigences de la loi qu'en employant la faucille.

Depuis que cette entrave a été levée, on se sert généralement de la grande faux, garnie d'un léger appareil en toile, destiné à retenir le blé.

Dans les années où le temps laisse de l'inquiétude, on a recours à la petite faux de Flandre, appelée *Piquet*: peu d'ouvriers de nos campagnes étant exercés à manier cet instrument, ce sont des ouvriers Belges ou Flamands qui se livrent à ce travail. On donne à ces ouvriers le nom de *Piqueurs*.

Pour conserver le blé fauché et lui laisser le temps de se façonner, avant de le mettre en grange, les cultivateurs de l'arrondissement ont emprunté des Flamands l'habitude de mettre le blé en *moyettes* (petites meules.)

On connaît plusieurs espèces de moyettes. Celles auxquelles on donne le nom de *Hutelottes* paraissent le plus généralement adoptées. Elles se composent de grains non liés, que l'on dresse les uns

contre les autres, en ayant grand soin que les épis soient tous en l'air. On en forme une espèce de cône à base assez large. Le tas formé, pour garantir le grain de la pluie, on couvre le cône avec du blé dont les épis sont pendants. Cette couverture est fortement serrée par plusieurs liens.

Lorsque les cultivateurs peuvent disposer de vieille paille, ils s'en servent pour couvrir les hutelottes et économisent ainsi le blé qu'il faut sans cela consacrer à cet usage, et qui devient souvent la proie des oiseaux.

Les grains ainsi arrangés peuvent rester dans les champs et s'y conserver, sans danger, pendant plusieurs mois. Loin d'y perdre, le grain acquiert plus de poids, plus de couleur.

Un autre avantage, c'est que les grains destinés à être mis en hutelottes peuvent être coupés huit jours avant leur parfaite maturité.

C'est dans le canton de Combles que l'usage des hutelottes ou calots s'est d'abord introduit.

Des cultivateurs préfèrent aux hutelottes les *cavaliers*, parce qu'ils donnent moins d'embarras. Les cavaliers se forment avec des gerbes liées, dont on fait des espèces de meules. L'inconvénient de ces moyettes est d'être facilement renversées par le vent. La hutelotte, plus compacte, placée sur une large base, y donne moins de prise.

Un des propriétaires cultivateurs des plus instruits de cet arrondissement, et à la complaisance duquel nous devons les plus précieux renseignemens, dit, dans le mémoire qu'il nous a remis, que l'inventeur des hutelottes mérite des statues. Il a rendu le plus grand service à l'agriculture. Aujourd'hui il n'y a que le cultivateur négligent qui laisse avarier ses récoltes en refusant d'employer un moyen aussi simple et aussi peu coûteux.

PAIEMENT DES MOISSONNEURS.

Les Moissonneurs sont payés en nature, à raison d'un setier de blé par coupe par journal ensemencé en blé, seigle ou orge, à la charge de le faucher, le lier, le mettre en moyettes, et de faire encore d'autres corvées, comme faucher les avoines, les lier, mettre en meule les fourrages de toute nature, moyennant 1 fr. 50 c. par journal.

BATTAGE DES GRAINS.

Les grains sont battus au fléau, par les hommes de moisson qui trouvent, par ce moyen, dans la ferme, un travail assuré pour l'année.

Les bras n'ayant jamais manqué dans l'arrondissement, on n'a pas même essayé des machines à battre.

Indépendamment des inconvéniens que présentent ces machines, qui, pour la plupart, brisent les pailles, il en est un qui a touché nos cultivateurs et

qui les honore : chaque ferme, selon l'étendue de son exploitation, adopte un certain nombre de familles, qui lui sont, pour ainsi dire inféodées : de père en fils, ces familles travaillent dans la ferme, à la maison, au battage des grains, au répandage des fumiers, à la fanaison et aux autres travaux qui ne sont pas ceux du labourage. Les travaux du labourage se font par des domestiques spéciaux. Ces familles trouvent dans les fermes du travail pendant toute l'année. Cette longue habitude de vivre ensemble, fait naître un attachement du maître à l'ouvrier et réciproquement. Les intérêts semblent depuis communs entr'eux. Si l'ouvrier éprouve des besoins, il trouve dans la ferme les secours qui lui sont nécessaires. L'introduction des machines aurait rompu cette espèce de pacte, et l'ouvrier eût trouvé difficilement à remplacer le travail lucratif du battage.

Le salaire ordinaire pour le battage des blés, seigles et orges, consiste dans le seizième en nature du grain battu. Dans les grandes exploitations où le travail est plus assuré, les batteurs se contentent du dix-huitième.

Lorsque le cultivateur veut préparer ses blés pour la semence, ou s'avancer, il fait battre pendant la moisson ; les batteurs sont alors payés au 14.e ou au 16.e

DU HACHE-PAILLE ET DU COUPE-RACINES.

On fait fort peu d'usage de ces instrumens. Quelques cultivateurs cependant s'en servent depuis long-temps.

PRODUIT DES TERRES.

Un journal (41 ares) de bonne terre, semé en blé, ou de seigle, donne dans une année abondante douze hectolitres ; ce qui fait douze fois la semence ; en orge vingt hectolitres ; en avoine dix-huit.

Ces produits diminuent à raison de la qualité de terre, du plus ou moins de richesse des engrais, et de l'intempérie des saisons.

C'est le cas d'observer ici que pour les fromens il ne peut y avoir que de la perte à forcer les engrais, surtout dans les bonnes terres ; s'ils sont trop abondans, la terre ne produit que de la paille. L'expérience seule, sur ce point, doit diriger le cultivateur.

On peut admettre, comme terme moyen du produit des terres chargées en blé, dans une bonne année, dix à douze hectolitres ; dans une année médiocre, huit hectolitres.

L'orge, le seigle et l'avoine se plaisant davantage dans les terres légères, pourvu qu'elles soient fumées, peuvent rendre, année commune :

L'avoine, de 16 à 20 hectolitres ;

L'orge d'hiver, 16 hectolitres;

Le seigle, 10 hectolitres;

Les colzats et œillettes donnent six hectolitres.

PRODUIT DES PAILLES.

Le journal (41 ares) seigle ou orge, rend en paille 30 quintaux;

En avoine, 25 quintaux;

En prairie artificielle, les deux coupes 45 quintaux;

En prairie naturelle, 35 quintaux.

PRIX DES LABOURS ENTREPRIS PAR LES CULTIVATEURS.

Un grand nombre de particuliers, auxquels on donne le nom de *Ménagers*, des ouvriers font valoir, soit comme propriétaires, soit comme fermiers, quelques portions de terres; il n'ont pas de chevaux pour leur petite exploitation; leurs terres sont labourées par des cultivateurs, moyennant une rétribution. Le prix de ces labours varie, dans chaque village, selon la volonté de ceux qui entreprennent ces cultures, et surtout à raison de la position dans laquelle se trouvent les propriétaires vis-à-vis des fermiers. Souvent les ouvriers de la ferme, comme maréchaux, charrons, ont des terres que leur labourent les fermiers, en déduction de leurs travaux. Le prix, dans ces cas, est assez modéré.

Quelquefois ausssi des valets de labour ont des

propriétés ; les maîtres, qu'ils servent, lorsqu'ils ne les cultivent pas, comme conditions de leurs gages, se font payer un prix plus modique encore.

Ces réflexions étaient nécessaires pour expliquer la grande différence que l'on remarque dans les prix qui vont être cités.

Le prix des labours des terres qui doivent être semées en grains d'hiver, comme blé, seigle, orge, est depuis 20 f. jusqu'à 36 fr. le journal.

On prend moitié pour les mars.

PRIX DES JOURNÉES D'OUVRIERS.

Il faut remarquer que, dans les grandes fermes, dans lesquelles l'ouvrier est employé toute l'année, le prix de la journée est toujours un peu plus bas que dans les fermes où le travail n'est pas également assuré.

Le nombre des bras libres, la circonstance du voisinage des fabriques, influe aussi sur ce prix.

La journée d'un homme, pendant l'été, se paie de 80 c. jusqu'à 1 fr. 50 c. Lorsque le prix n'est que de 80 c. il est ainsi réglé pour toute l'année.

Les journées d'hiver se payent 75 à 90 c. ; elles s'élèvent même, dans quelques cantons à 1 f.

Les journées de femmes occupées à sarcler les pavots, les colzats, les betteraves, etc. sont, prix

moyen, pendant la belle saison, de 60 c. ; pendant le reste de l'année et pour les autres travaux, il n'est pas bien fixé.

On emploie au sarclage des enfans qui sont payés suivant leur capacité.

IMPORTANCE DES EXPLOITATIONS.

La culture est fort divisée dans l'arrondissement; il y a peu de familles qui ne fasse valoir un petit coin de terre ; on y trouve cependant de fortes exploitations.

C'est dans le canton de Ham que se rencontrent les plus considérables. On en compte dix de trois à cinq charrues ; les exploitations sont généralement de quatre.

Il n'existe point dans le canton d'Albert, de grandes exploitations, les plus grandes se bornent à deux cents journaux à toutes soles.

Il en est de même dans le canton de Chaulnes.

Elles sont plus fortes dans le canton de Combles. Il y en a qui s'élèvent à trois cents journaux. Le plus grand nombre va d'une à deux charrues.

Six fermes, seulement, dans le canton de Nesle, sont au-dessus de trois charrues.

Dans le canton de Péronne, la ferme la plus forte fait valoir trois charrues.

Dans celui de Roisel, les exploitations sont de trois à cinq charrues.

Dans ces divers cantons on compte de 30 à 40 journaux, à la sole, pour une charrue.

Des cultivateurs pensaient que pour l'intérêt de la culture, chaque charrue ne doit pas comprendre plus de 30 journaux.

En fixant ainsi la quantité de terres qui composent la culture d'une charrue, nous nous sommes reportés à l'ancien état ; aujourd'hui que l'industrie agricole tire plus ou moins partie des jachères, il est difficile de bien cultiver plus de trente journaux de terre par charrue.

DE L'ASSOLEMENT ET DES JACHÈRES.

La suppression des jachères tient nécessairement au système d'un bon assolement. Celui le plus généralement adopté est l'assolement triennal. Celui avec jachères est maintenant assez rare. Il est d'usage de couvrir les jachères de trèfles, de graines grasses ou de racines pivotantes.

Des cultivateurs ont reconnu qu'il était avantageux de consacrer à la culture des avoines, des terres légères. Ils font alors succéder au blé, des fourrages, des graines grasses ou des racines. La 3.e année ils obtiennent un nouveau blé.

Le plus grand nombre, cédant à la routine, font succéder l'avoine au blé. Ils utilisent d'ailleurs les

jachères de l'une des manières que nous avons indiquées.

Il est aujourd'hui bien reconnu que les terres n'ont pas besoin de repos. Il leur suffit de changer de produits. Il faut aux récoltes épuisantes, faire succéder des plantes qui ménagent, ou même qui améliorent le sol.

Les céréales sont les plantes qui épuisent le plus la terre. La raison en est sensible. Le froment, le seigle, l'orge, l'avoine qui doivent amener à maturité un si grand nombre d'épis, étant pendant une partie de leur végétation, dépourvus de feuilles, ne peuvent rien tirer de l'atmosphère ; il faut que la terre fournisse à leur alimentation. Leur feuillage ne couvrant pas la terre, les mauvaises herbes végètent avec force.

Parmi les plantes améliorantes, on peut placer le trèfle au premier rang. La minette le remplace utilement dans les terres trop légères qui ne conviendraient pas au trèfle. Les débris que laissent ces plantes sur la terre forment un engrais qui se consomme promptement. Lorsqu'elles réussissent elles étouffent toutes les herbes parasites.

Il est vrai que lorsque les trèfles et les minettes manquent, cet accident fait le plus grand tort aux terres qui alors, se couvrent d'herbes, au point qu'avant de leur confier des céréales, il faut sou-

vent les laisser une année en pleine jachère, pour donner le temps de les nettoyer parfaitement.

Beaucoup de plantes adoptées pour les assolemens, loin d'améliorer la terre, y puisent une substance abondante. Cependant elles remplissent parfaitement l'objet proposé, celui de préparer la terre à produire des céréales. Les colzats, par exemple, les pavots, les féverolles, les betteraves, les carottes et les pommes de terre exigent beaucoup de la terre ; mais en même-temps elles demandent aux cultivateurs de puissans engrais. Ces engrais rendent, avec usure, à la terre, les sucs qu'ont pu lui enlever les plantes que l'on vient de nommer.

Cette surabondance d'engrais ne nuit pas à ces plantes, tandis que les céréales ne pourraient la supporter, ainsi que nous l'avons déjà observé.

Les sarclages rigoureux et multipliés qu'exigent les plantes grasses et les racines, tiennent la terre nette et meuble, et les récoltes en céréales qui les suivent, sont sans contredit, les meilleures que l'on puisse attendre.

C'est d'après ces observations qu'ont procédé les cultivateurs de l'arrondissement qui ont entrepris de changer leur assolement.

Comme le froment est le produit, en quelque sorte spécial de l'arrondissement ; qu'il est reconnu

que c'est la récolte la plus avantageuse au cultivateur, il est facile de concevoir que le but des cultivateurs est d'arriver, sinon à augmenter, du moins à ne pas diminuer le nombre de leurs récoltes en blé. Ce que nous avons besoin de produire et de produire beaucoup, disent-ils, c'est du blé ; ils nous en faut pour nourrir notre famille, payer nos ouvriers, acquitter nos redevances.

Comme nos travaux de culture se font avec des chevaux, beaucoup d'avoine nous est indispensable.

Ce sont ces considérations qui ont empêché beaucoup de cultivateurs de se renfermer dans le système de l'assolement triennal. Selon eux, c'est celui qui permet de donner plus de soins à l'agriculture, celui qui fournit plus de paille.

Dans leur système, ils ne manquent pas d'utiliser une partie de leurs jachères, comme nous l'avons indiqué.

Mais ce système présente toujours l'inconvénient de faire succéder, sans interruption une céréale à une céréale.

Des propriétaires d'une haute intelligence ont trouvé un moyen bien simple de parer à cet inconvénient en renonçant à semer des avoines dans leurs terres à blé. Ils réservent cette culture pour les terres médiocres. Ils préparent ces terres à recevoir cette céréale en leur donnant un fort engrais sur

lequel on sème, soit des plantes oléagineuses, soit des racines. A étendue égale de terrain, l'avoine qui succède à cette culture, produit le double et souvent le triple de ce qu'elle produit, lorsqu'elle succède à du blé.

Les cultivateurs ne renoncent pas cependant absolument à faire porter de l'avoine à leurs bonnes terres, mais c'est comme récolte intercallaire et à distance de 5 à 7 ans au moins.

Cet assolement semble devoir convenir particulièrement aux terres des cantons qui font partie du Saugterre. Les avoines y réussissent peu, et répondent rarement aux désirs et aux besoins du laboureur.

MM. de Comble, propriétaires au Frise, près Combles, ont adopté ce mode d'assolement, dont ils se louent beaucoup. MM. de Comble sont des cultivateurs distingués qui ont constamment allié la pratique à la théorie. Nous devons à leur complaisance d'importans renseignemens.

Quelque soit, au surplus le système admis pour diminuer la quantité des jachères, nous avons observé que le trèfle obtient souvent la préférence pour les récoltes intercallaires. Son gazon procure une grande végétation aux plantes oléagineuses et même à toutes les céréales.

M. Louvet, propriétaire à Vraignes, a adopté un

mode d'assolement dans lesquels les récoltes de froment se reproduisent cinq fois en dix ans, sans qu'il ait remarqué d'inconvénient. Le voici :

Blé.

Pavots ou Colzats.

Blé.

Avoine.

Trèfle qui a été semé dans l'avoine.

Blé.

Hivernaches.

Blé.

Féveroles ou vesce.

Blé.

On voit parce qu'on vient de dire, que la suppression des jachères est en train de progression dans l'arrondissement de Péronne. Les cultivateurs les plus éclairés regardent cependant comme impossible leur suppression absolue. Bientôt il restera peu de jachères, mais il en restera. Elles sont jugées indispensables : 1.° pour le paturage des moutons ; 2.° pour servir à l'emploi des fumiers d'été qui se détérioreraient si on les laissait dans les cours, et qui formeraient d'ailleurs, par leur amas un foyer pestilentiel.

La nature de nos terres demandant des fumiers fermentables, on ne pourrait en former des composts, dans le voisinages des terres auxquelles ils

sont destinés, comme cela se pratique en beaucoup de pays.

On ne pourra se dispenser, ainsi qu'on l'a déjà observé, de laisser en jachères les terres qui, par suite d'une mauvaise récolte, se trouveront infestées d'herbes que l'on ne peut extirper que par des cultures successives et multipliées.

Lorsque les choses seront arrivées à ce point, et le temps n'en est pas éloigné, les jachères ne seront dans l'arrondissement de Péronne qu'une exception, et une exception commandée par l'intérêt de l'agriculture.

RACES DE CHEVAUX, BÊTES A CORNES, BÊTES A LAINE, ENTRETENUES DANS LE PAYS.

On élève dans l'arrondissement un assez grand nombre de chevaux destinés, pour la plupart, aux travaux de la culture. C'est surtout dans la vallée d'Albert et sur les bords de la Somme que les cultivateurs se livrent à cette éducation. Mais elle est faite sans soins, sans discernement ; aussi ses produits sont-ils, en général, très-inférieurs, et chaque jour nous avons à gémir sur la détérioration de la race indigène.

Les chevaux qui ne sont pas pris dans le pays sont tirés presque tous de la Belgique, du Boulonnais et du pays de Caux. Souvent aussi la vallée de Chamey nous fournit des chevaux dont la race ne

laisserait rien à désirer, pour la culture, s'ils étaient d'une taille plus élevée, des croisemens raisonnés leur donneront cet avantage.

Des cultivateurs achètent en Flandre et en Normandie des poulains nouvellement sevrés ; ils font leur ouvrage avec ces jeunes chevaux, et les revendent lorsqu'ils ont quatre ou cinq ans et qu'ils sont formés.

Cet usage, il y a trente ans, était général dans le Sangterre. Des marchands de chevaux qui avaient la confiance des cultivateurs, leur amenaient des poulains qu'ils leur vendaient à un prix raisonnable. Le marchand ne perdait pas de vue ces jeunes élèves, pendant leur éducation, et lorsqu'ils les jugeaient propres au service pour lequel ils les avaient destinés, ils les reprenaient, en donnant au cultivateur un bénéfice raisonnable. Le cultivateur n'avait alors contre lui que la chance des événemens extraordinaires.

Dans ce canton, chaque partie trouvait son avantage ; le cultivateur faisait son ouvrage avec des chevaux qui se formaient en travaillant et acquiéraient une valeur plus grande. Le marchand, de son côté, réalisait chaque année, sur le produit de ses recettes, un bénéfice important.

Les bêtes à cornes sont des élèves du pays dont quelquefois on améliore la race au moyen de taureaux tirés de la Flandre.

Les troupeaux de bêtes à laine sont, pour moitié au moins, de race espagnole pure. Quelques croisemens de bêtes indigènes, avec des moutons anglais de la race de *Disley*, se font quelquefois remarquer.

Autrefois on élevait beaucoup de porcs de l'arrondissement. Ils étaient recherchés par les vignerons de la Champagne. Le haut prix des grains nécessaires pour les engraisser, le peu de débouché qu'on trouve pour s'en défaire, a fait renoncer à leur éducation. Dans quelques communes, cependant, on en élève encore un grand nombre.

La race des cochons chinois ou anglo-chinois est assez répandue dans les autres cantons. Cette espèce de petite taille, n'a pas besoin d'être mise au gras ; elle se nourrit et s'engraisse dans la cour.

PARCAGE DES BÊTES A LAINE.

Les bêtes à laine ont toujours été regardées comme une source de fortune pour le cultivateur ; le prix de leurs toisons et surtout l'engrais qu'elles fournissent, offrent les plus grands avantages. Mais leur entretien devient chaque jour plus difficile, à raison de la suppression, presque générale des jachères. Il faut les nourrir à l'étable une partie de l'année. Dans la plus grande partie des communes, on ne peut les réunir au parc plus de trois à quatre mois.

Il est cependant un moyen facile de parer à cet

inconvénient ; c'est de semer des fourrages destinés à être mangés sur place, par le troupeau. Cet expédient répond à tout, mais seulement pour celui qui a un troupeau et un berger à lui seul. Lorsque les bêtes à laine d'une commune sont réunies en troupeau commun, sous la garde d'un seul berger, cet expédient n'est plus praticable.

Ce moyen en lui-même n'est pas sans inconvénient pour celui qui a un troupeau et un berger à lui. On sait que les bêtes à laine sont très-avides ; aussitôt qu'elles arrivent au champ destiné à leur nourriture, elles se jettent tout au travers, et malgré les soins du berger et la vigilance des chiens, elles foulent aux pieds plus de fourrage qu'elles n'en consomment. C'est une perte pour le cultivateur, et elle lui est d'autant plus sensible que la paille du fourrage, ainsi renversée en tout sens, rend le champ difficile à labourer.

M. Delille, propriétaire-cultivateur à Bussu-lès-Dompierre, a pris un moyen bien simple pour éviter ces dégâts. Comme il a bien voulu nous développer son procédé dans un mémoire qu'il a eu la bonté de nous adresser sur ce sujet important, nous nous bornerons à copier ce qu'il nous dit. Voici comme il s'exprime : « Beaucoup de cultivateurs » sont embarrassés pour procurer la nourriture » à leurs moutons, depuis le mois de mai jus- » qu'à la récolte. Deux à trois hectares au plus,

» ensemencés à plusieurs reprises de vesce, mêlée » avec pois, bizaille et avoine, pour servir de sou- » tien à ces plantes, donnent une nourriture très- » abondante et saine, dans une saison où l'on ne » peut nourrir les troupeaux à l'étable qu'avec des » fourrages secs, que le mouton dédaigne, aussitôt » que les châleurs commencent.

» Depuis quinze ans, je nourris chaque année, » trois cents bêtes de la manière suivante : je sème » quand le temps le permet, mes grains mélangés, » dans la première quinzaine de mars, et je conti- » nue par petites portions tous les vingt jours, » pour pouvoir assurer la nourriture verte de mon » troupeau, jusqu'à ce que les premiers blés mois- » sonnés soient enlevés.

» J'établis des crèches sur le bord du champ que » j'ai ensemencé le premier. Aussitôt que la rosée » est à peu près sèche, le berger coupe, avec la » faux, quelques verges de ma *Dravière*, qu'il » transporte aussitôt dans les mangeoires, et pen- » dant que mes moutons se restaurent, le berger » coupe de nouveau de quoi faire souper son trou- » peau ; de cette façon il n'y a rien de perdu. »

Il est inutile de dire que les crèches sont portées chaque jour sur le terrain pâturé.

On se loue beaucoup du trèfle blanc, pour le pâturage printanier des moutons.

VAINE PATURE.

Ici se présente naturellement l'examen de la question sur la suppression de la vaine pâture. Il y a, parmi les cultivateurs, unanimité sur la nécessité de sa conservation. On ne voit pas ce qui a pu faire désirer sa suppression. La vaine pâture ne s'exerce que sur les friches et les terres récoltées ; elle contribue puissamment à détruire les mauvaises herbes, qui se trouvent sur le champ, après l'enlèvement des grains.

Si le fermier veut tirer partie de ses jachères, il en est le maître. Le signe le plus léger, comme un bouchon de paille, une branche d'arbre, qui indiquent que le chaamp est semé, suffit pour en éloigner la dent meurtrière du mouton.

Quelques cultivateurs, qui réclament hautement pour leurs moutons le privilège de la vaine pâture, voudraient supprimer cette vaine pâture qui consiste à faire conduire à la corde, par des femmes, par des enfans, les vaches sur des rideaux et les bordures des chemins. Cette espèce de vaine pâture est spécialement le patrimoine du pauvre, la seule ressource qu'il ait pour nourrir, une partie de l'année, sa vache, soutien de sa famille.

On convient que souvent l'exercice de ce droit entraîne des abus. Un simple réglement de police, bien exécuté, y portera remède.

On se plaint aussi de ce que, dans certaines communes, après le premier foin levé, les prés sont abandonnés à la vaine pâture, ce qui prive le propriétaire d'une seconde coupe de foin.

Nous observons que l'exercice de ce droit exorbitant n'est pas ce que nous entendons par vaine pâture. Les communes ne peuvent jouir du droit de faire manger la seconde herbe des prés, qu'en vertu de titres ou d'une possession légale qui en tienne lieu. On doit compter au nombre des titres les dispositions des coutumes qui accordent ce droit à certaines communes ; c'est un véritable droit de propriété.

DU DROIT DE MARCHÉ.

Nous avons voulu présenter l'état exact de l'Agriculture dans l'arrondissement de Péronne : il manquerait une partie principale au tableau, si nous ne parlions pas du Droit de Marché, connu dans une partie de cet arrondissement.

Nous dirons en quoi consiste ce droit prétendu, que condamne la raison, que repoussent toutes nos lois. Nous chercherons à indiquer son origine ; on verra ce qu'il était autrefois, et ce qu'il est aujourd'hui.

On appelle *Droit de Marché* le droit que s'attribuent les fermiers d'une partie de l'arrondissement de Péronne, de se maintenir, malgré la volonté des

propriétaires, dans la jouissance fermière des biens qu'ils tiennent à bail. Le propriétaire ne peut changer son fermier, ni conséquemment augmenter son fermage.

On donne le nom de dépointement à l'acte de celui qui expulse le fermier, pour se mettre en possession des terres qu'il fait valoir, et on le stigmatise du nom de dépointeur.

Depuis des siècles, ce droit de jouissance se trouvait, dans les familles, comme une propriété réelle; on dote ses enfans avec des *droits de marché*, on les vend même à des étrangers; mais alors il est dû au propriétaire un droit d'agrément dont l'importance varie.

Il serait peut-être difficile de déterminer l'époque à laquelle cet abus s'est introduit. Ce qui paraît constant, c'est qu'il a pris naissance au milieu des dévastations et des guerres qui ont affligé la Picardie, pendant bien des années. Pendant ces temps de désolation, les propriétaires et les fermiers avaient abandonné leurs terres; elles restaient incultes, parce que l'on était exposé à voir les moissons préparées par ses soins, devenir la proie de l'ennemi. Le calme était rétabli que la terreur subsistait encore.

Pendant les guerres, les fermes, les métairies avaient été détruites; les propriétaires, privés pen-

dant long-temps de leurs revenus, étaient pauvres et ne pouvaient rien reconstruire. Les moines qui auraient eu cette puissance, n'osaient élever, à grands frais, des fermes qui pouvaient devenir de nouveau la proie des flammes : leurs églises, leurs monastères avaient été renversés ; il fallait les reconstruire.

Des habitans de la campagne, qui avaient rétabli leurs chaumières au milieu des ruines, se hasardèrent à cultiver des portions de ces terres abandonnées. Ils auront été trouver les moines et leur auront fait des propositions que ceux-ci auront été trop heureux d'accepter.

L'exemple des Moines aura entraîné les propriétaires qui, moins que les couvens, avaient le pouvoir de tirer partie de leurs terres.

Est-il intervenu une convention verbale entre les propriétaires et ces colons volontaires, ou ces derniers ont-ils abusé de leur position pour faire la loi aux propriétaires ? Cette dernière supposition est la plus vraisemblable. Quoiqu'il en soit, le temps a sanctionné ces arrangemens, ou, si l'on veut, ces usurpations.

Lorsqu'après un grand nombre d'années la loi a voulu intervenir, pour faire rendre au propriétaire la disposition de sa propriété ; il était trop tard. Des établissemens, des fortunes même s'étaient for-

tunes même s'étaient ornés avec les produits de ces marchés. Les descendans des anciens colons jouissaient de ces terres sans rechercher, sans pouvoir même reconnaître l'origine de leur possession. Ces terres, sur lesquelles ils étaient nés, dont la jouissance était dans leur famille depuis un temps immémorial, ils les regardaient comme leur propriété. C'était pour eux l'arche sacrée Ces terres étaient les dots de leurs femmes ; c'était le patrimoine de leurs enfans. Ces terres, ils les leur avaient transmises comme il les avaient reçues. Ils ne soupçonnaient pas même ce que leur possession pouvait avoir d'illégal. Delà lorsqu'on voulut les déposséder, ces fureurs, ces dévastations, ces incendies, ces assassinats qui, pendant trop d'années, ont effrayé le pays.

Heureusement qu'il ne nous reste plus que le souvenir de ces crimes. On peut même dire que, malgré que le préjugé du non-dépointement soit encore en vigueur dans un grand nombre de communes, il n'existe plus cette ivresse de folie qui faisait que l'homme le plus doux, le plus scrupuleux dans les actes de la vie ordinaire, ne se connaissait plus, ne respectait rien lorsqu'il s'agissait du dépointement. Les témoins de la vengeance tirée du *dépointeur*, venaient sans scrupules se parjurer devant la Justice. Ils n'avaient rien vu.

Si la colère n'est plus la même, c'est que la position du cultivateur est bien changée. Les droits de

marché constituaient autrefois toute la fortune du cultivateur. On en a vu souvent, pour étendre leurs exploitations, vendre leurs propriétés et acheter avec le prix des terres à marché. Tout acte qui tendait à les dépouiller de ces droits, était un coup porté à leur fortune. La perte de leurs droits de marché entraînait leur ruine et celle de leurs familles. La vente des domaines nationaux ayant mis dans la circulation un grand nombre de propriétés, presque tous les fermiers sont aujourd'hui propriétaires, et leur existence ne dépend plus absolument des terres qu'ils tiennent à ferme. Ils regardent les droits de marché comme tellement précaires, qu'ils n'y attachent plus l'importance ancienne.

Il faut convenir que cette usurpation de partie des droits de la propriété, au milieu d'une de nos plus belles provinces, était une monstruosité. Aussi les divers gouvernemens ont-ils employé les moyens les plus violens, les plus arbitraires pour y remédier, sans pouvoir y réussir.

Indépendamment des moyens de terreur, une circonstance devait paralyser tous les efforts : les propriétaires n'avaient ni fermes ni instrumens aratoires pour cultiver, et presque toujours leurs domaines n'avaient pas assez d'importance pour faire les frais d'une construction. Les autres fermiers qui avaient intérêt à maintenir le préjugé, n'avaient garde de se présenter pour prendre le bail.

On a voulu obliger les communes à faire cultiver les terres dont les propriétaires s'étaient mis en possession. Les formalités voulues pour obtenir cette contrainte, les moyens qu'avaient les cultivateurs pour se venger de l'obligation qui leur était imposée, a toujours rendu cette ressource inutile et souvent ruineuse pour le propriétaire.

Les moyens violens n'ayant obtenu aucun succès, l'administration a imaginé de frapper indistinctement ce droit de marché. Elle a proposé d'augmenter le revenu des terres grevées du droit de marché d'une somme égale à ce qu'on aurait supposé que le revenu se serait élevé, si les terres avaient été libres.

De cette manière, on aurait mis à la charge du propriétaire une augmentation d'impôt pour un revenu dont il ne jouit pas et dont le gouvernement lui-même n'a pas la puissance de le faire jouir.

Mais au premier pas l'administration se trouve arrêtée. On ne peut frapper d'impôt qu'une propriété existante, un droit qui a une valeur fixe et appréciable. Pour imposer les droits de marché, il faut commencer par en consacrer l'existence ; or, c'est violer la loi qui défend de les reconnaître. A l'instant où l'on donne au droit de marché une existence légale, vous consacrez l'usurpation du fermier ; vous dépouillez le propriétaire d'une partie de sa propriété ; vous consacrez un droit de servitude

contre lequel les propriétaires luttent depuis des siècles.

Ces droits, d'ailleurs, n'ont pas une valeur fixe ; elle varie dans chaque commune au gré des circonstances.

Mais, au surplus ces droits de marché, dont on a été si long-temps préoccupé, méritent à peine aujourd'hui d'appeler l'attention.

D'abord tous les cantons de l'arrondissement ne sont pas sous son influence. Jamais il n'a été connu dans le canton d'Albert : il faut excepter une ou deux communes.

Dans le canton de Bray, plusieurs villages s'en sont affranchis.

Tout nous atteste que, dans le canton de Comble, il a perdu de sa force, et que le préjugé du non-dépointement y est à-peu-près détruit.

A Moislains, village le plus populeux du canton de Péronne, les droits de marché ne trouvent plus d'acquéreurs.

Dans le canton de Roisel, beaucoup de propriétaires ont retiré leurs terres, pour les faire valoir, sans qu'il en soit résulté le moindre inconvénient.

Si les fermiers avaient créé en leur faveur les droits de marché, les *bergers* d'une partie de la Picardie et du Soissonnais avaient établi un mono-

pole pour leurs places. Si un maître renvoyait son berger, il ne pouvait plus en trouver un autre pour le remplacer. La mort punissait l'un de ceux qui eût osé prendre la place vacante. Les bergers avaient poussé leurs prétentions plus loin. Lorqu'une place de berger était vacante, par mort ou autrement, le maître ne pouvait choisir un successeur que dans un certain nombre de familles de bergers.

Les déclarations rendues sur les droits de marchés ont frappé également l'absurde prétention des bergers, et depuis plus de trente ans, il n'en est plus question.

Le droit de marché est certainement une anomalie dans la législation; mais, considéré dans l'intérêt de l'agriculture, il présente de grands avantages : il attache le fermier au sol; s'il fait des sacrifices pour améliorer ses terres, il ne craint pas de travailler pour autrui.

Le propriétaire lui-même n'est pas sans tirer quelqu'avantage de cet abus. Le droit de marché lui offre une garantie pour sa redevance. Ce droit, qui échappe aux poursuites des autres créanciers, est le gage du propriétaire qui s'en saisit, sans réclamation, s'il n'est pas payé.

Les longues jouissances tournent au profit de l'agriculture, et l'on a toujours regardé les baux à longs termes comme les élémens de la prospérité

agricole. Le non-dépointement produit, pour le fermier, l'effet d'un bail à location perpétuelle.

Sous le regne de Louis XV, lorsqu'on s'est occupé des moyens d'améliorer l'agriculture, la première chose que fit le Gouvernement, fut d'encourager et de faciliter les baux à rentes perpétuelles.

Si le fermier qui ne craint pas d'être évincé de sa jouissance se livre avec confiance à un système d'amélioration, il n'en est pas de même de celui qui s'attend à une prochaine éviction. Il ne s'occupe que du moment présent ; il donne à sa terre le moins qu'il peut et lui arrache le plus possible. Pour nous servir de l'heureuse expression de l'un de nos correspondans, *il soumet ses terres à des emprunts forcés qui, sans enrichir le présent, peuvent ruiner l'avenir.* A la fin du bail, il rend au fermier entrant une terre ruinée.

Tels sont les argumens que font valoir les cultivateurs pour justifier l'abus du droit de marché.

Les partisans de la liberté regardent au contraire le droit de marché comme la ruine du propriétaire. Son effet est de maintenir le prix des baux au-dessous de la valeur. Il empêche la concurrence lorsqu'il veut vendre.

La question doit être considérée d'un point plus élevé. Le propriétaire, en achetant sa propriété, la savait grevée, si ce n'est de droit, mais de fait

d'une servitude ; il a payé en conséquence , il n'est donc pas lésé dans ses intérêts.

Dans le fait, il n'y a que le fisc qui souffre, parce qu'il ne perçoit son droit de mutation que sur le pied des terres grevées du droit de marché.

Au surplus le préjugé du non-dépointement s'efface tous les jours ; il faut laisser au temps à le déraciner entièrement.

L'amélioration dans le système agricole de l'arrondissement ; la révolution qu'a produite la culture des plantes oléagineuses et de racines, amenera nécessairement un changement dans les rapports entre les fermiers et les propriétaires , et cette révolution entraînera le reste de ce vieil abus.

AMÉLIORATIONS.

Nous avons indiqué plusieurs améliorations désirables, dans le cours de ce mémoire ; une des plus importantes serait l'introduction , plus générale, d'un meilleur système d'assolement. Les exemples donnés par les cultivateurs les plus distingués d'un assolement qui réunit toutes les convenances, aux plus grands avantages, doit ouvrir les yeux de ceux qui, tenant à de vieilles habitudes, n'ont pas eu même le courage de secouer le joug des préjugés.

Mais il est une chose qu'on ne peut trop recommander aux habitans de nos campagnes. c'est l'assai-

nissement de leurs maisons et surtout de leurs étables, et une meilleure tenue pour leurs bestiaux.

En général, les maisons des habitans de la campagne, manquent d'air et de lumière; elles sont basses, souvent enfouies en terre; elles ont des fenêtres trop petites.

On sent qu'il faudrait reconstruire alors les maisons sur un autre plan. Mais pour cela des conseils ne suffisent pas; il faudrait des sacrifices d'argent; au-dessus des moyens de nos pauvres paysans.

Une autre amélioration que, par la même raison, le manque d'argent, on ne proposera pas, ce serait d'isoler toutes les maisons, de les placer au milieu des héritages, au lieu de les entasser les unes près les autres, ce qui est un moyen de communication en cas d'incendie, et un obstacle aux secours que l'on pourrait y porter.

Les bestiaux, les vaches, surtout, sont plus mal encore; elles sont renfermées dans des cases étroites, basses et sans air. Les urines s'amassent sous elles et entretiennent les fumiers dans un état de fermentation nuisible à ces bestiaux.

En attendant qu'un état plus prospère permette de reconstruire ces misérables étables, il serait possible de donner de l'écoulement à ces urines, qui de l'étable seraient conduites sur le fumier de la cour. Si la disposition des lieux ne permettait pas de

donner, au sol des étables, la pente nécessaire, toujours serait-il possible de creuser dans un coin un trou pour y placer un tonneau dans lequel les urines seraient dirigées. Ce tonneau serait couvert avec de fortes dosses, et plusieurs fois par semaine on le viderait.

On a vu long-temps, dans les fermes, les mieux conduites, (et cet abus subsiste encore dans plusieurs) , laisser les fumiers séjourner sous les moutons, pendant plusieurs mois; le retirer des bergeries dans un tel état de fermentation et de putridité que les ouvriers chargés de les vider étaient vivement affectés par le gaz qui s'en exhalait.

On sent tout ce que peut avoir de funeste pour le troupeau , un air aussi corrompu.

Nous devons déclarer que le travail que nous avons l'honneur de soumettre à l'Académie est le résumé de plus de trente mémoires que nous devons à la complaisance des cultivateurs les plus éclairés et les plus indépendans de l'arrondissement.

Berny, le 15 septembre 1834.

HYVER.

MEMOIRE

SUR

Les Moyens les plus propres à hâter les progrès de l'Agriculture dans le Santerre.

PAR C.-J. BUTEUX,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE D'AMIENS ET MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Rien ne serait plus utile, ce me semble, que de présenter une esquisse rapide de l'état ancien de l'Agriculture, des améliorations qui ont successivement eu lieu, et de celles qui suivront nécessairement et qu'il faut seulement chercher à faire obtenir plustôt. Alors, le cultivateur ayant sous les yeux la marche que ses ancêtres et lui ont suivie, hésiterait moins à poursuivre le cours des perfectionnemens dont il apercevrait les commencemens et les progrès jusqu'au temps présent.

Je vais essayer de tracer l'histoire abrégée de l'Agriculture du canton de Rosières et des communes voisines qui forment avec lui le Santerre, ce plateau d'excellentes terres qui contient environ huit lieues carrées. J'indiquerai ensuite les améliorations qui me paraissent devoir s'effectuer dans un temps plus ou moins rapproché.

Les progrès de l'Agriculture ont suivi la même marche dans les autres cantons du département, à quelques différences près, provenant de la nature du sol et d'autres circonstances particulières. Aussi ce que je vais dire pour le Santerre peut s'appliquer plus ou moins exactement au reste du département.

Chez les Romains, la jachère revenait tous les deux, trois ou quatre ans, plus ordinairement tous les trois ans : c'est probablement de ce peuple que vient l'assolement triennal répandu dans toute l'Europe.

Tant que la France ne fut pas fort peuplée, qu'il n'y eut pas de police, et que des guerres intérieures, soit civiles, soit résultant de l'invasion de nations étrangères, la ravageaient fréquemment, l'assolement triennal qui n'occupe le cultivateur que pendant une partie de l'année, qui permet, lorsque les Mars sont semés, de retarder plus ou moins les différens labours qu'exigent les jachères, était certai-

nement le plus convenable. Aussi se conservait-il également dans les autres contrées de l'Europe dont l'état politique était à peu près le même.

Long-temps en harmonie avec l'état des choses, et enraciné par une longue habitude dans l'esprit des peuples, c'est avec peine qu'il commença à disparaître dans quelques pays pour faire place à l'alternat.

L'ignorance dans laquelle on croupit long-temps, et le peu de sûreté des chemins et de facilité pour voyager, empêchèrent la communication des connaissances agricoles.

Ce n'est que du 18.me siècle que datent les premières améliorations qu'éprouva l'Agriculture dans le Santerre. Jusque-là l'assolement triennal était seul en usage. Par cet assolement, les terres étaient divisées en trois parties ou solles. Dans l'une, on semait le froment, le seigle et l'orge; dans l'autre, l'avoine, la vesce d'hiver ou hivernache, la vesce de printemps et la bisaille; la troisième solle restait en jachères. Sur trois années de jachères, la terre n'était fumée qu'une fois Cependant les meilleurs cultivateurs fumaient une seconde fois une partie des jachères amenées par une nouvelle révolution de l'assolement.

Plus tard, on sema dans l'avoine, au moins suis-je autorisé à le croire, d'après les entretiens que

j'ai eus avec M. Torchon, de Lihu, agriculteur et homme très-instruit, mort en 1829, à l'âge de 90 ans, et parce que sans doute l'assolement était trop fixe pour qu'on songeât à le déranger, on sema dans l'avoine, dis-je, du trèfle, et plus tard encore, de la luzerne. La luzerne occupait le sol plusieurs années, le trèfle deux années, afin d'épargner la semence et le travail; il résultait de là une petite diminution de jachères.

L'hivernache fut bientôt mise dans une autre solle. Il paraît que l'on remarqua, surtout dans les années dont la température lui avait été convenable et où, à raison de la force de sa végétation, les feuilles les plus basses des tiges étant étouffées, pourrissaient, que le blé qui lui avait succédé était, malgré l'intervalle d'une année de jachères, plus beau que celui venu après jachères non fumées et succédant à l'avoine. Alors on ne sema plus l'hivernache dans la solle de Mars, mais on la mit dans les meilleures terres en jachères, de manière à pouvoir, en fumant ces terres ou en y mettant le parc, y semer ensuite du froment. Voilà encore une petite diminution des jachères et un pas très-important fait dans l'alternat, car c'est le premier pas.

Il arriva que la récolte de la seconde année des trèfles étant souvent mauvaise, on les garda seulement un an et qu'on sema du blé ensuite.

Quand la seconde coupe fut récoltée trop tard pour y faire succéder du blé, on remplaça celui-ci par de l'avoine qui vint parfaitement bien, tandis que le blé n'était pas toujours beau ; mais le trèfle se trouvait entre deux avoines. On imagina alors de semer le trèfle dans le blé, de faire succéder, au premier, l'avoine qui, n'épuisant pas la terre améliorée par le trèfle, fut semée en hivernache à laquelle le blé succéda. Delà un nouveau pas dans l'alternat et qui fut occasionné principalement par la tendance à ne point éloigner les récoltes de froment, à cause de leur importance : on les rapprochait ainsi d'un an.

Nous voilà parvenus vers le milieu du 18.e siècle. Alors le journal de blé (de 45 ares 7 centiares) rapportait 200 gerbes qui produisaient 9 à 10 hectolitres au plus, et le journal d'avoine 80 gerbes, et 150 quand cette céréale avait remplacé le trèfle; on obtenait dans l'un et l'autre cas environ un hectolitre par 10 gerbes. A présent on récolte dans un journal de blé 3 à 400 gerbes qui produisent 10 à 11 hectolitres, et dans un journal d'avoine, de 150 à 300 gerbes donnant de 15 à 22 hectolitres.

Maintenant nous arrivons à une époque où nous n'avons plus besoin de recourir à la tradition qui, il faut l'avouer ne peut jamais offrir une certitude complète.

Vers la fin du 18.me siècle, on fuma un peu plus

et l'analogie fit faire pour la vesce de printemps et ensuite pour la bisaille comme pour l'hivernache, toutes les fois que l'on put mettre du fumier avant la semaille de ces papillonnacées, ou avant celle du blé qui leur succédait.

Depuis cette époque plusieurs communes du Santerre sont restées stationnaires, mais la plupart d'entr'elles ont fait des progrès plus ou moins rapides. La culture de l'œillette, du colza, de la gesce appelée jarrat dans le pays, des pommes de terre et du trèfle incarnat ou faronche ont encore étendu l'alternat.

L'assolement biennal est depuis près de 50 ans celui adopté dans presque tout le Santerre. Le blé alterne avec les fourrages, les prairies artificielles et les plantes oléagineuses. Quelques parties de cette dernière solle restent en jachères. Après le trèfle on sème du blé et plus souvent de l'avoine que l'on fait aussi succéder au blé en choisissant les terres où les engrais ont été mis plus récemment et en plus grande quantité.

Des progrès assez remarquables ont eu lieu depuis le commencement de ce siècle et surtout dans les quinze dernières années. Car les jachères ne s'élèvent guère maintenant qu'au 10eme environ, excepté dans quelques communes où elles vont au quart.

Il suffirait pour que l'agriculture atteignît un haut

degré de perfection de régulariser et de compléter l'assolement actuel, et d'adopter quelques pratiques dont l'utilité est reconnue dans d'autres pays et par tous les agriculteurs éclairés.

Il faudrait :

1.° Supprimer la culture des plantes oléagineuses jusqu'au moment où l'on se serait procuré une quantité suffisante d'engrais pour ne laisser aucune parcelle de terre en jachère. Je ne puis m'empêcher de désapprouver la culture de ces plantes qui ne produisent ni fourrage ni litière, lorsque l'on conserve encore des jachères; car si elles étaient remplacées par des fourrages et des racines, il en résulterait une augmentation de bestiaux qui, par le fumier qu'ils procureraient, permettrait de ne laisser aucun champ en repos. Bien des cultivateurs sentent cette vérité, mais la gêne où ils se trouvent quelquefois, les engage à cultiver les plantes oléagineuses dont la graine peut être vendue avant la récolte des blés, ou au moins avant qu'ils aient pu être battus.

2.° Augmenter la récolte des fourrages et des pommes-de-terre. Le nombre des bestiaux se proportionnant à la quantité de fourrages, la consommation de la viande augmentera, et elle pourra encore s'élever davantage en employant les pommes-de-terre à la nourriture des bestiaux lorsque le blé sera à bas prix. Quand il sera cher elles concourront

avec le blé à nourrir le peuple. Alors les disettes deviendront plus rares et moins cruelles. Le plus puissant moyen de prévenir ce fléau, c'est de ne pas faire consister presqu'uniquement dans le blé la nourriture du peuple. En Europe quand le blé est rare, il y a disette. Dans l'Indostan il y a également disette quand le riz manque.

3.° Cultiver la betterave, pour faire servir à la nourriture des vaches, les feuilles pendant une partie de l'été et de l'automne, et les racines dans l'hiver.

4.° Cultiver les navets pour les faire manger sur place, pendant l'hiver, aux moutons et faire parquer ceux-ci, durant le jour, sur le terrain que ces plantes occupent. Les navets exigeant des sarclages, la terre sera aussi bien nétoyée que si elle fût restée en jachères.

On observe que partout où l'on cultive les racines, l'agriculture est florissante. En effet le sarclage étant nécessaire pour ces plantes, les récoltes qui les suivent sont débarrassées des mauvaises herbes, et le nombre des bestiaux pouvant être plus considérable, il en résulte plus de fumier.

5.° Faire succéder aux navets, pour la nourriture des moutons, le seigle et l'orge en verd, puis les trèfles, les luzernes, les dravières etc., les faucher et les mettre dans des rateliers pour les faire consommer par les animaux, usage qui économise singulièrement les fourrages; et enfin promener un

peu seulement les moutons, les faire parquer le reste du jour et ensuite la nuit aussitôt que le temps ne sera ni trop froid ni trop pluvieux. Si l'on n'adopte ces usages, il faudra renoncer aux moutons, surtout lorsqu'ils forment des troupeaux communs, dont le produit et le parcage payent à peine actuellement la nourriture et les soins : je crois même qu'ils n'y suffisent pas à cause de l'habitude de ne leur donner que des fourrages secs à l'étable. En effet il faut les y nourrir pendant neuf mois de l'année, parce qu'il n'y a que peu de terre en jachères et que dans la plus grande partie, les troupeaux ne peuvent y arriver pour pâturer parce qu'elles sont entourées de terres ensemencées, et que dans le reste ils ne trouvent que très-peu d'herbe.

6.° Reprendre l'usage de la marne qui n'a pu être abandonné que parce que ayant été employée sans discernement, elle n'aura produit que des effets nuls ou même nuisibles. Le sol végétal ne contenant aucune parcelle de carbonate de chaux, il est probable que ce minéral serait pour lui un bon engrais.

7.° Adopter ceux des nouveaux instrumens aratoires, dont l'expérience a démontré l'utilité ou la supériorité sur les anciens.

8.° Adopter le labourage avec les vaches. Le Santerre étant principalement un pays de petite culture, il y aurait un très-grand avantage, excepté

pour les grandes exploitations dans lesquelles les bœufs pourraient être préférés, à employer les vaches pour les travaux des champs. Ces travaux ayant peu de durée et étant faciles par la nature du sol puisqu'il permet le labour, avec un seul cheval, ne feraient que diminuer momentanément la quantité du lait dont la perte serait très-amplement couverte par la dispense où l'on serait d'acheter des chevaux et d'employer pour les nourrir des fourrages qui seraient consommés avec plus de profit par les vaches. En effet les chevaux sont plus chers que les vaches ; leur acquisition exige donc de plus grandes avances, et la perte d'une vache est par conséquent moins considérable que celle d'un cheval. La même quantité de fourrage consommée par les vaches produit plus de fumier que lorsqu'elle a servi de nourriture aux chevaux, et enfin un vieux cheval n'a qu'une valeur très-minime au lieu qu'une vieille vache procure par sa vente au boucher, l'avantage d'un bon prix à celui qui la possède, et sert à augmenter la masse de viande pour la consommation.

9.° Enfin améliorer les races des chevaux, vaches et moutons, moins encore en faisant venir de contrées éloignées, des individus choisis, qu'en soignant mieux les races du pays. Car ce serait en vain que nous changerions nos races à grands frais, si, continuant de suivre nos anciennes habitudes, nous ne donnions pas à nos nouveaux hôtes, une

nourriture saine et abondante, si nous les faisions passer subitement d'une nourriture fraîche à une nourriture sèche *et vice versâ* au lieu de faire en sorte que ces deux espèces d'alimens soient toujours mélangées, au moins en hiver ; si nos étables n'étaient pas suffisamment aérées ; si surtout nous n'attendions pas que la croissance de nos animaux fût terminée pour l'accouplement, et si nous ne ménagions pas les taureaux et les étalons auxquels on donne trop de femelles, ce qui rend les produits débiles ou au moins peu nombreux. L'adoption de ces principes ne serait pas au reste d'une très-grande importance pour l'agriculture du Santerre, attendu qu'on élève peu de bestiaux dans ce pays.

Telles sont les améliorations qui, je crois pouvoir le penser, arriveront nécessairement, un peu plus tôt, un peu plus tard.

Après avoir parlé de l'état de l'agriculture en général dans le Santerre, je devrais peut-être mentionner les cultivateurs qui ont devancé les autres dans la voie des perfectionnemens, mais alors je sortirais des bornes que je me suis prescrites. Je ferai cependant quelques observations à ce sujet.

Les cultivateurs lisent peu ; ils n'ont pas beaucoup de confiance, et en cela ils font souvent bien, dans les conseils des agriculteurs purement théoriciens ou de ceux dont l'expérience est insuffisante pour faire

autorité ; car pour cela, il faut offrir des améliorations incontestables. Les livres et les journaux d'agriculture sont donc tout-à-fait inutiles, excepté pour les hommes assez instruits pour repousser également de vaines théories et une routine irraisonnée.

Par suite de ces considérations, on a pensé que l'établissement de fermes-modèles serait très-propre à hâter les progrès de l'agriculture, parce que l'exemple fait plus d'effet que les raisonnemens. Malheureusement un terrain d'une assez grande étendue, des fonds considérables, et surtout un homme réunissant toutes les qualités nécessaires pour diriger un semblable établissement, sont si difficiles à trouver simultanément qu'il n'existe guère encore en France que celui de Roville.

Je suis convaincu qu'il serait possible d'y suppléer, en faisant connaître par le moyen de la publicité, les établissemens agricoles où les méthodes les plus perfectionnées sont mises en pratique, et je ne crois pas pouvoir trop insister sur l'utilité de notices détaillées sur ces établissemens. Il n'y a pas de cantons, et l'on en serait surpris, qui n'en pût offrir de recommandables. En effet, nous avons de bons, je dirai même d'excellens cultivateurs. Nous en avons qui réunissent à une savante théorie une pratique consommée, et d'autres, qui sans théorie,

mais guidés par un excellent jugement, ont porté l'agriculture à une haute perfection. Je citerai parmi les premiers, M. Manessier, de Wacourt, arrondissement d'Abbeville, dont l'établissement présente depuis trente ans, une excellente ferme-modèle. Son exploitation est d'une petite étendue, les terres en sont d'une médiocre qualité, et cependant elles étalent partout le luxe de la plus vigoureuse végétation: ses moutons et ses chevaux sont de belles races et ses instrumens aratoires sont choisis parmi les plus perfectionnés. Cet habile agriculteur est parvenu, en peu d'années, avec ses seuls moyens pécuniaires à obtenir ces notables avantages. Il n'a eu pendant long-temps aucune influence sur ses voisins, parce que le mode de culture qu'il avait adopté était trop différent de celui en usage. S'il était parvenu au même point de perfection, par une progression lente, il aurait été imité plustôt.

C'est du milieu du siècle dernier, comme nous l'avons vu, que datent les premiers progrès de l'agriculture. Du jour où l'on a mis en doute l'excellence des méthodes en usage, l'agriculture a cessé d'être stationnaire. Car il en a été de cet art comme de la philosophie, il a suffi de douter de l'exactitude de nos connaissances pour être sur la voie des perfectionnemens. L'impulsion est donc donnée, et il ne s'agit plus maintenant de continuer lentement les améliorations commencées, parce que

c'est l'affaire naturelle et inévitable du temps, mais de les effectuer dans un délai beaucoup plus rapproché.

B.

MÉMOIRE

SUR LES CÉRÉALES,

PAR M. MALLET,

CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU COMMERCE, ETC.

Quand il a été question d'établir une loi sur les céréales, on a eu à combattre des préjugés si anciens, il a fallu heurter des intérêts si opposés, qu'il n'est pas du tout étonnant que la proposition de cette loi ait eu pour adversaires les hommes même les plus habitués à défendre avec chaleur les droits et les besoins de la nation.

L'importation comme l'exportation des blés impriment une égale frayeur dans l'esprit de ceux qui n'ont pas profondément médité sur leurs conséquences.

L'importation, disent les uns, avilira le prix des grains et découragera le producteur français qui

alors abandonnera les céréales pour obtenir de sa terre d'autres récoltes devenues plus lucratives : la France alors, soumise pour ses subsistances à l'agriculture étrangère, sera exposée en cas de guerre à manquer des approvisionnemens sur lesquels elle aura vainement compté.

L'exportation, suivant les autres, soutient les prix aux dépens de la population qui consomme ; les blés exportés redeviennent bientôt nécessaires dans un pays aussi peuplé que la France où la moindre intempérie suffit pour que les récoltes soient inférieures à ce que la consommation ordinaire réclame.

Les discussions auxquelles cette question a donné lieu à la chambre des députés, m'ont porté à l'examiner avec la plus grande attention : il y a peut-être quelque témérité à oser vous soumettre mon opinion sur cette matière, mais c'est vous, messieurs, qui en me donnant en plusieurs circonstances des marques de bienveillance, m'avez exposé à en abuser en ce moment.

M. d'Argout pense que sur nos 32 millions d'habitans, 18 millions seulement se nourrissent de blé et que 45 millions d'hectolitres suffisent à leur consommation : à cette quantité il ajoute, cinq millions d'hectolitres pour différens usages et suppose ainsi que 50 millions doivent satisfaire à toutes les nécessités.

En 1775, Necker réclamait 72 millions d'hectolitres pour la nourriture de 24 millions d'habitans; ainsi pour une population augmentée de 8 millions, il faudrait 22 millions d'hectolitres de moins; ce serait réduire la consommation actuelle à moitié de ce qu'on la supposait devoir être pour chaque habitant, puisque de 3 hectolitres par individu, elle se trouverait n'être plus que d'un hectolitre et demi : il semble que ce serait déjà faire une grande concession, vu l'emploi considérable des pommes de terre, de ne pas faire compte de l'augmentation de la population et de conserver le chiffre de 72 millions d'hectolitres.

Chaptal, dans son traité sur l'industrie en 1819, dit que la France produisait alors près de 82 millions d'hectolitres de grains : il est probable que sur cette quantité il fallait déduire celle nécessaire pour les semences et alors nous retrouvons encore une consommation d'environ 72 millions d'hectolitres.

Ces calculs toutefois ne peuvent être que des suppositions plus ou moins probables : ces trois hommes d'état ont pu les faire dans des positions bien différentes; la consommation varie bien certainement comme les récoltes et suivant les prix du pain; et quelles que soient les ressources du gouvernement pour connaître par les mouvemens des marchés les quantités existantes de blés, il se fait en dehors des marchés tant de transactions particulières, qu'il est

impossible d'acquérir des renseignemens assez positifs pour ne pas rester à côté de la vérité. (1)

Je ne me prévaudrai pas des nombreux défrichemens qui ont eu lieu, parce que ces défrichemens sont amplement compensés par les terres consacrées, d'après le changement des assolemens, aux prairies artificielles, aux plantes oléagineuses et aux pommes de terre.

D'ailleurs mon but unique était de constater approximativement le nombre d'hectolitres nécessaire à la consommation, pour arriver à une conséquence à peu-près certaine de celle qui a lieu par jour, par semaine et par mois. Ce résultat me sera utile un peu plus tard et j'y reviendrai.

Ce n'est pas assez de connaître la consommation, il convient aussi de bien apprécier les besoins des consommateurs.

Il est une classe à laquelle le haut prix des grains peut bien imposer des privations d'un autre genre, mais qui n'en arrive pas moins au terme de l'année sans avoir sensiblement réduit sa consommation de pain : je n'en aurais même pas parlé si les privations que je viens d'annoncer ne devaient rien ajouter à la somme de misère que les ouvriers éprouvent

(1) Je crois que le meilleur moyen à employer pour bien connaître la consommation, serait de faire une enquête chez tous les meuniers et fariniers pour savoir l'importance de leur mouture.

dans les années de disette, et si par un enchaînement inévitable cette misère de l'ouvrier ne venait peser à son tour sur la classe moyenne : car tout se lie et les sommités seules de la société résistent aux effets déplorables des famines et des chertés excessives du grain.

Ainsi, quand le salaire ne recevant aucune augmentation, le pain passe du prix de 20 s. les quatres kil. à celui de 32 s., l'ouvrier, avant de rien diminuer à sa consommation, vendra pièce à pièce les portions de son chétif mobilier; puis, quand il aura tout vendu, qu'il aura fait des dettes, cessé de payer son loyer, il sera bien en dernier lieu forcé de réduire sa dépense en réduisant sa consommation et en se privant du nécessaire.

Quand d'acheteur de mobilier, l'artisan, est devenu vendeur; quand il a cessé de payer son loyer; quand son propriétaire, privé de son revenu, a cessé d'employer des ouvriers; quand le fournisseur épuisé par les crédits renonce à les continuer, l'industrie est paralysée, les ateliers, sans commandes, deviennent déserts et le prix de la main-d'œuvre diminue.

C'est donc au moment où les besoins des ouvriers sont les plus grands, alors que la cherté des vivres les menace d'une affreuse disette, qu'ils trouvent le plus difficilement à employer leurs bras et que pour

continuer ses travaux, celui qui est le plus adroit est souvent contraint de réduire le prix de ses journées.

Ainsi, celui qui consommait pour 4 fr. de pain par semaine, en gagnant 7 ou 8 fr. aussi par semaine, doit dépenser 6 fr. 40 pour la même quantité de pain, alors qu'il ne gagne plus que 5 ou 6 francs.

Ce sont encore les ouvriers les plus favorisés qui se trouvent dans cette position, les autres n'ont plus d'ouvrage, ils sont à implorer la commisération publique et les aumônes qu'ils parviennent à obtenir, sont autant de vols qu'ils se font à eux-mêmes en retirant aux personnes charitables les moyens de faire valoir l'industrie.

Voilà ce qui se passe sous vos yeux depuis quatre ans.

En 1828, mauvaise récolte, augmentation des grains, malaise peu sensible et pour ainsi-dire inaperçu.

En 1829, récolte médiocre et insuffisante, progrès dans la hausse des grains, malaise plus senti, secours de l'administration, travaux publics sur une plus grande échelle.

En 1830, au commencement de l'année, on reprenait courage, les grains s'annonçaient bien, mais quand les épis se sont montrés, leur maigreur a fait craindre ce qui est arrivé, la cherté a continué,

les ateliers ont cessé leurs travaux et la misère s'est accrue. Alors on a cherché à attribuer à des événemens politiques ce qui n'était qu'un résultat bien naturel d'un malaise général causé par le haut prix du pain.

En 1831, 4.e année de disette, l'Administration continue ses efforts pour remplacer par des travaux de charité celui des manufactures; mais jamais des secours de ce genre ne seront assez grands pour remplacer les échanges qui ont lieu aussitôt que la population entière, rassurée sur les subsistances, cherche à se procurer les choses dont la privation a été longuement sentie.

Jusqu'ici je n'ai représenté que le sort des ouvriers de la ville, ceux de la campagne ne sont pas dans une position aussi affligeante; cependant ils ont aussi leurs tribulations, et on les a vus, dans ces derniers temps, par troupes de deux et trois cents réunis, allant exiger, de village en village, un tribut qu'il n'eût pas été prudent de leur refuser.

Je viens de dire que leur sort n'était pas aussi misérable que celui des ouvriers de ville; et en effet ils reçoivent pour leurs travaux de la moisson une portion de la récolte sur laquelle le haut ou le bas prix des grains n'a pas d'influence; ils reçoivent aussi un fort salaire pour certains ouvrages qui ne peuvent se continuer toute l'année, tels que l'ex-

traction des tourbes, la fenaison, les vendanges, la fabrication du vin ou du cidre, l'abattage du bois, etc., etc. Comme la fourmi, ils peuvent amasser l'été pour dépenser l'hiver; mais, plus heureux qu'elle, ils peuvent encore employer leurs bras pendant la mauvaise saison, et c'est alors qu'on les voit entrer en concurrence avec les ouvriers de la ville, auxquels souvent ils sont préférés, parce que, n'ayant besoin que d'une faible addition à ce qu'ils ont économisé pour arriver commodément au bon temps, ils peuvent se contenter d'un prix qui est insuffisant pour leurs adversaires.

Voilà les hommes que M. C. Dupin, d'après des rapprochemens faits sur tout un siècle, présentait comme très-heureux de la hausse du prix de leur journée comparée à celle du prix des grains! ils travaillent et ne peuvent vivre!... Mais où donc a-t-il pris ses termes de comparaison? habitant de la Capitale, il ne consulte sans doute que ce qui se passe autour de lui. Je vais commettre la même faute, je le sais, cependant la mienne sera moins grande, parce qu'elle est annoncée et que je n'ai pas la prétention de faire, à la France entière, l'application de ses résultats : je ne les donne que pour ce qu'ils sont réellement, c'est-à-dire applicables au département de la Somme.

Le maître fileur faisait payer, il y a vingt ans,

50ᵉ. pour une livre de coton qu'il file aujourd'hui pour 12ˢ.

Le fabricant donnait de 50 à 55ˢ. à l'ouvrier pour chaque livre de coton qui entrait dans le tissage d'un velours; aujourd'hui il ne donne que 20 à 25ˢ. pour le même objet. Il donnait encore de 16 à 20ˢ. à l'aune pour le tissage d'une alépine en 7/8 de large; il ne donne plus que de 8 à 14ˢ pour une alépine en 4/4 de large.

Je pourrais pousser la comparaison plus loin, la même proportion existant dans tous les articles de la fabrique d'Amiens, mais ces exemples suffisent pour prouver que le prix de la main-d'œuvre à diminué, que celui des subsistances et des loyers est augmenté, et que la seule chose qui pourrait offrir quelques dédommagemens à l'ouvrier, (le vêtement) ne peut être acheté par lui dans les années de mauvaise récolte, puisqu'il vend lui-même ce qu'il a pour pouvoir faire subsister sa famille.

Maintenant, est-il possible d'élever le salaire de l'ouvrier, pour qu'il soit de pair avec le prix du grain?

Déjà j'ai fait remarquer que, quand le pain était cher, l'ouvrier cessait d'acheter des étoffes, que le petit propriétaire, l'artisan, le boutiquier, le négociant éprouvaient tous, plus ou moins, par la diminution de leur industrie, les effets de cette cherté;

que dès-lors les ateliers se fermaient successivement et que les ouvriers, pour conserver de l'ouvrage, étaient dans la nécessité d'offrir leur travail au rabais : l'exportation seule présente quelques débouchés utiles; mais ces débouchés que sont-ils, comparés à la consommation de toute la France? Pour les activer toutefois, les armateurs cherchent à profiter de la diminution qui existe dans les prix de fabrique, pour fixer l'attention des étrangers et obtenir la préférence sur les manufactures rivales; et comme c'est toujours par des sacrifices qu'on y parvient, c'est toujours également l'ouvrier qui souffre.

Puisqu'il est impossible d'élever le salaire, il faut bien chercher à faire baisser le prix des grains et voir jusqu'à quel point les cultivateurs et les propriétaires sont intéressés dans cette question.

A la dernière session des Chambres, MM. Ch. Dupin et de Falguerolle ont soutenu que les quatre cinquièmes de la population de la France étaient occupés des travaux de l'agriculture. Une semblable exagération ne peut que nuire au système qu'ils avaient entrepris de défendre. Nous avons d'abord les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des habitans des villes qui y sont étrangers, et dans la campagne, après avoir retiré comme simples consommateurs tous les gens de métiers, tels que charrons, couvreurs, menuisiers, charpentiers, forge-

rons, tailleurs, cordonniers, tuiliers, fabricans de tout genre et les ouvriers même qui travaillent à la terre sans profiter de ses récoltes, il ne nous restera par village de deux à trois cents feux que trente à quarante chefs de culture intéressés à la valeur des céréales, et ce terme moyen des cultivateurs de chaque commune ne nous donne pour la France qu'un million deux cent mille ménages, ou environ cinq millions d'habitans, ce qui équivaut à peine au sixième de la population.

Sur les 1,200,000 fermiers que nous venons de trouver, un million au moins appartient à la culture divisée, et sur ses petites récoltes qui la font vivre, cette portion de cultivateurs ne peut porter au marché que le faible excédant de sa consommation qui doit lui servir à payer la rente de la terre, les contributions et à satisfaire à d'autres petits besoins. De légères économies dans les années d'abondance augmentent son bien-être ; mais dans les années stériles, elle doit souvent acheter des grains, soit pour ses semences, soit pour sa consommation, augmentée par les distributions qu'elle est obligée de faire aux pauvres : cette classe de producteurs a donc intérêt à ce que le prix des grains ne soit pas trop élevé et à ce qu'il n'excède pas le salaire des ouvriers, afin qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes et ne viennent pas diminuer les faibles récoltes qu'elle a pu faire.

Il ne nous reste plus maintenant que deux cent mille familles de gros fermiers vraiment intéressées à la question : ils représentent un million d'habitans, ou la trente-deuxième partie de la population à laquelle jusqu'ici on a toujours sacrifié le restant. Ce nombre se trouve justifié par celui des électeurs.

Il ne faut pas penser que parce que je réduis à 200,000 agriculteurs, le nombre de ceux qui sont intéressés à la loi des céréales, j'aie en vue de les priver d'une protection sage, je ne cherche qu'à la renfermer dans les limites réclamées par des intérêts plus généraux : sans aucun doute, il faut soutenir l'agriculteur, celui même qui est riche, parce que son aisance et son instruction le portent à faire des expériences qui sont utiles à tous ; mais il ne faut pas que cette protection puisse nuire aux autres industries et gêner l'existence de 31 millions d'habitans.

Suivant M. d'Argout, les comités d'agriculture consultés sur le prix nécessaire au fermier, pour qu'il puisse retirer de sa culture en blé les avantages qu'il a dû naturellement espérer, ont répondu que celui de 15 à 18 fr. l'hectolitre, suffisait pour une portion de la France, quelques-uns ont réclamé jusqu'à 24 fr. comme valeur indispensable à certains cantons.

Il résulte du tableau du prix de la halle d'Amiens pendant vingt-neuf ans, que le terme moyen de vingt années présente 16 fr. 90 c., que celui des neuf autres années de mauvaise récolte présente celui de 26 fr. 79 c., et enfin que celui des 29 années réunies s'élève à 19 fr. 97 c. (1).

Les mercuriales de Marseille, pendant les sept années de 1821 à 1827, indiquent un prix moyen de 21-84. Mais pour alimenter ce port à 21-84, il faut bien que les marchés qui l'approvisionnent, soient à un cours beaucoup moins élevé.

Il y a donc exagération à vouloir établir les droits pour l'introduction ou la sortie des grains, en prenant comme nécessité 20 fr. pour le plus grand nombre des départemens et 24 pour ceux du midi.

Il convient d'avoir égard à la différence de valeur qui existe entre les grains nationaux et ceux étrangers : quand les uns et les autres seraient de qualité égale, (ce qui arrive bien rarement), les derniers ont contracté dans la traversée une odeur, un goût de renfermé, qui leur ôte plus de 2 fr. de valeur comparative, et si on admettait dans nos ports les grains étrangers à 18 fr., il faudrait pour qu'ils fussent achetés ce prix que ceux du pays valussent déjà 20 fr.

(1) Le marché d'Amiens est toujours plus élevé que ceux de Roye, Péronne, Montdidier ; la différence est d'environ 1 fr. l'hectolitre.

S'il est utile de laisser une certaine latitude à nos vendeurs nationaux, avant de les mettre en concurrence avec les étrangers, deux francs au-dessus des prix indiqués par les comités d'agriculture doivent suffire, et 18 fr. pour nos contrées et celles de l'ouest, comme 20 fr. pour celles du sud, me paraissent les limites les plus convenables pour régulariser l'entrée et la sortie des blés.

Ces prix de 18 et 20 fr. auront l'avantage de ne pas porter de perturbation dans les marchés de terre, les fermiers pourront en payer la rente et retirer un intérêt suffisant des capitaux employés à leur exploitation : les propriétaires conserveront les avantages qu'ils ont acquis ; mais ils ne pourront plus espérer de faire aussi facilement que par le passé élever le prix des baux et la valeur de leurs propriétés : cet inconvénient, si c'en est un, sera compensé par la facilité avec laquelle les ouvriers parviendront à se procurer, avec le salaire ordinaire de leur travail, tout ce qui est de première nécessité, les vivres et le vêtement.

Il est remarquable que les grands propriétaires, constamment éveillés sur leurs intérêts, pour obtenir du Gouvernement ces lois restrictives ou de protection qui leur étaient si favorables, ont toujours employé les mêmes moyens que je fais ici valoir en les combattant. C'est pour le bien public

et au nom de l'intérêt général qu'ils demandent qu'on ne puisse pas introduire de blé en France, quand le pain y est cher : la manière de présenter les argumens est tout, ils plaident la cause de l'agriculture auxquels ils se rattachent, au lieu de songer aux prolétaires qui sont en bien plus grand nombre et avec lesquels ils n'ont aucun rapport. Comment se fait-il qu'ils n'aient presque jamais rencontré de contradicteurs sérieux, assez hardis pour dépouiller leurs discours de tout le prestige dont ils les accompagnent ? Ne semble-t-il pas que, sur des questions de cette importance, on doive, comme l'a fait M. Duvergier de Hauranne, dans un discours concis, mais plein de logique, attaquer de front tout cet étalage d'attachement à l'intérêt public qui n'est en réalité qu'un attachement vrai à l'intérêt privé ?

Si, comme je crois l'avoir démontré, le prix de 18 francs l'hectolitre convient également au producteur et au consommateur, il me sera facile de prouver qu'il est moins élevé que celui auquel ressortent les grains étrangers et que par conséquent la concurrence de ces derniers n'est pas à redouter pour nos cultivateurs, quand même des lois ne seraient pas établies pour les protéger.

M. Jacobus, chargé par la Grande-Bretagne de prendre des renseignemens positifs sur les prix auxquels on pouvait se procurer les grains du nord, a

rapporté que, dans aucun pays, le cultivateur ne peut livrer ses grains sans perte au-dessous de 10 fr. 32 c. à 12 fr. 04 c. l'hectolitre, et qu'ils ne peuvent arriver en Angleterre, à moins de 18 fr. 49 c. à 20 fr. 64 c. l'hectolitre. S'il en est ainsi pour l'Angleterre, nous ne pouvons pas supposer que les grains nous reviendront en France à meilleur marché, notre marine n'est pas plus économique que la leur et de plus, comme pour l'importation des grains, ils admettent la concurrence des pavillons étrangers et que probablement nous serions forcés d'adopter une mesure semblable, pour jouir dans les ports étrangers des mêmes avantages qu'ils obtiennent, nous sommes forcés d'accepter leurs calculs pour servir de base aux nôtres.

Le Gouvernement, en présentant son projet de loi, a annoncé que le prix moyen des blés à Odessa était de 12 à 13 fr. et qu'avec le frêt et l'assurance ces blés revenaient de 18 à 21 fr. rendus en France. Ces calculs étaient basés sur le cours des marchés, au temps des importations d'Odessa : en prenant pour base de ses calculs le terme moyen du cours d'Odessa, tant dans les temps où ce marché est privé de débouchés que pendant les exportations, M. C. Dupin est arrivé à des résultats tout différens : cette contradiction sera sans influence, dès qu'on sera bien convaincu que le changement de cours étant dû aux exportations, dès qu'il y aura expor-

tation à Odessa, on y payera les grains aux conditions qui ont dirigé les calculs de M. d'Argout. (1)

Ceux qui redoutent que l'importation des grains empêche l'agriculture de prospérer en France, se sont fait une bien fausse idée du commerce des grains. Ce commerce a ses limites qu'il ne peut dépasser, les arrivages en France ne peuvent agir que dans les ports de mer et par réaction seulement sur les marchés de l'intérieur : ainsi nos ports de la Somme, s'ils sont alimentés par l'étranger ne consommeront plus les blés du Sangterre qui, au lieu de descendre la rivière, iront vers la Capitale ou les départemens voisins ; l'abondance, qui résultera de ces arrivages ne peut jamais être telle que les prix s'altèrent démesurément, d'abord parce que les pertes des importateurs les arrêteraient, ensuite parce que les grains surchargés d'un prix de transport ne pourraient pas soutenir la concurrence de ceux qui seraient vendus dans l'intérieur sans avoir subi de déplacement : mais ce qui doit complètement rassurer à cet égard, c'est que tous les peuples

(1) Je suppose qu'à la suite de plusieurs bonnes récoltes, nos blés tombent à 12 fr. l'hectolitre (ce qui a eu lieu en 1809) ; que l'Espagne au contraire, à la suite de grandes sécheresses a besoin de nos blés et nous les demande ; les envois que nous lui faisons font remonter les prix à 15 ou 16 fr. devra-t-on calculer le cours de 12 fr. qui existait avant l'exportation ou celui de 15 au moment de l'exportation.

Voilà pourtant ce qu'a fait M. Dupin et comment il est parvenu à effrayer les personnes timides qui s'en sont rapportées à lui.

réunis du continent ne pourraient pas fournir une assez grande quantité de blé pour nourrir la France pendant trois mois ; chaque pays ne peut donner que son superflu et même seulement une partie de son superflu ; ce qui est dans l'intérieur des terres des pays étrangers ne peut parvenir jusqu'à nous, il en coûterait trop dans les pays policés, pour faire voyager des grains, à plus forte raison dans les pays à moitié barbares où, ni les chemins, ni les moyens de transport ne sont perfectionnés : c'est là ce qui a donné lieu à M. Jacobus d'observer que les Espagnols préféraient alimenter leurs ports de mer avec les grains qu'ils faisaient venir d'Amérique, plutôt que d'employer ceux qu'ils récoltaient dans les plaines de la Castille.

Je suppose que pour compléter ses approvisionnemens la France a besoin d'un million cinq cent mille hectolitres de blé, ce qui équivaut comme nous l'avons vu à la 48.me partie de la consommation annuelle, il faut 557 navires du port de 200 tonneaux ; il en faudrait onze cents pour trois millions d'hectolitres qui font la consommation de 15 jours et si l'on était forcé de faire des affrétemens aussi considérables, il y aurait hausse dans le loyer des navires comme dans l'achat des grains (1).

M. Ch. Dupin dans son second rapport annonçait

(1 Pour l'expédition d'Alger, il a fallu 600 bâtimens ; leur frêt a été payé double prix de la navigation ordinaire.

qu'il existait dans tous les entrepôts d'Europe 2,233,979 hectolitres de grains ; cette quantité égale celle de la consommation de la France pendant onze jours et si nous avions été dans le cas d'en avoir besoin, outre la probabilité que les puissances chez lesquelles des entrepôts sont établis, ne nous auraient pas permis de les vider entièrement parce que ce sont des greniers d'abondance disposés pour la sécurité des peuples auprès desquels on les a placés, nous aurions dû payer bien cher les faibles soulagemens que nous en aurions obtenus ; il y aurait une grande imprudence à compter pour soi sur les précautions que d'autres ont cru devoir prendre.

Les spéculations sur les grains ont été rarement profitables en France à ceux qui les ont faites et cela tient à la législation du pays : avant de les entreprendre il fallait attendre que leur cherté déterminât le gouvernement à autoriser l'importation ; aussitôt permise, chacun s'empressait de commander des achats à l'étranger et de faire arriver, il y avait rivalité dans l'exécution de ces ordres et augmentation dans les prix de départ ; il y avait ensuite rivalité pour vendre et diminution à l'arrivée. S'il y avait des entrepôts libres de recevoir en tout temps, ceux qui s'adonneraient au commerce des grains acheteraient à l'étranger quand les cours leur présenteraient de grands bénéfices à faire, sauf à garder ces grains jusqu'au moment favorable pour réaliser

leur gain. Leurs magasins seraient là pour rassurer le consommateur qui ne s'alarmerait plus d'un trafic qui ne le contrarie que parce qu'il le croit à son détriment. Les achats pouvant être faits en tout temps maintiendraient un certain équilibre dans les marchés étrangers ; il n'y aurait plus de ces grandes variations telles qu'on les a remarquées à Odessa où les prix ont été de 4 à 15 fr. l'hectolitre. Les cours seraient réglés par une concurrence raisonnée et qui ne porterait pas préjudice à notre agriculture puisqu'on saurait que quoiqu'il soit permis de faire arriver des blés en tout temps, on ne serait autorisé à les livrer à la consommation que quand ceux du pays auraient dépassé certaine limite. Ces conditions utiles pour tous les nationaux le seraient encore pour les étrangers qui ne chercheraient pas à produire en faisant des suppositions erronées ; car si en France on se persuade, bien légèrement à la vérité, qu'à Odessa et dans le Nord on peut multiplier à volonté la production (1), dans le nord et à Odessa aussi, on croit qu'on trouvera toujours à vendre ce qu'on aura produit.

(1) Si on ne suppose pas ces pays très-peuplés, comment peut on y voir des récoltes bien considérables ; si on les suppose très-peuplés, comment ne pas croire que la consommation empêche une grande exportation.

Si on prétend que des terres neuves produisent beaucoup, on admettra qu'il faut beaucoup de bras pour les défricher et les mettre en rapport.

Si ce sont d'anciens labours comme en Pologne, en Courlande et en Silézie, quelle concurrence avons nous à redouter ?

Je sais bien qu'il y a des provinces de France où le produit d'une terre ingrate est toujours au-dessous des frais que sa culture occasionne. La Champagne, le Berry, la Sologne etc. ne peuvent jamais donner de bénéfice à ceux qui en exploitent les terres avec la vente de leurs récoltes ; mais ces provinces offrent d'autres ressources soit dans l'entretien des troupeaux de bœufs ou de moutons, dans les élèves de volailles de tout genre, oies, dindons, etc., chaque pays doit vivre de ce qui lui est propre et ne pas imposer sa loi aux autres contrées qui, si elles sont favorisées sous un rapport, le sont moins sous un autre. Ainsi la Champagne a ses vins quand la Sologne a ses bestiaux, le Berry ses forges et nous nos céréales.

Ne cherchons donc pas à exagérer les besoins des cultivateurs par des rapprochemens qui ne peuvent pas avoir lieu entre toutes les parties d'un territoire, bornons les aux parties qui sont susceptibles de donner les mêmes produits et la France est assez riche en bonnes terres pour ne pas confondre dans un même calcul celles qui doivent provoquer des industries différentes. Nous avons à éviter les fautes des Anglais ; eux aussi demandaient des lois favorables à leur agriculture pour maintenir le prix des grains dans des limites qui n'étaient pas en harmonie avec les besoins de l'industrie ; aussi, malgré les secours distribués dans les communes pour

subvenir aux besoins des pauvres, voyons-nous ce peuple industrieux, quoiqu'il fasse un commerce immense avec tout l'univers, disposé à l'insurrection contre les manufacturiers qui l'emploient. De pareils exemples sont bien propres à exciter nos méditations (1).

Ce n'est pas comme l'a fait notre gouvernement depuis deux ans par des dons ou par des travaux stériles qu'on empêche le peuple de souffrir dans les années de mauvaise récolte ; nous avons vu que le pain et l'ouvrage lui manquaient à la fois, nous croyons avoir démontré que si le pain n'avait pas été aussi cher l'ouvrage aurait continué et maintenant nous exprimons toute notre pensée en disant que la distribution de cent millions (2) qui a pu être faite tant par le gouvernement que par les communes pour le soulagement des pauvres a été beaucoup moins efficace que la même dépense faite pour introduire des grains en assez grande abondance pour ramener le prix du pain à ses limites proportionnées au salaire.

(1) On pourrait s'étonner que l'Angleterre qui nourrit dans la proportion de son étendue moitié d'habitans plus que la France, puisse trouver d'aussi grandes ressources dans son agriculture, si l'on n'était pas prévenu que le peuple consomme beaucoup de viande et qu'un acre de terre employé à l'engrais des bestiaux rapporte plus que la même contenance en céréales.

(2) Cent millions employés en aumônes et sans rien produire sont en pure perte pour l'état. La même somme employée à faire vivre le peuple de son industrie aurait créé un équivalent qui aurait établi la compensation.

Cent mille francs distribués aux pauvres de notre ville n'ont produit pour chacun d'eux qu'une somme de 15 à 16 fr. par an, environ 30 c. par semaine et sa portion de pain était augmentée de 60 c. par semaine, quand le prix de son travail, aussi par semaine, était diminué de 2 ou 3 francs.

Si comme je viens de le dire l'administration avait fait venir 10 à 12 millions d'hectolitres de blé et avait consenti à perdre dessus ces blés ce qu'elle a reparti en argent ; le grain revenu à bon marché, les ouvriers seraient rentrés dans leurs ateliers, la malveillance n'aurait plus eu autant d'occasion d'exercer sa maligne influence et la tranquillité n'aurait pas été aussi long-temps troublée.

Mais ce moyen que j'indique ici comme bien préférable à tous les autres a cependant aussi ses inconvéniens; il doit faire sortir de France une quantité considérable de numéraire et avant que le cours ordinaire des affaires ait pu le faire rentrer, il faut convenir que pendant une ou deux années on ressentira l'effet de ce déplacement : cependant qu'on se rassure à cet égard ; les transactions amènent les transactions et les nations dont nous aurons été momentanément tributaires nous offriront bientôt les occasions de nous dédommager. Je ne partage pas à cet égard les inquiétudes de M. C. Dupin et je ne

crois pas que ce qu'on appelle balance commerciale entre les nations consiste réellement dans la plus ou moins grande quantité d'argent qu'elles se donnent réciproquement ; sans cela il y en a qui depuis longtemps n'auraient plus rien à donner.

Un système de commerce bien entendu et bien suivi avec les autres peuples peut développer toutes les ressources que présente notre sol et notre industrie, nos productions s'échangeront contre leurs productions ; nos vins, nos étoffes fabriqués remplaceront chez eux des grains et des matières premières : notre isolement seul peut porter un grand préjudice à nos richesses en retirant toute valeur à celles qui excèdent les besoins de notre population.

Nous ne sommes pas d'ailleurs dans une position à avoir toujours besoin de tirer des grains de l'étranger ; déjà nous avons vu que nous avions plus souvent à en vendre qu'à en acheter. Pendant les quatre dernières années, nous avons dû recourir au superflu des autres, mais les huit années qui les ont précédées, nous ont donné les moyens d'exporter des blés et il est juste de croire qu'il y aura toujours à peu près compensation entre ce que nous exporterons de grains et ce que nous importerons.

Si l'importation est utile pour empêcher que la rareté d'une denrée de première nécessité en fasse monter le prix au-delà de ce qui convient à tous,

l'exportation ne l'est pas moins pour lui conserver cette valeur qu'une excessive abondance lui ferait perdre et pour prévenir une habitude de gaspillage qu'on est disposé à contracter quand on trouve difficilement à vendre ce qu'on a de trop. C'est ainsi, comme je l'ai déjà dit, que le consommateur ne met pas de bornes à sa dépense quand il peut se procurer beaucoup avec peu d'argent ; c'est encore dans la même circonstance que le fermier emploie une partie de ses blés à nourrir des chevaux et des volailles ; mais dès que, par une liberté bien entendue du commerce des grains, ils pourront toujours entrer et sortir à certaines limites déterminées par avance, le cultivateur ne craindra plus d'être ruiné par une trop grande réduction de prix.

Il est étonnant que la France située au centre de l'Europe ne soit pas devenue depuis long-temps son entrepôt. Sa fécondité d'une part, ses capitaux et sa position enfin, devaient lui en donner les moyens. Malgré les difficultés qu'occasionnaient les lois qui la régissaient elle a souvent été utile à ses voisins : mais elle l'eût été bien plus si elle avait pu joindre à ses propres ressources celles des autres peuples ainsi que le font la Hollande, l'Angleterre etc.

Je me résume et je dis,

La France a besoin que le commerce des grains soit libre pour l'importation comme pour l'exportation.

Elle a besoin que les droits d'entrée et de sortie ne soient pas autres que le droit de balance.

Enfin le prix moyen doit être fixé à 18 et 20 fr. ; au-dessous de ces prix on pourrait exporter librement et au-dessus on pourrait livrer à la consommation les blés qu'on aurait jusque-là fait arriver dans les entrepôts.

EXTRAIT

DE

PLUSIEURS MÉMOIRES

SUR LA CULTURE DU MURIER ET L'ÉDUCATION DES VERS-A-SOIE.

Lus à l'Académie,

PAR M. RIQUIER.

La France qui récolte en céréales et autres produits alimentaires au-delà de sa consommation, est bien loin encore de pouvoir suffire à ses besoins avec ceux de ses produits agricoles qui sont devenus si nécessaires à son industrie. Rien cependant ne démontre l'impossibilité d'y parvenir. De grandes tentatives ont été faites, des fermes-modèles, des cours d'agriculture s'établissent de toutes parts, et il ne s'agirait que d'apporter dans ces essais cette constance et ce dévouement indispensables aux succès de toute entreprise. Les résultats obtenus depuis les

guerres de la révolution et le système continental, ne nous ont-ils pas prouvé que nous pourrions nous affranchir un jour d'une grande partie des tributs énormes que nous payons à l'étranger? Sans vouloir nous arrêter ici à l'indigo, la cochenille, la betterave, au sucre indigène, et faire l'énumération de tous les objets pour lesquels la France est restée tributaire de l'étranger, nous ne nous occuperons que d'un seul qui intéresse essentiellement ce département et la ville d'Amiens; c'est-à-dire de la soie; nous la considérerons dans ses rapports avec l'industrie et traîterons des avantages de la culture du mûrier et de l'éducation des vers-à-soie.

Vous avez bien voulu, Messieurs, donner une attention sérieuse aux analyses que je vous ai présentées des institutions pratiques de M. le comte Verri, sur la culture du mûrier, et de l'art d'élever les vers-à-soie du comte Vincent Dandolo, ouvrages que leur intérêt confond et rend en quelque sorte inséparables.

Je me suis efforcé aussi de vous faire apprécier les résultats avantageux des essais faits dans les Etats septentrionaux de l'Europe, pour y naturaliser le mûrier, essais dont le succès démontre la possibilité d'élever les vers-à-soie dans ce département.

En 1760, Jacques I.er en Angleterre, Henri IV en France, avaient couvert leur pays de mûriers. Vingt mille de ces arbres avaient été plantés, aux

frais de ce Prince, dans ses jardins des Tuileries et de Fontainebleau.

Henri, facile à céder sur certaines dépenses, dit M. Flachat, *savait que l'argent semé pour l'industrie est rendu par elle au centuple.*

On trouve encore des vestiges de ces plantations dans notre département ; mais plusieurs assez considérables que nous avons pu voir dans notre enfance ont été détruites.

Les départemens de l'Allier, de l'Isère, du Rhône, des Bouches du Rhône, de Vaucluse, de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales, etc., ont été plus heureux et nous ont précédés dans cette industrie qui, marchant avec une émulation nouvelle, s'est établie à Corbeil et jusque sous les murs de Paris, et finira par gagner les confins septentrionaux de la France.

L'Angleterre, la Prusse, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande ne sont pas restées en arrière. Une compagnie Anglaise a couvert l'Irlande de plus de quarante mille pieds de mûriers ; elle a fait plus, ses spéculations se sont étendues en Egypte et au Bengale qu'elle veut exploiter à son profit.

Telles sont les bénéfices de cette industrie et le peu de temps et de soins qu'elle demande que chaque nation, chaque province, chaque ville voudraient se les approprier.

En effet, le travail que demande l'éducation du ver-à-soie n'est que de trente-cinq jours, et le bénéfice que donne la soie est d'autant plus certain, qu'il n'existe, sur les marchés d'Europe, aucun produit qui comparé à sa valeur naturelle, en offre au producteur un plus considérable.

Déjà, la France récolte dans ses départemens méridionaux, pour plus de soixante millions de francs de soie, et cependant elle est encore obligée d'en tirer annuellement pour cinquante millions de l'étranger, ce qui doit faire sentir la nécessité d'encourager cette industrie.

Nous avons discuté devant vous, Messieurs, toutes les objections qui pouvaient être présentées contre la culture du mûrier et l'éducation des vers-à-soie dans nos climats, et nous les avons détruites par des faits incontestables et en vous montrant les succès de cette industrie dans plusieurs pays moins favorablement situés. Combien donc ne devez-vous pas vous applaudir d'être entrés dans nos vues, en considérant que la consommation de la soie dans ce département, s'est élevée l'an dernier, à plus de cinq millions? Vous avez voulu qu'une nouvelle source de richesses s'ouvrit, sous vos auspices, et que les projets d'un grand roi et d'un grand ministre, ne restâssent point stériles dans ces contrées. Les plantations que vous avez faites sous le patronage si bienveillant de M. Duroyer, maire et membre de

l'Académie, dans les pépinières communales de la Hautoie, dans l'ancien cimetière du Blamont, dans les fossés de la ville exposés au midi, dans les jardins de M. Hullot, et de M. Leprince, au faubourg Noyon, offrent ensemble six mille et quelques cents pieds de ces arbres, choisis dans les meilleures variétés, et dont la belle végétation promet déjà de réaliser vos espérances. Quelques envois à Péronne et à Roye ont enrichi ces cantons de cet arbre précieux, et il n'y a pas de doute qu'encouragée par le Conseil général, cette culture ne se propage bientôt dans tout le Département.

M. de Montalivet, intendant de la liste civile, nous a secondés en nous faisant expédier, sur votre demande, les espèces, à sa disposition, dans les pépinières du Roi.

M. Philippar, professeur de botanique à Versailles et votre correspondant, nous a aidés de ses lumières, et mis à même de nous enrichir des meilleures variétés connues de mûriers blancs ; il est venu visiter nos plantations et nous a encouragés par tout ce qu'il nous a dit de nos succès. Enfin, Messieurs, le Conseil général vous a facilité les moyens d'accomplir vos projets par les subventions qu'il a bien voulu vous accorder en 1831 et 1832, mais votre but, en multipliant les plantations, était d'assurer les moyens d'élever des vers-à-soie, et déjà l'essai en petit qu'en a fait M. Auguste Leprince,

vous a démontré que vous n'auriez pas moins de succès dans l'éducation de cet insecte utile.

Nous vous avons soumis, ainsi qu'à plusieurs négocians et fabricans distingués, des échantillons de soie qui en provenaient et ils ont supporté la comparaison avec les soies du Piémont et du midi de la France, non seulement à la vue et au toucher, mais dans la fabrication. Tous les fils de ces échantillons composés de six brins ont présenté le même avantage dans le tissage des prunelles-soie, des satinstures etc; et l'on s'est assuré qu'organcinés et doublés, ils pourraient servir de chaîne aux alépines; nous nous proposons M. Leprince et moi de répéter plus en grand le même essai l'année prochaine. Déjà nous nous sommes adressés à Alais pour avoir une quantité de graine suffisante, et des renseignemens utiles; et nous espérons obtenir de plus grands succès. L'idée émise dans votre sein par M. Boullet d'établir des magnaneries dans les hospices, donnera encore plus d'importance à votre entreprise. Ces magnaneries destinées, dans le midi, à prévenir les effets désastreux des variations de l'atmosphère, produiront le même effet dans nos climats, et le retard que l'on donnera à l'éclosion des œufs du ver-à-soie qui doit s'accorder avec la poussée des feuilles, préviendra chez nous, des difficultés qu'on est obligé de surmonter, même, dans le midi.

Si donc il n'y a pas d'objections sérieuses à faire à

la culture du mûrier, pas plus qu'à l'éducation des vers-à-soie, dans le nord de la France, espérons que les encouragemens ne nous manqueront pas, et que le Conseil général, plus assuré de vos succès, voudra bien vous continuer la subvention qu'il avait cru devoir suspendre, l'an dernier, et se pénétrer de l'importance réelle d'une entreprise que l'administration a si noblement secondée. M le Préfet s'associera encore à nos efforts pour stimuler les cultivateurs du département, des plants de mûriers leur seront fournis, des primes seront accordées pour encourager cette culture et l'éducation des vers-à-soie ; déjà les demandes se multiplient de toutes parts. Notre époque sera citée comme une époque d'action. Tous les esprits saisissent aisément la portée des entreprises utiles, et leur nouveauté n'est qu'un motif de plus d'émulation. La quantité d'étoffes à chaînes de soie qui sortent de nos fabriques, l'alépine et autres étoffes analogues si belles, si perfectionnées, offrent une garantie de durée qui doit accroître encore la consommation de la soie ; et si l'industrie que vous venez de créer tendait à en diminuer le prix, vous pourriez vous féliciter, Messieurs, d'avoir préparé au département de la Somme de nouvelles chances de prospérité.

Nous allons, terminer cet extrait par une citation de M. Dandolo dont l'expérience et les calculs vous confirmeront ce que nous avons dit des avantages de

la culture du mûrier et de l'éducation des vers-à-soie. Il est résulté de ces essais en 1813, et 1814, que les vers-à soie provenant de cinq onces d'œufs ont consommé en 1813 , 8,047 livres huit onces de feuilles et ont produit 607 livres 8 onces net, de cocons de choix et six livres de cocons de rebut. En 1814, 8,130 livres de feuilles ont produit 601 livres huit onces de cocons choisis et 4 livres huit onces de cocons de rebut.

Que 282 mûriers dans l'état de production déterminée par ce savant, ont suffi pour la nourriture des vers de ces cinq onces d'œufs, et que leur produit en cocons au prix de 43 sols 3 deniers, la livre, terme moyen des deux années, ont, tous frais prélevés, donné un bénéfice net de 1152 liv. 3.^{s}, 9.^{d}, (1) pour 70 jours de soins seulement. Or, Messieurs, où trouver en agriculture ou dans toute autre industrie une branche, aussi féconde, avec si peu de travail, mais ces avantages n'ont fait que s'accroître par l'élévation continuelle du prix de la soie ; aussi, dans presque toutes les villes d'Italie, n'y a-t-il pas un ménage, maîtres, enfans et domestiques, qui ne s'occupent, plus ou moins, à élever des vers-à-soie. Pourquoi donc, avec la certitude des mêmes bénéfices, et lorsque les besoins de notre industrie

(1) Le bénéfice de 1153 liv., 3 s., 9 d., est celui donné par M. Dandolo, et c'est pour nous conformer scrupuleusement à ce chiffre que nous ne l'avons pas spécifié en francs, ce qui d'ailleurs est facile à faire

nous le commandent impérieusement, ne ferions-nous pas comme eux ? ces occupations ne sont pas sans attraits, elles ont fait le charme de notre enfance ; reprenons-les aujourd'hui dans des vues d'utilité. Sachons vaincre nos préjugés et nos habitudes. Nous marchons avec une nation dont le génie sait vaincre tous les obstacles, arrivons, comme elle à ce haut degré de prospérité où elle est parvenue, et sans chercher si loin des sujets d'émulation, faisons comme ceux de nos départemens qui non seulement savent suffire à leurs besoins, mais encore s'enrichissent en subvenant aux besoins des départemens qui les environnent.

MÉMOIRE

SUR

LES MOYENS

MIS EN USAGE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME,

pour débarrasser les Etangs des joncs et autres plantes nuisibles,

PAR M. N. DELAMORLIÈRE.

Le jonc d'eau (*Scirpus*) et autres plantes aquatiques causent de grands dommages dans les étangs ; souvent l'activité de leur végétation les fait envahir entièrement et l'on ne saurait trop se hâter de remédier à cet inconvénient si préjudiciable. Nous allons donner sur les moyens d'y parvenir, les

documens que nous avons pu recueillir sur la demande de M. Demazire de Reillé.

Les méthodes et les instrumens imaginés pour la destruction de ces plantes, varient suivant les lieux ; dans les uns on emploie le croissant et la faux emmanchée à revers ; dans d'autres la faux à double lame et le faucard ; ces deux derniers sont nouveaux et n'ont, je le crois, été décrits nulle part, on en trouvera, ci-joint, le dessin que M. Jallu fils a bien voulu lever sur les lieux.

La faux à double lame fonctionne on ne saurait mieux. On fauche les herbes deux fois par an, en ayant soin de laisser de distance en distance (de 15 à 20 pieds environ) des réserves qui servent à abriter le poisson en été et en hiver , et qui d'ailleurs lui sont nécessaires pour sa nourriture et pour déposer son frai. Ces réserves où s'assemble le poisson , offrent aussi au pêcheur l'avantage de le rencontrer en masse toutes les fois qu'il veut en prendre. Attaquer la plante à l'époque des deux sèves, c'est-à-dire à la mi-mai et à la fin de juin , c'est nuire nécessairement à la végétation ; il est douteux cependant qu'on reussisse à la détruire ainsi. On n'y parvient qu'en l'extirpant entièrement avec la drague ; encore l'extirpation n'est-elle complète qu'à la troisième année , parce qu'il reste toujours quelques brins de racine qu'on ne peut atteindre

que lorsqu'elles végètent. Le dessin contient aussi la description de cette drague et celle bien détaillée de la faux à double lame et du faucard. Je vais essayer de donner une idée de ces deux derniers et de la manière de s'en servir. Ces détails seront mieux compris en jetant les yeux sur la planche où les numéros de chaque partie du dessin des instrumens correspondent avec ceux du texte qui l'accompagnent et doivent s'éclaircir mutuellement.

La faux à deux lames se compose de vieilles lames de scieur de long rendues bien tranchantes d'un côté et percées de petits trous pour se fixer solidement sur une douille de 8 centimètres de diamètre, terminée à angle de 45 degrès par une fourche de 13 millimètres d'épaisseur, servant à fixer les lames au moyen de petits boulons qui traversent.

Une semelle ou talon en forte tôle se pose pardessus les lames en dessous du manche et est fixée par deux forts boulons. Cette semelle doit excéder les lames en dehors. Les lames ont 1 mètre 20 centimètres de long, leur écartement est d'un mètre 30 centimètres.

La hauteur de la douille est de 30 centimètres ; elle doit être de bon fer. La fourche doit être très-forte au sommet de l'angle et s'amincir vers les extrémités. La longueur du manche est déterminée par la profondeur de l'eau.

Voici de quelle manière on se sert de cette faux :

Tandis qu'un homme maintient solidement cet instrument au fond de l'eau, l'autre dirige promptement le batelet sur toute la surface de l'étang. Quand toutes les herbes sont coupées, on les enlève et fait draguer.

Le faucard agit avec plus de célérité ; il se compose de petites lames de 16 à 18 pouces de long, prises sur de vieilles faux et reunies par des boulons de manière à agir comme des ciseaux, il faut que les lames puissent se mouvoir facilement.

L'instrument a 50 à 60 pieds de long. Une corde est attachée à chacune de ses extrémités ; on peut le faire fabriquer à Péronne ou dans les environs à raison de 70 centimes le pied.

Quand le faucard opère en pleine eau et dans un étang, il faut six hommes dans deux bateaux ; deux pour faire agir la machine qu'ils doivent tirer par secousses et quatre pour conduire les bateaux. Dans les canaux, deux bateliers suffisent pour tirer chacun d'un côté.

On coupe ainsi toutes sortes d'herbes dans les endroits profonds, et il est facile de concevoir avec quelle rapidité fonctionne un instrument qui agit sur un espace de 50 à 60 pieds. Mais il ne peut le faire efficacement contre des masses solides de roseaux, et c'est alors qu'on a recours à la faux à double lame.

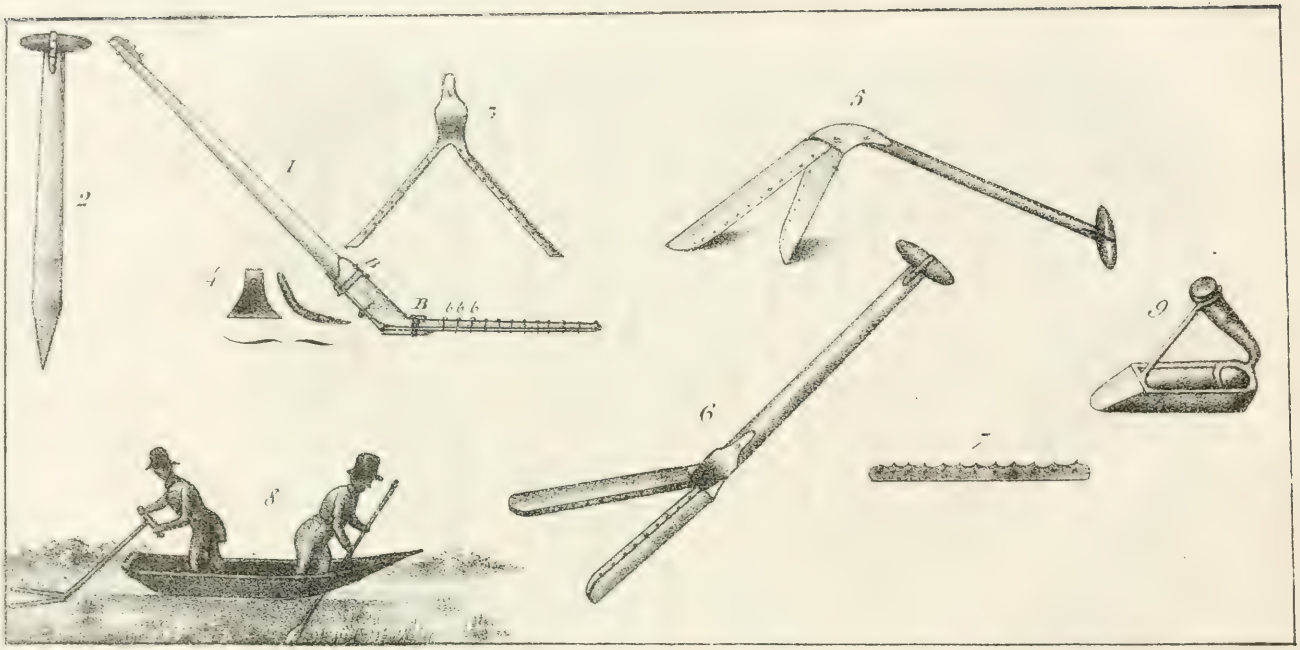

Note. Les renseignemens qui font l'objet de cette notice, ont été fournis par MM. Jallu et Cavelle, et le dessin des Instrumens par M.r Jallu fils.

(Feuille 16. P. 241.)

EXPLICATIONS

DE LA PLANCHE CI-CONTRE.

N.° 1 Vue de profil de la faulx à deux lames.

2 Manche dont la longueur doit être déterminée par la profondeur des eaux.

3 Douille de 8 centimètres de diamètre terminée à angle de 45 degrès par une fourche de 13 millimètres d'épaisseur servant à fixer les lames, au moyen de petits boulons qui traversent.

4 Semelle ou talon en forte tôle, qui se pose pardessus les lames en dessous du manche et est fixée par les deux forts boulons B. B. Cette semelle doit excéder les lames en dehors.

5 Vue de la faulx renversée.

6 Vue par dessus.

7 Vieille lame de scieur de long, percée de petits trous, pour se fixer solidement sur la douille, et rendue bien tranchante d'un côté pour couper les herbes.

8 Manière de se servir de la faulx. Tandis qu'un homme maintient solidement cet instrument au fond de l'eau, l'autre dirige

promptement le batelet sur toute la surface de l'étang. Quand toutes les herbes sont coupées, on peut facilement les enlever et faire draguer.

Nota. Les lames ont un mètre 20 centimètres de long. Leur écartement est d'un mètre 30 centimètres. La hauteur de la douille est de 30 centimètres. Elle doit être de bon fer. La fourche doit être très-forte au sommet de l'angle et s'amincir vers les extrémités.

9 Drague dont on se sert près de Péronne.

RAPPORT

SUR

LE MÉMOIRE

DE LA

Chambre de Commerce d'Amiens,

INTITULÉ :

Du Système Commercial de la France et des attaques dont il a été récemment l'objet.

PAR M. DAVELUY FILS,

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE.

MESSIEURS,

Les réclamations presque générales du commerce, ce cri d'effroi poussé simultanément par toute la population manufacturière, à la première nouvelle qui se répandit qu'on allait lever les prohibitions

sur les produits étrangers, n'ayant pas empêché la présentation à la Chambre des députés d'un projet de loi sur les douanes, c'est une nécessité de circonstance pour moi, de ne pas différer plus longtemps à vous faire mon rapport, à l'occasion du mémoire remarquable que la Chambre de commerce de cette ville a publié sur le système commercial suivi en France. Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous en faire l'éloge. Aussitôt que le Ministre eut connaissance de ce mémoire, il en demanda trente exemplaires. Les Chambres de commerce du royaume ont voulu se le procurer ; beaucoup de maisons du Midi, toutes les personnes qui s'intéressent à l'industrie ont désiré posséder ce document précieux, aussi l'édition en a été épuisée en peu de jours, et les demandes se sont multipliées au point de faire mettre en délibération s'il n'en serait pas donné une édition nouvelle. L'empressement public à lire cet écrit est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. Partageant entièrement les principes développés par la Chambre de commerce, je n'aurai pas à combattre le système qu'elle a préconisé ; mon rapport devrait donc être une simple analyse. Mais comment analyser un travail qui ne présente qu'une analyse serrée des objections faites par ses adversaires, et des réponses très-précises, très-succintes? Je ne pourrai donc, Messieurs, que m'arrêter sur quelques points plus saillans; et si je suis assez heureux pour

exciter votre intérêt, vous devrez l'attribuer uniquement aux laborieuses recherches de l'estimable auteur du mémoire.

Vous le savez, Messieurs, depuis long-temps les écrivains qui traitent de l'économie politique, sont partagés en deux écoles opposées d'opinion. L'une veut pour le commerce une liberté indéfinie, et lui promet avec elle l'avenir le plus brillant; l'autre prétend que le commerce français ne saurait prospérer, sans la protection tutélaire des lois de douanes qui le défendent contre la concurrence étrangère. L'ancienne école, celle des prohibitions, réclame en sa faveur l'expérience des siècles, la malheureuse épreuve faite il y a bientôt cinquante ans, épreuve si fatale à nos établissemens industriels de Picardie, contre laquelle la Chambre de commerce fit alors d'impuissantes réclamations, dont elle pronostiqua les fâcheux résultats et dont les malheureuses prévisions ne se trouvèrent que trop malheureusement réalisées. La nouvelle école s'appuie sur des raisonnemens plus ou moins spécieux, et sur l'exemple de quelques nations voisines. C'est ce dernier système que défendent les adresses des commerçans du Hâvre et de Bordeaux, surtout les propriétaires de vignes de la Gironde. C'est à leurs prétentions que répond la Chambre de commerce de cette ville.

Je ne puis mieux vous faire connaître la situation

actuelle de la France, que par l'exposé rapide qu'en donne le rédacteur du mémoire.

« Un tiers au moins des revenus de la France est dû à son industrie manufacturière; un tiers au moins de sa population doit par conséquent à cette industrie ses moyens d'existence; un tiers des produits agricoles trouve son emploi dans la consommation de la population industrielle qui donne en échange les deux tiers des produits de son travail. Tel est à peu près l'état actuel des choses, sauf le commerce avec l'étranger qui, rigoureusement évalué, ne pourrait qu'élever la proportion dans laquelle l'industrie contribue à la population et à la richesse de l'état, puisqu'il consiste en exportations dans lesquelles les produits de l'industrie surpassent de beaucoup ceux du sol, et en importations de produits qui sont consommés par la classe industrielle en plus grande quantité que par la classe agricole (1). Cet état est le résultat des événemens qui se sont succédés pendant une longue suite de siècles, et qui, quelles qu'aient été leurs causes, sont aujourd'hui des faits accomplis. Tous les inté-

(1) En évaluant au tiers des revenus de la France la partie qui se compose de produits industriels, nous avons adopté, pour éviter toute discussion, une opinion déjà ancienne. Nous sommes persuadés qu'aujourd'hui les produits industriels forment une valeur qui passe de beaucoup la moitié des produits du sol, et que la population industrielle consomme plus d'un tiers de ces derniers; d'abord parce qu'elle forme plus d'un tiers de la population totale, ensuite parce qu'à nombre égal elle consomme plus que la population agricole

rêts qui existent sont nés de ces faits ou s'y sont accommodés ; la population et la richesse de l'état se sont accrus plus ou moins en raison de ces faits ; c'est en raison de ces faits qu'elles se sont réparties entre les différentes localités, partagées entre les différentes professions ; la valeur des propriétés, le salaire du travail ont été déterminés partout en raison des besoins d'une population plus ou moins nombreuse, et des moyens plus ou moins abondans de satisfaire ces besoins ; les charges publiques se sont élevées en raison de la valeur des propriétés et de la richesse publique : elles ont été réparties en raison des facultés réelles ou présumées de chacun ; les transactions entre particuliers sont venues ajouter à cette complication d'intérêts, au point que la propriété foncière, évaluée à trente-neuf milliards et demi, est grevée d'hypothèques qui s'élèvent à onze milliards deux cent trente-trois millions, non compris les hypothèques légales (1). Tout cela forme un ensemble dont toutes les parties sont liées et dans une dépendance réciproque. »

C'est cet ouvrage des siècles qu'on prétend réformer aujourd'hui.

(1) Suivant un état annexé au rapport de la Commission chargée de l'examen du budget des recettes pour 1835, la valeur capitale de la propriété foncière (revenu multiplié par 25), est de 39,514,925,000 fr. Le revenu, d'après l'état joint à la loi du 31 juillet 1821, est de 1,580,597,000 fr. Les inscriptions hypothécaires sont au nombre de 4,987,862 fr., formant un capital de 11,233,265,778 fr., dont les intérêts à 5 p. 0/0 s'élèvent à 561,663,288 fr., c'est-à-dire plus du tiers du revenu imposable

Attaqué avec une animosité qui tient un peu de la passion, parce que les aggresseurs croient leurs intérêts compromis, le système prohibitif a été l'objet d'accusations souvent hasardées, quelquefois contradictoires. Ainsi on a dit que ce système était contraire aux libertés proclamées par la Charte, à l'égalité qu'elle avait consacrée ; on l'a comparé aux privilèges politiques que les lois féodales avaient sanctionnés ; on l'a accusé de monopole, et en même temps d'établir une concurrence qui élève atelier contre atelier, usine contre usine ; de donner naissance à un antagonisme qui se termine par des convulsions mortelles, et de concentrer sur les industriels toutes les chances de fortune. Vous avez déjà fait justice, Messieurs, de ces allégations, nous ne nous arrêterons pas à les réfuter ; il nous suffira de vous dire que les adversaires eux-mêmes, après les avoir invoquées, les ont abandonnées, et ont ramené la question sur son véritable terrain, en disant : *Qu'on nous prouve que le système protecteur se résout en bien public, nous reconnaîtrons sa légitimité.*

C'est donc son utilité qu'il s'agit d'établir aujourd'hui. Les négocians de Bordeaux font remonter le système prohibitif en France à Colbert, et à l'année 1697. Je pense comme eux que c'est du ministère de ce grand homme, que date l'établissement de ce système, comme celui de nos manufactures elles-

mêmes, ainsi c'est lui qui environna leur berceau, c'est son abri protecteur qui favorisa les développemens de leur enfance, et les garantit de la concurrence étrangère qui les aurait étouffées dès leur naissance. Ce n'est pas un médiocre service qu'il rendit à cette époque. Mais je crois devoir faire quelques observations sur cette date de 1697, elle me paraît devoir être reculée, d'abord parce que Colbert mourut en 1683 et ensuite parce que j'ai cru remarquer des traces de l'existence de ce système environ 30 ans plustôt. Je n'hésiterai pas, MM., à présenter ici mon autorité, elle sera je pense, bien accueillie. Je n'irai pas pour la trouver remuer la poussière qui couvre les ordonnances de Louis XIV, mais je la prendrai chez un de nos poëtes les plus célèbres. Dans son épitre au Roi après la paix d'Aix-la-Chapelle, Boileau oppose aux exploits guerriers, les avantages de la paix, il en fait l'énumération, et vante, comme l'un des fruits les plus précieux de cette intervalle de tranquillité l'établissement de nos fabriques :

> Le soldat dans la paix sage et laborieux;
> Nos artisans grossiers rendus industrieux,
> Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
> Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Tout le monde sait par cœur ces deux derniers vers dont Lafontaine faisait un cas tout particulier. Mais si nos voisins furent alors frustrés des tributs

que notre luxe payait à leur industrie, il me semble que ce ne dut être qu'à l'aide d'une prohibition. Car quelle que fut la puisssance de Louis XIV, quelque fut le génie de Colbert, ils ne purent en un moment perfectionner les produits de nos manufactures naissantes et leur donner l'avantage sur celles de nos voisins en possession depuis long-temps de fournir aux exigences de notre somptuosité : les vers qui se lisaient dans la 1.re édition et que l'auteur a supprimés dans les suivantes, me semblent encore plus décisifs : les voici, il parle toujours de nos voisins :

O que j'aime à les voir de ta gloire troublés,
Se priver follement du secours de nos blés !

Ne vous semble-t-il pas voir ici une mesure de représaille de la part de ces mêmes voisins qui ferment l'entrée de leurs ports à nos céréales, comme nous avions fermé l'entrée des nôtres aux produits de leurs manufactures, pardon, Messieurs, de cette petite digression.

Le système prohibitif d'ailleurs n'était pas une nouveauté. L'Angleterre avait alors depuis 10 ans renouvelé son acte de navigation, projet conçu par Cromwel, et cet acte n'est autre chose qu'un système restrictif employé dans toute son étendue à la marine. Y aurait-il donc quelque chose d'étonnant que les autres nations eussent pris des mesures analogues ? au surplus ce n'était pas contre l'Angleterre

que la France se précautionnerait alors. Elle n'était pas à cette époque la dominatrice des mers, la reine de l'industrie. D'autres nations pouvaient lutter avec avantage contre sa marine, Florence et ses ouvriers en laines jouissaient encore de toute leur réputation. Ces habiles insulaires, qui ont fourni au monde tant de chefs-d'œuvre, tiraient alors d'au-delà des monts ce qu'ils avaient de plus curieux et de plus fini. Ce fut vers la fin de ce siècle que les draps français et hollandais commencèrent à être estimés. Vers son commencement, ceux que fabriquaient les Anglais sortaient de chez eux imparfaits et sans être teints. Ils en faisaient peu de cas et Hume remarque que Jacques Ier, fatigué des préférences qu'obtenaient dans son royaume les produits des manufactures étrangères, voulut interdire à ses nobles et à ses barons l'usage de leurs draps. Quant aux tissus de lin et de soie ils n'y furent introduits que sous le ministère du comte de Strafford. Il y avait alors deux cents ans que les Anglais voyaient filer et tisser chez eux leurs propres laines. Laurent et Julien de Médicis qui tiraient d'Angleterre la matière première de leurs draps, avaient imaginé pour augmenter leurs bénéfices de les faire confectionner dans les lieux mêmes de production. C'est ainsi que cette nation intelligente et laborieuse s'initia dans l'art de la fabrication, qu'elle porta ensuite à un si haut point de perfection. Mais à l'époque du minis-

tère de Colbert, les Italiens avaient conservé toute leur supériorité. Ce n'est donc pas chez nos voisins d'outremer, mais chez ceux d'au-delà des monts, qu'il faut voir l'effet du système que les adversaires regardent comme si nuisible aux intérêts de la France.

Un auteur italien assez connu, dit que Colbert fit à son pays *une plaie profonde, incurable* et il en décrit les funestes ravages. Je ne puis ici vous en présenter le tableau, mais il le termine par ce trait bien remarquable : *la ruine entière du commerce entraina la décadence de tous les arts libéraux*. Preuve frappante de cette vérité trop méconnue, qu'il y a une liaison intime entre toutes les productions du génie de l'homme. Oui, de même que les muses sont sœurs, les arts aussi sont frères. Illustre et noble famille dont tout homme peut devenir membre. C'est dans ton sein que puise la véritable noblesse, la véritable illustration, celui qui emploie ses talens à la gloire de son créateur, comme au bien-être et à la félicité de ses semblables.

Le coup mortel porté à l'industrie italienne ne nous empêchait pas d'exporter au-delà des monts beaucoup de nos vins. Le marquis Ottieri, qui écrivait en 1711, en fait la remarque. *L'usage des vins étrangers*, dit-il, *s'établit tellement parmi nous, qu'on croirait manquer à ses convives et à soi-même, si on donnait un repas sans faire servir plusieurs sortes de ces*

vins. Il désigne les vins de France de manière à ne pouvoir s'y méprendre. Ainsi, dès son établissement le système prohibitif eut pour la France les résultats les plus heureux. Il serait trop long de le suivre pendant tout le cours des trois premières parties du 18e siècle. J'aurai occasion de vous en reparler en montrant les funestes effets du traité de 1786. Il faut répondre à une autre accusation. Ce système, dit-on, détruit notre marine, il s'oppose à ses développemens. Cependant, puisqu'il favorise les manufactures, il ne doit pas nuire à la marine, car il faut alimenter ces fabriques de matières premières la plupart tirées de pays éloignés. S'il n'y avait pas de marine, ces transports obligés en feraient naître une. Comment donc la détruiraient-ils ? aussi a-t-on vu de tous temps les peuples renommés par l'extension de leur commerce, l'être aussi par la force de leur marine. Le commerce créa la marine chez les Tyriens. Carthage eut sur Rome un avantage marqué dans les batailles navales. Cette fière dominatrice du monde ne put triompher de sa superbe rivale, vous le savez, Messieurs, qu'en rendant inutile, par un stratagême adroit, les avantages qu'elle tirait du nombre de ses vaisseaux et de l'expérience de ses marins. Qui peuplait le port de Carthage de cette puissante marine ? son commerce. Il en fut de même des Rhodiens le plus ancien peuple connu qui se livra au commerce dans la Méditer-

ranée. Leurs loix maritimes, dont Cicéron fait l'éloge dans son discours *prò lege Manilià*, furent trouvées si sages qu'elles furent adoptées par les autres nations. Strabon nous apprend que longtemps ils conservèrent l'empire de la mer, et c'est à leur marine qu'on dût la destruction des pirates. Singulière et heureuse destinée de leur île, devenue depuis si célèbre sous la domination des chevaliers de son nom, c'est de son sein que partirent dans les temps anciens et modernes les coups les plus funestes portés à la piraterie. Les monumens qui la décoraient et entr'autres ce magnifique colosse, l'une des merveilles du monde, attestent sa richesse, et les privilèges que ses habitans reçurent des Romains, comme la guerre qu'ils soutinrent contre Antigone, ne laissent aucun doute sur la force de leur marine. A qui faut-il l'attribuer ? à leur commerce. Si nous jetons les yeux sur l'Italie, dont je vous parlais il n'y a qu'un moment, et à des temps plus rapprochés de nous, ne verrons-nous pas encore le commerce créer une marine à Gênes et à Pise ? n'est-ce pas le commerce de Venise qui avait élevé sa marine à ce haut degré de puissance qui faisait envie à toutes les nations, au point que l'Europe catholique appelait de tous ses vœux les forces ottomanes pour combattre et briser ce colosse de puissance qui la faisait trembler. Le même coup qui fit tomber le commerce d'Italie, a aussi renversé sa marine. Et

comment l'Angleterre elle-même a-t-elle accru sa puissance maritime ? N'est-ce pas par l'immensité de son commerce ? Il faut donc reconnaître qu'il y a une liaison étroite entre la prospérité de la marine et du commerce, ces deux prospérités vivent des mêmes élémens, elles croissent et décroissent en même temps. Le commerce qui s'est porté au Hâvre et à Marseille depuis 20 ans a produit l'accroissement de la marine dans ces deux ports. Et si d'autres n'ont pas joui des mêmes avantages, il faut s'en prendre à quelques circonstances particulières qui s'y sont opposées, mais non à une cause de vie pour le commerce intérieur, créateur et conservateur de la marine chez tous les peuples, dans les temps anciens, comme dans les temps modernes. Je me suis étendu un peu longuement sur ce point qui est capital, je vais actuellement analyser rapidement avec l'auteur du mémoire les réclamations des propriétaires de vignes de la Gironde et les réponses qu'il leur fait.

Ces Messieurs se plaignent de ne pouvoir écouler leurs produits, de l'inconstance des récoltes, d'être ruinés par l'usure, de la dépopulation du pays, du petit nombre des exportations, enfin de l'état où languit leur commerce maritime. Tout en reconnaissant la vérité de cette dernière plainte, je ne pense pas, Messieurs, que vous soyez assez injustes pour en rejeter la cause sur le système prohibitif,

comme le font les habitans du midi, je crois avoir d'avance et suffisamment répondu à ce reproche. Un mot sur les autres, car je crains d'abuser de votre patience.

Il y a dans tous les marchés, des momens de stagnation, et sans doute, le commerce de Bordeaux n'en est pas plus exempt que d'autres. Mais peut-on dire en général que les vins et eaux-de-vie ne se vendent pas? Non, sans doute. Pour détruire cette allégation, il ne faut que signaler ces mouvemens rapides et périodiques de hausse, que la température occasionne surtout à l'époque de la floraison de la vigne, et qui engagent une foule de spéculateurs à porter leur attention sur les liquides. Quant à l'inconstance des récoltes, les habitans du midi ont cela de commun avec tous ceux qui s'occupent de travaux agricoles, il y a des années d'abondance et des années de stérilité. Dans tous les siècles et dans tous les pays, il en a été toujours ainsi. Depuis le Pharaon sous lequel administra Joseph, jusqu'à nos jours, on l'a toujours vu, et sans doute, on le verra toujours. Les autres accusations seraient plus concluantes si elles étaient exactes, mais on y remarque une exagération qui fait peine. Les propriétaires de vignobles sont ruinés par l'usure, dit-on. Le département de la Gironde serait-il donc dans une position toute extraordinaire? Examinons. Il est un moyen de savoir si un pays contracte beaucoup

d'emprunts, il n'y a qu'à jeter un coup-d'œil sur l'état des inscriptions hypothécaires. C'est une espèce de thermomètre qu'on peut consulter, et qui ne trompe pas. Qu'y verrons-nous? Ce département est hypothéqué pour le tiers de la valeur estimative de son sol. C'est beaucoup, sans doute. Mais plusieurs départemens, même de ceux où l'industrie a fait le plus de progrès, présentent un résultat moins satisfaisant. Le département de la Seine a des hypothèques pour la presque totalité de son fonds, la Seine-Inférieure, Seine-et-Oise pour plus de la moitié. Il n'y a donc pas de motif réel à ces plaintes exagérées de MM. les Bordelais.

Quant à la population, si elle n'augmente pas dans la Gironde, avec autant de rapidité que dans quelques autres départemens, il n'est pas exact de dire qu'elle diminue, car de 1821 à 1832, elle s'est accrue de 32,186 individus. Il n'y a pas dans cet accroissement comparé au reste de la France, une assez grande différence pour en chercher la cause, hors des règles ordinaires de la nature. Mais quand ce département verrait une partie de sa population aller chercher du travail dans les manufactures qui l'avoisinent, faudrait-il s'en étonner et devrait-il même s'en plaindre? N'est-ce pas un service qui lui serait rendu, d'occuper un excès de population qu'il ne saurait nourrir? Et le système qui favorise les manufactures, au lieu d'être atta-

qué par ses habitans, ne devrait-il pas être défendu ?

La Gironde, Messieurs, est dans une position toute particulière. Elle voit, chaque année, une partie de son sol envahie par une mer de sable et enlevée à l'agriculture, une autre portion plus considérable se trouve singulièrement amaigrie. Quelle barrière opposer à ces envahissemens ? Comment former des établissemens agricoles sur un terrain qui bientôt va devenir aride et ravira au cultivateur le fruit de ses pénibles travaux, au lieu de les lui payer avec usure ? Faudrait-il donc aller chercher ailleurs que dans cet inconvénient naturel, la cause du peu de population de ce département, comparée à son étendue, et du peu de progrès de son agriculture ?

Le dernier reproche auquel j'ai à répondre, est de tous le plus injuste : le département de la Gironde est évidemment, sous le rapport des exportations, le plus favorisé des départemens de la France. En effet, en 1832, il a exporté pour 37 millions de liquides, et il n'a été exporté que pour 35 millions de tissus de laine, y compris la bonneterie et la passementerie, et pour 54 millions de tisssus de coton, c'est-à-dire que la Gironde à elle seule a exporté de ses produits agricoles pour plus du tiers des exportations de produits industriels de toute la France. Il n'est pas possible de terminer,

sans faire remarquer aux Bordelais que leurs vins fins sont seuls demandés à l'étranger, que leurs vins de médiocre et basse qualité ne peuvent trouver de consommation que dans l'intérieur de la France, que la classe industrielle fait une consommation bien autrement considérable que la classe agricole, et et que si les manufactures françaises voyaient leur prospérité décroître, les pays vignobles en ressentiraient de suite le contre-coup. Pour s'en assurer, il ne faut que supputer la consommation du département de la Somme, et on verra qu'elle est plus que double de la consommation moyenne du reste de la France. Cet avantage produit aux pays vignobles par nos manufactures, était trop remarquable pour être passé sous silence. Le prix des vins et eaux-de-vie est plus élevé en France que dans les autres contrées qui les produisent, et certes, ce haut prix, tout à l'avantage du vigneron, est causé par la consommation intérieure et surtout la consommation de la classe industrielle. Le rapport que M. Reynard a fait à la commission d'Alger, ne laisse aucun doute sur le haut prix des vins et eaux-de-vie en France. Il y conclut au maintien du droit de 15 pour cent, établi dès l'origine, sur les liquides. Ce droit est absolument nécessaire, dit-il, pour que nous puissions soutenir la concurrence de l'Espagne, qui, en raison de l'abondance de sa récolte, paraît avoir repris le dessus dans le chiffre d'importation

des esprits et eaux-de-vie. Ceci suffit pour montrer combien les propriétaires de vignobles sont intéressés à conserver dans l'aisance les populations manufacturières, et par suite à maintenir le système prohibitif qui seul peut empêcher l'industrie de périr.

C'est assez, Messieurs, vous entretenir de cette première partie du mémoire, il faudrait vous le citer tout entier pour vous faire connaître tout ce qu'il contient d'intéressant, je vais vous dire quelque chose de sa seconde partie.

Après avoir combattu le système existant, ses antagonistes exposent le leur. D'accord sur le but où ils veulent arriver, ils diffèrent notablement dans les moyens qu'ils indiquent pour y parvenir. Ainsi les négocians de Bordeaux disent :

« Il nous paraît utile que nos lois de douanes » soient rédigées pour les droits, *sur une échelle* » *de décroissance annuelle, de manière à ce que* » *l'on puisse calculer à peu près, si ce n'est posi-* » *tivement, le moment où leur extinction arrivera* » *au point qu'ils ne se feront plus sentir.* Cette » progression devra être plus ou moins rapide, » suivant le plus ou moins d'utilité des importations » auxquelles elle sera affectée. »

Ils sont convaincus qu'avec ces ménagemens, tout se passera sans secousses, sans perturbation.

Les négocians du Hâvre ne voient, dans ces ménagemens, « qu'un système bâtard, aussi peu fa-

» vorable, tant qu'il durerait, aux intérêts anciens » qu'il aurait pour but de ménager, qu'aux inté- » rêts nouveaux auxquels il serait appelé à faire » droit. »

Ils se déclarent en faveur d'un moyen plus prompt : « L'immédiate réduction des droits sur » les matières premières et la réduction simultanée, » *à une époque aussi rapprochée que possible*, des » droits sur tous les articles sur-imposés. »

Vous voyez, Messieurs, la dissidence des deux adresses. Dans la conviction intime où nous sommes que la proposition de nos adversaires plongerait l'industrie et le commerce dans une stagnation complète, nous demanderions qu'il n'y ait aucun délai pour ne pas faire languir nos fabricans. Il vaudrait mieux terminer par une crise prompte qui aurait au moins l'avantage de ne pas laisser engloutir de nouveaux capitaux dans des spéculations désormais sans chances heureuses.

Nos adversaires ne partagent nullement ces craintes L'avenir s'ouvre pour eux, sous les plus rians auspices. Ils voient d'innombrables vaisseaux apporter de toutes parts à la France, des produits qu'elle leur rend perfectionnés ou qu'elle leur paie en d'autres produits surabondans chez elle. Mais ce tableau tout d'imagination ne repose sur aucun calcul sur aucune base qui lui serve de soutien. « Qu'on se

» rappelle seulement la crise commerciale qui désola
» l'Angleterre en 1826, à la suite des fausses spécu-
» lations auxquelles avait donné lieu l'ouverture des
» nouveaux États-d'Amérique aux produits étran-
» gers, crise dont la France éprouva le contre-coup,
» et qu'on se figure ce qui serait arrivé si ces fausses
» spéculations avaient eu pour objet la France, au
» lieu d'un autre monde ; si ces masses de mar-
» chandises qu'on offrait à tous prix, qu'on donnait
» presque pour rien, avaient été importées en
» France au lieu de l'être en Amérique. Qu'on pense
» aux pertes qu'à éprouvées l'Alsace pour avoir es-
» sayé de se mettre en concurrence avec les Anglais
» sur des marchés éloignés et seulement pour quel-
» ques articles choisis, et qu'on nous dise ce que
» seraient devenues nos manufactures, si la concur-
» rence avait été ouverte en France même, pour
» tous les produits de notre industrie sans excep-
» tion ; si tous nos fabricans avaient été forcés d'y
» prendre part. »

Nous ne saurions trop le répéter : c'est l'ouvrage des siècles qu'on prétend réformer. Ce ne sont pas seulement des tarifs qu'il s'agit de changer, c'est une nouvelle répartition de la richesse et de la population qu'on veut faire, et elle ne se fera pas par de simples déplacemens ; il y aura destruction d'un côté et accroissement de l'autre. On détruira promptement, mais il faudra des siècles pour refaire ce

que des siècles ont fait : Dix, quinze ou vingt ans ne sont rien dans une pareille entreprise.

Voilà précisément ce qui est arrivé, lors du traité de 1786. Voyons quels furent ses résultats, pour notre pays. Ici, je ne puis rien faire de mieux que de vous lire le mémoire même :

« En 1785, on comptait dans la ville d'Amiens, et sa banlieue 4,640 métiers battans ; en 1786, il en restait 4,222 ; en 1787, 3,776, en 1788, 3,066 ; et en 1789 ; 2,241.

En 1785, il a été fabriqué, dans la ville et sa banlieue, 84,807 pièces d'étoffes diverses, évaluées en écru 11,622,034 liv. 11 s. ; en 1789, la fabrication n'a été que de 54,577 pièces 1/2, évaluées 5,954,264 liv. 14 s. Si on fait attention que les fabricans de la ville ont dû démonter les métiers qu'ils occupaient à la campagne avant ceux qui étaient sous leurs yeux, en grande partie dans leur propre domicile, on ajoutera facilement foi à ce qu'affirmait l'inspecteur des manufactures de Picardie, que, dans le courant de 1788, la fabrication était tombée à moins de moitié de ce qu'elle était en 1785.

Tous les renseignemens que nous avons pu réunir attestent que les fabricans avaient en magasin tout leur avoir, converti en marchandises qui ne trouvaient pas d'acheteur, même à perte ; que les ouvriers les plus forts et les plus jeunes émi-

graient en grand nombre. Le gouvernement recevait, sans oser se plaindre, les remontrances et presque les reproches de ses employés, tant était évidente la faute qu'il avait commise. Voici un extrait des observations que nous trouvons au bas de l'état de fabrication du 2.e semestre de 1787 : « Cette fatale expérience doit dessiller les yeux de « ceux qui s'obstinaient à ne voir, dans la liberté » d'importer les articles anglais, qu'une application » au profit du fisc des droits payés aux contre- » bandiers, à titre d'assurance, pendant la prohi- » bition ; mais malheureusement la conviction de » cette funeste erreur ne saurait en arrêter les effets » (1). » Le gouvernement ordonna des travaux pour l'ouverture du canal de la Somme. Il est difficile de croire que, dans l'état où étaient alors les finances, il n'ait pas prévu que ces travaux ne seraient pas achevés, et que la dépense serait en pure perte, mais il fallait occuper les ouvriers ; à peine cependant pût-on en admettre un sur six de ceux qui se présentèrent.

Des bureaux d'encouragement furent créés ; on leur alloua des fonds qu'on ne leur donna pas : celui de Picardie devait avoir 180,000 fr., et n'en a reçu

(1) On voit que les motifs sur lesquels on s'est appuyé pour faire, en 1786, un traité de commerce avec l'Angleterre, sont ceux qu'on met aujourd'hui en avant pour demander une admission beaucoup plus large des produits étrangers.

que 20,000. On rédigea pour eux des instructions ; ils devaient se procurer, par tous les moyens possibles et à tout prix, la connaissance des procédés anglais et les modèles de leurs machines, s'occuper de l'amélioration des laines, créer des écoles de filature, etc. etc.

La Picardie cependant avait deux branches d'industrie auxquelles on avait promis que le traité avec l'Angleterre serait éminemment favorable : que sont devenues ces promesses ?

L'une était la mulquinerie, c'est-à-dire, les linons et batistes de St.-Quentin. Les informations prises par la Chambre de commerce de la province, attestent que le nombre des métiers n'a pas augmenté, et que l'augmentation des demandes reçues d'Angleterre n'a remplacé que les importations de la fraude dans ce pays.

L'autre était les draps fins. La France avait alors, pour cet article, une supériorité reconnue sur l'Angleterre et sur toutes les autres nations ; la fabrique de Van-Robais passait pour la première de France. La Chambre de commerce dit que M. Van-Robais a fait lui-même un voyage inutile en Angleterre, pour y établir des relations : on a beaucoup admiré ses draps, et on ne lui en a pas demandé. Plus tard l'Inspecteur des Manufactures dit : « Les expédi- » tions de draps fins s'étaient passablement soute- » nues, même avec quelqu'augmentation sur les

» draps étroits dits *royales*, à la faveur du goût » momentané pour les rayures ; mais actuellement » ce genre déchoit comme tous les autres ; les de- » mandes sont ralenties, les manufactures regorgent » de pièces fabriquées, le travail est arrêté, *et nous* » *avons vérifié qu'il n'existe en ce moment que* 12 » *ou* 15 *métiers battans dans la manufacture de* » *M. Van-Robais, qui en a occupé jusqu'à* 100. » Les observations sur l'état de fabrication du premier semestre de 1788, dont cette phrase fait partie, sont terminées par une comparaison entre les fabriques d'Abbeville et celles d'Amiens, dont voici la conclusion : « *La misère est extrême dans les* » *unes comme dans les autres.* »

Ne croyez pas, Messieurs, que cette désolation fût particulière à la Picardie. Elle avait été prévue et prédite. A peine ce traité fut-il publié qu'il excita une réclamation presque générale de la part des provinces où il y avait des manufactures de cotonnades principalement. La Chambre de commerce de Normandie fut la première à faire entendre ses plaintes, et on lit dans un mémoire fait par un de ses membres, que beaucoup d'ateliers, de fabriques furent fermés, et on leur vit succéder les ateliers de charité. Voici comme l'auteur répond à cette objection que répétaient à satiété les partisans du traité ; il est ruineux, disaient-ils, pour les manufactures, mais il est avantageux à l'agriculture.

Le fut-il au cultivateur qui élève des troupeaux et qui vendait ses laines aux fabricans français, deux et trois fois plus que les mêmes qualités se payaient en Angleterre? Le fut-il aux propriétaires de vignobles? C'est la Chambre de commerce de Bordeaux qui va se charger de répondre. Elle disait en 1802 : depuis le traité avec la France, (il est question de celui de 1786), on a remarqué que les Anglais n'avaient pas consommé plus de vins français, qu'avant le traité. Et il n'y a que les vins fins qui s'exportent en Angleterre. La ruine des manufactures fit éprouver aux vins de 2.e et 3.e qualité une diminution considérable dans leur consommation.

Voilà comme on considérait le traité dans les Chambres de commerce de France, voulez-vous voir maintenant comment on le considérait au-delà de la Manche? au mois de juillet 1787, c'est-à dire 8 mois après qu'il fut signé, M. Pitt fit à la chambre des communes le tableau des finances et il énuméra parmi les moyens sur lesquels la nation pouvait compter pour subvenir à l'excédant des dépenses publiques, *les heureux résultats de ce traité en faveur de la Grande-Bretagne*. Un ministre eût-il osé tenir en France un pareil langage? au reste M. Pitt ne se trompait pas. La balance des importations et des exportations fut en cette même année de 25 millions au profit de nos voisins, et de 30 millions l'année suivante.

Les négocians du Hâvre veulent cependant trouver un excédant en notre faveur. Je ne contesterai pas, quant aux chiffres, l'exactitude des documens qu'ils donnent, ils sont empruntés au voyage d'Arthur Young en France et l'auteur est considéré comme bien instruit et véridique, mais je leur dirai avec le rédacteur du mémoire :

« Les négocians du Hâvre reviennent sur le chiffre des importations de produits manufacturés d'Angleterre, qui ont eu lieu en 1788. Ils l'ont porté à 27 millions tournois, mais les produits manufacturés de l'Inde y figurent, disent-ils, pour 8 millions environ, et par conséquent il doit être réduit à 19 millions.

A cette importation ils opposent une exportation :

En produits manufacturés français de	4,786,200 l.
En produits des colonies françaises de	4,938,400
En liquides	13,492,200
En tout. . .	23,216,800 l.

de manière qu'ils trouvent en faveur de la France, un excédant de plus de 4 millions.

Nous remarquons d'abord que d'un côté ils portent en compte les produits des colonies françaises, et que de l'autre ils retranchent les produits de l'Inde, qui sont des colonies anglaises.

Ils disent que les produits des colonies françaises, étaient en grande partie la contre-valeur des pro-

duits de nos propres fabriques exportés pour ces possessions. Mais est-il bien certain que les produits de manufactures anglaises importés en France, n'étaient pas en partie réexportés dans nos colonies? Qui s'opposait à cette réexportation de ceux des produits anglais qui étaient à plus bas prix que les produits nationaux analogues?

Les produits des colonies françaises étaient en totalité des matières premières que l'Angleterre nous rendait ensuite manufacturées. Les cotons seuls y entrent pour 4,297,300 livres, reste 641,100 livres, qui se composent probablement de teintures, etc.

Ainsi, la balance est d'environ 4 millions contre nous, et non pour nous. Sur l'exportation de 13 millions de liquides, il faut déduire ce que la population manufacturière de France réduite à la misère, aurait consommé de moins et ce que l'Angleterre aurait reçu, en tout état de cause, par la contrebande ou autrement ; nous avons échangé 4 millions de *matières premières* de nos colonies, contre 8 millions de *produits manufacturés* de l'Inde : nous ne voyons pas que la France ait à se féliciter beaucoup de pareilles opérations.

Une note présente le relevé détaillé du commerce de la France avec l'Angleterre, mais on s'est abstenu de porter les additions des importations et des exportations : peut-être parce qu'il eût été trop vi-

sible que l'Angleterre n'avait pas besoin d'une exportation de 27 millions de produits manufacturés pour payer ce qu'elle importait de France, y compris 13 millions et demi de liquides. Quoiqu'il en soit, voici les totaux :

La France a reçu d'Angleterre, en produits de toute espèce.	60,621,900 liv.
Et elle lui a fourni	30,458,700
La différence est de. . . .	30,163,200

Et en doublant les 27,000,000 livres pour marchandises, déclarées à moitié de leur valeur réelle, elle sera de 57 millions.

Comment l'Angleterre se serait-elle payée de ces différences qui se seraient renouvelées d'année en année ? Nos économistes n'en sont nullement embarrassés : elle aurait bien été forcée, disent-ils, de prendre en paiement des produits français. Cela aurait pu arriver en effet ; on voit tous les jours, dans le commerce, des créanciers se payer avec ce qui se trouve dans les magasins de leurs débiteurs qui n'ont pas d'autres ressources ; est-ce un sort pareil à celui de ces débiteurs qu'on désire pour la France ? Si ce traité dont les négocians du Hâvre regrettent si vivement le peu de durée, avait subsisté jusqu'à présent, il est probable que les Anglais seraient aujourd'hui propriétaires de vignes dans la Gironde, comme ils le sont en Portugal.

Le traité de commerce avait été conclu, disait-on, en prenant pour base, à l'égard de la France, son intérêt agricole ; à l'égard de l'Angleterre, son intérêt commercial et industriel. Chacune de ces deux nations avait, disaient les économistes de l'époque, un intérêt propre, différent de celui de l'autre, et c'était là ce qui permettait de faire un traité réciproquement utile. La France était *essentiellement agricole :* l'Angleterre était *essentiellement commerçante :* c'étaient les expressions consacrées. Voyons quels sont les avantages que, dans la pratique, l'agriculture française a obtenus par l'effet du traité, basé sur cette savante théorie.

La France a exporté pour 13,492,200 de liquides et n'en a reçu que pour 271,000 Une seule branche de son agriculture a profité de cette exportation. Un de ses cantons produisant des vins, celui de Bordeaux a recueilli seul les trois quarts peut-être des bénéfices qui sont résultés de cette exportation.

La France a exporté pour 2,215,400 de comestibles, elle en a reçu pour 9,992,300 ; nous ignorons de quelle nature étaient ces comestibles.

La France a exporté en bestiaux, y compris les chevaux, pour 181,700 ; elle en a reçu pour 702,800.

La France a exporté en tabac pour 733,900, et elle en a reçu pour 843,100.

Voilà les seuls articles qui intéressent l'agriculture. En matières nécessaires à l'industrie, la France a reçu pour 18,779,900, et a fourni à l'Angleterre pour 1,169,900, auxquelles il faut ajouter, comme nous l'avons dit déjà, pour cotons provenant de nos colonies, 4,297,300, et probablement une partie des 641,100, désignés sous le titre de divers autres produits de nos colonies. Mais l'Angleterre a eu soin de ne nous fournir que les matières premières que nous aurions pu nous procurer ailleurs. Ses laines qui nous auraient facilité les moyens de soutenir la concurrence pour beaucoup de tissus et pour la bonneterie, sont restées prohibées, et les exportations par contrebande sur lesquelles on avait à peu près fermé les yeux pendant la guerre d'Amérique, ont été surveillées avec plus de sévérité que jamais.

La France a reçu encore pour 1,995,900 de drogueries, pour 1,026,900 d'épiceries et pour 187,200 d'articles divers; contre lesquels elle a donné pour 759,100 de drogueries et pour 167,400 d'articles divers.

Qu'on nous dise quel avantage ont fait les Anglais à la France, même à la France *considérée comme essentiellement agricole*, dans ce traité qu'on fait tant d'efforts pour réhabiliter? Ils ont reçu pour 13 millions et demi de liquides, dont une bonne partie passait en contrebande sans qu'ils pussent l'empêcher, et dont ils avaient besoin; car enfin l'Angle-

terre ne produit pas de vins, et sans doute les Anglais dans aucun temps n'ont entendu s'en priver : et voilà tout. »

Au reste, Messieurs, c'était en France dans un grand esprit de désintéressement que le traité avait été conclu. L'idée dominante alors parmi les beaux-esprits qui dirigeaient l'opinion publique était, *que les bénéfices du commerce, sujet habituel de discorde entre les peuples, devaient être, au contraire, des nouveaux liens d'union et de paix* C'est fort beau en théorie, mais en fait, la concorde n'a pu durer six ans. On disait aussi : *nos manufactures vont souffrir un peu, mais quelle impulsion ne recevront-elles pas d'une rivalité habituelle d'industrie avec un peuple qui a porté si loin la perfection des arts mécaniques !* et nos fabriques, au lieu de recevoir l'impulsion, ont reçu le coup de la mort.

Les négocians d'alors comme ceux d'aujourd'hui accoutumés à raisonner sur des faits, voyaient bien l'état de souffrance où nos manufactures allaient se trouver, mais ne partageaient nullement les espérances brillantes de ceux qui voyaient dans l'avenir la prospérité toujours croissante du commerce et de l'industrie.

Ainsi, Messieurs, comparant cette époque au temps actuel, n'y remarquerez-vous pas une ressemblance frappante. D'un côté des espérances aussi présomptueuses, une même manière d'envi-

sager l'avenir et de le peindre sous les plus séduisantes couleurs, de l'autre les mêmes craintes, aujourd'hui corroborées par la fatale expérience faite il y a bientôt 50 ans.

Quand au reproche fait à notre industrie de ne pas être au niveau de ce qu'on a droit d'attendre d'elle, il me serait facile de le repousser en vous présentant le tableau des manufactures de France en 1789 et celui actuel, mais ce détail me mènerait trop loin, je n'ai déjà que trop abusé de votre indulgence. Qu'il me suffise de vous citer un passage d'un mémoire dont je vous ai déjà entretenu : on y dit, (et on disait vrai alors en 1800) *un Français est-il parvenu à se procurer le plan d'une machine utile aux manufactures, pas un artiste, pas un ouvrier ne l'entend ; il lui faudra des années pour avoir un instrument mal fait.* En est-il encore de même aujourd'hui ? non sans doute, et dans notre ville même nous avons des mécaniciens assez habiles. Sans être parvenus sur ce point, à la perfection anglaise, nous avons fait d'immenses progrès, et il y a tout lieu de penser qu'ils deviendront encore plus rapides, si comme on doit l'espérer, le conseil municipal continue de donner à l'école de dessin l'heureuse direction qu'il lui a imprimée. Les améliorations qu'elle a éprouvées depuis quelques années sont tout-à-fait remarquables. Tout le monde sait combien le dessin est nécessaire à la confection des

ouvrages mécaniques. La connaissance de cet art propagée parmi nos ouvriers, est un des plus grands services rèndus à l'industrie, bientôt, avec son aide, ils pourront rivaliser avec les meilleurs ateliers, et la perfection de leurs travaux concourra de la manière la plus heureuse à celle de nos produits manufacturés.

Au reste, Messieurs, il ne faut que jeter les yeux autour de vous pour voir les progrès et la prospérité de notre industrie. Que de constructions élevées au sein de cette ville, comme dans plusieurs endroits de ce département, que d'objets utiles et même d'objets de luxe fournis par nos fabriques à la consommation, tout ne démontre-t-il pas à l'observateur le moins attentif le point de perfection où nous sommes parvenus et que nous pouvons dépasser encore ?

C'est cet état de prospérité que le commerce désire entretenir dans le pays. Il le désire pour son propre avantage, il est vrai, mais cet avantage tous le partageront avec lui. Le vigneron trouvera une consommation plus importante de ses produits, nos ouvriers en tous genres, ceux en bâtimens, comme ceux qui plus habiles s'occupent des machines trouveront un travail assuré, l'agriculture aura des consommateurs plus voisins et d'autant plus précieux pour elle, de ce qu'elle peut fournir en matières premières, en graines grasses,

et en comestibles. *Car le consommateur le plus important pour l'agriculture n'est pas le consommateur éloigné. Dans les pays riches, le cultivateur est riche, l'agriculture prospère. Dans les pays pauvres, le cultivateur est pauvre, l'agriculture languit. Se proposer de faire prospérer l'agriculture aux dépens de l'industrie, ou l'industrie aux dépens de l'agriculture est d'un esprit faible,* et qui n'a que des vues étroites, *le génie les fait marcher d'un pas égal vers la prospérité.* C'est la route que nous suivons depuis plus de 20 ans.

Ainsi donc je vous dirai en finissant avec l'auteur du mémoire :

« Sans examiner quels seraient les avantages de la liberté illimitée du commerce entre toutes les nations, et si on peut espérer qu'elle puisse se réaliser sans inconvénient à une époque quelconque dans l'avenir ; convaincus que du moins cette liberté ne saurait être proclamée aujourd'hui sans bouleverser tous les intérêts qui existent, sans compromettre l'existence même de nombreuses populations ; que ce serait une présomption téméraire que d'oser, dès ce moment, fixer le temps nécessaire pour changer un ordre de choses qui est le résultat des événemens de plusieurs siècles, et qui reste subordonné à ceux que personne ne peut ni prévoir ni diriger ;

« Nous pensons que le gouvernement doit se borner :

» 1.° A retirer le plus promptement possible les droits d'entrée sur les matières étrangères, qui n'ont été mis que dans l'intérêt du fisc ;

» 2.° A alléger autant que le permettront les besoins de l'Etat, tous les impôts qui, pesant directement sur la classe ouvrière, tendent à augmenter le prix de la main-d'œuvre,

» 3.° A examiner avec attention ceux des droits d'entrée sur des matières premières qui ont pour but de protéger l'agriculture ou la production de de nos colonies, afin de reconnaître s'ils atteignent le but que l'on s'était proposé en les établissant ;

» 4.° A rechercher les causes qui rendent notre navigation la plus chère de toutes celles connues, afin d'y remédier.

» Quand on sera parvenu à faire les réformes, à obtenir les améliorations indiquées ci-dessus, quand elles auront eu le temps de produire sur la production industrielle les effets qu'on peut naturellement en espérer, alors il sera temps de penser à lever des prohibitions, à réduire les taxes qui seront jugées trop élevées.

» Jusque-là notre opinion est que l'on ne peut que faire au tarif les rectifications partielles qui seront reconnues utiles ou nécessaires, et que l'on doit

s'abstenir de proclamer un système qui ne pourrait reposer que sur des théories non éprouvées et surtout de fixer des époques dont le moindre inconvénient serait de changer subitement, en un mouvement rétrograde, le mouvement progressif de l'industrie française, qui ne saurait être contesté.

TROISIÈME CLASSE.

ÉLOQUENCE, POÉSIE ET BEAUX-ARTS.

De

L'INSUFFISANCE

DES

ÉTUDES TOUTES POSITIVES,

PAR M. LOUIS JOURDAIN.

Messieurs,

Nulle époque n'a su mieux apprécier que la nôtre l'importance de l'éducation, et jamais aussi l'on n'a fait plus d'efforts pour la répandre. On sait aujourd'hui que nous naissons tous avec les mêmes droits, non point seulement à la liberté, mais à tous les biens qui l'apportent avec eux, le savoir et la vérité : c'est une émancipation nouvelle, mille fois plus précieuse pour le sort de l'humanité que celle qui brisa naguère les chaînes de l'esclavage. Honneur donc à notre siècle pour la noble tâche qu'il s'est imposée !

Mais de cette louable émulation devait naître des

systèmes divers ; dans sa marche progressive, il était naturel que la société se frayât de nouveaux chemins, et que chacun voulût suivre le sien. Aussi, tandis que s'élève de toutes parts l'édifice de l'éducation du peuple, les méthodes changent pour les classes supérieures, les objets d'enseignement sont vivement discutés, des études nouvelles se placent à côté des études anciennes, et menacent de les supplanter. On veut apprendre mieux et plus vîte qu'autrefois, et surtout n'apprendre que des choses utiles ; car, à l'esprit d'examen légué par le siècle dernier, s'est joint, dans ces hautes questions même, quelque chose du caractère industriel de notre époque ; nous voulons que tout soit utilisé ; que tout soit mis à profit, les forces de notre intelligence comme celles de nos bras, prétention légitime, qui se manifeste surtout dans les villes de commerce et d'industrie, et qui, par son influence sur l'éducation, doit exercer sur le sort des générations qui nous suivront, une haute puissance. Mais les bornes de l'utile n'ont rien de fixe et de constant ; chacun les pose ou les change à son gré ; on peut donc craindre que ce principe d'utilité, si juste qu'il soit en lui-même, ne puisse être pris quelquefois dans un sens trop restreint : le fait a déjà même justifié nos craintes ; c'est en se resserrant dans ces limites étroites, que ce principe est appliqué tous les jours à l'éducation, et delà quelque

chose d'incomplet dans les systèmes qu'il a fait éclore.

Je suppose qu'un enfant vient d'atteindre l'âge de commencer des études ; je le prends dans la classe moyenne de la société, celle qui dut surtout accueillir le principe que je signale, et la seule à qui me paraissent confiées les destinées de l'avenir : la famille s'assemble, entrons au conseil. — L'enfant recevra une éducation libérale : la question n'est même pas proposée parce qu'il ne saurait y avoir de doute ; mais que renfermera cette éducation libérale ? les avis seront partagés ; c'est une loi de la nature humaine ; quel sera donc le vœu de la majorité ? quel système reposera sur des raisons assez puissantes pour réduire l'objection au silence ? c'est celui d'une éducation spéciale et positive : c'est-à-dire que, consultant l'intérêt matériel de l'enfant, et cherchant dans chaque connaissance ce qu'elle pourra lui rapporter un jour, la famille excluera toutes celles dont les fruits plus ou moins immédiats ne sauraient se manier et s'escompter ; dans sa sollicitude toute prévoyante, elle n'admettra que les sciences mathématiques avec quelques-unes des sciences naturelles, et se demandera pour le reste : *à quoi bon ?* — Des réclamations s'éleveront peut-être ; les parties contraires s'accorderont alors à l'aide de concessions : le résultat ordinaire de ce compromis, c'est que l'enfant

ne remuera point, comme tant d'autres, les cendres de l'antiquité ; à l'étude des sciences, il joindra celle des langues modernes, et laissera dormir aux morts leur sommeil pour vivre avec les vivants.

Tel est, je crois, le plan d'éducation le plus immédiatement déduit des idées actuelles. S'il avait subi depuis long-temps l'épreuve de l'application, nous devrions le juger d'après ses résultats ; mais des expériences partielles et toutes récentes ne pourraient nous suffire : jugeons-le donc comme théorie, d'après la nature de l'homme et sa position dans la société ; là sont les conditions que doit remplir tout système d'éducation ; ces conditions connues, il nous sera facile de voir comment y répondront des études toutes positives.

L'éducation n'est point chose de luxe, mais d'utilité ; c'est avec raison que l'on veut qu'elle porte ses fruits ; l'étude, d'ailleurs, est souvent trop pénible, la vie toujours trop courte, pour dépenser follement les années en fatigues stériles. Hâtons-nous pourtant de le déclarer d'avance, il n'est point d'art, point de science qui paye d'ingratitude le culte qu'on lui voue ; dans le champ si varié du savoir, chaque sillon porte sa moisson, mais elle n'est point partout la même : c'est à nous, et d'abord aux guides de notre enfance, à choisir parmi ces trésors selon les devoirs et les besoins dont nous aurons un jour à subir la loi : *besoins*, *devoirs*, voilà donc les

points sur lesquels nous devons porter d'abord la lumière ; delà elle jaillira d'elle-même dans l'examen que nous nous sommes proposé.

Assurer pour l'avenir les moyens d'existence, tel est sans doute l'un des besoins les plus impérieux ; c'est le premier intérêt à consulter, à moins peut-être que votre fils ne doive vivre un jour des sueurs paternelles, et se reposer des fatigues de ses ayeux. Mais n'y a-t-il point dans l'homme quelque chose après la vie matérielle ? Ne vit-il pas aussi par le cœur et par la pensée ? Oui, sans doute ; delà donc des besoins intellectuels et moraux. L'intelligence est naturellement avide de vérités, le cœur d'émotions, toutes les facultés d'exercice, parce que vivre, pour l'homme, c'est penser et sentir, et qu'une loi de sa nature a placé pour lui le bonheur dans la plénitude même de la vie. Qu'importe, en effet, que sa table soit toujours fournie, et sa tête abritée, si son âme est demeurée froide, et son intelligence engourdie ? Il ne pleurera pas, j'en conviens, des biens qui lui sont inconnus ; l'aveugle ne regrette pas la lumière ; mais il ne sera point heureux : être incomplet, et placé dans la dernière des sphères de l'existence, j'admets qu'il puisse ignorer le malheur ; car la fortune semble aimer à frapper plus haut, et les orages qui troublent quelquefois la vie, descendent rarement dans ces régions inférieures : mais qui

voudrait d'un ciel monotone, dont la clarté douteuse ne montrerait jamais à l'œil fatigué qu'une voûte sans étoiles, qu'un horison sans soleil?

Et pourtant, dira-t-on, ce ne sont là que des plaisirs; ne suffit-il point de prévenir les maux ordinaires de la vie? Non, parce qu'il ne suffit point à l'homme de vivre, il faut qu'il soit heureux; et ce besoin général, auquel on n'échappe guères que par le suicide ou la manie, je le crois une des forces qui agissent avec le plus de puissance sur la destinée de l'homme, et peut-être sur celle de l'humanité.

Le bonheur ne se forme pas de négations; quand l'homme ne le trouve point en lui, il le cherche au dehors; s'il est insensible à tous les plaisirs de la pensée, s'il n'y a point pour lui de jouissances dans les mouvemens du cœur, il court alors puiser à d'autres sources, et souvent nous le voyons accueillir ce qu'il avait jusqu'alors condamné. Ne le blâmons pourtant qu'avec indulgence; car à peine est-il maître de lui; pour résister au penchant qui l'entraîne, il faut des forces peu communes sans l'éducation dont il est privé. Prenons, en effet, l'homme le mieux né, et supposons qu'un souffle funeste vienne tout-à-coup glacer son âme et flétrir sa pensée: où s'adressera-t-il pour remplir le vide de son existence, pour échapper à l'ennui, cet ange du mal pour l'humanité? A la vanité, peut-être, à

l'envie, à mille passions futiles et mesquines, toutes indignes de lui : que son ennemi l'y poursuive encore, ou qu'il sente trop vivement les épines de ces fleurs perfides, nous le verrons s'engager, tout en rougissant, dans des sentiers où l'honneur, ni la vertu n'ont jamais marché. Heureux alors, s'il n'a point reçu de la nature cette énergie qui précipite aux derniers degrés du vice, quelquefois même du crime, ceux qu'elle n'élève point à de sublimes vertus !

Ainsi, les besoins de la vie matérielle ne sont pas les seuls que l'éducation doive prévenir ; il en est d'autres encore non moins importants : ce n'est point tout. L'homme ne vit point seulement pour lui, mais aussi pour la société qui nous aide et nous protège ; au moins de son bonheur dépend le nôtre : nous avons donc envers elle des devoirs imposés par l'intérêt et la raison, s'ils ne l'étaient point par une loi supérieure que son auteur a gravée de sa main dans la conscience de chacun de nous. Je résume ces devoirs en un seul, celui de concourir au bien commun, obligation sacrée, dont nul ne peut s'affranchir sans crime, et qui nous lie d'autant plus étroitement que nous avons reçu plus de faveurs de la destinée : j'insiste sur ce point, parce que des hommes ont osé dire qu'ils payaient leur tribut à la société, en consommant une plus large part de ses labeurs ; comme s'ils trouvaient

une sorte d'illustration dans leur oisiveté, et que la partie laborieuse de l'humanité ne comptât que des nègres créés pour les engraisser de leurs sueurs !

Ainsi donc, obligation pour tous de mettre en œuvre tous les moyens d'être utiles, dont la nature ou la fortune leur a confié le précieux dépôt. — L'humanité peut se partager, je crois, en deux classes, les hommes de travail et les hommes de loisir. Les premiers servent la société par leur travail même ; mais les bornerons-nous à ce rôle d'une machine ? Il n'est personne qui n'exerce à l'entour de soi une influence plus ou moins active, sans doute, plus ou moins étendue, mais toujours salutaire ou nuisible, selon qu'elle s'exerce au profit du bien ou du mal, de l'erreur ou de la vérité ; personne n'est, dans la société, ce qu'il serait en dehors d'elle, parce que le monde social, comme le monde physique, a ses lois d'action et de réaction, parce qu'il n'y a point d'isolement possible pour aucun de ses membres, et que chacun se modifie suivant l'exemple et l'opinion d'autrui, comme il agit à son tour sur les autres par ses principes et sa conduite. L'homme de travail peut donc, et doit servir encore ses semblables comme puissance intellectuelle et morale ; il peut les servir par son exemple, par le nombre de ses idées, par la justesse de sa pensée, et ses devoirs ne seraient point remplis, si le foyer, près duquel il veille pour sa

famille, n'était toujours comme un centre d'où rayonnent à l'entour de lui les lumières, la sagesse et la raison.

Plus libre et plus heureux, l'homme de loisir a les mêmes devoirs, mais ils seront pour lui bien plus impérieux encore, parce qu'il possède avec la fortune un moyen d'influence auquel les faiblesses humaines donnent un pouvoir presque illimité. Ajoutons que la société ne conserve plus sa simplicité primitive, que les roues innombrables dont se complique son organisation, demandent des moteurs habiles, et que, soit raison, soit fatalité, la main qui gouverne le monde les confie d'ordinaire au plus riche : à ces favoris de la destinée, la gloire du bonheur public ou la responsabilité de nos malheurs; blâmables chez d'autres, le sommeil ou les égaremens des facultés intellectuelles et morales prennent donc chez eux toute la gravité d'un crime envers la société. Tous, j'en conviens, ne peuvent prendre place aux charges élevées de l'Etat ou de la cité ; mais les sciences, mais les arts de toute nature, mais la littérature, les voyages, tant de carrières fécondes en gloire comme en jouissances, et surtout l'exemple si puissant de leur conduite, leur offrent mille moyens d'utiliser avec honneur, pour la société, les dons de la fortune. Préféreront-ils au devoir le repos et le plaisir ! Eh bien ! qu'ils s'endorment dans une lâche oisiveté ; mais la société

a le droit de se venger par le mépris de ces membres ingrats ; car, si la Providence a permis cet inégal partage de ses biens, n'est-ce point afin que, dans la voie obscure et difficile que suit l'humanité, quelques hommes libres de tout fardeau, puissent marcher en tête, soutenir ceux de leurs frères qui succombent sous le faix, et guider ou consoler du moins, la foule haletante qui se traîne sur leurs pas?

Voilà, Messieurs, quels sont pour moi les besoins et les devoirs qui, réunis à la nécessité d'assurer l'existence, doivent dicter tout système d'éducation : — Perfectionner le sentiment des plaisirs intellectuels et moraux, et faire à l'homme un besoin de ces jouissances, afin que sa vie soit toujours remplie, et qu'il n'aille pas puiser le bonheur à des sources moins pures ; développer toutes ses facultés et enrichir son intelligence de faits et d'idées, afin que plus apte au travail, quelque soit la spécialité qu'il embrasse, sa part d'influence dans la société, comme force intellectuelle et morale, s'exerce toujours pour le bien et le vrai, — telles sont, à mes yeux, les conditions qu'il n'est point permis d'éluder : voyons comment elles sont remplies par le système que nous connaissons.

Je le déclarerai d'avance, afin de prévenir toute fausse interprétation de ma pensée, je crois nécessaire l'étude des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles : appliquées aux besoins de l'in-

dustrie, elles sont devenues comme elle, pour le monde, une condition d'existence ; ce sont des leviers et des forces indispensables désormais aux travaux de l'humanité, comme à l'artisan les roues et les moteurs de ses machines. Que les sciences soient donc cultivées avec reconnaissance ; mais le seront-elles seules ? pour être *nécessaires*, *suffisent-elles* à l'homme, *suffisent-elles* à la société ?

Les études scientifiques sont pleines de charmes et d'attraits ; elles peuvent devenir pour le savant l'objet d'une véritable passion. Mais ces études fatiguent comme le travail : si quelquefois elles arrachent un secret à la nature, il est toujours acheté par des efforts d'attention qui dépassent même souvent les forces de l'intelligence ; Pascal y succomba, et chaque jour nous voyons tomber encore de nouvelles victimes : ces plaisirs ne sont donc point le repos ; et, puisqu'eux-mêmes ne peuvent être goûtés sans relâche, à plus forte raison ne sauraient-ils occuper ces momens de loisir, les seuls dangereux, avons-nous dit, s'ils ne sont noblement remplis. Insuffisantes pour l'intelligence, les sciences le seront bien plus encore pour les facultés morales, étrangères à ces travaux, et par conséquent aux jouissances qu'ils procurent ; ainsi l'étude exclusive des sciences serait pour le cœur un sommeil de mort ; mais c'est au cœur qu'aboutissent tous les liens sociaux, et leur faisceau se dénouerait à ce fu-

neste sommeil, qui, d'ailleurs ne serait pas accepté.

Ainsi, Messieurs, les études scientifiques ne répondent pas complètement à la première de nos conditions : la seconde sera-t-elle mieux remplie ? moins encore. — Observer et classer, voilà tout le domaine des sciences naturelles, et les seules facultés qu'elles emploient ; domaine immense, il est vrai, facultés puissantes ; car n'est-ce point en observant, en comparant, que Cuvier a pu reconstruire tout un monde primitif, qu'il en a marqué les âges, qu'il a comme évoqué du tombeau tout une création ? mais ne faisons-nous qu'observer et classer, et le monde matériel est-il le seul champ ouvert à l'observation ? l'homme est né pour juger, pour sentir, pour vouloir ; il faut des règles à sa volonté, de l'exercice à son jugement, des alimens à sa sensibilité, ce qu'il ne trouvera point dans l'étude de la matière ; et, quand il en aurait pénétré les secrets les plus mystérieux, s'il n'a point appris à reporter son regard sur le monde intérieur, s'il ne sait point descendre dans sa conscience, jamais il ne se connaîtra lui-même ; il verra les mondes marcher dans des flots de clarté, et le chemin qu'il suit dans la vie sera pour lui le chemin de l'aveugle.

Mais peut-être les sciences mathématiques reveilleront-elles celles de ses facultés demeurées dans le sommeil ? on a dit qu'elles formaient le jugement : — Oui, sans doute, pour ce qui est de la science

des nombres, mais quel rapport entre la solution d'une équation, et tant de circonstances de la vie où l'homme doit choisir entre l'intérêt et le devoir ? est-ce la logique de l'algèbre qui lui dira qu'il faut sacrifier à des biens inconnus des avantages déjà placés sous sa main ? qu'il lui faille périr sur un champ de bataille, ou que les circonstances lui aient livré la fortune de l'état, où sont les calculs qui lui feront préférer à l'existence une mort souvent ignorée, à des richesses acquises sans péril une pauvreté estimée peut-être, mais toujours dédaignée?

Non, ce qu'on appelle sciences positives, comme si le monde sensible était la seule réalité, ne peut favoriser ce développement complet, imposé par la conscience. Il est dans l'homme intellectuel des facultés que les sciences laisseront toujours oisives ; dans l'homme moral, il n'en est pas une qui subisse leur empire, et, sauf les services matériels, la société ne peut rien attendre d'elles, parce que ses lois et ses causes ne sont point de leur domaine : la chimie, la géométrie ne font point un honnête homme d'un fripon, un homme bienveillant et généreux d'un lâche et bas égoïste : elles peuvent donner à celui qui les possède une influence secondaire, en raison de leur utilité pratique ; mais sera-ce comme savans que nous obtiendrons l'estime, l'amitié, la confiance de nos semblables ? non, sans doute : — Reconnaissons donc, s'il en est ainsi, que la

science ne donne à l'homme nul pouvoir moral dans la société, et qu'elle le laisse sans force contre les influences dangereuses qu'il peut y subir ; en un mot, qu'elle est également impuissante et pour satisfaire à tous ses besoins, et pour le mettre en état de remplir tous ses devoirs.

N'oublions point pourtant qu'aux études scientifiques vient s'allier souvent celle des langues modernes ; c'est le système complet, et pour être justes, nous devons le prendre dans son entier ; peut-être les langues doivent-elles en combler les lacunes. — On le dit, mais il n'en est rien : admise encore dans une vue d'utilité pratique, l'étude des langues s'arrête d'ordinaire avant d'avoir porté les fruits précieux que l'on pourrait en attendre, parce que ces fruits ne sont pas le but qu'on se propose. Cependant la parole n'est que le corps de la pensée ; l'étudier pour elle-même, n'est-ce point s'attacher à un cadavre ? on sait le mot un peu dur de Voltaire (*); et, en effet, pour se traduire dans les quinze ou vingt langues de l'Europe, l'intelligence acquierrait-elle une idée, le sentiment deviendrait-il plus délicat, l'âme plus courageuse et plus droite ? disons-le sans crainte : n'étudier d'une langue que les mots, ne point s'en faire un moyen pour s'approprier les richesses de sa littérature, pour connaître ce qu'un peuple a

(*) On peut parler vingt-quatre langues comme Mithridate, et n'être qu'un sot. (*Dict. Phil.*)

pensé de grand et de beau, c'est perdre de la manière la plus stérile et son temps et sa peine ; c'est charger sa mémoire d'un fardeau inutile.

Je crois, Messieurs, vous avoir démontré qu'il y a, comme je l'avais avancé, quelque chose d'incomplet dans un système d'études toutes positives. Ce système repose, il est vrai, sur une base inattaquable, l'utilité ; mais ses auteurs ont négligé, dans la solution du problême, une moitié des données ; ils n'ont vu dans l'homme d'autres réalités que celles de l'intérêt ; lui fermant une partie du monde intellectuel, et le monde moral tout entier, ils ont oublié qu'il est aussi des besoins pour la partie la plus noble de cet enfant des cieux ; ils ont pensé qu'il pouvait vivre pour lui seul dans la société, comme le chêne dans nos forêts, sans but et sans devoirs. Que devons-nous donc ajouter à l'étude des sciences, pour féconder l'éducation, pour la rendre complète, et faire qu'elle soit digne de l'homme ?

Ces plaisirs faciles, qui doivent charmer les loisirs de l'intelligence, et suffire, sans la fatiguer, à son activité, ces plaisirs assez vifs pour chasser toutes les peines, et qui laissent après eux un chaste dédain pour les jouissances où la pensée n'a point de part, les lettres et les arts, l'histoire et la philosophie nous les offrent en abondance. Là, toutes les facultés seront exercées : comme dans les sciences,

le jugement, la mémoire, l'attention, auront encore leur emploi, mais c'est l'homme et la vie qu'elles nous apprendront à connaître, non plus seulement une nature morte, un monde sans rapport avec nous ; l'imagination déploiera enfin son aîle demeurée captive ; l'enthousiasme ressaisira ce sceptre auquel la raison, toujours froide toujours calculant, ne doit point s'attribuer un droit exclusif. Et comme le beau, dans les arts et les lettres, n'est que la traduction du bien moral, comme il n'y a, entre le génie et la foule qui l'écoute, d'autres sympathies possibles que celles de l'honneur et de la vérité, le cœur pourra puiser aux mêmes sources ces jouissances qui doivent répondre à ses besoins, et ne point souiller sa pureté native.

Il est des élémens de bonheur que l'homme apporte avec lui sur la terre : c'est, avec le sentiment religieux, celui du beau, du juste, de l'honnête ; c'est le sentiment de toutes les vertus sociales, avec un instinct d'amour qui nous porte à placer nos plaisirs dans le bonheur d'autrui. Ces germes précieux seraient bientôt flétris, s'ils n'étaient cultivés ; ils fleuriront aux inspirations de l'éloquence, des arts et de la poésie, parce que l'orateur, l'artiste et le poète ne se font comprendre qu'en s'adressant à ces sentimens eux-mêmes ; ils mûriront aux enseignemens de l'histoire et de la philosophie, parce qu'en révélant à l'homme sa puissance et sa liberté

leurs leçons seront toujours l'écho de sa conscience, et que nos cœurs palpitent naturellement à la découverte d'une vérité, comme s'ils recouvraient un bien depuis long-temps perdu.

Ainsi, dans ces jouissances, se développeront et les facultés de l'intelligence et celles du cœur ; ainsi l'homme deviendra capable de payer à la société tout le tribut qu'il lui doit. Il aura perfectionné ses sens moraux, épuré toutes ses volontés, multiplié toutes ses forces ; pas une des semences que la nature avait confiées à cette terre fertile, n'aura péri faute de soins ; l'homme se sera développé tout entier : autour de lui, se resserreront alors tous les liens sociaux ; et, dans quelque position que la fortune le jette, quelque soit sa part dans la vie, les fatigues du travail, ou les loisirs de l'opulence, il sera toujours pour la société un membre utile, parce qu'il possédera avec le sentiment de ses devoirs, tous les moyens de les remplir.

Joignons donc à l'étude des sciences, celle des lettres, de l'histoire, de la philosophie : tous ne les prendront point sans doute dans les mêmes proportions ; mais ne les proscrivons pas, puisqu'il faudrait proscrire avec elles ce qu'il y a de plus noble en nous. Gardons-nous surtout de ce funeste *à quoi bon ?* qui, mal interprété, tend à matérialiser l'homme tout entier ; cultivons toutes les facultés de son intelligence, toutes celles de son cœur ; et, s'il

n'obtenait point parmi ses semblables l'influence qu'il mérite, s'il était bon sans qu'ils l'imitassent, éclairé sans qu'ils voulussent l'entendre, c'est que la nature aurait changé ses lois, mais il serait heureux, et ses devoirs seraient remplis.

DE LA LITTÉRATURE

CONSIDÉRÉE

Dans ses Rapports

AVEC LES

CONNAISSANCES HUMAINES,

PAR M. BERVILLE,

MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR, PREMIER AVOCAT-GÉNÉRAL, A LA COUR ROYALE DE PARIS.

Un pêcher se couvrait de fleurs, aux beaux jours de la saison nouvelle. Un ignorant passe et s'écrie : « Des fleurs ici ! quel abus ! ôtez-moi cet arbre » inutile. Dans un verger, ce ne sont point des » fleurs, ce sont des fruits qu'il nous faut. » Il ne savait pas que des fruits naîtraient de ces fleurs. Son ignorance vous fait sourire.... Ainsi raisonnent pourtant ceux qui, séparant la Littérature de ses applications, ne veulent apercevoir en elle qu'un art agréable et frivole, qu'un objet de luxe pour l'esprit, qu'une distraction aux études sérieuses. Ils se laissent également tromper par l'apparence : ils ne voient que les fleurs de l'arbre ; ils ne songent point à ses fruits.

C'est cette erreur trop commune que je viens essayer de combattre, en vous montrant la Littérature sous son véritable caractère ; en vous exposant ses rapports intimes avec tous les objets de nos études, avec toutes les spéculations de notre intelligence ; en vous la présentant comme l'instrument universel dont notre esprit se sert pour acquérir et pour transmettre les connaissances qu'il lui est donné de posséder.

On ne peut, en effet, isoler la Littérature des objets sur lesquels elle est appelée à s'exercer : on ne peut séparer les mots des idées qu'ils représentent, l'expression de la chose exprimée. Qu'est-ce que la Littérature? L'art du langage ; et le langage, qu'est-il lui-même, sinon l'image de la pensée? Il ne faut donc point regarder la Littérature comme un but, mais comme un moyen : il ne faut point la considérer comme une simple abstraction, indépendamment de ses relations et de ses usages; il faut reconnaître en elle l'agent nécessaire par lequel nos idées se manifestent, s'échangent, se répandent et s'accroissent. En un mot, la Littérature est à l'esprit ce que l'œil est au corps ; c'est-elle qui le met en rapport avec la nature entière.

Lorsque l'homme eut inventé ou plutôt trouvé le langage, sans doute le développement de ses facultés fut immense. Alors, à ses notions grossières et confuses, qui composaient auparavant le do-

maine de son intelligence, succédèrent des notions à la fois plus étendues et plus précises : alors, la pensée, réfléchie par les mots, put se contempler dans cette image, s'observer et agir sur elle-même. Des noms furent d'abord donnés aux choses, puis aux qualités des choses, puis aux rapports des qualités entre elles. En même temps que la bouche apprenait à nommer, l'esprit apprenait à discerner. Toutefois, le simple langage était loin de suffire aux facultés de l'esprit humain. Confiées à des voix fugitives, fugitives dès-lors elles-mêmes, ses idées erraient sans pouvoir se fixer : l'intelligence ne pouvait prendre l'essor; elle manquait d'un point d'appui : impatient de ses entraves, le génie de l'homme fait un nouvel effort : effort sublime ! La parole a trouvé le secret de se survivre à elle-même ; les lettres sont inventées.

Cette époque réclame une grande place dans l'histoire du genre humain : qui pourrait mesurer l'influence qu'elle a dû exercer sur ses destinées?

La Littérature, comme son nom le fait assez entendre, ne fut d'abord que la connaissance des caractères de l'écriture. Lorsque l'invention en était récente encore, cette connaissance, rare et précieuse, dut suffire, au milieu de l'ignorance générale, pour assurer à ses possesseurs une haute supériorité sur le vulgaire. Les lettrés furent les sages des nations, les dépositaires des secrets de la science

(car tant que l'écriture fut rare , la science fut mystérieuse). De là ce respect des peuples pour ces hommes privilégiés, dont la religion elle-même s'empressa de consacrer le caractère. Ainsi, l'Inde eut ses brâmes, la Chaldée eut ses mages, la Chine eut ses lettrés, l'Egypte eut ses prêtres, qui exercèrent sur le reste des hommes l'ascendant que le savoir doit exercer sur l'ignorance. Chaque contrée eut ses mystères, ses initiations, la langue sacrée. Tous les monumens de ces premiers âges s'accordent à nous montrer la connaissance des lettres, unie à la connaissance des lois de la nature, de la morale et de la religion.

Cependant, les lumières acquises par l'écriture descendirent insensiblement dans tous les rangs de la société : la connaissance des caractères devint plus commune. Le mot de Littérature vit alors modifier son acception primitive. Chez des peuples grossiers, il n'avait désigné que l'art de tracer des lettres : chez des nations plus éclairées, il désigna la culture du langage par le secours de l'écriture. Ainsi les langues, qui avaient perfectionné l'intelligence, durent elles-mêmes à l'invention des caractères une perfection nouvelle.

C'est en ce sens que nous avons coutume aujourd'hui d'entendre le mot de Littérature. C'est le langage réduit en art : c'est la parole perfectionnée par l'étude et par l'exercice. Chez nous, l'homme de

lettres est celui qui sait rendre sa pensée avec plus de précision, plus de force ou plus de grâce que le commun des hommes, qui, pour acquérir cette faculté précieuse, a long-temps étudié le génie et les ressources de sa langue; qui s'est ménagé des ressources nouvelles dans l'étude des langues étrangères; dont l'art ne se borne pas à bien exprimer une pensée isolée, mais qui sait donner au sujet le plus vaste, au système le plus étendu, son expression la plus claire et la plus heureuse, grâce à ce coup-d'œil sûr qui lui révèle la liaison des idées entre elles et l'ordre naturel de leurs rapports. L'homme de lettres, en un mot, est l'homme qui conçoit le mieux et qui fait le mieux concevoir.

Nier l'influence de la Littérature sur nos connaissances, ce serait donc nier l'influence du langage sur les idées : ce serait démentir cette vérité, devenue vulgaire à force d'évidence, que l'intelligence humaine doit presque tous ses progrès à l'invention et à la perfection des langues.

Une science, quelque soit son objet, n'est qu'un système d'idées particulières, liées entre elles par de communs rapports, unis à leur tour par des rapports plus généraux et plus élevés. D'abord, l'observation recueille séparément un certain nombre de faits : peu à peu une observation plus attentive démêle entre ces faits des points de ressemblance; ces rapports prennent le nom de principes. L'esprit

continue d'observer, et bientôt il découvre des rapports entre les principes eux-mêmes. Il poursuit ainsi sa marche progressive : il s'élève par degrés des principes secondaires aux principes généraux : il arrive enfin à ce terme unique, à cette loi universelle, qui, réunissant par un lien commun tous les faits particuliers et subordonnés, embrasse et domine la science tout entière.

Toute science est donc fondée sur la connaissance des rapports des choses entre elles : toute science est un progrès des idées les plus simples aux idées les plus composées. Mais qui donne à notre intelligence le pouvoir de saisir des rapports, de composer des idées ? N'est-ce pas le langage, et, par conséquent, la Littérature, qui n'est que la perfection du langage lui-même ?

La Littérature n'est donc pas une science particulière, isolée : elle est l'agent par lequel s'acquièrent et se communiquent toutes les sciences. L'homme de lettres n'est point un homme à part, dont le talent s'exerce dans sa propre sphère et se suffise à lui-même : c'est un philosophe, un historien, un orateur, qui, pour exceller dans son art, l'a cultivé à l'aide d'un instrument plus parfait.

S'il nous fallait encore de nouvelles preuves de cette vérité, il suffirait d'interroger l'histoire : nous verrions partout les progrès des sciences et de la philosophie suivre de près les progrès du langage.

Quiconque arrête un instant ses regards sur le mouvant tableau des sociétés humaines, est aussitôt frappé de ce phénomène, qui se reproduit régulièrement chez des peuples divers, aux époques correspondantes de leur histoire. Après un siècle brillant d'un vif éclat littéraire, on voit constamment apparaître un siècle plus grave, marqué par le développement des sciences, des arts, de l'industrie, et par un vaste essor de l'esprit humain. Après les Sophocle, les Virgile, les Arioste, les Milton, les Despréaux, les Racine, s'élèvent les Aristote, les Pline, les Beccaria, les Robertson, les Montesquieu, les Buffon. A quelles causes attribuer ces vicissitudes? est-ce épuisement de l'imagination? est-ce inconstance dans le goût des peuples? ou bien les hommes d'un siècle naissent-ils avec d'autres facultés que leurs devanciers et que leurs successeurs? On peut, ce me semble, donner de ces révolutions une raison plus solide et plus générale. L'âge des créations littéraires précède l'âge des applications, comme l'invention des caractères a précédé l'impression des livres. L'un crée un instrument que l'autre met en usage : l'un forme le langage ; l'autre, à l'aide du langage devenu plus parfait, s'avance dans les voies de la science et de la vérité.

Au commencement de ce siècle, auquel Louis XIV a donné son nom, parce qu'il a su s'associer à sa gloire, nous sommes frappés de la singulière

importance attachée aux productions les plus légères. La ville et la cour se partagent pour un madrigal : le grave Boileau lui-même proclame qu'*un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme.*

Une telle singularité ne peut appartenir qu'à l'époque où la langue, inculte et neuve encore, travaille pourtant à se former. Alors, la difficulté d'écrire est extrême : toutes les formes du style sont à créer ; toutes les règles de la langue et du goût sont à trouver : la composition est donc pénible et laborieuse. Telle nous la voyons, en effet, dans les vers plus exacts qu'inspirés du vieux Malherbe, dans la prose harmonieusement affectée de Balzac, et jusques dans l'enjouement apprêté de Voiture. L'élégance, la simple correction seront alors des qualités rares et considérables : le style seul suffira pour fonder des réputations : ainsi Patru, froid orateur, mais pur écrivain, obtiendra les éloges de Boileau et les suffrages de l'Académie : Boileau lui-même, sans posséder à un très-haut degré le don de l'invention, prendra place dans l'opinion, grâce à la savante facture de ses vers, presqu'à côté des esprits inventeurs. Dans ces premiers temps, un seul genre d'ouvrage, souvent même un seul ouvrage remplit la vie entière d'un homme de lettres. Aussi, les formes du langage y brillent-elles, chez les bons écrivains, d'une admirable beauté : leur perfection paie avec usure le travail qu'elles ont

coûté. Les œuvres du génie se distinguent par une originalité, et, si j'ose le dire, par une *individualité* de style, qui atteste que l'auteur ne doit rien à des modèles; qu'il n'a point reçu son expression, mais qu'il l'a faite. On sent, lorsqu'on lit Pascal, Bossuet, La Bruyère, la plûpart des fables de Lafontaine et les beaux morceaux de Corneille, que chacun de ces grands hommes parle une langue qui lui est propre, et qu'il s'est créée à lui-même, parce que la langue commune n'était point encore formée lorsqu'il a commencé d'écrire.

Le siècle s'est accompli : un autre siècle commence, et déjà la Littérature a revêtu un nouveau caractère. La langue littéraire est désormais fixée : on verra donc moins de compositions originales, et plus de compositions élégantes. Assouplie par les travaux du siècle précédent, cette langue se plie sans effort aux diverses combinaisons de la pensée : l'esprit que n'arrêtent plus les difficultés du langage, fournit, avec moins d'effort, une plus vaste carrière. Alors s'éleveront ces édifices littéraires imposans par leur masse, ces Encyclopédies, ces Histoires naturelles, monumens d'audace et de patience : alors apparaîtront ces géans de la Littérature, qui, dans leur course immense, imprimeront sur toutes les routes de l'esprit humain la trace de leur passage et celle de leur génie. Placé à l'entrée de ce nouveau siècle, contemporain de deux âges, Fon-

tenelle, le premier, allie, aux applaudissemens de la France étonnée, la culture des lettres à la culture des sciences. Bientôt, Montesquieu, qu'on pourrait appeler le La Bruyère de la législation et de l'histoire, analyse et juge les institutions de tous les pays et de tous les âges. Buffon, simple et majestueux comme la nature dont il écrit l'histoire, proclame, d'une voix imposante, des vérités éternelles et des rêves sublimes, dont l'examen enfantera bientôt d'autres vérités. Voltaire, avide de toutes les gloires, semble se multiplier pour combattre toutes les erreurs, sert d'interprète à Newton, porte la philosophie dans l'histoire, flétrit l'intolérance et le fanatisme, invoque avec Beccaria la réforme de nos lois criminelles, héritage trop tard répudié d'une société long-temps barbare, et rappelle, par le nombre de ses travaux, les travaux de l'Hercule antique, dompteur de montres comme lui. Moins universel, mais plus puissant encore par la parole, le citoyen de Genève fait retentir, au sein d'une société dissolue, la voix sacrée de la nature, des mœurs et de la religion : ici, interrogeant le témoignage de la conscience, il s'élève aux plus sublimes idées de l'essence divine; là, remontant aux sources du droit naturel, il fait dériver toutes les institutions légitimes du libre consentement des hommes. A leur suite, des esprits moins éminens, mais distingués encore, s'ouvrent en foule des routes

nouvelles. Diderot, dont la fervente imagination n'aurait eu besoin que d'être réglée par une raison plus égale et plus sûre, éclaire la théorie et décrit les procédés des arts. Condillac porte le flambeau de l'analyse sur les mystères de l'entendement humain. Des écrivains laborieux, auxquels succéderont bientôt des philosophes éclairés, jettent les premiers fondemens de la science économique. Partout l'intelligence fermente : partout la Littérature obéit au génie de l'imagination : de toutes parts le siècle nouveau, héritier des trésors du langage amassés par son prédécesseur, s'élance à la conquête des vérités philosophiques.

Ainsi, le 18.e siècle a continué le progrès que le siècle précédent avait commencé. L'un avait créé la Littérature : l'autre s'est servi de la Littérature pour éclairer les recherches et pour répandre les découvertes des sciences physiques et morales.

Ce serait une recherche aussi curieuse qu'instructive que de suivre et d'observer l'influence de la Littérature dans ses applications particulières; de signaler, dans chaque système d'idées, celles qui doivent leur existence, ou du moins leur perfection, à la perfection du langage. Peut-être, par exemple, en analysant les idées morales des peuples civilisés, serions-nous conduits à reconnaître que plusieurs d'entre elles, la passion de la gloire, le sentiment moral de l'amour, l'honneur, qui réprime par le

respect de l'opinion les penchans intéressés, la pudeur, qui semble être à la vertu ce que la grâce est à la beauté, sont des idées éminemment littéraires. Peut-être aussi ne serait-il pas sans intérêt d'examiner combien la lumière apportée par les lettres ajoute de pureté et de grandeur aux idées religieuses, de mesurer quelle distance étonnante sépare les croyances grossières des peuples livrés au seul instinct de la nature, de ces notions progressives, qui nous révèlent un Dieu souverainement juste et une âme immortelle. Mais des recherches de cette importance dépasseraient aussi, je le crains, les forces de l'auteur. Qu'il me suffise aujourd'hui de les avoir proposées à votre méditation.

J'ai tâché de montrer quelle étroite liaison rattache toutes les connaissances humaines à la Littérature, qui leur sert à toutes d'expression pour se produire et d'instrument pour se perfectionner, Les lettres, ai-je dit, ne sont rien par elles-mêmes; elles sont tout comme moyen d'acquérir et de répandre les trésors de l'intelligence. Elles ne constituent point une science particulière : elles sont la clef de toutes les sciences. Définir ainsi la Littérature, c'est dire assez que nous ne devons point l'étudier pour elle-même et comme un vain délassement; mais qu'il faut la considérer sous un point de vue plus grave, et dans les hautes applications dont elle est susceptible. Loin de nous cette vaine

et fausse Littérature, qui ne s'exerce que sur des mots, qui se prostitue à de frivoles usages. Laissons aux sophistes de l'ancienne Grèce, laissons aux Rhéteurs de l'ancienne Rome l'art des riens sonores et des inutilités harmonieuses : pour nous, ennoblissons les lettres, ou plutôt, conservons leur noblesse originelle, en les employant, s'il nous est possible, à mieux remplir nos devoirs dans la vie. Cherchons, par leurs secours, à nous faire des idées plus nettes, plus justes, plus complettes des choses qu'il nous importe de connaître; à produire avec plus de clarté, d'agrément et d'énergie les vérités dont l'expression peut être utile à nos semblables. Qu'elles aident à construire la philosophie des sciences et des arts : qu'elles servent au moraliste pour démêler les principes secrets de nos affections, pour en peindre les effets, pour nous rendre la vertu plus aimable est le vice plus odieux; à l'historien pour léguer à la postérité d'utiles leçons et d'équitables arrêts; à l'orateur de la tribune et du barreau, pour plaider avec plus de force et d'évidence la cause des peuples ou la cause de l'innocent opprimé; au publiciste, pour proclamer avec autorité et pour revendiquer avec éloquence les droits de la justice et de l'humanité.

DISCOURS

SUR LA VÉRITÉ,

PAR M. A. MACHART,

MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR, CONSEILLER A LA COUR ROYALE D'AMIENS.

Un homme qui dut toute sa gloire à la sévère beauté de ses écrits, Boileau a révélé dans un seul mot le secret de son talent et celui de ses succès : rien n'est beau que le vrai, a-t-il dit, et la raison publique a consacré cet hommage.

Je voudrais voir un orateur habile, s'emparant de ce principe, le suivre dans toutes ses conséquences, dans les applications qu'il reçoit aux mœurs publiques comme à la morale privée, aux sciences comme aux arts, prouver que dans tout ce qui mérite les regards de l'homme, dans ce qui sert à ses besoins comme à ses plaisirs, il n'y a de beau que ce qui est vrai.

S'il interrogeait l'histoire, s'il demandait aux

temps passés ce qu'ils nous ont légué de durable, que trouverait-il ? seraient-ce les erreurs des nations, leurs croyances superstitieuses, leurs mœurs barbares, leurs sacrifices humains? Non, Messieurs; les siècles n'ont transmis aux siècles que les sages institutions, les lois utiles, les principes immuables de la morale, qui n'est elle-même qu'une vérité.

Qu'est devenue la fabuleuse religion de la Grèce et de Rome? où sont ces autels qu'un culte barbare arrosait du sang des hommes? le fanatisme les consacrait à l'erreur; la raison les a détruits.

L'austérité de ses mœurs, la pauveté de ses citoyens, l'héroïsme de ses guerriers, la vertu de ses sages, n'a pu sauver Sparte; Rome même, Rome a péri dans sa ville éternelle. Quelle puissance a détruit ce peuple qui se croyait immortel? La vérité manquait à ses institutions : fondé sur la haine des nations étrangères, l'abus de la force, l'orgueil de la victoire et le mépris de l'humanité, son empire est tombé sous la main du temps. Ainsi, la mort d'un peuple, la chûte d'un trône ne sont souvent que la manifestation d'un principe, et, parmi les puissances de la terre, la seule qui puisse compter sur l'avenir, est celle qui a droit de dire : mes lois sont une vérité.

Si de l'histoire des peuples nous passons à la morale privée, des réflexions non moins frappantes se présentent à nos esprits : là, comme dans ce qui

tient aux mœurs des nations, nous retrouvons l'empire du vrai ; là, dis-je, nous reconnaissons que de tous les travers qui déparent l'homme, de tous les vices qui le dégradent, ceux dont le ridicule se joue avec le plus de malice, ou dont la haine publique se venge avec le plus de rigueur, sont ceux qui, par de fausses apparences, offensent le plus la vérité.

Ici j'entends ce brave, si terrible dans ses discours, si modeste dans ses faits, vanter son courage, exalter son dévouement, tandis que ceux qui l'écoutent se demandent si ce n'est pas lui qu'on vit fuir et se cacher au moment du danger.

Philantrope zélé, cet autre développe avec emphase les plans qu'il a conçus pour le bien de l'humanité ; nul n'a plus de larmes pour le malheur, plus de généreuses théories pour le consoler ; mais que le pauvre ne vienne pas implorer ses secours : trop occupé du soin de le plaindre, il n'a point le temps de le soulager.

Près de lui marche, la tête humblement inclinée ce dévot personnage qui, dans ses pieuses observances, ne néglige aucun des actes extérieurs où sa foi doit éclater, et à qui de la religion il ne manque que son esprit, sa droiture et sa charité.

Qui n'a connu de ces avares fastueux qui, séduits par la vanité, font effort sur eux-mêmes,

étalent une fois le luxe et l'opulence, mais qui ramenés, cette fois même, à leur honteuse parcimonie, par une force plus puissante encore que l'orgueil, laissent voir les omissions de la lésine jusque dans les profusions de la prodigalité? Qui n'a vu.....

Mais je m'arrête, Messieurs, devant la trop facile abondance de ces tableaux : le temps et votre patience me manqueraient, si je voulais esquisser les mille prétentions qui, courant au-devant de nos suffrages, n'arrivent souvent qu'à nos mépris. Laissons donc ce penseur hypocrite qui, seul en un coin, sourit à ses futures découvertes, aux profondes idées qu'il n'a pas encore conçues, et ce philosophe austère qui s'amuse de nos faiblesses, rit de l'orgueil qui nous fait envier de vaines distinctions, et ne cesse de les dédaigner que le jour où, à force de démarches secrètes, il a enfin acquis le droit de s'en parer.

Laissons l'adulateur banal qui va distribuant partout sa louange insipide, loue matin et soir, et, dans son impatience d'admirer, admire plus que le poëte lui-même les vers ridicules que celui-ci vient de lui réciter.

Laissons l'artisan d'impostures qui, à force d'outrages distribués au hasard, fatigue la malignité publique, discrédite le mensonge et compromet jusqu'à la calomnie.

Je ne finirais point si je faisais passer sous vos

yeux les vains manèges de la coquetterie, la molle langueur et les grâces étudiées, la fausse franchise, pire encore que la dissimulation, et tout ce cortège de puériles prétentions, de sottes vanités, de vertus fausses, de vices trop vrais qui dégradent la nature humaine.

D'où vient le dédain que ces travers nous inspirent? C'est que dans l'homme, organisation, besoins, sentimens, passions, tout est vrai; c'est que le vrai l'éclaire et le guide, le faux l'aveugle et le perd, et que, chez lui, l'amour de la vérité n'est qu'un retour au principe de son être, une loi de son existence et le premier de ses intérêts. Aussi, voit-on que, de tous les outrages celui dont l'honneur s'irrite le plus, celui dont il croit ne pouvoir se laver que dans une sanglante expiation, est le reproche d'avoir trahi la vérité.

Si l'empire du vrai est si puissant dans la morale, il ne l'est pas moins, Messieurs, dans les sciences et dans les arts.

J'ai dit les sciences. Que seraient-elles, sans la vérité, ou plutôt sont-elles autre chose que la vérité même, considérée dans le principal objet de nos études?

Il en est une, la plus difficile de toutes, qui, remontant au principe des choses, porte non-seulement sur le monde, mais sur son auteur un regard

pénétrant et hardi, interroge l'univers et cherche dans les premières lois de la nature, celles qui sont la base de nos croyances, la règle des mœurs et le fondement de la société. Mille esprits, plus ou moins heureux, se sont lancés dans ces mystères sublimes. Sur quel principe les a-t-on jugés? qui sont ceux dont les travaux ont obtenu le respect des hommes? Ce sont les sages dont le génie a dissipé de funestes erreurs, et consacré ces pures doctrines qui élèvent l'âme et la défendent contre sa faiblesse et la tyrannie des passions. L'antiquité nous lègue avec orgueil les noms des Socrate et des Platon proclamant d'immortelles vérités, condamne Lucrèce ornant l'erreur des charmes de la poësie, et flétrit du nom de troupeau d'Epicure les sophistes qui prêchaient la volupté.

Cette raison de l'homme qui, dans la haute philosophie, n'admire que ce qui est vrai, est celle aussi qui, dans toutes les autres sciences, livre au dédain ou condamne à l'oubli tout ce qui s'écarte de la vérité. Pour ne parler, Messieurs, que des sciences et des arts qui sont l'objet de votre institution, vous savez à quel genre d'écrits l'estime publique est accordée; vous savez de quel air on accueille les vains systèmes et les trompeuses théories.

Dans l'art qui demande à la terre la nourriture de l'homme, dans celui qui met en œuvre son industrie, ce que l'on veut, avant tout, c'est la vérité :

on rit de ces agronomes urbains, cultivateurs *intrà muros*, qui confient à quelques pieds de terrain l'espoir de leurs moissons domestiques; on rit de ces spéculateurs hasardeux qui, dédaignant l'observation, cherchent dans de chimériques projets des succès qui ne sont dus qu'à l'expérience; on rit de l'alchimiste cherchant l'or sur ses fourneaux, de l'astrologue demandant au ciel les destinées de la terre. Pourquoi ce dédain? Ces hommes ne manquent ni d'esprit, ni de savoir; d'utiles sciences ont profité de leurs travaux. Oui; mais dans l'objet de leurs recherches, il n'y avait point de vérité.

Il est, Messieurs, d'autres arts, des arts voués aux agrémens de la vie plus encore qu'à son utilité, où l'empire de la vérité paraîtrait moins sensible, et où cependant ses charmes ne sont pas moins puissans.

Contemplez ces monumens dont le génie des Anciens nous a légué la richesse, ces temples dont la noble architecture semble empreinte de la majesté des dieux, ces marbres et ces bronzes que l'art sut animer, ces toiles où la nature se meut et parle sous le pinceau qui lui donna la vie. D'où naît l'admiration que ces chef-d'œuvres nous inspirent? Où en est la cause? Elle est, Messieurs, pour l'architecture, non dans de vains ornemens que la stérilité prodigue, dans ce luxe indigent dont la médiocrité

se couvre, dans ces guirlandes, ces festons que les Anciens dédaignèrent, dans ces colonnes, robuste appui d'un fardeau qui n'est pas; elle est dans l'utilité des moyens, la justesse des proportions, l'harmonie des rapports, c'est-à-dire, dans la vérité.

Elle est, pour les temples du moyen-âge, dans ces fabriques austères, ces hautes voûtes, ces graves ogives, ces vitraux colorés, ce demi-jour mystérieux, si favorable à une religion de mystère, dans ce rapport de l'objet à l'usage, cette convenance de destination, la première de toutes les vérités.

Elle est, pour la sculpture, dans l'exacte imitation, non d'une nature commune ou bizarre, mais de la nature choisie, dans la naïve pudeur de la Vénus antique, dans le céleste dédain du vainqueur de Python, dans la sublime mort du vieillard dont de souples reptiles enlacent les douleurs avec celles de ses enfans; elle est dans la vérité, vérité tantôt touchante, tantôt terrible, mais toujours simple, et d'autant plus puissante dans ses effets, qu'elle se tient plus éloignée de l'affectation de la force et des faiblesses de l'exagération.

Quand je rappelle ici les merveilles des arts, négligerais-je celui qui parle au cœur par les sens, et trouve dans de mélodieuses modulations ce que j'oserai nommer l'éloquence, si le propre de l'éloquence est surtout d'exciter, en les peignant, les

sentimens et les passions? Qui ne connaît les lois sur lesquelles l'art musical a fondé son pouvoir? Qui ne sait qu'il naît de la justesse des accords, de l'expression fidèle des mouvemens de l'âme, toujours de la vérité!

Mais c'est trop long-temps vous arrêter, Messieurs, sur des idées trop communes; il est temps de considérer le vrai là où ses lois, aujourd'hui méconnues, demandent à une Société telle que la vôtre, non-seulement de l'attention mais encore de l'appui; je veux dire l'Eloquence et les Lettres.

Dans la plus vaste carrière que l'orateur ait parcourue, Bossuet a rencontré un rival estimé, un homme qui, sous quelques rapports, n'est point seulement son émule, mais son vainqueur peut-être; et pourtant l'admiration publique a placé le cygne de Nisme bien au-dessous de l'aigle de Meaux. D'où vient cette différence? Bossuet, plus vrai, a paru plus éloquent.

Vers le même temps, un homme s'est illustré par la peinture de nos vices et de nos ridicules. Beaucoup ont tenté de le suivre; quelques-uns l'ont emporté sur lui par la correction du style et le mérite des dénouemens. Nul pourtant ne s'est montré son égal. A quoi Molière dut-il cet avantage? Il le dut à la vérité, à cette vérité qui, puissante également sur tous les esprits, assurait l'effet de

ses chef-d'œuvres aussi bien sur la vieille La Forêt, que sur ce que la France renfermait alors de plus digne de les admirer.

Et ce La Fontaine, qu'il faut toujours citer quand on parle de naturel, de grâces et de simplicité, d'où vient qu'il remplit seul la carrière qu'il s'est ouverte? C'est que dans le plus ingénieux des mensonges il a placé la vérité.

Citerai-je Sévigné? Sévigné à propos de vérité! Oui, Messieurs; dans ces mœurs de cour si fausses, dans ce langage frivole, ce parlage de coquetterie, il y avait quelque chose à peindre. Sévigné l'a su faire, et ses lettres, fidèle écho d'un monde artificiel, vivront autant que l'amour du vrai.

Que de noms fameux n'aurais-je point à vous rappeler, si je citais tous ceux de nos auteurs dont la vérité a immortalisé les œuvres!

La scène tragique m'offrirait ces trois hommes si connus, l'un par la sublimité de ses belles scènes, l'autre par l'inimitable perfection des caractères, des sentimens et du style, le troisième par sa richesse et sa variété. Dans la peinture des mœurs, je trouverais ce Labruyère si piquant, ce Larochefoucauld si triste, Le Sage s'élevant par un chef-d'œuvre à la hauteur de nos meilleurs écrivains; la philosophie me rappellerait Rousseau, à qui mille vérités éclatantes d'éloquence font pardonner la

fausse lueur de quelques paradoxes ; la polémique me fournirait Paschal, immolant sous les traits d'une raison naïve et profonde, la mystique fausseté d'une doctrine dangereuse.

Avec de semblables modèles, se pourrait-il, Messieurs, que nos vieilles gloires fussent méconnues ; ou, plutôt (car qui oserait les méconnaître ?) que le système sur lequel leur célébrité repose, fut aujourd'hui contesté ?

Oui, Messieurs, ce système est attaqué : aux pures doctrines de notre ancienne école, d'autres doctrines ont succédé ; et, ce qui ajoute à la bizarrerie d'une téméraire attaque, c'est au nom même de la vérité qu'est remise en question la gloire de nos meilleurs écrivains. Cette vérité qui leur fut si chère, on la refuse à leurs écrits ; on la conteste au genre auquel la Littérature française doit surtout sa prééminence, à l'art qui a illustré Corneille et ses rivaux.

Quoi de plus faux, s'écrie-t-on, que leur système dramatique ! quoi de plus arbitraire que cette loi des unités, qui prétend renfermer dans un fait simple, vingt-quatre heures et un même lieu, l'ensemble d'une composition tragique ! que nous font ces royales douleurs, ces malheurs de princes et de princesses, ces tirades de héros expirant à l'oreille d'un flegmatique confident ? pourquoi ravir à la tragédie son principal ressort, la terreur et la pitié,

éloigner des regards du spectateur ces sanglantes catastrophes qui des yeux passent à l'âme, et y portent leurs déchirantes émotions? un langage pompeux, d'éloquentes narrations remplaceront-elles ces images? Que l'on cesse de vanter le solennel ennui d'une poésie symétrique et monotone, la traînante harmonie d'un style énervé par sa perfection même! Laissons ces beautés surannées, ce système vieilli, cette ennuyeuse uniformité; plus libres soyons plus vrais, plus entraînans, plus énergiques; que dix, vingt ou trente années soient le cercle où notre action se déploye! jetons dans nos scènes une piquante variété; qu'après les princes et les héros viennent, s'il le faut, les artisans et les bouffons; après les larmes la joie, après le deuil les fêtes; gardons-nous surtout de cette molle sensibilité qui marchande les émotions; que le fer brille, que le sang coule, non dans de pathétiques récits, mais sous nos yeux, mais au théâtre; et que le style, répondant à cette heureuse audace, soit tour à tour tragique et plaisant, sublime et bas, barbare, s'il nous plaît.... La barbarie est aussi une vérité!

Il n'entre pas dans mes vues de répondre à de pareilles doctrines : de quel droit le ferais-je? Je ne les considérerai, un moment, que sous le point de vue qui fait l'objet de ce discours, c'est-à-dire, sous celui de la vérité.

La vérité des arts, Messieurs, n'est pas seulement dans la fidélité des images; elle est dans le but que l'art se propose, dans le choix du sujet et la convenance des moyens.

Si le poëte ne se propose pas seulement d'émouvoir; s'il veut aussi servir la morale par le développement des sentimens qui ennoblissent le cœur de l'homme, il évitera ce qui peut l'endurcir; il cherchera la pitié, non l'horreur, le pathétique, non la cruauté, la vérité des sentimens et non celle des échaffauds. Tandis que l'impuissance supplée à la force par l'excès, épouvante nos regards, ne pouvant attendrir nos cœurs, il confiera aux effets d'une poésie vive et touchante le soin de peindre à nos esprits ce qui ne doit point attrister nos yeux. Il acceptera non de l'autorité mais de la raison, cette règle des unités si étrangement méconnue et si malheureusement violée; il sentira que l'intérêt ne peut se développer s'il se partage, si, à peine fixé sur les principaux personnages, il est divisé, rompu, éparpillé sur vingt objets différens; il adoptera l'unité d'action, c'est-à-dire, sa simplicité, comme une loi nécessaire; et, de cette unité première, il verra découler les deux autres comme une conséquence naturelle, car un fait simple ne peut exiger un long espace de temps, ni s'égarer dans des lieux différens.

Quant au style, il n'en abandonnera pas les for-

mes aux saillies d'une imagination capricieuse ou déréglée ; il n'en placera pas le mérite dans l'emploi d'expressions mortes et de constructions bizarres ; il se rappellera que si c'est avec raison que la poésie a été comparée à la peinture, et si celle-ci rejette ce qui dégrade la beauté ; si, dans la sculpture, l'artiste respecte ce type de la perfection humaine jusque dans les images de la douleur et de la mort, il doit, dans ses imitations, éviter tout ce qui ôte à l'homme sa noblesse et sa dignité. Si l'observation lui prouve que le hazard peut placer à côté des scènes les plus nobles, les incidens les plus grossiers', le goût lui dira d'éviter ce vil mélange, indigne de l'art et de sa majesté.

Il craindra l'exagération ; il sentira que plus l'imagination s'avance après avoir passé le but, plus elle s'en éloigne ; il cherchera le naturel et la vérité, non la simple vérité de fait, mais la vérité de convenance, telle que l'art le désire et qu'il se la propose dans ses imitations.

Au reste, il fuira l'intolérance ; il sentira que si la liberté est l'âme du génie, elle est nécessaire surtout dans les Lettres ; il n'acceptera de règles que celles qui éclairent et non celles qui enchaînent ; il se gardera de croire que rien ne puisse être changé ; il respectera d'heureuses innovations, quand la raison y sera elle-même respectée.

Ici se termine, Messieurs, la tâche que vous m'a-

vez imposée ; j'ai considéré le vrai dans les divers objets de votre institution et dans l'une des branches principales de notre Littérature. Il serait curieux de les parcourir toutes, et de prouver que ; dans chacune, le beau est toujours le compagnon du vrai. Mais cet examen serait trop vaste ; j'en aurai dit assez pour justifier ma pensée, si j'ai fait voir que dans la morale comme dans les sciences, dans les arts comme dans les lettres, il n'y a de puissance réelle que dans la vérité.

DISCOURS

SUR

LES ACADÉMIES,

PAR

M. RIGOLLOT,

PROFESSEUR A L'ÉCOLE SECONDAIRE DE MÉDECINE D'AMIENS.

LU DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 1833

Messieurs,

Obligé par le réglement de l'Académie, de prendre la parole dans une séance où elle vient publiquement rendre compte des travaux de l'année et les soumettre, en quelque sorte, au jugement de tout ce que cette ville renferme de personnes distinguées, et par leur bon goût et par leurs connaissances variées, j'ai pensé que je devais choisir un sujet qui préparât à apprécier nos efforts avec plus d'indulgence que de sévérité.

Dépouillons ici toute espèce d'amour propre, recherchons de bonne foi, sans prétention, comme

sans fausse modestie, de quels élémens peuvent se composer les Académies départementales et ce qu'on est en droit d'exiger de ces sociétés, dont le but, il faut le dire, est aussi louable qu'utile.

Parce qu'elles ont jadis reçu le titre d'Académies, l'esprit est naturellement porté à établir une comparaison entr'elles et les Académies illustres qui forment l'Institut de France ; mais que cette comparaison, toute au désavantage des premières, est injuste !

Ce qui fait la gloire de l'Institut, c'est qu'au milieu des médiocrités qui ont su se glisser là comme ailleurs, se montrent des hommes doués des facultés les plus éminentes et les plus rares, entièrement dévoués aux travaux de l'esprit, attirés à Paris non seulement de tous les points de la France, mais aussi de l'étranger et qui, peut-être, n'eussent jamais rien fait s'ils fussent restés éloignés de ce foyer de lumière.

Même dans la carrière de l'érudition, qui de toutes paraît la plus accessible, le titre de savant, qu'on devrait s'abstenir de prodiguer aussi facilement qu'on le fait, ne peut s'acquérir qu'autant qu'on dispose de matériaux qui ne se trouvent guère réunis que dans les riches musées, les immenses bibliothèques de la Capitale ; cette condition est nécessaire pour élever un monument durable. Sans elle les efforts les plus persévérans, la passion de l'é-

tude, la connaissance des langues deviennent insuffisants. C'est ainsi que notre Ducange s'est immortalisé : on est effrayé de la prodigieuse quantité de livres obscurs, de vieux manuscrits, de chartes poudreuses qu'il a dévorés et dont, dans son glossaire seul, il a cité cent quarante mille passages. Il lui fallut pour cela consacrer au travail quatorze heures de ses journées, souvent y passer ses nuits entières. Enfin on raconte que, même le jour de son mariage, il trouva le moyen d'étudier six ou sept heures. Est-il quelqu'un de nous, Messieurs, qui veuille être savant à ce prix ?

Chacun reconnaît que, pour exceller dans les sciences, dans les mathématiques, par exemple, il faut être pourvu de facultés spéciales et qu'il n'a été donné qu'à quelques génies privilégiés non seulement de les posséder dès l'enfance et comme d'inspiration, mais d'y faire de ces découvertes qui reculent les bornes du savoir et ouvrent à l'intelligence des routes nouvelles. Les Descartes, les Paschal, les Newton, les Lagrange, sont de brillantes exceptions dans la nature humaine, ce sont des météores qui jettent sur la terre une lumière imprévue, sans qu'on puisse espérer leur retour.

Il est moins rare, sans doute, de s'illustrer dans les sciences dites d'application ; elles peuvent exiger cependant un ensemble de qualités bien difficile à réunir.

Ainsi, un astronome doit posséder, outre la connaissance des hautes théories mathématiques, l'extrême patience que demande l'observation si pénible du ciel, et cette autre patience qui conduit à leur terme de longs et monotones calculs. Et de plus, pour que son nom marque dans les annales de la science, il faut qu'il se rattache à quelque découverte heureuse, à quelque importante opération. Rien de tout cela, Messieurs, n'a manqué à la gloire de Delambre ; ses observations d'Uranus, dès que ce nouvel astre fut signalé, les nombeuses tables astronomiques qu'il a calculées et qui sont les plus exactes que l'on connaisse, la laborieuse mesure de l'arc du méridien qui sert de base à notre système métrique, enfin une histoire approfondie de la science qu'il avait si bien cultivée, feront vivre à jamais sa mémoire, et ce qui ajoute à l'étonnement qu'inspirent de si grands travaux, accomplis avec tant de succès, c'est qu'il avait trente-six ans, lorsqu'il commença à s'occuper d'astronomie.

Que de différence, Messieurs, dans les moyens qui conduisent à la renommée ! Ducange et Delambre n'y parviennent qu'au prix d'une application soutenue, d'une infatigable et courageuse persévérance, en s'imposant de pénibles privations, tandis qu'il y a quelques deux cents ans, un homme, à mon sens bien plus habile, passant joyeusement sa vie au milieu des sociétés les plus élégantes et les plus spi-

rituelles dont il faisait les délices, jouant gros jeu, chéri des plus grands seigneurs, faisant sa principale occupation de courtiser les belles, leur adressant de petits vers ou des lettres galantes, ingénieuses bagatelles qu'il ne livra jamais à l'impression, était proclamé de son vivant, le premier génie de son siècle. A sa mort, l'Académie française toute entière porta son deuil; honneur que depuis elle n'a rendu à aucun de ses membres.

Cet homme, Messieurs, était aussi notre compatriote et vous avez tous nommé Voiture.

L'opinion depuis ce temps a bien changé sur son compte; on est étonné maintenant qu'il ait obtenu tant d'estime; ce qui prouve cependant qu'il ne la devait pas seulement à ses avantages personnels, aux agrémens de son commerce, à la protection des grands, à la faveur des dames, c'est que lorsque ses œuvres enfin publiées furent livrées à l'admiration des gens de lettres, elles n'inspirèrent pas moins d'enthousiasme que lorsqu'elles circulaient parmi les heureux habitués du Luxembourg ou du Louvre. La Cour et la Ville s'accordèrent pour trouver à son style un air à la fois galant, fin et naturel qui semblait inimitable et on lui confirma le titre, alors fort honorable, de bel-esprit par excellence, dont il fut le plus parfait modèle.

On trouve actuellement le style de Voiture plus recherché que naturel, plus affecté que gracieux;

mais ne le jugeons pas sur ses écrits, légères plaisanteries de société, entâchées du goût faux et prétentieux qui dominait alors. Ce ne pouvait être d'ailleurs un homme ordinaire que celui qui sans naissance était parvenu à fasciner à ce point tout ce que la France possédait des gens de mérite.

Pour bien apprécier les causes de sa célébrité et les services réels qu'il a rendus à la littérature, il faut penser que la langue, qui s'avançait alors rapidement vers la perfection où la portèrent peu après les grands écrivains qui vécurent sous Louis XIV, ne fit ses progrès qu'à l'aide de l'intérêt que prenaient à ses moindres détails, les personnes les plus influentes. Ce n'était pas sans débats qu'un tour suranné, qu'un mot vieilli étaient rejetés, qu'on adoptait une expression nouvelle. Les arrêts que rendait l'Académie française, récemment instituée pour décider sur ces matières, occupaient les cercles les plus élégans. Le goût fin et délicat dont le beau sexe est doué d'ordinaire permettait aux dames qui se piquaient de beau langage, (et cela était alors à la mode) de juger en dernier ressort et de réformer les décisions du docte tribunal. Or Voiture était l'oracle des beaux esprits les plus en vogue, de l'hôtel de Rambouillet qui primait tous les autres ; il avait été appelé à l'Académie dès sa formation, et voilà comment sans avoir rien laissé qui soit au niveau de la réputation qu'on lui a faite

il contribua bien plus qu'on ne s'imagine, à épurer notre langue, à la châtier, à la soumettre à des règles, à lui faire acquérir enfin cette élégance et cette clarté qui la distinguent si avantageusement des autres idiômes européens.

J'ai cherché, Messieurs, à faire revivre les titres de gloire de Voiture et je ne pouvais y parvenir qu'en rappelant les circonstances au milieu desquelles il vécut. Ce soin est loin d'être nécessaire pour l'immortel auteur de Vert-Vert.

Mais quoique Gresset soit du petit nombre de ces génies heureux qui furent doués en naissant du talent poétique ; quoique nos Visitandines eussent pu lui fournir aussi bien que celles de Nevers, le sujet du plus élégant badinage qui existe peut-être dans notre langue, il n'eût atteint, dans les divers genres qu'il a traités, la supériorité à laquelle il est parvenu, s'il fût resté au milieu de ses concitoyens ; rien certainement chez nous ne lui eût fait concevoir l'idée de son *Méchant;* pour en trouver le modèle, pour produire cette piquante comédie, chef-d'œuvre d'observation et de style, où étincèlent tant de vers devenus proverbes, il fallut qu'il se lançât dans les sociétés de la capitale, qu'il fût témoin des travers et des vices du grand monde.

Je viens de vous rappeler, Messieurs, les noms des hommes qui ont fait le plus d'honneur à notre

pays et tous ont dû s'expatrier pour accomplir leurs glorieuses destinées ; demeurés sous le toit paternel ils se fussent sans doute, toujours distingués entre tous, mais ils n'eussent pas brillé de cet éclat qui en fit des hommes nationaux ; ils n'eussent point acquis cette célébrité qui pour quelques-uns est européenne. Nous devons le reconnaître, si dans notre sein une haute réputation vient à éclore, elle sera bientôt attirée et revendiquée par la capitale. En bons citoyens nous nous en consolerons par le plaisir d'avoir payé notre tribut aux illustrations françaises et concouru à en développer le premier germe.

On conçoit de même qu'on aurait tort d'espérer des académies du genre de la nôtre, de grands travaux littéraires, des découvertes scientifiques importantes, des théories générales, enfin des productions empreintes du sceau du génie ; elles ne peuvent en avoir la prétention. Le nombre ne fait rien ici. Le principe d'association, celui de la division du travail, si féconds en économie politique, n'y sont pas applicables et l'expérience a montré que les ouvrages faits en commun valent bien rarement ce que peut exécuter un seul homme, pourvu qu'il ait de la persévérance et du talent.

La plupart des personnes dont ces sociétés se composent remplissent d'ailleurs des fonctions publiques, ou, attachées à diverses professions, ne peuvent se dévouer entièrement aux lettres et aux

lettres ou aux sciences ; très-peu du moins ont ce bonheur ; l'étude n'est pour les autres qu'un agréable délassement, un moyen de charmer leurs loisirs.

En conclura-t-on, Messieurs, que ces réunions ne sont bonnes à rien, qu'on a tort de les encourager ? Assurément on se tromperait.

Elles rendent de véritables services, lorsque, n'entreprenant que selon leurs forces, elles se livrent à des recherches qui intéressent surtout les localités où elles sont circonscrites, si, par exemple, elles s'emploient à recueillir ces détails historiques ou littéraires, précieux par leur spécialité, que l'histoire générale a trop long-temps négligés et sans lesquels cependant elle reste dépourvue de couleur et de vie ; si elles cherchent à arracher à l'oubli, où ils peuvent à jamais se perdre, les débris des anciens monumens et ces traditions populaires, souvenirs fugitifs des temps passés, annales du village, où la vérité se cache sous de naïfs symboles ; si elles s'étudient à reconnaître les phénomènes naturels, à décrire les productions du sol.

Cependant, à l'époque où nous vivons, il est d'autres besoins plus importans, plus urgens, auxquels il faut satisfaire.

Après une révolution qui a demandé quarante années pour s'accomplir, et qu'a précédé une lutte non interrompue de plusieurs siècles, un changement immense s'est opéré dans notre ordre social.

Depuis que ce qu'on appelait jadis le tiers-état, que la classe moyenne enfin a triomphé des castes qui la tinrent si long-temps asservie, qu'elle est devenue, je ne dirai pas la première, mais la seule, son obligation la plus sacrée est de travailler à l'amélioration du sort de la population pauvre qui en forme une si grande part. Lorsqu'autrefois, l'un naissait avec le droit de commander, l'autre avec le devoir d'obéir, il était naturel à celui-ci d'être serf et misérable, comme au premier d'être riche et puissant; chacun remplissait sa condition et le ciel lui-même se fût offensé des efforts qu'on pouvait faire pour la changer.

Il n'en est plus ainsi maintenant, le sang qui coule dans les veines du laboureur, dans celles de l'ouvrier est le même que celui du maître qui les emploie, ils le savent, et ils sont en droit d'espérer que cette révolution dont ils ont été les témoins, que cette indépendance nationale qui a été achetée au prix de la vie de leurs frères, de leurs fils, restés sur tous les champs de bataille de l'Europe, aura aussi pour eux quelque résultat.

Sans doute, il est impossible que tous les hommes soient d'une égale condition; mais pourquoi n'en serait-il pas en France, comme en Hollande, comme aux Etats-Unis d'Amérique? Pourquoi celui qui travaille de ses bras n'aurait-il pas ce degré d'aisance, sans lequel l'existence n'est qu'un fardeau

pénible ? Pourquoi ne serait-il pas bien vêtu, bien nourri, en état d'élever sa famille et d'avoir sur ses vieux jours une autre ressource que la mendicité ou ces asiles que la charité publique ouvre au malheur ? Pourquoi ne sentirait-il pas aussi qu'il y a une dignité à être homme et ne sortirait-il pas de l'abjection où le jettent l'ignorance et la misère ?

Ce changement dans la condition matérielle de la classe ouvrière, que réclament si impérieusement la politique et la morale, ne peut, on le sait bien, s'opérer qu'à la longue et déjà le gouvernement fait beaucoup pour l'obtenir : l'extension donnée à l'instruction primaire, qu'il faudrait rendre obligatoire pour tous, y contribuera puissamment ; le reste dépend surtout du progrès des sciences, de ceux que feront par suite, l'agriculture, l'industrie et le commerce.

L'Académie doit regarder comme son principal devoir d'y employer tous ses efforts. C'est à elle qu'il appartiendrait de populariser les découvertes, d'apprécier celles qui sans essais décourageans, sans expériences incertaines, s'appliquent directement aux besoins, aux ressources des localités ; d'être à la recherche des innovations avantageuses, de les faire pénétrer jusqu'aux villages les plus isolés et dans la moindre des chaumières ; de servir d'intermédiaire entre le membre de l'Institut qui invente et l'ouvrier qui exécute, de traduire pour ainsi dire,

dans la langue du pays, les formules, les expressions trop savantes pour être comprises du vulgaire.

On ne saurait prévoir à quel degré de prospérité peut conduire une recherche en apparence insignifiante, l'importation d'une industrie ignorée, l'ouverture de voies de communication plus faciles et plus promptes, l'introduction d'une nouvelle substance alimentaire; dire quels changemens peuvent en résulter dans le bien-être de tous, dans la valeur du sol, et jusqu'à quel point la langueur et la détresse peuvent être remplacées par l'activité et le bonheur.

Mais, Messieurs, en France, dans notre belle patrie, il ne suffit pas encore de satisfaire aux intérêts purement matériels. Même dans la condition la plus humble, il est des cœurs, et en grand nombre, que de nobles pensées enflamment, pour qui les idées d'honneur national, d'indépendance, de gloire, de liberté, sont sacrées, et qui ne balancent pas à faire le sacrifice de ce qu'ils ont de plus cher, à verser tout leur sang pour assurer le triomphe de la cause qu'ils ont embrassée. Quels prodiges n'a pas enfantés ce dévouement dans les immortelles journées de juillet; quelle foule d'hommes du peuple, d'ouvriers, d'enfans, s'est précipitée contre la bouche des canons, pour soustraire leur pays à un joug qui ne devait pas même peser sur eux!

J'admire ce courage, en quelque sorte instinctif, cet entraînement qui fait braver le danger dans l'ivresse du combat, mais j'admire plus encore, cet écrivain politique qui, signalé dès long-temps, par son austère censure, à la haine du pouvoir, n'a pas craint d'exposer froidement sa tête, en publiant une énergique protestation qui fut le premier signal de la résistance, et ce législateur qui, justifiant la confiance dont ses concitoyens l'ont honoré, va chercher loin de sa famille qu'il abandonne, des périls dont les chances ne pouvaient être prévues.

Honorons, Messieurs, encourageons ces sublimes dévouemens ; mais la prose est impuissante à les célébrer ; il n'appartient qu'aux beaux vers et de les inspirer et de les récompenser dignement.

Nous qui avons vu le chant de la Marseillaise renouveler toutes les merveilles qu'on racontait jadis des hymnes de Tyrtée, pouvons-nous douter de ce que peut la poésie sur des âmes généreuses ; mais aussi pouvons-nous méconnaître la haute influence qu'exercent sur les poètes les sociétés académiques, en décernant de glorieuses couronnes, en proposant dans des concours les sujets les plus propres à faire éclore, à échauffer le talent, à diriger vers un noble but ses efforts trop souvent incertains.

Nos mœurs, nos habitudes, ce qui reste encore des timides précautions des gouvernemens qui tour-

à-tour ont voulu nous asservir, rendent d'ailleurs rares et précieuses, ces solennités où une nombreuse assemblée peut entendre réciter de beaux vers, s'électriser des nobles pensées, des sentimens élevés qu'ils expriment et récompenser par son émotion, par ses larmes, peut-être, les inspirations du poète qui chante les grandes actions, célèbre la mémoire des héros.

NOTICE

Sur les travaux Biographiques dont Gresset a été l'objet jusqu'à ce jour, et sur les différentes éditions des œuvres de ce Poëte,

PAR M. DE CAYROL,

MEMBRE CORRESPONDANT. (1)

De tous les auteurs qui illustrèrent le règne de Louis XV, Gresset est sans contredit l'un de ceux qui ont exercé davantage la plume des biographes, et cependant l'histoire de sa vie et de ses ouvrages offre toujours une foule de lacunes plus ou moins difficiles à remplir, et qui permettent d'avancer que

(1) M. De Cayrol avait préparé une édition des œuvres de Gresset pour laquelle il obtint de la famille de l'auteur tous les manuscrits qu'elle possédait encore. Ces papiers offrirent à M. De Cayrol une foule de variantes précieuses pour les poèmes déjà publiés, des pièces entières jusqu'alors inconnues, et beaucoup de fragments curieux ; il en tira également un grand nombre de renseignemens dont il se servit pour compléter la biographie de Gresset, et la rendre plus exacte.

M De Cayrol, ayant abandonné son dessein, offrit généreusement ses travaux à l'Académie d'Amiens, sous le titre d'*Essai Historique*

Gresset est le moins connu des écrivains du dernier siècle, et celui sur lequel par conséquent il reste encore beaucoup de choses à dire.

Cette proposition qu'on pourra trouver extraordinaire cessera de le paraître, si on veut bien se souvenir que Gresset s'est retiré du monde, peu d'années après avoir produit ses principaux chefs-d'œuvre, et qu'il n'a plus quitté les bords de la Somme jusqu'à sa mort, entièrement concentré dans l'intérieur de sa famille et n'ayant autour de lui qu'un petit nombre d'amis.

Une telle simplicité de mœurs devait donc offrir peu d'alimens à l'histoire, aussi les littérateurs chargés de mettre en ordre les éditions de ses œuvres qui parurent à différens intervalles depuis sa mort, se traînèrent tous sur les traces les uns des autres dans les notices qu'ils ne manquèrent jamais de joindre à leur travail bibliographique comme un complément indispensable des écrits de Gresset.

Le guide suivi par les biographes fut presque toujours l'ouvrage que le père Daire ancien bibliothé-

sur la Vie et les Ouvrages de Gresset: l'Académie s'est empressée d'accepter l'offre de son savant et laborieux correspondant; elle regrette de ne pouvoir imprimer aujourd'hui que la notice qui devait ouvrir l'édition projetée; les prochaines publications contiendront l'*Essai Historique* auquel doivent s'unir les pièces et les fragments inédits.

Le Manuscrit de M. De Cayrol contient la déclaration suivante: « D'après les intentions de MM. Gresset Neveux, les pièces inédites insérées dans l'Essai deviendront la propriété exclusive de l'Académie d'Amiens. »

caire des Célestins fit paraître peu de temps après la mort de Gresset sous le voile de l'anonyme (1) et dont il reproduisit ensuite les principaux traits dans l'*histoire littéraire d'Amiens* (2) qu'il donna plus tard et à laquelle cette fois il mit son nom.

Malheureusement le père Daire n'était pas toujours un guide bien sûr pour l'histoire de Gresset, et nous aurons plusieurs fois l'occasion de le prouver dans le cours de notre travail, aussi dom Grenier dans la notice sur Gresset qu'il avait préparée pour l'*histoire de Picardie* (3) à laquelle il travaillait ne manqua pas d'apprécier le travail du père Daire à sa juste valeur en disant : « La vie de » Gresset a été publiée en 1779 par un Célestin, » mais avec si peu de succès que l'on peut dire » avec M. Grosier (4) que l'éloge du célèbre Amié- » nois est encore à faire ».

Cet éloge proposé successivement en 1782, 1783, 1784 et 1785, par l'Académie d'Amiens ne produisit aucun ouvrage digne d'être couronné, malgré

(1) *Vie de Gresset* par L. D. anc Bib. des Cel... Paris Berton 1779 in-12 de 81 pag.

(2) Paris F. Didot 1782 in-4.° pages 326 à 332.

(3) Cette histoire en partie rédigée et dont le prospectus parut vers la fin du siècle dernier est déposée à la Bibliothèque du Roi et nous a été communiquée avec la plus grande obligeance par M Champollion l'un des conservateurs des Manuscrits.

(4) Sans doute dans le *Journal de Littérature, des Sciences et des Arts* qui succéda au *Journal de Trevoux* en 1779 et dont M. l'Abbé Grosier eut la direction jusqu'en 1782 que ce journal cessa de paraître (Voy. Barbier dict. des anonymes n.° 11783.)

le grand nombre de concurrens qui se précipitèrent dans la lice ; plusieurs d'entre eux crurent devoir en appeler au public des arrêts de l'Académie, en faisant imprimer leurs ouvrages, sur lesquels nous ne manquerons pas d'arrêter l'attention des lecteurs, quand nous serons arrivés à cette partie de l'histoire littéraire de Gresset, d'autant plus curieuse aujourd'hui que deux de ses panégyristes (1) qui eurent recours à la publicité de la presse, jouèrent des rôles marquans dans le grand drame de notre première révolution.

Ecartant donc, pour le moment, tout ce qui se rapporte aux différens ouvrages que ce concours fit naître, et dont il reste encore des traces nombreuses dans les archives de l'Académie d'Amiens, malgré les pertes que la révolution leur a fait éprouver, nous ne nous occuperons ici que des auteurs qui, comme le père Daire et dom Grenier, furent étrangers à ce concours et nous indiquerons leurs travaux, en suivant l'ordre chronologique.

Le premier en date est nécessairement Palissot qui, dès 1777, fit paraître différentes observations en forme de notice, sur Gresset, dans un ouvrage ayant pour titre *Nécrologe*, observations qu'il reproduisit, en 1779, dans ses *Mélanges de littérature* (2).

(1) Bailly et Robespierre.

(2) Voyez, Ed. de Bastien, 1779 in-12 t. VII. pag. 206.

Ensuite, un anonyme donna, en 1787, la vie de Gresset, pour la *Petite Bibliothèque des Théâtres* : (1) Cette vie qui est de 24 pages a été rédigée, dit l'auteur, sur les notes fournies par M. Boistel de Belloy, membre de l'Académie d'Amiens et gendre de M.me de Toulle, sœur de Gresset ; « souvent » même, ajoute-t-il, nous avons employé ses pro- » pres expressions, attendu qu'il a bien voulu nous » communiquer le discours qu'il a prononcé pour » l'inauguration du buste en marbre de Gresset, » qui eut lieu, à l'Hôtel-de-Ville d'Amiens, le 25 » août 1787. »

Enfin l'auteur prétend qu'il a eu aussi communication de l'*Éloge de Gresset* lu dans le sein de l'Académie d'Amiens le 25 août 1778 par M. Baron qui en était alors le secrétaire-perpétuel, éloge dont il sera également question dans le cours de notre travail, quand nous parlerons de ceux qui ont été prononcés à l'Académie française par d'Alembert et l'abbé Millot, le 19 janvier 1778, époque de la réception de ce dernier à la place de Gresset.

M. Barbier indique à l'article 14085 de la seconde édition de son excellent *Dictionnaire des ouvrages anonymes* (2) que Messieurs Baudrais et Le Prince sont les auteurs des notices historiques qui précèdent les pièces insérées dans la *Petite Bi-*

(1) Paris Belin in-18.

(2) Paris. Barrois aîné. 1824. in-8.°.

bliothèque des théâtres ainsi c'est à l'un d'eux que nous devons la vie de Gresset dont il vient d'être question, et qui reparut au moyen d'un nouveau titre en tête des chef-d'œuvres dramatiques de Gresset donnés par le même libraire (1) dans le cours de 1791.

Le *Magasin encyclopédique* (2) donna en 1795 une courte notice sur Gresset à-propos de la nouvelle édition de ses œuvres projetée à cette époque par M. D..... qui venait de recevoir, en dépôt, une assez grande quantité de manuscrits provenant de Gresset : quatre vers de son *Ouvroir* nous furent révélés par cette notice, mais l'édition qu'elle promettait ne vit pas le jour, et il paraît que les manuscrits qui devaient en faire la base s'égarèrent alors dans les mains de M. D ....

Nous reviendrons plus loin sur la triste histoire de ces manuscrits et nous entrerons alors dans quelques détails qui pourront servir un jour de point de départ à ceux qui comme nous voudraient essayer de les retrouver.

M. Desessards donna un article sur Gresset dans l'ouvrage ayant pour titre *Les Siècles Littéraires* qui parut à Paris en 1800. Trois après M. Fayolle rédigea sur notre auteur une notice historique pour l'édition de ses œuvres confiée aux presses de M.

(1) Bélin.

(2) Tome premier pag. 108.

Didot l'aîné (1) et qui fut reproduite dans le commerce en 1829 au moyen de nouveaux titres (2).

Cette notice qui renfermait les cinq dernières strophes de l'ode, adressée à Gresset par Frédéric II, et onze vers inédits du chant des pensionnaires fut insérée depuis dans l'édition stéréotype, donnée en 1806, d'après le procédé de F. Didot, ainsi que dans les réimpressions de la même édition qui se firent ensuite à différentes époques, comme nous l'indiquerons plus loin.

Dans le courant de l'année 1803, M. Noel donna aussi une notice sur Gresset, dans les *Ephémérides politiques, littéraires et religieuses* (3), à l'article du 16 juin, jour de la mort de Gresset.

En 1806, M. Gaillard inséra dans ses *Mélanges littéraires* (4), un excellent article sur Gresset, à propos de l'éloge que M. Giroust, avocat au Parlement, l'un des concurrens de 1785, avait fait imprimer et que M. Gaillard juge, dans son article, avec beaucoup d'indulgence.

M. Renouard fit précéder l'édition des œuvres de Gresset, qu'il donna en 1811, d'un écrit de 72 pages in-8.°, ayant pour titre : *Principaux traits de la vie privée et littéraire de Gresset.*

(1) En 3 vol. in-18.

(2) Voy Journ. de la Librairie de 1829 n.° 4211.

(3) Deuxième édition Paris, Lenormant an XI (1803) 12 Vol. in-8.°

(4) Paris, Agasse, Tom. III. pag. 128.

Cet ouvrage beaucoup plus ample que la notice de M. Fayolle, fit connaître en entier l'ode de Frédéric dont M. Fayolle n'avait donné, comme nous l'avons dit, que les cinq dernières strophes, et M. Renouard, plus heureux que son prédécesseur, y ajouta des strophes de l'ode de Gresset (1), à laquelle celle de Frédéric servait de réponse, ainsi que différens vers nouveaux du chant de l'*Ouvroir* (2).

M. Renouard, en terminant, indique que son travail a eu pour base l'ouvrage du père Daire, le discours de M. Boistel de Belloy, dont nous avons déjà parlé, la notice sur Gresset de M. François de Neufchâteau, et enfin celle de M. le C. de S.. . Nous ne connaissons pas ces deux derniers ouvrages.

Nous devons faire observer ici que M. Renouard avance dans cette vie de Gresset quelques faits relatifs à la publication du *Parrain magnifique* que nous discuterons à l'article de ce poème en les rétablissant sous le véritable jour qu'il convient de leur donner d'après la vérité historique.

En 1817, M. Hippolyte Delaporte chargé de l'article *Gresset* dans la *Biographie universelle* (3) s'acquitta de sa tâche d'une manière assez concise,

(1) Cette ode retrouvée toute entière fera partie de notre Essai.

(2) M. M. Gresset nous en ont communiqué six fragments inédits.

(3) Paris, Michaud, 1817. Tom. XVIII. pag. 481 à 488.

et il ne fit que reproduire en d'autres termes les esquisses données par des biographes antérieurs Chandon (1) et Feller (2).

M. Hédouin inséra dans le procès-verbal de la séance publique de la société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne pour l'année 1823 un essai assez étendu sur la vie et les ouvrages de Gresset qui fut reproduit en 1824 dans une édition des *Œuvres choisies* de ce poète (3) et puis en 1827, dans une autre édition du même genre qui sortit des presses de J. Didot aîné (4).

M. Campenon donna en 1823 pour une édition d'*Œuvres choisies* qu'avait aussi imprimée M. Didot aîné (5) un *Discours sur Gresset* bien préférable sous le rapport du style et des aperçus nouveaux qu'il renferme à toutes les notices des auteurs qui le précédèrent dans la carrière biographique de Gresset.

Les éditions qui se succédèrent ensuite à Paris, chez Boulland, de Bure et Furne, en 1824, 1826 et 1829, renferment également des notices sur notre poëte, dont les auteurs nous sont inconnus. Nous n'avons pas été à même de nous assurer si ces

(1) Nouveau Dict. Historique, Lyon 1804. 13 vol. in-8.°

(2) Dict. Historique Paris 1817. 12 vol. in-8.°

(3) Boulogne, Berger in-12.

(4) Paris Dufour et Comp. in-48.

(5) Paris Janet et Cotelle in-8.°

notices sont différentes de celles indiquées ci-dessus, ou si elles ne font que reproduire les travaux de Messieurs Fayolle, Renouard, Hédouin et Campenon.

La plupart des écrivains que nous venons de citer se sont, comme on l'a vu, occupés de la biographie de Gresset, en qualité d'éditeurs de ses *Œuvres choisies*, ou soi disant *complettes* et malheureusement aucune de ces différentes éditions n'est exempte, comme nous le prouverons dans le cours de notre travail, de ces fautes grossières répétées sans interruption, depuis 1742, époque à laquelle les libraires commencèrent à spéculer sur le silence de Gresset, et à donner différentes éditions collectives de ses œuvres, sans recourir à sa coopération.

C'est ainsi que parurent successivent celles de

Genève, Pelissari. 1742 et 1744. in-12.

Amsterdam, Jacq. Desbardes 1746. in-12.

Amsterdam, aux dépens de la compagnie 1747. in-12.

Gresset, à l'apparition de cette dernière édition, sortit de sa léthargie et se décida pour faire cesser le brigandage littéraire dont il était l'objet à donner lui-même une édition plus correcte de ses œuvres : nous en avons trouvé le canevas autographe dans les papiers mis à notre disposition par Mesieurs Gresset, Neveux.

Voici la copie textuelle de ce document bibliographique.

PREMIER VOLUME.

« Ep. au Roy, pour dédier mes ouvrages, l'épî-
» tre en prose ou en vers (1).
» Ver-Vert, en six chants et les notes,
» Le Caresme impromptu,
» Le Lutrin vivant,
» Les Adieux (2),
» Fragmens des églogues et le siècle pastoral ».

SECOND VOLUME.

« La Chartreuse,
» Les Ombres,
» Epître à ma muse,
» L'Abbaye,
» Le Ch. ou le Bramine blanc (3),
» Epître au père Bougeant (4),
» Epître à ma sœur,
» Epître à M. de Luçon,
» Vers à M. Orry, sur le nouvel an,

(1) Nous n'avons retrouvé aucune trace de cette épître dans les papiers de MM. Gresset.

(2) C'est la lettre en vers adressée à M. l'Abbé Marquet et imprimée à Blois en 1735.

(3) Cette épître est peut-être la même que celle qui a pour titre *Souvenirs d'un Chartreux*.

(4) C'est celle du 20 novembre 1736 qui commence par ce vers :

De la paisible solitude, etc.

» Différents Vers au roi de Prusse,
» Vers à M.me de Semonville sur les distractions,
» etc. (1) ».

TROISIÈME VOLUME.

« Sur la convalescence du Roi,
» Ode au roi de Prusse (2),
» Ode sur la patrie,
» Epître à M. Orry,
» Epître à M. le C. d'Arg. (3),
» Epître à MM. de Chevreuse et de Chaulnes,
» Epître. Réponse à l'abbé Chauv. (4),
» Epître à l'intendant (5),
» Vers sur l'humeur (6),
» Fragmens sur la musique (l'harmonie), »

QUATRIÈME VOLUME.

« Edouard. Trag.,
» Sidney. Com.,
» Le Méchant. Com.,

(1) Ils ont paru pour la première fois dans la 8.e livraison de *l'Isographie des Hommes Célèbres*. Paris Treuttel et Wurz in-4.°

(2) Elle fera partie de notre travail comme nous l'avons dit plus haut

(3) C'est celle qui commence par ce vers :

Dans un ennuyeux verbiage

et à laquelle M. Renouard a donné le titre de *Requête au Roi* dans son édition de 1811.

(4) Cette épitre est sans doute celle du 18 mars 1738.

(5) C'est celle qui a été lue dans la séance publique de l'Académie d'Amiens du 25 septembre 1833 et qui reparaîtra dans notre travail.

(6) Nous donnerons aussi cette épître qui est inédite.

» Discours à l'Académie française ».

C'est sans doute, d'après ce projet d'édition que Gresset écrivit la lettre suivante au rédacteur du Mercure de France (1) : lettre qui, malgré cette publicité, n'a jamais été insérée dans aucune des nombreuses éditions de ses œuvres qui se sont succédées depuis 1747, jusqu'à ce jour. L'oubli dans lequel on a laissé cette lettre, s'explique naturellement par l'espèce de condamnation qu'elle aurait portée contre la publicité du volume qui s'en serait emparé.

« Lettre à M. de la Bruère, rédacteur du Mer-
» cure :

Le 30 août 1747.

« Je vous serai très obligé, Monsieur, si vous vou-
» lez bien insérer dans vos mémoires ma protesta
» tion contre toutes les éditions qui ont paru sous
» mon nom jusqu'ici ; je n'ai été consulté sur au-
» cune, sans exception, et je défie tout libraire
» français ou étranger de pouvoir dire que j'aie
» jamais eu la moindre communication des collec-
» tions prétendues qu'ils me prêtent ; comme elles
» sont toutes également informes et faites pour
» tomber d'elles-mêmes, j'avais toujours négligé
» d'en publier un désaveu formel, mais la nouvelle
» et misérable édition qui paraît depuis quelques
» jours, en cinq parties, me donne trop d'humeur,

(1) Voy. Aoust 1747 pag. 170 à 172.

» pour pouvoir me taire plus long-temps ; indé-
» pendamment des innombrables fautes d'impres-
» sion et de toutes les bévues grossières qui défi-
» gurent le sens et auxquelles souvent je ne recon-
» nais point ce que j'ai voulu dire, je vois avec un
» extrême regret, qu'au lieu de conserver seulement
» ce qui peut mériter d'être conservé, on a grossi
» ce recueil d'une infinité de fatras que je voulais
» laisser dans l'oubli. On a fait plus, je me trouve
» chargé de beaucoup d'autres mauvaises pièces qui
» ne sont pas de moi, et qu'on a jointes pour mul-
» tiplier les pages (1), à ceux de mes vrais ou-
» vrages que le public a bien voulu honorer de son
» approbation ; c'est renouveler ce genre de sup-
» plice où l'on attachait des vivans à des cadavres.
» Il est très-indécent, pour ne rien dire de plus,
» que quelques barbouilleurs de la librairie et les
» petits éditeurs à leurs gages, puissent impunément
» nous prostituer de cette façon, et comme la
» bienséance, les procédés et le respect que l'on
» doit au public ne sont point à l'usage de cette
» espèce de gens, l'ordre demanderait qu'ils fussent
» compris dans la loi qui condamne les fabricateurs
» de libelles et leurs colporteurs. Grâce à cette
» licence et à l'impunité, on est déshonoré par des
» sottises qu'on n'a point faites et quant aux ou-

(1) Gresset comprenait sans doute dans le nombre de ces *mauvaises pièces* la misérable comédie qui a pour titre *la critique de Vair-Vert* (sic) insérée dans l'édition de 1747.

» vrages véritables, le public voyant qu'on lui ra-
» mène ce qu'il a déjà vu, sans retranchemens et
» sans corrections, est en droit de juger que le
» temps et le goût n'ont point éclairé l'auteur sur
» les endroits défectueux de ses écrits : on ne va
» point vérifier si c'est lui qui le donne ou s'il est
» donné sans le savoir, il est naturel de le croire
» dans la confidence de ces éditions et on s'en tient
» là.

» Il m'arrive, Monsieur, une autre aventure,
» aussi désagréable que les précédentes ; j'avais eu
» tout lieu, depuis quelques années, de me louer
» du bon procédé de la compagnie des libraires de
» Hollande ; sur mes réponses à leurs lettres et
» mon opposition à leur demande, ils avaient diffé-
» ré, jusqu'à présent, d'augmenter le nombre des
» ridicules recueils dont je me plains, mais j'ap-
» prends par des lettres d'Amsterdam, qu'on m'y
» imprime actuellement sur le modèle d'une édition
» de Genève aussi mauvaise que toutes les autres.
» Pour arrêter le cours de tant de misères, je me
» prépare à donner un recueil corrigé, que je
» puisse avouer ; je l'aurais déjà donné, si je
» n'avais toujours eu pour principes qu'il ne faut
» point perdre les années de l'imagination à corri-
» ger les ouvrages faits ; tous les temps de la vie
» sont bons pour corriger, il n'en est qu'un pour
» produire.

» L'édition que j'annonce, sera augmentée de » deux nouveaux chants de Ver-Vert, de ma co- » médie du méchant et d'un grand nombre d'ou- » vrages qui n'ont point encore paru. Je compte, » Monsieur, qu'elle sera donnée dans le courant de » l'année prochaine, ce sera la première de mon » aveu et la seule fidèle, et jusqu'à ce que je vous » prie de l'annoncer dans votre Mercure, j'y prends » acte aujourd'hui, contre toutes les éditions pas- » sées, présentes et futures de mes ouvrages. »

Cette édition annoncée d'une manière si solennelle par Gresset, ne parut pas et le canevas que nous venons de faire connaître est tout ce qu'il en reste : on doit croire que la promesse de l'enrichir des deux nouveaux chants de Ver-Vert dont l'Evêque d'Amiens avait obtenu le sacrifice, fut la cause qui fit ajourner indéfiniment l'impression de l'édition projetée ; c'était effectivement la seule manière de pouvoir se libérer des engagemens contractés envers le public, et retirer sa parole sans compromettre en rien la délicatesse de sa conscience.

Les libraires profitèrent des scrupules de Gresset, et l'année 1748 n'était pas écoulée que trois nouvelles éditions de ses œuvres toujours en deux volumes in-12, parurent simultanément sous l'indication de Londres et d'Amsterdam.

Le père Daire nous a fait connaître qu'une autre

édition du même format que les précédentes s'imprima à la Haye en 1750 ; et les catalogues de Millet n.° 3,536 et de Miromesnil n.° 795, en indiquent deux autres qui arrivèrent encore de Londres pendant les années 1751 et 1754.

L'année 1755 produisit à son tour les deux volumes in-12 de celle qui porte le nom du libraire *Edouard Kermaseck* de Londres et il paraît, d'après le n.° 729 du catalogue de la bibliothèque de M.me de Pompadour que cette édition a été réimprimée sous ce titre à Chartres en 1758, et probablement aussi dans d'autres villes en 1762, 1765, 1773 et 1782, puisque l'orthographe du nom que porte le libraire varie toujours ainsi le *Kermaseck* de 1755 est devenu *Kesmarneck* en 1758, 1762 et 1765 pour se retrouver *Kermaseck* en 1773, et reparaître une seconde fois comme *Kesmarneck*, en 1782

Indépendamment de la variation dans la manière d'écrire le nom du libraire, l'édition de 1765 porte au titre, *Donnée au public par l'auteur,* ce qui est un mensonge de plus, puisque Gresset a persisté jusqu'à sa mort, dans la résolution de ne donner lui-même aucune édition de ses œuvres.

En 1780, Cazin exécuta à Paris, avec quatre gravures assez belles pour le poème de Ver-Vert, les deux volumes in-8.° de son édition, sous l'indication de Londres.

Les libraires associés d'Amsterdam se retrouvent en 1787 avec leur édition de deux volumes in-12, qui est absolument la même pour la distribution des matières et le nombre des pièces que celle du *Kesmarneck* de 1765, à l'exception toutefois de la *Lettre sur la comédie* qui, en 1765, était à la fin du premier volume, tandis qu'elle termina le second en 1785.

Le catalogue de Mérigot n.° 1945 cite une édition en deux volumes in-8.°, sous la date de 1793.

M. Fayolle confia aux presses de M. Didot l'aîné, en 1803, l'édition de 3 vol. in-18 dont nous avons parlé plus haut, à l'occasion de sa notice sur Gresset, et le libraire Bleuet employa les caractères du même imprimeur pour celle qu'il fit paraître en 1804 et qu'il indiqua, afin de lui donner plus de valeur, comme *augmentée de pièces inédites qui ne se trouvent dans aucune édition.*

F. Didot stéréotypa, d'après son procédé, en 1806, l'édition de M. Fayolle et la réduisit en deux volumes petit in-12.

En 1808, un libraire de Nismes reproduisit en deux volumes in-8.° l'une des anciennes compilations de Hollande, puisqu'on trouve dans son édition l'*Epître aux Dieux Pénates* et la *comédie* qui a pour titre *Critique de Ver-Vert.*

M. Renouard fit paraître, en 1811, les deux volumes in 8.° de son édition avec un grand luxe de

gravures : Brunet l'indique comme *la plus complette et la meilleure que nous ayons de ce poète,* et cependant nous prouverons dans le cours de notre travail que, sous le rapport de la pureté du texte, elle est loin de valoir les éditions des différens ouvrages de Gresset qui parurent isolément avant 1740.

C'est sur le plan de cette édition de M. Renouard que parurent, en 1822, celle de Menard et de Senne de trois volumes in-18, pour la *Bibliothèque française,* en 1824 et 1826, celles de Bouland et L. de Bure, en trois volumes in-32, puis en 1829 celle de Lecointe pour la *nouvelle Bibliothèque des classiques français,* et enfin, en 1830, celle de Furne qui, dans ses deux volumes in-8.°, reproduisit également les gravures de l'édition de M. Renouard.

C'est en 1781, que parut à Paris pour la *collection d'Artois*, la première édition du volume in-18 connu sous le nom d'*œuvres choisies* que différens libraires imitèrent d'abord en 1793 et 1794, puis plus tard en 1823, 1824, 1825, 1826 et 1829. Herhan la stéréotypa, d'après son procédé, en 1802, 1803 et 1808. Campenon inséra dans celle in-8.° qu'il donna en 1823, et dont nous avons déjà parlé différens morceaux académiques qu'on chercherait en vain dans les éditions complètes et dont nous ne manquerons pas de faire usage dans le cours de

notre travail. Enfin, une dernière édition d'*œuvres choisies* vient de paraître, depuis quelques jours (1), ne donnant cette fois que *Ver-Vert, le Caresme impromptu, la Chartreuse et les Ombres.*

Malgré la longueur de cette notice bibliographique, nous ne nous flattons pas d'avoir indiqué toutes les éditions complètes ou choisies des œuvres de Gresset et bien certainement il en est plus d'une qui se sera dérobée à nos recherches, et que Gresset lui-même n'aura pas connue, car comme on l'a vu plus haut, il n'a participé à aucune des publications collectives de ses œuvres qui parurent de son temps; et depuis sa mort, les entreprises de librairie dont elles ont été l'objet, furent toujours étrangères aux membres de sa famille, aussi leur exécution laissa constamment beaucoup de choses à désirer, et les différens éditeurs, moins occupés de la gloire de Gresset que de leur intérêt particulier, ne prirent jamais que celui-ci pour règle des additions ou des suppressions qu'ils exécutèrent avec plus ou moins de maladresse; et d'après le nombre de ces dernières, on pourrait presque dire que les éditeurs s'étaient donnés le mot pour se conformer aux intentions de Gresset qui, en jetant son portefeuille au feu, à l'époque de sa mort, sembla manifester par cette action, le désir bien prononcé de voir

(1) Voy. Journ. de la Librairie de 1835 n.° 1860.

toutes ses œuvres condamnées, après lui, à un entier oubli.

L'incurie des libraires fut à cet égard secondée par le malheureux hasard qui remit dans des mains infidèles une grande quantité de papiers dont on ignorait l'existence et qui ont été trouvés en 1794, sous un escalier de la maison que Gresset habitait au moment de sa mort : MM. de Longuerue, neveux de M.me Gresset qui étaient devenus propriétaires de cette maison et possesseurs des manuscrits en question, obligés de quitter Amiens, nous mandait M. Gresset l'aîné (1), « confièrent au sieur » D..... tous les papiers qui auraient dû être ren» dus à la famille : le cadet mourut peu après, à » Orléans, où il était commandant de la gendar» merie, l'aîné que nous avons beaucoup connu à » Paris où il est mort en 1807 ou 1808, les a » réclamés inutilement. Jamais il n'a rien pu obte» nir de celui auquel il avait remis ces papiers qui » étaient en grand nombre, car si M. de Longuerue » ne nous a pas trompés, il y en avait de quoi rem» plir deux grandes malles, il s'y trouvait surtout » une grande quantité de lettres... Ne pourrait-on » pas savoir ce que sont devenus à la mort du » sieur D. .. ces papiers auxquels s'appliquent si » bien ces mots *habent sua fata*....

D'après cette indication, des démarches furent

(1) Lettre du 29 mars 1833.

faites, mais inutilement, auprès de la famille de M. D.... Elle assura que les papiers communiqués à leur parent, n'étaient probablement plus en sa possession, au moment de son décès, et qu'elle ignorait ce qu'ils pouvaient être devenus.

L'un des journaux littéraires du temps (1), ayant fait connaître que ces papiers avaient été communiqués à l'Institut par M. D...., des informations furent prises avec beaucoup d'obligeance, par M. Taschereau (2), rédacteur de la Revue Rétrospective, auprès de M. Feuillet, bibliothécaire et de M. Cardot, chef du secrétariat et archiviste de l'Institut ; ils lui déclarèrent n'avoir aucune connaissance du dépôt des papiers de Gresset, mais cependant en cherchant sur le répertoire des séances, on y trouva la note suivante :

» 23 germinal an XI. 2.me Classe. Commission » chargée de rédiger des observations critiques sur » Gresset : les citoyens Boufflers, Collin d'Harle- » ville, Ségur, Fontanes et Andrieux.

Toutefois, ajoute, M. Taschereau, « aucune » mention n'est portée à la marge suivante, ce qui » indique qu'il n'y a eu ni rapport, ni travail de » commission, et comme des cinq commissaires, » nul n'est survivant, il est impossible de savoir si

(1) Le Magasin Encyclopedique, tom. V pag. 392.

(2) Lettre du 3 novembre 1854.

« la commission avait commencé quelque chose « ou pourquoi elle n'a rien commencé ».

M. Louis Dubois, ancien éditeur de Voltaire, membre correspondant de l'Académie qui a bien voulu mettre à notre disposition toutes ses notes sur les œuvres de Gresset, ayant eu connaissance des recherches dont il vient d'être question, nous mandait dans sa lettre du 22 novembre 1834.

« Malheurement je ne puis donner beaucoup de » renseignemens sur les manuscrits dont D..... » était possesseur : autant qu'il m'en souvient ce » fut dans l'hiver de 1794 ou de 1795 que j'eus » communication de ces papiers qui étaient fort » nombreux chez Fontanes et chez Le Brun le ly- » rique chez lesquels ils furent tour-à-tour dé- » posés en tout ou en partie, je me bornai et ne » fus pas le seul à prendre quelques notes, parce » qu'alors je ne songeais pas à donner une édition » de Gresset et que d'ailleurs j'aurais craint de » manquer de délicatesse en copiant des papiers » que D..... paraissait vouloir faire imprimer. Ces » pièces importantes furent déposées momentané- » ment à l'Institut lors du rapport de Fontanes (1)

(1) On vient de voir qu'il n'existe dans les archives de l'Institut aucune trace de ce rapport, ce qui doit paraître d'autant plus extraordinaire qu'il a été inséré dans le Magasin Encyclopédique, tom. VII, p. 581 à 590, et que Fontanes en a fait une espèce de dissertation littéraire sur le mérite des ouvrages de Gresset. Toutefois, dans ce rapport, il n'a appelé l'attention de l'Institut que sur une très-petite partie des pièces

» et je me rappelle qu'Audrieux et moi nous nous » amusâmes un moment à parcourir les plus cu- » rieuses.

» M. Fayolle l'un des éditeurs de Gresset avait » aussi eu communication des manuscrits déposés » entre les mains de D.... il en parle dans sa *no-* » *tice sur Gresset* (1) et y dit en propres termes » que D.... a bien voulu lui communiquer onze » vers tirés du chant des pensionnaires. »

La perte de ces manuscrits est d'autant plus à regretter qu'ils auraient sans doute réparé en partie les ravages de l'incendie qui a dévoré, comme nous l'avons dit, la presque totalité du porte-feuille de Gresset, puisqu'il n'en reste plus que des débris entre les mains de ses neveux ; débris toutefois qui sont d'autant plus précieux aujourd'hui, que, d'après nos recherches, infructueuses jusqu'à ce moment, il faut presque abandonner l'espoir de retrouver, un jour, les manuscrits qui, depuis bientôt quarante ans, se sont égarés dans les mains de M. D.....

Messieurs Gresset neveux n'ont pas cru contre-

qui lui avaient été communiquées par M. D. et l'on s'étonne même, en le lisant, de voir qu'au lieu de s'attacher seulement aux pièces inédites il a fait mention de celles qui, comme le voyage de la Flèche, par exemple, étaient déjà connues depuis long-temps : au surplus, nous reviendrons sur les détails de ce rapport dans le cours de notre travail, à mesure qu'il sera question des ouvrages qui s'y trouvent mentionnés.

(1) Celle placée en tête de l'édition stéréotype de Didot ne fait pas mention de cette communication.

venir aux intention de leur oncle en mettant à notre disposition tous ses papiers, puisqu'ils ne nous ont autorisés à faire usage, dans l'intérêt de l'Académie d'Amiens, que des ouvrages en prose ou en vers qui ne peuvent porter aucun préjudice à la gloire littéraire de Gresset, précieux héritage de famille qu'ils sont jaloux de conserver intact et dont l'aliénation ne pouvait pas être dans leur pensée.

Afin de compléter l'histoire bibliographique de Gresset, nous avions d'abord pensé qu'il convenait de donner ici un relevé sommaire de ses œuvres posthumes, mais comme cette récapitulation aurait formé un double emploi avec notre travail chronologique dans lequel chacun des documens inédits se trouvera rappelé à la date de sa composition, nous terminerons cette notice, en exprimant le vœu que ceux entre les mains desquels sont tombés les papiers enlevés à la famille de Gresset par M. D.... soient assez amis des lettres pour les rendre enfin aux héritiers légitimes du chantre de Ver-Vert. Cette restitution nous mettrait alors à même de donner plus tard une seconde édition de notre ouvrage et de transformer ainsi l'*Essai* qui va suivre en une *histoire complète de la vie et des ouvrages de Gresset.*

Compiègne, le 6 avril 1835.

De CAYROL.

FRAGMENT

d'un Poème de Campbell,

SUR L'ESPÉRANCE,

PUBLIÉ EN 1797,

TRADUIT

PAR M. LÉONOR JOURDAIN.

Mais tandis qué je pleure sur les maux de l'humanité, l'Espérance me découvre au loin une immense perspective de bonheur.

J'étudie les rouages de cette machine compliquée qu'on appelle société ; j'observe l'homme ; je médite son histoire, et, dans son passé, je lis son avenir.

La civilisation s'avance ; de climats en climats, elle étend son empire ; les Arts l'accompagnent et la servent ; et ils font fleurir le désert, franchissent l'Océan, découvrent des mondes.

Aux bords du lac Erié, où rode le tigre, où l'Indien chante son chant de mort, où l'homme-tigre erre pendant les nuits pour baigner dans le sang sa lourde Tomahawk ; là, des pâtres conduiront leurs troupeaux.

Le génie cruel qui règne sur ces lieux, frémira d'y voir s'élever les riantes habitations de l'homme ; d'entendre au loin, le soir, retentir les sons pacifiques du couvre-feu.

Dans les forêts de la Lybie, où se célèbrent des rites maudits et des mystères de sang, l'humanité un jour arrêtera le bras levé sur la victime.

Sur les monts de Scythie, qu'infestent des hordes barbares, la vérité, la pitié, la liberté fixeront leur séjour.

Partout où souffre, où saigne la nature outragée, des plages de la Guinée aux mines de Sibérie, la vérité percera les antiques ténèbres.

L'esclave qui ployait sous le faix, se relèvera, et redeviendra, l'image de son Dieu. Voyez, dans ses yeux brille le feu du courage : l'esclave s'est fait homme.

Vérité, pour un temps ton triomphe a été interrompu, l'Espérance a cessé de sourire le jour où une ligue oppressive arma ses stupides Pandours.

Ecoutez le tambour roule : l'avant-garde s'ébranle.

O Pologne ! ô humanité !

De tes tours, ô Varsovie, le dernier de tes défenseurs voit la dévastation s'étendre sur tes campagnes.

« Mon dieu, dit-il, sauve mon pays : tu te dois » au brave.

» Mes amis, le fer et le feu ont tout détruit. Ce- » pendant, marchons. Notre patrie nous reste.

» Jurons par son nom de ne vivre que pour elle, » pour elle de mourir. »

Ses amis l'entendent, et ils le suivent, en petit nombre, mais intrépides.

D'un pas ferme et lent, ils s'avancent.

Dans leurs rangs que hérisse le fer, règne un silence terrible.

Des voix étouffées répètent ces deux mots : la vengeance ou la mort !

Puis résonne le clairon, dont les sons se mêlent à ceux du dernier tocsin.

Mais c'est en vain, noble phalange, que de tes rangs la foudre éclate.

O page la plus triste des annales du temps.

La Pologne est tombée, elle est tombée innocente, et nul ne l'a pleurée.

Elle n'a pas trouvé de force en elle, de secours dans ses amis, de générosité dans son ennemi.

Le glaive a tombé de sa main ; son œil brillant s'est fermé ; sa carrière est finie.

Et l'Espérance pour un temps a dit adieu au monde, et la liberté saigne du coup qui a percé Kosciusko.

Le soleil s'est couché. Des cris de tumulte et de meurtre ont ébranlé les airs. Les arches du pont de Praga sont en feu. La Vistule roule du sang.

Ils ont donné le dernier assaut. Entendez-vous s'écrouler ces remparts, ces monumens foudroyés ? Entendez-vous ces cris de la fureur et du désespoir ? ces voix qui réclament une pitié que le vainqueur refuse ?

Le ciel irrité se sillonne de météores : la terre tremble ; la nature se soulève.

Avant que la liberté trouvât un tombeau, pourquoi l'épée a-t-elle dormi, elle qui est toute puissante pour sauver ?

Dieu juste, où était ton bras ? où était ta verge ? où était cet océan suspendu qui tenta Pharaon, et l'engloutit dans sa marche ?

Ombres des braves qui sont morts à Marathon et à Leuctres, donnez-leur votre épée ; combattez vous-mêmes pour leur cause ; placez-vous à l'avant-garde. Rachetez les larmes de la Pologne ; rendez son bras fort comme le vôtre.

Tell et Bruce revivez pour elle. Tell et Bruce, encore un combat pour la liberté.

Pologne, terre délaissée, tes maîtres verront un jour que l'homme a une ame, et qu'il peut se faire libre. La désolation régnera quelque temps sur tes plaines ; mais ton flambeau sera rallumé.

La tyrannie sera renversée le front dans la poussière. Son nom, son idée sera effacée de ce monde.

Vous qui craignez le jour et qui le haïssez, parce que vos actions sont des œuvres de ténèbres, qui repoussez la vérité, et reniez l'Espérance, peut-être vous flattez-vous d'imposer une borne au génie de l'homme, à ses facultés : peut-être en voyant tomber ces nouvelles victimes, vous écriez-vous : « ici » doit cesser le triomphe du génie, de la vérité, de » la science et de la vertu, et désormais nous sau- » rons bien les enfermer dans un cercle magique. »

Mais savez-vous des paroles qui endorment les vents déchaînés ? qui domptent la mer quand elle s'irrite, qui arrêtent la marche paisible des mondes ?

Non. La vague se rit d'une main et d'un sceptre, et elle n'a pas obéi à Canut.

Serait-il vrai que l'homme dût rester ce qu'il est? que son âme ne fût pas destinée à briller toujours d'un plus vif éclat ?

L'homme sera-t-il toujours comme une tâche sur le beau front de la nature ?

Le glaive ne rentrera-t-il pas dans le fourreau ?

Les tyrans, les crimes ne cesseront-ils qu'avec le monde ?

Quoi tous les triomphes de la vérité seraient démentis par l'avenir ! Pourquoi alors Platon a-t-il vécu ? Pourquoi Sidney est-il mort ?

RAPPORT

SUR

Un Sujet mis au Concours.

(LE PANTHÉON RENDU AUX GRANDS HOMMES.)

PAR M. MAROTTE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Vous m'avez chargé d'exposer, dans cette séance publique, les résultats du concours ouvert pour le prix de poésie. Jaloux de remplir l'honorable tâche qui m'est imposée, j'ose réclamer, un moment, votre attention.

Le Panthéon rendu aux grands hommes : tel est le sujet proposé par l'Académie. Déjà, l'année dernière, il avait été livré aux inspirations des nourrissons des muses. Trois rivaux étaient descendus dans l'arène ; mais aucun d'eux n'ayant rem-

porté la victoire, vous avez voulu qu'un nouveau combat fût livré. Le sujet du concours se liant, d'ailleurs, à la régénération politique de la France, et devant fournir une occasion naturelle de célébrer la gloire nationale, vous avez pensé, avec raison, qu'il ne devait pas être abandonné, après une première lutte.

Telles sont, Messieurs, les considérations qui vous ont déterminés à mettre le même sujet au concours pour 1832, et à faire, en quelque sorte, un nouveau défi aux jeunes talens poétiques.

Celui de nos collègues qui vous rendit compte du concours de 1831, traça, dans une esquisse rapide et chaleureuse, sans vouloir, cependant, rien prescrire aux élans du génie, la marche que les concurrens devaient suivre, pour chanter dignement la dédicace du temple. Il prit même le soin d'indiquer ces écueils qu'une muse, trop jeune encore, ne sait pas toujours découvrir, et contre lesquels, fort souvent, son inexpérience vient échouer.

Cette sage précaution, l'émulation que devait exciter un sujet si brillant, si favorable au développement des pensées grandes et généreuses, étaient bien propres à vous faire concevoir des espérances. Malheureusement, Messieurs, elles n'ont pas été entièrement remplies : des cinq concurrens qui sont entrés dans la carrière, aucun n'a touché le but,

aucun n'a mérité les palmes offertes à sa noble ambition.

Je l'avouerai, Messieurs, (autant qu'il puisse être permis de parler de ses propres sentimens, quand on est l'organe d'une opinion collective) cette circonstance fait, sur mon âme, une impression douloureuse. Il m'eût été si doux d'avoir à proclamer des succès ! mais quelque pénible que soit le devoir qui m'est imposé, j'aurai le courage de le remplir.

L'Académie n'est pas seulement appelée à décerner ou à refuser des récompenses ; sa mission est encore d'éclairer, par de sages conseils, les jeunes talens qui la rendent juge de leurs essais. Delà naît, pour elle, l'obligation de motiver ses décisions. Mais elle se doit, à elle-même, d'écarter de la critique ces formes acerbes et acrimonieuses qui blessent sans être utiles. La bienveillance seule doit dicter ses observations. C'est dans ce sens, Messieurs, que vous m'avez prescrit de rédiger ce rapport ; j'aurai soin de me conformer à vos intentions.

Je classerai les pièces du concours, dans l'ordre croissant de leur mérite, pour les faire passer, successivement, sous vos yeux.

La première portant, pour épigraphe, des vers empruntés à Joseph Chenier, est une ode, dans laquelle le poëte passe en revue, en suivant l'ordre historique, tous les évènemens qui se rattachent au

Panthéon, depuis sa première dédicace politique jusqu'à nos jours.

On y remarque deux strophes qui nous paraissent devoir être citées.

Le poëte, lisant dans l'avenir, salue le Panthéon et s'écrie :

Le temps effeuillera tes guirlandes fanées ;
La poudre couvrira tes funèbres caveaux ;
Tes murs seront noircis par le doigt des années ;
Tes vieux noms pâliront, auprès de noms nouveaux ;
Mais les jeunes lauriers de la France future
De tes parois brisés orneront les lambeaux ;
Des Français qui naîtront la main pieuse et pure
Conservera tes vieux tombeaux.

Les vieillards montrent à leurs fils les inscriptions que la vétusté a presqu'effacées. Ils rappellent les noms fameux inscrits au Panthéon. Puis, ils retracent diverses époques de notre gloire militaire.

Émus de nos succès, ils leur diront l'Empire,
Victoire de douze ans, populaire grandeur,
Où la France épuisée, en triomphant expire,
Temps qui rappelle Rome aux jours de sa splendeur.
Ils leur diront aussi que les sables d'Afrique
Voyaient fuir, devant nous, les Mameluks épars,
Et que des Rois partout le pouvoir despotique
Croulait devant nos étendards.

Les fautes nombreuses qu'on trouve dans cet ouvrage n'empêchent pas d'y découvrir le germe du talent. C'est l'œuvre d'un jeune homme dont nous aurons occasion de parler, dans le cours de ce rapport.

La seconde pièce, portant une épigraphe empruntée à Béranger, se rapproche, pour le plan, de celle que nous venons de citer. Après avoir peint le sentiment qui porte l'homme à s'immortaliser par de grands talens, par des actions héroïques, le poëte passe en revue les phases glorieuses du Panthéon. Il montre le vaisseau de l'état voguant à pleines voiles, et s'écrie :

Bien ! avance toujours, vaisseau de ma patrie !
Que ta voile rapide, au souffle du génie,
Frémisse sur les flots de ces brillantes mers,
Où l'avenir promet un nouvel univers.
En avant ! en avant ! Le Panthéon t'éclaire.
Encore un noble effort, et bientôt, la première,
France, tu fouleras ce sol mystérieux,
Où sourit un ciel pur, où les sombres tempêtes,
Sans troubler leur repos, passeront sur les têtes
De nos derniers neveux.

La troisième pièce a, pour épigraphe, des fragmens de vers latins empruntés à Virgile, et dans lesquels le concurrent exprime, avec modestie, ses désirs et ses espérances.

Nous croyons devoir faire connaître le plan qu'il a suivi.

La religion et la liberté s'offrent aux regards de la France esclave. La liberté l'engage à briser ses fers. La religion fait sortir la glorieuse coupole du cahos. Comme ses concurrens, le poëte salue le Panthéon, rappelle les tourmentes politiques qui en souillèrent le sanctuaire, montre l'anarchie mise en fuite, la gloire et la chûte de l'Empire, le Panthéon reprenant, après quinze ans, la glorieuse destination qu'il avait perdue.

Les passages suivans nous paraissent dignes d'être cités.

Aux regards éblouis de la noble guerrière, (1)
Soudain s'ouvre des cieux les portes de saphir ;
Elle aperçoit au loin, sur un char de lumière,
Deux Déesses, deux sœurs, à l'horison, surgir.

L'une montre aux mortels la croix libératrice,
C'est la Religion. Avec plus de fierté,
L'autre des potentats écrasant l'injustice,
Affranchit tout un peuple... et c'est la liberté.

Oui, Dieu prêtant l'oreille aux plaintes des esclaves,
Sur la terre d'exil envoya les deux sœurs,
Si l'une des captifs fait tomber les entraves,
L'autre des malheureux vient essuyer les pleurs.

L'auteur parait affectionner les coupures dans le

(1) La France.

rhythme du vers. L'usage trop fréquent qu'il en fait n'est pas toujours heureux. Il nuit même beaucoup à l'harmonie.

Nous passons maintenant à la quatrième pièce. Elle porte, pour épigraphe, ce vers de C. Delavigne :

« Honorer la vertu, c'est la rendre féconde. »

Le poëte débute en peignant les trois journées. Au milieu du tumulte des armes, le Panthéon s'offre à ses regards. Ce vaste monument est rendu à sa glorieuse destination. L'ombre de Soufflot vient faire les honneurs du temple aux morts illustres qui doivent y reposer. La liberté apparaît au poëte et lui découvre les destins futurs de la France. La Déesse lui faisant parcourir, avec elle, la haute région des airs, lui fait voir la régénération successive des peuples de l'Europe. Puis, le ramenant vers la France, elle lui montre la colonne, déroule le tableau de nos richesses industrielles et agricoles. Elle fixe ensuite l'attention du poëte sur le Panthéon et passe en revue les tombeaux des grands hommes.

Enfin, elle le quitte, pour aller donner, aux peuples qu'elle a délivrés, les lois sans lesquelles ils ne pourraient jouir de ses bienfaits.

Nous citerons ici les vers qui nous ont paru les plus saillans.

Que je suis fier de voir ces sublimes tombeaux,
De l'étendard sacré ces glorieux lambeaux,
Ces écussons brisés et ces mille édifices
Qui de balles, au front, portent les cicatrices !
D'une triple victoire, au ciel montent les cris ;
Tout renaît plus brillant, tout est beau dans Paris.
La colonne a grandi sur sa base éternelle,
Et jette les reflets d'une splendeur nouvelle.
Plus loin, sous ce toit d'or, ces vétérans pieux
Courbent, sur le parvis, leur front religieux,
Et ces restes vivans d'une imposante gloire
Rendent grâces au ciel de la grande victoire.
Des larmes de plaisir mouillent leurs doigts flétris.
Ils peuvent expirer, leurs souhaits sont remplis.

Il est facile de voir que l'auteur, comme il prend soin de le dire lui-même, débute dans la carrière. Son vol est fort inégal et descend quelquefois jusqu'à la trivialité. Est-ce défaut de goût ? Est-ce la conséquence d'une fausse route dans laquelle il se serait volontairement engagé ? nous n'osons nous prononcer sur ce point. Cependant, nous ne pouvons nous dispenser de louer le plan qu'il s'est tracé quelqu'imparfaite qu'en soit l'exécution.

La cinquième pièce est un dithyrambe qui porte, pour épigraphe, un proverbe turc ainsi conçu :

« Le Flambeau n'éclaire pas sa base. »

Cette pièce que vous avez regardée, comme

digne d'obtenir le premier rang dans le concours, a déjà été présentée, l'année dernière. Les passages qui en furent lus, en séance publique, décélaient un vrai talent. Cependant, on ne trouva point, dans l'ensemble de la composition, cette entente et cette progression, sans lesquelles l'intérêt ne peut se soutenir. Les idées étaient dépourvues de liaisons. L'auteur visant, d'ailleurs, plus à l'effet qu'à la correction, laissait beaucoup à désirer, sous le rapport de l'harmonie et de la pureté du langage.

Il est rentré dans la lice, comme un preux chevalier, qui, après avoir fait retremper ses armes, est impatient d'effacer le souvenir d'une défaite. Son poème a subi de notables changemens ; mais le sage précepte du législateur du Parnasse français paraît avoir été perdu entièrement de vue. Le dithyrambe renferme, aujourd'hui, 73 vers de plus qu'en 1831. Nous ne craignons pas de le dire, il a plutôt perdu que gagné à cette augmentation.

L'apparition du Choléra-Morbus, les troubles du mois de juin, la guerre, sont venus occuper leur place dans le cadre. Tous ces détails embarrassent la marche de l'action, étouffent le sujet principal. Le poème ressemble maintenant à une fête brillante, où le nombre des invitations n'a pas été proportionné à l'étendue du local, et où l'on ne peut faire un pas sans heurter ou sans être coudoyé. Nous demandons grâce pour cette comparaison ;

mais elle nous paraît exprimer, d'une manière exacte et précise, l'impression que fait éprouver la lecture de la pièce.

Toutefois, Messieurs, comme il faut être juste, nous nous ferons un vrai plaisir de vous citer quelques fragmens de cette œuvre poétique. Nous croyons superflu de rappeler ceux qui ont été lus, l'année dernière, et qui ont été conservés, sauf quelques légères modifications. Nous empruntons nos citations aux vers ajoutés par l'auteur; car, parmi les derniers venus, il en est qui ont aussi des droits à votre attention.

Voyez, comme un reflet de ces vieux souvenirs
A fait étinceler la spirale guerrière. (1)
Du haut du monument où dorment ses martyrs,
La victoire, du doigt, a montré la frontière.
Sus! debout, preux d'Iéna, c'est trop long-temps dormir.
Entendez-vous le clairon retentir?
Il évoque votre poussière
Aux jeux sanglans de l'avenir.
Le canon, la gueule béante,
Attend la foudre menaçante,
Impatient de la vomir.

C'en est fait, et le Nord nous ouvre ses barrières;
Car, aux premiers accords de nos marches guerrières,
Il reconnaît déjà la grande nation.
Le sort en est jeté: plus d'affronts, plus d'alarmes,
C'est la fortune de nos armes
Qui repasse le Rubicon.

(1) La Colonne.

A ceux de nos soldats tombés sans réprésailles
La victoire devait d'illustres funérailles ;
Il est temps d'acquitter la dette du tombeau ;
Ressuscitons Fleurus, et vengeons Waterloo.

Plus loin, le poëte s'écrie :

Vain espoir ! tout se tait : le bronze des batailles
Rentre silencieux au pied de nos murailles.
Le soldat au hameau revient découragé,
Suspend à son foyer ses armes inutiles,
Et maudit le chevron dont son bras est chargé,
Car les champs de Fleurus sont devenus stériles,
Et Waterloo n'est pas vengé.

Après avoir retracé ces Saturnales, du sein desquelles surgirent de hideuses singeries de la gloire, et qui soumirent le Panthéon à de déplorables profanations, le poëte s'exprime ainsi :

De ces grandes leçons j'en crois l'autorité ;
La gloire est un flambeau que Dieu nous a jeté ;
Mais le flambeau jamais n'illumine sa base ;
Mais les astres lointains seuls n'offrent point de phase :
Ainsi, quand, par un siècle, un grand homme est porté,
Ce siècle trop souvent méconnait sa lumière,
Et pour qu'à nos regards sa clarté brille entière,
Il faut l'éloignement de la postérité.
De l'équité contemporaine
Elle a prévenu les écarts,
Cette loi qui prescrit dix ans de quarantaine,
Pour le port qu'au génie ont élevé les arts.

Énergie, intelligence de la facture du vers, telles sont les qualités principales que l'on remarque dans ce dithyrambe ; mais vous n'avez-vous pas trouvé que les graves défauts signalés, l'année dernière, eussent entièrement disparu, et vous avez cru devoir borner, encore, cette fois, vos suffrages à une simple mention honorable.

Certes, Messieurs, l'Académie n'a point à reprocher aux concurrens de manquer d'imagination; elle pourrait, plutôt, les accuser de n'avoir pas su maîtriser leur ardeur, ni la renfermer dans de justes bornes. Trop de sève, s'il est permis de s'exprimer ainsi, abonde dans leurs écrits. De même qu'un judicieux élagage seconde le développement et la régularité de la végétation, de même des retranchemens, sagement combinés, eussent donné à leurs œuvres cette économie de distribution, toujours favorable à la clarté et à l'effet.

Le défaut que nous venons de signaler ne peut être attribué qu'à l'inexpérience, et surtout à une extrême précipitation. Si, dans un pareil sujet, l'imagination devait jouer le premier rôle, la réflexion devait au moins en régler les élans; et cette condition, si essentielle dans une œuvre littéraire, n'a été remplie dans aucune des pièces que vous avez été appelés à juger.

Peut-être, Messieurs, le nouvel échec essuyé par

les concurrens est-il dû à une autre cause. On ne peut, en effet, se dissimuler que le sujet du concours, quoique n'offrant, au premier aperçu, qu'un aliment aux inspirations poétiques, ne soit susceptible, au fond, d'exercer l'œil attentif et sévère de la philosophie. En fait de gloire, il est des nuances, tantôt délicates, tantôt fortement prononcées. Pour les bien saisir et les faire ressortir, il faut un jugement sain, une sagesse éprouvée, une âme brûlante et fortement trempée ; il faut, pour ainsi dire, toute une vie d'expérience et d'observation. Un examen approfondi, une investigation scrupuleuse ne conviennent guères à cet âge, où l'homme est soumis tout entier aux prestiges de l'illusion.

Il est, surtout, Messieurs, un point qui a fixé votre attention. Les jeunes talens qui se sont disputé le prix, ont cru qu'il était de l'essence du sujet de jeter un regard dédaigneux sur la destination toute religieuse à laquelle le Panthéon avait été voué. C'est un écart que réprouve une saine littérature ; c'est une véritable faute de goût. Les idées religieuses, loin de nuire à la poésie, lui ont toujours été favorables. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que ces vers harmonieux qui retentirent dans cette enceinte, et dans lesquels un poëte distingué, que nous comptions alors parmi nos compatriotes, célébrait les douces consolations de la religion. Quelle impression produisirent les accords

si touchans de sa lyre, auxquels le sujet prêtait un nouveau charme !

Cependant, comme on a pu le voir tout-à-l'heure, l'un des concurrens a su éviter l'erreur dans laquelle ses émules sont tombés. Il a senti que la religion et la gloire ne sont point ennemies. Dans son poème, la première cède la place à la seconde, mais dans l'attitude qui convient à sa dignité. Il est à regretter que l'auteur n'ait point développé une idée qui pouvait féconder ses vers. On ne peut, toutefois, que donner des éloges à son discernement.

Nous ne devons point passer sous silence, un fait qui se rattache à l'un des jeunes poëtes entrés dans la lice, et qui nous paraît propre à répandre quelqu'intérêt sur ce rapport. En adressant à l'Académie le tribut de ses talens, il s'exprime ainsi : « Je ne sais de quelle manière cette ode sera » accueillie ; mais je dois vous faire remarquer que » j'entre à peine, dans la carrière poétique ; que la » première ode que j'aie faite est celle-ci ; que je » suis dans l'âge où l'on a besoin d'indulgence et » d'encouragemens : je n'aurai 17 ans qu'au mois » d'avril 1832. »

Qui de nous, Messieurs, n'a pas été touché, attendri, de cet aveu si modeste, de cette candeur si pure, d'un jeune homme qui demande grâce en faveur de son âge ? qui de nous n'eût point voulu

pouvoir déférer à la prière que semblent contenir les phrases que je viens de citer ? avec quel plaisir n'aurions-nous pas vu couronner une œuvre que nous pourrions appeler les prémices du talent ! Peut-être un père, une mère, assis au foyer domestique, se bercent-ils d'heureuses espérances ! Peut-être leur fils attend-il un triomphe pour contribuer à leur bonheur ! peut-être a t-il voulu faire palpiter le cœur d'une sœur chérie ! Qui sait même si ces palmes qu'il ambitionne ne doivent point, comme un baume consolateur, calmer quelque douleur secrète ou dissiper un amer souvenir ? Que de titres ce jeune homme n'avait-il pas à votre intérêt ! Que de pensées bienveillantes environnaient son début dans la carrière !

Mais, hélas ! Messieurs, malgré tout votre désir de combler ses vœux, vous avez éprouvé le regret de ne pouvoir le faire. La jeunesse est certainement un titre à l'indulgence ; mais l'Académie ne peut accorder son suffrage qu'au mérite absolu et non au mérite relatif des ouvrages soumis à son jugement. La composition du jeune concurrent vous a paru trop imparfaite, pour faire pencher la balance en sa faveur.

Toutefois, qu'il ne se décourage point ! On doit succomber sans confusion, quand la défaite est due à un âge si tendre. On peut bien sourire, en voyant un jeune enfant manier une épée, et porter, d'un

bras faible et débile, des coups inoffensifs et sans force ; mais l'instinct qui la lui fait saisir, décèle en lui, une ardeur belliqueuse que secondera, plus tard, la vigueur de ses muscles. Il faut, en attendant, lui tenir compte du sentiment qui le guide dans sa faiblesse : c'est déjà mériter la gloire que de l'ambitionner.

RAPPORT

SUR LE PRIX DE POÉSIE,

(La Statue de Napoléon.)

PAR M. MAROTTE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

La Commission que vous avez chargée de l'examen des poèmes envoyés au concours, s'est attachée à se bien pénétrer de l'objet du programme, afin d'éclairer sa critique et de vous offrir, dans son jugement, les garanties que vous étiez en droit d'exiger. Une lecture attentive, faite, par chacun de ses membres, une conférence où s'est ouverte une discussion consciencieuse et approfondie, ont donné lieu à la résolution que vous avez sanctionnée par votre suffrage.

Le grand nombre des concurrens, entre lesquels

vous aviez à prononcer, vous a fourni la preuve que le sujet proposé par l'Académie, avait trouvé de la sympathie dans les cœurs, et qu'il était, ainsi que vous l'aviez prévu, de nature à exciter une noble émulation.

Et, en effet, Messieurs, quelle circonstance, quelle solennité furent jamais plus dignes de faire naître l'enthousiasme dans les âmes passionnées pour la gloire ?

La colonne, dédiée à la mémoire de la grande armée, ce chef-d'œuvre d'architecture monumentale, où se déroulent les pages les plus éloquentes de l'histoire d'un grand peuple, était veuve de l'imposante image qui la surmontait, et qui en faisait le plus bel ornement. Elle devait, à une dédaigneuse et avilissante transaction, la faveur de rester debout. Semblable à un chêne superbe, dont la foudre a brisé la cime, et qui ne produit plus que d'inutiles rameaux, sur un tronc mutilé, elle offrait l'image d'une ruine, presqu'oubliée, que des curieux viennent visiter encore, mais près de laquelle la foule passe, indifférente et distraite.

Tout-à-coup, l'horison se couvre d'un sombre voile. Une vague et sinistre rumeur se fait entendre. Le pacte social est rompu. L'arbitraire engage une lutte audacieuse. Il se débat et meurt accablé par l'ordre social. Le peuple a reconquis ses droits et fonde une monarchie constitutionnelle.

Bientôt la pensée, débarrassée de ses entraves, ne connaît plus de bornes. Elle évoque les grands souvenirs et les hauts faits du Consulat et de l'Empire. Elle veut en renouer le fil rompu depuis quinze ans.

Alors, la colonne devient l'objet d'un culte. On l'entoure avec un religieux respect. On redemande, à grands cris, l'auguste effigie du héros qui illustra la France. Ces vœux sont entendus, et les yeux contemplent, au milieu des airs, un bronze que la vie semble animer. On y reconnaît, avec transports, l'attitude simple et modeste de celui qui fut si grand parmi ses semblables.

Dans le concours immense de citoyens qui se pressent pour assister à cette fête donnée à la valeur française, tous les sentimens se trouvent, en quelque sorte, confondus. Les antipathies, les haines ont fait place à l'équité et à la justice. Ceux qui, du vivant de Napoléon, s'étaient déclarés ses ennemis et les détracteurs les plus acharnés de sa gloire, sont, aujourd'hui, au rang de ses admirateurs.

Pourquoi donc un si grand changement ?

C'est que le siècle se déroule et commence à s'interposer, entre cet homme célèbre et la génération actuelle. C'est que le temps éloigne sa grande ombre et la pousse vers le point de perspective. C'est que l'histoire a commencé pour lui, et que les passions se sont anéanties devant la vérité.

Les esprits, devenus plus calmes, sont enfin en état de mieux apprécier les événemens dont ils ont été les témoins. On se souvient que lorsque la patrie était en proie aux déchiremens convulsifs des partis, aux horreurs de l'anarchie, il vint, comme un Dieu tutélaire, s'opposer aux ravages de ces fléaux dévastateurs ; qu'il saisit, d'une main habile et ferme, le timon de l'Etat, fit renaître l'ordre, comme par enchantement et par la seule magie de son nom ; qu'il releva les autels qu'un délire insensé avait osé profaner ; qu'il posa les bases d'une sage et généreuse administration ; qu'il dicta ces codes immortels qui forment le système complet de notre droit.

Comment refuser un tribut d'admiration et de gratitude au fondateur de notre ordre social, lorsque ses institutions nous environnent de toutes parts, vieillissent avec nous et se sont infiltrées jusque dans les moindres replis de la civilisation ; lorsqu'elles dominent dans nos mœurs et forment le lien et la sauve-garde des familles ?

A ces causes vient s'en joindre une autre non moins puissante, parce qu'elle prend sa source dans une noble et touchante pitié.

Après sa chûte, Napoléon, séparé de tout ce qui lui est cher, est relégué dans une île aride et lointaine. Exposé aux influences d'un climat meurtrier,

abreuvé d'amertume et de dégoût par un homme qui ne rougit pas de descendre au rôle infâme de persécuteur, il expire, environné de quelques amis qui ont préféré, à une vie paisible au sein de l'opulence et de la patrie, l'honneur de partager son exil ; et, pendant que la France le déifie dans une apothéose, sa dépouille mortelle repose, comme abandonnée, au fond d'un vallon solitaire. Triste résultat des vicissitudes humaines et de l'inconstance de la fortune !

Telles sont, Messsieurs, les impressions sous lesquelles les œuvres des concurrens ont été conçues. Vous avez pu vous en convaincre : toutes les nuances d'opinion ont ambitionné les palmes que vous réserviez au talent. Si quelque différence existe dans la manière dont le sujet a été présenté ; Si Napoléon, considéré comme homme politique, a donné lieu à des jugemens plus ou moins sévères, les auteurs se sont, du moins, accordés pour célébrer, en lui, le grand capitaine, le sage législateur, le protecteur éclairé des sciences, des lettres et des arts.

Aujourd'hui, Messieurs, les éloges peuvent être écoutés sans défiance. Celui qui en est l'objet n'a plus de sceptres à distribuer, d'honneurs ni de richesses à départir. Les flatteurs se sont évanouis avec le prestige de la puissance et des grandeurs. Il ne reste plus que des âmes généreuses, qui appellent, de tous leurs vœux, le moment où elles pourront ar-

roser de quelques larmes le marbre qui couvrira sa froide et insensible poussière.

L'Académie, dans son programme, n'a point déterminé le genre de composition que les concurrens devaient adopter. Elle a voulu laisser, aux inspirations du génie, le soin de se tracer une route et de créer le rhythme le plus propre à faire ressortir l'image et la pensée.

Il faut le dire, avec franchise : les essais ne nous ont point paru tous heureux.

La plupart des poèmes présentent le caractère du dithyrambe ; c'est la forme qui se prête le plus aux sujets héroïques, parce qu'elle est également propre à animer la narration et à peindre l'enthousiasme. Mais, dans presqu'aucune de ces productions, la période ne se termine d'une manière complète. Trop souvent le couplet finit par un vers sans couleur et qui semble tomber de lassitude.

Quelques concurrens ont adopté l'alexandrin ; mais, visant trop à l'effet, ils ont pris pour de la force une marche rude et saccadée. A côté de vers sagement conçus et bien frappés, on en rencontre dont la rudesse affecte l'oreille d'une manière pénible. L'un des poèmes de cette dernière espèce, qui a fixé votre attention, par la chaleur qui le distingue, est celui où le défaut que nous venons de signaler se reproduit le plus fréquemment.

Nous ne passerons point sous silence une pièce de vers, dans laquelle l'auteur a pris à tâche de répandre une nuance trop uniforme de mélancolie, et semble avoir voulu peindre ses propres sensations et les différentes positions de sa vie. Il nous apprend, par exemple, qu'il a voyagé sur mer, étant encore enfant ; qu'il a visité deux fois, en Orient, la ville où se trouve le tombeau de Lazare. Tout cela peut présenter quelqu'intérêt dans une poésie rêveuse, où, pour me servir d'une expression moderne, on fait de l'*égotisme* ; mais dans un sujet de la nature de celui qu'il s'agissait de traiter, il faut s'oublier entièrement soi-même.

Nous parlerons aussi d'une ode et d'une autre pièce à stances régulières. Nous reprocherons, à la première de ces productions, une forme trop écourtée dans le dessein de la strophe, trop de froideur dans le ton général du poème, et à la seconde un début qui descend jusqu'à la trivialité ; mais nous rendrons hommage à quelques passages que l'on trouve dans le reste de la pièce.

Telles sont, Messieurs, les remarques les plus importantes que votre commission a faites dans le cours de son examen, remarques qu'elle vous a soumises avec détails, mais que nous ne pouvons rappeler ici que d'une manière générale. La justice nous impose le devoir de déclarer qu'à travers tous les défauts que nous avons indiqués, on trouve, dans

ces pièces, de belles images, de nobles de pensées, des sentimens élevés.

Bien qu'elles aient été jugées trop imparfaites, pour obtenir le prix, il nous serait fort agréable de pouvoir en citer quelques passages ; mais l'usage admis de lire en entier la pièce couronnée, et la nécessité de ne point trop prolonger cette séance, nous force, bien à regret, de renoncer à ce plaisir.

Le poème auquel vous avez décerné la palme est écrit en vers alexandrins. La rupture du cachet vous a fait connaître qu'il était dû à M. Chevallier, professeur de rhétorique au collége royal de Versailles, et qui a obtenu un accessit pour le sujet : *La mort de Bailly*, proposé par l'Académie française.

LA STATUE

DE

NAPOLÉON

REPLACÉE

Sur la Colonne de la Grande-Armée,

POÈME

PAR M. CHEVALLIER,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE ROYAL DE VERSAILLES.

Quo non præstantior alter.
VIRGILE.

D'un soleil de juillet l'aube à peine commence :
A pas précipités où court ce peuple immense ?
Du sang qui va couler tristes avant-coureurs,
Ces cris annoncent-ils de nouvelles fureurs?
Le glaive brille au loin, et l'air frappé résonne
Du pas des fiers coursiers et de l'airain qui tonne.
Hé quoi! Paris, ému jusqu'en ses fondemens,
Va-t-il renouveler ses grands enseignemens,
Comme en ces jours de gloire où sa juste furie

D'un odieux parjure a vengé la patrie?
Non. Ces chants d'allégresse et ces pas empressés,
Ces accens du plaisir, dans les airs élancés,
Des plus brillantes fleurs ces femmes couronnées,
Ces vierges, de jeunesse et de grâces ornées,
Ce peuple, ces guerriers, et ce vaste concours,
Tout annonce la paix et le plus beau des jours.
Le mouvement s'arrête, et dans ces lieux s'achève
Où d'un nouveau Trajan le monument s'élève.
Princes, peuple, guerriers ont pris place... et leurs yeux
Se portent à l'envi vers ce fût glorieux,
Qui, de faits inouis consacrant la mémoire,
Dans ses pages de fer déroule la victoire.
Quel spectacle enchanteur! là, tous les cœurs émus
Par quelque grand espoir paroissent suspendus;
Des soldats, dont l'honneur a payé les services,
Baignent de pleurs nouveaux leurs vieilles cicatrices,
Et debout, attentifs, comme prêts au signal,
Semblent veiller encor près de leur général.
Mais, sous un ciel si pur, que vois-je? quelle nue
Du faîte triomphal a dérobé la vue?
Le bronze des combats par cent coups a tonné,
Le nuage se fend... A notre œil étonné,
O prodige! vingt ans, et veuve et délaissée,
La colonne a repris sa splendeur éclipsée:
Qui donc y poserait un pied audacieux?
Oui, c'est Napoléon qui redescend des cieux.
O concert unanime, et touchante allégresse!

Un peuple tout entier, dans son ardente ivresse,
Salue, avec des pleurs, l'exilé de retour,
Et contemple ses traits avec des yeux d'amour.
Voilà cette pensée et puissante et féconde ;
Voilà ce bras vainqueur qui pesa sur le monde,
Qui donna largement des sceptres et des fers,
Et qui, même enchaîné, fit trembler l'univers!
A l'aspect de ce front, les grandeurs disparaissent :
Devant l'Empereur mort les rois vivans s'abaissent,
Ils révèrent leur maître! et, fait pour dominer,
De son trône immortel il semble encor régner.
Jouis, Napoléon, jouis de nos hommages!
D'un barbare étranger ne crains plus les outrages ;
Tu tombas comme nous, aux jours de nos malheurs;
La France se relève, et te rend tes honneurs.
Qu'on apporte à ses pieds les plus riches offrandes!
A son aigle immobile attachons nos guirlandes!
Quel chef ou quel vainqueur avait mieux mérité
L'essai que nous faisons de notre liberté?
Mais, parmi ces respects rendus à ta mémoire,
Permets-moi, grand héros, d'interroger ta gloire!
On t'a laissé bannir, on t'adore aujourd'hui :
Français, répondez-moi! qu'honorez-vous en lui?
A qui de tant d'amour prodiguez-vous la marque?
C'est au grand citoyen, et non pas au monarque ;
C'est au législateur, qui nous rendit nos droits ;
A celui dont l'Europe admire encor les lois ;
Qui dans cent lieux divers éleva des trophées,

Et qui vit sous ses pieds les haines étouffées.
Qu'importe à nos Français le gendre des Césars?
Fils de la liberté, grandi dans les hasards,
On reconnaît en toi tous les traits de ta mère,
Dans un fils égaré, c'est elle qu'on révère,
C'est elle qui t'ouvrit ces chemins triomphans,
Et tes premiers exploits sont aussi les plus grands.

Sorti d'un rang obscur, et ce fut là ta gloire (1)!
Tu parais au grand jour, guidé par la victoire;
Les civiles fureurs et leurs succès sanglans,
En signalant ton nom, te portent dans les camps.
Dès lors, plus de repos : ton âme impatiente
Dévore l'avenir dans sa pénible attente;
Il te faut des combats, des trônes à donner,
Un monde à conquérir, la gloire à moissonner.
Une fois élancé dans ta vaste carrière,
Qui pourrait mettre un frein à ta fougue guerrière?
Tout tombe sous tes coups. Quels hauts faits! quels combats
Dans ta chère Italie ont illustré ton bras!
D'Alvinzi, de Wurmser les vaillantes armées
Ont perdu devant toi leurs vieilles renommées.
De l'Empire ébranlé tu menaces le cœur,
Et l'aigle des Césars fuit devant un vainqueur.
Ton pays est sauvé : rien ne manque à ta vie;
Pour la grandir encor, il lui fallait l'envie (2);
Tu l'obtins. Dès long-temps, avide de hasards;
Vers l'antique Orient tu tournais tes regards;
Jeté sur cette terre, en prodiges féconde,

Sur ce sol, qu'ont foulé tous les vainqueurs du monde,
Craignez que, sur les pas des fameux conquérans,
Il n'y puise cet art qui forme les tyrans!
Aveuglement fatal! la haine envenimée
T'exile sur les mers, mais avec une armée.
Malte en vain de ses murs repoussa le croissant,
C'est un jeu pour ton bras; il l'écrase en passant.
Le Nil est sous tes yeux, tu brises les obstacles,
Et l'Egypte est encor la terre des miracles.
Aigle majestueux, bientôt tu prends l'essor
Des sables d'Aboukir au sommet du Thabor;
Les siècles entassés, du haut des Pyramides,
Contemplent tes guerriers, et leurs chefs intrépides,
Et le Sphinx de nos preux voit les illustres fils
S'avancer avec toi sous les murs de Memphis;
Le désert est forcé, rien n'a pu le défendre:
Tu triomphes aux lieux où vainquit Alexandre.
Instrumens du destin, qui croyiez le punir,
Voyez! ce ciel brûlant mûrit son avenir!
Mais des bords de Fréjus, quels chants! quels cris de joie!
L'infidèle Océan a revomi sa proie.
Le ciel, en le sauvant et du fer et des flots,
A de plus grands destins réservait ce héros.
Il s'avance par bonds, et seul, et sans cohortes,
Le vainqueur d'Orient déjà touche à vos portes,
Il paraît. De quel œil soutenir tant d'éclat?
Faibles mains, remettez les rênes de l'état!
Cédez à ce grand nom, devenu populaire,

Qu'il revête à trente ans la toge consulaire !
Prix sans doute inouï, de ses vastes travaux
Que tu vas enfanter de prodiges nouveaux!
Par cet autre Annibal les Alpes sont franchies,
Et la foudre descend de leurs crêtes blanchies ;
Mélas, dans Marengo, surpris et consterné,
Reçoit le coup fatal qui lui fut destiné,
La France voit venger sa puissance avilie :
Une seconde fois tu nous rends l'Italie.
Crois-moi, jeune guerrier, modère tes désirs :
N'éveille pas en nous de tardifs repentirs!
Consul, que tu fus grand! alors qu'en nos murailles
Tu rapportais vainqueur le prix de cent batailles!
Quand ton triomphe illustre étalait aux regards
Ces sublimes tributs, ces merveilles des arts :
Paris, la France entière accourue à tes fêtes,
Célébrait à l'envi ces superbes conquêtes.
Sous leurs brillans lambris tes palais enchantés
Rassemblaient un essaim de piquantes beautés,
Qui, rivales d'attraits, éprises de la gloire,
Sur les cœurs attendris essayaient la victoire,
Et, dans leur doux empire, en des liens de fleurs,
De Rivoli, d'Arcole enchaînaient les vainqueurs.
Cependant par ton bras la France assez illustre
Devait à tant de gloire unir un nouveau lustre.
Ranimés à ta voix, soudain, de toutes parts,
De leur profond sommeil on voit sortir les arts.
Des talens créateurs, dans leurs savantes veilles,

Des Goujon, des Perrault égalent les merveilles ;
Isabey, Gros, David, sous leurs brillans pinceaux,
Retracent ton image ou tes fameux travaux ;
D'utiles monumens décorent la patrie ;
Des chemins sont frayés à l'active industrie ;
On aplanit des monts ; on creuse des canaux,
Et nos vaisseaux altiers, fendant au loin les eaux,
Portent ta renommée aux deux bouts de la terre,
Et s'instruisent d'avance à braver l'Angleterre.
Mais, parmi tant de soins, tu trouvais des momens
Pour ces jeux, des héros nobles délassemens.
Que de fois, aux bravos d'un parterre idolâtre,
Ta présence animait les plaisirs du théâtre!
C'est alors que Talma, farouche, l'œil hagard,
Dans Oreste, atteignait les bornes de son art ;
Duchesnois, empruntant les traits de Melpomène,
Du repentir de Phèdre attendrissait la scène,
Et Saint-Prix de Caïn exhalant les fureurs,
Sur nos fronts pâlissans imprimait ses terreurs.
Partout régnaient les jeux, le luxe et l'abondance.
Dans ses prospérités, trop heureuse la France,
Si tu n'avais voulu, sur le cœur des Français
Affecter de pouvoir que celui des bienfaits!
Arrête! il en est temps : l'Univers te contemple :
De mépriser le trône offre le rare exemple!
Tu nous fais triompher, mais tu brises nos lois ;
En deviens-tu plus grand sous la pourpre des Rois ?
C'est l'arrêt du Destin : il faut qu'il s'accomplisse :

Arrache à ton pays ce cruel sacrifice (3)!
Empereur, tu ravis, tu donnes des états;
Que me fait, Liberté, la gloire où tu n'es pas?
Austerlitz et Wagram, prodiges de vaillance,
Tant de sang répandu coula-t-il pour la France?
Madrid, Dresde, Moscou, dans vos succès divers,
Jours fameux, vous avez commencé nos revers!
Quelque rang que vos noms obtiennent dans l'histoire,
Vos hauts faits de Fleurus continuaient la gloire...
Je vous passe à regret Iéna, Friedland,
Waterlo... mais je cherche un spectacle plus grand.
Vous, qu'il vit à ses pieds, venez, maîtres du monde!
Venez le contempler dans sa chûte profonde!
Vous croyiez de son front obscurcir la splendeur;
Combien l'adversité rehausse sa grandeur!
Le voilà ce vainqueur, cet effroi de la terre!
Jeté sur un rocher par deux coups de tonnerre,
Abandonné de tous, proscrit, persécuté,
Ah! c'est là que pour moi tu deviens : Majesté!
Au Louvre, je t'ai plaint; sur un roc, je t'admire :
Là, sur mon cœur brisé que tes maux ont d'empire!
En vain un lâche Anglais, ministre de fureurs,
Te versait lentement la coupe des douleurs;
Toi, calme, ramassant ta force surhumaine,
Tu riais des efforts d'une impuissante haine.
Quand, las de t'obséder, tes atroces bourreaux
Donnaient, par leur absence, une trève à tes maux,
Tu t'occupais alors de ces pages fidèles,

Des plus grands sentimens archives immortelles.
Amis, qui l'écoutiez, avec quelle candeur
Ce héros déroulait les replis de son cœur !
Connais ta perte entière, ô France, ô ma patrie!
S'il eût jamais revu cette terre chérie,
Combien, pour ta grandeur, il aurait profité
Des leçons de l'exil et de l'adversité !
Absente, ton bonheur fit son unique étude.
Quand, fuyant ses geoliers, cherchant la solitude,
A l'amitié craintive il cachait sa douleur,
Quels sentimens unis fermentaient dans son cœur!
Les bras croisés, debout sur un rocher sauvage,
Sous ses pieds ébranlés quand mugissait l'orage,
Étendant sur les flots ses regards attendris,
Il songeait à toi, France! il songeait à son fils...
Bientôt il revenait, renfermant ses alarmes;
Voulait-il qu'un Anglais pût jouir de ses larmes?
Ton âme a triomphé, grand héros! mais ton corps
Voit insensiblement se briser ses ressorts;
Après six ans entiers d'une horrible torture,
Terrassé par tes maux, vaincu par la nature,
Tu tournas vers la France un œil mourant et doux,
Et ton dernier soupir s'est exhalé vers nous.
Français, qui lui rendez un solennel hommage,
Il laisse à recueillir un sublime héritage :
Que font de notre amour les soins religieux?
Ce bronze attend, hélas! ses restes glorieux,
Celui, que nos soldats ont appelé leur père,

Dort seul, enseveli sur la terre étrangère.
Ce trésor est à nous, qui pourrait le garder?
Aux superbes Anglais osons le demander!
Voudraient-ils retenir, par une basse envie,
Napoléon captif au-delà de sa vie?
Ah! qu'ils laissent jouir ses mânes ulcérés
Des honneurs, du repos qui leur sont préparés!
Que la tombe est légère au sein de la patrie!
Quel concours! que de pleurs! quand la cendre chérie,
De ses fiers ennemis désarmant le courroux,
A travers l'Océan, reviendra parmi nous!
Un tombeau pourrait-il exciter des alarmes?
Napoléon doit être aux lieux où sont ses armes.

Et toi, Dieu des combats, dont les puissans regards,
Du haut de la colonne, embrassent ces remparts,
Mets en nos cœurs, armés contre la tyrannie,
L'horreur de l'étranger, l'amour de la patrie!
Jette au sein de nos fils le germe des vertus!
Et, si par des revers nous étions abattus,
Si les hordes du Nord profanaient nos murailles,
Apparais à ses yeux, comme aux jours des batailles!
De tes guerriers d'airain réveille les exploits;
Et que ton ombre encor épouvante les Rois!

VARIANTES.

Après ce vers, *de Rivoli*, *d'Arcole*... il y avait :

Modèle de douceur, et de grâce divine,
Parmi tant de beautés s'élevait Joséphine;
Et, reine avant le temps, par ses charmans attraits,
A son époux consul préparait des sujets.

NOTES.

(1) On ne veut point nier la noble origine de la famille de Buonaparte, mais toujours est-il vrai de dire qu'elle était fort éloignée du trône.

(2) Dès ses campagnes d'Italie, Buonaparte avait jeté ses regards vers l'Orient; mais l'opinion commune alors était que le Directoire avait saisi cette occasion d'éloigner un guerrier dont la gloire lui était importune.

(3) Il est historique que la proclamation de l'Empire fut reçue dans Paris avec un morne silence, et écoutée par peu de personnes qui passaient indifférentes; la gloire ramena l'opinion.

LA TRANSLATION

Des Cendres

DE GRESSET,

POÈME

PAR M. N. DELAMORLIÈRE.

ARGUMENT.

La France, environnée de ses nombreuses cités, repassait tout ce qu'elle a fait de glorieux, et présentait, avec elles, ses titres à l'immortalité, divinité chérie des Français. Amiens, partageant l'enthousiasme général, perce la foule immense des cités et fait l'énumération de ses titres ; elle atteste Gresset. L'immortalité lui reproche de n'avoir point encore réparé la profanation des cendres de ce poète aimable, et lui dit d'élever un tombeau à sa mémoire, si elle veut s'associer à sa renommée. La population de la Ville s'émeut aussitôt. Description de la cérémonie de la translation des cendres de Gresset. Eloge de ses ouvrages. Son apothéose.

. . . . et celebrare Domestica facta
Horace, Art. Poét.

La France avait vaincu cette ligue cruelle
Des peuples et des rois tous conjurés contre elle,
Et forçant l'étranger de respecter ses droits,
Sous l'abri de son glaive avait fondé ses lois.
Terrible, mais tranquille au sommet de la gloire,
De son peuple immortel elle écoutait l'histoire,

Et docile à sa voix, voyait chaque cité
Apporter son tribut à l'*immortalité*.
Sous les traits éclatans d'une jeune déesse,
Amiens dans les transports de la commune ivresse,
Ouvre la foule immense où chacune, à la fois,
Eût voulu proclamer ses titres, ses exploits ;
Et là, devant ses sœurs, levant son front céleste :
« Divinité chérie, ô toi ! qu'ici j'atteste,
« Dit-elle, inscris mon nom parmi ces noms fameux
« Que Clio doit transmettre à nos derniers neveux ;
« Dis combien de guerriers sortis de mes murailles,
« Ont affronté la mort au milieu des batailles.
« Est-il une cité plus fertile en héros ?
« J'en atteste leur sang et la terre et les flots !
« Dis comment, bravant tout, au fort de l'anarchie,
« Tu nous vis triompher de la discorde impie.
« En vain, les Proconsuls appellent les bourreaux,
« Préparent des forfaits, dressent des échafauds ;
« Le feu de ma colère est plus prompt que la foudre;
« Ils ont pâli d'effroi, l'échafaud tombe en poudre.
« Le sang de l'innocent n'a point souillé mes murs,
« Et nos cœurs et nos mains sont restés toujours purs.
« Pour prix de ma valeur, les Dieux, dans leur clémence
« Préparaient dans mon sein le bonheur de la France ;
» La paix descend des cieux, fidèle à notre amour,
» Ses pieds touchent mes murs, son antique séjour.
» Consacre, ô Déité ! cette époque chérie
» Où dans ses doux transports je voyais la patrie,

» Les bras tendus vers moi, se livrer au bonheur,
» Et rehausser mon nom de toute sa splendeur.
» O jours trois fois heureux! jours d'amour et d'ivresse!
» Revenez, rendez-nous notre aimable Déesse!
» Daigne, ô Napoléon! relever ses autels;
» Ajoute cette gloire à tes faits immortels.
» Que nos destins alors seront dignes d'envie!
» Déjà, pour moi commence une nouvelle vie.
» Où s'élevaient jadis les trônes des Césars,
» Les palais de nos rois, là brillent tous les arts.
» Sur mes nombreux canaux que creusa leur puissance,
» A mes peuples heureux ils versent l'abondance;
» Au luxe des cités, bravant les flots des mers,
» Ils vont porter au loin leurs chefs-d'œuvre divers;
» Les muses sous leurs doigts font résonner la lyre,
» Et Voiture et Gresset dont l'aimable délire
» Charma souvent ces murs par des accens si doux,
» Leur font redire encor qu'ils sont nés parmi nous,
» Tels sont, ô Déité! mes titres à la gloire. »
Elle parlait encor, les filles de mémoire
Célèbrent, dans leurs chants, ses titres glorieux.
Au même instant nos cris s'élèvent jusqu'aux cieux.
Quand l'*immortalité* qui plane sur la France,
Au bruit de nos transports, suspend son vol immense:
« Tu m'implores, dit-elle, et Gresset dans l'oubli,
» Sous ces débris obscurs, gémit enseveli!
» Du temps qui détruit tout, ah! crains l'arrêt sévère;
» Honore le talent, si la gloire t'est chère,

» Inestimable don de la divinité,
» Le talent seul commande à la postérité.
» Homère, sans tombeau, vit pour la Grèce entière,
» Et cinq villes en vain disputent sa poussière.
» Ah! veux-tu par Gresset t'illustrer aujourd'hui?
» Élève un monument qui soit digne de lui.
» Retourne vers les tiens; vois éclater leur zèle;
» Des muses sur ces bords déjà la voix t'appelle;
» Il y fonda leur culte et leur soumit les cœurs;
» Vole et sur leurs autels mérite mes faveurs. »
Elle dit, et déjà la foule se rassemble;
L'airain frappe les airs, nous volons tous ensemble
Vers ces lieux où jadis insultant aux tombeaux,
L'impie osa souiller ces précieux lambeaux,
Ces cendres, ces débris arrosés de nos larmes,
Où la douleur encor savait trouver des charmes,
Y revoyait un père, une mère, un ami,
Ou cet enfant, si cher! à notre amour ravi ...
Du sein de ces débris, des accens lamentables
Chaque nuit, s'élevaient contre des jours coupables.
Un seul tombeau restait dans ce séjour de deuil;
La mort d'un doigt hideux le montre à notre orgueil:
« Là, dit-elle, est Gresset ». Dans un profond silence
La foule avec respect s'incline en sa présence;
Puis cédant tout-à-coup, aux transports de nos cœurs,
« Salut ombre chérie, objet de tant de pleurs;
» Ah! si, malgré nos cris, la mort toujours cruelle
» T'enchaîne pour jamais dans la nuit éternelle,

» Que du moins notre amour, à ces lieux profanés,
» Arrache pour jamais, tes manes indignés! »
A ces mots l'air mugit, la tombe solitaire
S'écroule, et déchirant son voile funéraire,
Gresset offre, lui-même, à notre empressement,
Ces restes précieux, dignes d'un monument;
Une urne les reçoit; les chants sacrés commencent.
Nos mains versent des fleurs, les orateurs s'avancent.
Tels aux rives du Nil, sous les murs de Memphis,
Avec solennité des juges réunis,
Des talens, des vertus honoraient la mémoire,
Et jusque dans la mort faisaient briller la gloire.
Tous les cœurs sont émus, l'auguste vérité
Proclame les arrêts de la postérité;
Elle dit de Gresset, la finesse et la grâce
Et ses lauriers divins cueillis sur le Parnasse.
Les amours et les ris folâtrent sur ses pas;
Les grâces, en jouant, laissent voir mille appas
Qui rallument bientôt sa verve étincelante.
Il voit les Dieux sourire à sa gaité charmante.
Là, son aimable oiseau redit ses doux propos;
Ver-Vert est immortel, ainsi que ses bons mots.
De ce charmant héros, il redit l'Odissée:
Et ses jours d'innocence et sa gloire éclipsée:
Son vers original, harmonieux, piquant,
Se plie à tous les tons et coule en badinant,
Soit qu'il peigne des sœurs les grâces enfantines,
Ou l'oiseau soupirant leurs prières latines;

Soit qu'après le trépas, l'âme du perroquet
Porte de sœur en sœur, sa grâce et son caquet.
La Chartreuse paraît sur son donjon gothique ;
Plus loin sont les héros du parrain magnifique ;
Près du grotesque abbé le bon Monsieur *Pommier*
Et la *jeunesse,* encor, gourmandant le fermier.
Tantôt j'étais charmé de sa philosophie,
Ici, je ris de voir comment il mystifie
De la sottise humaine un modèle parfait,
La vanité naïve offrant, en son portrait,
Tous les secrets d'un cœur amoureux de lui-même,
Et ses ravissemens et son bonheur suprême.
Ainsi de vers en vers, par des ressorts nouveaux,
L'enjouement du poëte embellit ses tableaux ;
Sous ses pinceaux rians, là, nait un Elysée,
Ici, c'est le Ténare, où de sa touche aisée,
Je vois surgir Cerbère ou ces pâles docteurs
Qu'escortent les ennuis, qu'environnent les pleurs.
Là, c'est ce bon curé dont l'heureux stratagème
Retrouve mardi gras à la fin du carême ;
Là, ce pauvre *Lucas*, chamarré de plain-chant,
Déplorant les malheurs de son lutrin vivant.
Que tout autre poëte et m'élève et m'inspire !
Gresset me charme ; il rit et sait me faire rire.
Il trouva le premier dans sa naïveté,
Cet art ingénieux d'exciter la gaité,
Sans jamais offenser la pudeur, ni l'oreille
Et d'un genre nouveau nous offrit la merveille,

Un rien chez lui me plaît, une guimpe, un bandeau,
Et les grâces toujours conduisent son pinceau.
Mais laissant de Momus la riante folie,
Poëte un peu plus grave, il invoque Thalie,
Et non loin de Molière, il dispute à Regnard,
A Destouche, à Piron les palmes de son art.
Sous ses vives couleurs rappelant la nature,
Des vices des humains il trace la peinture.
A son trait si fidèle, à ce pinceau brillant,
La muse a proclamé le peintre du *Méchant*.
Mais quels concerts divins ont frappé mes oreilles?
Prestiges enchanteurs, séduisantes merveilles,
Fuyez... des instrumens les sublimes accords
D'un saint enthousiasme excitent les transports.
Deux longs rangs de guerriers précèdent en silence
Des ministres du ciel la pompeuse ordonnance.
Le signe des chrétiens s'avance dans les airs;
D'innombrables flambeaux font jaillir leurs éclairs,
Et la religion, dans ce moment suprême,
Au talent chaste et pur rend hommage, elle-même;
Elle est de ce grand jour l'ornement le plus beau,
Et quand nous préparons des lauriers, un tombeau,
Triomphant de la mort, cette reine puissante
Franchit bientôt des cieux la voûte étincelante,
Et, reine sur la terre et dans l'éternité,
Elle donne une tombe et l'immortalité.
Près des restes sacrés, sous un toit de verdure,
De nos accens pieux prélude le murmure,

Et bientot l'urne sainte aux regards empressés,
Etale les lauriers que nos mains ont tressés.
Un nuage d'encens autour d'elle s'exhale.
Les muses conduisant la pompe triomphale,
Appellent sur leurs pas les sciences, les arts.
Mille emblèmes heureux flottent de toutes parts.
D'un peuple enorgueilli, je vois la foule immense
Exprimer ou l'amour ou la reconnaissance.
Puissance du génie ! enthousiasme saint !
Votre triomphe ici dans tous les yeux est peint.
L'un retrace, ô Gresset ! les beaux jours de ta gloire,
L'autre chante tes vers, gravés dans sa mémoire.
Et dans ce doux concert, tes amis, tes parens
Rappellent tes vertus, source de tes talens,
Et tant de mots heureux qui les frappent encore,
Tout ce qui les charmait et tout ce qui l'honore.
Enfin le temple s'ouvre et l'hymne solennel
S'élève avec nos chants au sein de l'Eternel.
De ce lieu révéré les colonnes frémissent
Et du son de l'airain ses voûtes retentissent.
Nos vœux sont accomplis. Par nos mains descendus
Au tombeau, dans ces lieux, ses restes sont rendus;
Et s'abaissant vers eux du haut de l'Empyrée,
De sa main sur le marbre une muse sacrée
A, du nom de Gresset, fait briller l'ornement
Et consacré par lui ce pieux monument.
Mais de ce jour heureux partageant l'allégresse,
Les cieux dans les transports de la commune ivresse,

A mes yeux éblouis de toutes leurs splendeurs,
Découvrent tout-à-coup leurs vastes profondeurs.
De leur dôme azuré franchissant l'étendue,
Sur un nuage d'or Gresset s'offre à ma vue ;
La gloire le couronne et son front radieux
A l'éclat du génie unit l'éclat des cieux.
Des poëtes fameux les célestes phalanges
Forment autour de lui des concerts de louanges,
A la lyre immortelle unissent leurs accens,
Et tels que de Phebus les traits éblouissans
Et de pourpre et d'azur sillonnent les nuages,
Ou tels que l'arc d'Iris au séjour des orages,
En s'abaissant vers nous, ils embrasent les airs
Et les échos émus répètent leurs concerts.
Gresset revoit enfin les lieux de sa naissance ;
Il a quitté les cieux, il sourit, il s'avance.
Chaque pas lui retrace un souvenir charmant,
Chaque objet dans son cœur réveille un sentiment ;
Près de ces peupliers, il vit sa muse éclore ;
Là près de ces ruisseaux, il veut rêver encore.
C'est ici qu'arraché des portes du trépas,
Sa sœur, sa tendre sœur le reçut dans ses bras,
Qu'il connut l'amitié, que l'amour dans son âme
D'un sentiment si pur fit éclater la flamme.
Momens délicieux, source de volupté,
Vos doux enchantemens sont la félicité.
Gresset reprend sa lyre et sa voix attendrie,
Célèbre dans ses chants l'amour de la patrie.

Bords rians de la Somme, et vous vallons chéris,
C'est pour vous qu'il descend des célestes parvis.
Emaillez-vous de fleurs, couvrez vous de verdure ;
Dans toute sa fraîcheur offrez-lui la nature.
Et vous qui tant de fois, par votre art enchanteur,
A l'ombre de ces bois, avez charmé son cœur,
Vous qui dans l'avenir, lui montriez la gloire,
Muses ! de ce beau jour consacrez la mémoire.

NOTES JUSTIFICATIVES DES TITRES DE LA VILLE D'AMIENS ET DE LA PICARDIE.

HOMMES DE GUERRE AVANT LA RÉVOLUTION.

Lamotte-Houdancourt, Charles Mouchy d'Hocquincourt, Adolphe de Vignacourt, Jérome Feuquières, Pingré de Salency, qui, à la bataille de Fontenoy, enfonça le bataillon carré des Anglais, à la tête du régiment de Picardie ; Jean-Baptiste Vaquette de Gribeauval, lieutenant général des armées royale et impériale, Gorguette d'Argœuve, maréchal de camp des armées du Roi, Duquenne, vainqueur de Ruiter, le capitaine Turot qui s'est signalé dans la marine; Le brave régiment de Picardie.

HOMMES DE GUERRE DEPUIS LA RÉVOLUTION.

Les généraux Foy, Dorsenne, Senarpont, Friand, Boyeldieu, Domont, Vimeux, Compère, Després, Alexandre de Lameth, Charles de Lameth, Théodore de Lameth, Polycarpe Morgan, Dufresne de Beaucourt, Rabaudy, etc.

Huit bataillons de volontaires dont la plupart sont morts sur le champ de bataille.

RÔLE POLITIQUE DE LA VILLE D'AMIENS.

Jules César y tint la diète de la Gaule ; elle fut surnommée la Ville Impériale, à cause du grand nombre d'Empereurs Romains qui l'ont habitée.

Le nombre des Rois qui en ont fait le siége de leur royaume, est aussi considérable ; il s'y ouvrit, à plusieurs époques, des négociations importantes. Un grand nombre de traités de paix y ont été conclus. La paix d'Amiens, le dernier de ces évènemens, y fut signée le 7 mars 1802. Elle fut hospitalière pendant la révolution et repoussa l'anarchie.

HOMMES CÉLÈBRES DANS LES SCIENCES, LES LETTRES ET LES ARTS.

Ramus, Riolan, Fernel, Guy Patin, Rohaut, Ducange, Jean Bauhin, Vatable, Lambin, les Sanson, Blasset, André Duchêne, Sylvius, Caperonnier, Voiture, le grand Racine, le poète Vadé, les cardinaux Cholet, le Moine, Dailly, Adrien Baillet, Luc d'Achery, Antoine de la Place, François Masclef, Gresset, de la Caille, Delambre, Galand, l'auteur des mille et une nuits, l'Herminier, Sélis, Dewailly-le grammairien, Dewailly l'architecte, Parmentier, Baudelocque, Millevoie, Lesueur, Pongerville, Constant Duméril, etc.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

Les douze canaux qui traversent la ville d'Amiens et le grand nombre de ses usines attestent, depuis des siècles, son génie industriel. La variété remarquable des produits de

son industrie la place au rang des villes les plus industrieuses et les plus commerçantes de France ; le commerce intérieur et extérieur de ces produits s'élève seul à plus de cent millions.

LES CONQUÊTES

MODERNES

DU GÉNIE,

SUR LA NATURE,

PAR M. CRETON.

Épître à M. de Pongerville.

(1827.)

Sage et brillant esprit, poëte ingénieux,
Spectateur éclairé de la terre et des cieux,
Par un sublime effort, vainqueur de la peinture
Ton art met sous nos yeux l'admirable nature.
Tantôt de ses secrets sondant la profondeur
Tu changes en clartés d'incertaines lueurs ;
Tantôt de ses bienfaits l'image séduisante
Par tes vers retracée instruit, captive, enchante.
Trop heureux le mortel brûlant d'un feu si beau
Qui de la vérité suit encor le flambeau !
Arrivé glorieux au bout de la carrière
Le Lucrèce français doit franchir la barrière.

Un immense horizon s'ouvre devant tes pas ;
Sache le mesurer, et ne recule pas.
Un chemin escarpé trouble un regard timide,
Mais, la gloire est ton but, le génie est ton guide :
Peut-on craindre un combat dont la gloire est le prix?
« Des muses, diras-tu, les nombreux favoris
Ont, frappés les premiers d'une heureuse lumière,
Du langage des Dieux épuisé la matière.
L'homme se reproduit et des mêmes désirs
Naissent mêmes douleurs ou semblables plaisirs.
Nos besoins, nos penchants ont dès les premiers âges
Cherché pour s'embellir le secours des images.
Par quels accents nouveaux pourrait-on plaire encor?
Il est vrai, les auteurs ont eu leur âge d'or ;
Les rives du Permesse aujourd'hui sont gardées :
Les sentimens du cœur, primitives idées,
Les vertus, les bienfaits et surtout la beauté
Source de l'existence et de la volupté,
Devaient, de nos aïeux échauffant le génie,
De leurs premiers concerts enfanter l'harmonie ;
Mais chaque âge à nos yeux offre sa nouveauté,
Et le génie enfin n'est pas deshérité.
Devançant de Clio la justice tardive
Un Pindare nouveau peut voler vers la rive
Où tombe le chrétien, où sa mourante voix
Appelle la pitié sur le trône des rois.
Les barbares d'Asie ont vû les Thermopyles!...
Vœux sacrés des martyrs resterez-vous stériles ?

Des humains repoussés élevez-vous aux cieux !
D'un tableau déchirant tu détournes les yeux
Et tu n'oses mêler tes chants à tant d'alarmes.
Ah ! donnons au guerrier ou nos bras ou nos armes,
A l'épouse, à l'enfant nos secours et nos pleurs,
Plus tard nous chanterons leur gloire et leurs malheurs.
La méditation te charme et la nature
Repait de ses beautés ton âme simple et pure.
De la philosophie enseigne-nous les lois ;
Poursuis la vérité, que docile à ta voix
La nature aux humains dévoile ses merveilles :
Il n'est pas de sujet plus digne de tes veilles.
Fais parler la science en vers harmonieux ;
Le langage français, rebelle et dédaigneux,
Se soumet sans effort aux doux sons de ta lyre;
Jamais ce que tu sens sur tes lèvres n'expire :
L'expression te fuit, par un heureux détour
Tu conduis la pensée et la produis au jour.
C'est par de tels secrets que l'aimable Delille
Captiva sur nos bords la muse de Virgile.
Tes vers ont triomphé d'injustes préjugés,
Et d'un sublime auteur les mânes sont vengés.
Reconnaissant des soins que tu pris de sa gloire,
En inscrivant ton nom au temple de mémoire,
De tes nobles efforts il excite l'ardeur.
Il te dit : « la sagesse avait séduit mon cœur ;
» Je crus de l'univers expliquer l'harmonie ;
» Mais plus d'un vain prestige égara mon génie.

» Si, chassant les faux dieux des parvis éternels,
» De frivoles terreurs j'affranchis les mortels ;
» Si je vis tous les corps gravitant dans l'espace
» Du vide interposé prendre, céder la place,
» Ne levant qu'à demi le voile de l'erreur,
» Dans cette immensité, je vis la pesanteur,
» Sans frein, suivre à jamais l'impulsion première
» Et d'abîme en abîme entraîner la matière.
» L'enchaînement des corps, leurs mouvemens réglés,
» L'ordre qui les conduit n'étaient pas révélés.
» De centre dépouillant la terre et la nature,
» Du monde sur un plan je traçai la figure :
» Je chantais ; et ce globe et les mondes divers
» Suivant un cours certain roulaient dans l'univers.
» La vérité ne vient qu'à la suite des âges ;
» Instruits par nos erreurs, riches de nos ouvrages,
» L'art et l'expérience éclairant les humains
» Ont affermi leurs pas dans de plus sûrs chemins.
» Le Génie a volé de victoire en victoire :
» Suis son char de triomphe et célèbre sa gloire. »
Oui, l'homme conquérant de ce vaste univers
Offre à l'âme un tableau qu'embelliront tes vers.
Qu'il parle en souverain à tout ce qui respire
Ou que l'air et le feu subissent son empire,
Qu'il retienne captifs ou dirige les flots,
Que sa voix dise aux vents d'entraîner ses vaisseaux,
Que de fruits et de fleurs il couvre un champ sauvage,
Du Dieu qui le créa l'homme est l'auguste image.

Aussi, quand du vainqueur les généreux efforts
Ont surpris ses secrets, découvert ses trésors,
La Nature, à nos yeux, belle et noble conquête,
Sous un joug flétrissant ne courbe point sa tête.
Le Génie à ses pieds dépose un sceptre d'or,
Il lui parle, l'écoute, et l'interroge encor :
Unis, leurs dons heureux vont enchanter la terre.
Telle à la fleur des ans la pudique bergère
Craignant d'un jeune époux les regards amoureux
Se cache, fuit, combat, se dérobe à ses vœux...
Vains efforts ! il la suit, et bientôt l'hyménée
Féconde de l'amour la chaîne fortunée.

Oh ! si les doctes sœurs dont nous suivons les lois
A des accens moins fiers n'avaient soumis ma voix,
Du Génie avec toi suivant le vol sublime
Des plus nobles hauteurs je franchirais la cîme ;
De loin je le verrais par d'utiles travaux
Inviter la nature à des bienfaits nouveaux,
Pour s'en faire un appui renverser les obstacles
Et des décrets divins recueillir les oracles.
Des célestes flambeaux je tracerais le cours ;
Je verrais le soleil à ce vaste concours
Présider immobile, et la terre entraînée
Environner ses feux du cercle de l'année :
Par sa mobilité, des ombres et du jour
Sur son axe tournant elle a vu le retour,
Et la reine des nuits, sa compagne fidèle,
Chaque mois a décrit son ellipse autour d'elle.

Lalande à son regard soumettant l'univers
De mondes inconnus parsema ses déserts.
De la terre et des cieux précisant la mesure
En son compas Delambre enferma la nature.
Toi qui les précédas, Newton, dans cette nuit
A travers tant d'écueils quel phare t'a conduit ?
A la masse des corps égalant leur puissance,
Tu les vis en tout sens franchir le vide immense,
Attirés l'un par l'autre et soudain repoussés
Obéir à la main qui les a tous lancés.

Le fluide brillant que reçoit ta paupière
En rayons dispersés descend-il sur la terre,
Ou vient-il, ondoyant, en cercles inégaux
De ses vives clartés nous dispenser les flots ?
Vois-le frapper au loin dans ses élans rapides
Les airs et les vapeurs, les eaux et les solides,
Et de ces corps divers l'essence ou les contours
Diviser, réfléchir, rompre, arrêter son cours.
Par lui diversement chaque objet se colore ;
Du bandeau varié dont Iris se décore
Le prisme reproduit les natives couleurs.
L'art supplée à nos sens incomplets et trompeurs :
Soumettant son éclat à la forme du verre
Le foyer lumineux s'étend ou se resserre.
Quel objet peut alors échapper à tes yeux ?
Ils franchissent les mers et lisent dans les cieux.

Parfois l'air quoique pur s'obscurcit de nuages,
Et souvent un beau ciel recèle les orages :

Choisis pour t'éclairer des signes moins trompeurs.
En pesant l'atmosphère on connaît ses hauteurs ;
Tu sais le poids de l'air en l'opposant au vide.
Vois monter dans ce tube ou baisser le liquide ;
Sur des degrés égaux il marque la chaleur.
La corde qui se tend décèle la vapeur.
Consulte aussi des vents le mobile interprète,
Et promets de beaux jours ou prédis la tempête.
Il est dans l'univers des corps mystérieux
Dont la nature échappe à nos sens curieux
Et dont les effets seuls attestent l'existence.
La chaleur dont les corps répand son influence :
Dilatés par le feu, par le froid comprimés
Leurs mobiles ressorts soudain sont transformés.
Un principe inconnu, vers les glaces du pôle,
Par un attrait constant incline la boussole,
Agit diversement sur les êtres divers,
Pénètre, anime tout et régit l'univers.
D'où provient de ce corps la force magnétique ?
Faut-il trouver en lui ce fluide magique
Qui de noires vapeurs chargeant au loin les airs
Fait éclater la foudre au milieu des éclairs.
Que si de tels secrets arrêtent le Génie
De nos cités au moins la terreur soit bannie.
De ses concitoyens heureux législateur
Franklin saura dompter un fléau destructeur.
Il détourne la foudre et, nouveau Prométhée,
Va dérober aux cieux la flamme redoutée :

Un métal aiguisé la reçoit, et soudain
La terre sans effort l'accueille dans son sein.
Lorsqu'enfin la raison de vérités avide,
De l'école à jamais chassant l'horreur du vide,
Des corps aériens connut la pesanteur,
L'homme du vol de l'aigle envia la hauteur :
L'homme, qui sut braver les flots des mers lointaines,
De l'empire éthéré veut parcourir les plaines.
De ce navigateur quel est donc le vaisseau ?
Un fluide léger, véhicule nouveau,
Captif, porte avec lui sa prison vers la nue
Et traîne dans les airs la barque suspendue.
La science eut aussi ses héros, ses martyrs,
Et plus d'un vient de pleurs mêler nos souvenirs.
Le désir de savoir, l'étude, le génie
Dédaignent le repos, les plaisirs et la vie.
Du jeune Derozier qui ne sait le revers ?
Trop fier de son projet, il veut au sein des airs
Contempler et franchir l'Océan redoutable,
Au vif essor d'un gaz léger mais inflammable
Du feu qui raréfie il unit le ressort ;
Le peuple épouvanté voit sa chûte et sa mort.
Tel, avide des cieux, déplorable victime,
Icare en s'élevant se creusait un abîme ;
Il périt ; mais du moins, loin d'un sol détesté
Il fuyait, appelant Patrie et Liberté ;
Et seul, et sans espoir, « mon fils ! », cria le père,
» Mon fils ! la servitude est encore plus amère ! »

Multipliant des eaux les utiles secours
Par des chemins nouveaux l'art dirige leur cours;
Ces canaux de l'état sont les veines fécondes :
Ils portent dans nos murs les tributs des deux mondes,
Et par eux l'industrie a doublé ses trésors.
Mais combien au génie ils ont coûté d'efforts !
Vois ces monts entr'ouverts, ces digues imposantes,
Ces fleuves souterrains, ces voûtes menaçantes :
A nos vœux infinis rien n'a donc résisté ?
Dans quels sentiers déserts ce char est emporté !
Près d'abîmes sans fond, sur un rocher sauvage,
Le fer reçoit la roue et lui trace un passage.
De l'énorme fardeau tu connais le moteur :
Le feu divise l'eau ; la brulante vapeur
Lève et pousse le poids qui la presse et l'entrave.
Ce levier si puissant du génie est l'esclave ;
Et sa force imprimée aux travaux des humains
Livre tous les succès à leurs débiles mains.
Vois-tu fuir ce vaisseau ? que ses rames tournantes
Frappent rapidement les ondes écumantes !
Les flots ont obéi, l'heureux navigateur
Peut dédaigner des vents l'inconstante faveur.
Si du titre pompeux de principes du monde
Le temps a dépouillé les airs, la terre et l'onde,
Garde toi d'affirmer que tes efforts savans
Te livrent aujourd'hui de simples élémens.
Du globe transparent qui pèse sur la terre
Deux fluides subtils forment l'onde légère :

L'un fait naître la flamme et porte, respiré,
De la vie en ton sein le principe sacré ;
L'autre, plus abondant, de cette vive essence
Par un mélange heureux tempère l'influence ;
Seul il éteint la vie et la combustion :
De ce pouvoir funeste il a tiré son nom.
Illustre Lavoisier, dans un corps invisible
Tu découvris de l'eau l'élément combustible,
Qui, s'unissant au feu, soudain avait quitté
Sa forme aérienne et sa légéreté.
Du principe éthéré dépouillant le liquide
Bientôt tu retrouvas l'inflammable fluide.
L'Élément dans le feu n'a donc pas son tombeau ;
Il vit dans les liens d'un Élément nouveau.
Quel terme était prescrit à cet élan sublime ?
Hélas ! il vint un jour de douleur et de crime...
Pour qui cet échafaud dressé devant tes pas ?
Barbares, d'un instant retardez son trépas !
Arrêtez... sans murmure il vous livre sa vie,
S'il peut de ses travaux enrichir sa patrie.
Le sage des partis connaît les attentats,
Il les voit et gémit, il ne conspire pas.
N'importe, il faut périr : les talens, le génie
De ces tyrans d'un jour redoublaient la furie.
Mais, quels feux ont paru ? dans l'ombre de la nuit,
Du jour à mes regards l'éclat est reproduit !
Le principe de l'eau se dégage et s'élance,
Par de nombreux conduits vers la flamme il s'avance,

Il brûle, et s'évapore. Un aliment nouveau
Nourrit incessamment l'impalpable flambeau.
Sa lueur argentée orne les jeux scéniques,
Et fait de nos palais resplendir les portiques.
Quel pouvoir inconnu des solides métaux
Dans le sein de la terre a tracé les canaux ?
D'atômes primitifs sont-ils la pure essence,
Ou d'élémens divers forment-ils leur substance ?
Aveugle, et balotté sur une onde sans bords
L'adepte souffle, et l'air disperse ses trésors.
Qui peut former un tout ignorant ses parties ?
Décompose des corps les bases assorties ;
En brisant leur lien apprends à les unir,
Et dis-nous, en léguant tes vers à l'avenir,
Comment un vil cailloux, dans sa masse grossière,
Concentre un Élément qui vit dans l'atmosphère,
Et sous quel poids un gaz qui se dérobe aux yeux,
Prendrait du diamant et le corps et les feux.
Combats le préjugé, romps le joug qu'il impose :
Cherche les élémens dont le sol se compose ;
Par des sucs généreux féconde le sillon,
Toi qui vois dans le germe un tendre nourrisson
Aspirant un lait pur sur le sein de sa mère.
Un aliment nouveau l'attend hors de la terre ;
La feuille reçoit l'air de ta bouche exhalé,
Et d'élémens impurs te le rend dépouillé :
Ainsi la plante vit, se nourrit et respire
Mais un instinct plus doux tend à la reproduire ;

La chaste Sensitive a connu les amours.
Tous les êtres créés suivent le même cours :
Ils naissent pour s'aimer, ils s'attirent, s'unissent,
Produisent à leur tour ; le temps fuit : Ils périssent.
Mais bientôt dispersés leurs principes divers
Formant de nouveaux corps conservent l'univers.
Tous les jours à grands pas l'esprit humain s'avance,
Comme un coursier bouillant dans l'arène il s'élance,
Il atteint, et bientôt il a franchi le but.
L'agréable à l'utile apporte son tribut ;
Tout suit le même élan ; tandis que le génie
Fertilise les champs, enrichit l'industrie,
Les arts ont enfanté des miracles nouveaux.
Notre âge a de Zeuxis retrouvé les pinceaux :
Quels merveilleux secrets nous attendaient encore !
La toile se déploie et l'art qui la décore,
Observant la distance et le jour reflété,
N'offre plus un tableau mais la réalité.
Sans sortir de nos murs on visite le monde ;
Les villes, les forêts, les monts, la mer profonde
Tout vient chercher nos yeux. l'Anglais qui près de nous
Trouve des cieux plus purs et des plaisirs plus doux,
Voit les tours d'Albion et le nouveau Pactole
Quand le Romain surpris se croit au Capitole.
Écoute, en admirant un spectacle pompeux,
Des voix, des instrumens l'ensemble harmonieux ;
Dis comment aux accords que l'Ausonie inspire
Erato de ses mains laisse échapper la lyre.

L'art a des fictions surpassé les beautés ;
Par d'élégans travaux il pare nos cités,
Et, quand le faste endort les peuples de l'Asie,
A la magnificence il sait donner la vie.
A la beauté la grâce ouvre l'accès du cœur ;
Le vêtement léger qui voile la pudeur
Sous les yeux des amours embellit la nature :
Le goût a de Vénus dérobé la ceinture ;
L'opulence s'allie à la simplicité,
La raison applaudit et l'œil est enchanté.
De plus mâles beautés si ta muse est éprise,
Chante la Liberté près des trônes assise.
Illustre par ses lois comme par ses guerriers
La France dans la paix cueille encor des lauriers :
Pour les grands citoyens bienveillante patrie !
Plus d'un sut marier aux accens du génie
La voix de la morale et de la vérité.
Amour de la patrie, honneur, humanité,
Vous n'êtes plus réduits à de vaines doctrines !
Vois Salins consumé sortir de ses ruines.
Au sort des malheureux tous les cœurs sont liés ;
La Grèce à ses douleurs nous a tous ralliés.
Quand un monstre échappé des enfers en furie
De son souffle empesté désola l'Ibérie,
De la contagion les ravages affreux
Ne comprimèrent pas un essor généreux.
Génie, humanité, saint amour de la gloire,
Vous sûtes à la mort arracher sa victoire !

Ils venaient de nos bords ces savans vertueux
Qui, consumant leur vie en efforts dangereux,
Jusqu'au sein du trépas poursuivant la nature
D'un mal contagieux sondaient la source impure.
Vierges qui ne vivez que pour nous secourir,
Dont la voix rend l'espoir, dont la main sait guérir,
Vous les avez suivis sur ces rives funestes.
Ah ! Dieu vous envoya des demeures célestes ;
Et vous, pour ajouter un charme à vos bienfaits,
Anges, d'un sexe aimé vous avez pris les traits.
Que de pleurs sont taris, quand un art tutélaire
Rend l'épouse à l'époux, à l'enfant une mère!
Qu'il est beau de veiller sur les maux des mortels !
Epidaure à cet art éleva des autels.
Chaque jour, ses travaux étendant ses lumières,
Il ouvre un nouveau port aux humaines misères.
Près des maux la nature a placé des bienfaits :
Jenner, observateur de ses profonds secrets,
D'un occulte venin dérobant la puissance,
Maîtrisa ce fléau qui, même à l'innocence,
Ravissait sous nos yeux la vie ou la beauté.
Suivant avec ardeur cet exemple vanté
La science bientôt, en prodiges féconde,
Tarira le poison vengeur du nouveau monde,
Et ce feu qui dans l'homme allume la fureur
Que décèle de l'eau l'insurmontable horreur.
Sur de rians tableaux que ton regard s'arrête :
Pour ces jeunes enfans l'étude est une fête ;

Chacun d'eux est élève et maître tour-à-tour,
Et l'art vient sans effort, comme naît un beau jour.
Ainsi d'un âge heureux cultivons l'innocence,
Du toit de l'indigent bannissons l'ignorance
Qui traîne sur ses pas le vice et le malheur.
Homme, par le savoir monte vers ton auteur !
Les arts et les vertus consoleront la terre ;
Nourris le feu sacré qui l'échauffe et l'éclaire ;
Nos enfans plus instruits, plus sages, plus heureux,
Le transmettront plus pur à leurs derniers neveux.
Nos aïeux ont vu naître aux champs de Germanie
Cet art propagateur des trésors du génie,
Qui, pour vaincre l'oubli, le mensonge et la mort,
Suppléa de la main l'insuffisant effort.
La vérité par lui dans le monde est semée ;
Il soutient, multiplie, étend la renommée ;
Et, les noms des héros, leurs exploits, leurs vertus
Bravent la faux du temps et ne périront plus.
Oh ! que de tels succès la gloire est douce et pure !
Mais, pourquoi cet esprit qui dompte la nature,
Qui doit par des bienfaits signaler ses efforts,
Comme un fleuve embellit et féconde ses bords,
Tel qu'un torrent de feu que le Vésuve enfante
A-t-il souvent traîné sa lave dévorante ?
Le souffre du salpêtre enflamme le ressort,
L'airain tonne et répand l'épouvante et la mort.
Egaré par l'abus de la philantropie
Un savant a pensé qu'un effort du génie

Pourrait, changeant les lois de l'immuable sort,
Enchaîner aux enfers la douleur et la mort.
O d'un cœur généreux incroyable délire !
A ce funeste vœu quel homme eût pu souscrire ?
Il faudrait, chers amis que nous avons perdus,
Vous survivre toujours et ne vous revoir plus ;
Toujours traîner nos fers dans l'exil où nous sommes,
Chargés d'ans et d'ennuis parmi de nouveaux hommes.
Ce séjour n'est point fait pour l'immortalité ;
Loin de nos faibles yeux s'assied l'éternité.
On ne sait, tant l'étude accroît l'intelligence,
Jusqu'où l'esprit humain étendra sa puissance :
L'univers est le champ de ses nouveaux succès ;
Mais, du temple éternel il n'aura point l'accès.
Ce qui frappe les sens sera de son domaine :
Des êtres animés il peut saisir la chaîne ;
Il peut, à l'examen soumettant tous les corps,
Trouver leurs élémens, deviner leurs ressorts ;
Là son pouvoir finit. Un être grand, immense,
Invisible, en tous lieux fait sentir sa présence ;
Nous l'avons nommé Dieu ; les plus sages esprits
Ont adoré ce Dieu, mais ne l'ont pas compris.
Recélant en son sein une céleste flamme
L'homme vit, pense, agit; il se dit : « c'est mon âme ! »
Mais de ce nom si beau qui lui dira le sens ?
Inquiet, j'interroge et cette âme et mes sens :
Que suis-je ? pourquoi suis-je ? où trouver la lumière ?
Et j'entends une voix qui me répond : « Espère. »

ADIEU

A LADY BYRON. (*)

(Traduction. -- 1833.)

Adieu... c'est pour jamais ; tu le veux : pour jamais !
Contre tant de rigueur ma voix est sans murmure.
Adieu... l'oubli, peut-être, eût dû suivre l'injure...
Adieu ; je me soumets.

Que ne peut-il s'ouvrir, le cœur où, sans alarmes,
Pour ta tête souvent tu cherchais un appui,
Quand descendait sur toi ce sommeil plein de charmes
Qui pour toujours a fui.

Qu'il s'ouvre devant toi, que ton œil le pénètre
Ce cœur, et sonde enfin ses plus secrets replis ;
En me connaissant mieux, tu me verrais, peut-être,
Moins digne de mépris.

Je le sais bien, le monde a loué ton courage ;
Chacun en souriant applaudit à tes coups :
N'est-ce pas t'offenser? Tu dois un tel hommage
Au malheur d'un époux.

Digne du châtiment, j'en dus subir l'atteinte ;
Mais, ne put-on choisir quelque trait moins cruel?
Le bras, dont tant de fois je ressentis l'étreinte,
Porte le coup mortel.

Vas, ne t'abuse point: le temps qui nous entraîne
Peut aussi de l'amour amener le déclin ;
Mais nul pouvoir des cœurs ne brisera la chaîne
Par un effort soudain.

Oui, mon cœur déchiré conserve encor sa flamme ;
Oui, le tien vit encor de son premier amour ;
Et tous deux nous pensons des mots qui percent l'âme:
« Séparés sans retour. »

Mots affreux, plus amers que les chants funéraires
Répétés à l'instant des suprêmes adieux!
Chaque soleil verra deux couches solitaires ;
Veufs, nous vivrons tous deux.

Que notre enfant te reste et console ta vie,
Et que, par toi formée à ses premiers accens,

Elle dise : « mon père ! » encor qu'on l'ait ravie
A mes embrassemens.

Quand sa petite main presse ta main si chère
Et quand sa lèvre essaie un baiser, songes-tu
Que pour toi vers les cieux s'élève ma prière,
Et que j'ai tout perdu ?

Regarde notre Ada ; que son jeune visage
Te rappelle l'époux dont l'exil est sans fin :
Tu ne le verras plus ; mais, sa fidèle image
Agitera ton sein.

Tu connais mes erreurs... oui, mais de ma folie
Pour connaître l'excès, hélas ! il n'est que moi :
Quand se flétrit par toi tout l'espoir de ma vie,
Je n'espère qu'en toi.

Tout mon être s'éteint. C'est aux pieds d'une femme
Qu'un orgueil inflexible expire terrassé ;
Et, délaissé par toi, je croirais que mon âme
Aussi m'a délaissé.

Que ne puis-je oublier !... Car, la prière est vaine ;
Et quand c'est moi qui prie elle est plus vaine encor.
Mais bientôt ma pensée aurait rompu la chaîne
Et repris son essor.

C'en est donc fait ; adieu !... loin de tout ce que j'aime
Consumé de regrets, je n'ai plus d'avenir ;
Tout lien est brisé ; seul, je me fuis moi-même,
Et je ne puis mourir.

NOTE.

(*) Lord Byron n'était pas un modèle en tout genre : lady Byron fut offensée et inflexible. Une séparation fut prononcée ; Byron s'expatria. Sa douleur lui inspira les stances intitulées *Fare Thee Well*.

Cette élégie où la simplicité de l'expression répond si bien à la vérité des sentimens, faisait dire à Madame de Staël : « Je voudrais avoir été » malheureuse comme Lady Byron et avoir inspiré à son époux les vers » qu'il a faits pour elle. »

Byron regardait comme une des plus dures conditions attachées à la gloire d'un auteur celle d'être traduit dans une langue étrangère. Mais, lors même qu'il m'eût été donné de rendre tout ce que l'auteur anglais a exprimé, je doute fort que beaucoup de femmes portent aussi loin que Madame de Staël l'amour de la poésie.

UN REGARD

Sur la Vie.

(1831.)

PAR M. CRETON.

Ah ! si tant de liens n'attachaient à la vie,
Si l'homme aux jours passés n'enchaînait l'avenir,
S'il n'entendait ces mots, de quelque voix chérie :
« Tu ne peux pas mourir ! »

Si l'on était à soi quand l'âme se délivre
De tout ce qui séduit, quand vient la vérité,
Peut-être il serait doux de n'avoir plus à vivre
Que dans l'éternité ;

De ne plus contempler tant d'affreuses misères ;
Le besoin qui supplie ou marche révolté ;
Et, parmi les heureux, tant de peines amères,
Et tant de vanité.

Que de trônes brisés ! que de grandeurs à terre !
Enfin de la Justice à nos yeux le jour luit !...
O faibles ! la Justice, en ce monde étrangère,
Paraît, frappe et s'enfuit.

Qu'il ne murmure pas celui qui voit la tombe
S'entr'ouvrir, jeune encor, par la foudre touché ;
Consumé lentement, il s'incline, succombe,
Et s'éteint desséché.

Il meurt.. comme un rayon se perd dans un nuage,
Comme se rompt la tige au milieu de l'été,
Comme le flot se brise aux récifs de la plage
Dans sa course arrêté.

Qu'il ne murmure pas ; il a connu la vie,
Tout ce qu'elle promet, ce qu'elle a de bonheur ;
C'est assez ; faut-il donc qu'il épuise la lie
D'un breuvage trompeur ?

La vieillesse est morose, inquiète, sévère,
En proie aux maux présens, regrettant ce qui fut :
Plutôt, hélas ! plutôt tomber dans la carrière
Que se traîner au but.

La mort fléchit la haine, et fait taire l'envie :
Que peut-on envier à celui qui n'est plus ?

Ses fautes, ses erreurs, soudain on les oublie,
Il n'eut que des vertus.

L'amitié lui décerne une palme civique,
Rêve ce qu'eût produit un avenir perdu ;
Et répète, en créant ce tableau fantastique :
« Hélas ! s'il eût vécu ! »

Seul et libre, avec joie il eût quitté la vie ;
Mais, laisser sans appui tout ce qui lui fut cher....
Ses yeux se sont mouillés... pour toi, toi son amie,
Que l'adieu fut amer !

Tu l'avais dû prévoir : ces rêveurs ont des âmes
Qui bientôt de la vie ont usé le flambeau :
Aujourd'hui du bonheur, de l'ivresse, des flammes,
Et demain un tombeau.

Il grava dans ton cœur des mots que rien n'efface,
Le nom qu'il te donna, c'est le tien pour toujours,
Oui, toujours... nul amour n'usurpera la place
Des premières amours.

Que n'est-elle avec lui, là, sous la froide pierre?..
Près d'elle, des enfans sont livrés à leurs jeux,
Ignorant la douleur et la mort ; pauvre mère,
Reste, reste avec eux.

O quel charme divin dans sa longue paupière,
Ce front pâle, ces traits maigris avant le temps,
Ces cheveux que retient le crêpe funéraire,
Et ces noirs vêtemens !

Elle était belle aussi, lorsqu'aux fêtes mondaines,
Vierge, épouse, le front paré de fleurs et d'or,
Elle souriait ; veuve, avec ses larmes vaines,
Elle est plus belle encor.

Il est une douleur qui n'est pas toute amère,
De touchans souvenirs, quand le bonheur a fui.
Les larmes et le deuil auront sa vie entière ;
Mais, elle fut à lui.

Aimer !... c'est là le mot qui résume la vie ;
D'un cœur contre son cœur sentir le battement ;
Tout le reste, ici-bas, est prestige, ou folie,
Ou mystère, ou néant.

ÉPITRE

SUR

l'Enseignement Mutuel,

PAR M. A. MACHART,

MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Ariste, tu le sais, cette utile science
Qui de nos premiers ans dirige l'innocence,
Incertaine en sa marche et trop lente en son cours,
D'une sage réforme appelait le secours :
Ces lieux où chaque jour une troupe docile
Vient braver les dégouts d'une étude stérile,
Ces lieux qui devaient plaire et qu'on rend odieux,
Osons le rappeler, qu'offraient-ils à nos yeux ?
Sur un trône élevé des mains de l'ignorance
Règne d'un noir pédant l'altière suffisance.
Je vois à ses côtés la tristesse et l'ennui ;
Des enfans, au hasard entassés près de lui,
Tremblent, et la terreur sur leur figure empreinte
Prouve que de son art le ressort est la crainte.

De leurs yeux effrayés je vois couler des pleurs ;
Je cherche des travaux et trouve des douleurs.
L'un, debout, l'œil au ciel, d'une voix enfantine,
Marmotte du *Pater* la syllabe latine ;
Des lettres, à ses yeux offertes chaque jour,
Il interroge en vain la forme et le contour.
Sous le bec incertain d'une plume inhabile,
Voulant les imiter, celui-ci les mutile,
Tandis que par Barême un troisième conduit,
De deux QUATRE assemblés cherche en vain le produit.
Tous, pour prix d'une longue et fatigante étude,
Ont de leur ignorance acquis la certitude.
Mais quel tableau plus doux à mes yeux s'est offert?
De ces accords joyeux qui forme le concert ?
Où courent ces enfans, quel espoir, quelle fête
Précipite leurs pas vers cette humble retraite ?
Allons ; je veux les suivre, assister à leurs jeux ;
Temoin de leurs plaisirs, j'en veux jouir comme eux;
Entrons..Mais qu'aperçois-je? Ah! c'est encor l'étude,
Mais sans pleurs, sans dégoûts, sans noire inquiétude,
L'étude de l'enfance amusant le loisir,
Facile, aimable et douce, et semblable au plaisir.
O vertueux Paulet, honneur à ton génie !
Voici l'art que ton zèle offrit à ma patrie,
Art qu'oubliait la France et que l'Anglais jaloux
Prétendit nous donner, lui qui le tient de nous.
De nos premiers essais égayant la tristesse,
De la raison naissante il soutient la faiblesse,

De l'émulation alimente le feu,
Fait de l'élève un maître et de l'étude un jeu.
LA, je vois un enfant à peine à son aurore ;
Le sable divisé sous sa main faible encore,
Dessine les contours des lettres qu'à ses yeux
Signale d'un Mentor le doigt officieux.
Bientôt un bois léger emporte son ouvrage.....
Enfant ! de nos projets ton travail est l'image :
Comme lui, chaque jour sur le sable tracés,
Et par d'autres projets, le jour même, effacés.
Bientôt, abandonnant cette arène mobile,
D'un crayon délicat, sur l'ardoise docile,
On te verra former ces traits ingénieux
Qui peignent la pensée et qui parlent aux yeux,
Jusqu'à ce que ta main, dans sa course plus sûre,
Du burin élégant imite la gravure.
PLUS loin, près d'un tableau dans un cercle enfermé,
De lecteurs attentifs un groupe s'est formé.
Par syllabes, par mots, la phrase divisée,
Vole de bouche en bouche et renaît composée.
Chaque élève à son tour ou dirige ou s'instruit ;
Par celui qu'on guidait bientôt on est conduit ;
On triomphe sans morgue, on cède sans colère,
Et le vaincu sourit au vainqueur qui l'éclaire.
POURSUIS, art précieux, le cours de tes succès.
A des reproches vains oppose tes bienfaits ;
A l'univers entier l'Europe te dédie.
Va, sur les pas d'un Grec, éclairer la Syrie.

Le farouche Africain, posant son calumet,
Fait redire aux échos un bruyant alphabet,
Tandis qu'en Amérique on voit le Noir sourire
A ces traits inconnus que sa main sut produire.
Maintenant paraissez, sophistes envieux,
Qui voulez de nouveau le ravir à nos vœux.
A le combattre encor quelle erreur vous engage?
Celui-ci, d'un faux zèle empruntant le langage,
De l'école nouvelle ardent persécuteur,
En un sombre présage exhale sa fureur.
Il voit, sous le manteau de la philosophie,
Naître de raisonneurs une troupe ennemie,
Qui, portant sur Dieu même un regard curieux,
Prétendra l'exiler de la terre et des cieux.
Il pense qu'aux vertus l'enfant ne peut s'instruire,
Si la crainte en son cœur a perdu son empire,
Et si son humble dos, de la verge pressé,
Dans l'austère leçon n'est point intéressé.
L'autre, fougueux baron, avec aigreur signale
Les maux que va produire une école fatale;
De Lancastre et de Bell il voit les fiers enfans,
Du pouvoir populaire aveugles partisans,
Patriotiquement déchirer la patrie,
Et de leur liberté fonder la tyrannie;
Il voit d'autres Brutus, une pique à la main,
De son château pillé partager le butin,
Et, bravant du blason l'allégorique empreinte,
Briser les écussons où sa noblesse est peinte.

Crassus, de l'ignorance apôtre intéressé,
Dur censeur du présent, sombre amant du passé,
Regrette l'heureux temps où les arts et l'étude
Des cloîtres, loin du monde, ornaient la solitude,
Où, dans son vieux manoir, un triste Chevalier,
Brave dans les combats, mais ignorant altier,
Laissait au desservant de sa chapelle antique
Le soin de déchiffrer une vieille chronique,
Ou celui de transmettre à nos derniers neveux
L'incroyable récit des faits de ses aïeux.
A l'en croire, l'enfance, en tous lieux éclairée,
Va fuir des arts grossiers la carrière abhorrée,
Et, quittant les hameaux, accabler les cités
De l'inutile amas de talens rebutés.
On verra le maçon, au haut de son échelle,
Poursuivre sur les toits une rime rebelle,
Et dans les champs déserts d'agrestes Apollons
Semer de méchans vers leurs stériles sillons.
De cet abus, dit-il, prévenons l'origine;
Les talens prodigués de l'art sont la ruine :
Il faut, par un édit limitant les succès,
De l'étude au vulgaire interdire l'accès ;
Il faut... —Ah ! suspendez une guerre cruelle !...
Toi, d'abord, qui du ciel embrasses la querelle,
Ose m'accompagner ; viens, suis-moi vers ce lieu
D'où ton erreur bannit la morale de Dieu.
Dans cet asile heureux tu verras la prière
Chaque jour du travail consacrer la carrière,

Et l'enfance, aux vertus instruite par la foi,
Demander à son Dieu le salut de son Roi.

Pour toi, sombre Baron, dont les clameurs assiègent,
Au nom des Souverains, ce qu'eux-mêmes protègent,
Toi qui, sans leur aveu, viens défendre leurs droits,
Vois le Pontife Saint, les Princes et les Rois
Appeler dans les lieux soumis à leur empire
Cet art que tu nous peins armé pour les détruire ;
Et si ce n'est assez pour calmer ta frayeur,
Souviens-toi que Louis en fut le protecteur.
Tremblante encor des maux que causa l'anarchie,
La France a su du monstre enchaîner la furie.
Si de quelqu'insensé l'effort audacieux
Tentait de relever son empire odieux,
On le verrait bientôt, par un juste supplice,
Orner un long poteau qu'a planté la justice,
Et, la rame à la main, promener sur les mers
Ses folles visions et ses desseins pervers.

Maintenant du savoir embrassant la défense,
Faut-il en lieux communs combattre l'ignorance,
Et de discours usés gonflant mon triste vers,
Lui reprocher nos maux, nos vices, nos revers,
De l'immoralité les crimes volontaires,
Du fanatisme affreux les erreurs sanguinaires,
Ces lois, vils monumens du pouvoir féodal,
Par qui tout Suzerain dépouillait son vassal,
Et, d'un infâme droit légitimant ses vices,
De l'épouse à l'époux disputait les prémices ?

Faudra-t-il, de l'erreur déchirant le bandeau,
Des maux qu'elle a produits présenter le tableau ?
Peindrai-je ces devins sans art et sans puissance,
Désavouant envain une vaine science,
Et dans des feux vengeurs, par un affreux trépas,
Expiant un pouvoir qu'ils ne se croyaient pas,
Enfin l'oisiveté, mère de l'indigence,
Au vice qui la paye immolant l'innocence ?.....
Non, non, laissons l'erreur appeler par ses vœux
Ces temps où l'ignorance, un bandeau sur les yeux,
De nuages épais enveloppait la terre,
Et du flambeau des arts éteignait la lumière.
Pour nous, qui du savoir connaissons tout le prix,
De ses sages leçons éclairons nos esprits.
Et vous, de mon pays, chère et tendre espérance,
Enfans, dont les vertus honoreront la France,
Voyez le livre auguste où le meilleur des Rois
De sa main généreuse a consacré vos droits.
De l'inégalité brisant la loi cruelle,
Aux plus nobles emplois lui-même vous appelle ;
Allez, et de ses soins recueillant les effets,
A force de talens méritez ses bienfaits.

QUATRIÈME CLASSE.

HISTOIRE, ANTIQUITÉS, PHILOSOPHIE, PHILOLOGIE, ETC.

STATISTIQUE

De l'Arrondissement de Péronne,

PAR MM. HYVER PÈRE ET FILS,

DE PÉRONNE,

MEMBRES CORRESPONDANS.

GÉOGRAPHIE. PHYSIQUE.

L'ARRONDISSEMENT de Péronne est situé au 20e degré, 39 minutes, 44 secondes de longitude : au 49=55=30 de latitude.

Il est borné à l'est, par le département de l'Aisne et celui du Nord.

Au nord, il confine aux départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

A l'ouest, il est borné par les arrondissemens d'Amiens et de Doullens.

Au sud, il touche à l'arrondissement de Montdidier et au département de l'Oise.

Il est traversé, dans toute sa longueur, par la rivière de Somme, que l'on croit le *Chrudis* de Ptolomé.

Cette rivière entre, dans l'arrondissement, à Ham, passe à St.-Christ, baigne les murs du château d'Applincourt, ceux de la ville de Péronne, partage en deux le faubourg de Paris de cette ville ; après plusieurs détours, elle arrive à Bray et quitte l'arrondissement non loin de Corbie.

La Somme reçoit plusieurs affluens, le plus considérable est la rivière d'*Omignon*, connue dans l'histoire sous le nom de *Balmanir*.

L'Omignon prend sa source à Vermand, département de l'Aisne, Après avoir arrosé les villages de Tertry, Devise, Athies et Ennemain, elle se jette dans la Somme, au-dessus de St.-Christ, au lieu dit le *Pont de la Planée*.

Une autre rivière, la *Cologne*, plus connue dans le pays sur le nom de *Coulette de Doingt*, apporte à la Somme le tribut de ses eaux.

Cette rivière prenait autrefois sa source au village de Cologne, département de l'Aisne. Elle avait alors une certaine importance. On croit, d'après la tradition, que c'est par cette rivière qu'ont été transportées les pierres de taille qui ont servi à élever l'église de St.-Fursy de Péronne. Ces pierres provenaient de carrières situées auprès du village du Ronsoy.

Son cours, encore tracé assez profondément, sert aujourd'hui de passage aux eaux bâtardes.

Cette source, qu'on voyait, il y a quelques années encore, sourdre à Roisel, ne se montre plus qu'à Notre-Dame-de-Moyen-Pont.

Après avoir alimenté plusieurs usines, elle fait mouvoir les moulins très-importans de *Belzaise*, situés entre la ville et le faubourg de Bretagne de Péronne.

Elle perd ses eaux dans les fossés de cette ville.

La rivière d'*Ingou* prend sa source à Curchy, arrondissement de Montdidier, passe à Nesle, reçoit au plusieurs petits ruisseaux et va se perdre dans la Somme, au village de Rouy.

La rivière de *Manancourt*, après avoir arrosé les belles prairies de Moislains, d'Allaines et de Feuillancourt, se jette dans la Somme, au-dessous des étangs de Bazincourt.

En descendant la Somme, on trouve la rivière d'*Ancre*. Elle prend sa source dans la commune de Miraumont, passe à Albert, Ailly, et va perdre ses eaux dans la Somme, à Corbie.

Cette rivière, dans le cours est rapide, malgré des barrages multipliés, nourrit des truites et d'excellentes écrevisses.

Elle est remarquable par une *Cascade* d'une grande beauté, que l'on voit au milieu de la ville d'Albert,

cette chûte d'eau entretient une *usine* considérable, consacrée à une *filature de coton*.

La rivière de Somme n'étant pas encaissée, elle épand ses eaux à droite et à gauche de son cours et y forme des *étangs* et des *marais* plus ou moins praticables.

Ces étangs fournissent une grande quantité de poissons, comme carpes, brochets, anguilles, perches, tanches, brêmes, écrevisses, roches et autres poissons blancs.

Les affluens de la Somme produisent les mêmes espèces de poissons et surtout beaucoup d'écrevisses auxquelles on ne laisse pas le temps de grossir.

On a reconnu que par le desséchement de la Somme et de ses affluens, on rendrait à la culture, déduction faite des lits à ouvrir pour recevoir et resserrer les eaux de ces rivières, des chemins et chaussées, une masse de *quatre mille quatre cents hectares*

D'après ce qu'on vient de dire des rivières qui sillonnent l'arrondissement, il est facile de se faire une idée de la configuration du sol. Le cours de la Somme forme un vaste bassin, auquel viennent aboutir les vallées des petites rivières dont nous avons parlé.

Au *sud*, on remarque les plaines vastes et fertiles du *Sangterre*.

A l'*Est* et au *Nord*, le terrain est plus ou moins ondulé.

Si l'on excepte les bords de la Somme, on ne rencontre nulle part de Montagnes.

Un *Canal latéral*, de grande navigation, longe la Somme, depuis St. Simon jusqu'à Corbie, où il entre dans la rivière,

Les travaux de ce canal, souvent interrompus, n'ont été terminés qu'au mois de septembre 1828. Il est depuis ce temps livré à la navigation.

Dans son origine, on lui avait donné le nom de *Canal de Picardie ;* il prit depuis celui de *Canal d'Angoulême* ; c'est aujourd'hui le *Canal de la Somme.*

Il s'embranche à St.-Simon, dans la partie méridionale du canal de St.-Quentin, et s'étend jusqu'à la mer, à St.-Valery. Il met la vallée de la Somme en communication avec l'Oise au midi et avec l'Escaut au nord.

On trouve dans l'arrondissement quelques fontaines minérales. Elles sont toutes ferrugineuses. La fontaine minérale de St.-Christ a surtout fixé l'attention des médecins. Elle a été l'objet d'un mémoire imprimé rédigé par Jacques Letellier, médecin à Péronne, et d'un rapport à la société de médecine de Paris, par des commissaires qu'elle avait envoyés sur les lieux.

Le pays est pauvre en minéralogie, les pierres

que fournissent ses carrières sont en général de mauvaise qualité. On trouve dans ses carrières de craie quelques pyrites assez belles.

On voit dans un souterrain d'Albert des stalactites qui n'ont rien de remarquable.

La *Tourbe* est abondante dans la vallée de la Somme, et le long de ses affluens. Elle est de bonne qualité. Elle se consomme en grande partie dans le pays.

La vallée de la Somme offre des richesses botaniques qui n'attendent qu'une main savante pour les classer.

HISTOIRE. — ANTIQUITÉS ET MONUMENS.

L'arrondissement de Péronne est formé d'une section de l'ancienne province de Picardie ; il comprend une partie du Sangterre, dont Péronne était la capitale, et une partie du Vermandois.

Si nous remontons à des temps éloignés, nous verrons que son territoire faisait partie de la *Gaule Belgique*. Ses heureux habitans vivaient, comme le reste de la province, sous le régime municipal lorsque, vers l'an 430, Clodion, après avoir passé le Rhin, chassé devant lui les Romains, surpris Tournai et Cambrai, poussa ses conquêtes jusqu'aux rives de la Somme et s'y établit, avec les Francs qu'il conduisait à sa suite.

Le pays conquis fut le berceau du royaume des

Francs qui eut pour capitale *Tournai*, *Cambrai ou Amiens* ; on ne sait pas au juste à qui cet honneur appartient.

Comme les Francs étaient un peuple aventurier ; qu'ils n'avaient pas de lois écrites, ils laissèrent les vaincus se gouverner comme ils l'avaient fait jusqu'alors.

Clovis, devenu roi, ne tarda pas à étendre les limites de son royaume. Il y joignit, par la conquête, toutes les provinces situées entre la Somme, l'Aisne et la Seine.

Les peuples de la cité de Rheims se rendirent volontairement à lui.

Soissons devint alors le siége de la Monarchie.

Péronne conserva long-temps les libertés qu'elle tenait de ses aïeux, les *Gaulois*; elle est citée dans les *Annales de Flandre*, sous les années 1155 et 1190, comme une des communes libres de la Belgique.

Elle était florissante dans le 11.e siècle. *Sigebert*, qui écrivait en 1005, dit que Péronne était célèbre par la beauté de ses bâtimens et qu'elle s'élevait au-dessus de toutes les autres villes du Vermandois.

Les rois de la 1.re race possédaient à Péronne un palais qu'ils habitaient. On croit qu'il fut bâti sous le régne de Clovis. Dom *Mabillon*, en sa *Diplomatique*, parle du palais de Péronne, comme

un des plus anciens, destinés à l'habitation de nos rois.

La reine *Radegonde* y fit son séjour, jusqu'au moment où elle quitta *Clotaire* I^er^, son mari, pour se retirer, de son consentement, dans un monastère de Noyon.

C'est près de Péronne, dans une maison que les Templiers possédaient à *Eterpigny*, village distant de Péronne d'une lieue, que *Clotaire* III et *S.^te^-Batilde*, sa mère, signèrent, en 660, la charte de fondation de l'abbaye de Corbie Cette charte a été confirmée en 769 par Charlemagne.

C'est sur les bords de la rivière d'*Omignon*, ou plutôt sur les hauteurs qui la dominent, qu'a été livrée, en 687, entre le *Roi Thery* et *Pépin d'Héristal*, la *bataille de Tertry*, qui a fixé la destinée des Capétiens.

Des Danois étant entrés avec leur flotille dans la rivière de Somme, en 785, ils portèrent la désolation sur ses bords. Si Péronne fut épargnée, à raison de sa forte position, il n'en fut pas de même de son territoire.

Ce n'était encore que le prélude des maux que ce malheureux pays devait essuyer. Les Normands, ayant remonté la Somme en 860, s'établissent sur ses rives, renversent les églises, pillent les monastères, s'emparent de toutes les villes de la Somme.

Après avoir porté le fer et le feu dans le pays et y être restés jusqu'en 883, ils pénètrent dans le Vermandois, détruisent St-Quentin, incendient son église, et vont reprendre leurs quartiers d'hiver à Amiens.

Pendant les années 890, 891 et 892, le Roi fit d'inutiles efforts pour les repousser; ils ne quittèrent les bords de la Somme qu'après avoir tout détruit.

Si Péronne échappa encore à ces fureurs, son territoire fut ravagé, et l'incendie du monastère de St-Quentin, situé à ses portes, vint affliger ses habitans.

En 817, Péronne était possédée par *Pépin* II, fils de Bernard, roi d'Italie, petit-fils de Charlemagne, qui avait eu cette ville dans son partage.

Péronne n'était alors qu'un fort, destiné à défendre le passage de la Somme.

Pépin II, connu sous le nom de *Sieur de Péronne*, a laissé trois enfans, au nombre desquels on compte *Herbert*, 1.er seigneur de Péronne et de St-Quentin. C'est d'Herbert que sort la première maison de Vermandois.

Herbert Ier, devenu seigneur de Péronne, par la mort de son père, s'occupa à réparer les dommages que les Normands avaient causés dans ses domaines.

Les chroniques de *Frodoard* nous apprennent

que le pays fut sans cesse agité pendant le dixième siècle. Le roi Othon s'étant emparé de Corbie en 895, vint menacer Péronne.

En 899, un général, du nom de *Balduinus*, ayant investi Péronne, contre la volonté du Roi, en fut honteusement chassé par les habitans.

En 922, Raoul, comte de Cambrai, s'étant brouillé avec Herbert, envoya Hislabert, chef d'une bande de Lorrains, pour faire le siége de Péronne. Hislabert fut battu et ses Lorrains dispersés.

Dix ans après, en 932, Herbert s'étant révolté contre Raoul, roi de France, Hugues-le-Grand, beau-frère du Roi, vint assiéger la ville de Péronne. Les Péronnais se défendirent si bien qu'il fut obligé de se retirer.

Herbert avait eu à se plaindre du roi Charles-le-Simple ; les intérêts de leur politique les avaient rapprochés. Charles, abandonné par ses troupes, crut pouvoir compter sur la générosité de son ancien ennemi ; il se jeta dans ses bras. Herbert s'empara du trop imprudent monarque et le fit enfermer dans une des tours du château de Péronne. Il le retint prisonnier, depuis 922 jusqu'à sa mort arrivée en 929. Il a été enterré dans le chœur de l'église St-Fursy.

Trois ans après la mort de Charles, Hislabert, que n'avait pas rebuté le mauvais succès d'une

première entreprise, vint de nouveau à l'invitation de Hugues-le-Blanc, ennemi déclaré du comte de Vermandois, assiéger Péronne. Après plusieurs combats meurtriers, il fut forcé d'en lever le siége.

Les peuples commencaient à perdre le souvenir des invasions des peuples du Nord, lorsqu'en 951, les Hongrois, après avoir désolé la Bourgogne et la Champagne, vinrent porter le ravage dans le Vermandois, et dévaster les environs de Péronne. Ils furent défaits et refoulés dans leur pays, par Othon, comte de Vermandois.

Adèle, comtesse de Valois, devenue héritière du comté de Vermandois, avait épousé Hugues de France. De ce mariage est né Raoul I.er, qui lui succéda dans la seigneurie de Péronne.

Ce seigneur, devenu sénéchal de France, fut appelé par Louis-le-Jeune, a l'honneur de partager avec l'abbé Suger, la régence de France, pendant le voyage d'outre-mer que fit Louis, en 1147.

Retenu à la cour par les fonctions de sa charge, le comte de Vermandois confia à un châtelain la garde de ses domaines de Péronne. Telle est, selon Mabillon, l'origine des châtelains de Péronne.

C'est de ces premiers châtelains que sort l'illustre famille des *Godefroy,* qui a donné des Rois à Jérusalem.

Les châtelains ne tardèrent pas à regarder comme leur propriété, les domaines dont ils n'étaient que

les gardiens. C'est ainsi qu'en 1264, Jean III, châtelain de Lille, qui venait d'hériter la Châtellenie de Péronne, la vendit moyennant quatre mille livres parisis, à Guillaume de Longueval. Celui-ci, conjointement avec Gille de Bouchavesne, qui en avait exercé le retrait, le céda en 1266, au roi Saint-Louis.

Après la mort d'Elisabeth de Vermandois, épouse de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, arrivée en 1182, le Vermandois devait rentrer à la Couronne ; un traité, signé à Amiens, en 1184, conserva au comte de Flandre, mais seulement pendant sa vie, la jouissance de Péronne et de St-Quentin.

Philippe d'Alsace étant mort au mois de mai 1190, au siége d'Acre, Péronne revint à la Couronne.

Philippe-Auguste s'empressa de s'en mettre en possession. Il envoya des commissaires pour recevoir le serment des habitans, et, par des lettres datées du camp devant Acre, il leur promit de conserver leurs droits et leurs privilèges.

Une charte de 1209 rappelle et confirme en effet ces privilèges.

Philippe-Auguste étant rentré en possession des villes de Péronne, Montdidier et Roye, les réunit au gouvernement du Vermandois.

Depuis, Péronne fut encore cédée, à titre d'engagement, à la maison de Bourgogne. Elle en était

encore en possession lorsqu'en 1468, le duc de Bourgogne y retint prisonnier Louis XI, qui avait eu l'imprudence de se livrer à sa foi. Ce n'est qu'en 1476, après la mort du dernier duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, que cette ville fut pour jamais, réunie à la Couronne.

Péronne a été souvent menacée par les armées ennemies. En 1523, ses faubourgs furent brûlés par les Bourguignons; depuis long-temps elle n'avait pas essuyé d'attaque sérieuse.

Mais en 1536, elle fut investie par une armée de soixante mille hommes, commandée par le comte de Nassau, général au service de Charles-Quint. Le siége fut poussé avec vigueur. Les habitans, commandés par le maréchal de la Marck se défendirent avec un courage héroïque, et après trente-deux jours de siége, le comte de Nassau fut obligé de se retirer.

La défense des habitans de Péronne sauva Paris. Elle fut long-temps l'entretien de la France entière. Rebuffe, auteur contemporain, dit que quand on *voudra* exprimer la plus courageuse défense, on l'appellera : *une défense Péronnaise.*

Depuis l'époque de ce siége, Péronne fut souvent menacée; des armées ennemies vinrent même, à diverses fois, camper sous ses murs, mais jamais elle ne fut attaquée.

Péronne couvrait le principal passage de la

Somme. La force de sa position ne permettant pas de s'en emparer, les armées se portaient sur les villes qui défendaient les autres ponts. Ham et Roye eurent souvent beaucoup à souffrir de leurs attaques.

Après Péronne, Ham était un des points les plus importans des rives de la Somme. Cette ville livrait en effet l'entrée du Vermandois, de l'Artois et du Cambraisis.

Voici les événemens les plus remarquables dont cette ville fut le témoin et la victime.

Rodolphe, roi de Bourgogne, s'étant emparé de la ville de Ham, en 933, en fit don à Herbert, comte de Vermandois.

Eudes, fils d'Herbert, s'établit dans le château, et delà faisait des courses dans les environs de Noyon et de Soissons.

En 1375, cette ville étant menacée d'une attaque, le roi en confia la garde au seigneur de Cléry, à Tristan de Roye et à Guy d'Honnecourt, tant était grand le prix qu'il attachait à sa conservation.

Pendant la guerre des Armagnac, en 1411, le duc d'Orléans fit fortifier la ville de Ham, qui lui appartenait alors, et s'assura ainsi du passage de la Somme et de l'Oise.

Le duc de Bourgogne ayant rassemblé toutes ses troupes, entra dans le Vermandois et vint former

le siége de Ham. La ville se voyant protégée par une nombreuse garnison, sous les ordres du connétable d'Albret, se défendit d'abord vigoureusement.

Les assiégeans se servirent, dans ce siége, d'une pièce d'artillerie nouvelle, appelée *Ribauldequin*. C'était une grosse couleuvrine de fer.

Les assiégés ne pouvant prolonger plus longtemps leur défense, demandèrent à capituler. L'ennemi ayant refusé d'entendre à aucune proposition, le connétable se mit à la tête de ses troupes, força un de ses quartiers et alla joindre l'armée Orléanaise.

La ville ainsi livrée sans défense aux assiégeans, éprouva toutes les horreurs auxquelles, à cette époque, étaient exposées les villes prises d'assaut. Tout fut égorgé. Six religieux, précédés de leur prieur, étant sortis en procession, furent respectés et furent les seuls qui échappèrent au massacre. La ville fut réduite en cendres.

En 1423, Xaintrailles prend Ham par escalade; Ligny, à qui elle appartenait, la reprend presqu'aussitôt.

En 1434, les royalistes s'emparent de Ham. Les habitans rachètent leur ville, moyennant quarante mille écus. Les habitans de Péronne vont à leur aide et contribuent pour cinq cents *saluts d'or*, au paiement de cette rançon.

C'est vers 1470, que fut bâti le château de Ham, tel qu'il existe aujourd'hui. Il a été construit par les ordres de Louis de Luxembourg, comte de St.-Pol, que Louis XI a fait depuis décapiter.

Le duc de Bourgogne ayant voulu imposer une nouvelle taille sur les habitans de Ham, ils refusèrent de la payer, attendu qu'elle n'avait pas été assise du consentement des trois ordres. Pour soutenir ce refus, ils prirent les armes, ayant à leur tête Jacques de Béthune, leur bailli.

Le Roi avait à se plaindre du connétable de St-Pol, à raison de trahisons nombreuses dont il s'était rendu coupable.

Ce grand officier s'était retiré auprès du duc de Bourgogne ; le Roi le réclamait ; le duc ne consentit à le lui livrer que moyennant la cession de Ham et de plusieurs autres villes.

A la mort du duc, arrivée en 1476, cette place rentra sous la domination du Roi.

Après la prise de St-Quentin, le 17 septembre 1557, Philippe, fils de Charles-Quint, s'empara de la ville de Ham.

Cette ville était encore occupée par les Espagnols, en 1595 ; Henri IV la fit assiéger. Le maréchal d'Humières périt sous ses murs. Sa mort coûta des larmes à Henri.

Athies n'est aujourd'hui qu'un simple village : c'était autrefois une ville forte. On voit encore des

vestiges des murailles et des fossés qui l'entouraient.

La reine Radegonde, qui épousa depuis Clotaire 1.er, a été élevée à Athies, dans le château qu'y possédaient nos Rois de la première race.

En reconnaissance des soins que l'on avait pris de son enfance, cette princesse fonda à Athies un hôpital et une maison d'éducation pour de jeunes filles.

Athies se trouvant sur la ligne qu'avaient à parcourir les armées qui sortaient de la Flandre pour entrer en France, cette place fut souvent prise et dévastée. C'est à ces fréquentes invasions qu'il faut attribuer sa ruine.

Bray était autrefois une ville importante : elle défendait un des passages de la Somme. Comme cette place était moins forte par sa position que Péronne, les armées ennemies se portaient toujours sur ce point pour forcer ce passage. Elle fut souvent victime de l'impuissance de ses efforts.

Philippe de Valois, battu à Crécy, se réfugie à Bray. Il y arrive presque seul, pendant la nuit, *le jour même de la bataille, le* 26 *août* 1346.

Cette place étant menacée, en 1377, par une armée anglaise, le seigneur d'Hangest fut envoyé à son secours avec cinquante lances qui formaient un effectif de quatre cents hommes.

En 1465, l'armée du comte de Charolois ayant passé la Somme à Bray, le comte de Nevers suivit long-temps ses mouvemens, en se couvrant de la rivière, avec un corps de deux mille hommes, dans l'espoir de surprendre quelques détachemens ; ce fut sans succès.

Le duc de Suffolck emporta Bray d'assaut et la brûla en 1522.

En 1636, le prince Thomas de Savoie la réduisit également en cendres.

Lors de l'invasion de 1814, le corps de partisans commandé par le baron de Guesmart, vint bivouaquer sur la place de Bray.

Le lendemain il a passé la Somme, sur le pont de Neuville, et s'est dirigé sur Roye et Noyon.

Lihons possédait, avant la révolution, un riche prieuré, l'abbé Maury en fut le dernier titulaire.

Très-anciennement, il y avait à Lihons un château-fort. L'emplacement, qu'il occupait, est encore formé par les fossés qui le défendaient autrefois.

Pendant les guerres qui ont affligé la Picardie, Lihons a été fréquemment occupé par les armées de tous les partis.

En 1416, un partisan, nommé Mauroy de St.-Léger, après avoir mis à contribution le château de Chaulnes, où les habitans de Lihons avaient renfermé ce qu'ils avaient de plus précieux, va piller le bourg et le prieuré de Lihons.

Un autre partisan, Antoine de Chabanes, après avoir désolé les environs de Doullens, vint avec ses *Ecorcheurs*, attaquer le château de Lihons : il est repoussé avec perte (1436).

Au commencement de 1440, le comte de Sombresset et le seigneur de Talbot viennent avec 2,000 Anglais, loger à Lihons. Une partie des habitans avaient abandonné leurs maisons et s'étaient réfugiés dans l'église. Ayant refusé de se rendre, les Anglais y mirent le feu. Trois cents personnes et plus périrent dans les flammes.

A la vue de cette exécution, ceux qui défendaient le château se rendirent à discrétion. Ils furent épargnés.

En 1444, il y eut sous les murs de Lihons, une rencontre entre le comte d'Etampes et Robert Floquet, capitaine de bandes. Le comte range ses troupes en bataille. Floquet arrive ; après quelques pourparlers, les deux corps de troupes se séparent paisiblement. On ne sait comment expliquer cette conduite et le temps n'a pas soulevé le voile qui cache ce mystère.

En 1468, Edouard, roi d'Angleterre, établit un camp à Lihons et vient y loger. Quelques jours avant, il avait fait un gros logement à Falvy.

On donne au camp de Lihons le nom de *Camp d'honneur*.

La chronique de St-Denis rapporte que les Fran-

çais, sous la conduite du roi Dagobert, firent à Lihons un si grand carnage des Huns, que le lieu prit le nom de *Lihons en Sangterre, sanguine terra*, terre abreuvée de sang.

Ce grand événement n'ayant laissé aucune trace dans le pays et la tradition restant muette, il faut regarder ce récit comme une fable. L'histoire ne dit pas qu'Attila, qui commandait les Huns, ait pénétré dans cette partie du royaume de France ; elle nous apprend au contraire, que c'est près de Châlons en Champagne, qu'a été livrée cette grande bataille, dans laquelle Attila perdit une partie de son armée.

Nous avons vu qu'en 1416 le château de *Chaulnes* avait été surpris par St.-Léger, la dame de Chaulnes l'avait racheté du pillage, moyennant une forte rançon.

Le duc de Bourgogne s'en étant emparé en 1471, il avait ordonné de le démolir. Si cet ordre a été exécuté, le château aura été reconstruit. Nous le verrons figurer, en effet, comme place forte, à une époque bien postérieure.

D'abord, en 1589, on vit que les ligueurs s'en emparèrent et conduisirent à Péronne, la dame de Chaulnes et sa fille.

Au mois d'août 1653, l'armée espagnole, aux ordres du prince de Condé, entra en Picardie et s'empara de Chaulnes.

Ce château subsistait encore comme forteresse, en 1635 On lit en effet, dans l'histoire d'Amiens, par M. Dusevel, que le maréchal de Chaulnes, avant de partir pour Doullens, où était le rendez-vous de l'armée qu'il commandait, avait tiré de la citadelle d'Amiens la plus grande partie des armes, des munitions qu'il avait fait transporter à Chaulnes pour mettre son château à l'abri des insultes de l'ennemi.

Nesle était le chef-lieu d'un marquisat très-important. Cette ville a été plus malheureuse encore que celles dont nous venons de donner l'histoire. Elle a été le théâtre d'horribles massacres.

En 1411, Nesle se rendit, à la 1re sommation, au duc de Bourgogne. Ce prince venait de s'emparer de Ham, qu'il avait détruite pour la punir de la résistance qu'elle lui avait opposée.

1465.—Cette ville est surprise par les troupes du comte de Charolois, qui la perdit bientôt après.

Le duc de Bourgogne étaut entré, en furieux, dans la Picardie, en 1472, prend Nesle d'assaut, fait pendre le gouverneur, nommé *le petit Picard*, avec une partie de ses capitaines, fait couper le poing aux autres. Les habitans s'étant réfugiés dans l'église, il les fait massacrer jusqu'au pied des autels, sans distinction d'âge ni de sexe.

En 1636, une armée Espagnole, commandée par

Jean Devert, prend la ville de Nesle et la livre au pillage.

Quelques années plus tard, en 1653, une autre armée espagnole, sous les ordres du prince de Condé se rend maître de Nesle.

Lorsque le passage de la Somme présentait trop de difficultés à Bray ou à Ham, les armées l'effectuaient sur plusieurs autres points ; Eclusiers, Cappy, Chipilly, toutes communes bordant la Somme, les ont vues plusieurs fois traverser leurs marais.

Henri V, roi d'Angleterre, s'étant engagé témérairement dans l'intérieur de la France, avait résolu de reprendre la route de Calais, pour delà, retourner dans ses états. Après avoir traversé le comté d'Eu, il cotoyait la Somme, dans l'espérance de trouver un passage. Observé par l'armée française, il gagne une marche sur elle ; il se présente à Voyennes et à Béthancourt pour y passer la Somme ; avec les débris des maisons qu'il fait abattre, son armée construit des ponts et passe la rivière.

Le Roi vint ce jour-là coucher près d'Athies ; le lendemain il traverse Doingt et va loger à Miraumont. C'était quelques jours avant la bataille d'Azincourt que s'opérait ce mouvement.

Le plat pays était sans cesse parcouru soit par les armées, soit par des bandes de partisans. Pour se

garantir de leurs incursions et sauver leurs personnes et leur mobilier le plus précieux, les seigneurs avaient fait fortifier leurs châteaux. Dès 1376, la Picardie était hérissée de fortifications, monumens des guerres qui ont si souvent déchiré le royaume.

Indépendamment des châteaux forts dont nous avons eu occasion de parler, il en était un grand nombre d'autres dont on voit encore les traces.

Nous mettrons en première ligne le château de *Nul s'y frotte*, situé aux portes de Péronne. Il fut assiégé et surpris, en 1536, pendant le siége de Péronne.

Il fut depuis attaqué inutilement par les Espagnols, sous les ordres de Jean Devert.

Ce château, berceau de la famille de *Créqui*, était d'une force extraordinaire. Il avait été construit d'après les principes de l'architecture ancienne. Il avait double enceinte de fossés et de murailles.

Il a été rasé en 1659 par ordre de Louis XIV.

Le château d'*Applaincourt* est célèbre par les conférences qu'y tinrent les ligueurs, dans lesquelles furent arrêtées les bases de l'association religieuse qui a donné naissance à la ligue.

L'acte d'association a été apporté à Péronne par le sieur Damerval, seigneur d'Applaincourt et signé dans cette ville le 13 février 1577.

Le sieur Damerval était bossu ; on l'appelait par dérision le courrier de la ligue. Il avait été marié à la belle Gabrielle qui fit déclarer nul son mariage par l'officialité d'Amiens.

En 1428, Martin Lombart se rend maître du château d'Applaincourt au nom de Charles VII. Il faisait delà, des courses dans le pays.

En 1430, le comte de Ligny le reprend et fait pendre la garnison, composée de 40 à 50 hommes.

Le Lombart le reprend de nouveau. Trois ans après, il en est chassé par Jean de Luxembourg.

En 1536, lors de l'investissement de Péronne, le château d'Applaincourt tombe au pouvoir de Charles-Quint.

Briot, *Soyécourt* avaient aussi des forteresses importantes, dont la démolition fut ordonnée par le duc de Bourgogne, en 1472.

Le *Mesnil-Bruntel*, *Doingt*, *Boucharesne*, *Moislains* et *Becquincourt* avaient aussi leurs châteaux forts.

Celles de ces forteresses qui subsistaient encore en 1629, furent démolies, en vertu d'une ordonnance générale donnée cette année, par le roi Louis XIII.

A l'exemple des Romains qui, même en temps de paix, tenaient leurs troupes sous la tente pour les soustraire à la corruption des villes, les ducs de Bourgogne, qui entretenaient toujours des armées

nombreuses, firent souvent camper leurs troupes sur les rives de la Somme.

Ces troupes étaient ainsi établies, entre Amiens et Cappy, lorsqu'en 1468, Louis XI eut l'imprudence de venir se livrer, à Péronne, entre les mains du duc de Bourgogne, la même année, le duc revenant de Rouen, avait fait un gros logement à Falvy, sur Somme, où il les avait laissés plusieurs jours.

Louis XI vint à son tour loger à Falvy. C'est de ce lieu qu'est datée la charte d'amnistie par lui accordée aux habitans de Péronne, au mois de février 1476.

Cette amnistie porte abolition absolue de tout ce qui s'est passé contre son service, pendant que Charles-le-Téméraire occupait Péronne et que lui-même y était détenu.

L'arrondissement de Péronne fournit peu de monumens à la curiosité. Les étrangers y cherchent avec empressement la tour du château, qui a servi de prison à Charles-le-Simple. Cette tour n'existe plus. Messieurs les officiers du génie ont cru en trouver des traces dans des fouilles qu'ils ont fait faire cette année dans les dehors du château. Voici le résultat de leurs recherches : l'ancien fort était autrefois défendu, du côté de la Campagne, par quatre tours, dont une qui était plus grosse que les autres, portait le nom de *grosse tour* ou *tour de*

fer. C'est cette grosse tour qui a servi de prison à Charles le-Simple, et depuis à Renault, comte de Boulogne, fait prisonnier à la bataille de Bouvines.

Une de ces quatre tours subsiste encore en entier; elle est masquée en partie, par le flanc droit du château.

A gauche de cette tour, on remarque, dans un souterrain, deux créneaux bien conservés, qui faisaient partie d'une tour démolie. Entre ces créneaux, on voit une galerie qui, d'après le récit des historiens, conduisait, à travers la grosse tour, à un pont que les habitans de Péronne ont détruit en 1418.

Mesurant une diagonale d'un des créneaux à l'autre, on remarque que cette tour était plus grosse que l'autre. Nous sommes donc bien sur l'emplacement de la grosse tour, dans laquelle est mort Charles-le-Simple. Elle a été détruite par l'effet de la mine, lors du siége de 1536.

La troisième tour est ensevelie sous le terrassement du rempart du château.

Un escalier, qui subsiste encore, desservait la quatrième tour située à l'extrémité gauche de l'ancienne ligne de défense.

Les quatre tours en grès, qui subsistent aujourd'hui, ont été construites ou au moins réparées

sous le règne de Henri IV. Le château avait été démantelé pendant les guerres de la ligue.

Le Beffroy, remarquable par sa masse, a été commencé en 1375, et sa construction achevée en 1396.

Les Bouchèies, qui l'avoisinent, ont été bâties en 1402.

L'église de St-Jean, seule paroisse de la ville, date de 1509, elle n'a été consacrée que le 25 août 1525. Son clocher, son portail et les voûtes de la nef, sont assez remarquables.

Une Chapelle, située terroir d'Ennemain, sur le chemin de St-Christ à Falvy, appelle l'attention. Elle est sous l'invocation de Notre-Dame-des-Joies.

Son portail, d'ordre gothique, est très-remarquable.

On peut voir avec intérêt ce qui reste de l'ancien château d'Applincourt. On vous y fait voir la salle dans laquelle les ligueurs se sont assemblés.

Près du chemin de Péronne à Doingt, on trouve une de ces pierres druïdiques auxquelles on donne le nom de *pierre levée* ou *Dolmans*. Elle n'est remarquable que parce que ces pierres sont rares dans le pays.

La *Maison des Templiers*, à Eterpigny, dans laquelle a été signée la charte de fondation de l'abbaye de Corbie, subsiste encore. C'est aujour-

d'hui une ferme. On y remarque surtout, à l'une de ses extrémités, un obélisque en pierre, dont on ne voit pas la destination. On ne peut supposer qu'il a été élevé pour servir de clocher; il n'y a pas été pratiqué d'ouïes.

Péronne, le 24 juin 1834.

Ed. HIVER.

HIVER, père.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX PHILOLOGIQUES

de M. E. Burnouf,

Relatifs à la Langue Zende,

PAR J.-B.-F. OBRY,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS, ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.

M. E. Burnouf, membre de l'Institut, professeur de Sanscrit au collége de France, et l'un de nos correspondans, a fait hommage à l'Académie de deux volumes in-4.°, ayant pour titre : Commentaire sur le Yaçna, l'un des livres religieux des Parses, ouvrage contenant le texte Zend expliqué pour la première fois; les Variantes des quatre manuscrits de la bibliothèque royale, et la Version sanscrite inédite de Nériosengh. (1)

Le Commentaire sur le Yaçna, entrepris par

(1) Paris Imp. Royale, 1833 et 1835, 2 vol. in-4.° formant ensemble le 1.er tome de cet ouvrage.

M. E. Burnouf, est, sans contredit, l'une des productions les plus recommandables de notre époque, non seulement sous le rapport des ressources qu'elle promet à l'étude de la Philologie comparative, mais encore sous celui des services qu'elle doit rendre à l'histoire religieuse des peuples Indo-Bactriens qui ont joué en Asie un rôle très brillant.

Quoique le premier volume de cet ouvrage, ou la première partie du tome I.^{er}, ait paru à la fin de 1833, aucun des journaux scientifiques de la Capitale n'en a encore rendu compte. (1). Je n'ai point la prétention de suppléer à leur silence; mais, chargé par l'Académie de l'examen de cet ouvrage, je croirais lui manquer, si je tardais plus longtemps à lui faire part du résultat de ma lecture.

On sait que le célèbre Anquetil du Perron, dans son dévouement pour la science, a fait tout exprès le voyage de l'Inde, pour en rapporter, au péril de ses jours, les débris des livres moraux et liturgiques des Parses, dont il a donné une traduction française sous le titre de *Zend-Avesta*, ouvrage de Zoroastre, en trois volumes in-4.°, Paris, 1771.

Parmi ces livres, écrits, les uns en Zend, les autres en Pehlvi, et d'autres en Parsi, c'est-à-dire, dans les anciens idiômes de la Bactriane, de la Mé-

(1) Depuis la rédaction de ce rapport, le journal de l'instruction publique a donné sur ce volume un très court, mais excellent article de M. Louis Jourdain, professeur de seconde au collége royal d'Amiens et membre de l'Académie de la même ville.

die et de la Perse, on distingue d'abord le *Vendidad*, qui contient des notions fort importantes sur la géographie ancienne du nord de la Perse et sur les institutions religieuses et civiles de ce pays; en deuxième lieu, le livre de la liturgie, connu par les Parses sous le nom d'*Izeschné* (en Zend Yaçna); et 3.° enfin le *Vispered*, qui n'est qu'un petit recueil d'invocations. Ces trois ouvrages, écrits en Zend et réunis en un seul, sous le titre de *Vendidad-Sadé*, contiennent des fragmens précieux des livres attribués au Législateur des Perses.

Anquetil-Duperron avait peu de goût pour les études philologiques. Il savait le Persan; mais tout porte à croire que ses connaissances dans la Langue Zende étaient très-superficielles. Il avait traduit le *Vendidad-Sadé* sous la dictée de ses maîtres, les prêtres parses, qui eux-mêmes ne connaissaient pas bien cette langue.

Cependant, la traduction d'Anquetil est devenue la base des travaux mythologiques, philosophiques et autres des érudits modernes. C'est là que les savans ont puisé, jusqu'à ce jour, tout ce qu'ils ont écrit sur la religion des Parses, sur leurs mœurs, leurs usages, leurs langues et leur littérature sacrée. Il n'était venu à l'esprit de personne de s'assurer de l'exactitude de cette traduction, en la comparant à l'original; soit que la confiance qu'inspirait le traducteur fît regarder cette con-

frontation comme inutile, suivant la conjecture de M. E. Burnouf, soit plutôt que, faute de grammaire et de vocabulaire, on reculât devant l'étude de langue Zende. Cette seconde hypothèse, que la modestie du nouveau traducteur ne lui a pas permis d'énoncer, est la plus vraisemblable. En effet, on ne peut expliquer sans cela l'idée bizarre qu'ont eue quelques savans de vouloir déchiffrer les inscriptions cunéiformes de Persépolis, avant de connaître l'idiôme dans lequel on devait naturellement supposer qu'elles étaient écrites. Si l'on en a vu d'autres tenter l'explication des hiéroglyphes égyptiens, sans connaître un seul mot de la langue Copte, ceux-ci sont un peu plus excusables, parce qu'il n'est pas encore absolument démontré que le Copte nous ait conservé les débris de l'ancien idiôme de l'Egypte; on a même prétendu, nous ne savons sur quel fondement, que la langue sacrée des Egyptiens n'était autre que l'idiôme Sanscritique.

M. Burnouf fils ayant entrepris l'étude du Zend, pour déterminer ses rapports avec le Sanscrit, et vérifier si c'est dans l'Inde, dans la Bactriane ou dans la Médie, qu'il faut chercher l'origine de la langue, et en même temps de la civilisation des Brahmanes, s'est avisé le premier de confronter la traduction d'Anquetil avec le texte Zend. Il n'y avait point d'autre méthode à suivre dans l'étude d'une langue

complètement inconnue, pour laquelle on ne possédait ni un ouvrage grammatical qui en contînt les élémens, ni un lexique qui fournît le moyen d'en apprendre la terminologie; mais, en faisant pour la première fois cette comparaison, il s'aperçut avec une grande surprise que la version d'Anquetil était d'un faible secours pour l'intelligence de l'original. Un examen suivi le persuada qu'avec le seul appui de cette interprétation vague et inexacte, ce ne serait point une entreprise aussi facile qu'il l'avait supposé d'abord que d'acquérir la connaissance de la langue dans laquelle était écrit le Zend-Avesta. Hâtons-nous d'ajouter avec lui que, si cette épreuve fut peu favorable à la traduction du Zend-Avesta, elle ne doit diminuer en aucune façon la confiance qu'on a eue jusqu'à ce jour dans la probité littéraire du traducteur. « En donnant au public une version » que tout l'autorisait à croire fidèle, Anquetil, dit » M. Burnouf, a pu se tromper, mais il n'a certainement voulu tromper personne ; il croyait » à l'exactitude de sa traduction, parce qu'il avait » foi dans la science des Parses qui la lui avaient » dictée; au moment où il la publiait, les moyens » de vérifier les assertions des Mobeds, ses maîtres, » étaient aussi rares que difficiles à rassembler. » L'étude du Sanscrit commençait à peine, celle de » la Philologie comparative n'existait pas encore ; » de sorte que, quand même Anquetil, à la vue

» des obscurités et des incohérences qui restaient » dans l'interprétation des Parses, eût éprouvé un » sentiment de défiance que, nous osons le dire, » rien ne devait éveiller en lui, il n'eût pu aisé- » ment discuter leur témoignage avec quelqu'es- » poir d'en découvrir la fausseté. » (1)

Heureusement pour M. Burnouf, il trouva dans les manuscrits Zends, rapportés par Anquetil, une version sanscrite du Yaçna, ou Izeschné, l'un des trois ouvrages dont se compose le Vendidad-Sadé. Cette version, qui a pour auteur un Mobed, nommé Nériosengh, n'a pas été faite, il est vrai, sur l'original Zend, ni même sur une véritable traduction Pehlvie, mais bien sur un commentaire Pehlvi, où l'interprétation du texte est confondue avec les gloses destinées à l'expliquer ; cependant l'auteur reconnaît avec franchise qu'elle lui a été souvent utile dans la traduction qu'il prépare.

M. Burnouf a d'abord publié le texte Zend du *Vendidad-Sadé*, en neuf livraisons in-folio. Aucun sacrifice ne lui a coûté pour mener à fin cette importante publication. Comme il n'existait pas alors à Paris, ni même en Europe, de caractères Zends, il s'est vu obligé de faire lithographier ce texte à ses frais et sous ses yeux.

L'ouvrage dont nous nous proposons en ce mo-

(1) Avant-propos du commentaire sur le Yaçna, page IV et V.

ment de rendre compte, se compose : 1.° d'un *Avant-Propos*, de XXXVI pages, dans lequel l'auteur s'attache à indiquer sommairement la marche et le résultat de son travail ; 2.° d'*Observations préliminaires sur l'alphabet Zend*, depuis la page XXXVIII jusqu'à la page CLIII ; 3.° d'un *Commentaire* détaillé sur l'invocation, placée en tête du Yaçna, et sur le chapitre 1.er de ce livre liturgique, Commentaire qui contient 592 pages ; 4.° de *Notes* et *Eclaircissemens* qui se rapportent à l'alphabet Zend, et sont renfermés dans CLVII pages ; et 5.° enfin, d'*Additions* et *Corrections*, depuis la page CLIX jusqu'à la page CXVI, y compris la table des Matières.

L'auteur avait préludé à ce grand et pénible labeur par quelques dissertations ou mémoires insérés au nouveau Journal Asiatique et au Journal des savans. (1).

Nul autre que lui, si ce n'est M. Bopp peut-être, n'était capable d'entreprendre la tâche de restituer

(1) Voyez 1.° rapport sur un mémoire de M. Bopp ayant pour titre : Analyse du Sanscrit et des langues qui s'y rattachent, Nouv. Journ. Asiatique, t. III p. 297 -- 312; 2.° Extrait d'un Commentaire du Vendidad-Sadé, ibid t. III p. 321 -- 349; 3.° Affinité du Zend avec les dialectes germaniques, ibid t. IX p. 53 -- 61. 4.° Observations sur les mots Zend et Sanscrit Vahista et Vasichtha et sur quelques superlatifs en Zend. ibid t. XIII p. 56 -- 86; 5.° Article sur une brochure de M. de Bohlen, relative à l'affinité du Zend et du Sanscrit, Journal des Savans, année 1832, p. 457 -- 470; et 6.° Observations sur la partie de la grammaire comparative de M. Bopp qui se rapporte à la langue Zende, trois articles publiés dans le même journal, année 1833, p. 412 -- 429; p. 491 -- 505; p. 588 -- 603, et tirés à part en 48 p. in-4.°

un ancien idiôme, pour lequel il n'existe ni lexique ni grammaire, et qui n'est plus entendu par ceux même dont les ancêtres le parlaient.

M. E. Burnouf a déjà fait ses preuves en ce genre : témoins son *essai sur le Pâli et le Prâcrit*, qu'il a publié de concert avec M. Lassen, et les travaux, encore inédits, auxquels il s'est livré sur les langues Tamoule, Siamoise et Singhalaise.

Le philologue de Berlin que nous venons de citer, a bien essayé de déchiffrer, dans le Vendidad publié par M. E. Burnouf, quelques mots Zends dont il s'est servi avec bonheur, pour éclaircir plusieurs points de la grammaire Sanscrite. Mais ses tentatives n'ont pas toujours été couronnées du succès ; et c'est à nos yeux la preuve la plus convaincante des difficultés sans nombre que présente la traduction des livres de Zoroastre. Il faut être bien sûr de son fait pour se flatter de réussir là où l'un des plus profonds philologues de l'Europe a échoué.

Cette observation répond d'avance à une objection que l'on serait tenté de faire au premier abord, sur l'étendue de l'ouvrage qui nous occupe. On pourrait croire que la version française d'Anquetil-Duperron, la glose Sanscrite de *Nériosengh* et une connaissance approfondie de la langue Sanscrite, mère ou tout au moins sœur de la Persane, devaient rendre facile pour M. Burnouf sa nouvelle inter-

prétation du Yaçna et qu'avec tous ces secours réunis, il devenait inutile d'entrer dans d'aussi longs développemens. Ce serait une grande erreur que l'examen le plus rapide de cet ouvrage suffit pour dissiper. La traduction d'Anquetil et celle de Nériosengh, prises à part ou comparées l'une à l'autre, laissent subsister de graves et nombreuses difficultés sur le sens du texte, difficultés qui viennent, ou de ce que la signification des mots Zends est inconnue, ou de ce que le rôle qu'ils jouent dans la phrase n'est pas assez nettement déterminé. Les preuves de cette assertion se présentent à chaque ligne du commentaire de M. E. Burnouf, et ce fait, comme il le remarque lui-même, a sa raison dans l'extrême licence de la traduction des Parses. « Au lieu de suivre pas à pas le texte, » ajoute-t-il, les traducteurs n'en ont guère donné » qu'une imitation approximative ; de sorte qu'en » supposant même que cette imitation représente » le sens général, elle n'est encore que d'un faible » secours pour l'explication approfondie de chaque » expression du texte Zend. Pour sortir du vague » de ces traductions inexactes, je me suis attaché » à déterminer, aussi rigoureusement que cela m'a » été possible, la valeur des formes grammaticales » de chaque mot ; et quoique ce travail offrît quel- » que difficulté, parce qu'il arrive souvent que la » forme grammaticale ne peut être reconnue que

» quand on sait la signification du mot, je dois « dire cependant que la ressemblance si frappante « du Zend avec le Sanscrit m'a été d'un grand se- » cours ; la détermination des désinences qui mar- » quent les rapports des mots m'a donné la propo- » sition ; et il ne m'est plus resté qu'à faire à cha- » cun de ces mots l'application du sens vague dont » Nériosengh et Anquetil me fournissaient les élé- » mens (1).

Les obstacles que l'auteur a rencontrés dans cette portion de son travail étaient très-considérables. Il faut voir dans l'avant-propos l'exposé des divers procédés auxquels il a eu recours pour les lever. Il y établit sans réplique que la forme particulière de cet ouvrage (2) était commandée par la nature et l'obscurité du sujet. Quant à nous, loin de nous en plaindre, nous en remercions sincèrement M. E. Burnouf. La lecture attentive que nous avons faite des deux premières parties de son travail nous a pleinement convaincu de l'excellence, nous dirons plus, de la nécessité de sa méthode. Il n'y en avait pas d'autre qui pût mieux remplir le but qu'il se proposait d'atteindre, celui de démêler, dans les énoncés si vagues d'Anquetil, le sens du texte, et de faire en même temps concorder avec la tradition des Parses, si imparfaitement reproduite dans son travail, les

(1) Avant-propos, p. XXVI et XXVII.

(2) Avant-propos, p. XXIV—XXXIII.

résultats que fournit l'analyse philologique de l'original Zend (1). Où tout est inconnu, il faut tout expliquer. Nous ne saurions donc faire un reproche à l'auteur de ce qui est à nos yeux un mérite et un devoir tout-à-la-fois ; et ce jugement, nous n'en doutons point, sera partagé par tous ceux qui se donneront la peine de parcourir son ouvrage.

Sans doute, une simple traduction, accompagnée de quelques notes critiques et philologiques, et suivie d'un vocabulaire et d'une grammaire de la langue Zende, aurait paru suffisante à cette classe de lecteurs qui, pressés de jouir des résultats, s'inquiètent peu des veilles qu'ils ont coûté. Mais l'adoption d'un tel plan aurait laissé trop de prise à l'arbitraire et à la critique ; elle eût d'ailleurs entraîné des répétitions sans nombre, parce que le sens des mots n'étant d'ordinaire déterminé que par celui des autres termes avec lesquels ils sont en rapport, une phrase de trois mots, par exemple, eût dû être répétée trois fois, c'est-à-dire une fois pour chacun des mots dont elle se compose (2).

Ajoutons, en faveur de la marche suivie par M. E. Burnouf, que les personnes auxquelles son livre est destiné, y recueilleront l'inappréciable avantage d'être initiées par un grand maître aux procédés de la phi-

(1) Commentaire, p. 550.

(2) Avant-propos : pag. XXXI.

logie moderne, de pouvoir le suivre pas-à-pas dans l'explication d'un texte aussi obscur et dans la restitution d'une langue inconnue jusqu'à ce jour, d'assister enfin à ces décompositions savantes où le jeune philologue dévoile tous les secrets de ce langage primitif et synthétique, résultat d'une analyse véritablement ingénieuse.

Nous désirerions pouvoir donner une idée de toutes les parties de cet important travail. Mais nous avouons notre impuissance. Il faudrait plus de connaissance de l'idiôme Brahmanique que nous n'en avons pour entreprendre l'examen d'un ouvrage qui a essentiellement pour objet le déchiffrement du Zend à l'aide de cette langue savante. D'ailleurs, le sujet qui en fait le fond se refuse presque complètement à l'analyse ; et puis, entre tant de discussions approfondies, parmi tant de résultats curieux et tous dignes d'intérêt, il serait bien difficile de faire un choix. On en est réduit à renvoyer à l'ouvrage lui-même, sous peine de commettre des omissions graves, ou de faire un livre à-propos d'un livre. Qu'on ne s'attende donc pas à trouver ici un résumé propre à faire apprécier le mérite d'un travail où le jeune philologue a fait preuve d'une sagacité extraordinaire, en même temps qu'il y a répandu à pleines mains les trésors d'une érudition profonde et variée.

Obligé de nous restreindre, nous extrairons çà et

là les endroits qui nous ont paru de nature à intéresser les amateurs des études philologiques.

M. Burnouf a placé avec raison, en tête de son commentaire, des observations préliminaires sur l'alphabet Zend. Ces observations, qui forment un traité complet sur la matière, ont un double objet : elles sont destinées à faire connaître au lecteur la forme et la valeur des caractères Zends et à indiquer d'une manière générale la relation de ces valeurs à celles de l'alphabet Dévanâgari. Déjà nous avions deux systèmes de transcription de l'alphabet Zend, celui qu'Anquetil a publié dans le second volume du *Zend-Avesta*; et celui de M. Rask, dont on peut voir un extrait dans le t 2 de l'ancien Journal Asiatique.

M. E. Burnouf discute ces deux méthodes et accorde généralement la préférence à la seconde qu'il rectifie en divers points. On voit par les tableaux qui résultent de ces rectifications (1) que le Zend ne possède pas 1.° les voyelles *ri*, brève et longue, qu'il représente par *ere*; 2.° le *Visarga*, qu'il rend ordinairement par *s*; 3.° *L'anusvâra*, auquel il substitue *â*, prononcé *an*, ou la Nasale *n* des Palatales; 4.° les consonnes dites *Cérébrales* ou *Linguales*, qu'on ne retrouve dans aucune des langues de l'Europe appartenant à la même famille et que M.

(1) Observations sur l'alphabet Zend, pages XL--XLI; LX; CXXIX -- CXXXII.

Burnouf considère comme des articulations purement Indiennes dont le Sanscrit s'est chargé, en s'établissant dans l'Inde ; 5.° le *Tchh* et *Djh* aspirés, qui sont assez rares en Sanscrit ; 6.° le *ph* et le *bh* aspirés du Devanâgari, et 7.° la semi-voyelle *l*, que le Zend remplace par *R*, dont elle n'est qu'un adoucissement.

En revanche, l'alphabet Zend contient des sons et des articulations que ne connaît pas le Devanâgari. Mais ce qu'il a de commun avec ce dernier l'emporte de beaucoup sur ce qu'il posséde en propre. Les trois sons primitifs *a*, *i*, *u*, élémens fondamentaux des autres voyelles, se trouvent dans l'un comme dans l'autre ; et cette coïncidence suffit pour démontrer l'identité complète du système des sons vocaux dans les deux langues. Au contraire, ce qui distingue le Zend de l'idiôme Brahmanique n'est pas primitif ; ce sont des sons développés d'autres sons, et conséquemment postérieurs à leur égard. Ainsi *e* et *ó* ne sont d'ordinaire que les substituts de l'*a* Devanâgari ; et *âo* final, une modification de *âs*. Il en est de même des consonnes. Par exemple, on ne doit voir dans les Chuintantes *y* et *z*, inusitées en Sanscrit, mais connues des idiômes Européens, que l'adoucissement du *dj* Devanâgari, comme dans *f* et *W*, que les substituts très-adoucis de *ph* et de *bh*. Quant aux quatre aspirées des gutturales et des dentales, si elles sont communes au Zend et au Sans-

crit, elles sont devenues propres au Zend par l'extension que cette langue leur a donnée. *kh* a été vraisemblablement plus voisin du χ grec, du *ch* allemand, et du *x* espagnol, que du *kh* Sanscrit ; le *gh* sonnait peut être comme le *Ghaïn* arabe ; le *th* paraît être une sifflante analogue au *teth* hébreu, au *tha* arabe, au θ grec et au *th* anglo-saxon ; de même que le *f* répondait au *phé* sémitique, au φ grec et au *f* de nos langues européennes ; enfin il n'est pas jusqu'à l'aspirée *h* elle-même qui n'ait reçue en Zend un emploi tout particulier, celui de remplacer la sifflante dentale du Dévanâgari (1).

Ici s'offrait naturellement pour l'auteur la question de savoir si le système alphabétique du Zend

(1) Alphabet Zend, p. CXLVIII.

Nous espérons que M. Burnouf reviendra dans la suite de son commentaire sur la consonne *q*, représentant ordinaire du *sv* Sanscrit, et quelquefois du *s* seul, surtout devant *y*. L'auteur la considère au t.er cas, comme un groupe oublié *kv* (alphabet Zend, p. LXXIII). Il serait intéressant de rechercher si le *q* latin qui se fait toujours suivre de *u* n'en serait pas dérivé. On lit dans les tables Eugubines *Kverta* (quartus) et *Kvertu* (quartum), par le prolongement Sanscritique de *u* en *uv*, dont on retrouve des traces dans *fuvi* pour *fui* ; or *Kvertu* vient immédiatement du Sanscrit *tchatur* (quatre), Zend tchathru), et *tchaturthas* (quatrième), comme *quis*, *quæ*, *quid*, de l'inusité *tchis*, *tchâ*, tchid. D'un autre côté, les permutations fréquentes de *tch* en *k* donnent lieu de supposer que *tchis*, *tchâ*, *tchid* s'est transformé en *kas*, *kâ*, *kim*, primitivement *kis*, *kâ*, *kid*. Pour arriver au *quis* latin, il faut supposer l'existence d'un primitif *kvis*, *kvâ*, *kvid*. On trouve encore en Sanscrit, dans les adverbes *kutas* (unde?) et *kutra* (ubi?), ainsi qu'en Zend dans Kutha (quomodo, quare), les débris de l'interrogatif inusité *ku*. Nous ne prétendons pas expliquer le passage de *tch* à *ku*; nous

est original ou emprunté. M. Burnouf discute ce point de critique avec sa sagacité ordinaire, et ses conclusions sont : 1.° que la série des voyelles et des consonnes communes au Zend et au Sanscrit, peut passer pour un alphabet Dévanâgari primitif, non encore régularisé ; 2.° que les voix et les articulations propres au Zend et qui sont les développemens d'autres sons auxquels elles correspondent, ne peuvent avoir pris naissance que depuis les événemens qui ont séparé l'un de l'autre le Sanscrit et le Zend, en d'autres termes, que ce sont des voyelles et des consonnes relativement modernes. L'auteur avertit que ces inductions ne reposent pas exclusivement sur des hypothèses. En effet, il a déjà démontré, soit dans son essai sur le Pâli, soit dans son mémoire couronné en 1831 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que les Brahmanes de l'Inde ont inventé après coup un certain nombre de signes, non seulement pour mettre leur alphabet en harmonie avec l'état de la langue ; mais encore pour en compléter la symétrique ordonnance, telles sont la voyelle *lri* brève, qu'on ne rencontre que dans un

nefaisons que la constater. Il nous paraît établi par le parallèle de *kverta* et de *tchatur*, de *quid*et de *tchid*. Tout porte à croire pourtant que l'étrusque *pit pit*, pour *quid quid*, et le latin quinque, répondant au grec dorien Πεμπε, pour Πεντε, sanscrit *Pantcha*, pourrait nous mettre sur la voie, mais cette discussion nous menerait trop loin. Notre unique but dans cette note est d'appeler l'attention de M. Burnouf sur le changement possible du *tch* Sanscrit en *q* Zend.

seul mot ; la voyelle *lri* longue, qui ne se trouve nulle part, et la consonne *b*, qui se confond avec la semi-voyelle v, à tel point que tous les mots de la langue écrits par un *b*, peuvent l'être également par un *v*. Il y a probablement aussi du superflu dans le nombre des nasales de l'alphabet Dévanâgari, si on le compare aux autres alphabets de l'Inde qui en sont dérivés. Notre savant philologue ne s'explique point ici sur ce sujet qu'il a traité ailleurs. Cette surabondance pourtant n'existerait, à nos yeux, que pour la nasale des palatales, et nous croyons en trouver la preuve dans l'alphabet Zend. Nos langues européennes ne connaissent que deux nasales, *m*, pour les labiales, et *n*, pour les dentales. Mais il faut bien que le son nasal, devant les gutturales, ait été pour les anciens d'une nature particulière, puisque les Grecs l'exprimaient par γ, et les anciens Latins par *g*, dans Αγγελος et *agchises*, par exemple, et qu'aujourd'hui même les Allemands ne prôfèrent pas le *n* de *enge* de la même manière que celui de *ende*. Quant à la nasale des palatales, le Zend l'emploie souvent pour l'*Anusvâra* Sanscrit, et cet emploi peut faire soupçonner que c'est une superfluité de l'alphabet Dévanâgari (1).

(1) L'auteur, dans la 1.re partie de son ouvrage, paraissait être d'un sentiment contraire. (alphab. Zend, p. CXXIV). Mais, dans la 2.e partie, il promet d'examiner plus tard jusqu'à quel point cette nasale a une existence réelle, et si ce n'est pas une invention des Copistes. (Additions

Quoiqu'il en soit, il est permis d'avancer, avec M. E. Burnouf, que ce qui manque dans l'alphabet Zend, cet alphabet ne paraît pas l'avoir perdu ; il semble au contraire s'être fixé avant de l'avoir acquis. Au surplus, les voix et les articulations que l'auteur regarde comme le développement d'articulations etde voix primitives à leur égard, ne constituent pas à ses yeux des altérations ou dégradations de l'alphabet Dévanâgari. Il veut qu'on les laisse à l'alphabet Zend qui les tient de la langue Zende. Il soutient, et son assertion nous semble très-vraisemblable, que si, sous le rapport de l'origine, elles ne sont que le développement de voyelles et de consonnes qui ont leurs correspondantes en Sanscrit, ce développement s'est opéré, non pas du Sanscrit au Zend, mais dans le Zend lui-même, travaillé par un organe qui avait, relativement à l'euphonie, d'autres besoins que l'organe des Hindous (1).

Cette observation le conduit à une conséquence importante, qui lui paraît confirmée par l'état général de la langue Zende ; « c'est que les signes » représentatifs des consonnes Zendes n'ont dû » être appliqués à la langue que depuis qu'elle

et correct. p. CLX). Il remarque plus loin qu'elle est évidemment formée d'un *a* joint à un *n* et que plusieurs manuscrits écrivent *hnti* pour hanti (ils sont), fait qui donne quelque vraisemblance à l'opinion que nous venons d'émettre (addit. et correct. p. CLXV.)

(1) Alphab. Zend, p. CXLIX.

» avait acquis ces consonnes qui lui sont propres. » En effet, si les articulations qu'expriment plusieurs de ces consonnes, ne sont que le développement d'autres articulations, il faut admettre » un espace de temps quelconque, si court qu'on » le suppose, pour que la loi du changement des » articulations en d'autres articulations ait pu se » produire; comme de plus le Sanscrit n'a rien d'analogue à ce fait, il faut encore admettre que ce » développement n'a eu lieu que depuis le départ » des deux langues; qu'il est postérieur aux événemens qui ont décidé de l'établissement du » Sanscrit dans l'Inde; qu'en un mot, il a pris naissance dans les lieux où était resté le Zend, ou la » langue quelle qu'elle soit, d'où le Zend dérive » (1) ».

Quelques personnes regretteront peut-être que l'auteur n'ait pas jugé à propos de comparer les formes des lettres Zendes à celles des lettres de l'alphabet Dévanâgari. Mais M. Burnouf promet de les satisfaire un jour, lorsqu'il aura pu réunir un certain nombre de Caractères Zends assez anciens, pour entrer en parallèle avec ceux du Dévanâgari primitif, qui du reste ne remonte guères, de son côté, qu'au 9.me ou 8.me siécle de notre ère. L'écriture de droite à gauche avait fait croire à plusieurs philologues que l'alphabet Zend était dérivé de l'Ara-

(1) Alphab. Zend, pag. CXLIX.

méen. Mais le nombre, les valeurs et les divers emplois des lettres Zendes annoncent que des rapports bien plus intimes avec le système Indien. Ces probalités acquerront, nous n'en doutons pas, un plus haut degré de certitude par la publication des travaux de M. Burnouf sur cette matière. Nous émettrons ici le vœu qu'il fasse entrer dans son parallèle les divers alphabets de l'Inde, de Ceylan, de Siam, de Java, de l'empire Birman et du Thibet qui, à notre connaissance, ont été pour lui l'objet de recherches paléographiques du plus grand intérêt. En attendant, on peut lire ce que M. Klaproth a écrit là-dessus dans sa théorie des signes (1). ce philologue y a comparé les alphabets *Sassanide, Zend et Pehlvi* à ceux des autres peuples. Son tableau, qui du reste est incomplet, ne présente que *huit* signes où l'on remarque quelque rapport avec des caractères *Palmyreniens, Hébreux et Syriaques*, tandis que vingt-six offrent des ressemblances frappantes avec des lettres d'origine Indienne, principalement avec celles de l'alphabet *Sindhou*, *Moultani*, *Birman* et *Pali*. Ajoutons que des cinq caractères qui ont quelqu'analogie avec les alphabets Araméens, deux seulement, l'*i* et le *n* dental se rapportent au Zend ; les six autres concernent le Sassanide et le Pehlvi.

(1) Encyclopédie Moderne, 2 e livraison des planches ; pag. 67 — 68, avec la planche IX.

Un travail non moins curieux serait de comparer les valeurs des lettres Zendes à celles des lettres Sémitiques, à l'aide des mots persans qui ont passé dans l'Hebreu ; car le savant Gesenius a déjà constaté l'existence de plusieurs radicaux communs aux langues araméennes et sanscritiques ; et cette comparaison pourrait conduire à en reconnaître un plus grand nombre.

L'écriture Zende diffère d'ailleurs de celle des Hindous, en ce que les mots n'y sont pas écrits en une série non interrompue, mais séparés l'un de l'autre par un point. Il y a plus, c'est que les suffexes sont aussi eux-mêmes fréquemment séparés par un point des thêmes auxquels ils s'attachent (1). Ces particularités, qui doivent remonter, selon toute vraisemblance, à une haute antiquité, se retrouvent dans l'écriture des anciennes langues de l'Italie, où on lit *fahe. et*, par exemple, et *metel. ina*, pour *faciet* et *metellina*.

Les bornes d'une Notice ne nous permettent pas de suivre M. E. Burnouf dans les discussions savantes auxquelles il se livre sur les particularités de la langue Zende, telles que les permutations de lettres ; leurs divers emplois ; les combinaisons de consonnes entre elles ; les changemens de *i* et *u* en *y* et *v*, ou *vice versâ;* l'aspiration d'un grand nombre d'articulations devant les nasales *m*, *n ;* la

(1) Comment. p. 189, notes et éclaircissemens, p. XXVI.

liquide *R* et les sifflantes *Ç*, *ch*, S; l'épenthèse fréquente d'un *i* et d'un *u* devant certaines consonnes, précédées d'une voyelle quelconque et suivies de l'une ou de l'autre des voyelles *i* et *u*, etc. Ce sont des faits que l'Auteur avait déjà reconnus et constatés, tout le premier, dans plusieurs cahiers du nouveau Journal Asiatique, et qu'il lui appartenait de convertir en règles, en assignant avec soin les cas où ils subissent des exceptions commandées par d'autres lois euphoniques. L'Auteur leur a donné ici tous les développemens convenables.

Toutefois, nous ne passerons pas ce sujet sans soumettre à l'Auteur une observation sur l'épenthèse de l'*i*. Elle nous est suggérée par la comparaison de quelques formes Sanscrites avec des formes Zendes, relevées par M. Bopp et rejetées par M. Burnouf. Nous voulons parler des nominatif et accusatf *paitâ* et *paitarem*, peu usités, au lieu de *patâ* et *patarèm* (1) que donnent la plupart des manuscrits.

Le philologue de Berlin, rapprochant *paitâ* et *paitarem* du sanscrit *pitâ* et *pitaram*, en concluait que le premier *a* était le résultat d'un épenthèse; et M. Burnouf semble lui concéder ce point. Cela serait exact en effet, si le Zend *paitâ* venait du Sans-

(1) Notes et éclairciss. p. CXL, et observations sur la gram. comp. de M. Bopp, pag. 7.

crit *pitâ*. Mais il n'en est pas ainsi. Toutes les langues de la famille Sanscritique ont ici un *a* : Allem. *Vater;* Angl. *Father;* Grec Πατηρ; Latin *Pater;* Zend *Patâ*, pour *Patar;* Persan *Pader* (1). Si donc un manuscrit Zend donne *paitâ* et *paitarem*, c'est en vertu de l'épenthèse, non point d'un *a*, mais d'un *i*. Cette épenthèse est contraire à la règle, sans doute, puisqu'il n'y a point après *t* de voyelle *i* qui motive l'insertion d'un *i* devant cette consonne. Mais il faut remarquer qu'en Sanscrit, le parfait moyen des verbes qui ont *a* pour voyelle radicale, prend l'*i* épenthetique, attiré par l'*ai* des désinences personnelles. Ainsi de *tan*, *étendre*, grec

(1) M. Bopp, après Lennep, dérive ces formes du radical Sanscrit *pâ*, (élever, nourrir). Il fait venir aussi les mots Sanscrit et Zend mâtâ, pour *mâtar*, persan meder; gr. Μητηρ, Éoliq. Ματηρ; Lat. mater; allem. mutter, angl. mother, etc. du radical sanscrit mâ, (mesurer, et primitivement créer, produire) (gramm. Sanscr. lat pag. 95); Tandis que Lennep prenait pour type de ces derniers noms le verbe Μαω (désirer avec ardeur) V. Daniel Lennep Etymologia linguæ græcæ, aux mots Μητηρ et Πατηρ. ainsi, d'après M. Bopp, le père serait le nourricier; et la mère, la productrice. Ces étymologie sont ingénieuses, mais un peu trop spirituelles. C'est, selon nous, prendre l'effet pour la cause, à la manière des Hébraisans qui tirent *ab* (père) de *aban* (bâtir) et *am* (mère) de *aman* (nourrir.) Les syllabes *ab* et *am*, *pa* et *ma*, simples ou redoublées, se retrouvent, en tout pays, dans la bouche des enfans qui commencent à balbutier. *Cum cibum et potionem*, disait Caton l'ancien, *huas et papas vocent, matrem mammam, patrem papam.* (Cat. de liberis educandis) Delà vient qu'en Latin le bout de la mamelle s'appelle *papilla* aussi bien que *mamilla*, et que, dans certaines langues, *mama* veut dire père, et *babi*, mère etc. Ce sont donc les radicaux *pâ* et *mâ* qui viennent de *patar* et *mâtâr*, et non ceux-ci de ceux-là.

Τεινω, lat. *tendo*, ou forme *tainai*, *tainichai*, etc. *j'ai étendu* (1). L'accusatif *paitarem* peut donc provenir de l'épenthèse d'un *i* attiré par l'*e* de la terminaison. Cette règle n'est pas étrangère au Zend, comme le prouve la désinence *maidhê* de la 1.ere person. plur. des verbes, laquelle est en Sanscrit *mahai*. Quant au nominatif *paitâ*, on peut dire, après M. Bopp, que l'*i* étant une fois introduit dans les formes où sa présence était motivée par la voyelle désinentielle, s'est aussi glissé dans les autres, par un effet de la routine. C'est ainsi qu'en Sanscrit le parfait actif de *tan*, devient, aux deux dernières personnes du pluriel et du duel, *taina*, *tainus*, *tainatus*, *tainathus*. Il n'est donc pas nécessaire de recourir à une confusion des mots *pati*, maître, et *patâ*, père, pour expliquer les formes *paitâ* et *paitarem;* car cette dernière, de l'aveu de M. Burnouf, ne peut, en aucune manière, se rattacher au substantif *paiti*. A l'égard du sanscrit *pitâ*, il est certain qu'il s'est formé de *patâ;* mais peut-on dire que c'est en changeant la voyelle *a* en une voyelle plus légère, *i* ? nous ne le pensons pas. Il nous paraît qu'on a dit d'abord *patâ*, puis *paitâ*, par l'insertion d'un *i*, et enfin *pitâ* par la soustraction de l'*a*, comme le prouvent les diverses formes Zendes *patô*, *paitâ*, *pitô*, signalées par M. Burnouf. L'Auteur lui-même a fait voir ailleurs

(1) Comment. p. 478.

(1) que le radical *Gar*, dont le Zend a tiré les formes *garôit* (ablatif sing); *garôis* (génitif), et *garayô* (nominatif plur.), est devenu au nomin. *gairi*, et en Sanscrit *giri*, montagne (2); et il se sert de ces particularités pour expliquer les anciennes formes Sanscrites *vamiti*, *djvaliti*, qui ont remplacé *vamati*, *djvalati*, en passant par *vamaiti* et *djvalaiti*. (3).

Un des faits les plus curieux que signale M. Bournouf, c'est la manière dont le Zend traite les mots Sanscrits, en se les appropriant. Il fallait, certes, une grande sagacité pour démêler ces transformations, en assigner les lois et les circonscrire dans de justes limites. Par exemple, on apprend dans son ouvrage que la sifflante *ç* répond, non-seulement au *ç* et au *s* Dévanâgari, mais encore aux consonnes *tchh*, *dj* Sanscrites, et au *z* Zend; que le z, à son tour, représente le *h*, le *dj* Sanscrits, le *ç* et le *s* zends; que le *j* est le substitut du *dj*, du *y*, du *s*, du *ch* Dévanâgaris, du *h* et du *z* Zends, etc., etc.

Après avoir établi ces faits de la manière la plus convaincante, l'Auteur s'en sert pour rapprocher des mots qui se retrouvent sous différentes formes dans les langues de l'Europe. Tel est, entre autres, le radical *vrih*, *croître, augmenter*, dont les Indiens

(1) Notes et éclairciss. p CXL.

(2) Journ. des Savans, année 1833, p. 461, note 2; et Comment. sur le yaçna, p. 420.

(3) Alphab. Zend, p. CXXXVI, note 59.

ont fait *vrihat*, *large*, *vrihaspati*, *le maître des grands*, et *Bhrahma*, pour *Brahma*, *l'être qui croît et s'étend*. Ce radical est devenu *Berez* en zend, où il a donné naissance à l'adjectif *Berezat*, nominatif *Berezanç* (élevé), pour *Berezants*, accusatif *Berezantem*. Ce qualificatif, joint au mot *Gairi* (montagne), donne *Gairi Berezanç* (la montagne élevée). Les Parses, en supprimant le mot *montagne*, en ont fait le nom propre *Bordj*, et, avec l'article arabe, *Alborj*, en Pehlvi, *Bourzin*, montagne aussi célèbre dans les livres Zends que la source *ardouisour* qui en découle et le dieu Ormuzd qui siège sur sa cime élevée (1). C'est avec raison que M. Burnouf rattache à ce mot l'Allemad *Berg*, et le Grec πυργος, aussi bien que les noms propres *Barzentes*, *Barzaentes*, Βαρζανης, et les composés Αριοβαρζανης, Σατιβαρζανης, Ναβαρζανης etc. des historiens Grecs et Romains. Mais n'aurait-il pas dû y joindre également le nom de la montagne de Phrygie, où résidait la mère des Dieux, en grec Βερεκυνθος, latin *Berecynthus ?* Ce mot ne nous semble différer du Zend *Berezant*, qu'en ce qu'il a pris la désinence de la déclinaison en *os*, latin *us*, sanscrit *as*, Zend *ô*. En effet, M. E. Burnouf a démontré que *z* et *ç* se permutent fréquemment en Zend, et que *ç* est presqu'invariablement rendu en grec et en latin

(1) Journal des Savans, oct. 1833, p. 599. Comment pag. 185, 186, 236 et 240, avec la note, ibid. notes et éclairc. p. LXV, n.° 5, et pag. LXXIX.

par *ϰ* et *c*. D'autre part, le changement de *a* en *u* ne saurait faire difficulté, puisqu'en latin *u* est le substitut ordinaire de l'*a* Zend et Sanscrit dans les désinences ; que les Grecs eux-mêmes ont formé le mot γυνη (femme) du Zend ghêna, venant du radical sanscrit *ghan* (briller) (1), et que d'ailleurs βερεχυνθος peut dériver d'une forme Zende *Berezvantô*, produite à l'aide du suffexe *Vant*, infléchi selon les règles de la première déclinaison Sanscrite et changé en *untô*, par soustraction de l'*a*, comme dans *sup* et *sur*, pour *svap* et *svar* (2). Quant à l'aspiration du *t* en grec, nous présumons qu'elle est due à l'action de la nasale qui précède, et qu'il faut en chercher la cause, non dans le Zend, mais dans le Persan. On sait, en effet, que ces deux Langues procèdent ici en sens contraire. En Zend, les articulations douées de la propriété d'en aspirer d'autres, agissent sur la consonne précédente, tandis qu'en Persan leur action s'exerce sur la consonne qui suit (3). Ce dernier cas est souvent celui du Grec, comme M. E. Burnouf l'a établi depuis long-

(1) Comment. p. 272 -- 275.

(2) Le Pâli et le Prâcrit donnent aux participes présens et aux suffixes *mant* et *vant* plusieurs des désinences de la 1re déclinaison Sanscrite *as* (voy. essai sur le Pâli, pag. 114 et 150.) Nous prenons ici *υ* grec avec sa valeur primitive *ου*, restée à l'*u* Sanscrit, Zend, Latin, Italien, Allemand, etc.

(3) Le *t* Devanâgari ne devient *th* en Zend que lorsqu'il est médial et placé entre deux voyelles (Comment. p. 509 -- 511, avec les notes 367 et 368)

temps. (1) Au reste, le Grec et le Latin écrivent également Βερεκυντος et *Berecyntus* par un *t* ou τ non aspiré. Voilà donc un éthnique célèbre qui a passé presque sans altération, et sans doute à une époque fort ancienne, de la Bactriane dans la Phrygie, et qui, dans les deux pays, était l'Olympe d'une Divinité supérieure.

De toutes les permutations de lettres que l'Auteur signale dans la langue Zende, les plus bizarres en apparence sont celles de la sifflante dentale. Outre le changemment assez naturel de *s* en *ch*, en *z* et en *j*, cette sifflante se transforme, dans certains cas, en *h*, *q*, *kh*, *ngh*. Ainsi la desinence Sanscrite *asya* du génitif sing. des noms en *a* ou de la première déclinaison, prend en Zend les différentes formes de *ahyâ*, *ahê*, *aqyâ*, *akhyâ*, *anghê*, *ainghê*.

On peut voir dans l'ouvrage l'explication des diverses métamorphoses de l'aspiration *h* en sifflante, forte ou faible, d'un côté; et, de l'autre, en gutturale, faible, forte, aspirée ou nasalée (2). L'Auteur cite, pour exemple, les formes que prend, dans divers idiômes, le latin *hortus*, en grec Κορτος; ancien latin *chors*, *chortis* (d'où le français *cour*); allemand *garden*; italien *giardino*; français *jardin*, qu'un Allemand prononce *chardin*, et un enfant

(1) Nouv. journ. Asiat. III, p. 300 et 301.

(2) Alphabet Zend, p. LXXXII et LXXXIII.

zardin. Les aperçus de M. Burnouf sur cette matière nous ont paru aussi justes qu'ingénieux ; et nous n'avons qu'un regret, c'est qu'il n'ait pas été amené par ses recherches sur le Zend à rendre compte d'une troisième métamorphose de l'aspiration, dont le *digamma Éolique* nous fournit la preuve. On sait que le mot Grec ἁλς, avec esprit rude, était prononcé ϝαλς par les Eoliens, et *sal* par les Latins, d'où est venu l'ancien Allemand *hall*, salines (mot qu'il ne faut pas confondre avec halle, salle, dérivé du Sanscrit çala.) Il est vrai, et cet exemple le prouve, que le digamma répondait souvent à l'esprit rude, comme celui-ci à la sifflante. Mais fréquemment aussi, il représentait les labiales, puisque les Crétois prononçaient ϝϝον pour ϝϝον, Grec ϝον, Latin *ovum ;* que les Eoliens eux-mêmes changeaient le digamma en β ou en φ, surtout devant la liquide ρ, et qu'un assez bon nombre de mots communs au Sanscrit, au Latin et au Grec Éolien, s'écrivent par *v* dans les deux premières langues, et avec la digamma dans le dernière ; en voici quelques exemples :

Sanscrit.	Latin.	Grec-Eolien.	Grec commun.
—	—	—	—
Vaidayâmi	Video	ϝιδϝεω	ϝιδϝεω
Nâvas	Navis	Ναϝος	Ναος
Navas	Novus	Νεϝος	Νεος
Gavas	Bovis	Βοϝος	Βοος
Avis	Ovis	Οϝις	Οις

Sanscrit.	Latin.	Grec-Eolien.	Grec commun.
—	—	—	—
Daivar	Levir	Δαϝηρ	Δαηρ
Daivas	Divus	Διϝος	Διος
Vatchas	Vocis	ϝεπος	Ἔπος

Ainsi, l'aspiration peut prendre trois directions différentes : d'abord, elle passe aux gutturales par l'intermédiaire de la semi-voyelle *y* qui sonne à peu près comme *G* pour les Allemands et les Grecs modernes ; en second lieu, elle se rapproche des dentales par la sifflante *Z* qui contient *sd* ou *ds ;* enfin elle arrive aux labiales par l'entremise du *V*, prononcé B par les peuples de la Gascogne. M. Burnouf a très-bien expliqué les deux premiers faits. Nous lui soumettons le troisième, pour l'engager à en rechercher des traces dans la langue Zende où le Grec a tant puisé. Peut-être, en rejaillira-t-il quelques lumières sur la belle théorie de Grimm, relative à la génération des gutturales, des dentales et des labiales, nées des trois voyelles fondamentales des langues Sanscritiques, théorie que M. Burnouf a si ingénieusement rectifiée, complétée et démontrée (1).

Les nombreuses transformations d'une même lettre qui ont été indiquées plus haut, doivent, dans beaucoup de circonstances, causer à l'interprète des livres Zends d'assez graves difficultés. Il faut souvent une grande pénétration, une critique

(1) Observ. sur l'alphab. Zend, p. CXIV — CXVII, note 46.

sévère, un tact délicat, pour savoir démêler à quel radical Sanscrit appartiennent des formes Zendes qui peuvent correspondre à deux ou trois thèmes différens. Pour atteindre ce but, il ne suffit pas de détacher du mot à traduire les désinences, formatives et suffixes, et de réduire ainsi à ses élémens les plus simples, ou à ce qu'on appelle le *radical*, le mot sur lequel porte la difficulté. Une fois maître de ce radical, il faut encore examiner si les langues avec lesquelles le Zend a le plus de rapport, comme le Sanscrit, le Grec, le Latin, les dialectes Germaniques, n'en offrent pas quelques traces. Par exemple, étant donnés les mots *aredja* et *areza*, il était facile pour un philologue aussi exercé que M. Burnouf, de les ramener aux radicaux *eredj* ou *ardj*, et *erez* ou *arz*. Mais ces thèmes peuvent venir, soit de *ridj* ou *ardj, gagner, acquérir,* soit de *rih* ou *arh*, *valoir, avoir du prix*, soit de l'inusité *ardj*, *être blanc*. En remontant à la source, on voit que ces radicaux ont entr'eux beaucoup d'analogie, comme le prouvent le Grec Αργος, *blanc*, Αργυρος, *argent;* le Lat. *argentum*, le Sanscrit *ardjuna*, (blanc); *radjata*, *argent*; le Zend *erezata*, (argent); peut-être aussi l'Allemand *erz*, Lat. *æs*, *ær-is*. C'est après toutes ces comparaisons que l'auteur parvint à découvrir que *aredja* et *areza* signifiaient *prix*, *récompense* (1).

(1) Alphab. Zend, p. LXXXIV et suiv. Notes et éclairc. p. L., note 1.

Malheureusement on n'a pas toujours à sa disposition un si grand nombre de formes analogues, et souvent on se trouve forcé d'opter entre des significations tout-à-fait opposées. Ainsi *varesta*, réduit à *veres*, peut venir ou de *vridj*, (abandonner), ou de *vrih* (faire effort) (1). L'adjectif *raêrat* peut-être tiré, ou de *riv* (aller), ou de *ri* (splendeur), ou de *raî* (richesse) (2). Si vous dérivez *rudh*, de *ruh*, il signifiera *croître* ; si vous lui donnez pour thème son homonyme *rudh*, il prendra le sens de *retenir* ; enfin, si vous le rapprochez du Persan *rud*, *fleuve*, il signifiera *couler*, *faire jaillir* (3). Que la forme *mereta* se présente à vous, et que vous perdiez de vue le Latin *memor*, *memini*, il vous viendra sans doute à la pensée de la comparer au Sanscrit *mritas*, *mort*, en la dérivant d'un radical *mere*, Sanscrit *mri*, Latin *mori*, *mourir*. Vous pourrez vous tromper ; car elle vient aussi du radical *smri*, *se souvenir, se rappeler, commémorer*, et répond alors au participe passé passif Sanscrit *smritas* (4). On trouvera dans les passages indiqués

(1) Comment. P. 96.

(2) Ibid. P. 125 et 126.

(3) Notes et éclairc. P. XXXII.

(4) Ibid. P. LXVIII et observ sur Gram. Comp. de M. Bopp P. 37 et 40.

en note d'autres mots où il était facile de se méprendre (1).

La supression du *s* devant *m*, dans les dérivés du radical *mere*, pour *smere*, Sanscrit *smri*, a conduit M. Burnouf à l'explication d'une autre forme Zende qui, comme il l'annonce, peut répandre un grand jour sur un les procédés d'après lesquels paraît s'être formée une partie de la conjugaison Zende. Il s'agit du mot *mahî* que l'auteur a reconnu dans un texte Zend ponr être la première personne plureille du verbe *as*, en Sanscrit classique *smah*, pour *asmah*, dialecte Védique, *smasi*, Grec Dorien ἐσμές, ancien Latin *esumus*, pour *sumus*. Comme la forme *mahî* se présente à titre de désinence dans la première personne plurielle des verbes, à la voix active, par exemple, dans *nèmaqyâmahî* (nous adressons notre hommage) *vorezyâmahî* (nous accomplissons) *avaêdayâmahi* (nous invoquons) etc., et que souvent les copistes la séparent par un point du verbe qu'elle modifie, l'auteur en conclut avec raison qu'en Zend la première personne plurielle est formée 1.° d'un radical qui a subi les diverses modifications par suite desquelles il devient susceptible d'être conjugué suivant le thème des diverses classes ou conjugaisons Sanscrites ; 2.° de la première

(1) Voy. sur *voûru*, comment. p. 40 ; sur *ava* et *avô*, notes et éclairc. p. 3 et suiv. ; sur *uru*, *urvân*, *urun*, et *aurvat*, notes, p. LXXIX ; sur *érés* ou *érêch*, ibid, p. CXXIII etc.

personne plurielle du verbe auxiliaire, *mahî*, pour le Sanscrit *smah* (nous sommes).

A l'appui de cette formation remarquable, l'auteur ajoute qu'elle se retrouve en Pâli, à la première personne plurielle de l'aoriste ou imparfait. Le verbe auxiliaire *smah*, perdant sa finale, suivant le génie particulier de ce dialecte, change la première sifflante en *h*, qui est déplacé et qui suit le *m*, d'après un principe orthographique auquel il ne connaît pas d'exception en Pâli. Ainsi *patch*, (*cuire*), fait à la première personne plurielle de l'imparfait, à l'actif *apatchamha*, et au moyen *apatchamhasai*, formes où *mha* et *mhasai* sont évidemment des altérations, l'une de *sma*, sans doute pour *smah* ou *smas*, et l'autre de *smahai*, qui est le moyen du verbe auxiliaire Védique *smasi* (1).

L'auteur a oublié de rappeler que cette théorie s'applique au Prâcrit, où *mha* se joint quelquefois, non seulement aux participes pour former des temps passés, comme *gadamha* pour *gatah-smah*, (nous sommes partis), mais encore aux formes verbales du présent de l'indicatif, absolument comme en Zend, par exemple, dans *gatchtchh-a-mha*, (nous partons) (2).

(1) Notes et éclairc. p. LXX--LXXII.

(2) Essai sur le Pâli, pag. 181. On en pourrait dire autant de la terminai-

Les textes Zends ont révélé à M. E. Burnouf un autre fait assez curieux sur la conjugaison primitive du Sanscrit, fait dont on retrouve quelques traces dans les fragments des Védas publiés par M. Rosen : C'est que le subjonctif, réduit dans le style classique à deux temps, le potentiel et le précatif, possédait autrefois trois autres temps, un présent, un imparfait et un aoriste, formés généralement comme en Grec et en Latin par l'allongement de la voyelle des désinences (1).

Notre intention n'est pas de relever ici toutes les particularités qu'offre la langue Zende dans la déclinaison des substantifs ou la conjugaison des verbes. Les irrégularités qu'elle présente à ce sujet sont l'indice d'une haute antiquité. Nous ne nous arrêterons qu'à quelques-unes d'entr'elles, parce qu'on en retrouve des vestiges dans le style des Védas, ou dans les anciennes langues de l'Italie. En Zend, les suffixes et même les signes des cas indirects s'ajoutent quelquefois, non pas à la forme absolue du mot, comme en Sanscrit, mais au thème revêtu du signe du nominatif singulier. M. Burnouf cite entr'autres le datif pluriel *Vaghjbyô*, pour *Vakch-*

son latine *mus* du parfait, laquelle serait pour *smus*, contractée de *esmus*. Voy. notre dissertation sur l'emploi du verbe substantif à la suite de ce rapport.

(1) Alphabet Zend, p. CXVIII. Comment. p. 466, à la note ; p. 492–495, à la note ; p. 502–505, à la note : p. 517, et surtout notes et éclairc. p. CXLVIII et suivantes.

byô (sanscrit *Vagbhyas* , Latin *vocibus*) , où l'on remarque la persistance du *s* , caractéristique du nominatif, devenu *ch*, parce qu'il est médial , puis transformé en *j* , à cause de la faible *b* qui suit, et transformant à son tour en *gh* le *kh* qui précède (1). C'est ainsi que, dans le dialecte Etrusque, on trouve *fratrusper*, (Sansc. Bhratribhyâs , latin fratribus) mot qui nous paraît formé du nominatif *fratrus*, et de la désinence du datif et de l'ablatif pluriels *per*, Ombrien *pes*, (dans eitipes, idibus) Sanscrit *Bhyas*, Zend *Byô*, Latin *Bus*. C'est ainsi encore que , dans le Sanscrit Védique , les nominatifs pluriels des noms en *a*, redoublent la syllabe *as* du nominatif singulier, avec allongement de la voyelle ; par exemple , de Dhuma , fumée , le Sanscrit forme avec *s*, le singulier *dhumas* (fumus) , et avec *as*, le plurier *dhumâs* pour *dhuma-as* (fumi) , tandis que les Vedas , reprenant cette forme plurielle , y ajoutent encore *as*, et tirent le pluriel *dhumâsas* (les fumées) (2).

Deux autres faits également dignes de remarque , consistent à redoubler quelquefois les prépositions ou à les séparer des formes verbales auxquelles elles se rapportent. Ainsi l'on dit *frafrâ peretum* (au delà du pont) et *fratchactuye*, (proquè loquor,

(1) Comment. notes et éclairc. p. XXVIII et suiv. observ. sur la gram. comp. de M. Bopp. p. 29 et 30.

(2) Bopp gram. Sanscr. addenda p. 323. *Dhumas* est le Grec Θυμος , Eoliq φυμος.

pour et proloquor), comme on dit en Latin *quo ab caveas,* au lieu de *ab quo caveas.* L'emploi des prépositions séparées de leur verbe par la copule *tcha,* (Latin *que*) et l'usage de les répéter deux fois de suite sont des traits intéresssans de l'antique syntaxe de la langue Zende , et il faut remonter jusqu'aux Vedas pour en retrouver la trace en Sanscrit (1).

Nous n'avons pas besoin d'insister sur la fidélité de la traduction de M. E. Burnouf. Il suffit de lire au hasard une page quelconque de son commentaire pour se convaincre de la scrupuleuse attention du nouvel interprête à ne rien négliger de tout ce qui peut éclairer sa marche , et pour plaindre en même temps ce bon Anquetil-Duperron auquel ses maîtres, aussi peu habiles que lui , faisaient faire des bévues presque continuelles. Notre jeune philologue relève ces méprises avec sa sagacité et son indulgence ordinaires : il les explique et les excuse autant qu'il est en lui. Je n'en citerai qu'une qui peut avoir son importance , en ce qu'elle se rapporte à l'un des attributs qui caractèrisent une divinité Persane, devenue célèbre en Occident, à la naissance du christianisme.

Dans la formule de prières adressée à Mithra , formule qui se représente fréquemment, Anquetil traduit : *Je prie et j'invoque Mithra qui rend fer-*

(1) Comment. p. 412 – 414 , à la note , et page 582.

tiles les terres incultes, .. mais il s'est trompé ; le génitif Zend composé *vôurugaoyaotôis*, ou *vôurugaoyôtôis*, en rapport avec *mithrahê*, ne signifie point, d'après l'analyse grammaticale, *qui rend fertiles les terres incultes* ; il veut dire : *qui possède de nombreux couples de bœufs*, ou qui multiplie les réunions de bœufs. Nériosengh lui-même s'accorde ici avec Anquetil, en traduisant *celui par qui les déserts sont peuplés.* Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'Anquetil, dans un autre endroit, traduit l'épithète de *gaoyêiti* par *les lieux où sont les troupeaux*, et confirme ainsi d'une manière complète l'explication du nouveau traducteur (1).

Cette interprétation, quoique contraire à celle des Parses, a cet avantage, comme le remarque très-bien M. E. Burnouf, de pouvoir être appuyée du témoignage des anciens qui donnaient à Mithra l'épithéte de Βουκλοπος ou de *boum abactor* (2). Il y a toute apparence que les bœufs ou taureaux du dieu-soleil Mithra sont les années personnifiées. Le taureau ayant été autrefois le premier signe du zodiaque, à partir du printemps ou du commencement de l'année Persane, on conçoit que les bœufs ou taureaux aient figuré les années en style allégorique. C'est en effet ce qui semble résulter d'un passage assez corrompu de Julius Firmicus que

(1) Comment. p. 211 — 212 et p. 546.

(2) Porphyr. de antro Nympharum, C. 18; Jul. Firmic. de error. prof. relig. liv. 1 C. 8, Commodian etc.

Scaliger a rétabli d'une manière très-heureuse. En voici la traduction :

« Ceux, dit Firmicus, qui rendent un culte au » ravisseur des bœufs, rapportent ses mystères à la » puissance du feu, ainsi que son prophète nous » l'a transmis, en disant : Mystes du taureau mu- » gissant, chantez en chœur les cycles de la bou- » clopie du père illustre. C'est celui, continue Fir- » micus, qu'ils appellent Mithra. Ils célèbrent ses » mystères dans des antres profonds (1) ».

Ce passage signifie, comme l'a très-bien expliqué J. Scaliger, célébrez le retour annuel et périodique de l'enlèvement des bœufs opéré par Mithra : Car les télètes mithriaques s'appelaient la bouclopie, et revenaient tous les ans à une époque déterminée. Voilà pourquoi le poëte grec cité par Firmicus se sert des mots Κυκλα βουκλοπιης, les cycles de la bouclopie (2).

Les noms d'Ormuzd, d'Ahriman et de Zoroastre sont aussi pour M. Burnouf le sujet de discussions intéressantes (3). Ces trois noms propres avaient donné lieu à de nombreuses explications, même avant que l'on en connût la véritable orthographe en

(1) Le texte grec porte : Μικταῶ μυσταυ ὁ κλοπιης συνδειτε πατρος αγαιου. Joseph Scaliger le corrige ainsi : Μυκηταο βοος μυσται -κυκλα βοοκλοπιης συναειδετε πατρος αγαιου.

(2) Voy. p. 122 de l'édit. de Jean Wouver.

(3) Comment. p. 12 – 14 ; p. 70 – 82 et p. 88 – 92.

Zend. Depuis quelques années, ces interprétations ont fait place à d'autres qui sont beaucoup plus vraisemblables.

Ormuzd s'écrit en Zend *ahurômazdâo*, orthographe qui ne s'éloigne pas beaucoup de la transcription Grecque Ορομασδης que quelques anciens nous ont transmise. Ce mot composé signifie, suivant M. Rask, *sanctus Deus* ; selon M. de Bohlen, *sol magnus* ; et, d'après M. Bopp, *Deus magnus*. M. Burnouf, après avoir discuté ces trois interprétations, les rejette et propose la sienne qui consiste à traduire : *l'être royal très-savant*, ou *le roi très-savant*. Il trouve dans *ahura* un adjectif dérivé du Zend *ahû*, (roi, maître, seigneur,) à l'aide du suffixe *ra*, Sanscrit *rah*, Latin *rus*, et dans *mazdâo*, d'abord le radical *maz*, Sanscr. *mah*, Lat. magnus, employé adverbialement, puis dâo, participe present, formé de la racine *dâ*, connaître, grec δα-ημι, ἐδα-ην δι-δα-σκω. L'auteur ne se dissimule pas du reste que le composé *ahurômazdâo* est susceptible de diverses significations. Mais celle qu'il adopte a l'avantage de s'accorder avec la tradition uniforme des Parses.

Toutefois en remontant plus haut, il pense que le dérivé Zend *ahura* et son primitif *ahû* pourraient venir du Sanscrit *asuh*, la vie, l'existence, formé du radical *as*, être, lat. esse, et signifier avec *mazdâo*, *l'être doué de vie, très-savant*, en

d'autres termes, *l'être qui possède et qui donne la vie et la science*. Cette traduction, comme il le remarque très-bien, reproduirait un des caractères les plus élevés de l'être que les Parses placent, sous le nom d'Ormuzd, à la tête des Amschaspands, et qu'ils reconnaissent pour le Créateur. Nous sommes d'autant plus porté à l'admettre que le nom de *ahû*, pour, (*ahuh* prononcez *ahou* et *ahouh*) est identique au mot Chaldéen *ahouh* dont Jehovah se sert, en parlant à Moyse dans le buisson ardent, pour lui expliquer son essence divine, lorsqu'il dit à ce prophète : *ahouh achr ahouh*, septante Ἐγώ εἰμι ὁ ὤν, vulg. *sum qui sum*. Tout le monde sait que le fameux Tétragramme hébraïque *ihouh*, vulgairement Jéhovâh, signifie *celui qui est* ; or, dans le Yaçna, le djouti ou célébrant dit à *hom*, personnification ou incarnation du verbe (honover) : je celèbre avec éclat vos qualités ; venez pour que je suive la volonté *de celui qui est* (1). D'un autre côté, on lit dans les prières Parses appelées *ieschts* que Zoroastre ayant demandé à Ormuzd quelle était la parole excellente, la parole sainte et pure, source de productions, d'abondance, Ormuzd lui répondit : *je suis* ; annoncez, saint Zoroastre, cette pure et excellente parole, qui est très-lumineuse (2). ne semble-t-il pas entendre Jéhovah dire

(1) Zend-Avesta d'Anquetil, 2.e part. p. 115.

(2) Ibid. II., p. 239.

à Moyse qui lui demandait son nom : *je suis celui qui est* : *ihouh ;* allez dire aux enfans d'Israël, *celui qui est* m'envoie vers vous (1) ?

Peut-être aussi l'opinion de M. Bopp qui dérivait le Zend *ahurô* du Sanscrit *asurah* mérite-t-elle quelque confiance ; mais il ne faudrait pas donner à ce mot le sens de *ténébreux* qu'il a dans la religion Brahmanique, ni supposer que les Parses en ont fait le nom d'Ormuzd, par une raison inverse à celle qui leur a fait prendre le Sanscrit *Daivah*, Zend daevô, Lat. Deus, pour le nom d'Ahriman ou du diable. Si l'on pouvait établir par des textes

(2) Exode C 3. V 14 et 15. La plupart de nos bibles hébraïques portent en cet endroit : *ahih achr ahih* ; mais le mot *ihouh*, que lequ'ait été sa véritable prononciation, dérive évidemment du Chaldéen *houh*, *être*, et non de l'Hébreu correspondant *hih*. Plusieurs interprètes traduisent la phrase hébraïque *ahih achr ahih* par : *sum qui ahih*, sous entendu *nominor*, en prenant le second ahih pour un nom divin, transcrit *aia*, au lieu de AHAIAH dans Théoderet, et ehéïeh par les modernes Hébraïsans. Si cette interprétation est fondée, la phrase Chaldaïque correspondante *ahouh achr ahouh* doit signifier également *sum qui ahouh* (nominor) St-Clément d'Alexandrie rend *ihouh* en Grec par ιαεν, pour IAHOUH, ce qui indique que le second *ahouh* de notre passage pouvait se prononcer primitivement comme il est encore écrit dans les bibles sans points-voyelles ; et *ahouh* Hébreu n'est autre que *ahû* Zend. On connait d'ailleurs le serment des prophètes Juifs : *hhi ihouh* ; jéhovah est vivant ! au surplus que le second *ahouh* du 3.e chap. de l'exod. soit formé comme l'est certainement le 1.er, du prefixe *a* (moi) et du radical *houh*, *être*, ou qu'il dérive du Sanscrit *asuh*, (la vie), par l'intermédiaire du Zend *ahû*, le sens du texte Hébreu n'est pas sans rapport avec celui du nom d'Ormuzd. On trouvera plus de détails sur le nom de jehovah dans une dissertation particulière que l'auteur de ce rapport se propose de faire imprimer dans un autre vol. des Mémoires de l'Académie d'Amiens.

Zends que l'*a* initial des mots est quelquefois augmentatif, comme en Sanscrit et en Grec, et que spécialement il n'a point dans *ahurô* le sens ordinaire de privation, il serait facile de rendre *ahurô-mazdâo* par *splendidissimus multiscius*, ou *splendissimus qui magna dat*, en adoptant pour le composé *mazdâo* une autre interprétation présentée hypothétiquement par M. Burnouf.

Ahriman dont nous venons de parler s'appelle en Zend angrô mainyus ou anghrô mainyus, *l'être méchant doué d'intelligence*. Il était en tout l'opposé d'Ormuzd, que les livres Zends nomment cpentô mainyus, *l'être bon doué d'intelligence*. Ces deux épithètes se rapportent très bien à celles de Αγαθος δαιμον et Κακος δαιμον données par Aristote aux deux principes opposés admis dans la religion de Zoroastre (1).

M. Bopp avait déjà dérivé *anghrô*, *méchant*, du sanscrit *asrah*, *sanguinaire*, *cruel*, et de *mainyus*, *intelligent*, formé du radical Sanscritique *man*, penser, et du suffixe *yu*. M. Burnouf ne rejette pas cette étymologie de *anghrô*. Il fait observer néanmoins que des textes respectables écrivent angrô sans h, et qu'il n'a encore vu nulle part que la nasale ng puisse être substituée à la sifflante s, sans l'aspirée *h*. Il inclinait d'abord à penser que *angrô* pourrait venir d'un radical purement Zend, ana-

(1) Comment. p. 98, note 67.

logue au mot Anglais *anger*, colère, et peut-être aussi tant au Latin *angere* et *angi* qu'en Grec Αγχω et Αγχομαι. Dans cette hypothèse, angrô mainyus serait le génie suffoquant, un véritable Typhon Egyptien, emblême primitif des chaleurs dévorantes (1) en même temps que des froids excessifs qui *ressarrent*, puis des ténèbres et enfin de tous les maux au physique aussi bien qu'au moral. Mais dans une note placée à la fin de la seconde partie, il reconnaît que l'étymologie de ce mot est encore obscure et que l'on ne trouve pas aisément en Sanscrit le mot auquel il correspond (2).

(1) Il est ainsi représenté dans le Vonudehesch, Zend-Avesta, II p. 353 – 354.

(2) Comment. p. CLXVIII, rectif. de la p. 90. M. Lassen avait proposé à l'auteur de rattacher *anghra* au même radical que *amhas* (pêché) qui en Zend serait *anzô*, mais M. E. Burnouf n'ose admettre ce rapprochement, parce que *anzô* devait faire avec le suffixe *ra* anz-ra, et non *anghra*. Ne pourrait-on pas dire que *angrô* ou *anghrô* est formé à l'aide du suffixe *rô* et d'un radical Zend ang-g ou ang-gh, dont la gutturale aura disparu, parce que le défaut de voyelle de liaison ne lui aura point laissé de son distinct de celui de la nasale *ng*? on conçoit qu'avec l'e Scheva, ang-gerô, ou ang-gherô, aurait conservé la consonne gutturale, sauf à prendre le *n anusvara*, en place du ng. Mais le radical *angg*, ou *anggh* tombant immédiatement sur *r* aurait été difficile à prononcer, car le son se serait alors divisé en deux parties, *ang-grô*, ou *-ang grhô*, ce radical *angg* ou *anggh*, signifie en Sanscrit *per anfractus incedere, dolose agere*, sens qui convient parfaitement à Ahriman, le maître de la mauvaise voie, le génie à la marche tortueuse, la couleuvre mère de l'hiver, l'ancien serpent infernal, (voy. Zend-Avesta I, 2.e part. p. 377 et passim). Du Zend *Angrô mainyus* les Parses ont formé le Persan *ahriman*, que M de Pohlen dérivait du Sanscrit *ariman*, (ennemi)

M. Burnouf n'était pas non plus bien fixé d'abord sur le sens du mot *zarathustra;* il penchait à y voir le mot *ustra*, Sanscrit *uchtra* (chameau), précédé de l'adjectif *zaraṭh*, formé du radical *zar*, que l'on retrouve en Persan sous la forme primitive dans *zar* (or) et en Zend, avec l'*i* épenthétique, dans *zairi*, (jaune, doré). Ainsi le nom de Zoroastre signifierait « qui a des chameaux roux », comme celui de son père veut dire « qui possède beaucoup de chevaux ». Mais l'auteur a rétracté cette étymologie dans ses notes et éclaircissemens où il reconnait avec MM. Lassen et Vindischmann que *zarathustra* est composé de *zara* (or) et de *thustra*, forme faible de *trachtra* (astre). Cette seconde interprétation s'accorde avec celle des anciens et des Parses pour lesquels *zarathustra* signifie *astre d'or* (1). Il reste toujours de la première discussion de

nominatif *arimâ*, mot identique au Syriaque *arima*, rusé, en Hébreu, *âroum*. Remarquons pour la singularité du fait que la Genèse donne l'épithète de *âroum*, rusé, version Syriaque *arima*, au serpent qui séduisit Eve et que l'auteur de l'apocalypse, après Zoroastre, appelle l'*ancien serpent* (C. 12 V. 9, et C. 20, V. 2.), personnification habituelle d'Ahriman. Or les Orientalistes expriment l'*ain* dur des Hébreux par *gh*, *gn* ou *ng*, en sorte que *âroum* pouvait se prononcer *haroum*, *gharoum*, *ngroum*, peut-être même *angroum*, formes dont les deux dernières correspondraient au Zend angromainyus, syncopé en *angroum*, ou *ngroum*. On sait d'ailleurs que *ng* et *gn* se confondent dans la prononciation, puisqu'en Anglais *ng* dans *king*, par exemple, sonne à peu près comme *ng* Français dans *digne*. Nous abandonnons cette conjecture aux Hébraïsans.

(1) Notes et éclairc. p. CLXVI.

M. E. Burnouf que les noms propres étaient fréquemment formés, dans l'ancienne Perse et dans la Bactriane, du nom de divers animaux domestiques, entr'autres de celui du cheval (*açpa* et *aurvat*), du chien (*çpa*) etc. (1). On sait que les Grecs n'étaient pas moins jaloux que les cavaliers Ariens de joindre à leurs noms l'épithète ἵππος, dérivé du Zend *Açpa* qui, à son tour, vient du sanscrit *açva* (cheval) d'où le grec Eolien ἴκκος et le latin *equus* (2).

Les génies célestes, Amschaspands ou Izeds, vénérés par les Parses, les Gâhs et les Gahambars, ou portions de temps qui figurent dans la liturgie Persane, et les rois *Kaïaniens* ou de la seconde race qui y sont mentionnés, ont également fixé l'attention de notre jeune philologue. Les pages qu'il a consacrées à ces explications sont dignes d'intérêt sous plus d'un rapport (3). On y voit, par exemple,

(1) Comment. p. 12 – 14.

(2) Les lecteurs curieux de remonter à l'origine de ces formes græco-latines pourront recourir à une note intéressante de l'alphabet Zend, p. XCVI note 37. Ils y verront que ce n'est point là le cas de dire qu'*alfana vient d'equus*. Car toutes ces dérivations reposent sur des règles certaines. Nous en dirons autant d'un autre étymologie de M. E. Burnouf, qui fait venir *neveu* de *nombril*, toute bizarre qu'elle paraisse au 1.er abord. Le Sanscrit *nábhi* et le Zend *napô* signifient à la fois *nombril* et *race*, *famille*, en vertu du rapport qu'on aura cru apercevoir entre l'idée de descendance et le rôle que joue le nombril, ou plutôt le conduit qui y vient aboutir, dans l'acte de la nutrition du fœtus. Les radicaux *nábh* et *nap*, ont formé, d'un côté, par le déplacement de la nasale, ὀμφαλος et umbilicus, et, de l'autre, *nepos*, *neptis*, Sanscrit *naptri* etc. Voy. comment. p. 243 – 245.

(3) Comment. p. 147–174, p 178–209, p. 294–334 et p. 423–455. etc..

que le titre de *Kean*, *Kaï*, *Ke* ou *Kava*, des rois Perses de la seconde race, dérive du substantif *Kavi* (soleil) et répond ainsi à celui des rois Indiens, descendans du soleil, et appelés pour cette raison *sûry avamças* (1).

Les principaux moyens d'interprétation que M. E. Burnouf emploie dans ses recherches sont la tradition et l'étymologie. Il les fait habituellement marcher de front ; mais toutefois il incline à donner la préférence au dernier. On conçoit qu'il eût été dangereux de fixer *à priori* et d'une manière absolue la part de chacun d'eux. C'est un point qui ne pourra être éclairci que quand le travail sera complètement achevé et que le dictionnaire Zend qui doit le suivre, aura permis à l'Auteur de résumer et de comparer entr'elles les notions diverses qu'il se sera faites de chaque mot (2). En attendant, il faut qu'il porte, dans ses investigations, un mélange de réserve et de hardiesse dont la mesure n'est pas facile à déterminer. Quel dommage pour la science que les Indianistes Anglais, trop préoccupés des intérêts matériels et présents de leurs possessions dans l'Inde, n'aient pas encore songé à publier une partie des Védas, ou au moins le dictionnaire des mots qui s'y trouvent, et que l'on en soit encore réduit, pour la connaissance de ces livres antiques, aux fragmens de

(1) Comment. p. 434 et 435.

(2) Id. p. 356, Note 217.

MM. Rosen et Lassen ! quand on pense combien on trouve déjà, dans ces courts extraits, d'éclaircissements sur la langue Zende, on partage vivement le regret que témoigne M. E. Burnouf de ne pas voir sortir des presses de Londres la publication du *nirukta* ou dictionnaire des mots Védiques. L'expression de ce regret était certes bien permise à celui qui, dans le seul désir de tenter quelque chose d'utile au progrès des études Orientales, n'a pas craint d'entreprendre l'interprétation des livres Zends sans le précieux secours des Védas et de s'exposer ainsi à quelques chances d'erreur (1).

Les ressources qui manquent à l'auteur sous le rapport de l'étymologie le forcent de temps en temps à insister davantage sur l'interprétation traditionnelle des Parses. La tradition est ici un guide nécessaire, mais quelquefois trompeur, parce qu'elle ne remonte pas plus haut que la glose de Neriosengh, faite il y a environ trois cents ans. Aussi M. E. Burnouf ne l'emploie-t-il qu'avec discernement et la traite-t-il en général avec assez d'indépendance. Néanmoins il lui arrive quelquefois, comme il le reconnaît lui-même, d'y rester trop fidèlement attaché. (2) Il nous en fournit un exemple dans la détermination d'un point géogra-

(1) Comment. p. 244, à la note.

(2) Comment. p. 386, note 217.

phique qui n'est pas sans importance pour l'histoire primitive des nations Ariennes. Nous voulons parler de sa discussion relative à la célèbre montagne *Alhordj* qui joue un grand rôle dans les livres Zends, et qui, sous plus d'un rapport, mérite de fixer l'attention des savans, Quelques érudits, trompés par la ressemblance des noms, n'hésitent pas à prendre pour l'*Alhordj* des Parses, l'un des plus hauts sommets du Caucase, nommé *Elbourz*, *Elbrouz* ou *Albrouz* par les Persans (1). Elbrourz est d'ailleurs l'appellation générale de toute la chaîne Caucasique dans la langue Persane (2). Anquetil lui-même semble avoir partagé cette erreur, du moins en partie, lorsqu'il avance que l'*Arvroud*, ou le fleuve septentrional qui a sa source dans l'*Alhordj*, selon le Boundehesch, est la rivière d'*Arakui*, *Aragui* ou *Aragvi*, Ἄρακος de Strabron, l'un des affluens du Kour ou Cyrus, qui arrose l'étroit défilé des portes Caspiennes, conduisant de

(1) Voy. Malte-Brun, précis de la géogr. universelle, VIII, p. 61–62. (Nouv. édit.) qui cite Reineggs et Wahl.

(2) Ibid et art. de M. Klaproth dans le diction. univ. de géographie: V. Caucase. Pline dirive le mot Caucasus du Scythe *graucasus*, signifiant, selon lui, *blanchi par la neige*. Mais M. E. Burnouf trouve dans les textes Zends un génitif *garaos*, qui suppose le thème *gar-u*; pour *gar-i* ou gairi (montagne) et conduit directement au Graucasus de Pline. (Voy. comment. sur le Yaçna, p. 414 note 269.) Quant à la finale *casus*, elle n'est sans doute que le Persan *kâf* ou l'Arménien *kas* (borne, limite) avec une terminaison latine.

de Mosdok à Tiflis (1). Cependant les Parses entendent par le mot *Alhordj* l'Elbourz ou Albourz de Perse, c'est-à-dire cette chaîne de montagnes qui s'étend parallèlement aux côtes méridionales de la mer Caspienne et se prolonge à l'est sous diverses dénominations jusque dans le Khoraçan. Les pics les plus élevés de cette chaîne sont les monts *Elvend*, près et au sud d'*Hamadan*, l'ancienne Ecbatane de Médie, et les monts *Demavend*, à dix lieues à l'est de Téhéran.

M. Burnouf s'efforce de justifier cette tradition des Parses, en prenant le mot Zend *Arvanda*, nom de la source qui, suivant la glose de Nériosengh, sort de l'Albordj, pour la rivière Elvend qui, d'après la carte du major Rennell, découle des monts Elvend (2). L'auteur fait voir du reste que ce mot d'*Arvanda* qui signifie *rapide* a été ap-

(1) Zend-Avesta, II, p. 590, n.° 3. Anquetil (ibid I, 2.e part. p. 300, note 3), prend de même le Zaré Vookesché, en Zend *zarayô vouru kachèm*, lac aux grands rivages, pour le fleuve Araxe. M. E. Burnouf y voit plutôt la mer Caspienne, ou le lac Aral, et quelquefois même le lac Zereh, dans le Sedjestan (Comment. pag. 411, à la note, et notes et éclaire. pag. XCVII). Enfin Anquetil, toujours préoccupé de l'idée que les Medo-Bactriens sont originaires de l'Arménie à laquelle il applique l'expression Zende d'Airyaman qui désignerait plutôt le Touran, veut aussi (Zend-Avesta, I, 2.e part. p. 300, note 4), que le Zaré pouetèké, en Zend *zarayô pûitikèm* (lac pur ou lac impur) soit le fleuve *Phase* (voir encore Zend-Avesta, II, p. 78–360, note 1, 361, note 2, 369, note 1, 590, note 3, et mémoir. acad. inscript. t. 36, p. 201 et suiv. édit in-12).

(2) Comment. p. 247–251.

pliqué, non seulement au mont Elvend, Alvand, Arvand, Ervend ou mont Oronte des anciens, mais encore au fleuve Oronte de Syrie et à la rivière *Oroatis* de Pline, l'Arosis des géographes modernes (1). Toutefois il reconnait que si l'Elbourz de Perse est l'Albordj, on n'en saurait conclure que l'Albordj ait toujours été l'Elbourz; mais en même-temps il déclare qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir quelle montagne les textes Zends entendent désigner par *Berezat* et *Gairi* (2).

Quant à nous, il y a long-temps que, dans deux dissertations lues à l'Académie d'Amiens et qui trouveront place dans les volumes subséquens de ses mémoires, nous avons pris pour l'Albordj du Zend-Avesta le point de jonction du *Belour-tagh* et du *Thian-chan*, l'ancien Imaïs des Grecs et des Romains, à l'est de la Sogdiane. Ce n'est pas ici le lieu de récapituler les motifs de cette opinion qui se fonde en grande partie sur les indications du Vendidad (3). On en trouvera plusieurs dans les notes de l'ouvrage même de M. E. Burnouf (4). Aussi, après les avoir parcourues, ne pouvions-nous facilement nous rendre compte de l'hésitation de notre

(1) Ibid p. 248 – 252 avec les notes.

(2) Ibid p. 253 – 334.

(3) Zend-Avesta I, 2.e part. pag. 263 – 270, et Heeren, de la politique et du com. de l'antiquité, I, p. 294 et suiv. II, p. 419-420 et III, p. 420-422.

(4) Notes et éclairc. p. CV – CXII.

judicieux philologue Mais il s'est hâté de revenir sur ses pas dans une note rectificative assez étendue. Là, il reconnait et constate que l'*Arg-roud*, ou l'eau *Arvanda*, Pazend *urvant-rut*, Anquetil *orouand roud*, n'est autre chose que l'Iaxartes, nommé Ορξαντης, Οξυαρτης, Ορξαντης, etc. par les anciens, et que dès-lors l'Albordj, (d'où s'écoule ce fleuve) doit être cherché dans la partie occidentale du Thian-chan ou des monts célestes des Chinois. « C'est, ajoute-t-il, au pied de ces hautes montagnes, et de celles qui se rattachent à l'Himâlaya, que nous ramènent les textes les plus anciens et les authentiques du Zend-Avesta ; et je ne crains pas d'avancer que l'examen attentif de ces textes confirmera ces résultats de la manière la plus positive. Ce que les Ariens de la Bactriane ont appelé *la haute montagne*, ne peut être, dans les anciens textes, l'Elbourz Médique. Cette dénomination ne doit avoir reçu cette application particulière que depuis que le centre de la puissance Arienne a été reporté vers l'Occident (1) ».

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen du commentaire de M. Burnouf : la tache serait trop longue, s'il fallait relever tout ce que cette publication contient et promet d'important, soit pour la philologie comparative et la connaissance des ori-

(1) Notes et éclairc. p. CLXXXI-CLXXXV.

gines Grecques, Latines, Gauloises et Germaniques, soit pour la géographie ancienne des pays soumis autrefois à l'empire Persan, soit enfin pour l'histoire philosophique et religieuse des peuples qui les habitaient autrefois. Toutes ces recherches, disséminées dans l'ouvrage, seront plus tard réunies en faisceau et formeront l'objet d'un travail tout spécial. Nous engagerons pourtant les amateurs de l'antiquité à lire les endroits cités en marge de ce rapport (1), et surtout les notes K et Q, placées à la la suite du commentaire. Ils y trouveront une explication satisfaisante et à-peu-près complète d'un texte géographique du Vendidad auquel nous avons déjà renvoyé, et qui a exercé la critique de Gœrres, Rhode, Herder, Heeren, Volney, Salverte etc. Ils y verront figurer, avec leur orthographe, Zende les dénominations connues des provinces de l'Iran et des principales nations, villes, rivières ou montagnes qui distinguent ces contrées. Ils en concluront que le Zend a dû régner autrefois de l'Euphrate à l'Indus et de l'Oxus au golfe Persique, puisqu'il y a laissé partout des traces profondes de son ancienne existence. Ils reconnaîtront aussi que l'empire de cette langue s'est étendu, au nord-ouest, jusqu'à l'Aderbidjan ou Médie Atropatène; au nord-est, jus-

(1) Comment. p. 16 - 245, à la note; p. 248 - 252; p 415-418. p. 422-425, avec la note 276. p. 436, à la note. p. 439, avec la note 295. notes et éclairc. pag. LV - LVI. p. LIX - LXII. p XCI - XCVII. p. XCIX - CXV p. CLXXX - CLXXXV etc.

qu'au Touran et même plus haut, sur les deux rives de l'Iaxartes ; et, à l'est, jusqu'à la Sérique ou pays de Kachghar, Jarkand, *Khotan*, etc., au-delà des monts Imaüs ou *Belour-Tagh*.

Il est vrai que les noms de peuples, de chefs, de montagnes, de villes, etc., qu'on y trouve peuvent, jusqu'à un certain point, s'expliquer par le Sanscrit, comme ils s'expliquent très-bien par le Zend. Mais leurs formes sont plus Ariennes que Brahmaniques ; et d'ailleurs le commentaire de M. Burnouf fournit tant de preuves des rapports intimes du Zend avec le Sanscrit des Védas qu'il faut admettre, bon gré malgré, que ces deux langues ont été parlées jadis dans les mêmes contrées et à des époques contemporaines, à peu près comme il en serait de deux dialectes dérivés d'un même idiôme. D'un autre côté, les dénominations d'*Arya* et d'*Airya* données à l'*Inde* et à l'*Iran* par les conquérans de ces deux contrés ; celles d'*Aryas* et *Airyâo* qu'ils se donnaient à eux-mêmes (1), sont des indices certains d'une communauté d'origine. En outre, on voit déjà dans ce 1.er volume (2), et l'auteur promet d'établir plus tard avec plus de détails, que le fonds des anciennes croyances Médiques est le même que celui de la

(1) Voy. Com. note 325, p. 460 – 462.

(2) Voy. notamment l'explication des 33 génies qui se tiennent auprès de *hâvani*, et qu'Anquetil prenait pour 33 ustensiles placés autour du pilon sacré, comment. p. 341 et suiv. avec la note 205.

religion primitive des Brahmanes, telle qu'on peut l'entrevoir dans les fragments si courts que nous possédons des Védas, et que ces deux cultes ont conservé un grand nombre de dénominations et de symboles communs dont le sens s'est plus ou moins effacé dans l'un ou dans l'autre (1). Or si l'on songe que les peuples Ariens s'étendaient au nord jusqu'au pays des Saces, le *Çakadwipas* des Hindous, le Σακαν Κῶρος de Ptolémée, au nord-est de la Sogdiane ; si l'on se rappelle en même-temps que les Brahmanes sont arrivés par le nord-ouest dans l'Indoustan supérieur et qu'une tradition indienne, rapportée par M. Burnouf dans un autre ouvrage encore inédit, leur donne pour berceau ce pays des Saces, où les divinités de l'Inde se réfugient dans leur guerre contre *Mahichâsouras*, probablement le *Maissour* ou le Décan personnifié, de même que les Dieux de la Grèce, dans leurs combats contre les géans, fuient en Egypte, cette antique métropole des principales colonies Grecques, on pourra difficilement contester l'identité primitive des peuples qui parlèrent, d'un côté, le Zend, et, de l'autre, le Sanscrit. Ces conjectures acquièrent un plus haut degré de vraisemblance encore, quand on voit l'expression Zende de *Nabânadizta*, hommes nouveaux, ou de la nouvelle loi, appliquée aux peuples de la Bactriane, devenir dans le *Rig-Véda* le nom

(1) Comment. p. 79, note 64.

propre de *Nâbâhnadichtha*, l'un des fils de Manou, exclu de l'héritage paternel. En effet, il faut, comme le pense M. E. Burnouf, qu'au moment où fut rédigé le passage du Rigveda qui parle de ce personnage, les Brahmanes aient eu connaissance, soit par eux-mêmes, soit par une tradition ancienne, d'une autre race d'hommes ayant des rapports d'origine avec la famille Brahmanique, mais actuellement séparée d'elle, race qu'ils personnifiaient dans un individu appelé d'un nom dont ils ignoraient sans doute le sens. Il est également permis d'en conclure avec lui que ces hommes de la première loi, ces Pichdadines fameux, si célèbres dans les traditions Persanes, sont les ancêtres communs des Ariens de la Bactriane et des Ariens de l'Inde (1). Dès lors, c'est de ces données qu'il faudra partir dans toutes les recherches ultérieures qui auront pour objet la filiation des peuples, des langues et des religions de l'antiquité. C'est de la chaîne des monts Himalaya que l'on verra descendre ces antiques colonies Indo-Bactriennes qui, à des époques inconnues à l'histoire, sont venues répandre en Grèce, en Italie, en Allemagne et dans le nord de l'Europe, les débris de ce langage primitif dont les diverses branches ont reçu la dénomination de langues Indo-Germaniques pour marquer approxi-

(1) Comment. p. 567 – 569.

mativement les deux points extrêmes de leur extension en Asie et en Europe.

Ces résultats sont d'une très-haute importance ; et c'est à la philologie moderne que l'on en sera redevable ; car tel est le propre des discussions de cette nature que, même en s'occupant exclusivement de formes grammaticales, les philologues nous révèlent des faits d'un ordre plus relevé qui découlent naturellement de leurs analyses. Le champ des recherches s'agrandit ; et l'on est tout étonné de voir de simples questions de grammaire, conduire à des découvertes historiques du plus haut intérêt. Ce n'est plus là l'*aucupium verborum* des érudits du quinzième siècle. C'est une science toute nouvelle qui ne s'arrête aux mots que pour arriver aux choses, qui fait de l'étude des langues un moyen et non un but, et qui, par son alliance avec la philosophie, la géographie et l'histoire, qu'elle éclaire et qu'elle dirige, semble être appelée à dissiper les ténèbres qui couvrent encore l'origine des anciennes civilisations de l'Europe et de l'Asie. Honneur donc! Honneur aux savants laborieux et modestes qui, dédaignant une vaine et trop facile renommée, consacrent noblement leurs veilles à l'interprétation des antiques monumens de l'Inde et de la Bactriane ! Honneur et encouragement aux Burnouf, aux Bopp, aux Schlegel, aux Lassen et aux Rosen, qui ont bien compris toute l'étendue de la tâche que le pro-

grès des siences et des lumières impose aux explorateurs des littératures orientales !

La France a fait de grandes pertes par la mort imprévue des Chézy, des St.-Martin, des Abel-Remusat, etc., mais elle n'aura rien à envier à l'Allemagne savante : un jeune et vigoureux athlète entre dans la lice et promet de remplacer dignement ses prédécesseurs. Nos voisins d'Outre-Rhin, excellens juges en cette matière, savent nous rendre justice. Ils attendent avec la plus vive impatience la continuation d'un ouvrage qui, sous tous les rapports, promet d'enrichir la philologie des faits les plus intéressans. Nous voyons avec satisfaction un de leurs jeunes Indianistes, M. Vindischmann, auteur du Sankara, terminer ainsi les trois articles remarquables qu'il a consacrés à l'examen du commentaire de M. Burnouf, dans la gazette littéraire d'Iéna : « Il est glorieux pour la France que ce soit un Français qui ait apporté à l'Europe ce précieux trésor d'antiquité (le Zend-Avesta) et que ce soit encore un Français qui nous donne aujourd'hui avec tant de talent l'intelligence des livres Zends (1) ».

(1) Jenaische allgemeine littératur – zeitung, July 1834.

DU VERBE SUBSTANTIF

ET DE

Son Emploi comme Auxiliaire,

Dans les Conjugaisons

SANSCRITE, GRECQUE ET LATINE,

A LA VOIX ACTIVE.

PAR J.-B.-F. OBRY.

Dans un mémoire destiné à l'examen des inflexions que subissent les noms et les adjectifs, dans les déclinaisons latines, grecques et sancrites, j'ai essayé de montrer que les signes caractéristiques des cas n'étaient originairement que des pronoms démonstratifs ajoutés au radical et fondus avec lui.

Cette opinion que j'ai appuyée d'exemples et de preuves, tirés principalement du Sanscrit, paraîtra naturelle à ceux qui savent que, dans les trois idiômes qui ont fait l'objet de cet examen, ce sont les pronoms personnels, joints à la racine verbale, qui constituent les désinences de la conjugaison.

J'ai ajouté que plusieurs cas de ces pronoms démonstratifs, ainsi liés aux radicaux pour former les terminaisons nominales, se composaient à leur tour de la voyelle caractéristique de ces mêmes pronoms et d'une particule post-posée, également jointes ensemble. J'en ai conclu que les langues anciennes avaient suivi le même procédé que nos langues modernes, sauf les différences résultant de leur génie particulier. En effet, au lieu de placer, comme nous, dans les cas indirects, d'abord *la particule* ou préposition, puis l'article, et enfin le *substantif*, les anciens mettaient au premier rang le *substantif* qu'ils faisaient suivre de l'*article*, et la *préposition* ne se trouvait qu'à la fin. Ils disaient, par exemple, *lumière la de*, *lumière la à*, pour *de la lumière*, *à la lumière*. Ces trois élémens étaient fondus en un seul mot, parce que leurs langues étaient synthétiques; ils s'offraient dans un ordre renversé, parce que leurs langues admettaient les inversions; en un mot, les anciens idiômes se sont développés par voie de composition, tandis que les langues dérivées procèdent constamment par voie d'analyse. C'est un phénomène presque général qui se remarque dans l'Inde comme en Europe. Mais ici l'avantage reste du côté des anciens. On voit partout que leur synthèse n'avait rien d'arbitraire ni de hasardé; c'était le résultat d'une savante et ingénieuse analyse Dégagé en apparence de tout

notre attirail de pronoms démonstratifs ou personnels, enrichi par des inflexions nombreuses et variées, leur langage avait une allure plus rapide et plus concise.

Il m'a paru que ces recherches n'étaient pas sans intérêt pour l'Académie, et l'accueil bienveillant qu'elle leur a accordé, m'enhardit à lui en offrir la suite.

Quoique les études philologiques ne jouissent pas d'un grand crédit, surtout en France, il y aurait de l'injustice à les accuser de stérilité. Si elles ne sont pas toujours d'une utilité pratique, elles ont au moins l'avantage de nous faire pénétrer dans la connaissance de l'esprit humain, en nous découvrant la marche qu'il a suivie dans la formation des langues.

Je me propose aujourd'hui de faire voir que le verbe substantif servait d'auxiliaire aux verbes Sanscrits, Grecs et Latins, à la voix active ; non point, bien entendu, dans l'état de séparation et d'isolement dont nos conjugaisons passives offrent des exemples, mais dans l'état d'union et de fusion avec le radical que les Anciens affectionnaient.

Si je prouve cette thèse, il en résultera que beaucoup de temps des verbes Grecs, Latins et Sanscrits, qui nous paraissent simples, sont réellement composés, et qu'ici encore nos langues dérivées

n'ont fait qu'analyser des formes que les anciens idiômes avaient étroitement unies.

Il en résultera également qu'une partie de la conjugaison sera composée de trois élémens distincts : le *radical*, le *verbe être* et les *pronoms personnels*, de même que la déclinaison se compose aussi en partie de trois élémens : le *radical*, les *pronoms démonstratifs* et les *particules post-posées*.

Nous disons *une partie de la conjugaison*, et non pas la conjugaison toute entière, parce qu'en effet le verbe *être* n'entre pas dans tous les temps des verbes attributifs. La logique, il est vrai, en décomposant les temps les plus élémentaires de ces verbes, nous y montre les temps correspondans du verbe substantif, unis au participe présent : *j'aime*, *j'aimai*, *j'aimerai*, équivalent à *je suis*, *je fus*, *je serai aimant*. Quelques grammairiens, en tête desquels il faut placer l'abbé Barthélemy (1), en ont conclu qu'un examen attentif des formes de la conjugaison, nous y ferait découvrir la présence du verbe substantif. Il leur paraissait impossible que la grammaire, qui n'est qu'une application particulière de la logique, fût en désaccord complet avec celle-ci dans un point aussi capital. Mais cette opinion, vraie en général, ne l'est point pour tous

(1) Réflexions générales sur les rapports des langues Égyptienne, Phénicienne et Grecque, dans les Mémoir. de l'Acad. des Inscrip. t. LVII, p. 418 in-12.

les temps des verbes; et, à proprement parler, elle ne s'applique point au mode le plus ancien de conjugaison, à ce que j'appellerai la *conjugaison primitive*. Le rapport du sujet avec l'attribut que nous exprimons par le mot *est* n'existe réellement que dans notre esprit; c'est une véritable abstraction. Il n'y a dans la conjugaison primitive que le radical et le pronom personnel. *J'aime*, dans le langage des nations policées comme dans le jargon des peuples sauvages, n'est pas mot-à-mot *je suis aimant*, mais bien *moi aimer*, ou, *moi aimant*, c'est-à-dire, *moi* avec l'idée simple et fondamentale d'*aimer*. Je ne me flatte donc point de découvrir dans tous les temps de la conjugaison Grecque, Latine et Sanscrite les traces du verbe auxiliaire *être* à la voix active; car il en est plusieurs qui ne contiennent que le radical uni aux désinences personnelles. Je me propose seulement de montrer que ce verbe entre dans quelques-uns de ceux que l'on considère ordinairement comme simples. Je m'aiderai, dans ce Mémoire, des travaux du célèbre Bopp, sur la grammaire Sanscrite, et entr'autres, d'un ouvrage publié à Berlin par ce savant philologue, dès l'année 1816, sous ce titre : *Ueber das conjugationssystem der Sanscrit sprache*, etc. (1) Je puiserai aussi très-souvent, dans les savantes recherches sur les

(1) Cet ouvrage a été refondu en Anglais, dans les *Annales of Oriental Litterature*. Mais je n'ai pu me procurer cette 2e édition, corrigée et augmentée.

langues Zende et Pâlie de M. E. Bernouf, membre de l'Institut, professeur de Sanscrit au collége de France, et l'un de nos correspondans. La mine que ce jeune philologue vient d'ouvrir et qu'il exploite avec un rare talent, sera féconde en résultats philologiques du plus haut intérêt. Malheureusement il n'a encore publié que le 1.er volume de son commentaire sur le Yaçna. Quelqu'incomplet que soit aujourd'hui ce grand ouvrage, on y trouve déja l'explication de certains faits dont on chercherait vainement ailleurs la solution (1).

Avant d'entrer en matière, je crois devoir présenter quelques remarques sur la conjugaison Sanscrite en général.

Les grammairiens de l'Inde comptent en Sanscrit dix conjugaisons, comme naguères on en comptait quatorze en Grec. M. Bopp en a fait dix classes qu'il a distribuées sous quatre conjugaisons. On pourrait même, avec MM. Chézy et E. Burnouf(2), les réduire à deux, savoir : celle des verbes en *ati*,

(1) M. Louis Jourdain, mon collègue à l'Académie d'Amiens, jeune Helléniste auquel la littérature Sanscrite sera bientôt aussi familière que les lettres Grecques et Latines, a bien voulu m'aider de ses conseils dans la refonte de ce mémoire, dont la rédaction première remonte à une époque où j'étais privé de l'avantage de pouvoir m'éclairer de ses lumières. Je saisis avec empressement cette occasion de lui témoigner ici toute ma gratitude pour l'extrême obligeance qu'il a mise à revoir les diverses parties de mon travail.

(2) Voy. l'*avant-propos* de l'épisode de la mort de Yadjna-Datta, extrait du Ramâyana, p. XXIII ; et l'essai sur le Pâli, p. 125 - 124.

qui prennent *a* bref entre le radical et la terminaison, et celle des verbes en *ti*, infiniment moins nombreux, variés dans leurs caractéristiques et quelquefois sujets à diverses anomalies.

La première conjugaison de M Bopp se compose des première, quatrième, sixième et dixième classes qui intercalent un *a* entre le thême et les désinences. Cette voyelle se fait précéder de *y* dans la quatrième, et de *ay* dans la dixième. La première et la dixième diffèrent d'ailleurs de la quatrième et de la sixième, en ce que la voyelle radicale s'y fait précéder d'un *a* bref appelé *guna* (bonne qualité), lequel par sa contraction avec les voyelles *i*, *u* et *ri*, produit *ai*, *au* et *ar*. Ainsi, le radical *trip*, réjouir, Grec Τερπω, qui se conjugue suivant les règles de ces quatre classes, fait à la troisième personne singulière du présent de l'indicatif:

1.re CLASSE-4.e CLASSE- 6.e CLASSE - 10.e CLASSE.

Tarp ati; Trip yati; Trip ati; Tarpayati.

La seconde conjugaison comprend les seconde, troisième et septième classes. Le caractère général de ces trois classes est de joindre immédiatement la désinence au radical. La troisième diffère de la seconde en ce qu'elle est à redoublement. La septième contient les racines qui prennent un *n* avant leur

consonne finale. Ainsi de *as* (être), *dâ* (donner), et *yudj* (joindre), on forme :

2.e CLASSE-3.e CLASSE — 7.e CLASSE.

Asti ; Dadâti ; Yunakti pour *Yunkti*.

La troisième conjugaison contient deux classes ; la cinquième qui insère *nu* entre le radical et la désinence ; et la huitième qui insère seulement *u*. L'on forme, par exemple, à la première personne plurielle :

5.e CLASSE. 8.e CLASSE.

de *âp* (*acquérir*) *apnumas ;* et de *tan* (*étendre*) *tanumas*.

Enfin, la quatrième et dernière conjugaison n'a qu'une seule classe ; la neuvième qui insère la syllable *nâ* entre la racine et la désinence, exemple :

9.e CLASSE.

de lû (couper), en forme *lunîmas*, (nous coupons).

La division en classes qui, jusqu'à un certain point, s'applique aux conjugaisons Grecque et Latine, ne regarde que quatre temps, appelés *temps spéciaux* par les grammairiens : elle ne s'étend pas aux autres qui ont des flexions uniformes et que, pour cette cause, on nomme *temps généraux*.

Qu'il nous suffise de remarquer ici que, de ces dix classes de verbes Sanscrits, la première et la sixième répondent à la conjugaison Grecque en ω, et à la troisième conjugaison Latine ; la dixième, aux

verbes Grecs contractes et au plus grand nombre des verbes Latins de la première et de la seconde conjugaison ; la quatrième, à la quatrième conjugaison Latine, et la troisième, aux verbes Grecs en μι

Les verbes Sanscrits ont, comme les verbes Grecs, trois formes générales ou voix, que, pour abréger, nous appellerons : la première, *voix active*, terminée en *mi*, *si*, *ti* ; la seconde, *voix moyenne*, terminée en *ai* (pour *mai*) *sai*, *tai*, et la troisième, *voix passive*, finissant en *yai* (pour *yâmai*), *yasai*, *yatai*.

Il y a, comme en Latin et en Grec, quatre choses à considérer dans chaque voix : les *nombres*, les *personnes*, les *temps* et les *modes*.

Le Sanscrit, de même que le Grec, possède trois nombres pour les verbes comme pour les noms, le *singulier*, quand il s'agit d'un seul ; le *pluriel*, quand il s'agit de plusieurs, le *duel*, quand il ne s'agit que de deux

On compte en Sanscrit trois personnes dans chaque nombre, même au duel de la voix active et à l'impératif dans les trois voix.

Le verbe Sanscrit a cinq modes, l'*indicatif*, le *potentiel*, l'*impératif*, le *précatif* et le *conditionnel* outre l'*infinitif*, le *participe* et le *gérondif*, qui tiennent plutôt du nom que du verbe.

Le mode indicatif comprend six temps : un *présent*, trois *prétérits* et deux *futurs*, les autres ne consistent chacun qu'en un seul temps.

Le premier prétérit répond à l'imparfait Grec et Latin : il se fait précéder de l'augment qui est *a* et qui suit les mêmes règles qu'en Grec ; le second porte aussi l'augment ; et, par ses formes multiples, représente, tantôt l'*aoriste ordinaire* des Grecs, tantôt leur *aoriste second*, et tantôt leur *plusque parfait* ; le troisième prétérit se forme en général par le redoublement de la syllabe radicale, comme en Grec.

Le premier futur n'a point pour la forme de correspondant en Grec ; mais le second rappelle le futur premier de cette langue.

Le potentiel constitue ce qu'on appelle en Latin le présent du subjonctif, et en Grec l'optatif présent. Ce mode avait autrefois plusieurs autres temps qui ne se retrouvent plus que dans le style Védique. Ils répondaient en partie au subjonctif Grec.

Le précatif, peu usité, a quelque rapport avec l'optatif Grec du futur et avec le parfait du subjonctif Latin. Enfin, le conditionnel, dont l'usage est plus rare encore, et qui prend l'augment, correspond à l'imparfait du subjonctif Latin ou à l'aoriste Grec de l'indicatif, lorsqu'il s'emploie dans le sens du conditionnel présent des verbes Français.

Les temps du verbe, en Sanscrit, comme en

Grec, peuvent se partager en deux séries distinctes : l'une, pour les temps *principaux* ou *primitifs* ; l'autre, pour les temps *secondaires* ou *dérivés*. A la première, appartiennent le présent de l'indicatif, les deux futurs et le parfait ; les six autres temps composent la seconde et viennent, selon M. J. L. Burnouf père, se ranger sous les autres de la manière suivante : (1).

Temps Principaux.	Temps Secondaires.
	Impér. dadâtu, διδοτω.
Prés. dadâmi, διδωμι,	*Potent.* dadyâm, διδοιην.
	Imparf. adadâm, εδιδων.
	Aoriste adâm, εδων.
Futur 1.er dâtasmi,	*Précat.* daiyâsam, δωσοιμι.
Futur 2.d dâsyâmi, δωσω,	*Condition* adâsyam.
Parf. dadâu, δεδωκα.	

Les verbes latins ne paraissent pas se plier aussi facilement à cette division systématique. Mais ils sont susceptibles d'une autre classification extrêmement simple et dont l'usage ne s'est pas encore introduit dans nos écoles. Je veux parler de la distinction en deux séries que M. Lemare a vainement essayé de mettre en honneur (2). Il est remarquable en effet que tous les temps de la conjugaison latine peuvent se ranger sous deux séries distinctes : l'une

(1) Anc. Journ. Asiat. III, p 371.

(2) Voy. son cours de langue *Latine*, p. 140 – 142.

pour les *temps présens*, et l'autre pour les *temps passés*. La première comprend six temps : le *présent*, l'*imparfait* et le *futur simple* de l'*indicatif*; l'*impératif*, le *présent* et l'*imparfait* du *subjonctif*, outre les deux infinitifs et les deux participes du présent et du futur. La seconde série ne renferme que cinq temps conjugués ; trois à l'indicatif, le *prétérit*, le *plusque parfait* et le *futur antérieur* ; et deux au *subjonctif*, le *parfait* et le *plusque-parfait*, auxquels viennent s'adjoindre les infinitifs, et les participes passés et futurs qui n'entrent pas dans l'autre série. L'ordre que suivent les éditeurs de Lhomond a pour base la syntaxe ; mais celui qu'ils repoussent est fondé sur l'analogie, cette maîtresse des langues, au jugement de Cicéron. On n'a point remarqué jusqu'à présent que les élèves qui se servent de la grammaire de M. J. L. Burnouf fussent moins habiles que leurs devanciers dans l'application des règles de la construction grecque; et ils ont sur ceux-ci l'avantage de pouvoir, à l'aide des tableaux de cet excellent maître, apprendre en deux heures *les trois voix*. Il faut convenir pourtant que ses paradigmes eussent été plus simples encore, si, rompant entièrement avec la routine, il avait suivi dans sa grammaire grecque la marche qu'il indique dans l'avertissement placé en tête, celle de conjuguer le moyen en entier, immédiatement après l'actif ; et de ne donner, dans les tableaux du passif, que le

futur et l'aoriste dont l'analogie est si différente de celle qui régit les autres temps.

Je n'entrerai ici dans aucun détail au sujet des changemens euphoniques qu'éprouvent les radicaux Sanscrits dans leur union avec les désinences verbales. Je me contenterai d'exposer chaque règle avec le plus de briéveté possible, à mesure que je m'y verrai contraint pour l'intelligence de ces recherches. L'euphonie joue un très-grand rôle dans la grammaire Sanscrite et demanderait à elle seule un traité spécial.

Je ne puis cependant passer sous silence un fait qui se représentera souvent dans ce mémoire ; c'est le changement de l'*a* Sanscrit des terminaisons verbales en α, ε, η, ο et ω Grecs, et en *a*, *e*, *i*, *o* et *u* Latins.

En général, les Grecs substituent ο et ω à l'*a* Sanscrit, à la première personne, dans les trois nombres, et à la troisième du pluriel, probablement parce qu'en Sanscrit cet *a* est long à ces personnes, soit par nature, soit par position ; car, à toutes les autres personnes où l'*a* est bref, les Grecs le remplacent ordinairement par ε. Les Latins, à leur tour, rendent souvent l'ε grec par *i*, et l'ο ou l'ω par *o* et *u* ; comparez *lego*, *legis*... *legunt*, avec λεγω, λεγεις... λεγουτι. C'est ainsi que, dans la déclinaison, les Grecs et les Romains changent *padas* en ποδος, *pedis* ; et *navas*, en Νεος, (ΝϜεος), *novus*. Au

reste, le dialecte des Védas et le Sanscrit classique lui-même emploient *i* pour *a* dans plusieurs verbes, tels que *ramiti*, *rudimas*, Latin *vomit*, *rudimus*, pour *ramati*, *rudámas*. M. E. Burnouf dérive avec raison *ramiti de vamaiti*, par soustraction de l'*a*, et *vamaiti* de *vamati* par l'insertion d'un *i* euphonique attiré par l'*i* final de la désinence (1).

Ces observations préliminaires me paraissent suffisantes pour mettre les lecteurs à portée de me suivre dans l'examen que je vais faire du verbe substantif.

Le verbe *être* dont j'entends parler est en Sanscrit *as*, en Grec ες, resté dans εσμεν, par exemple, et en Latin *es*, que l'on retrouve dans *esto*.

Ce verbe est irrégulier et défectueux dans les trois langues. Un idéologue moderne en a conclu qu'il avait été créé après les verbes d'attribution (2). C'est comme si l'on disait que les pronoms personnels sont d'une formation plus récente que les substantifs, parce que, dans presque tous les anciens idiômes, leur déclinaison paraît moins régulière que celle des noms et des adjectifs. L'irrégularité et la défectuosité des formes sont au contraire la marque la plus certaine d'une haute antiquité ; et l'abbé Barthélemy que je citais tout-à-l'heure, était plus

(1) Voy. Comment. sur le Yaçna p. XXXVI de l'alph. zend et grammaire Sanscrite de M. Bopp, p. 189, à la note.

(2) M. Destutt-Tracy, dans sa grammaire.

près de la vérité, lorsqu'il disait : « le verbe substantif est celui que le besoin ramène le plus souvent dans la conversation, dont les inflexions ont dû se former les premières, et qui était le plus propre à modifier les autres verbes » (1).

En Sanscrit, on supplée aux lacunes du radical *as*, par le verbe *bhû*, de même signification, comme en Latin on remplace par les temps du vieux verbe *fuo*, ceux qui manquent à *sum*; et ce qu'il y a de remarquable dans cette dernière langue, c'est que *sum* n'a plus la série des temps passés, et que *fuo* à son tour a perdu toute la série des temps présens. Le Grec a aussi son verbe φυω (naître), mais il ne l'emploie pas comme verbe substantif, il se sert plus volontiers du verbe γινομαι qui, pour le sens, se rapporte au verbe Latin *fio*.

Je m'arrêterai peu aux formes irrégulières du verbe Grec Εἰμι qui diffèrent d'un dialecte à l'autre. Les unes paraissent provenir d'un radical que l'on retrouve dans les conjugaisons Eolienne et Ionienne (2). Les autres ne semblent être que des altérations du radical ες, changé en ει; telles sont Ειμι, ειμεν, soit que la diphthongue compense ici la perte du σ soit plutôt que le σ se soit d'abord changé en la consonne suivante, par la règle d'assimilation, d'où les formes

(1) Mém. Acad. inscrip. t. LVII, p. 417, in-12.

(2) On peut voir les diverses conjugais. d'Ειμι dans la gramm. *Grecque* de M. Minoïde Mynas, p. 343 – 346.

Eolo-doriennes ἐμμι, ἐμμεν (analogues au pronom Dor. ἀμμες pour ἡμεις (nous), venant du Sanscrit *asmas*, et qu'on ait ensuite remplacé le premier *u* par *i*, comme dans ἐιμαρμαι pour ἑιμαρται. La conjugaison Ionienne εω, εις etc. porte même à penser, vu le goût prononcé des Ioniens pour le contact immédiat des voyelles, que toutes les formes de ce verbe où la sifflante ne figure pas, viennent du radical primitif ες. On sait que toutes les secondes personnes du singulier au présent et au futur, dans tous les modes, et à l'imparfait de l'indicatif, dans les voix passive et moyenne, ainsi qu'à l'aoriste moyen, se forment en ôtant le σ et en contractant les deux voyelles qu'il séparait. C'est ainsi qu'en Persan, le verbe *as* (être) fait au présent de l'indicatif :

a-m, (je suis) a-i, (tu es) as-t, (il est.)

a-im, (nous sommes) a-id, (vous êtes) a-nd, (ils sont)

Le Zend *hanti* ou *henti* et le Pazend *hend* ou *hand* (Sanscrit *santi*, ils sont), montrent assez que le *s*, après avoir été changé en *h*, ou en esprit rude, s'est ensuite transformé en esprit doux (1).

Pour le Grec et le Latin, je ferai souvent usage des formes anciennes et primitives, dites poétiques, puisées dans les divers dialectes de l'Italie et de la

(1) Voy. Comment. sur le Yaçna, p. 307, note 165; et p. 330, note 194.

Grèce. Mes guides ordinaires seront pour le Grec, le traité de *Maittaire, de dialectis linguæ græcæ ;* et, pour le Latin, le savant ouvrage de *Lanzi,* intitulé *Saggio de lingua Etrusca e di altre antiche d'Italia.* Il m'arrivera même assez fréquemment de présenter des formes Grecques et Latines qui ne sont point parvenus jusqu'à nous. Mais je ferai en sorte de ne rien avancer que je ne sois en mesure de justifier par l'analogie, je veux dire par la comparaison avec les formes Sanscrites correspondantes. Que l'on ne s'effarouche donc pas de voir ici des inflexions qui ne paraîtraient ni Grecques ni Latines. Si elles ne sont plus usitées, elles l'ont été, ou du moins elles ont pu l'être, et cela suffit pour leur donner place dans les paradigmes du verbe substantif.

Pour éviter les redites, je ferai marcher de front les formes verbales de Sanscrit, du Grec et du Latin. Je prendrai pour base la conjugaison Sanscrite, non point que je regarde la langue savante des Brahmanes comme la mère des deux autres ; car elle n'en est à mes yeux que la sœur, mais parce qu'en général elle a moins altéré les traits de l'idiôme primitif ou Indo-Bactrien auquel elles doivent toutes la naissance. Je m'attacherai à fixer sur chaque temps du verbe *être* les formes qu'il revêt ou a dû revêtir dans les trois langues, et à montrer ensuite comment ces formes sont entrées

dans la conjugaison des verbes attributifs. Je ne m'occuperai point de la voix passive, parce qu'en Sanscrit elle ne diffère de la voix moyenne que par l'insertion de la syllabe *ya* entre le radical et la terminaison ; qu'en Grec les deux voix sont identiques, sauf au futur et à l'aoriste, et qu'en latin je n'ai rien à substituer aux conjectures, selon moi, assez peu vraisemblables de M. Bopp sur la formation des terminaisons passives en *tur*, en *mur* ou en *ntur*, etc.

PRÉSENT DE L'INDICATIF.

	ACTIF.			MOYEN.		
	1.re p.	2.e p.	3.e p.	1.re p.	2.e p	3.e p
sing.	as mi,	a si,	as ti.	ah ai,	a sai,	as tai.
	εσ μι,	εσ σι,	εσ τι.	εσ μαι ?	εσ σαι ?	εσ ται.
	(sum),	es,	es t.			
pl.	s mas,	s tha,	s anti.	s mahai,	dhvai / d dhvai,	s atai.
	εσ μες,	εσ τε,	εσ ανται ?	εσ μεθα ?	εσ σθε ?	εσ ονται
	(summus),	es tis,	sunt.			
du.	s vas,	s thas,	s tas.	s vahai,	s âthai,	s âtai.
		εσ τον,		εσ τον, εσ μεθον ?	εσ σθον,	εσ σθον.

Le verbe sanscrit *As* offre ici plusieurs irrégularités, qui ont leur cause dans l'euphonie. A la 2e personne du singulier, *asi* (actif) et *asai* (moyen), sont pour *assi, assai*. A la 1.re personne du moyen, *ahai* remplace *asmai*, comme le prouve l'actif *asmi*. Le

Sanscrit rejette partout le *m* à cette personne. Ici, après ce rejet, il ne serait resté que *asai*, forme identique à celle de la 2.e personne; pour la distinguer de cette dernière, on a changé le *s*, consonne aspirée, en l'aspiration ordinaire *h*, d'où *ahai*. Les 1.ères personnes du pluriel et du duel, à l'actif, remplacent *smasi*, *svasi*, que l'on trouve dans les *Védas* et que le Zend a changés en *mahî*, *vahî*. Au moyen, *smahai*, *svahai* étaient primitivement *smadhai*, *svadhai*, si l'on en juge par les désinences Zende et Grecques *maidhe*, μεθα, μεθον. La 2.e personne du pluriel, au moyen, *dhvai*, ne conserve aucune trace du radical. La forme entière eût été *sdhvai;* mais *s*, lettre forte, ne pouvant subsister devant la faible *dh*, on l'a supprimée. Cependant il en reste des vestiges dans la 2.e forme *ddhvai*, où le 1.er *d* remplace la sifflante, consonne dentale, comme *d*. A la 3.e personne du même nombre, *santi* (actif) est pour *snti*, et *satai* (moyen), pour *sntai*. Le groupe *snt* n'aurait pu se prononcer; on y a inséré, comme dans les verbes de la 1.ère conjugaison sanscrite, un *a* euphonique, destiné à lier le radical avec la terminaison, d'où, actif, *santi*; moyen, *santai*. Ce dernier, à son tour, s'est réduit à *satai*, par la suppression du *n*. C'est ainsi qu'en grec, on dit à la 3.e person. plur. du parfait passif, τετυϕαται, pour τετυφνται.

On voit d'ailleurs que le radical *as* perd son *a*

initial, au pluriel et au duel, dans les deux voix, et s'y réduit à *s*.

La voix moyenne n'est plus usitée isolément; on ne la trouve qu'en composition avec les prépositions *ryati*. Elle perd son *a* initial, à tous les temps, l'imparfait excepté. C'est ainsi qu'en latin on dit au présent *sum*, *sumus*, *sunt*, à l'imparfait *sunto*, et au subjonctif présent *sim*, *sis*, etc., sans l'*e* initial de la racine *es*.

Remarquons d'ailleurs que les finales Sanscrites, actif : *mi*, *si*, *ti*, etc.; moyen : *mai* (usité *ai*), *sai*, *tai*, etc., ne sont que des désinences personnelles, correspondantes aux anciennes terminaisons Græco-Doriennes des verbes en *mi*, qui étaient μι, σι, τι, etc. pour l'actif; et, pour le passif et le moyen, μαι, σαι, ται, etc. MM. Bopp et Burnouf père ont démontré, qu'en Sanscrit comme en Grec, ces désinences sont formées à l'aide des consonnes *m*, *s*, *t*, qui caractérisent les trois pronoms personnels primitifs (1)

Les formes Grecques placées dans le tableau sont en partie hypothétiques.

A l'actif, εσσι, εστι, εσμες, εστε, εστον, εστον se retrouvent dans les dialectes. Nous n'avons donc suppléé que εσεντι, forme allongée, pour εντι, répondant au moyen εσνται, pour ενται.

(1) Bopp, conjugat. system. etc. p. 147-151, grammair. sanscr. p. 145; J. L. Burnouf, grammair. Grecque, avertissem. p. X; et anc. Journ. Asiat. III, p. 377.

Au moyen, il n'y a d'usités que ϵσται, ϵσϵσθϵ, ϵσϵσθον, ϵσϵσθον, pour exprimer le futur. Nous y reviendrons plus loin. Les formes régulières du pluriel et du duel devaient être, au présent, ϵσσθϵ, ϵσσθον, ϵσσθον, composées du radical *es* et des désinences personnelles σθϵ, σθον, σθον (2). Mais le groupe σθ ne pouvant s'allier immédiatement au σ radical, il a fallu l'en séparer par la voyelle épenthétique ϵ, substitut de l'*a* sanscrit à la 3.e personne du pluriel et aux deux dernières du duel; comme l'ο en est le remplaçant à la 1.ere personne dans les trois nombres, et à la 3.e. du pluriel.

Le latin ayant retranché l'*i* final des désinences *mi*, *si*, *ti* du singulier, dans les temps principaux, aussi bien que dans les temps secondaires, *esĭ* et *esti* se sont réduits à *es*, *est*. A la 1.ere personne, *es-mi*, par la double suppression de l'*e* initial et de l'*i* final, n'aurait laissé que le groupe *sm*, impossible

(1) L'exemple de l'actif τϵ, τον, τον, pourrait faire croire qu'au passif et au moyen on a dit d'abord θϵ, θον, θον; qu'ainsi le radical ϵς devait faire, aux trois personnes dont il s'agit, ϵσθϵ, ϵσθον, ϵσθον; et que le σ est resté au passif et au moyen des verbes attributifs, bien plutôt comme lettre caractéristique du verbe ϵς que comme partie intégrante de la désinence. Mais ce serait, selon nous, une erreur. Le σ des terminaisons verbales σθϵ, σθον, σθον, nous paraît faire corps avec elles, de même que celui des désinences Doriennes μϵσθα, μϵσθον, pour μϵθα, μϵθον. Il est rare en effet que le θ Grec réponde au *th* aspiré et même au *t* simple du Sanscrit. Il représente habituellement le *dh* de cette dernière langue. En un mot, le σ qui, en Grec, précède souvent le θ semble attiré par le sifflement inhérent à cette articulation, analogue au *th* Anglais.

à prononcer. On y a donc inséré l'*u*, comme à la 3.e personne du pluriel · *sum*, *sunt*. A la première du pluriel, on aurait pu laisser *smus*, sans *u* épenthétique, répondant au sanscrit *smas;* mais cette forme n'aurait pu subsister dans les composés *absum*, *adsum*, *obsum*, etc. Dans le verbe simple, elle a paru trop brève, et l'on y a fait usage de l'*u*, comme au singulier. Les formes primitives, rappelées par Varron, étaient *esum*, *esumus*, *esunt*. Cicéron lui-même a dit *esunto*, pour *sunto*, à l'impératif, dans son traité de *Legibus*.

Les Romains n'ont pas conservé la voix moyenne du verbe substantif. Elle était en usage chez les Etrusques; car on trouve sur les tables eugubines *esume* (je suis), Grec Ἐσομαι, Sanscrit primitif *asâmai*. Nous reviendrons sur les formes Latines, quand nous traiterons du futur.

Le présent du verbe sanscrit *As*, dans les deux voix, active et moyenne, s'ajoute à l'un des deux participes futurs des verbes attributifs, pour former l'un des deux futurs de la conjugaison Sanscrite. Par exemple : le premier participe futur de *dâ*, donner, est, au nominatif singulier, *dâtâ* pour *dâtar*, primitif *dâtar*, forme absolue *dâtri*; Latin *daturus* (d'où *dator*), pluriel *dâtâras*, duel *dâtârâu*. En y joignant le présent de *as* (être), on en tire le premier futur qui suit :

ACTIF.			MOYEN.		
dâtâsmi,	dâtâsi,	dâtâ.	dâtâhai,	dâtâsai,	dâtâ.
dâtâsmas,	dâtâstha,	dâtâras.	dâtâsmahai,	dâtâdhvai,	dâtâras.
dâtâsvas,	dâtâsthas,	dâtârâu.	dâtâsvahai,	dâtâsâthai,	dâtârâu.

Et ce futur signifie mot-à-mot : *je suis devant donner*, etc., *daturus sum*. Il n'y a que les troisièmes personnes dans les trois nombres qui ne contiennent pas le présent du verbe *As*. On s'est contenté d'y décliner le participe futur qui, dans les autres personnes, reste invariable et au nominatif masculin, *dâtâ*. La deuxième voyelle de *dâtâ* est longue, probablement pour compenser la perte du *rs*, final. Au singulier, elle se contracte avec l'*a* initial de *as;* car, en Sanscrit, deux *a*, bref et long, ou tous deux brefs, ou tous deux longs, ne valent toujours qu'un *â* long. Dans les deux autres nombres où *as* se réduit à *s*, elle subsiste avec sa quantité naturelle. *Asmi* s'ajoute de même au participe *Bhavitâ*, formé du radical *Bhû* (être), changé en *Bhau*, à l'aide de l'*a* dit *guna*, puis en *Bhav*, à cause de la voyelle qui suit *u;* et l'on dit *Bhavitâsmi*, *futurus sum* (je suis devant être). Le Zend connaît également ce futur composé ; mais, au lieu du participe en *tri*, il emploie le second en *syan* dont nous parlerons plus loin. Ce dernier, pour le verbe *Bhû*, est en Sanscrit *Bhavichyan ;* le Zend en tire *Bûchyanc* qui n'a pas le *guna* du

radical, contrairement à la règle Sanscrite, et qui manque également de l'*i* de liaison, et dit, à la 2.e personne plurielle du futur *Bûchyançta* (vous êtes devant être), pour *Bûchaynçça*, qui serait en Sanscrit *Bhavichyanstha*, la sifflante finale disparaissant devant celle de *ça*, qui est le verbe auxiliaire à la 2.e personne du pluriel et qui répond au Sanscrit *stha* (vous êtes) (1).

Le présent Εσμι, du verbe substantif Grec, et le présent *sum*, du verbe substantif Latin, n'entrent point comme auxiliaires dans le futur des verbes attributifs. Cette fonction y est remplie par deux autres temps qui ont l'acception du futur, mais qui, dans l'origine, devaient exprimer le présent : ce sont Εσω et *ero*. Nous en parlerons plus bas, à propos du second futur Sanscrit, avec lequel ils ont une grande analogie.

IMPARFAIT ET AORISTE.

Nous réunissons sous ce titre commun deux temps qui, en Grec comme en Sanscrit, se distinguent ordinairement l'un de l'autre, parce que le verbe substantif Sanscrit, n'a gardé que l'un d'eux auquel les grammairiens donnent le nom d'imparfait et que l'on pourrait prendre tout aussi bien pour un aoriste. Cette confusion vient probablement de ce que, dans l'origine, l'aoriste et l'imparfait ne for-

(1) Voy. Comment. sur le Yaçna, p. 533, à la note.

maient qu'un seul temps. Il reste en effet plusieurs verbes où la différence ne consiste que dans l'addition ou la suppression du redoublement ou d'une seule lettre. Tels sont, en Sanscrit, les radicaux *mutch* (abandonnner), *dâ* (donner) ; et, en Grec, les racines τυπ (frapper), et δο (donner), qui font: imparfait, *amuntcham*, *adadâm*; ἔτυπτον, ἐδίδων; aoriste, *amutcham*, *adâm* ; et ἔτυπον, ἔδων.

Les grammairiens comptent en Sanscrit 7 formes d'aoriste qui, se réduisent à 3 et répondent assez exactement aux deux aoristes et au plusque parfait des Grecs. La première consiste à faire suivre le radical du verbe, habituellement dans sa forme la plus simple et accompagné de l'augment, des désinences de l'imparfait. Tel est le cas de *adâm*, *amutcham*, ἔδων et ἔτυπον qui viennent d'être cités ; c'est ce que les grammairiens appellent aoristes de 5.e et 6.e formation.

La seconde forme d'aoriste consiste à joindre à la racine la caractéristique *s*, qui indique entre ce temps et le futur la même dépendance qu'entre le futur et l'aoriste Grec. On y ajoute les désinences de l'imparfait *am*, *as*, etc (deuxième formation), ou *am*, *îs*, *etc* (première formation). Dans cet état, cette désinence est jointe à la racine, ou immédiatement, comme dans *ataupsam*, Grec ἔτυψα, ou par le moyen de la voyelle *i* interposée, comme dans *anandicham* (gavisus sum), (troisième formation).

Enfin la 3.e forme consiste, soit à redoubler le radical, d'où *atutûnam* (implevi), rac tûn, (septième formation), soit à prendre pour désinence la forme redoublée *sicham*, d'où *ayâsicham* (j'allai, rac. yâ (quatrième formation).

On voit par cet exposé succinct que le verbe substantif Sanscrit avait plusieurs formes d'imparfait ou d'aoriste ; car on en retrouve des traces dans le *s* simple ou redoublé qui caractérise l'aoriste d'un grand nombre de verbes attributifs. Voici celle qu'il a conservée. Elle a quelqu'analogie avec l'imparfait éolo-Dorien de Ειμι.

ACTIF.	MOYEN.
âs am, { âs is, { âs ît. ; âs, { âs.	âs i, âs thâs, âs ta.
ἦ ν, ἦς ἦς.	
âs ma, âs ta, { âs us. ; âs an.	âs mahi, { âd dhvam, ; â dhvam, } âs ata.
ης μεν, ης τε, ης αν.	
âs va, âs tam, âs tâm.	âs vahi, âs âthâm, âs âtâm.
ἦς τον, ης την.	

Remarquons ici que *âsam* et *âsan* (primitif *âsant*) sont pour *âsm*, *âsn*. Le Sanscrit n'admettant pas le concours de deux consonnes à la fin d'une syllabe, on a lié le radical à la terminaison par l'épenthése de l'*a* bref. Au moyen, *âs ata* remplace *âsnta*, comme à l'actif *âsan* (pour *âsant*) remplace

âsnt. Il n'y a que le Latin qui conserve intacte la désinence plurielle *nt*. La forme *âsus* n'est usitée qu'au parfait. Nous l'avons insérée ici, parce qu'elle se retrouve à l'aoriste d'un grand nombre de verbes attributifs. Cette terminaison en *us* se représente au parfait, au potentiel et au précatif. C'est probablement une altération de *ant*. Mais la difficulté est de l'expliquer. Nous y reviendrons à l'article du participe. Nous devons nous borner à dire quant à présent qu'en thèse générale la désinence *an*, qui est le Zend *en*, appartient en propre et primitivement à la troisième personne plurielle de l'imparfait, de l'aoriste et du potentiel (1). Les autres personnes joignent immédiatement le radical aux terminaisons personnelles, excepté les deuxièmes et troisièmes de l'actif singulier et du duel moyen. Nous verrons plus loin que *âsîs* et *âsît* sont des formes allongées pour *âsichs*, *âsicht*. On devrait avoir ici à l'actif *âss*, *âst*, formes qui ne pouvaient subsister, parce que l'euphonie ne souffre pas les groupes *ss* et *st* à la fin d'un mot. Les verbes de la classe à laquelle appartient *asmi*, perdent constamment la désinence caractéristique des personnes à la seconde et à la troisième. En adoptant cette règle, on devait avoir à ces deux personnes *âs* qui se retrouve en effet, d'abord dans les Védas, puis en Zend sous la forme

(1) Voyez à ce sujet les remarques de M. E. Burnouf, comment. sur le yaçna, II, notes et éclairc. p. CXLIV et suivantes.

âç, et enfin dans le Grec Dorien ἦς (*eras* et *erat*), comme l'a très-bien remarqué M. E. Burnouf (1). Remarquons en outre qu'en Grec, ἦν remplace ἦσν. Au lieu d'y intercaller un α, un ε ou un ο de liaison, on a préféré supprimer le σ. Mais les Doriens, plus fidèles à l'étymologie, ôtaient le ν final, qui ne pouvait s'unir au σ, et disaient ἦς, comme à la seconde et à la troisième personnes.

L'*â* initial de cet imparfait Sanscrit est long ou double, comme l'η de l'imparfait Grec correspondant.

Il contient l'*a* bref de l'augment, et l'*a* bref du radical. On conçoit donc que, si les formes *âsam* et *âsi* s'ajoutent à l'aoriste des verbes attributifs, ces mêmes formes perdent d'abord l'augment *a* qui se reportera en tête du radical à conjuguer, d'autant mieux que, dans la langue des Védas, comme en Zend et dans les anciens dialectes Grecs, l'augment est peu usité. On conçoit aussi qu'elles perdent également l'*a* initial de *as* qu'on ne retrouve déjà plus au pluriel et au duel du présent de l'indicatif, ni aux divers temps de la voix moyenne, où *as* se fait précéder de la double préposition *vyati*. Ainsi, *âsam* et *âsi* se réduiront, en composition, à *sam* et *si*. Soit pour exemple le verbe *tud*, latin *tundo*, (vexer, tourmenter), on aura :

(2) Comment. sur le Yaçna, p. CXVIII de l'alphabet Zend; Comment. p. 434 – 435, à la note; p. CXLV des notes et éclaircissements.

ACTIF.			MOYEN.		
atâut sam ,	âtâut sis,	âtâut sît.	atut si ,	atut thâs ,	atut ta.
âtâut sma ,	âtâut ta ,	atâut sus.	atut smahi,	atud dhvam,	atut sata.
âtâut sva ,	âtâut tam,	atâut tâm.	atut svahi,	atut sâthâm,	atut sâtâm.

Ces formes signifient donc à la lettre : *J'étais* ou *Je fus tourmentant*, *tu étais* ou *tu fus tourmentant*.

Remarquons en passant 1.° que le *d* de *tud* se change euphoniquement en *t*, à cause de la sifflante, consonne forte, qui le suit immédiatement ; 2.° qu'à l'actif, en vertu d'une règle particulière au Sanscrit, la voyelle radicale se fait précéder de l'*â* long, nommé *vriddhi* (accroissement) ; et 3.° que, dans les cas où la terminaison commence par le groupe *st*, l'union de ce groupe, joint au *t* final de la racine, produirait *tst*, concours de consonnes trop dur à prononcer, ce qui a fait supprimer la sifflante dans *atâutta*, *atâuttam*, *atâuttâm*, au lieu de *atâutsta*, *atâutstam*, *atâutstâm*.

Dans plusieurs verbes, les formes *sam* et *si*, pour *âsam* et *âsi*, se font précéder d'un *i* euphonique, destiné à lier le radical avec la terminaison ; et alors, le *s* du verbe substantif se change en *ch* après *i*, suivant une règle de la grammaire Sanscrite qui veut que *s* ne reste invariable qu'après la voyelle *a*, brève ou longue, ou les consonnes labiables et dentales. L'obligation où l'on s'est trouvé

de séparer le radical à conjuguer du verbe auxiliaire, prouve que ce dernier a été réduit de très-bonne heure à la sifflante *s* ; sans quoi on aurait conservé son *a* initial, plutôt que d'y substituer un *i*. Ainsi, du radical *nand* (se réjouir), on forme l'aoriste suivant :

ACTIF.

1 p.	2 p.	3 p.
anand icham,	anand îs,	anand ît.
anand ichma,	anand ichta,	anand ichus.
anand ichva,	anand ichtam,	anand ichtâm.

MOYEN.

anand ichi,	anand ichthâs,	anand icta.
anand ichmahi,	anand ichdhvam,	anand ichata.
anand ichvahi,	anand ichâthâm,	anand ichâtâm.

La 2.e et la 3.e personnes du singulier (actif) *anandîs*, *anandît*, nous paraissent être pour *anand ichs*, *anand icht*. L'euphonie ne souffrant pas la présence de *ch* devant *s* et *t* à la fin d'une syllabe, on a fait disparaître la 1re sifflante et la voyelle *i* a été allongée par forme de compensation.

Plusieurs verbes Sanscrits redoublent à l'aoriste actif le radical *as*, en se servant de *sicham*, en place de *sam* ou de *icham*. Ce qui suppose un imparfait primitif *âsicham*, composé 1.° de l'augment *a* ; 2.° de la racine *as* ; 3.° de l'*i* epenthétique, et 4.° de l'aoriste écourté *sam*, *sîs*, *sît* etc ; lequel imparfait s'est réduit à *sicham*, *sîs*, *sît* etc., en entrant dans

l'aoriste des verbes attributifs Soit pour exemple, le radical Sanscrit *yâ* (aller), nous aurons :

AORISTE REDOUBLÉ DE ÂS.

âs icham,	âs îs,	âs ît.
âs ichma,	âs ichta,	âs ichus.
âs ichva,	âs ichtam,	âs ichtâm.

AORISTE DE YÂ.

ayâ sicham,	ayâ sîs,	ayâ sit.
ayâ sichma,	ayâ sichta,	ayâ sichus.
ayâ sichva,	ayâ sichtam,	ayâ sichtâm.

Ayâsicham signifie donc mot à mot : *j'étais étant allé.*

Les Grecs n'ont point fait usage de cette forme redoublée ; mais nous allons la retrouver en Latin, avec cette seule différence que les Romains ont pris pour base le second imparfait de *as* dont il va être parlé.

Le second aoriste ou imparfait de *as* contenait à toutes les personnes, entre le radical et les désinences, l'*a* caractéristique des verbes de la première conjugaison. Il n'existe plus isolément, mais on le retrouve dans l'aoriste de beaucoup de verbes attributifs. La preuve qu'il a existé seul nous est fournie par la troisième personne plurielle de l'aoriste grec Ησαν (erant) et par l'imparfait latin *eram*. D'ailleurs, il n'est pas rare en Sanscrit de voir un

même radical s'infléchir de deux ou trois manières différentes ; et le verbe *as* en offre lui-même l'exemple. A titre de verbe primitif, avec le sens d'*être* ou d'*exister*, il se conjugue sans *a* épenthétique, dans tous les cas où l'euphonie n'exige pas impérieusement la présence de cette voyelle ; mais avec la signification d'*aller* ou de *se mouvoir en général*, il prend les flexions de la première conjugaison. Ce sens, comme on le voit, ne s'écarte pas beaucoup du premier ; car, pour les peuples primitifs, c'est par le mouvement des êtres que l'on jugeait de leur existence ou de leur individualité ; *Je marche, donc J'existe*, est un axiome aussi vrai, mais plus simple, que celui de Descartes (1).

Au reste, on peut prendre ce second imparfait pour un aoriste de la sixième formation, sans avoir besoin de transporter notre radical de la deuxième classe dans la première (2).

Voici donc la forme que prenait cet imparfait de

(1) M. E. Burnouf remarque avec sa sagacité ordinaire que le Zend *urvan* (âme) et le Sanscrit *uras* (poitrine, siége de l'âme), se rattachent au radical *ri* (aller, se mouvoir), parce que l'âme était considérée, dans la plupart des anciens systèmes philosophiques de l'Orient, comme la vie, dont le mouvement est le signe. voy Comment. sur le Yaçna, p. 571.

(2) M. E. Burnouf a trouvé en Zend *Anghat* et *Anghen*, correspondant au Sanscrit Théorique *Asat* et *Asan* sans augment M. Burnouf, qui d'abord rapportait ces formes à un imparfait ancien sans augment, y voit un aoriste de la 6.e formation, ou plutôt un aoriste conjonctif. (Comment. sur le Yaçna, alphab. Zend, p. XCVIII, note 47 ; et not. et éclairc. p CXLV)

as, infléchi comme verbe en *a*, ou cet aoriste de sixième formation :

ACTIF.			MOYEN		
âs am,	âs as,	âs at.	âsi,	âs athâs,	âs ata.
ης α,	ης ας,	ης ε.	ης αμην,	ης ασο,	ης ατο.
er am,	er as,	er at.			
âs âma,	âs ata,	âs an.	âsâmahi,	âs adhvam,	âs anta.
ης αμεν,	ης ατε,	ησαν.	ης αμεθα,	ης ασθε,	ης αντο.
er amus,	er atis,	er ant.			
âs âva,	âs atam,	âs atâm.	âs avahi,	âs âthâm,	âs atâm.
	ης ατον,	ης ατην.	ης αμεθον,	ης ασθον,	ης ασθην.

En Grec comme en Sanscrit, ces formes n'entrent dans l'aoriste des verbes attributifs que dépouillées de la voyelle double *á* ou *η*. Ainsi de τυπ (frapper), Sanscrit *tup*, on tire l'aoriste suivant :

ACTIF.

atâup sam,	ataup sas,	atâup sat.
ετυψ σα,	ετυψ σας,	ετυψ σε.
atâup sâma,	atâup sata,	atâup san.
ετυψ σαμεν,	ετυψ σατε,	ετυψ σαν.
atâup sâva,	atâup satam,	atâup satâm.
	ετυψ σαθον,	ετυψ σαθην.

MOYEN.

atup si,	atup sathâs,	atup sata.
ετυψ σαμην,	ετυψ σασο,	ετυψ σατο.
atup sâmahi,	atup sadhvâm,	atup santa.
ετυψ σαμεθα,	ετυψ σασθε,	ετυψ σαντο.
atup sâvahi,	atup sathâm,	atup satâm.
ετυψ σαμεθον,	ετυψ σασθον,	ετυψ σασθην. (1)

(1) Sur ces formes Sanscrites appliquées au radical *tup*, Voy. conjugat. system. de M. Bopp, p. 66.

Néanmoins les Grecs, dans les verbes contractes, ont conservé l'ε initial de εσ et la rencontre de cette voyelle avec celle du thême verbal a opéré une contraction de αε et de εε en η; et de οε en ω. Exemples:

ACTIF.

Ετιμαεσα	Contracté en	ετιμησα
Εφιλεεσα	—	εφιλησα
Εδηλοεσα	—	εδηλωσα

MOYEN.

Ετιμαεσαμην	—	ετιμησαμην
Εφιλεεσαμην	—	εφιλησαμην
Εδηλοεσαμην	—	εδηλωσαμην

Ces contractions, il est vrai, s'écartent des règles ordinaires; mais ce n'est pas une raison suffisante pour les contester; car les Doriens contractaient αε en η dans τιμῆς, τιμῆ, pour τιμᾶς, τιμᾶ; la fusion d'ε en η se retrouve encore au duel des noms contractes où l'on dit τριερη, et non τριηρει, pour τριηρει; enfin Théocrite a contracté οε en ω, et non en ου, dans ὦτερος, pour οετερος.

Nous verrons l'application du même procédé au futur, non seulement des verbes contractes, mais encore des verbes en μι. Les grammairiens expliquent autrement ce fait. Ils y voient moins une contraction véritable que la suppression de l'ε et le changement de la voyelle brève en sa longue, par forme de compensation. Nous y reviendrons à l'article du futur.

On sait que les Latins emploient *eram* au plusque-parfait : *amav-eram*, *monu-eram*, *leg eram*, *audi-eram* ou *audiv-eram*, *j'étais ayant aimé*, *averti*, *lu*, *écouté*. Or *eram* dérive bien certainement du Sanscrit *âsam*, dont il ne diffère que par l'absence de l'augment, par le changement de *s* en *r* et par l'allongement de l'*a*. Les Étrusques qui n'admettaient guère cette permutation disaient *asam*, si l'on en juge par les tables Engubines où on lit : *vutu asama*, que Lanzi et M. Bopp traduisent par *vovimus*, *nous avons voué* (1).

Les Romains ont, à l'imitation des Hindous, redoublé l'imparfait du verbe substantif pour le faire entrer dans le plusque-parfait de plusieurs verbes, mais en prenant pour désinence l'aoriste hypothètique *asam*, *asas* etc. En effet, si nous mettons ce thème en regard de *scrip-seram*, par exemple, nous aurons :

as asam,	as asas,	as asat.
es eram,	es eras,	es erat.
scrip seram,	scrip seras,	scrip serat.
as asâma,	as asata,	as asan.
es eramus,	es eratis,	es erant.
scrip seramus,	scrip seratis,	scrip serant.

(1) Cette interprétation suppose que *vutu* est le participe passé (non décliné), d'un verbe déponent qui remplacerait le Latin *voti sumus*, *nous sommes ayant voué*, si l'on disait *voveor*, (vouer). Mais Lanzi (saggio di lingua Étrusca, I, p. 567) conjecture que, dans le fragment où se trouve *vutu asama*, il est question des offrandes qui seront faites l'année suivante, et dès lors, je serais porté à traduire *voturi sumus*, pour

Ce redoublement se retrouve en latin dans toute la série des temps passés, comme si le radical Sanscrit *as* s'était conjugué avec redoublement, à l'exemple de *stha*, de *dhâ*, et de *dâ*, qui font : *tichthâmi*, grec ἵστημι; *dadhâmi*, grec τίθημι, et *dadâmi*, grec δίδωμι. Ainsi, outre les plusque-parfait en *seram*, les Latins ont le prétérit en *si*, *sisti*, le futur en *sero*, le parfait du subjonctif en *serim*, le plusque-parfait en *sissem*, et l'infinitif passé en *sisse*. Les remarques que nous ferons sur les formes simples en *i*, *eram*, *ero*, *erim*, *issem* et *isse*, s'appliquant à ces formes redoublées, nous n'en dirons pas davantage sur ces dernières.

Quant à l'allongement anomal de l'*a* dans *eram*, *eras*, etc. venant du Sanscrit *â sam*, *â sas*, (grec ησα, ησας), par *a* bref, nous ne saurions dire s'il a pour cause le besoin de compenser la perte de l'augment que les Romains n'admettaient pas.

IMPÉRATIF.

L'impératif du verbe substantif est à peu près *covebimus*, par analogie des futurs Sanscrits formés du participe futur au nominatif singulier, avec les diverses personnes du présent de *asmi* Comparez le Sanscrit *dâtâsmas*, pour *dâtaras asmas*, avec le Latin *daturi sumus*. Je prendrais donc *vutu* pour un participe futur dont le dernier *u* remplacerait *ur* et représenterait l'*â* final du nominatif sing. masc du participe futur Sanscrit, en sorte que *vutu asama* serait pour moi *vutur asama* correspondant au Sanscrit classique *dyâtâsma* (nous vouerons). On sait qu'en Sanscrit le *s* de la désinence *mas*, qui disparaît dans les temps secondaires, se perd assez fréquemment aux temps principaux. Ainsi l'Étrusque, *asama* ne serait point à l'imparfait, mais bien au présent de *asâmi*, dont nous parlerons à l'article du futur.

identique dans les trois langues. En Sanscrit, il a une première personne dans les trois nombres et dans les deux voix.

	ACTIF.		MOYEN.	
âs âni,	ai dhi,	as tu. as âi,	s va,	stam.
	ισ θι,	εσ τω.	{ ε σω, εσ σω,	εσ εσθω.
	es,	es to.		
as âma,	s ta,	s antu. as âmahai,	dhvam,	s atâm,
	ισ τε,	εσ οντω.	εσ εσθε,	εσ εσθων.
	este,	es unto.		
	este,	s unto.		
as âva,	s tam,	s tâm. as âvahai,	s âthâm,	s âtâm.
	ισ τον,	εστον.	εσ εσθον,	εσ εσθων.

En Sanscrit, la seconde personne de l'actif *aidhi* est pour *asdhi*. Le *s* ne pouvant subsister devant *dh*, on l'a supprimé, et *l'i* final a attiré un autre *i* avant la désinence. Le grec a ici changé *ai* en *i*, en disant ισθι, au lieu de εσθι qui eût été plus régulier. La forme en *dhi* paraît s'être généralement conservée dans la Sanscrit védique et en Zend. Elle n'est plus usitée dans le Sanscrit classique que pour les verbes terminés par une consonne, comme dans *yungdhi*, grec ζευγνυθι, lat. , *junge*. Ceux qui finissent par une voyelle changent *dhi* en *hi*, quand deux consonnes précèdent : *çruhi*, Sanscr. védique, *çrudhi*, grec κλυθι (écoute). Hors ce cas, on supprime tout-à-fait cette désinence, *Bhava* (sois), *tanu* (étends)

etc. En Grec, θι n'est resté que dans les verbes en μι.

Outre les formes en *dhi* et *tu* pour la seconde et la troisième personnes du singulier, le Sanscrit et le Zend possèdent à ces deux personnes la désinence *tât*. On serait tenté de croire que c'est là l'origine du τω grec, dans ἐστω (qu'il soit), et du *to* latin, dans *esto* (sois *et* qu'il soit, Sanscrit *astât*), si l'on ne voyait pas au pluriel ἐσντω et *sunto* répondre au Sanscrit *santu*, comme ἐστω et *esto* à *astu*.

Les deux dernières personnes du pluriel et du duel ont perdu l'*a* du radical, tant au moyen qu'à l'actif, comme les deux dernieres du singulier moyen.

Les formes grecques du moyen ne sont plus en usage, excepté la seconde personne du singulier σω ou σσο. Nous avons inséré aux cinq autres formes un ε euphonique pour lier le thême ες au groupe σθ des désinences. Les deux dernières personnes du pluriel ἐσντον, ἐσεσθον (en Grec Dorien), ont beaucoup plus de rapport avec les formes Sanscrites *santu*, *satâm* que les formes communes ἐσται σαν, ἐσεσθωσαν. Les premières appartiennent à un temps principal et les secondes à un temps secondaire. Si ἐσεσθων se retrouve encore au duel, la même confusion existe en Sanscrit.

L'impératif n'entre point comme auxiliaire dans

celui des verbes attributifs Latins, Grecs ou Sanscrits.

Cependant les Grecs qui, par surabondance, ont un aoriste et un parfait à ce mode, n'ont pas manqué pour cet aoriste d'emprunter l'impératif présent de εσ. Mais ils lui ont fait subir une modification, en le formant sur le modèle des verbes en α, répondant aux verbes Sanscrits en *a*. Cette observation va s'éclaircir par le double paradigme qui suit :

	ACTIF.		MOYEN.	
as âmi,	as adhi, as atu.	as âi,	as asva,	as atâm.
	εσ ον, εσ ατω.		εσ αι,	εσ ασθω.
as âma,	as ata, as antu.	as âmahai,	as adhvam,	as antâm.
	εσ ατε, εσ αντω.		εσ ασθε,	εσ ασθων.
as âva,	as atam, as atâm.	as âvahai,	as aithâm,	as aitâm.
	εσ ατον, εσ ατων.		εσ ασθον,	εσ ασθων.

L'impératif aoriste de εσ entre, avec sa voyelle, dans les verbes contractes, et, sans cette voyelle, dans les autres, exemples :

Τιμαεσον	contracté en	τιμησον
Φιλεεσον	—	φιλησον
Δηλοεσον	—	δηλωσον
Λυεσον	—	Λυσον
Τιμαεσαι	—	τιμησαι
Φιλεεσαι	—	φιλησαι
Δηλοεσαι	—	δηλωσαι
Λυεσαι	—	λυσαι

FUTUR SECOND.

Le futur qui suit n'est plus employé isolément dans le verbe *as ;* mais il se retrouve au futur second des verbes attributifs, comme on va le voir dans le tableau ci-dessous :

ACTIF.

sy âmi ,	sy asi ,	sy ati.
dâ syâmi ,	dâ syasi ,	dâ syati.
sy âmas ,	sy atha ,	sy anti.
dâ syâmas ,	dâ syatha ,	dâ syanti.
sy âvas ,	sy athas,	sy atas.
dâ syâvas ,	dâ syathas ,	dâ syatas.

MOYEN.

sy aï ,	sy asai ,	sy atai.
dâ syai ,	dâ syasai ,	dâ syatai.
sy âmahai ,	sy adhvai ,	sy antai.
dâ syâmahai ,	de syadhvai ,	dâ syantai.
sy âvahai ,	sy aithai ,	sy aitai.
dâ syâvahai ,	dâ syaithai ;	dâ syaitai.

Le verbe *as* , on l'a déjà dit , perd souvent son *a* initial , pour ne garder que sa consonne *s*. On peut donc affirmer qu'au futur *syâmi* , *syai* sont pour *asyâmi*, *asyai*. Dans plusieurs verbes, les désinences *syâmi*, *syai* se font précéder , comme à l'aoriste , d'un *i* de liaison qui les change en *ichyâmi* , *ichyai*. Ainsi l'on dit dit : *bhavichyâmi*, *bhavichyai* qui signifient *je serai étant* , comme *dâsyâmi* , *dâsyai* veulent dire : *je serai donnant*.

La syllabe *ya*, insérée entre le radical *s* (pour *as*) et les désinences personnelles, se retrouve au présent de l'indicatif dans les verbes de la quatrième classe. Par exemple, de *naç* (périr), on forme le présent de l'indicatif *naçyâmi* (je péris, lat. *pereo*); et ce temps se conjugue absolument comme *syâmi*. Les formes Sanscrites *asyâmi*, *asyai* ne constituent donc pas, à proprement parler, un futur, mais bien un présent de l'indicatif, comme les formes grecques εσω, εσομαι (en latin ero), dont il va être parlé. Cependant nous montrerons, dans une note à la suite de ce mémoire, qu'à la différence des futurs Grecs et Latins en σω ou *so* et σομαι, les futurs Sanscrits en *syâmi*, *syai* contiennent un élément qui les a rendus propres à exprimer un temps à venir.

Il s'agit maintenant de retrouver en Sanscrit le type de ces futurs Grecs et Latins. La tâche ne sera ni longue ni difficile. Déjà nous avons vu un imparfait *âsam*, *âsas*, infléchi, selon les règles de la première conjugaison Sanscrite, pourquoi refuserions-nous d'admettre un ancien présent *asâmi*, *asasi*, conjugué de la même manière ? ce présent existe en Sanscrit avec le sens d'*aller*, il a pu exister également avec le sens d'*être*.

Cela posé, nous aurons dans les 3 langues qui nous occupent les formes suivantes :

ACTIF.			MOYEN.		
as âmi,	as asi,	as ati.	as ai,	as asai,	as atai.
εσ μι,	εσ εσι,	εσ εστι.	εσ ομαι,	εσ εσαι,	εσ εται.
εσω,	εσεις,	εσει.			
es um.					
s um.					
es o,	es is,	es it.			
er o,	er is,	er it.			
as âmas,	as atha,	as anti.	as âmahai,	as adhvai,	as antai.
εσ ομεν,	εσ ετε,	εσ ονσι.	εσ ομεθα,	εσ εσθε,	εσ ονται.
es umus,		es unt.			
s umus,		s unt.			
es imus,	es itis,	es unt.			
er imus,	er itis,	er unt.			
as âvas,	as athas,	as atas.	as âvahai,	as athai,	as atai.
	εσ ετον,	εσ ετον.	εσ ομεθον,	εσ εσθον,	εσ εσθον.

Avant de montrer l'application des formes Grecques et Latines de ce paradigme au futur des verbes attributifs, remarquons qu'en Grec on a dit εσωμι, avant de dire εσω. Cela est prouvé, tant par le latin *esum*, que par les subjonctifs poétiques ικωμι et αγαγωμι. De même les formes du moyen εσεσαι (par contraction, εση) et εσεται semblent demontrer qu'à l'actif εσεις, εσει sont syncopés de εσεσι, εσετι. La vitesse de la prononciation aura fait placer l'ι final avant les désinences personnelles, ou plutôt, cet ι final aura attiré à lui un autre ι entre le radical et la terminaison, comme en Zend, d'où seront résultés εσεισι, εσειτι, puis, par syncope, εσεις, εσειτ. εσεις est resté ; mais le τ de εσειτ a disparu, parce

que les Grecs n'admettaient pas le ς à la fin des mots. On pourrait encore prendre la diphthongue ει de ces deux formes pour une ancienne contraction de εε et ces deux εε pour η. Il est remarquable en effet que, dans les verbes en μι, le singulier porte la voyelle longue à la voix active, comme pour renforcer les désinences personnelles.

Au moyen, εσ-σαι a subi une altération plus forte encore. Les deux σσ produisant un son trop sifflant, on a supprimé le second, ce qui a donné εσαι que l'on a contracté en ση, par la fusion de εα et la souscription de l'iôta, Grec Attique εῖ.

Du reste, l'actif εσω n'est plus en usage dans le verbe substantif. On l'a remplacé par le moyen εσομαι.

En Latin, les formes *esum, esumus, esunt,* syncopées en *sum, sumus, sunt,* se retrouvent au présent de l'indicatif. *Eso* a passé au futur où il s'est changé en *ero.* La permutation de *s* en *r*, qui se remarque déjà dans le Sanscrit, était très-fréquente chez les Spartiates. Elle s'est transmise de la Grèce aux peuples du Latium. On voit par les tables Eugubines qu'un grand nombre de mots qui, dans le dialecte Étrusque, contiennent *s* sont écrits avec *r* dans l'ancien Latin correspondant. les grammairiens de Rome, Varron et Festus entr'autres, citent les noms propres *Furii, Papirii, Valerii,* qui autrefois s'écrivaient *Fusii, Papisii, Valesii*; ils citent éga-

lement les mots *melios*, *fœdesum*, *plusima*, *asena*, *janitos*, *lases*, *minoses*, *casmina*, *etc.*, qui, en latin, sont devenus *melior*, *fœderum*, *plurima*, *arena*, *janitor*, *lares*, *minores*, *carmina*; enfin, ce qui est décisif pour notre verbe *es*, on lisait dans les vers Saliens, *dolosi eso*, au lieu de *dolori ero*.

Il est d'ailleurs de toute évidence que le grec ἔσω, moyen ἔσομαι, et le latin *ero*, primitif *eso*, représentent le Sanscrit *asâmi* ; et qu'en conséquence ils marquaient primitivement, comme *asâmi*, le présent de l'indicatif, et non pas le futur. Nous en avons pour preuve, en latin, l'ancien futur *esco*, *escis*, etc. que l'on retrouve dans la loi des douze tables ; car en Grec Dorien, ἔσκω, ἔσκις etc. forment le présent du verbe εἰμι (je suis), comme ἔσκον, ἔσκες etc. en sont l'imparfait. En Grec même, il reste un ancien verbe qui a conservé des traces palpables du verbe substantif, avec cette particularité bien digne de remarque que la voyelle *a* des désinences, au lieu de se changer en ο et en ε, est demeurée entière. Nous voulons parler de ἴσημι (savoir), formé de εἴσω, futur de εἰδω (voir). Il est manifeste en effet que ἴσημι, Grec Dorien ἴσαμι, vient du radical ἰδ (Eolien ϝιδ, Sanscrit et Latin *vid*), suivi de σημι ou σαμι, présent de *as*, conjugué à la première classe et sans *a* initial. Le δ final de ἰδ, trop faible pour subsister devant le *s* du verbe substantif, a disparu, comme au futur ἴσω, pour ἰδσω, du

verbe ιδω, comme au supin Latin *visum*, pour *vid-sum*, de *video* (voir, d'où le verbe dérivé *visere*, *viso*, visiter) (1).

Quoiqu'il en soit, on ne saurait contester l'origine que nous attribuons aux futurs grecs en σομαι et σω, syncopés de εσω, εσομαι, par le rejet de la voyelle initiale, de même que les futurs Sanscrits en *syâmi*, *syai*. Cette syncope est prouvée : 1.° par les anciens futurs ολεσω, αιδεσομαι etc. venant de ολω, αιδομαι ; 2.° par les doubles futurs στερεσω,

(1) Cette formation du verbe ιστημι (Voy. Etymologische Forschungen etc., de M. Pott, p. 247-248) explique tout naturellement les formes écourtées ισμεν, ιστε, ιστον, qui sont pour ιδ-σμεν, ιδ-στε, ιδ-στον, composées de ιδ et de σμεν, στε, στον du verbe substantif conjugué sans voyelle intermédiaire. Au lieu de ισμεν et de ισαμεν, on dit encore ιδμεν (nous savons), identique au Sanscrit *vidmas*, et venant de ιδ, conjugué sans le secours du verbe εϛ. Voici d'ailleurs un tableau comparatif de *as* et de ιδ qui prouve nos assertions. Nous ne donnerons que le présent et l'imparfait, en dépouillant *asâmi* de son *a* initial, et même de son augment pour mieux nous rapprocher des formes Doriennes de ισαμι où l'augment ne figure pas.

Présent			Imparfait		
sâmi,	sasi,	sati.	sam,	sas,	sat.
ισαμι,	ισασι,	ισατι.	ισαν,	ισας,	ισα.
ισμι,	ισηϛ,	ισησι.	ισην,	ισηϛ,	ιση.
sâmas,	satha,	santi.	sâma,	sata,	san.
ισαμεν,	ισατε,	ισαντι. / ισασι.	ισαμεν,	ισατε,	ισαν. / ισασαν.
sâvas,	sathas,	satas.	sâva,	satam,	satâm.
	ισατον,	ισατον.		ισατον,	ισατην.

στερησω, μαχεσομαι, μακησομαι, etc. dérivés, les uns de στερω, μαχεομαι, et les autres de στερεω, μαχεομαι; et 3.° par l'allongement de la voyelle radicale dans les verbes terminés par une voyelle brève, allongement qui résulte, selon nous, d'une véritable contraction, ainsi qu'on l'a déjà vu à l'article de l'aoriste En effet, dans les verbes en μι, où l'on ne fait ordinairement qu'apposer les désinences personnelles aux racines verbales, sans aucune lettre épenthetique, on a :

ACTIF.

Σταεσω	Contracté en	στησω
θεεσω	—	θησω
Δοισω	—	Δωσω

MOYEN.

Σταεσομαι	Contracté en	στησομαι
Θεεσομαι	—	θησομαι
Δοεσομαι	—	Δοσομαι.

De même, dans les verbes contractes, on remarque les formes pleines :

Au futur simple.

ACTIF.

Τιμαεσω	Contracté en	τιμησω
Φιλεεσω	—	Φιλησω
Δηλοεσω	—	Δηλωσω

MOYEN.

Τιμαεσομαι	Contracté en	Τιμησομαι
Φιλεεσομαι	—	Φιλησομαι
Δηλοεσομαι	—	δηλωσομαι

Et au futur antérieur passif,

Τετιμαεσομαι	Contracté en	τετιμησομαι
Πεφιλεεσομαι	—	πεφιλησομαι
Δεδ᾽ηλοεσομαι	—	Δεδ᾽ηλωσομαι

Enfin, on peut dire avec M. Matthiæ que la règle générale pour les verbes en ω et υω est que leur voyelle finale s'allonge au futur (1), c'est-à-dire, selon nous, qu'elle se contracte avec l'ε des désinences εσω, εσομαι. Exemples :

ACTIF.

Τιεσω	Contracté en	τίσω
Λυεσω	—	Λῦσω

MOYEN.

Τιεσομαι	Contracté en	τίσομαι
Λυεσομαι	—	λῦσομαι

Mais dans les verbes en ω non purs, on ne prend que σω et σομαι, d'où λεγσω, τυπσω. πληθσω, changés euphoniquement en λεξω, τυψω, πλησω (je serai disant, frappant, remplissant). De même, les anciens Latins formaient de *fac* et de *so* (syncope de *eso*) le futur *faxo*, pour *fac-so*, *x* valant *cs*, comme de la forme redoublée *sero*, pour *esero*, on tire *scripsero* (je serai écrivant).

Dans les futurs appelés seconds, qui sont des futurs premiers pour les verbes terminés par une

(1) Grammaire Grecque, traduction Française, p. 343 – 344.

nasale ou une liquide, les Grecs ont d'abord conservé la forme entière σ-, σομαι, puis, ils ont supprimé le σ, comme à la seconde personne singulière de presque tous les temps du passif et du moyen (1). Il en est résulté la désinence ω, ομαι qui, d'après les règles ordinaires de contraction, a donné successivement :

Actif.	Moyen.
Τυπ ω, τυπσω, τυπ ω.	τυπ σομαι, τυπ ομαι, τυπ οῦμαι.

Au futur second passif, les Grecs paraissent avoir pris pour thème la forme allongée τυπε, et, par l'adjonction de σομαι, en avoir tiré τυπε σομαι, puis, par contraction, τυπησομαι. à moins qu'on ne regarde τυπε σομαι comme formé de τυπ et d'un futur redoublé σισομαι, par le rejet du premier σ. Si l'on adopte τυπε pour forme verbale, il faudra, pour retrouver son analogue en Sanscrit, recourir aux verbes en *aya* de la dixième classe, qui, généralement, répondent aux verbes Grecs contractes. Le futur moyen de *tup*, à la dixième classe, serait *taupayichyai*, pour *taupayichyâmai*, composé de *taupay*, et de *ichyai*. Mais, en substituant à l'*i* de liaison l'*a* primitif de *aya*, on aurait pour forme ancienne *taupayasyâmai*. Maintenant, pour en tirer le futur grec τυπησομαι, il suffit de considérer que le Zend contracte ordinairement *aya* en *aé*, ou en *âi*,

(1) Voy. Gramm. Grecque de M. J.-S. Pernouf, p. 106 §. 110.

par le déplacement de l'*a* final qui, venant s'unir au *y*, produit *ai* ou *ê*, en grec ε, au moyen du retour de cette semi-voyelle à son élément *i* ; qu'ainsi *ayam* (illum) devient *aêm*, et *gâyam*, (enjambée) *gâim* (1). Il résulte delà que *taupaya syâmai* pouvait être en Zend ou dans les Vedas *taupâi syâmai*, pour *taupa-ai-syâmai*, d'où le grec τυπτ εσμαι, contracté en τυπτησμαι.

Quant au futur premier passif, au lieu de τυπτ ε, les Grecs ont adopté τυφθε, qui nous paraît composé des deux radicaux τυπ, (frapper) et θε (être posé), employé au sens passif ou neutre, comme à l'aoriste ετυφθην. C'est aussi l'opinion de M. Pott (2). Cependant MM. Bopp et Burnouf, père et fils (3), ne voient dans τυφθ qu'un radical simple et secondaire, pour τυπθ qui aurait son origine en Zend. Dans cette langue en effet, quelques radicaux se chargent d'un *dh* ou *th* final que ne connait pas le Sanscrit classique ; tels sont *snâ* (laver), et *dhâ* (po-

(1) Voy. observations de M. E. Burnouf sur la Gramm. Compar. de M. Bopp, pag. 19; et Comment. sur le Yaçna, alphab. Zend, p. CXII; et Comment. pag. 269.

(2) Etymologische Forschungen etc. p. 46 et 187.

(3) Bopp-Vergleich. Grammatik. pag. 122. J.-L Burnouf, Gramm. Grecque, avertiss. pag. XI; et anc. Journ. Asiat. III, pag. 374. E. Burnouf. Observ. sur la gramm. comp de M. Bopp, pag. 56, ou Journal des Savans, 1833, pag. 595; et Comment. sur le Yaçna, p. 292 et p. 432, not. 289. *dâth* ou *dath* ne serait-il pas le Sanscrit *dadh-âmi*, par le changement de *dh* en *th*? dans cette hypothèse, *dh* serait seul à remarquer.

ser), qui en Zend deviennent *ẓnâdh* et *dâth* ou *dath*.

On sait que les Grecs et les Latins redoublaient quelquefois le σ du futur. Les premiers disaient, en poésie, après une voyelle brève, δικασσω, τελεσσω, pour δικασω, τελεσω; et les seconds, *amasso*, *prohibesso*. Dans Plaute, ces formes latines sont pour *amavero*, *prohibuero*, au futur antérieur; mais avant lui, elles s'appliquaient au futur simple et remplaçaient *amabo*, *prohibebo*.

Elles répondaient aux anciens subjonctifs *amassim*, *amassem*, *prohibessim*, *prohibessem* que l'on prend ordinairement pour des parfaits et plusque-parfaits du subjonctif, quoiqu'en réalité et dans l'origine ils ne fussent que des présens et imparfaits de ce mode

Ce fait est démontré par l'ancienne imprécation *dii te mactassint precor*, dont le grammairien Nonius a rassemblé plusieurs formules qui toutes annoncent un présent et non un parfait du subjonctif. On serait tenté de croire que εσσω, εσσομαι, *esso*, proviennent du Sanscrit *syami*, *syâmaî* (usité syai), par l'assimilation du *y* au *s* qui le précède. Cette permutation a effectivement lieu dans le *pâli*, que M. E. Burnouf a surnommé avec raison l'Italien du Sanscrit. Dans ce dialecte et dans le *prâcrit* qui lui ressemble beaucoup, *sy* devient *ss*. On y change, par exemple, le futur Sanscrit *dâsyami* en *das-*

sâmi (1). Ce qui suppose un conditionnel *adâssam* pour *adâsyam*, formé de *assam*, Sanscrit *asyam* (je serais), d'où pourrait venir le latin *essem* qui, en composition, se change en *issem*, comme *asyam*, au même cas, se change en *ichyam*. Mais nous ne croyons pas que la règle d'assimilation se soit exercée dans ce sens en Grec et en Latin; car le principe dominant de ces deux langues et du Sanscrit, dans les permutations euphoniques, est que ce soit la seconde consonne qui fasse la loi à la première, et non la première à la seconde (2) D'ailleurs, l'*i* n'étant jamais consonne en Grec, aurait pu difficilement se changer en une sifflante. Aussi verrons-nous que le potentiel Sanscrit *syâm* ne s'est pas permuté en *ssem*, chez les Latins; mais qu'il est resté intact, sauf le changement de l'â en *e* qui, de *syâm*, a produit *siem*. Il serait plus naturel de prendre le futur ἐσσω pour une forme redoublée qui remplacerait ἐσσω, par soustraction de l'ε médial. Ce qui donnerait quelque poids à cette conjecture, c'est qu'à côté de ἐσσω figurait en Grec Dorien le futur ἐσσω, contracté en ἐσῶ, lequel, suivant la règle générale de M. J. L. Burnouf sur les aoristes seconds (3), serait également pour ἐσσω, par le rejet du

(1) Essai sur le pâli, pag. 121.

(2) Anc. Journ. Asiat. III, pag. 367-368 (article de M. J.-L Burnouf).

(3) Gramm. Grecq. p. 106 § 110.

second σ, forme analogue au futur Latin à redoublement *esero* (primitif *eseso*), conservée dans *scripsero*. Néanmoins, cette seconde hypothèse ne nous paraît pas plus admissible que la première ; car, pour l'adopter, il faudrait l'étendre à l'imparfait du subjonctif latin *essem*, devenu *issem* au plusque-parfait, lequel serait pour *esesem*, en sorte que *scripsissem*, décomposé, donnerait *scrib-es-is-sem*, forme possible, mais peu probable, en ce qu'elle contiendrait trois fois le radical *es*. Il est plus simple de penser que ce redoublement du σ, qui reparaît dans les verbes en σσω, avait pour unique cause l'euphonie, et qu'il n'est pas primitif ; car, suivant Festus, *litteras non geminabant antiqui*.

Puisque nous avons parlé de l'ancien futur dorique en σιω, σιομαι, il convient d'en rechercher l'origine.

Nous avons vu que *syâmi*, *syai*, (pour *asyâmi*, *asyai*) ne sont autre chose que le présent indicatif d'un verbe de la quatrième classe. Si nous voulons transporter ces formes à la dixième, nous n'aurons qu'à insérer un *a* entre le *s* et le *y* ; ce qui nous donnera les formes théoriques suivantes, que nous allons rapprocher de σιω, σιομαι :

ACTIF.

—

as ayâmi,	as ayasi,	as ayati.
εσ εω,	εσ εεις,	εσ ει.

ACTIF.

—

as ayâmas,	as ayatha,	as ayanti.
ες εομεν,	ες εετε,	ες εοντι.
as ayâvas,	as ayathas,	as ayatas.
	ες εετον,	ες εετον.

MOYEN.

—

as ayai,	as ayasai,	as ayatai.
ες εομαι,	ες εεσαι,	ες εεται.
as ayâmahai,	as ayadhvai,	as ayantai.
ες εομεθα.	ες εεσθε,	ες εονται.
as ayâvahai,	as ayaithâm,	as ayaitâm.
ες εομεθον,	ες εεσθον,	ες εεσθον.

Nous avons placé le futur grec dorien, tel qu'il existait avant la contraction. Il nous paraît manifeste que l'ε qui suit ες remplace la syllabe Sanscrite *ay*, pour *ai*, et que l'ε qui vient après, aux secondes et troisièmes personnes du singulier et du duel et à la seconde personne du pluriel, représente le troisième *a* Sanscrit ; par exemple, ϊσειτε correspond à la forme Sanscrite *asayatha*. Il en est de même de tous les cas où figurent *aya* et εε. En contractant les deux εε, on pouvait avoir η, comme dans les futurs passifs, τυφθησομαι, τυπησομαι ; mais, dans l'origine et avant l'invention de η, les deux ε s'écrivaient ει, et cette écriture est restée en usage chez les Attiques dans plusieurs formes grammaticales ; delà ϊσιτε. A

l'égard des personnes qui ont en Sanscrit *ayâ*, avec le dernier *â* long, les Grecs ont rendu cet *â* par ω, au singulier, et par ο, au pluriel et au duel. A la troisième personne du pluriel, l'*a* étant long par position, les Grecs lui ont également substitué *o*. Tout porte donc à penser que le futur dorien δωσεω, δωσεομαι vient d'une forme Sanscrite inusitée à ce temps, *dâsayâmi*, *dâsayâmai*.

CONDITIONNEL.

En Sanscrit, comme en français, le conditionnel dérive du futur. Il prend l'augment, à l'exemple de l'aoriste et de l'imparfait. Il n'existe plus isolément dans le verbe *as* ; mais on le retrouve au conditionnel de tous les verbes attributifs, comme le prouve le double paradigme qui suit :

ACTIF.

a syam,	a syas,	a syat.
adâ syam,	adâ syas,	adâ syat.
a syâma,	a syata,	a syan
adâ syâma,	adâ syata,	adâ syan.
a syâva,	a syatam,	a syatâm.
adâ syâva,	adâ syatam,	adâ syatâm.

MOYEN.

a syai,	as yathâs,	a syata.
adâ syai,	adâ syathâs,	adâ syata.
a syâmahai,	a syadhvam,	a syanta.
adâ syâmahai,	adâ syadhvam,	adâ syanta.
a syâvahai,	a syaithâm,	a syaitâm.
adâ syâvahai,	adâ syaithâm,	adâ syaitâm.

On voit par ce tableau que le conditionnel *asyam*, *asyai*, constitue l'imparfait ou temps secondaire d'un verbe dont le futur *syâmi*, *syai* serait le présent ou temps principal. *Asyam* est effectivement avec *syâmi* dans le même rapport que l'imparfait *anacyam* (peribam), avec le présent *nacyâmi* (pereo).

Pour faire entrer *asyam*, *asyai* dans le conditionnel des verbes attributifs, il suffit de reporter l'augment en tête du radical à conjuguer, avec ou sans insertion de l'*i* de liaison, suivant les circonstances. Ainsi, l'on dit *adâsyam*, *adâsyai* (je serais donnant), *abhavichyam*, *abhavichyai* (je serais étant).

Ce temps correspond, en Latin, à l'imparfait du subjonctif *essem*, et en Grec, à l'ancien optatif présent εἶην, employés dans le sens du conditionnel. Mais ces formes Greco-Latines où l'ε et l'η désinentiels sont longs ne dérivent pas de *asyam* qui a sa seconde voyelle brève.

SUBJONCTIF.

Le potentiel Sanscrit dont nous allons parler, joue tour-à-tour les rôles d'un impératif, d'un subjonctif et d'un optatif (1). Ces emplois divers, comparés aux diverses formes du conjonctif en Grec et en Latin, annoncent que le Sanscrit classique a

(1) Comment sur le Yaçna, p. 531, à la note

perdu plusieurs temps à ce mode. MM. Burnouf et Lassen en ont retrouvé quelques uns en Zend et dans le style des Védas ; et leurs découvertes autorisent à penser que la première conjugaison des Brahmanes ne le cédait pas ici à celle des Hellènes (1). Voici un tableau abrégé de trois anciens temps du subjonctif qui n'existent plus en Sanscrit. Ils se rapportent aux verbes en *a*. Nous ne donnerons que les formes de l'actif, en y joignant celles des temps correspondans de l'indicatif.

	INDICATIF.		SUBJONCTIF.	
	Sanscrit	Zend	Sanscrit.	Zend.
Prés.	bhavati,	bavaiti.	bhavâti.	bhavâiti.
Imparf.	a bhavat,	bavat.	bhavât,	bavât.
Aor.	a bhût,	but?	bhûvat,	bvat.

On voit que, pour le présent et l'imparfait, la différence entre les deux modes consiste dans l'augmentation de la voyelle *a*. Et que l'aoriste ne diffère que par l'insertion de cette voyelle qui manque à l'indicatif. Ceux des verbes en *a* qui adoptent l'aoriste de la sixième formation allongeaient sans doute l'*a* désinentiel à ce temps du conjonctif; par exemple, de *amutchat* (il abandonna), on devait tirer *amutchât*, (qu'il abandonnât). C'est ainsi qu'en Grec le sub-

(1) Voy. Comment. sur le Yaçna, alphab. Zend, p. CXIII. Comment p. 150, à la note. p. 492 et 495 à la note. Notes et éclairc. p. CXLV-CXLVII, etc.

jonctif se distingue de l'indicatif par l'allongement de la voyelle des désinences. On sent que dans les radicaux en *a* de la seconde conjugaison, comme *dâ*, ces trois temps du subjonctif, si tant est qu'ils y fussent en usage, ne devaient pas se distinguer de ceux de l'indicatif. Les Grecs ont évité cette confusion, dans les verbes à redoublement, en faisant la voyelle brève à l'indicatif, et en adoptant la forme contracte au subjonctif (1). Les Hindous ont trouvé un autre moyen qui consiste à donner deux potentiels aux verbes des trois dernières conjugaisons, l'un qui leur est propre, et l'autre qui appartient à ceux de la première.

Au reste, comme, dans l'état actuel du Sanscrit classique, ces trois temps du conjonctif ont disparu, nous n'avons à nous occuper ici que des deux qui y sont restés, le *potentiel* et le *précatif*.

POTENTIEL.

Le potentiel de *as* nous paraît avoir donné naissance au Latin *sim* et *erim*. Le Grec ες n'a plus d'optatif qui en dérive. Celui que nous allons donner est purement hypothétique.

ACTIF.			MOYEN.		
sy âm,	syâs,	sy ât.	s îya	s îthas	s îta.
εσ ιην,	εσ ιης,	εσ ιη.	εσ ιμην,	εσ ισο,	εσ ιτο

(1) Néamoins, à la 2.e personne du sing. la différence ne consiste que dans l'i Souscrit : indicatif διδως, subjonctif διδῳς.

ACTIF.			MOYEN.		
s iem,	s ies,	s iet.			
s im,	s is,	s it.			
es em,	es is,	es it.			
er im,	er is,	er it.			
sy âma,	sy âta,	sy us. / sy ân.	sî mahi,	sî dhvam,	si ran.
σ ιμεν,	σ ιητε,	σ ιητην. / σ ιην.	σ ιμεθα,	σ ισθε,	σ ιντο.
s iemus,	s ietis,	si ent.			
s imus,	s itis,	s int.			
es imus,	es itis,	es int.			
er imus,	er itis,	er int.			
sy âva,	sy âtam,	sy âtam.	îvahi	sî yâtâm,	si yâtâm.
σ ιητον,	σ ιητην.		σ ιμεθον,	σ ισθον,	σ ισθην;

Nous n'avons point posé en tête de *syâm*, *sîya*, l'*a* radical de *as*, parce qu'il ne s'y retrouve pas plus qu'au futur *syâmi*, *syai*. Nous rechercherons dans la note placée à la suite de ce mémoire, l'origine de l'*i* qui caractérise le potentiel dans les deux voix, et qui, à l'actif, se change en *y*, à cause de la voyelle désinentielle qui le suit immédiatement. Ce temps reçoit d'ailleurs les désinences de l'aoriste ou de l'imparfait, parce qu'il ne figure que comme temps secondaire.

Le potentiel *syâm*, *sîya* n'entre point dans les verbes attributifs. Seulement, les désinences *yâm*, *îya* de ce temps se retrouvent au potentiel des trois dernières conjugaisons. Celui de la première

a une forme un peu différente dont nous parlerons tout-à-l'heure.

En grec, l'optatif présent εἴην, *que je fusse*, qui paraît venir du radical ε, dérive peut-être de ἐσ, par soustraction du σ. En le rétablissant, on en tirera : actif, ἐσίην ; moyen, ἐσίμην ; cet optatif sera celui d'un verbe en μι. Comme verbe en ω, ἐσ ferait ἐσοιμι, ἐσοίμην, dont le moyen est usité à titre de futur.

Le subjonctif Latin *siem* est identique au Sanscrit *syâm*. On voit qu'il dérive immédiatement de σίην, pour σιημι, forme grecque inusitée. L'emploi de η et de ε pour *a* vient probablement du Zend qui, à deux personnes de ce temps, fait *qyèm*, *qyèn*, par la permutation de *s* en *q*, Sanscrit *syâm*, *syân* (1). Dans la suite des temps, les Latins, ont substitué *sim* à *siem* ; c'est Cicéron qui l'atteste : *siet*, dit-il, *plenum est ; sit*, *imminutum*. Les anciens Latins disaient aussi *esim* pour *erim*, comme au futur, ils disaient *eso* pour *ero*. On trouve sur les tables Eugubines *esis*, et, dans la loi des douze tables, *esit*, au lieu de *sis*, *sit*. La forme primitive était donc *esiem*, Grec ἐσίην, Sanscrit *asyâm*. Elle s'est changée successivement en *esim*, *erim* et *sim*, par la suppression de l'*a* désinentiel, de même qu'en Grec et en Sanscrit l'ε et l'*a* disparaissent au

(1) Comment. sur le Yaçna, notes et éclairc. p. LXXXVII-LXXXVIII.

moyen, ainsi qu'on le voit par le tableau qui précède (1). *Sim* ne se retrouve en composition que dans quelques subjonctifs anciens, tels que *faxim*, *ausim*, pour *faciam*, *audeam*, et dans les composés de *sum*. Il en est de même de son dérivé *essim* ou *ssim* dont les auteurs comiques se servent encore quelquefois. Mais *erim* figure au parfait du subjonctif, comme *ero* au futur antérieur, aussi bien que la forme redoublée *serim* pour *eserim*, dans *scrip-serim*, par exemple.

Voilà donc cinq formes différentes, au présent du subjonctif, *esiem*, *esim*, *erim*, *sim*, *essim*, pour une seule, venant du Sanscrit primitif *asyâm*. A l'imparfait de ce mode, le Latin en offre également quatre auxquelles, malgré les apparences, on ne saurait attribuer la même origine. Ce sont *esem*, *erem*, *essem*, *issem* et *sem*. Nous pensons que celles-ci dérivent, ou d'un aoriste Grec ἐσαιμι hors d'usage, ou plutôt d'un ancien imparfait conjonctif Sanscrit qu'il importe de faire connaître.

Il est évident que le potentiel *syâm*, *syâs*, etc. est le subjonctif présent de *syâmi*, *syasi*, comme le conditionnel *asyam*, *asyas*, etc. en est l'imparfait indicatif. Si donc on prend pour thème le présent *asâmi*, *asasi*, etc., fléchi selon les règles de

(1) La désinence en *im*, is etc., se retrouve dans *velim*, *nolim*, *malim* Elle était plus générale autrefois, puisque l'on disait *duim*, *perduim creduim*, etc.

la première conjugaison, on en tirera, outre l'imparfait indicatif *asâm*, *asâs* etc., l'imparfait du subjonctif *âsâm âsâs*, avec *â* long, comme *syâm*, *syâs*, etc. Cet imparfait conjonctif *âsam*, (que je fusse), n'existe plus dans le Sanscrit classique, mais on retrouve dans les Védas la troisième personne du singulier *âsât*, en Zend *âonghât*, (qu'il fût) (1). Nous pouvons donc le rétablir théoriquement de la manière suivante :

ACTIF.

Sanscrit	Latin.
âs âm, âs âs, âs, ât.	es em, es es, es et. er em, er es, er et, ess em, ess es, ess et,
âs âma, âs âta, âs an.	es emus, es etis, es ent. er emus, er etis, er ent. ess emus, ess etis, ess ent.

Esem Latin est devenu *erem*, avec *e* bref en tête, comme *esam* est devenu *eram*, par la raison toute simple que les Romains rejetaient l'augment de *âsam* et de *âsâm*.

Essem, et en composition *issem*, nous paraît formé de *esem*, par le redoublement du *s*, comme *esso* et *essim* dont nous avons déjà parlé, viennent de *eso*, *esim*. *Erem* et *issem* entrent, comme chacun sait, à l'imparfait et au plusque-parfait du sub-

(1) Le Zend *âonghât* est aussi régulièrement déduit de *âsât*, que *âongha*, (il fut), l'est de *âsa*. (Voy. Comment. sur le Yaçna, alphabet Zend, p. CXVII et CXIX.) Remarquons qu'ici l'augment reste au conjonctif.

jonctif de toutes les conjugaisons. *Essem* n'est resté que dans le *potessem* de Plaute ; *esem* ne subsiste plus ; mais on retrouve son abrégé *sem* dans *faxem*. On avait donc *faxo*, (*je serai faisant*) ; *faxim* (que je sois faisant), et *faxem* (que je fusse faisant), comme on a encore *fecero* (je serai ayant fait) ; *fecerim* (que je sois ayant fait), et *fecissem* (que je fusse ayant fait).

Il nous reste à parler des optatifs Grecs en σοιμι, σαιμι et σεια. Nous avons vu que le verbe *as*, qui est de la seconde conjugaison, avait aussi reçu les inflexions de la première. Si nous lui donnons les formes de celle-ci, nous aurons, en Sauscrit et en Grec :

ACTIF.

—

as aiyam, as aim ?	as ais,	as ait.
ες οιμι,	ες οις,	ες οι.
as aima,	as aita,	as aiyus. as aiyan.
ες οιμεν,	ες οιτε,	ες οιεν.
as aiva,	as aitam,	as aitâm.
	ες οιτον,	ες οιτην.

MOYEN.

—

as aiya,	as aithâs,	as aita.
ες οιμην,	ες οισο,	ες οιτο.
as aimahi,	as aidhvam,	as airan.
ες οιμεθα,	ες οιδε,	ες οιντο.

MOYEN.

—

as aivahi,	as aiyâthâm, as aiyâtâm.	
εσ οιμεθον,	εσ οισθον,	εσ οισθην.

Il est bon d'avertir que *asaiyam*, *asais*, ne sont pas des formes purement théoriques, provenant de *as*, conjugué comme verbe de la première ou de la sixième classe. Elles ont dû exister au précatif védique du verbe substantif conjugué à la seconde classe ; car, dans les Védas, les verbes des trois dernières conjugaisons forment leur précatif comme ceux de la première, en prenant les désinences du potentiel de ceux-ci qu'ils font précéder de *a*. Ainsi, le radical *vid* (savoir), deuxième classe, fait au précatif ancien *vidaiyam*, *vidais* etc. De même, en Zend, le radical *çtu* (louer), deuxième classe, fait, à la seconde et à la troisième personnes du précatif, *çtvois*, *çtvoit*, ce qui suppose en Sanscrit *stuvais*. *stuvait* (1).

Nous reviendrons tout-à-l'heure sur les formes Sanscrites allongées : actif, *asaiyam*, *asaiyus* ; moyen, *asaiya*, *asaiyâthâm*, *asaiyâtâm*. La troisième personne du pluriel moyen *asairan*, étant pour *asaisan*, et celle-ci, selon toute apparence, pour *asaiyasan*, se rapproche des formes Grecques actives ιστιησαν, εσταιησαν de l'optatif des verbes en μι. L'actif *asaiyus* était primitivement

(1) Voy. Comment. sur le Yaçna, notes et éclairc. p. CLV et suiv.

usaiyan, correspondant aux formes Grecques εσοιην, ταιην.

Nous présentons εσοιμι comme dérivé du Sanscrit *asaim* (usité *asaiyam*), parce qu'au conjonctif le Grec et le Zend changent en *oi* et *ôi*, la voyelle ou semi-diphthongue Sanscrite *ai*. Comparez, par exemple, le potentiel de *Bharâmi*, (porter), dans les trois langues : Sanscrit *Bharais*, *Bharait*, etc., Zend *Barôis*, *Barôit*, etc., Grec. φεροις, φεροι.

A l'égard de l'aoriste εσαιμι, que l'on serait tenté de prendre pour une variante du futur εσοιμι, c'est sans doute un temps formé par analogie, l'*a* qui figure à tous les modes (à l'exception du subjonctif) y est demeuré, en se faisant suivre de l'*i* qui caractérise tous les temps de l'optatif.

Il semble en effet que, pour former cet aoriste, on se soit contenté d'insérer à celui de l'indicatif, la voyelle figurative du potentiel, en ôtant l'augment ; que, par exemple, de ησας, ησα, on ait tiré εσαις, εσαι. Dans cette hypothèse, il serait naturel de dériver l'imparfait du subjonctif Latin *esem*, pour *esaim*, de l'ancien imparfait indicatif *esam*, comme nous l'avons annoncé précédemment. Cette dérivation aurait l'avantage d'expliquer le rapport frappant de la désinence Sanscrite *ai* du potentiel des verbes en *a* avec la terminaison *ai* de l'aoriste, optatif grec, d'un côté, et, de l'autre, avec la terminaison Latine *e*, pour *ai*,

dans *amem*, *ames*, et dans *leges*, *leget*, etc.

L'optatif Eolique terminé en σεια nous paraît dérivé de la forme hypothétique qui suit :

as aiyam,	as aiyas,	as aiyat.
εσ ειμ,	εσ ειας,	εσ ειτ.
as aiyâma,	as aiyata,	as aiyus. / as aiyan.
εσ ειαμεν,	εσ ειατε,	εσ ειαν.
as aiyâva,	as aiyatam,	as aiyatâm.
	εσ ειατον,	εσ ειατην.

On a déjà vu les formes Sanscrites *asaiyam*, *asaiyas*, pour l'actif; *asaiya*, *asaiyâthâm*, *asaiyâtâm*, pour le moyen, figurer dans le paradigme précédent dont les désinences sont celles du potentiel des verbes en *a*. Nous en avons ici dérivé immédiatement toutes les autres, quoique, dans ce même paradigme, elles ne prennent pas *aiya*, mais seulement *ai*. Nous avons pour garants, d'une part, la désinence *eyya*, pour *ait*, du potentiel pâli des verbes de la première conjugaison, à la troisième personne du singulier (1), et d'autre part, l'aoriste Grec en σεια, σιας, etc. Tout porte donc à penser que ces formes en *aiya* sont primitives et que celles qui ne prennent que *ai* proviennent d'une syncope de l'*a* désinentiel (2). C'est ainsi qu'en Grec, au pluriel

(1) Essai sur le pâli, pag. 122 - 125.

(2) M. Burnouf fils a constaté que les finales Sanscrites *ya*, *iya*, par *a* bref, se réduisent fréquemment à *i* long dans la langue Zende. Il en conclut que la 1.re personne singulière *iyam*, *iya* du potentiel Sans-

de l'optatif aoriste de la conjugaison ordinaire, ει se contracte ou se racourcit en εί, par le rejet de l'η : λυθηίμεν, λυθεῖτε, λυθειεν.

Cette syncope de η se reproduit en Grec à l'optatif, présent et aoriste second, des verbes en μι, où l'on dit par exemple :

Au Présent.

ἱστα ῖμεν	pour	ἱστα ιημεν.
τιθε ῖμεν	—	τιθε ιημεν.
διδο ῖμεν	—	διδο ιημεν.

A l'Aoriste second.

στα ῖμεν	pour	στα ιημεν
θε ῖμεν	—	θε ιημεν
δο ῖμεν	—	δο ιημεν

Et delà, elle passe à tous les nombres de la forme moyenne :

Au présent.

ἱστα ιμην	pour	ἱστα ιημην
τιθε ιμην	—	τιθε ιημην
διδο ιμην	—	διδο ιημην

A l'Aoriste second.

στα ιμην	pour	στα ιημην
θε ιμην	—	θε ιημην
δο ιμην	—	δο ιημην

Ces exemples (1) nous autorisent à conclure que la

crit des verbes en *a*, serait en Zend *îm* et *î*, si on l'y retrouvait sous cette forme (Comment. sur le Yaçna p. 531-532, à la note). Cette tendance à supprimer l'*á*, après *i*, se remarque aussi à l'acusatif des noms en î, dans le Sanscrit classique, comparé au style des védas. Compar. *yamyam et yamîm* etc. ibid. p. 515, à la note.

(1) Les Grecs retranchaient aussi quelquefois *a* au pluriel du parfait, en faisant de Δεδια (j'ai craint), δηδιμεν pour δεδιαμεν, etc.

forme active et moyenne en *ai* du potentiel Sanscrit des verbes en *a*, remplace une ancienne forme en *aya* qui n'est restée qu'à quelques personnes.

PRÉCATIF.

Le précatif de *as* n'existe plus dans la conjugaison de ce verbe. Mais on le retrouve dans celui des verbes attributifs. Voici sa forme :

ACTIF.			MOYEN.		
yâsam,	yâs,	yât.	sî yâ,	sîchthâs,	sîchta.
yâsma,	yâsta,	yâsus. / yâsan.	sîmahi,	sîdhvam,	sîran.
yâsva,	yâstam,	yâstâm.	sîvahi,	sîyâsthâm,	sîyâstâm.

Les deuxième et troisième personnes du singulier ne remplacent point, comme on serait tenté de le croire, les formes théoriques *yâss*, *yâst;* car, dans cette hypothèse, la dernière consonne aurait disparu, et il ne serait resté, dans les deux cas, que *yâs*, sans désinences personnelles, de même qu'à l'imparfait védique où l'on disait *âs*, (Zend *âç*, Grec ης). Elles dérivent d'un ancien précatif qui prenait les désinences du potentiel des trois dernières conjugaisons. Cette observation s'applique également aux trois premières personnes et aux deuxième et troisième personnes pluriel de la voix moyenne qui sont les mêmes qu'au potentiel.

Le précatif paraît d'ailleurs composé de l'*i*, caractéristique du conjonctif, et d'un temps secon-

daire de *as*, qui a beaucoup d'analogie avec l'aoriste de l'indicatif. On ne saurait nier en effet les rapports de l'actif *yâsam* avec *âsam*; car, si vous en exceptez les deuxième et troisième personnes du singulier, l'identité est complète. Au moyen, si l'aoriste de *as* prenait le redoublement, on aurait aux deuxième et troisième personnes du singulier *sichthâs*, *sichta*, qui ne différeraient des deux personnes correspondantes du précatif que par l'abrégement de la voyelle *i* Le redoublement du radical se remarque aussi aux deux dernières personnes du duel, *siâysthâm*, *siyâstâm*. L'aoriste redoublé aurait eu *sichâthâm*, *sichâtâm*. Le *y* placé entre les deux voyelles *i* et *a* n'a pour but que de faciliter le passage de l'une à l'autre, suivant une règle propre au Sanscrit.

Le précatif hypothètique de *as* entre sans altération dans les verbes attributifs, exemple :

ACTIF.

dai yâsam,	dai yâs,	dai yât.
	δο ιης,	δο ιη.
dai yâsma,	dai yâsta,	dai yâsus. / dai yâsan.
		δο ιησαν.
dai yâsva,	dai yâstam,	dai yâstâm.

MOYEN.

dâ siya,	dâ sîchthâs, dâ sîchta.
dâ sîmahi,	dâ sîdhvam, dâ sîran.
dâ sîvahi,	dâ siyâsthâm, dâ siyâstâm.

Le radical *dâ* se change en *dai* à ce temps, à l'actif, par voie d'assimilation, à cause du *y* qui le suit. Ce changement paraît être néanmoins *ad libitum* (1) pour les verbes en *â*, et il ne se reproduit pas au moyen. Le radical *bhû* (être) fait à l'actif, sans aucune altération, *bhû-yâsam*; mais au moyen il devient *bhavichîya*, avec l'*i* euphonique déjà remarqué au futur et au conditionnel. *Daiyâsam*, ou *dâyâsam*, et *dâsiya* signifient mot-à-mot: *que je fusse donnant*, comme *bhûyâsam* et *bhavichîya*, *que je fusse étant*.

Les formes *daiyâs* et *daiyât*, pour *dâyâs* et *dâyât*, rappellent les formes grecques δοίης, δοίη, de l'aoriste optatif, de même que *daiyâsan* ou *dâyâsan* rappelle la troisième personne plurielle δοίησαν. Les deux premières en supposent d'analogues pour les autres personnes. En Zend, le précatif ne prend point le *s* du verbe *être*; il fait, au singulier, *yâm*, *yâo*, *yât*, et, au pluriel, *yâma*, *yâta*, *yân* (1); ce qui, vu l'identité de cet idiôme avec le Sanscrit des Védas, suppose un ancien précatif conjugué avec les désinences du potentiel des trois dernières conjugaisons Sanscrites. Nous pouvons donc, pour terminer ce que nous avons à dire du potentiel et

(1) Comment. sur le Yaçna, notes et éclairc. CLII. M. E. Burnouf y cite en preuve les formes Zendes *dâyâs*, *dâyât* et *dâyata*, pour *dâyâta*.

(1) Comment sur le Yaçna, notes et éclairc. pag. CLVI et suiv.

du précatif, mettre en parallèle les formes Grecques avec celles que le radical *dâ* devait prendre à ces deux temps, à la voix active, dans le Sanscrit Védique :

POTENTIEL.

dadai yâm,	dadai yâs,	dadai yât.
διδο ιην,	διδο ιης,	διδο ιη.
dadai yâma,	dadai yâta,	dadai yan.
διδο ιημεν,	διδο ιητε,	διδο ιεν.
dadai yâva,	dadai yâtam,	dadai yâtâm.
	διδο ιητον,	διδο ιητην.

PRÉCATIF

dai yâm,	dai yâs,	dai yât.
δο ιην,	δο ιης,	δο ιη,
dai yâma,	dai yâta,	dai yan.
δο ιημεν,	δο ιητε,	δο ιεν.
dai yâva,	dai yâthâm,	dai yâtâm.
	δο ιητον,	δο ιητην.

Le potentiel *dadaiyâm* (par euphonie pour *dadâyâm*) se réduit, dans le Sanscrit classique, à *dadyâm*, en perdant son *â* radical, au lieu de le changer en *ai*, parce que dans les formes à redoublement, cette racine se raccourcit fréquemment en *dad*, comme le *dedo* Latin, dans *ded-erem*, par exemple. Au précatif où le redoublement n'a pas lieu, le radical devait naturellement subsister dans son entier et produire *daiyâm* (pour *dâyâm*), ainsi que le

prouvent les formes *daiy âs, daiyâ* etc. restées dans Sanscrit classique.

Indépendamment de cette seconde formation, le précatif de *dâ* en recevait une troisième, analogue à celle du potentiel de la première conjugaison. On en retrouve des traces dans les formes Zendes *dôis*, *dôit*, qui, par la permutation de ai en *ôi*, supposent les formes Sanscrites *dais*, *dait* (1). Effectivement le subjonctif Latin *dem* permet de rétablir ainsi ce précatif ou aoriste.

SANSCRIT.			LATIN.		
daiyam, daim?	dais,	dait.	dem	des	det.
daima,	daita,	daiyan. daint?	demus,	detis,	dent.
daiva,	daitam,	daitâm.			

PARFAIT.

Nous avons rejeté le parfait de *εἰς*, à la fin des temps conjugués, parce qu'en Grec il a subi dans sa voyelle radicale une modification importante qui le rend en quelque sorte méconnaissable. Il n'existe même que dans le dialecte Ionien, sous la forme de *ἧκα* pour *ἧσα*, comme nous le montrerons tout-à-

(1) Comment. sur le Yaçna, ibid. p. CLVII. L'auteur cite *dôis*, pour *dhais*, venant du radical *dhâ* (poser), que le Zend, en ôtant l'aspiration, ne distingue guères de *dâ* (donner). On sait que ce qui est dit de l'un s'applique naturellement à l'autre; en Sanscrit, la conjugaison de ces deux verbes est identique.

l'heure. En voici le paradigme en Sanscrit et dans le Grec Ionique :

ACTIF.			MOYEN.		
âsa,	âs itha,	âs a.	âs ai,	âs ichai,	âs ai.
ηκα,	ηκας,	ηκε.			
âs ima,	âs a,	âs us.	âs imahai,	âs idhvai,	âs irai.
ηκαμεν,	ηκατε,	ηκ αντι. / ηκ ασι.			
âs iva,	âs athus,	âs atus.	âs ivahai,	âs athai,	âs atai,
	ηκατον,	ηκατον.			

L'*â* initial est long au parfait Sanscrit, parce qu'il contient, outre l'*a* bref du radical, l'augment *a* qui tient lieu de redoublement, comme l'ε Grec, dans les verbes commençant par une voyelle. La forme *âs itha* de la seconde personne singulière rappelle le Grec Dorien ἦσθα, venant, selon toute apparence, d'une forme Sanscrite *âstha*, sans *i* épenthétique, analogue à *vaittha*, Grec οἶσθα, (scivisti), du radical *vid*.

Du reste, plusieurs personnes du parfait de *as* sont tronquées. On voit figurer trois fois, à l'actif, *âsa* ; et deux fois *âsai*, au moyen. Cette irrégularité se remarque dans tous les parfaits des verbes attributifs. Comme toutes les personnes de la voix moyenne ont les désinences d'un temps principal, on peut prendre *âsai* de la première pour *âs imai*, et *âsai* de la troisième pour *âsitai*. Dans la troisième, du pluriel, *âsirai*, le *r* paraît être le substitut de la sifflante *s*, qui, après *i*, se serait changée en *ch* et

aurait donné *âsichai*, comme à la seconde personne du singulier. La forme primitive devait être *asintai*, puisque le parfait prend généralement l'*i* euphonique,

A l'égard des trois *âsa* de l'actif, il serait difficile de les recomposer. Les désinences *ma*, *us* et *va* du pluriel et du duel, qui appartiennent à un temps secondaire, et l'identité des terminaisons de l'aoriste et du parfait actifs en Grec, donnent lieu de supposer que le premier *âsa* est pour *sam*, le second pour *âsat*, et le troisième pour *âsata*, à l'imitation de l'imparfait des verbes en *a*. Cependant, au duel, les désinences *athus*, *atus* rappellent plus les terminaisons *athas*, *atas* du présent que les finales *atam*, *atâm* de l'aoriste et de l'imparfait. La même observation s'applique aux terminaisons Grecques ατον, ατον du parfait, comparées aux finales ατον, ατην de l'aoriste. D'un autre côté, on disait en Zend *âonghenti* (ils furent), au lieu de *âonghen* qu'appelait naturellement le Sanscrit *âsus*, ou plutôt *âsan*, tandis qu'en Grec les Doriens se servaient de αν pour αντι, comme à l'aoriste. Il y a donc eu mélange de formes à l'actif, en sorte qu'on a pu dire originairement aux trois personnes dont nous parlons, *âsâmi*, *âsati*, *âsatha*, aussi bien que *âsam*, *âsat*, *âsata* (1).

(1) M. Bopp, qui penchait d'abord pour les formes de l'imparfait (conjug. syst. p. 23), a fini par adopter celles du présent (Gramm. Sanscr

Quoiqu'il en soit, le parfait *âsa* entre tout entier à l'actif dans celui des verbes de la dixième classe dont le thème se convertit alors en une sorte de gérondif, de participe indéclinable ou de substantif abstrait, terminé en *am* On emploie aussi à cet usage le parfait actif de *bhû* (être), ou celui de *kri* (faire). Ainsi, de *archayâmi* (j'honore), radical

p. 147 et 328). Ce qu'il y a de bien singulier, c'est que cette irrégularité, dont le Latin s'est garanti, reparaît en Gothique, mais non au pluriel, comme on le voit par le double tableau comparatif suivant, dans lequel nous rapprochons le parfait de *vid* (voir et savoir), en Sanscrit et en Gothique, d'une part, et, de l'autre, en Grec et en Latin:

vaid a,	vait tha,	vaid a.	οιδ α,	οἶσ θα, οιδ ε.
vait,	va ist,	vait.	vidi,	vid isti, vid it.
vi dma,	vid a,	vid us. / vid an.	οιδ αμεν, ἰδ μεν, ἰσ μεν,	οιδ ατε, ἰσ τε,	οιδ ασι. ἰσ ασι. ἰσ αν.
vit um,	vit uth,	vit un.	vidimus,	vidistis, viderunt.
vid va,	vid athus,	vid atus.	οἶδ ατον? ἰσ τον	οἶδ ατον? ἰσ τον.
vit u,	vit uts.			

Au singulier, la diphthongue Grecque οι répond à la voyelle Sanscrite *ai*, comme dans φεροις, Sanscr. *bharais*. Le pluriel οιδαμεν, οιδατε, οιδασι, très-peu usité, suppose les formes Sanscrites *vaidamas, vaidatha, vaidanti*, qui appartiendraient au présent d'un verbe en *a*. La 1.re personne plur. ἰδμεν devrait être suivie de ιτε, ιδαν, et, au duel, de ιτον, ιτον. Ces dernières formes existaient sans doute dans le dialecte Béotien, car on y trouve à la 3.e personne sing. de l'impératif ιτω, pour ἰδ-τω, Grec ιστω, Sanscrit *vaittu*, avec le *guna*, pour *vittu*. N'oublions pas qu'en Sanscrit, comme en Grec, le parfait de *vid* s'emploie avec l'acception du présent (Voy. Gramm Sanscr. de M Bopp, p. 162 *in fine*, et Etymolog. Forschung. de M. Pott, p. 248; et, sur les formes Grecques ις, ci-dessus, p. 387, à la note).

artch, on tire *artchayam*, d'où l'on forme, à l'actif, *artchayam âsa*, *artchayam babhûva*, ou *artchayam tchakâra*, (*honorans fui* ou *honoratum feci*).

Le parfait Ionien ἤϊκα qui figure au tableau ci-dessus, nous paraît être pour ἔϝικα venant du Sanscrit *asa*. On pourrait croire d'abord que le changement de σ en κ, au parfait, était fondé sur le besoin de distinguer le parfait ἔϝικα de l'aoriste ἔϝσα. Mais les Ioniens avaient un autre moyen d'éviter la confusion ; c'était de dire εἶα à l'aoriste, sans augment et sans σ, comme ils disaient quelquefois ἧκα au parfait sans κ. D'ailleurs, ce motif n'expliquerait pas la permutation de la sifflante en une gutturale. Voici, selon nous, comment les choses se seront passées. Pour embrasser l'ensemble de ce sujet, nous comprendrons dans notre explication les parfaits aspirés, aussi bien que les parfaits en κα qui, à notre avis, ont la même origine et probablement aussi la même antiquité (1).

On sait que la figurative constante du parfait Grec est κ, lettre qui, dans les verbes terminés par une gutturale ou une labiale, disparaît pour faire

(1) M. Mathiæ (*grammaire raisonnée de la langue Grecque*, § 186 pag. 552), insinue que les parfaits en κα ont précédé les parfaits aspirés; car il dit qu'Homère n'a pas encore ces derniers ; mais il avoue au même endroit que le principe en existe chez ce poète dans les formes κεκρυφαται, τετυφαται etc.

place à l'aspiration. Ainsi, tandis que de λυω on tire λελυκα; λεγω et τυπτω font λελεχα, τετυφα. Ces formes sont susceptibles de trois explications différentes. On peut supposer ou que λελε, τκαετυφα sont l'abréviation euphonique de λελεγχα, τετυπκα; ou que l'aspiration étant le signe caractéristique du parfait, on lui a, par euphonie, substitué un κ dans les verbes qui ont pour finales une voyelle, une dentale, une nasale ou une liquide; ou enfin que l'aspiration et le κ sont tous deux les représentants du *s* radical du verbe *as*. Nous adoptons cette troisième hypothèse, de préférence aux deux autres. En effet, on peut trouver dans les langues Sanscritiques l'explication du changement de la sifflante en aspiration ou en gutturale.

D'abord, le *s* Sanscrit, dans son passage en Zend et en Grec, devient souvent *h* ou esprit rude, et quelquefois même esprit doux; ainsi, l'on dit par exemple :

SANSCRIT.	LATIN.	ZEND.	GREC.
sarp âmi,	serpo,		ἑρπω.
sau, sâ,		hô, hâ,	ὁ, ἡ, dor. ἁ.
saptan,	septem,	hapta,	ἑπτα.
sam,	cum,	ham,	συν, ξυν.
asmi,		ahmi,	εσμι.
santi,	sunt,	hanti, henti,	εντι, dor. etc(1).

(1) On remarquera qu'en tout ce qui concerne la sifflante dentale, le Latin se rapproche généralement du Sanscrit, et le Grec du Zend. (V. un article de M. E. Burnouf dans le Nouv. Journ. Asiat. III, p. 299 et suiv.)

On peut donc supposer que la terminaison primitive du parfait Grec de ες était ησα, puis ηκα, et enfin κά; qu'ensuite, pour la faire entrer dans les verbes attributifs, on l'a dépouillée de son η initial, représentatif de l'ε radical et de l'augment ε, tenant lieu de redoublement ; ce qui l'a réduite à κα ou ά : qu'en conséquence τετυφα, λελεχα sont pour τετυπκα, λελεγκα, ou τετυπά, λελεγά, de la même manière que εφίσταντι représente επίσταντι, primitivement επ'ιστάντι.

En second lieu, la permutation de σα en κα peut s'expliquer de deux manières différentes. On sait que le Zend change quelquefois le *s* dental en *ç* palatal. Le verbe *as* nous en offre trois exemples dans *açti* (il est), pour *asti*, *çta* (vous êtes), pour *stha*, et *âç* ou *aç* sans augment, pour *âss* et *âst* (1), (tu étais , il était). Or, le *ç* palatal devient presque toujours κ en Grec , par suite de l'affinité constante que l'on remarque entre les palatales et les gutturales. Il nous suffira de citer ici les mots Sanscrits et Grecs *çvan*, pour *çuan* , κυων ; daçan , δεκα : *âçu* et ωκυς. Ainsi , en admettant que le parfait Sanscrit *âsa* (j'ai été), soit devenu *âça* en Zend , on aura naturellement en Grec ἦκα , parfait Ionien du verbe substantif εω.

La seconde explication de la terminaison κα se

(1) Comment. sur le Yaçna, Alphabet Zend, p. CXVIII-CXIX. ibid. comment. p. 434 et 435 , à la note, p. 533 , à la note ; et notes et éclaircissements , p. XI , note 26, et p. CXLX.

tire du parfait secondaire κα, changé en κκα. M. E. Burnouf a fait voir, avec la profonde sagacité qu'il déploie dans ses recherches philologiques, qu'en Zend la sifflante dentale n'est pas devenue immédiatement une gutturale plus ou moins aspirée ; qu'elle est devenue d'abord l'aspirée, par suite d'une modification qui a lieu dans un très-grand nombre de langues, et que l'aspirée a pris ensuite un caractère plus marqué et s'est changée en une gutturale. Ce résultat lui paraît démontré par la coexistence dans la langue des groupes *hy* et *qy* dont le second naît du premier. A ce sujet, notre savant philologue cite le potentiel *qyèm*, *qyâo*, *qyât*, etc., répondant au Sanscrit *syâm*, *syâs*, *syât*, et à l'ancien Latin *siem*, *sies*, *siet* (1).

Quoique M. E. Burnouf n'ait encore trouvé la permutation du *s* Sanscrit en *q* Zend que devant *y* et *u*, il est possible qu'au parfait les Perses aient dit *âqa*, aussi bien que *âça*, en sorte que le κ des parfaits Grecs viendrait du Zend lui-même. Toutefois, nous nous en tenons à la première explication, la seule qui, jusqu'à ce jour, soit fondée sur des faits connus.

L'origine que nous assignons ici aux parfaits en κα nous paraît démontrée, d'abord par le κ de l'aoriste premier des verbes en μι : ἔθηκα, ἔθηκαμεν,

(1) Commentaire sur le Yaçna, notes et éclairc. p. LXXXVII, LXXXVIII et XCI.

(je posai)*; εδωκα, εδωκαμην (je donnai); ἡκα, ἡκαμην (j'envoyai) ; en second lieu, par le σ que l'on insère avant la désinence au passif et au moyen, dans les temps passés d'un grand nombre de verbes. Tel est, par exemple, ακουω, (entendre), qui fait ηκουσμαι, ηκουσμην. Le κ de l'aoriste premier des verbes en μι remplace évidemment le σ, que nous savons être la caractéristique ordinaire de l'aoriste ; et le σ des temps passés du passif et du moyen vient de la même source, c'est-à-dire qu'il y représente la sifflante du radical *as*, avec moins d'altération que le κ de l'actif.

Il est bien entendu que ηκα, substitut de ησα, doit perdre en composition, outre l'augment qui tient ici lieu de redoublement, sa voyelle initiale, comme l'aoriste ησα et par les mêmes motifs ; on dit λελυκα, pour λελυεκα, comme on dit ελυσα, pour ελυεσα ; cependant on retrouve des traces de cette voyelle dans les verbes en μι et dans les verbes contractes, où l'on dit :

ACTIF.

εστη κα	pour	εσταεκα
τεθει κα	—	τεθε εκα
διδω κα	—	διδο εκα.

MOYEN.

τετιμη κα	pour	τετιμα εκα
πεφιλη κα	—	πεφιλε εκα
διδηλω κα	—	διδηλο εκα.

Tout ce que nous venons de dire du parfait en κα s'applique aux temps qui en dépendent, tels que l'impératif en κι, le subjonctif en κω, et l'optatif en κοιμι, qui dérivent des formes Sanscrites en *asa*, *asâmi*, *asaiyam*, primitif *asaim*, syncopés en *sa*, *sâmi*, *saim*, (sois, que je sois, que je fusse), conservant au fond leur signification propre de temps présent et imparfait, mais acquérant celle de temps parfait et plusque-parfait, à l'aide de la réduplication du thême verbal à conjuguer. λελυκα, λελυκις, λελυκω, λελυκοιμι, veulent dire mot-à-mot : « je suis, sois, que je sois, que je fusse ayant délié ».

Quant au plusque-parfait en κειν, et primitivement en κεα, ces deux formes rappellent, l'une, l'imparfait Béotien εον (j'étais), et l'autre, l'imparfait ou aoriste Ionien εα (j'étais ou je fus). Ε sans augment, pour εα qui est aussi en usage, remplace évidemment une forme primitive εσω, εσας, εστ, etc. venant du présent εσω, εσεις, εσι, etc. dont les Ioniens ont fait εω, εεις, εει, par le rejet de la sifflante. Ειν, de son côté, a pour modèle le présent ωμι, ις, ι; et puisque ωμι est, soit pour ϝωμι, changé en γωμι, puis en ωμι, soit pour εσωμι, changé en εγωμι, puis en ωμι, il faut en conclure que ειν représente finalement εσν ou εσμ, Sanscrit *âsam*, pour *âsm*. Ainsi, les plusque-parfaits en κειν et κεα ont pour thême primitif l'imparfait Sanscrit redoublé *sasam*, sans augment et sans voyelle initiale, pour *asasam*,

correspondant au plusque-parfait Latin en *seram*, dans *scripseram* (j'avais écrit). Il y a donc cette différence entre les deux plusque-parfaits Grecs, que le premier contient la forme redoublée du verbe auxiliaire, et le second la forme simple. Ainsi, ετετυφειν remplace ετετυπτοσεσειν, tandis que ετετυπτειν représente ετετυπτεσειν, avec une sifflante de moins, comme dans le Latin *leg-eram*, comparé à *scrip-seram*.

Nous ne parlons pas ici des parfaits Latins, parce qu'ils ne viennent pas tous du verbe *es*. Pour ne pas trop nous écarter de notre sujet, nous en traiterons à la fin de ce mémoire.

INFINITIF.

Le verbe *As* a perdu son infinitif et son participe indéclinable en *tum* et *tvâ*, comme le verbe *sum* a perdu ses deux supins en *tum* et *tu*. On y supplée par les formes *Bhavitum* (être), et *Bhutvâ* (ayant été).

D'après l'analogie des verbes de la seconde conjugaison, l'infinitif et le participe indéclinable de *as* devaient être *astum* et *astvâ*. (Comparez *at-tum*, *manger*, et *attvâ*, ayant mangé, pour *ad-tum* et *ad-tvâ*, du radical *ad*, Lat. *edo*, Grec εδ-, manger).

Cependant tout porte à croire que *as* avait encore pour infinitif et pour participe indéclinable *asum* et *asvâ*; car, d'un côté, on trouve le substantif dérivé

asus, la vie ; et de l'autre, on sait, par M. Bopp, que les deux formes Sanscrites en *tum* et *trâ* sont l'accusatif et l'instrumental et les deux supins latins l'accusatif et l'ablatif d'un nom en *tus* (1), le tout au singulier.

Les Latins ont dit autrefois *estum* et *esum*, comme le prouvent le participe Étrusque *esus* (qui a été), les deux supins *esum* et *estum*, pour *ed-sum*, *ed-stum*, du verbe *edo*, et les supins en *sum*, de presque tous les verbes terminés par *d*, *t*, *g*, *l* ou *r*, *etc.* les deux infinitifs Sanscrits de *as* ne sont point entrés dans les verbes attributifs. Mais on retrouve dans les Védas une autre forme dont le Grec et le Latin ont conservé des traces à la voix active. Cette forme est :

Sansc. *asai*, Grec σαι, Lat. *ese*, d'où *ere*. L'infinitif Sanscrit *asai* se réduit souvent à *sai* en composition. Ainsi, de *djîv* (vivre), on forme *djîvasai* (être vivant), Lat. *viv-ere*, pour *viv-ese*. Ainsi encore, de *rah* (traîner), on dérive *vak-chai*, par euphonie, pour *vah-sai*, Latin *vehere*.

En Grec, ησαι, se retrouve, soit tout entier, sauf contraction, soit syncopé en σαι, à l'aoriste actif des verbes attributifs. Au moyen, la désinence de cet infinitif aoriste est terminée en σασθαι, par syncope de σασθαι; ce qui suppose une forme Sanscrite en

(1) Gramm. Sanscr. 244–255

asathai qui ne paraît plus exister. Ainsi l'on a :

ACTIF.

στα εσαι	Contracté en	στῆ σαι
τιμα εσαι	—	τιμῆ σαι
φιλε εσαι	—	φιλῆ σαι
δηλο εσαι	—	δηλῶ σαι
λυ εσαι	—	λῦ σαι.

MOYEN.

στα εσασθαι	Contracté en	στη σασθαι
τιμα εσασθαι	—	τιμη σασθα
φιλε εσασθαι	—	φιλη σασθαι
δηλο εσασθαι	—	δηλω σασθαι
λυ εσασθαι	—	λυ σασθαι.

Ces contractions se reproduisent à l'infinitif du futur premier en σειν, pour l'actif, et en σεσθαι, pour le moyen, ainsi qu'à celui du futur second en εν, εῖσθαι, qui sont tous pour εσειν, εσεσθαι. Les observations faites là-dessus à l'article du futur reçoivent ici leur application.

L'infinitif Grec εἶναι (être) était d'abord εσμεναι qui se sera changé successivement en ημεναι, εμμεναι et ἔμεναι, par syncope de la syllabe με. Ημεναι n'est autre chose que le datif féminin de l'ancien participe ησμενος, εσμενη, Doriq. εσμεια, εσμενον, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

C'est aussi le datif fémin. du participe en ων, ουσα, pour μενος que l'on doit voir dans les infinitifs en ναι et ντι ; tels que :

στα εναι	Contracté en	στῆ ναι
θε εναι	—	θεῖ ναι
δο εναι	—	δοῦ ναι
τυφθε εναι	—	τυφθῆ ναι
τυπτε εναι	—	τυπτῆ ναι

La forme Latine *ese* faisait au passif *esi*. Festus atteste que l'on disait originairement *dase* et *dasi*, par syncope de *e*, pour *daese*, *daesi*, Sanscrit et Grec théoriques, *dâsai*, δασαι.

L'infinitif *se* pour *ese* est d'ailleurs resté dans *esse* (manger), formé de *ed-se* (être mangeant), par la règle d'assimilation.

Esse (être) est de son côté pour *ese*, par redoublement du *s*. C'est en changeant la sifflante en *R* que les Latins on tiré leur infinitif en *ere*, *eri*, et, par contraction ou syncope, *re*, *ri*. *Re* est demeuré comme infinitif présent, en rapport avec l'imparfait en *rem*, tandis que *esse*, changé en *isse*, est entré dans l'infinitif passé, et répond ainsi au plus-que-parfait en *issem*.

Quant à l'ancien infinitif passif en *rier* que l'on retrouve à la première conjugaison, dans *amarier*, par exemple, il nous paraît formé d'un nom verbal Sanscrit en *asyas*, au nominatif singulier masculin. En effet, le datif *asyâi*, syncopé en *syâi*, figure comme infinitif, avec l'*i* de liaison, dans *ravʻichyâi* (couler, ou plutôt, devoir couler, au futur), radical *ruh*.

PARTICIPES.

Le participe présent du verbe substantif Sanscrit correspond, par ses deux formes, aux trois participes Grecs du présent, du futur et de l'aoriste, et au participe présent des Latins. Les deux formes dont nous parlons sont, l'une réelle : actif *san*, moyen *sanas* ; la seconde purement théorique et dérivant de la conjugaison en *a* : actif *asan*, moyen *asamânas*. Nous y joindrons le participe futur : actif *syan* ; moyen *syamânas*.

Nous ne citerons que le nominatif et l'accusatif singulier dans les trois genres.

ACTIF.

(nominatif).

Masc.	*Fém.*	*Neut.*
san,	satî,	sat.
asan,	as anti,	asat.
sy an,	sy anti,	sy an.
·σ εις?	εσ ειτα?	εσ εις?
·σ ων,	εσ ουσα,	εσ ων
·σ ας,	εσ ασα,	εσ αν.
sens,	sens,	sens.

(accusatif).

santam,	satîm,	sat.
as antam,	as antim,	as at.
sy antam,	sy antîm,	sy at.

(accusatif.)

ϵσ ϵντα?	ϵσ ϵισηv?	ϵσ ϵις?
ϵσ ονται,	ϵσ ουσηv,	ϵσ ον.
ϵσ αντα,	ϵσ ασαv,	ϵσ αv.
sentem,	sentem,	sens.

MOYEN.

—

(nominatif.)

Masc.	*Fém.*	*Neut.*
sânas,	sânâ,	sânam.
as amânas,	as amânâ,	as amânam.
sy amânas,	sy amânâ,	sy amânam.
ϵσ μενος?	ϵσ μενη?	ϵσ μενον?
ϵσ ομενος,	ϵσ ομενη,	ϵσ ομενον.
ϵσ αμενος,	ϵσ αμενη,	ϵσ αμενον.

(accusatif).

sânam,	sânâm,	sânam.
as amânâm,	as amânâm,	as amânam.
sy amânam,	sy amânâm,	sy amânam.
ϵσ μενον?	ϵσ μενης?	ϵσ μενον?
ϵσ ομενον,	ϵσ ομενην,	ϵσ ομενον.
ϵσ αμενον,	ϵσ αμενην,	ϵσ αμενον.

On voit par ce tableau qu'à l'actif, *satî* et *satîm*, du participe présent, sont pour *santî*, *santîm*, et qu'au moyen, on a fait disparaître le *m* de la syllabe *mâ*. La forme primitive de ce participe devait être : à l'actif, *asn*, *asnti*, *asi*; et, au moyen, *asmânas*, *asmânâ*, *asmânam*.

On voit d'ailleurs que *san*, *asan* et *syan* masculin., et *sat*, *asat*, *syat*, neut. sont syncopés de *sants*, *asants*, *syants*, comme en Grec εντις, εσων, εσας ; εντι, εσαν, εσαν, sont pour εντντσ, εσοντς, εσαντς (Dorique εσεντς, εσονσ, εσανς), comme en Latin *sens* est pour *Sents*. L'accusatif prouve que le thême entier porte *nt*, groupe qui, avec le *s* caractéristique du nominatif masculin, forme *nts*. Ce concours de trois consonnes finales eût été d'une prononciation trop dure. Voilà pourquoi on l'a abrégé dans les trois langues. Mais le Latin et le Grec Eolien se rapprochent davantage de la forme primitive. Ils ont cela de commun avec le Zend, où le nominatif singulier du participe est terminé en *ans*. En Sanscrit, la forme faible ou sans nasale se retrouve à plusieurs cas du masculin et du neutre qui, en Zend, en Grec et en Latin, ont la forme pleine avec *n*, ce qui prouve que celle-ci est antérieure à l'autre (1).

Le participe présent *san* n'entre point au futur dans les verbes attributifs Sanscrits ; il y est remplacé par le participe en *tâ*. On ne dit point, par exemple : actif, *dâtâsan*, moyen, *dâtâsânas* (devant être) ; mais seulement *dâtâ*, pluriel *dâtaras*, duel, *dâtarâu*, Latin *daturus*, *daturi*.

Il n'en est pas de même du participe futur *syan*, *syamânas* ; car on dit *dâsyan*, *dâsyamânas*, Grec

(1) Voy. Comment. sur le Yaçna, p. 365, à la note.

δωσων, δωσομενος, (devant être donnant). Des trois thèmes Grecs, le premier appartient aux verbes en μι et n'existe plus, ni isolément dans le *être*, ni en composition dans le participe de verbes attributifs ; le second dérive des verbes en ω et se retrouve au futur ; le troisième est réputé propre à l'aoriste.

Les formes du féminin υσᾶσα, υσουσα, υσᾶσα, remplacent les thèmes primitifs υσαντσα, υσοντσα, υσαντσα, comme nous le verrons tout-à-l'heure.

En Grec, on emploie υσων, υσομενος par (syncope, σων, σομενος, ou par contraction, ων, ουμενος) aux divers participes des futurs premier, second et antérieur, dans les trois voix. Tout ce que nous avons dit à ce sujet, à l'article du futur, reçoit ici son application. Pour abréger, nous ne citerons que les participes futurs de τυπτ.

ACTIF.

τυψων (τυψων) } pour τυψεσων.
τυψᾶν (τυψῶν) }

MOYEN.

τυψομενος (τυψουμενος) } pour τυψεσομενος
τυψουμενος (τυψουμενος) }

PASSIF.

τυφθῆ } σομενος pour τυφθε } σομενος.
τυπτη }

Le participe εσας, ισαμενος, entre aussi dans le

participe aoriste des verbes d'attribution, exemples :

ACTIF.

τιμα εσας	Contracté en	τιμησας
φιλε εσας	—	φιλη σας
δηλο εσας,	—	δηλω σας
λυ εσας	—	λυ σας.

MOYEN.

τιμα εσαμενος	Contracté en	τιμη σαμενος.
φιλεε σαμενος	—	φιλη σαμενος
δηλο εσαμενος	—	δηλω σαμενος
λυ εσαμενος	—	λυ σαμενος.

Ce participe Grec en σας, σαμενος donné comme aoriste, c'est-à-dire employé avec le sens du prétérit, nous paraît appartenir par sa forme au présent, comme celui de l'aoriste second, actif et moyen, des verbes en ω et des verbes en μι: τυπων, τυπομενος; στας, σταμενος; θεις, θεμενος; δους, δομενος.

Le participe présent Latin *sens*, génitif *sentis*, pour les trois genres, n'est plus usité que dans les composés *ab-sens*, *præ-sens*. Au futur, les Latins emploient *futurus*, participe de *fuo*, répondant au Sanscrit *bhavitâ*, accusatif *bhavitaram*, forme pleine, pour *bhûta, bhûtaram*.

Les Romains ont d'ailleurs perdu le participe présent passif ou moyen que le Sanscrit termine en *mânas* ou *ânas*, par syncope du *m*, et le Grec en

μενος, par ε bref. L'ancien Latin le faisait en *minus*. On le retrouve à la seconde personne du pluriel passif *amamini*, *monemini*, *legimini*, *audimini*, sous-entendu *estis*, etc.

Cet échange d'une voyelle longue contre une brève dans μενος et *minus*, vient du Zend qui disait *ana* et *mana*, au lieu de *âna* et *mâna* Sanscrits (1). Les Grecs et les Romains ont même syncopé ce participe en μνος et *mnus* dans plusieurs noms verbaux dérivés, tels que ὑμνος (chant), de ὑω (chanter); γυμνος (nu), de l'inusité γυω (découvrir); νομνη (troupeau paissant), de l'inusité πω (faire paître); μεθυμνη, (l'enivrée, nom propre), de μεθυω (enivrer) etc.; Vertumnus, pour *vertumenus*, de *vertere*, (Sanscrit *vatramânas*); *alumnus*, pour *alumenus*, d'*alere*; *autumnus*, pour *auctomenus*, d'*auctare*, fréquentatif d'*augere*; *portumnus*, *picumnus*, *pilumnus*, etc., de *portare*, πειρω, πιλος (2). Les Latins ont même changé *mânas* en *mens*, dans *vehemens*, pour vehemenus (qui impetu fertur), de *vehere*, (Sanscrit *vahamânas*, en donnant à ce suffixe les désinences d'un participe présent actif

(1) Comment. sur le Yaçna, p. 381.

(2) Les Étrusques disaient aussi *dicamne*, pour *dicans* ou *dicens*, et *pelmener*, au datif pluriel, correspondant au Grec πελμενοις. Il est permis de croire que la syncope s'est étendue jusqu'au *m*, dans *fortuna*, par exemple, pour fortumna, dérivé de l'ancien verbe *forto* ou *vorto*, (tourner) et dans *Neptunus*, pour *neptummus* venant de Νιπτομενος (qui lave), etc.

en *ns*, *ntis*, étymologie qui, comme l'a déjà remarqué M. Burnouf père, réfute assez la fausse dérivation *vehere mentem* qu'on donne à *vehemens* (1). La syncope de *mânas* en *mnus* et *mnus* vient également du Zend où l'on trouve *uzdâhyamna*, pour le Sanscrit *uddâsyamâna* (offerendus) (2).

Le participe passé du verbe Sanscrit *as* est ainsi formé à l'actif :

SINGULIER.

	Masc.	*fem.*	*neut.*
nom.	âs ivân,	âs uchî,	âs ivas.
accus.	âs ivânsam,	âs uchîm,	âs ivas.
locat.	âs uchi,	âs uchyâm,	âs uchi.

PLUR.

nom.	âs ivânsas,	âs uchyas,	âs ivânsi.
accus.	âs uchas,	âs uchîs,	âs ivânsi.
locat.	âs ivatsu,	âs uchu,	âs ivatsu.

DUEL.

nom. accus.	âs ivânsâu,	âs uchyâu,	âs uchî.
locat.	âs uchaus,	âs uchyaus,	âs uchaus.

Ce participe s'emploie, comme le parfait *âsa*, dans les verbes composés seulement. Ainsi l'on dit, *tchaurayam âsivân* (qui a été honorant).

(1) Anc. Journ. Asiat. III p. 378. C'était sans doute pour faire un jeu de mots que Servius-Sulpicius, célèbre jurisconsulte contemporain de Cicéron, disait : *testamentum ex eò appellatur quod testatio mentis sit*, définition que Tribonien a insérée dans les Institutes (lib. 2 tit. 10 in pr.). Aulu-gèle demandait à ce sujet (noct. attic. VI c. 10) si *calceamentum, vestimentum, paludamentum* étaient aussi la *chaussure*, le *vêtement*, le *manteau de l'esprit*.

(2) Comment. sur le Yaçna, notes et éclairc. pag. LXXXVI.

Il nous paraît que la désinence primitive de ce participe était *vants*. Elle a subi plusieurs altérations qui l'ont transformée en *vans, vas, vat* et *uch*, pour *us*, comme on le voit par les divers cas insérés au tableau qui précède. L'*i* qui sépare *âs* de *vân*, est purement euphonique. Il disparaît dans la forme en *uch*, et les radicaux terminés par une consonne faible, comme *tutudvân*, ne la prennent point.

La forme faible en *uch*, quelqu'extraordinaire qu'elle paraisse, n'en dérive pas moins du suffixe dont nous parlons. Elle vient de *vas*, par le simple rejet de l'*a*, le retour de *v* a son élément *u* et le changement obligé de *s* en *ch*, de la même manière que le suffixe *uh* (ferens) dérive de *vah*, dans le fémin. *Bhâráuhî*, formé du masc. *Bhâravâh* (onus ferens). Ce qui n'empêche pas que *vas* à son tour ne soit une syncope de *vants*, de sorte qu'en définitif le fém. *âsuchî* a pour thème ancien *asvántsî*. Par là s'explique à nos yeux la terminaison *us* de la troisième personne plurielle de l'aoriste, du parfait, du potentiel et du précatif. Si cette conjecture est fondée, il faudra voir avec M. Thiersch (1) dans les terminaisons Grecques en σι de la troisième personne plurielle des temps principaux, une syncope de ντ-σι, et dire que ἱστᾶσι, τιθῆσι, διδοῦσι, qui sont semblables au datif pluriel du participe, rem-

(1) Voy. système perfectionné de conjugaison des verbes Grecs, 2 e tableau, § 5 de la traduction française.

placent les formes anciennes ἱστᾱντσι, τιθεντσι, διδοντσι. On sait en effet que les Doriens qui prenaient ici, pour ainsi dire, le datif singulier du participe, prononçaient ἱστᾱντι, τιθεντι, διδοντι. Il en résulte que les Grecs ont pris, pour la formation de la troisième personne plurielle des temps principaux, le locatif singulier en *i* et le locatif pluriel en *su* du participe, forme pleine. Ainsi, le participe présent du radical *dâ* (donner), faisant autrefois au locatif sing. *dadanti*, et au locatif pluriel *dadantsu*, (maintenant *dadati* et *dadatsu*), les Grecs en ont tiré διδοντι, διδοντσι puis διδοῦσι, par syncope du groupe ντ, et changement de la voyelle précédente en sa diphthongue pour servir de compensation (1).

Nous n'avons point placé dans les tableaux qui précèdent le participe actif Grec, parce qu'il semble

(1) M. Bopp ne nous paraît pas avoir résolu la difficulté, lorsqu'il dit que la terminaison Sanscrite *us* est pour *anti*, au parfait, et pour *ant*, à l'aoriste, au potentiel et au précatif, par la soustraction de *a*, la résolution de *n* en *u* et le changement de *t* en *s*, suivant l'analogie du Grec où τυπτουντι, prétend-il, est devenu τυπτουσι (voy. gram. Sanscr. p. 528). Il est évident en effet que τυπτουσι remplace τυπτοντσι par le retranchement de ντ, et que l'υ qui vient se joindre à l'ο pour former la diphthongue ου, n'y représente pas le ν. Autrement on aurait aussi ἱστᾱυσι, τιθευσι, et non ἱστᾶσι, τιθεῖσι, comme on a διδοῦσι. Ce savant philologue n'a pas remarqué que ου et ει étaient les longues de ο et ε, avant l'invention de ω et de η; qu'ainsi τυπτουσι ou διδοῦσι et τιθεῖσι sont pour τυπτωσι ou διδωσι et τιθησι. Il se trompe d'ailleurs en dérivant de *anti* la terminaison *us* du parfait et de *ant* la même désinence aux trois autres temps; car, dans son système, *anti* devait produire *uchi*, et non pas *us*.

provenir de deux thèmes différens, l'un en *suchî*, pour le féminin, et l'autre en *sat*, pour le masculin et le neutre. On en jugera par le tableau comparatif qui suit, où nous ferons figurer tous les cas du participe Grec au singulier ;

	Sanscrit.			Grec.		
	Masc.	*Fem.*	*Neut.*	*Masc.*	*Fem.*	*Neut.*
n.	sat,	suchî,	sat.	κων,	κυῖα,	κος.
g.	satas,	suchyâs,	satas.	κοτος,	κυιας,	κοτος.
l.	sati,	suchyâi,	sati.	κοτι,	κυῖᾳ,	κοτι.
ac.	satam,	suchyam, / suchîm,	sat.	κοτα,	κυῖαν,	κος.

Le participe féminin en κυῖα dérive évidemment d'une forme Sanscrite en *suchyâ*, pour *suchî* ; et, comme on voit d'ailleurs *âsuchî* figurer au féminin du participe passé de *as*, il semble naturel d'en conclure que le suffixe Grec κυῖα vient de κυια (quæ fuit), pour ηκυσια.

Cependant, au masculin et au neutre, κως et κος, génitif κοτος, semblent dérivés du participe présent *sat*, *satas*, sans nasale, ou plutôt de la forme ancienne *asat*, génitif *asatas*, hors d'usage ; en sorte que κως et κος, génitif κοτος, seraient pour εκως, εκος, εκοτος, d'où l'on aurait, dans les verbes en μι par exemple :

ἑστηκως	pour	ἑστακως
τεθεικως	—	τιθε εκως
δεδωκως	—	δεδο εκως,

Signifiant *qui est ayant donné*, *posé*, *placé* (soi-même). S'il en est ainsi, il faudra dire, ou que le féminin a gardé en Grec la forme du participe passé *âsuchî*, tandis que le masculin et le neutre ont pris celle de l'ancien participe présent *asat*; ou que le Sanscrit, avait au participe passé une forme *âsat*, dans ces deux derniers genres; ou enfin que le suffixe *vants*, *vans*, *vas* ou *us*, resté propre au participe passé Sanscrit était autrefois en usage au participe présent, à la manière des suffixes *rat* et *van*, dans *dâvan* (qui donne), et *bhâsvat* (qui brille). Cette dernière hypothèse a l'avantage de s'accorder avec le sens que nous avons donné ci-dessus aux terminaisons des temps passés de la conjugaison Grecque.

Le Sanscrit a perdu le participe passé passif de *as*. Ce participe est terminé en *tas*, *tá*, *tam*; il correspond aux noms verbaux Grecs en τος, τη, τον, et au participe passé passif Latin en *tus*, *ta*, *tum*. Dans les verbes neutres, il prend une signification active, comme le participe passé passif Latin dans les verbes *déponens* et dans quelques verbes neutres, tels que *cænatus*, *prandsus*, *potus* etc. La forme de ce participe, dans le verbe *as*, devait être *âstus*, *âsta*, *âstam*, ou bien *âsus*, *âsâ*, *âsam*.

Le Grec n'a pas conservé les deux participes passés, actif et passif ou moyen, de εἰμί.

Quant au Latin, on sait qu'il n'a ni participe passé actif, ni participe présent passif.

En résumé, sur les dix temps que renferme la conjugaison Sanscrite, quatre d'entre eux, *les deux futurs*, *le conditionnel* et *le précatif*, se conjuguent à l'aide du verbe *as*. Deux autres, l'*Aoriste* et le *Prétérit*, l'emploient également dans un nombre plus ou moins grand de verbes, à l'une ou à l'autre des deux voix, active et moyenne. Il ne reste réellement que quatre temps: le *présent*, l'*imparfait*, l'*impératif* et le *potentiel*, qui ne lui empruntent rien. Ces *temps spéciaux*, comme les appellent les grammairiens Hindous, paraissent donc composer la conjugaison primitive. Les six autres sont de formation plus récente.

En Grec, sur seize temps qui forment la conjugaison ordinaire, à la voix active, onze prennent également le verbe substantif Εἰμί. Ce sont : les *deux futurs* de l'indicatif et de l'optatif, les *quatre aoristes* et les *quatre parfaits* de l'indicatif, de l'impératif, du subjonctif et de l'optatif, et le *plusque-parfait*, sans compter les infinitifs et les participes qui en dépendent. Si l'on y ajoute les futurs seconds, l'on aura treize temps sur vingt-deux, y compris les aoristes seconds, qui prennent ce verbe substantif. Au moyen, le parfait et le plusque-parfait faisant exception, le verbe *être* ne se trouve que dans huit temps. Au passif, on le voit reparaître aux *futurs premiers* et *seconds*, dans tous les modes, ainsi qu'au *futur antérieur*. Ainsi, l'on

peut dire qu'en Grec comme en Sanscrit, il n'y a que les temps dits *spéciaux*, c'est-à-dire, l'*imparfait* de l'indicatif et le *présent* dans tous les modes, qui n'empruntent rien au verbe auxiliaire *être*.

La conjugaison Latine a une série toute entière, celle des temps passés, qui reçoit le verbe *es*, à l'actif. On sait qu'au passif il entre, mais détaché, dans cette même série. Outre ces temps, l'imparfait du subjonctif prend aussi le verbe *es*. Ainsi, sur onze temps, six se conjuguent à l'aide du verbe substantif.

Il nous reste, pour terminer ce long mémoire, à proposer nos conjectures sur les imparfaits et futurs latins en *bam* et *bo*, et sur les parfaits en *vi*, dans lesquels nous croyons retrouver quelques formes anciennes du verbe substantif Sanscrit *Bhû*.

Bam s'est conservé, comme désinence de l'imparfait de l'indicatif, à toutes les conjugaisons latines ; *Bo* n'est resté au futur que dans les deux premières: Les deux autres l'avaient aussi dans l'origine. Les anciens comiques latins disaient : *Exsugebo, audibo, experibor*, etc., pour *exsugam, audiam, experiar*.

Bam et *bo* sont entr'eux dans le même rapport que *eram* et *ero*. *Bo* est donc un ancien présent devenu futur, comme *bam* est un aoriste ou imparfait Est-ce au Grec, est-ce au Sanscrit qu'il faut en demander l'explication ? Au Sanscrit, sans aucun doute, mais probablement par l'entremise du Grec.

On pourrait d'abord, sans recourir à la première de ces deux langues, s'en tenir uniquement à la seconde. On sait en effet que les Ioniens avaient un aoriste Fα sans augment, pour ἦα, *j'étais*. Nous ignorons si les Eoliens y inséraient leur digamma, pour en tirer ϝα; mais tout porte à le croire, puisque les Crétois qui, en place du digamma, se servaient du ϝ, disaient ici ἦα (*j'étais*). Nous ne saurions assurer que l'ancien présent Ionien εω, *je suis*, se changeât en ϝω chez les Eoliens, et en ἔω chez les Crétois; mais on peut l'induire par conjecture, quand on voit les Etrusques dire indifféremment *ibunt* et *ifunt*, au futur. Fω est une forme d'autant plus probable qu'elle semble appelée par l'Aoriste ἔα.

Nous aurions donc pour thèmes primitifs, en Latin : imparfait, *ebam;* futur, *ebo*. Pour les adapter aux différentes conjugaisons latines, il n'y aurait qu'à faire la contraction de *ae* en *â*, et de *ee* en *é*, pour les verbes en *a* et en *e;* car les verbes en *i* ne contractent plus *ie* en *î*. On aurait, par exemple :

ama	ebam	Contractés en	ama	bam.
ama	ebo		ama	bo.
mone	ebam		mone	bam.
mone	ebo		mone	bo.
audi	ebam	Autrefois	audi	bam.

Cependant, il reste ici une difficulté, c'est que l'*e* est déjà long dans *legebam* et *audiebam*. Cette cir-

constance ne laisse pas que de jeter quelque doute sur la formation qui précède. Car si, à l'imparfait, on peut se rejeter sur une forme Grecque en ην avec augment, il n'y a pas moyen de supposer un futur en ησω avec η long; et il paraît constant que *dicebo* avait sa seconde voyelle longue.

D'ailleurs, les formes Crétoises εσα, εσω, et les formes Eoliennes ε.α, ε.ω, si elles ont réellement existé, contenaient peut-être dans le β et le ϝ, non pas la sifflante dentale, mais bien le *bh* Sanscrit (1). Le plus sûr est donc de remonter directement à l'idiôme Brahmanique.

Le verbe Sanscrit *Bhû* (être, Grec, φυ-ω; ancien Latin, *fuo*), fait à l'imparfait *abhavam*. Si on le dépouille de son augment *a*, et qu'on en retranche la syllabe *va*, on aura :

Sanscrit.			Latin.		
bham,	bhas,	bhat.	bam,	bas,	bat.
bhamas,	bhata,	bhant.	bamus,	batis,	bant.

La suppression de la syllabe *va* toute entière n'a peut-être pas d'exemple en Sanscrit L'usage est seulement d'y supprimer l'*a*, et de rappeler *v* à son

(1) La substitution de *b* simple au *bh* aspiré vient probablement des Perses qui n'avaient point le *bh* Sanscrit. Les langues Sanscritiques en offrent mille exemples. Pour ne pas sortir du verbe *bhû*, nous citerons le Zend *Bavainti*, Sanscrit *Bhavanti*, (ils sont); le Grec πρεσβυς, Sanscrit *prábhûs*, (vieillard) mot-à-mot, *qui ante fuit*; l'Allemand *ich bin, du bist*, (je suis, tu es), l'Anglais *to be* (être) etc.

élément primitif qui est *u*. Nous citerons pour exemple le génitif *maghaunas*, venant de *maghavan*, surnom d'Indra. Mais en Latin on trouve *malo*, *nolo*, pour *marolo* et *nevolo*, qui, à leur tour, sont syncopés de *magis volo* et de *non volo*. Il y a là, comme on voit, suppression, non-seulement de l'*o*, substitut de l'*a* Sanscrit, mais encore du *v* qui reparaît aux secondes personnes dans les deux nombres *mavis*, *nonvis*, *ma vultis*, *non vultis*, ainsi qu'à la troisième du singulier *mavult*, *non vult*. Ces cas exceptés, la syncope de *vo* se reproduit à tous les temps de *malo* et de *nolo*. On peut donc, à l'exemple de M. Bopp, dériver l'imparfait latin *Bam* du Sanscrit *Bhavam*, et supposer avec lui que le futur en *bo*, *bis*, *bit*, etc., en est venu naturellement, par suite du rapport qui existe, en Grec, entre l'aoriste et le futur; et en Latin, entre le futur et l'imparfait. Mais nous devons à l'obligeance de M. E. Burnouf, une explication beaucoup plus simple de l'imparfait Latin, et nous n'hésitons pas à l'adopter.

Le radical *Bhû*, en tant qu'il appartient à la 1.ère classe des verbes Sanscrits, prend, avant la voyelle, l'*u* dit *guna* qui le change en *bhau*; et ce thème devient euphoniquement *bhav* devant la voyelle des désinences à tous les temps, excepté à l'aoriste *abhûvam*, au parfait *babhûva*, et au précatif *Bhûyâsam*. On voit qu'il y a ici quatre formes : d'abord

Bhû, sans aucune altération, au précatif, comme en Latin, dans le présent *fuo* et le subjonctif *fuam;* en second lieu, *Bhûv*, à l'aoriste et au parfait, où le *v* est le développement euphonique de l'*û*, comme en Latin dans l'ancien parfait *furi*, pour *fui* (1); troisièmement, *Bhâu* avec *l'û* frappé du *guna*, forme que le Sanscrit a gardée dans quelques dérivés de *Bhû* dont la désinence ne commençait pas par une voyelle, et qui se reproduit en Latin dans le verbe *être* lui-même, à l'imparfait du subjonctif *forem* et à l'infinitif *fore*, pour *fau-erem* et *fau-ere* (que je fusse étant, être étant) (2); et enfin *Bhav*, à tous les temps, les trois qui précèdent exceptés. Cette dernière altération, la plus forte de toutes, ne paraît pas très ancienne, car elle n'a point passé en Latin. Le Sanscrit Védique admet probablement la seconde; mais il fait aussi usage de la forme pure *Bhû* devant une voyelle. A l'aoriste du conjonctif, par exemple, les Védas écrivent *Bhû at*, pour *Bhû vat*, sans augment et sans *v*, par

(1) Ennius a dit : *Nos sumu romanei qui fuvimus ante rudinei.*

Fuvit est formé suivant une règle Sanscrite qui veut que *u*, précédé d'une consonne et suivi d'une voyelle, se prolonge en *uv*, lorsqu'il n'est point affecté du *guna*. Les anciens Latins disaient de même *pecuvis*, *fructuvis* pour *pecûs*, *fructûs*. Les radicaux *fluo*, (couler), *luo* (laver), *pluo* (pleuvoir), *exuo* (dépouiller), etc. ont conservé ce prolongement de *u* dans les noms verbaux *fluvius, effluvies, diluvium, pluvia, exuviæ*, etc.

(2) Les Latins ont dit aussi *fuerem* avec la forme simple; car on trouve *fueret* dans Lucrèce pour *esset*.

la réunion immédiate de la désinence avec le radical, sans développement de la voyelle de la racine ; ce que le Zend rend très-régulièrement par *Brat*, en suivant les lois générales de l'euphonie, d'après lesquelles *a*, précédé d'une consonne et tombant sur une voyelle, doit se changer en *v* (1).

M. E. Burnouf regarde cet aoriste *bh at* comme le type du conjonctif Latin *fuam* (2) ; et il en dérive l'imparfait Latin en *bam*, par le retranchement de la voyelle *a*, et la substitution du *b* simple au *Bh* aspiré, à-peu-près de cette manière :

SANSCRIT.			LATIN.		
bhû am,	bhû as,	bhûat.	fuam,	fuas,	fu at.
			bam,	bas,	bat.
bhûama,	bhû ata,	bhû am.	fu amus,	fu atis,	fu ant.
		bhû ant.	b amus,	b atis,	b ant.

Si l'on s'étonnait de voir ici tomber l'*a*, si essentiellement radical dans ce verbe, nous dirions, après notre savant et judicieux philologue, que le Persan n'a pas fait autre chose, et qu'à l'exception de quelques formes qui sont restées comme les représentans du radical, la conjugaison de *bhû*, dans le Pazend surtout, tend à se débarrasser de la voyelle *â*, pour joindre immédiatement les désinences au *B*. Dans le Zend même, on trouve le mot *bat* qui

(1) C'est ainsi que le Zend dit *dvaânto* (les méchans, les darvands), mot qui, en Sanscrit, serait *druvantah*. (voyez Comment. sur le Yaçna, p. 492 et suiv. à la note.)

(2) Même Comment. ibid.

semble n'être qu'une forme de précatif pour *Bhû y ât*, duquel la voyelle radicale et la caractéristique ont disparu.

Voilà donc la terminaison *Bam* (j'étais ou je fus), employée à l'imparfait Latin des verbes attributifs. Ainsi *amabam* signifie mot-à-mot : *J'étais aimant.*

Le futur en *Bo* dérive aussi, selon toute apparence, d'un ancien présent *Bhû âmi* (je suis), analogue à l'aoriste *Bhû am.* Cette seconde hypothèse est conforme à l'analogie. Si nous conjuguons le radical *Bhû,* comme verbe de la sixième classe, c'est-à-dire sans *guna*, et sans *v* euphonique, nous aurons au présent *Bhû âmi, Bhû asi*, etc., et à l'imparfait *abhûam, abhûas,* etc. Les Védas emploient cette dernière forme sans augment, au conjonctif. Tout porte à croire que la première n'y est pas inconnue.

Cela posé, il ne nous sera pas difficile de recomposer ce temps primitif dont le Grec φύ-ω et le Latin *fu-o* prouvent l'existence, et d'y retrouver en même temps l'origine du futur en *bo.* Il suffira de nous rappeler qu'en style Védique, *l'a* des désinences personnelles, après s'être changé en *ai*, se réduit en *i,* comme dans *ramiti*, Latin *vomit*, venant de *vamaiti*, dérivé à son tour de *vamati.* Nous aurons en effet dans les trois Langues :

1.re *pers.*	2.e *pers.*	3.e *pers.*
bhû âmi,	bhû aisi,	bhû isi, bhû aiti, bhû iti.
φυ ω,	φυ εις,	φυ ει,

1.re *pers.*	2.e *pers.*	3.e *pers.*
fu o,		fu is, fu it.
b o,		b is, b it.
bhû âmas, bhû imas,	bhû aitha,	bhû itha, bhû anti.
φυ ομεν,	φυ ετε,	φυ ουσι.
fu imus,		fu itis, fu unt.
b imus,		b itis, b unt.

On voit par là que le Latin, au moyen d'une simple variation dans le radical, a tiré quatre temps différens de deux que lui offrait le Sanscrit. De *Bhû-âmi* (je suis), il a formé le présent *fuo* et le futur *Bo*, comme de *Bhûam*, le conjonctif *fuam* et l'imparfait *bam*. Seulement, il a altéré la signification primitive de *bo, bis, bit*, en l'appliquant au futur, à l'imitation des peuples d'origine Allemande et Celtique qui ont aussi transporté au futur le présent du radical Sanscrit *Bhû*, comme le prouvent l'Anglo-Saxon *Beo, Bys, Byth*, et le futur Kymri *Bov, bot, bo*, etc. (Je serai, tu seras, il sera) (1). Ainsi,

(1) Ce dernier a pour thème la forme Sanscrite *bhau* Le voici tout entier:

SANSCRIT THÉORIQUE.			KYMRI.		
bhav âmi,	bhau si, bhau tha,	bhau ti.	bov,	bot,	bo.
bhau mas, bhau tha,		bhaunti.	bom,	boç,	bont.

Le kymri a également tiré son prétérit d'un ancien aoriste de *bhû*, mélangé de formes classiques, preuve:

SANSCRIT THÉORIQUE.			KYMRI.		
bhûm?	bhû atha?	bhût.	bum,	buost,	bu.
bhû âma	bhû atha,	bhûant.	buam,	buaç,	buant.

amabo veut dire *je serai aimant*, comme *amabam*, *j'étais aimant*.

L'explication qu'on vient de lire laisse subsister dans toute sa force la difficulté résultant de l'allongement de la voyelle devant *bam* et *bo*, dans les quatre conjugaisons latines. Mais comme elle s'applique aussi aux temps passés qui ont un *v* pour caractéristique, nous allons, avant de chercher à la résoudre, nous occuper de ceux-ci :

Ce *v* Latin qui sert de figurative au parfait et aux temps qui en dépendent dans un grand nombre de verbes, nous paraît venir de l'ancien parfait *fuvi*, pour *fui* (j'ai été). On a vu précédemment que plusieurs verbes Sanscrits prennent un *i* euphonique entre le radical et la terminaison, non seulement à l'aoriste, mais encore aux deux futurs et au conditionnel. La présence de cette voyelle, à ces derniers temps, est même une marque qu'il doit se trouver aussi à l'Aoriste. Ainsi, du radical *nand* (se réjouir), on forme :

LE FUT.	1.	*nanditâsmi*,	*je me réjouirai.*
LE FUT.	2.	*nandichyâmi*,	
LE CONDITION.		*anandichyam*,	*je me réjouirais.*
ET L'AORISTE.		*anandicham*,	*je me réjouis.*

En suivant cette analogie, le verbe *bhû* (être), qui fait aux deux futurs, *bhavitâsmi*, *bhavichyâmi*; et, au conditionnel, *abhavichyam*, devrait avoir à l'aoriste *abhûvicham*, et non *abhûvam*. Ce qu'il y a de certain,

c'est que la forme *abhûvicham* conduirait plus naturellement à *fuvi* que la forme *abhûvam*, *abhûs*, *abhût*, etc. En effet, si l'on dépouille le Sanscrit hypothétique *abhûvicham* de son augment *a*, et que l'on donne à *fuvi* des désinences correspondantes, on obtiendra le tableau comparatif suivant :

bhûvicham,	bhûvichtha? / bhûv is,	bhûvicht. / bhûv it.
fuv isum, / fuv i,	fuv isti,	fuv ist. / fuv it,
bhûvichma,	bhûvi chta,	bhûvichant? / bhûvichan,
fuv ismus, / fuv imus,	fuv istis,	fuv isunt. / fuv erunt.

Pour rendre la concordance plus complète, nous supposons qu'on a dit *bhûvichtha*, au lieu de *bhûvis* comme au parfait on dit *babhûvitha* (tu as été). L'aoriste Grec ἔφυν autorise cette supposition. La formation théorique de l'aoriste de *bhû* qu'on vient de lire est générale pour les aoristes dans le dialecte Pâli (1). Ce qui ferait croire qu'elle s'applique au parfait Latin, c'est que le parfait *vexi* semble formé par redoublement sur l'aoriste *avahcham*, de cette manière :

SANSCRIT.

avakchicham? / avakcham,	avakchichtha? / avakchîs,	avakchicht? / avakchît.
avakchichma? / avakchma,	avakchichta? / avakchta,	avakchichant? / avakchant? / avakchus.

(1). Voy. essai sur le Pâli, p. 128.

LATIN.

vexi,	vex isti,	vexit.
veximus,	vex istis,	vexerunt.

Les formes en *sicham* marquées d'un point d'interrogation sont purement théoriques. Le radical *vah* (porter), Latin *veho*, n'admet que les secondes en *cham*, *chîs* etc. Il n'en est pas moins évident que, si le parfait Latin dérive de l'aoriste Sanscrit, ce sont les premieres qui ont donné naissance à *vexi*, *vexisti* etc.

Toutefois, il nous paraît que *fuvi* dérive, non d'un ancien imparfait *abhûvicham*, mais d'un ancien présent *bhûvichmi* ; car *icham* suppose *ichmi*, comme *asmi* appelle *âsam*, pour *asm*. Dans cette seconde hypothèse, nous aurons :

SANSCRIT.

bhûvichmi,	bhûvichi,	bhûv ichti.
bhûvichmas,	bhûv ich tha,	bhûv ichanti. / bhûv asanti.

LATIN.

fuvism,	fuv isti,	fuv ist.
fuv ismus,	fuv istis,	fuv esunt. / fuv erunt.

Fuvisti et *fuv-istis*, abrégés en *fuisti*, *fuistis*, existent encore. *Fuvesunt* se retrouve aussi, mais changé en *fuerunt*. *Fuv-ist* est devenu *fu-it*, pour *fu-ist* ou *fu-est*, car les Etrusques disaient *fu'st*, (*il a été*). *Fuvism* ou *fuism*, n'aurait pu se prononcer à la fin d'un mot ; en ôtant le *s*, on aurait eu *fuim*, analogue à *velim*, *sim*, *perduim* etc. ; ce

qui aurait fait équivoque. Si, au lieu de *furism*, on suppose la forme *furisum*, on comprendra aussi le rejet de la syllabe *sum*; car, dans les composés du verbe substantif, on aurait eu, par exemple, *abfurisum*, *prafurisum*, en présence de *absum*, *præsum*, nouvelle occasion d'équivoque. Quant à la première personne du pluriel, *fuvismus*, on conçoit qu'elle se trouve syncopée en *fuv-imus*, ou *fuimus*, lorsque l'on considère qu'en Zend, en Pâli et en Prâcrit, on emploie, au présent et à l'aoriste, la forme Sanscrite *smas*, Védique *smasi* (*nous sommes*), changée en *mahî* et *mha*. Ainsi, l'on dit: en Zend, *vèrèzyámahî* (*nous accomplissons*); en Pâli, *apatchamha* (*nous cuisions*); et en Prâcrit, *gada-mha* (*nous sommes partis*), *gatchtchha-mha* (*nous partons*) (1).

On peut donc affirmer que le Latin *furimus* est une syncope de *fuv-ismus* venant, soit du présent inusité *abhávichmas*, soit de l'aoriste également hors d'usage *bhávichma*.

On le peut avec d'autant plus de raison que les langues Néo-Latines contiennent encore à la première personne plurielle du prétérit défini des vestiges incontestables de la sifflante. Ainsi, le Français *nous aimâmes*, et l'Italien *noi amammo*, sont manifestement pour : *nous aimasmes*, *noi amasmo*. Dans

(1) Voy. ci-dessus le rapport sur les travaux philologiques de M. E. Burnouf, pag. 518.

l'un, l'absence du *s* a été compensée, comme il arrive souvent en Français, par l'accent circonflèxe ; dans l'autre, il y a eu assimilation avec le *m* suivant, d'après le génie particulier de la langue Italienne.

Le choix entre le présent et l'aoriste pour la formation de *fuvi* etc., peut sembler arbitraire ou *ad libitum*, en ce que le Latin ayant rejeté l'*i* final des terminaisons *mi*, *si*, *ti*, pour ne garder que la consonne, les temps principaux y ressemblent aux temps secondaires de la conjugaison Sanscrite. Néanmoins, ce qui nous fait pencher pour le présent, c'est d'abord que tous les temps de *sum*, le présent excepté, entrent dans les temps passés de la conjugaison Latine, excepté le parfait de l'indicatif. On a vu en effet que *fueram* signifie *J'étais ayant été ; fuero, je serai ayant été ; fuerim, que je sois ayant été ; fu-issem, que je fusse ayant été*. C'est en second lieu, que le présent *sum* figure au parfait passif, comme l'imparfait *eram* au plusque parfait, comme le futur *ero* au futur antérieur, etc. Il n'y aurait donc que le parfait *fui* qui, par une étrange exception, ne signifierait pas mot à mot : *je suis ayant été*. Nous aurions pu aussi dériver le parfait Latin *fuvi* du parfait Sanscrit *Ba-bhûva*, par le rejet du redoublement irrégulier *ba*, et la substitution de l'*i* final à l'*a*, ce qui donnerait *bhûvi* ; il semble effectivement naturel de dériver le parfait du parfait, plutôt que d'un autre temps, surtout lorsque l'on

considère que le Latin possède quelques parfaits redoublés, presqu'identiques à leurs correspondans Sanscrits. Tel est, par exemple, le cas de *tutudi* (j'ai vexé), qui paraît identique au Sanscrit *tutauda* pour *tutuda*.

Si nous n'avons point admis cette hypothèse, c'est qu'en Latin comme en Grec, l'analogie des autres temps passés conduit à prendre pour thème le présent du verbe substantif. On se rappelera que λελυκα représente pour nous λελυκαμι, primitivement λελυσαμι, et veut dire à la lettre : « je suis ayant délié ». comme ελελυκειν, λελυκε, λελυκω, λελυκοιμι signifient : « j'étais, sois, que je sois, que je fusse ayant délié. » Tout porte même à penser que le parfait Sanscrit en *a*, quoique conjugué sans le secours du verbe *être*, présente, sous ses formes tronquées, les désinences *âmi*, *asi*, *ati* du présent de l'indicatif des verbes en *a*, et n'acquiert la signification d'un temps passé qu'à l'aide du redoublement de la racine; qu'ainsi *tutauda*, remplaçant de *tutaudâmi*, signifie mot à mot : « moi présentement ayant vexé, » pour *j'ai vexé*, comme λελυμαι veut dire : « moi présentement ayant été délié (par moi-même ou par un tiers) ».

Quelque parti que l'on adopte à ce sujet, il est manifeste que *fuvi* dérive du Sanscrit *bhû*, changé euphoniquement en *bhûv;* et dès-lors, il est permis de supposer que ce *fuvi* est entré dans les parfaits Latins en *vi*, comme *babhûva* dans les parfaits

Sanscrits composés ; que, par conséquent, *amavi*, *delevi*, *petivi*, *audivi* sont syncopés de *amafuvi*, *delefuvi*, *petifuvi*, *audifuvi* (j'ai été aimant, abolissant, demandant, écoutant).

Il est vrai que, pour tirer *vi* de *fuvi*, il faut retrancher la syllabe *fu* toute entière ; mais rappelons-nous que le Zend dit *bvat* pour *Bhûat* à l'aoriste, en donnant à *u* le son de *v*, à cause de la voyelle qui suit : en sorte qu'en Latin on a pu dire *fvi*, aussi bien que *fui* pour *fuvi*. Il est même permis d'avancer que ces trois formes se sont succédé dans l'ordre où nous les plaçons ; car, comme l'observe très-bien M. E. Burnouf, à l'occasion des trois thèmes *Bvat*, *Bhûat* et *Bhûvat*, l'union immédiate de la voyelle radicale à la désinence personnelle est certainement le premier besoin qu'éprouve la langue. Sous ce rapport, on peut dire de *fvi*, comparé à *fui*, ce que notre judicieux philologue disait du Zend *Bvat* rapproché du Sanscrit Védique *Bhûat*, savoir : que le premier est d'un degré plus primitif que le second (1).

La forme *fvi* se composant de deux consonnes de même organe, la forte et la faible, qui ne peuvent marcher ensemble, on se sera vu contraint d'en retrancher une et de dire *fi* ou *vi*. C'est ainsi que, de l'ancien Sanscrit *Bhûyâmi*, (je suis), conjugué à la quatrième classe, les Latins ont tiré *fio* pour

(1) Comment. sur le Yaçna, p. 493, à la note.

fu-io (*Je deviens*). (1) Si, au parfait, l'on a opté pour le *v*, il en faut chercher la raison dans l'euphonie qui, au milieu des mots, préfère les articulations faibles. D'ailleurs, le son de cette semi-voyelle flottait tellement entre la prononciation du *f* et du *v* Français que, sur plusieurs inscriptions, on lit *firgo* pour *virgo;* ce qui annonce que le *v* se prononçait à la manière Allemande; ce qui explique en même temps pourquoi l'empereur Claude voulut y substituer le digamme Eolique, ou le F renversé, comme le prouvent plusieurs inscriptions de son temps où on lit : *amplia*ⅎ*it*, *termina*ⅎ*it*, pour *ampliavit, terminavit.*

(1) Voy. Etymologische Forschungen etc. de M. Pott, p. 218. Le précatif Zend *buyâm*, retrouvé par M. E. Burnouf, (Comment. sur le Yaçna, notes et éclairc. p. CLII), nous permet de rétablir théoriquement deux temps Sanscrits correspondant à *fio* et *fiam*, de cette manière :

INDICATIF.

bhû yâmi,	bhûy asi,	bhûyati.
fi o,	f is,	f it.
bhûyâmas,	bhûyatha,	bhûyanti.
f imus,	f itis,	fi unt.

CONJONCTIF.

bhûyâm,	bhûyâs,	bhûyât.
(Zend) buyâm,	buyâs,	buyât.
fi am,	fi as,	fi at.
bhûyâma,	bhûyâta,	bhûyân.
(Zend) buyâma,	buyata,	buyan.
fi amus,	fi atis,	fi ant.

Cette conjecture acquiert un haut dégré de vraisemblance par la comparaison des parfaits en *ri* avec l'emploi du verbe *fio* pour *sum* au passif chez les Etrusques (1). Mais, ce qui est à nos yeux une preuve plus convaincante encore, c'est que le verbe *possum* qui, dans la première série, se conjugue à l'aide du verbe substantif, prend, dans la seconde, la désinence *u* pour *fu* Il est sensible en effet que *potui*, *potueram*, *potuero* etc. sont pour *pot-fui*, *pot-fueram*, *pot-fuero*, de même que *affui*, *affueram*, *affuero* etc pour *adfui*, *adfueram*, *adfuero*. Dans *affui*, c'est la seconde consonne qui fait la loi à la première, conformément à la règle générale ; dans *potui* au contraire, l'assimilation ne pouvant avoir lieu, il a fallu supprimer le *f* de la désinence.

On voit par là que les observations qui viennent d'être faites sur les parfaits en *vi* s'appliquent nécessairement à ceux en *ui*, tels que *sonui*, *monui*, *colui*, *salui* etc., au lieu de *sonavi*, *monevi*, *colevi*, *salivi*. On y a rejeté la voyelle intermédiaire, et le *v* qui se trouvait lié à une consonne, venant à tomber sur la voyelle des désinences, s'est euphoniquement prononcé *u*, comme en Sanscrit, dans le mot *tvam*, par exemple, prononcé *touam*. Cette modi-

(1) *Tiom eso*, ou *tiom fitu* grec τιου εφτ, lat *macte esto*. *Vapefe*, pour *uritur* ou *urefit*. *trahvor fi*, lat. *tractum fit*, pour *extrahitur*. *Combifiatur*, lat. *comburefias*, pour *comburitor* etc. voy. Lanzi, saggio etc, 1, p. 372 et suiv.

fication était imposée par la nature même de l'organe vocal.

Maintenant, il nous reste à rechercher pourquoi la voyelle du thème verbal est constamment longue dans les quatre conjugaisons Latines devant les désinences *bam*, *bo* et *ri*. Cette particularité est-elle dûe à la syncope de *bhûam*, *bhûâmi* et *bhûvichmi*, en *bam*, *bov*, et *vi* par forme de compensation, ou bien à l'emploi de la syllabe *aya* des verbes de la dixième classe ? nous préférerions cette seconde hypothèse à la première. On sait en effet que la plupart des verbes des deux premières conjugaisons Latines répondent tout-à-la-fois aux verbes Grecs contractes en *a* et en ε et aux verbes Sanscrits en *aya*.

A la première conjugaison, les Latins, par le déplacement du second *a* de *aya* et sa fusion avec le premier, ont tiré *â-y*, changé en *âi* ; puis ils ont rejeté l'*i* final, qui, vu sa brièveté, ne sonnait presque plus après *â* long. De là, le Sanscrit *kamayasi* (tu aimes), est devenu, par le rejet du *k* initial, *ama-a-is*, *amâ-is*, *am-as*. (Comparez le Grec τιμαεις, τιμᾶις, τιμᾷς). Dans la seconde conjugaison au contraire, les Romains, après le rapprochement des deux *a*, les ont tenus détachés, et, se bornant à contracter le second avec l'*i* final en *e*, ils ont transformé le Sanscrit *manayasi* (tu médites), en *mona-ais*, ou plutôt, en *mone-ais*, *mon-ais*,

mon-es, par le rejet du premier *e* bref ;) comparez le Grec φιλεεις, φιλεις, φιλῇς). Cette double formation suppose que l'on aurait dit, dans le Sanscrit védique :

SANSCRIT.			LATIN.
kamayabhûam ;	pour	akamayam.	amabam.
kamayabhûâmi,	—	kamayichyâmi.	amabo.
kamayabhûvichmi,	—	kamayam babhûva.	amavi.
manayabhûam,	—	manayam.	monebam.
manayabhûâmi,	—	manayichyâmi.	monebo.
manayabhûvichmi,	—	manayam babhûva.	monevi.

Remarquons en passant que les formes théoriques du parfait Sanscrit dans ces deux verbes ne s'éloignent pas beaucoup des formes périphrastiques :

kamayam babhûva.	amavi.
manayam babhûva.	monevi (monui).

Et de fait, le radical *da*, qui, en Sanscrit, appartient aux verbes conjugués sans voyelle intermédiaire, fait en latin *dabam* et *dabo*, avec l'*a* bref devant les désinences. Il en était de même autrefois de *stabam* et *stabo*, radical *sta*, comme le prouvent le supin *statum* et le partipe passé passif *status*, par *a* bref. Il faut avouer pourtant que les verbes monosyllabiques en *e* allongent ici leur voyelle, et même ceux en *a*, ainsi qu'on le voit dans *flabam*, *flebo*, *nevi* etc. mais cela vient, ou de ce que ces radicaux avaient naturellement la voyelle longue, ou

de ce qu'ils ont suivi l'analogie des autres verbes en *a* et en *e*, infiniment plus nombreux.

Ce dernier motif nous paraît applicable aux imparfaits en *ebam* des troisième et quatrième conjugaisons Latines. Si l'on s'était borné à unir la finale *bam* au thême verbal, avec la voyelle conjugative Sanscrite *a*, Latin *i*, on aurait tiré de *tud* (vexer), et *kap* (se mettre en colère), en Sanscrit Védique *tudabhâam, kupyabhâam*, et en Latin, *tundebam* ou *tundibam*, par *e* ou *i* bref, (je tourmentais), *cupibam*, par *i* long, pour *cupiebam*, (je désirais), et non pas *tundebam, cupiebam* avec *e* long. L'analogie aura donc ici prévalu sur la raison étymologique. Ce qui le fait croire, c'est qu'originairement on disait *audibam*, par *i* long, pour *audiebam*, comme on dit encore *audivi* et *cupivi*, par *i* long, pour *cupi-i-fu-vi* Sanscrit Théorique *kupyabhû vi-chmi*.

En définitif, le latin n'a, dans les deux premières conjugaisons, que trois temps qui se conjuguent sans l'intermédiaire du verbe substantif (*es* et *fu*), le présent de l'indicatif, celui du subjonctif et l'impératif. Dans les deux dernières conjugaisons, il faut ajouter le futur simple, dont la forme est anomale et semble n'être qu'une variante du subjonctif présent.

NOTE ADDITIONNELLE

Sur le Verbe i (aller),

CONSIDÉRÉ COMME AUXILIAIRE.

Le mémoire qui précède ayant pour but spécial l'emploi du verbe substantif dans la conjugaison Latine, Grecque et Sanscrite, je n'ai pas dû y faire mention d'un autre verbe auxiliaire qui me paraît pourtant y jouer un certain rôle. Je veux parler du radical *i*, *aller*.

On a vu que le futur *syâmi*, *syai*, et le conditionnel *asyam*, *asyai*, du verbe substantif Sanscrit, semblaient être le présent et l'imparfait d'un verbe de la quatrième classe. Nous avons cité pour exemple *naçyâmi*, (*pereo*), et *anaçyâm*, (*peribam*), dont le moyen, s'il était en usage, serait *naçyai* et *anaçyai*. La syllabe *ya* se représente aussi, mais avec la voyelle longue, dans le potentiel *syâm*, et généralement à l'actif dans le potentiel des trois dernières conjugaisons. Si l'on suppose à

ce radical *naç* le sens de *tuer*, qu'il a dans son dérivé Latin *necare*, il fera au passif *naçyai*, (je suis tué), identique au moyen théorique *naçyai*, (je péris); en d'autres termes, la voix passive, dans toutes les conjugaisons, est absolument la même que la voix moyenne des verbes de la quatrième classe. Or, d'un côté, les radicaux qui prennent les inflexions de cette classe forment presque tous des verbes neutres; et, d'un autre côté, les verbes neutres se rapprochent beaucoup, par leur signification, de la nature du passif. Si donc on admet que le passif se forme à l'aide d'un verbe auxiliaire quelconque, il faudra, par une conséquence nécessaire, reconnaître aussi la présence de ce verbe dans les formes actives et moyennes de la quatrième classe, et, par une conséquence ultérieure, dans celles du futur, du conditionnel et du potentiel de tous les verbes; car les mêmes effets doivent naître de la même cause.

MM. *Haughton* et *Bopp* pensent que la syllabe *ya*, caractéristique de la voix passive en Sanscrit, descend du radical *i* ou *yâ* (aller). Ils remarquent que, dans quelques dialectes dérivés de cette ancien idiôme, le passif se conjugue à l'aide d'un verbe auxiliaire de même origine et de même signification; savoir, en Hindoustani, par le verbe *djânâ*, venant du Sanscrit *yânam* (action d'aller); et, en Bengali, par le verbe *yâ* (aller). Ainsi, dans cette dernière

langue, on dit *kâra yâi*, mot-à-mot, *in actionem faciendo eo*, pour *fio*. M. Bopp se souvient même d'avoir lu quelque part en Sanscrit : *grahânam yayau*, *in captionem ivit*, pour *captus est*. Il rappelle à ce sujet le verbe latin *veneo*, *je suis vendu*, composé de *ven* et de *eo*, *is*, *it* etc. ; et le compare avec raison à l'infinitif futur passif *amatum iri*, *devoir être aimé* (1). Il aurait pu citer également l'infinitif futur actif, quoique peu usité, *amatum ire*, *devoir aimer*. On sait qu'en Français le verbe *aller*, suivi d'un infinitif, prend quelquefois le sens du futur ; que cette phrase, par exemple, *j'ai assez travaillé, maintenant je vais jouer*, (Latin *eo lusum*), équivaut à celle-ci : *maintenant je jouerai*.

J'ose donc avancer que le futur Sanscrit *syâmi*, *syai*, (je serai), contient le présent du verbe *i*, (aller), précédé du radical *as* (être), réduit à *s*, et signifie mot-à-mot : *je vais être* ; qu'ainsi le futur *dâsyâmi*, *dâsyai*, veut dire à la lettre : *je vais être donnant*, de même que l'autre futur *dâtâsmi*, *dâtâhai*, signifie : *je suis devant donner*. Ces deux futurs diffèrent en ce que l'un exprime un avenir très-prochain, et l'autre un futur plus éloigné. Aussi le premier est-il nommé par les grammairiens de l'Inde *futur de la journée*, et le second, *futur du lendemain*.

Par la même raison, le conditionnel *asyam*,

(1) Voy. la Gramm. Sanscrite de M. Bopp, pag. 209 à la note.

asyai doit signifier : *j'allais être*, pour *je serais*, comme *adâsyam*, *adâsyai*, *j'allais être donnant*, *j'allais donner*, pour *je donnerais*. N'est-ce pas ainsi qu'en français on dit indifféremment : *j'allais partir sans vous, si vous n'étiez pas venu*, ou, *je serais parti sans vous, si vous n'étiez pas venu* ?

Dans l'état actuel du Sanscrit, le verbe *yâ*, (aller), est réputé appartenir à la seconde classe et conserve partout son *â* long. Sous ce rapport, on ne saurait le voir dans *syâmi*, *syai*, où l'*a* est généralement bref. Il en est de même des deux radicaux *i* bref et *î* long (aller), qui prennent le *guna* et font au présent : *aimi*, *aisi*, *aiti* etc. ; mais comme, en Sanscrit, il n'est pas rare de voir un même radical recevoir les inflexions de plusieurs classes, sans que sa signification en soit altérée, on peut supposer avec vraisemblance que *i* s'est aussi conjugué à la manière des verbes de la sixième classe, c'est-à-dire sans recevoir le *guna*, sauf son changement en *y*, à cause de la voyelle des désinences. Cela posé, on aura, savoir :

Au Présent,

ACTIF.

y âmi,	y asi,	y ati.
ι ημι,	ι ησι?	ι ησι.
y âmas,	y atha,	y anti
ι τμεν,	ι τε?	ι ντι?
y âvas	y athas,	y atas.
	ι τον?	ι τον?

MOYEN.

—

y ai,	y aṣai,	y atai.
ι εμαι,	ι εσαι,	ι εται.
y âmahai,	y adhvai,	y antai.
ι εμεθα,	ι εσθε,	ι ενται.
y âvahai,	y aithai,	y aithai.
ι εμεθον,	ι εσθον,	ι εσθον.

Et à l'Imparfait,

ACTIF.

—

ay am,	ay as,	ay at.
ηι α,	ηι ας,	ηι ε.
ι ην?	ι ης?	ι η?
ι ον	ι ες,	ι ε.
ay âma,	ay ata,	ay an.
ηι αμεν?	ηι ατε?	ηι αν?
ι εμεν?	ι ετε?	ι εσαν?
ι ομεν?	ι ετε?	ι ον?
ay âva,	ay atam,	ay atâm.
	ηι ατον?	ηι ατην?
	ι ετον?	ι ετην?
	ι ετον?	ι ετην?

MOYEN.

—

ay ai,	ay athâs,	ay ata.
ι εμην,	ι εσο,	ι ετο.
ay âmahi,	ay adhvam,	ay anta.
ι εμεθα,	ι εσθε,	ι εντο.
ay âvahi,	ay aithâm	ay aitâm.
ι εμεθον?	ι εσθον?	ι εσθην?

Remarquons en passant que ιημι garde sa voyelle longue au singulier du présent de l'indicatif comme tous les verbes en μι. L'imparfait actif ιην, dont il ne reste plus que le singulier, a l'augment double, à l'imitation des verbes Sanscrits commençant par *i*, *u* ou *ri*. L'imparfait théorique ιμην et le moyen usité ιμεθα ne diffèrent des formes Sanscrites qu'en ce qu'ils sont privés d'augment. Il en est de même de ιον.

En préposant au présent *yâmi*, *yai*, et à l'imparfait *ayam*, *ayai*, la sifflante constitutive du verbe substantif, avec report de l'augment en tête, il est facile d'en tirer le futur *syâmi*, *syai*, et le conditionnel *asyam*, *asyai*, (je vais être, j'allais être, pour je serai, je serais). Répétons-le toutefois, ces formes n'exprimaient, dans l'origine, que le présent et l'imparfait de l'indicatif, comme le prouvent les verbes Sanscrits en *ya*. C'est parce qu'elles contenaient en elles-mêmes un élément dont la signification se rapproche du futur et du conditionnel, qu'elles sont entrées dans la formation de ces deux temps des verbes attributifs. Cette remarque s'étend à *fortiori* au verbe substantif Grec et Latin, dont le futur, comme on l'a vu, n'est qu'un présent de l'indicatif, sans aucune marque de temps à venir.

Cette formation se retrouve en Latin dans le futur des deux dernières conjugaisons où l'on emploie le présent du verbe *i* de la seconde classe. Voici ce

présent de *i* dans les trois langues, à l'actif, avec les formes théoriques d'où dérive le futur Latin :

FORMES RÉELLES.			FORMES THÉORIQUES.		
ay âmi? ai mi,	ai chi,	ai ti.	ai mi,	ai chi,	ai ti.
ει μι,	εἶ ς,	εἶ σι.			
e o,	i s,	i t.	e m, a m,	e s,	e t.
i mas,	i tha,	ay anti? y anti.	ai mas,	ai tha,	ai nti.
ι μεν,	ι τε,	ι αντι. ι ᾶσι.			
i mus,	i tis,	e unt.	e mus,	e tis,	e ent.
i vas,	i thas, ι τον,	i tas. ι τον.	ai vas,	ai thas,	ai tas.

On voit par la première colonne de ce tableau que le Latin a pris la première et la troisième personnes, *eo* et *eunt*, de deux formes Sanscrites *ay-âmi*, *ay anti*, pour *ai âmi*, *ai anti*, frappés du *guna* et infléchies selon les règles de la première conjugaison ; car l'*e* Latin répond ici à l'*ai* Sanscrit. On peut donc supposer qu'au pluriel et au duel, l'ancien Sanscrit a conservé le *guna* du singulier, ainsi qu'on le remarque dans la seconde colonne. Le Latin porte *am*, pour *em*, à la première personne du futur ; mais *am* est une désinence relativement moderne ; les anciens disaient *em*, que l'on retrouve dans Caton. Ainsi *legam* (pour legem), *leges*, *leget*,

etc., signifient mot à mot : « je vais, tu vas, il va lire, etc » Le futur *fuam*, *fues*, *fuet*, etc., devait ainsi répondre pour le sens au Sanscrit *syâmi*, *syasi*, *syati*, (je vais, tu vas, il va être). Quant au futur en *iam*, *ies*, *iet* de la quatrième conjugaison et de plusieurs verbes de la troisième, on peut y voir une forme Sanscrite en *yaimi*, *yaisi*, *yaiti*, etc., analogue au potentiel *yaim*, *yais*, *yait* des verbes Sanscrits de la quatrième classe. Nous en parlerons tout-à-l'heure. Je crois aussi retrouver cet élément *i* ou *ya*, *aller*, dans le potentiel de tous les verbes Sanscrits.

Le potentiel a pour caractéristique, dans les trois dernières conjugaisons, à l'actif *ya*, et au moyen *î* long. Au moyen, cette voyelle se fait suivre d'un *y*, ou, ce qui est la même chose, s'allonge en *íy*, lorsque la terminaison commence par un *a*. Delà vient qu'on dit à la première personne du singulier *sîya*, et aux deux dernières du duel *sîyâthâm*, *sîyâtâm*.

Ce temps a toutes les formes d'un aoriste optatif Grec en ιμι. Dans le verbe *as*, le potentiel actif *syâm* ne diffère du conditionnel *asyam*, que par l'allongement de la voyelle *a* et le défaut d'augment. Au moyen, la différence paraît plus forte (comparez, par exemple, les secondes personnes *sîthâs* et *asyathâs*) ; mais elle se réduit en définitif à la suppression de l'*a* de *yâ*. Ce n'est, à proprement par-

ler, qu'une autre forme de conditionnel. Cela explique pourquoi l'optatif Grec λυοιμι et le subjonctif Latin *solverem* signifient à la fois *que je déliasse* et *je délierais*. Or, nous avons vu que le conditionnel *asyam*, *asyai*, n'était primitivement qu'un imparfait. *Syâm* et *siya* peuvent donc passer aussi pour un imparfait reporté au conjonctif, au moyen de l'allongement de la voyelle *a* de la terminaison, à l'actif, et de sa suppression, au moyen. C'est ainsi que, dans les Védas, on trouve un imparfait du conjonctif *bharât*, répondant à l'imparfait de l'indicatif *abhavat*. Pour abréger ces détails, je ne m'occuperai que de la voix active.

Si nous voulons rétablir la forme Védique de l'ancien imparfait conjonctif de *i*, conjugué comme verbe en *a* de la première classe, nous n'aurons qu'à prendre l'imparfait indicatif de *yâ*, par *â* long, avec son augment *a*, qui, dans notre hypothèse, représentera le *guna* de *i*, ou du thême primitif que nous supposons changé en *y*, devant les voyelles des désinences ; nous aurons ainsi pour formes correspondantes dans les trois langues :

ay âm,	ay âs,	ay ât.
ει ην,	ει ης,	ει η,
e am,	e as,	e at.
ay âma,	ay âta	ay ân. / ay us,
ει ημεν,	ει ητε,	ει ησαν.
e amus,	e atis,	e ant.

ay âva, ay âtam, ay âtâm.

εἰ ημεν, εἰ ητον, εἰ ητην.

Maintenant, ôtez du Sanscrit *ayam* le *guna*, qui naturellement doit disparaître en composition (1), et substituez-y le *s* radical du verbe substantif, vous en tirerez le potentiel *syâm*, *syâs*, *syât* etc, *que j'allasse être*, ou *que je fusse*. De même, le radical *dâ* redoublé, donnera *dadyâm*, *dadyâs*, *dadyât*, etc., pour *dadâ-yam*, *dadâ-yas*, *dada-yât*, etc. par syncope de l'*â* du radical *dâ*, qui est resté, (sauf qu'il est devenu bref), dans le Grec διδοιην, διδοιης, διδοιη, *que j'allasse être donnant, que je fusse donnant, que je donnasse* etc.

Remarquons en passant que la forme Grecque ειην qui précède est l'optatif présent du verbe ειμι (être). Elle n'est point usitée dans le verbe ειμι (aller), où pourtant elle pourrait figurer comme imparfait de l'indicatif ou du conjonctif avec l'*a guna* en tête. On conçoit en effet que l'ε de la désinence reste long au pluriel et au duel de l'imparfait de l'indicatif, puisque ce fait a lieu à l'aoriste second ἑστην, ἑστημεν, venant de ἱστημι, ainsi qu'à l'aoriste passif ordinaire ελυθην, ελυθημεν (1).

(1) L'imparfait conjonctif du radical *i*, conjugué à la 6.e classe, ne prendrait point le *guna*; mais comme, dans le style antique, l'augment était peu usité, ce temps devait se confondre avec l'imparfait indicatif *yâm*, venant de *yâ*, de même que *ayâm*, conjonctif de *i*, conjugué à la 1 re classe, se confondrait avec l'indicatif *ayâm* de *yâ*. C'est ainsi qu'en latin le futur passé et le parfait du subjonctif se ressemblent, excepté à la 1.re personne du singulier.

Il me paraît que c'est de ειην en ôtant le *guna* que dérive l'optatif en ιην, par exemple, dans διδοιην, δοιην, *que j'aille* ou *que j'allasse donner*.

Remarquons aussi que le présent du subjonctif Latin *cam*, *eas* etc., ne doit pas être pris, malgré les apparences, pour l'imparfait indicatif *ayâm* de *yâ*, mais bien pour l'imparfait conjonctif de *ya*; car cette forme ressemble au présent du subjonctif *fuam*, dérivé, soit de l'ancien imparfait conjonctif de *bhû*, sans *guna* (*bhuâm*), soit de l'ancien aoriste conjonctif *bhuam*. Dans *cam*, *e* remplace la semi-diphthongue Sanscrite *ai*; et cette diphthongue, dans le radical qui nous occupe, représente le *guna a* et la racine *i*, en sorte qu'en la dédoublant, pour ne garder que *i*, on aura pour désinence *iam*. *ias* etc. qui se retrouve dans *cupias* (que tu ailles désirer, que tu désires), correspondant à l'ancien imparfait conjonctif Sanscrit *kupyâs* (que tu te mettes en colère), comme le présent *cupis* répond à *kupyasi*. A l'égard de *moneam*, *moneas*, etc. ce subjonctif suppose les formes Sanscrites *manayâm*, *manayâs* etc. qui constitueraient l'ancien imparfait conjonctif de *manayâmi*, verbe de la 10e classe.

(1) L imparfait ιην, resté dans ιεσαν, appartient à ιημι, et l'imparfait ειν à ειμι. Ces deux formes correspondent, ainsi qu'on l'a vu, à l'imparfait Sanscrit *ayam*, venant de *i*, infléchi selon les règles de la 6 e classe L'optatif ιοιμι ou οιην, dérive également d'ειμι. La forme εἰην se retrouve encore, mais avec esprit rude, à l'aoriste second optatif de ἑημι (envoyer).

Les verbes Sanscrits de la première conjugaison prennent pour désinences, au potentiel, *aiyam, ais*, *ait*, composées de l'*a* caractéristique de cette conjugaison, et de *iyan, is, it* etc. On a vu dans le mémoire qui précède que la terminaison pleine était *yam*, *yas*, *yat* etc. Cela posé, il semble que *yam* soit l'ancien aoriste conjonctif de *i* (aller), temps qui ne prend point le *guna*. En effet, de même que de l'aoriste indicatif *a-bhût*, on tirait le conjonctif *bhûat*, de même l'aoriste théorique *a-it*, formé sur le même modèle, pouvait conduire à *yat*, par la soustraction de l'augment, l'insertion de l'*a* désinentiel et le changement euphonique de *i* en *y* et en *iy*, d'où les formes encore usitées *bhava iyam*, *bhavaiyus*, pour *bhavayam*, *bhavayus* (que j'aille, qu'ils aillent être).

Quant aux formes raccourcies *bhavais, bhavait*, etc. on voit par le potentiel moyen des trois autres conjugaisons que *i* est long à ce temps. (Comparez, par exemple, le moyen *sîthâs*, *sîta* etc., avec l'actif *syâs, syât* etc. *Bhavas, bhavait* etc. sont donc pour *bhavais, bhavait* ect., et ceux-ci pour *bhavayas, bhavayat*, c'est-à-dire que la perte de l'*a* désinentiel a été compensée par l'allongement de l'*i*, phénomène qui n'apparaît point dans *bhavais*, *bhavait*, parce qu'en Sanscrit *a* joint à *i* long ou *à i* bref, se contracte en *ai*. Ainsi, *îmas* par *i* long, abrégé de *yâmas*, signifie *que nous allions*, de même que *imas* par *i* bref, veut dire *nous allons*.

Il semble en effet, d'une part, que les anciens subjonctifs Latins *velim*, *perduim*, etc. aient dans la terminaison *im*, *is* etc., un ancien subjonctif de *i* (aller) ; et d'autre part, qu'on doive attribuer la même origine aux désinences ιμι, etc. de l'optatif Grec; car on ne voit pas de différence marquée entre le Sanscrit *taupais*, *taupait* etc. et le Grec τυπτοις, τυπτοι etc. (que tu ailles, qu'il aille frapper), non plus qu'entre le Grec περθοιμι, περθοις etc. et l'ancien Latin *perduim*, *perduis* etc. (que j'aille, que tu ailles perdre).

Dans les verbes de la quatrième classe, les désinences *ais*, *ait*, etc. précédées du *y* caractéristique de cette classe, deviennent *yais*, *yait*. Ainsi *kupyâmi* fait au potentiel *kupyais*, etc. (que tu ailles te mettre en colère). Cette forme, qui appartient à un temps secondaire, suppose pour forme correspondante le temps principal *kupyaisi*, d'où le Latin *Cupies*, transporté au futur de l'indicatif. Cette transposition d'un mode à un autre n'a rien d'extraordinaire; car, dans l'origine, l'indicatif et le subjonctif se confondaient, surtout au futur. Ainsi, en gothique, *sijau*, *sijais*, *sijai*, etc. signifient tout à-la-fois : *je serai, tu seras, il sera*, et *que je sois, que tu sois, qu'il soit, etc.* (1). Ainsi encore, comme nous l'avons vu dans une précédente annotation, le futur Latin en *ero* et

(1) Voy. conjugat. system. de M. Bopp, pag. 52.

le parfait en *erim* sont identiques, sauf à la première personne du singulier. Maintenant, soit que l'on prenne *kupyaisi, kupyais*, pour des formes entières venant, l'une, de *yaisi*, et l'autre, de *yais*, sans augment, pour *ayais*, soit plutôt qu'on les regarde comme syncopées de *kupyayasi*, *kupyayas*, et dérivant de *yayasi*, *yayas*, on aura dans les deux hypothèses le verbe *i* redoublé; et l'on pourra prétendre que ce redoublement caractérise le futur et le potentiel des verbes Sanscrits de la quatrième classe, ainsi que le futur Latin des verbes de la quatrième conjugaison, et des verbes en *io* de la troisième, d'une manière analogue à la tournure française : *nous allons y aller*, pour *nous irons tout-à-l'heure* (1).

Je ne terminerai pas cette note sans solliciter l'indulgence des philologues pour les erreurs qu'ils ne manqueront pas de découvrir dans mon travail. Je sens moi-même, en le relisant à tête reposée, qu'elles doivent être nombreuses. J'y ai souvent contrevenu à une sage règle de critique posée par M E. Burnouf (2). J'ose espérer pourtant que la licence que je me suis donnée de créer théoriquement des formes grammaticales, pour les expliquer ensuite, trouvera grâce à ses yeux, lorsqu'il considérera que ces formes étaient naturellement amenées par d'autres dont l'existence est incontestable.

(1) Voy Etymolog. Forschung. de M. Pott, p. 35.

(2) Observat. sur la Gramm compar. de M. Bopp, p 30.

ESSAI

SUR

UNE MONNAIE D'OR,

frappée sous les Mérovingiens et portant le nom de l'Eglise de St-Martin aux Jumeaux d'Amiens,

PAR M. RIGOLLOT.

Une des plus belles actions que la charité chrétienne ait inspirée, est sans doute celle de St-Martin, qui, au milieu d'un hiver rigoureux, n'ayant plus rien à donner, partagea le manteau de laine blanche (1) dont il était revêtu, pour en couvrir la nudité d'un pauvre.

Chacun sait que l'Apôtre des Gaules, seulement âgé de dix-sept à dix-huit ans, fit cette bonne

(1) Militis alba chlamis plus est quàm purpura regis. (*Fortunat*).

œuvre, à une porte de la ville d'Amiens, vers l'année 333 ou 337 (1).

Le récit s'en trouve dans Sulpice Sévère, contemporain de St-Martin et son premier biographe : il fut mis en vers par le prêtre Fortunat; Grégoire de Tours qui en parle aussi, ajoute qu'à cette même porte d'Amiens, où le Bienheureux coupa sa chlamyde pour la donner à un mendiant transi de froid, les fidèles édifièrent un oratoire, desservi, de son temps, par des religieuses ayant très-peu de bien et vivant des aumônes des personnes pieuses (2).

Ce n'est qu'en 1073, qu'il est fait une nouvelle mention de cet édifice : alors les religieuses l'avaient abandonné ; l'évêque Guy fit reconstruire à neuf le chœur qui tombait en ruines, et y réunit quelques clercs en congrégation Ce prieuré fut transformé en abbaye en 1145. Dans la première moitié du XIII.e siècle, un des abbés entoura le chœur de chapelles, et, suivant une indication donnée par le Père Daire, un autre abbé aurait encore élevé le chœur en 1330.

L'abbaye fut donnée aux Célestins par Louis XIII

(1) La tradition était à Amiens pour cette dernière date, comme le prouve cette vieille inscription de l'église de St-Martin-aux-Jumeaux.

« Sainct Martin chy divisa son mentel.
« En l'an trois cens, adjoutez trente-sept ».

(2) Greg. Tur. de Mirac. D. Martini, lib 1 in portâ Ambianensi.. Oratorium a fidelibus est ædificatum.

en 1634. Dès 1603, l'église menaçait ruine. On la repara comme on put jusqu'en l'année 1725, où il fallut la démolir, tant son peu de solidité inspirait de craintes.

On conserve à la Bibliothèque de la ville d'Amiens un manuscrit composé à cette époque, à l'occasion de sa démolition, contenant le plan de l'église et un dessin de sa façade. Cette façade, d'un style moderne, paraît être du XVII.e siècle ou au plus de la deuxième moitié du XVIe. On ne sait d'ailleurs rien de positif sur sa construction.

Le chœur bâti, comme nous l'avons vu, au XI.e siècle, était élevé de 60 pieds; il avait plus du double de la hauteur de la nef dont la voûte paraissait n'avoir que 25 pieds d'élévation. Cependant, lorsqu'on procéda à sa démolition, on vit qu'elle était enterrée de 4 à 5 pieds et qu'elle devait avoir anciennement une trentaine de pieds.

Il se pourrait que cette nef basse, remontât jusqu'à la construction primitive de l'église, qu'elle fût peut-être du V.e siècle ou même de la fin du IVe. La circonstance de l'exhaussement du sol autour d'elle, donne quelque poids à cette conjecture, et le chanoine Lamorlière fait pressentir son antiquité, en l'appelant *la basse église de St-Martin, qui en vieillesse surpasse toute autre.*

Sur l'emplacement qu'elle occupait, les Célestins érigèrent une nouvelle église, sur les dessins d'un

architecte Italien, nommé Michel-Ange Caristi. Cet édifice, abandonné à l'époque de la révolution, vient d'être démoli, et dans ce moment même on en fait disparaître les derniers vestiges. Dans les massifs de maçonnerie, dans les fondations, on retrouva plusieurs chapiteaux, provenant de l'ancienne église, qui ont été recueillis par les soins de M. Cheussey, notre collègue, et dessinés par MM. Duthoit, sculpteurs très-distingués de cette ville.

La plupart sont de ce style Lombard, qui précéda chez nous ce qu'on appelle improprement le Gothique, et doivent appartenir aux constructions du XI.e siècle. Ils présentent des ornemens bizarres, des animaux fantastiques et offrant cette variété de dessin qui caractérise les sculptures monumentales de cette époque. D'autres chapiteaux d'un style plus sévère, plus pur, se rapprochant davantage des modèles de l'architecture romaine, pourraient être du IV.e ou du V.e siècle et provenir de la nef.

La manière dont ces pierres ont été taillées, et la destination probable qu'elle indique, ne peut faire supposer qu'elles proviennent de la porte antique contre laquelle l'église de St-Martin aurait été bâtie, porte construite assez probablement sous le règne des Antonins, au II.e siècle de notre ère.

Comme il existait à Amiens une autre église dédiée aussi à St-Martin, elles avaient besoin d'un

surnom qui servit à les distinguer. Celle qui nous occupe est nommée, dans une charte de 1178 : *Ecclesia Sancti Martini in portâ Ambianensi.* Mais dans des titres plus anciens et par la suite, elle est appelée : *Ecclesia seu monasterium Sancti Martini ad Jumellos vel de Jumellis ;* ou plus correctement *de Gemellis vel ad Gemellos:* l'Eglise de St-Martin-aux-Jumeaux.

Les Historiens de la ville d'Amiens ne sont pas d'accord sur l'origine de ce surnom. Le Père Daire et l'auteur du manuscrit composé lors de sa démolition, croient qu'il lui a été donné parce qu'elle se trouvait tout à côté de la collégiale de St-Nicolas, et que ces églises étaient comme deux sœurs jumelles. Il aurait peut-être suffi, pour réfuter cette opinion, de remarquer que le nom de St-Martin-aux-Jumeaux se trouve dans une charte de l'an 1073, et que l'église de St-Nicolas ne fut construite qu'en 1079 ; mais une preuve de l'ancienneté de ce nom, c'est l'existence d'une monnaie d'or frappée sous les rois de la première race, et dont je dois la connaissance à l'amitié dont veut bien m'honorer un savant célèbre à plus d'un titre (1). On voit sur cette pièce, d'un

(1) Cette monnaie est gravée dans les planches de l'ouvrage de M. J. Lelewel, intitulé *la Numismatique du moyen âge,* actuellement sous presse et dont il a bien voulu me communiquer les épreuves. Elle est conservée dans les collections qui appartiennent à la ville de Metz, et c'est un zélé numismate M. de Saulcy qui l'a fait connaître à M. Lelewel

côté, une espèce de coupe et les lettres SCI. MAR; et de l'autre, une croix avec la légende GEMELLOS. Elle se rattache, sans aucun doute, au monument fondé, il y a treize ou quatorze siècles, pour consacrer le lieu où St-Martin exerça sa bienfaisance. C'est ce que n'a pas tardé à reconnaître le numismate habile qui m'en a procuré le dessin. Cette monnaie nous donne donc la certitude que l'église de St-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens était désignée de cette manière antérieurement à la seconde moitié du VIII.e siècle.

M. Duseval (1) pense que la porte contre laquelle cette église fut construite, s'appelait *la Porte-aux-Jumeaux*, parce qu'on y voyait figurés Remus et Romulus, allaités par la louve. Elle se trouvait sur la voie romaine qui conduisait de Reims à Boulogne, et il existe encore dans les murs de la première de ces villes, les restes d'un arc de triomphe donnant sur la même voie et décoré, comme pouvait l'être la porte d'Amiens, des images de Remus et de Romulus.

Cette opinion est probable, mais elle est dépourvue de preuves directes.

Revenons à notre monnaie. A quelle occasion porte-t-elle le nom d'une église d'Amiens? avait-on établi dans les bâtimens qui en dépendaient un atelier monétaire? servirent-ils à loger quelqu'un des

(1) Histoire de la ville d'Amiens.

rois Mérovingiens? est-ce seulement pour honorer St-Martin, dont le culte était alors si répandu qu'on grava sur la monnaie le nom d'un des nombreux édifices qui lui furent dédiés?

Le nom de St-Martin se trouve encore sur les monnaies des mêmes siècles, frappées à Tours et à *Bannaciacum* (Bagnols près de Mende, Lozère); ces dernières probablement sous le règne de Charibert, puisqu'on y voit le calice, commun sur les sols d'or qui lui sont attribués. Il n'est pas d'ailleurs le seul Bienheureux qui ait eu ce privilège du temps des Mérovingiens; ainsi le nom de St-Filibert se lit sur des pièces faites à *Gemedicum* (Jumiège) (1); celui de St-Denis sur des monnaies d'Arles et de Catolacum près Paris (2) etc.

Il est du reste certain que, sous la première race, on frappait monnaie à Amiens; on en connaît plusieurs de différens coins (3); et comme le type très-varié de ces pièces paraît avoir été abandonné en quelque sorte au caprice des monétaires, il n'est pas étonnant qu'on ait gravé sur l'une d'elles le nom d'une église alors sans doute en grande vénération et le symbole populaire de St-Martin.

(1) La pièce de l'abbé de Jumiège a été l'objet d'une dissertation encore inédite de M. Cartier d'Amboise.

(2) Ces monnaies se trouvent dans les planches de M. Lelewel.

(3) L'une d'elles est dessinée à la suite d'une *Notice sur une feuille de diptyque d'ivoire, représentant le baptême de Clovis*, 1832.

Il reste en effet à expliquer ce que signifie l'espèce de coupe représentée sur cette monnaie. D'abord il ne faut pas la prendre pour un calice ; ceux-ci avaient une toute autre forme, bien connue des numismates, et elle paraît plutôt n'être qu'une tasse, un vase à boire.

Les fêtes de St-Martin ont été long-temps pour nos ancêtres une occasion de débauche (1). Le 11 novembre (2) répondait aux anciennes fêtes de Bacchus, et St-Martin étant en quelque sorte le successeur du dieu des vendanges, il est naturel qu'une coupe ait été son emblême. On voudra bien excuser, j'espère, les longs détails dans lesquels je suis obligé d'entrer pour prouver ce que je viens d'avancer.

Quoiqu'il soit vrai que dans la vie de ce Saint, telle qu'elle a été rapportée par Sulpice Sévère, rien n'indique la possibilité d'une comparaison entre lui et le fils de Semélé, on trouvera cependant les élémens de ce rapprochement dans les écrits de St-Grégoire, qui, comme St-Martin, fut évêque de Tours et mourut seulement deux siècles après lui, en 595.

Grégoire de Tours s'est complu à raconter les

(1) Il faut consulter dans le tom. IX de la collection de pièces relatives à l'hist. de France, une intéressante dissertation de M. C. Leber, sur l'origine des réjouissances de la St-Martin. Ce que nous allons dire sur ce sujet peut en être regardé comme un supplément.

(2) Une foire pour les vins se tenait à Amiens, chaque année, le jour de la St-Martin.

miracles du célèbre Patron de son église ; il les intercale dans son Histoire des Français, dans ses Traités de la gloire des Martyrs et des Confesseurs et de plus il en remplit exclusivement quatre livres entiers.

La majeure partie de ces miracles consistent en guérisons plus ou moins merveilleuses ; mais quelques-uns sont tout-à-fait pareils à ceux que Pausanias a recueillis dans son voyage en Grèce. Ce dernier, en allant de Pylos à Cyparisse, trouve près de la première de ces villes, non loin de la mer, une fontaine que Bacchus fit sortir en frappant la terre de son thyrse. (Liv. IV.)

On voit dans Grégoire de Tours ( ) que St-Martin, voulant récompenser une femme qui avait abreuvé son âne (sa monture ordinaire) (1) avec de l'eau qu'elle était obligée de puiser à une source éloignée de son village, fit jaillir une fontaine du lieu même où il se trouvait.

Mais on sait bien que l'eau n'était pas la liqueur favorite du dieu des vendanges. Grégoire de Tours (de glorià Confessor.) parle de miracles faits avec les raisins d'une vigne que St-Martin avait plantée ; ailleurs (lib. IV. cap. VII de mirac. d. Martini) il fait mention d'une grande treille formant une allée couverte qui s'étendait jusqu'à la porte d'une de ses églises en Galice, et dont les raisins lui étaient

(1) Circonstance confirmée par Sulpice Sévère.

consacrés. Dans un autre endroit (lib. II. cap. XVI de mirac. dom. Martini.) est raconté un miracle appelé mémorable : un pauvre marinier des bords de la Loire, n'ayant rien pour boire le jour de l'Epiphanie, pria St-Martin de lui envoyer du vin pour la fête. Le Saint lui fit pêcher un gros poisson avec lequel il acheta un muids de vin et put s'enivrer comme les autres.

Mais les plus beaux miracles sont les suivans (de glori. Mart. cap. 35) : Un moine de Saint-Julien de Tours, joyeux de ce que le jour de la solennité (la translation de quelques reliques de St-Julien de l'église de St-Martin) approchait, était toujours prompt à inviter à prendre du vin tous ceux qui venaient à l'église, afin que chacun eût le courage et la force de passer la nuit à chanter des hymnes et des cantiques; il en versa donc généreusement, et après les messes, il offrit encore à boire. Etant retourné au cellier, il trouva que le tonneau qu'il avait laissé à moitié vide, était tellement plein, que le vin débordait par le haut et formait un ruisseau qui coulait jusqu'à la porte. Le clerc, plein d'admiration, mit un vase par dessous qu'il remporta plein plusieurs fois; mais quoiqu'on en eût beaucoup tiré, il n'en manqua pas une seule goutte, et le tonneau demeura toujours rempli jusqu'au lendemain, au grand étonnement de tous ceux qui le virent. Grégoire de Tours commente

ce prodige qu'il ne peut assez exalter, d'abord à cause de l'excellente qualité du vin, et parce que la saison était encore trop peu avancée pour que le raisin fût en maturité.

Cette dernière circonstance se rencontrait, suivant Pausanias, dans une fête de Bacchus qui se célébrait, au commencement du printemps, sur le mont Larysius, en Laconie, et pendant laquelle il se trouvait toujours une grappe de raisin mur. (Lib. III.)

Grégoire de Tours raconte encore (Hist. lib. v. cap. 21) comment une seule goutte d'eau bénite, recueillie sur le tombeau de St-Martin, a rempli de vin à plusieurs fois un vase qui en contenait déjà quelque peu.

Pausanias n'est pas en reste sur ces merveilles; il nous apprend que le jour d'une fête de Bacchus, appelée *Thyia*, et célébrée en Elide, le dieu venait en personne, chaque année, exécuter un prodige non moins grand. Les prêtres apportaient trois vases vides dans sa chapelle et les y laissaient en présence de tous ceux qui y étaient, Eléens ou autres; ils fermaient ensuite les portes du temple et mettaient leur sceau sur la serrure. Permission était donnée à chacun d'y mettre le sien. On revenait le lendemain, on reconnaissait les cachets et les trois vases se trouvaient pleins de vin. Plusieurs Eléens, très-dignes de foi, et même des étrangers,

ont assuré à Pausanias en avoir été témoins ; pour lui il ne se trouvait pas en Elide au temps de cette fête. Il ajoute que les habitans d'Andros, île de la mer Egée prétendaient aussi que chez eux, pendant les fêtes de Bacchus, le vin coulait de lui-même dans son temple. Suivant Pline (Liv. II. chap 103) cela arrivait tous les ans aux nones de janvier ; alors, au dire du consul Mutianus, les flots d'une source, voisine du temple de Bacchus, avaient le goût du vin. Philostrate en fait aussi mention. (Lib. I. cap. 25.)

Voilà des miracles qui ont lieu chaque année, publiquement et entourés de précautions qui doivent les rendre authentiques. On peut les comparer, sans désavantage, à ceux que rapporte Grégoire de Tours ; mais le voyageur l'emporte par un autre côté sur le pieux évêque, c'est que, malgré tout ce qu'on lui en raconte, il n'y croit pas. Si, sur la foi des Grecs, nous croyons ces merveilles, dit-il, il ne resterait plus qu'à croire aux contes que les Ethiopiens font de la table du soleil. (Lib. VI.)

Dans quelques contrées de l'Allemagne, les enfans mettaient des vases pleins d'eau en certaines places, la veille au soir de la fête de St-Martin, et s'imaginaient le lendemain qu'elle s'était convertie en vin, car on avait fait ce changement pendant leur sommeil. (Drechlers, *de larvis natalitiis*, 1683.) L'auteur qui nous rapporte cette coutume, la regarde

comme la suite de ce qui avait lieu le jour de l'Épiphanie, cru l'anniversaire des nôces de Cana : il dit que le peuple en Allemagne croyait bonnement de son temps (à la fin du XVII.e siècle) qu'à minuit le jour de Noël, l'eau se change en vin, indifféremment en tous lieux ; d'autres ont cru que quand J. C. vint au monde, toutes les fontaines acquirent le goût du vin ; d'où vient qu'on appela la nuit de Noël la Nuit du vin, *Weinnacht*. Effectivement on trouve, dans un passage d'un Père de l'église, de St-Epiphane, que le miracle des nôces de Cana se renouvelle, tous les ans en plusieurs lieux, pour la conviction des incrédules ; qu'il y a une fontaine, dans la Carie, dont il a bu, qui se change en vin à la même heure que J. C. adressa au maître d'hôtel ces paroles : *Versez-en ;* qu'une autre fontaine d'Arabie, dont les compagnons de St-Epiphane ont bu, éprouve le même changement, et que plusieurs affirment la même chose des eaux du Nil.

Mais en voilà bien assez sur les miracles.

Jadis, les fêtes des Saints commençaient la veille au soir ; la nuit qui précédait celle de St-Martin, se passait à boire. On lit dans le glossaire du Père Carpentier (1), que le roi Jean donnait chaque année à ses chapelains un baril du meilleur vin pour passer ainsi la nuit de la St-Martin.

(1) V.° Barille.

Ces veillées bachiques, *Pervigilia*, (1) qui s'appelaient *Martinalia*, entraînaient tant d'abus que, du vivant même de Grégoire de Tours, vers la fin du VI.e siècle, elles furent prohibées par le Concile diocésain d'Auxerre qui défend aussi d'observer d'autres pratiques superstitieuses ou impies, restes du paganisme.

Le célèbre Napolitain, Jean-Jovien Pontanus, qui vivait dans le XV.e siècle, nous a laissé, dans ses dialogues intitulés *Charon*, les détails suivans sur ce qui se pratiquait à la St-Martin (2).

Les Français, les Espagnols, les Allemands, les Italiens regarderaient, dit-il, comme une chose honteuse de ne pas s'enivrer pendant la fête de St-Martin. Aucun jour n'est comparable à celui-là pour les ivrogneries et les excès qui s'y commettent. Dans une certaine ville d'Allemagne, dès que commence le jour de St-Martin, les habitans portent la statue du Saint dans les rues et les places publiques ; si le temps est beau et serain, c'est à qui arrosera le Saint du meilleur vin ; toutes les rues sont pleines de verres ; chacun, la bouteille à la main, accompagne son image qui, trempée de vin, est promenée dans les carrefours et les églises. Si au

(1) Un jeûne, indiqué dans le concile de Macon, en 581 et dont parle Grégoire de Tours, commençait le jour de la déposition (de la sépulture) de St-Martin, le 11 novembre et durait jusqu'à Noël. La veille de cette espèce de carême, il était naturel de se livrer aux plaisirs de la table de même que les jours gras précèdent le carême actuel.

(2) Pontani opera omnia soluta oratione composita.

contraire le temps est pluvieux, rien n'est plus maltraité que St-Martin, on le couvre de boue et on le traîne dans les ruisseaux et les égouts.

Suivant le témoignage d'un auteur du XVI.e siècle (1), quelque chose de tout pareil se pratiquait de son temps, dans la Franconie, à une autre époque de l'année, le jour de la fête de St-Urbain Les vignerons établissaient sur la place publique une table couverte de nappes, de feuillages et d'herbes odoriférantes; ils y plaçaient une petite image du Saint-Pontife. S'il faisait beau temps, ils lui adressaient toutes sortes d'hommages, l'arrosaient de vin et l'entouraient en buvant; si, au contraire, le temps était pluvieux, ils l'outrageaient, le jetaient dans la boue et l'inondaient d'eau. Ils croyaient que le temps qu'il fait ce jour, dans la saison où la vigne est en fleur, sera un présage de leur récolte bonne ou mauvaise (2).

Notre Collègue M. Obry m'a appris qu'une coutume, à peu-près semblable, existait naguère à Cérizi-Gailly, dans le canton de Bray. Le 3 avril,

(1) Johannis Bohemi. Omnium gentium mores. Pag. 218. Lugduni 1536.

(2) Il y a une histoire d'un évêque d'Auxerre qui, pour empêcher les saints Georges, Marc, Vital, Eutrope et autres appelés avec raison gresleurs, géleurs et gasteurs de Bourgeon, père ayeul de Bacchus, de continuer de nuire à la vendange, avait formé le projet de transporter leurs fêtes au milieu de l'hiver, pensant qu'alors ils pourraient tout à leur aise et sans danger pour la vigne, se livrer à leur mauvaise humeur. (Pantagruel, livre 3, chap 33).

jour de St-Georges, patron de ce village, le clergé portait en procession, au haut d'un bâton, la statue équestre du Saint, et les gens du pays chantaient ses louanges ou l'injuriaient, suivant que les gelées d'avril avaient ou non épargné les bourgeons de la vigne et des arbres fruitiers (1). En d'autres endroits de France, on jetait les images de Saints ou leurs reliques à la rivière, lorsque la pluie durait plus qu'il ne fallait, ou lorsque les vignes gelaient. Un certain Saint appelé Sérénie, y était surtout exposé. Cette pratique impie avait lieu à Villeneuve-St-Georges près Paris (2) Le savant abbé Lebœuf nous apprend qu'il en était de même à la Roche-Guyon-sur Seine, à Verrière près Ste-Menehould; ailleurs, à Cahors et à Rodez, on maltraitait de toutes manières les croix, les images de la Vierge et des Saints, on les traînait dans les orties, dans les épines, dans la boue; on les frappait injurieusement, lorsque le temps était mauvais (3).

Dans la Navarre, lorsque la sécheresse durait

(1) Ces processions ainsi que celles de St-Marc, remplaçaient celles que les Romains faisaient à la même époque, en l'honneur du Dieu Rubigo

(2) Voyez l'apologie pour Hérodote, par Henri Estienne, chap. 39.

(3) Voyez l'Explication d'un usage singulier, d'après un article d'anciens statuts synodaux du XIII.e siècle, par l'abbé Lebœuf Mercure de 1755. Voy. aussi le Glossaire de Carpentier aux mots *altare et reliquiæ* et le Recueil des histori. de France, tom. XI, pag. 484, in-fol

trop long-temps, le clergé et les magistrats suivis du peuple, portaient l'image de St-Pierre au bord d'une rivière, et on menaçait le Saint de le jeter à l'eau, s'il tardait à faire pleuvoir : ce moyen réussissait, dit-on, le plus souvent (1).

Et de nos jours, en 1793, ne vit-on pas les Napolitains, à l'occasion des victoires des Français, faire condamner St-Janvier par une espèce de procédure juridique, et le traiter de même, en novembre 1804, pendant une éruption du Vésuve (2).

En cela les Chrétiens ne firent qu'imiter ce qui s'était pratiqué en d'autres temps. Les anciens injuriaient aussi les autels ou les images des dieux, lorsqu'ils demandaient la réparation de quelque malheur. C'est ce qui s'appelait *incusare deos*. Ainsi on vit le peuple de Rome, après la mort de Germanicus, traîner dans les rues les simulacres sacrés, et leur prodiguer les insultes et les coups dont il eût voulu frapper Tibère ; on le vit également, après le meurtre de Caligula, punissant les dieux d'avoir fait régner un tel monstre ; Auguste, après une tempête qui lui fit perdre sa flotte, défendit de porter la statue de Neptune aux jeux du cirque. Les Grecs avaient pu servir de modèles aux Romains ; on voit dans Théocrite (Idylle VII) que

(1) Voyez le Traité des superstitions de Martin d'Arlès, imprimé en 1560 et les Essais historiques sur Paris, par de Ste-Foix

(2) Benjamin Constant. De la religion, etc. Tom. 1, pag. 265.

les Arcadiens frappaient la statue de Pan, ou la jettait dans les orties, lorsque la chasse était mauvaise.

Mais nous voilà bien loin de St-Martin; il faut y revenir. Ses fêtes, nous l'avons déjà dit, étaient une occasion de réjouissances de toute espèce (1); en France, les mascarades commençaient à la St-Martin d'hiver, ainsi que le témoigne le 52.e *arrest d'amour*, de Gilles d'Aurigny, *avec les ordonnances sur le fait des masques*. Dans les vieux almanachs, ce jour était noté d'une marque joyeuse : *Plie le coude*, était-il écrit à la vigile de St-Martin; de même qu'il y avait *Bon battre sa femme* à la vigile des Rois (2). On appelait *martiner* faire la débauche (3) : *pourquoi un chascun de l'armée commença à martiner, choppiner et trinquer de mesme*, dit le curé de Meudon. L'ivresse était appelée le mal de St-

(1) Elles engagèrent au XVII.e siècle le pape Urbain VIII, à vouloir supprimer entièrement la fête de St-Martin; suivant Baillet, ce pontife ne manquait pas de bonnes raisons pour cela, l'une des principales était sans doute, dit-il, la débauche de la veille et du jour de cette fête, dont la sainteté a été déshonorée par des profanations et des déréglemens honteux auxquels l'autorité de l'église n'a pu remédier qu'avec beaucoup de travail et de patience et dont elle n'a pas encore parfaitement guéri le petit peuple (Vie des Saints).

(2) On trouve l'explication de ce dicton, dans la 4.e Série de Guillaume Bouchet.

(3) *Comme il se pratique en France, à la St-Martin*, ajoute Le Duchat, dans sa note sur cette expression de Rabelais. Chap 28, livre 2 du Pantagruel.

Martin (1) ; mais aussi c'est à ce Saint qu'on avait recours pour la dissiper.

L'âne, cet animal célèbre dans les bacchanales, que nous avons vu être la monture habituelle de St-Martin, se retrouve encore jouer un rôle dans certaines Kermesses, sous l'invocation de notre Saint. Ainsi à Floyon, département du Nord, le 4.e jour de fêtes qui offrent un mélange singulier du sacré et du profane, où des ménestriers jouent des contredanses et des walses pendant toute la durée de la messe, où de longues processions précèdent de longs repas et des danses animées, un âne, orné de rubans rouges, sert à promener par le village, escortés par la musique, montés à rebours et tenant la queue en guise de bride, les étrangers qui se refusent de payer les rafraîchissemens auxquels ils sont taxés dans une sorte d'enchère faite par les officiers de la jeunesse (2).

En Italie, au xv.e siècle, c'était la coutume de créer un roi du festin dans les fêtes de St-Martin, au moyen d'une fève placée dans un gâteau, ce qui chez nous a lieu le jour des Rois (3).

A Wurzbourg en Franconie, et dans les villes

(1) De Rocquefort, Glossaire de la langue Romane.

(2) Voyez Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes, par Madame Clément Hémery. Valenciennes 1829.

(3) Annotationes in dialogos Pontani ex Charonte. Pag. 5688, tom. IV. Basileæ 1556, in-8.°

voisines, au XVI.e siècle, il n'était personne, quelque fût sa pauvreté ou son avarice, qui manquât de se régaler de quelque bon morceau réservé pour la fête de St-Martin, et surtout de boire abondamment. C'est à cette époque qu'on dégustait le vin nouveau; on en distribuait à tous venans et on en donnait surtout aux pauvres. En forme de spectacle public, on enfermait dans une enceinte des sangliers furieux; on les excitait à se battre et à se déchirer entre eux; et lorsqu'ils s'étaient mis hors de combat, on en partageait les morceaux, partie au peuple, partie aux magistrats. On sait que le porc, ou sanglier était une des victimes qu'on se plaisait à immoler dans les bacchanales des anciens (1).

On lit aussi dans l'*Alphabet de l'Auteur françois*, attribué à Rabelais, et qui se trouve à la suite de ses œuvres, que la veille de la St-Martin, on donnait à boire à tous les allans et venans, à qui en voulait, comme à la fête de Bacchus, qu'on appelait πιθοιγια, et qui se célébrait à la saison qu'il fallait relier les tonneaux, par où on voit, y est-il dit, que la St-Martin à succédé aux *Pithœgies* (2) des Athéniens.

On trouve le même rapprochement dans les notes ajoutées au XVI.e siècle, aux dialogues de Pontanus:

(1) Johann. Bohemi. Omnium gentium mores. Pag. 220. 1556.

(2) Les Pithœgies se célébraient le 11 du mois anthestérion; on mettait ce jour là le vin nouveau en perce, et on le goûtait, on ne pouvait dans cette fête refuser du vin à personne, pas même aux esclaves.

les fêtes de St-Martin sont aujourd'hui, disent-elles, ce qu'étaient chez les Romains les *Liberalia* (1), et chez les Grecs les *Dionysiaques* (2).

Les *Martinalia* répondaient surtout aux fêtes de Bacchus appelées *Anthesteries*, chez les Athéniens, et qui avaient lieu dans le mois de novembre. Dans ces fêtes, on portait en chantant la statue du dieu autour des vignes, on faisait des processions, on jouait des comédies, des parades ; les esclaves, comme aux Saturnales, avaient toute liberté de boire et de se réjouir ; ils étaient, dit-on, servis à table par leurs maîtres ou au moins mangeaient avec eux.

On sait cependant qu'il y a de l'incertitude sur l'ordre que gardaient entre eux les mois Athéniens, qui étaient lunaires et flottans, et sur leur correspondance avec les nôtres. Théodore Gaza, Pfeiffer, John Potter, Lefevre de Villebrune, D. Lobineau, s'accordent à faire répondre le mois *Anthesterion* à novembre. Suivant eux, il était précédé du mois *Pyanepsion*, pendant lequel on célébrait, à l'époque de la vendange, d'autres fêtes de Bacchus appelées *Oschophories*.

Suivant d'autres auteurs plus récens, Freret (3),

(1) Les Libéralia des Romains étaient fixées aux 10 et 21 novembre.

(2) Annotationes in dialogos Pontani, etc.

(3) Anthesterion tombait la 2.e lune après le solstice d'hiver. (Acad. inscrip. tom. 38, in-12), et la fête avait lieu le 12 du mois.

Corsini (1), l'abbé Barthélemy (Dissert. sur le marbre de Choiseul. Mém. de l'Acad. des Inscriptions. T. 48—1808), et M. Rolle (Recherches sur le culte de Bacchus. T. 3—1824). *Anthesterion* était placé au commencement du printemps, en février et mars ; en janvier et février, suivant M. Parisot (2); et par suite les *Martinalia* ne se rapporteraient plus aux Anthesteries, mais aux grandes Dionysiaques qui se célébraient en automne, du 8 au 18 du mois *Posideon*, lequel correspondait à nos mois d'octobre et de novembre. C'étaient les plus grandes solennités de l'Attique ; on s'y livrait à des divertissemens de toute espèce ; les représentations théâtrales en faisaient partie.

Nous avons vu, qu'aux fêtes de St-Martin, en Italie, on plaçait une fève dans les gâteaux. On doit rappeler à ce sujet que, la veille ou le jour des *Oscophories*, on faisait à Athènes la fête des fèves, ou *Pyanepsies* (3) ; qu'une des épithètes de Bacchus était Κυαμίτης, *Cyamites*, par laquelle on entend Bacchus, dieu de la fève, soit parce que ce dieu voulait qu'on reconnût un *roi des festins*, auquel appartenait la fève, ou bien parce que dans les grands repas, on faisait griller des fèves, car

(1) Fast. Attiq.

(2) Mythologie de la Biogr. Univers. Art. Cérès.

(3) Suivant Court de Gebelin, les Oschophories et Pyanepsies répondaient au 7 ou 8 novembre.

elles excitent à boire, remarque un scholiaste de Théocrite (1).

A Athènes, sur le bord de la route sacrée, il y avait un temple nommé le Temple du Cyamite ; suivant d'autres interprètes, Bacchus y était adoré sous cette dénomination, soit parce qu'il était l'inventeur de la culture des fèves, soit parce qu'elles étaient un emblême des organes reproducteurs des deux sexes, une sorte *de lingam* (2).

De même que Bacchus, St-Martin avait la réputation d'être très-beau, témoin ce vers d'un poëte Arthésien du XIII.e siècle (3) :

De Biauté semble St-Martin.

St-Martin est dans les campagnes comme un de ces héros fabuleux dont le nom se rattache à tout ce qui a une apparence extraordinaire. Les grés énormes, les grandes pierres qui sont un reste du culte Druidique, sont regardés actuellement encore dans le département du Nord, par les villageois, comme des monumens du passage de St-Martin et lui ayant servi à se reposer dans l'un de ses voyages ; aussi les nomme-t-on *Pierres Martines*. Deux pierres de ce genre se trouvent auprès de Solre-le-Château ;

(1) Voy. J.-B. Gail. Recherches sur la nature du culte de Bacchus en Grèce. 1821. Pag. 505.

(2) Voyez sur ces explications Rolle. Recherches sur le culte de Bacchus. 1824. Tom. 1er, pag. 25 et 308.

(3) 550.e vers du Congié de Bande Fastoul d'Aras.

un très-grand arbre *était un arbre de St-Martin;* le curé de Meudon fait prendre à Gargantua (Liv. I. chap. 36), pour lui servir de bourdon et de lance, *un hault et grand arbre, lequel communément on nommoyt l'Arbre de St-Martin.*

On portait un tel honneur à ce Saint, que des titres, employés pour Dieu seul, lui furent donnés premièrement avant de devenir d'un usage général (1).

Enfin, on remarque que le nombre des églises érigées dans les Gaules, sous l'invocation de St-Martin, est immense; qu'elles datent, la plûpart, des premiers siècles de l'établissement du Christianisme, et qu'elles ont probablement pris la place des temples de Bacchus que le Saint contribua à renverser. On a aussi reconnu que beaucoup d'entre elles sont de ce genre d'architecture appelée Romane, qui a précédé le style Gothique, ce qui dénote leur antiquité. En France seulement, outre le grand nombre de paroisses et d'églises placées sous l'invocation de St-Martin, il y a deux cent quatre-vingts bourgs ou villages qui portent son nom.

St-Martin n'est cependant pas le seul qui tienne dans le calendrier la place occupée jadis par les fêtes de Bacchus; on a remarqué avant nous que

(1) Dict. de Borel, à la suite de celui de Ménage. V.o Domnus.

le 3 octobre se trouve un St-Denis (*Dionysius*), dit l'Aréopagite.

Que le sept du même mois, on indique la fête de St-Bacchus ou Bacque, et le 8 celle de St-Demetrius, qui répondait aux Dionysiaques urbaines ou Demetriades, Demetrius étant un surnom de Bacchus, comme fils de Cérès, la Demeter des Grecs.

Le 9 octobre, le calendrier payen indiquait *Festum Dionysii Eleutherii Rusticum,* c'est-à-dire, petites Dionysiaques, ou Dionysiaque des champs en honneur de Bacchus, libérateur, qui donne la liberté. Le martyrologe Romain indique pour ce jour *Festum SS* (*Sanctorum*) *Dionysii, Eleutheri et Rustici.*

On sait qu'au mois de décembre, on célébrait autrefois des Dionysies. On trouve au 6 décembre une Sainte-Dionysia ou Denise (1). On donnait à Bacchus le surnom de Soter, Salvator. C'est à cette fête qu'on rapporte celle de Sainte-Sotère, le 10 février.

Nous ferons observer que ces Saintes Denise et Sotère, que St-Rustique et St-Eleuthère ont été passés sous silence par les savans Bénédictins qui, dans l'Art de vérifier les dates, ont donné une

(1) Les auteurs qui placent le mois de posidéon en décembre, y signalent les petites Dionysies (Court de Gebelin).

liste des Saints, et cependant ils avaient admis dans leur catalogue Sainte-Sophie, mère des Saintes Foi, Espérance et Charité, quoiqu'il soit connu de tout le monde que les Grecs de Constantinople, en élevant un temple à Sainte-Sophie, n'avaient pensé qu'à la Sagesse Divine.

On a encore regardé la fête de St-Hilaire de Poitiers, qui tombe le 13 ou 14 janvier, et en l'honneur duquel on buvait de l'eau et du vin sur le bord d'une fontaine, à Croustelle près Poitiers, comme remplaçant celle de Bacchus Hilaris, ou inspirant la joie, et il y a jusqu'à St-Giles, *Œgidius*, composé de Αιγος, ειδος ou à mine de chèvre, qui, dit-on, a rapport à Bacchus, représenté vêtu de la nébride (1), et auquel on immolait une chèvre. Mais de tout cela il est permis, sans doute, d'en rabattre.

Nous voilà encore bien loin de la médaille que nous cherchons à expliquer. D'après ce que nous venons d'exposer, il ne paraîtra plus, j'espère, étonnant qu'au 6.e ou 7.e siècle, à une époque où le souvenir des fêtes de Bacchus était encore si puissant, dans un temps où, par une condescendence plus éclairée qu'on ne pense, le clergé cherchait à donner le change aux nouveaux convertis,

(1) La nébride est, comme on sait, une peau de faon et St-Gilles est représenté avec une biche sur ses images.

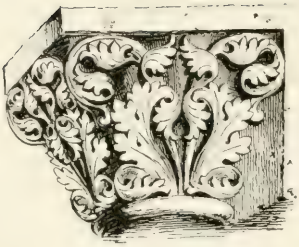

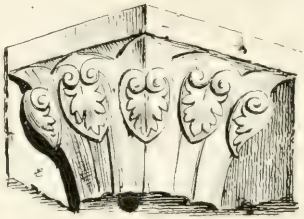

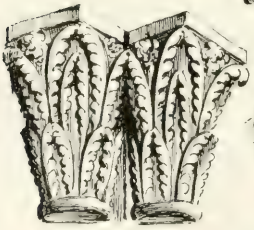

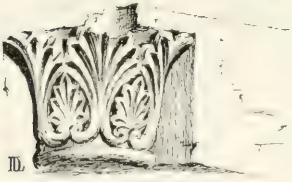

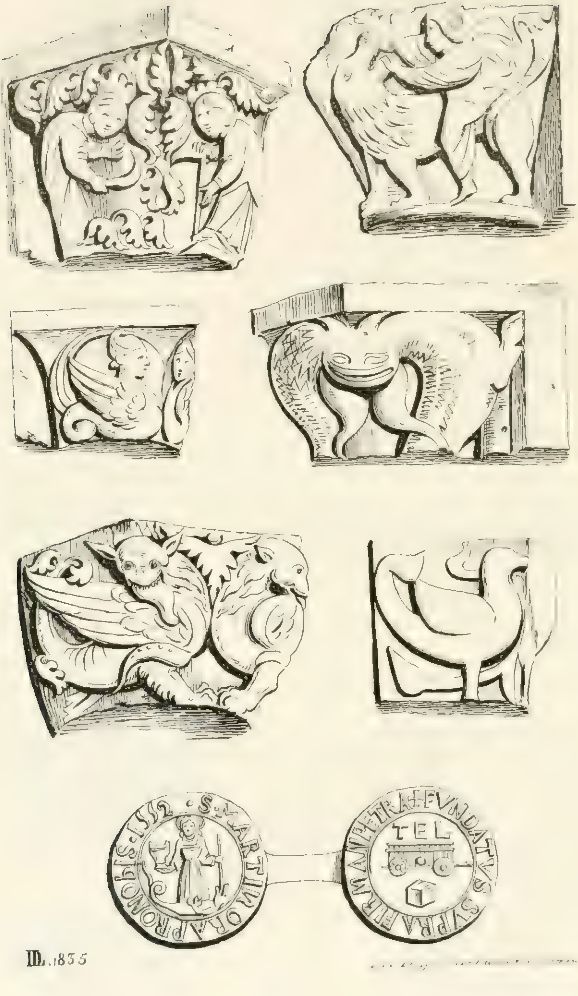
S·MARTINI ORA PRO NOBIS·1552·
FVNDATVS SVPRA FIRMAM PETRAE
TEL

D. 1835

en substituant ses Saints aux dieux du paganisme (1), et fermait les yeux sur des abus que favorisait l'ignorance et la grossièreté des mœurs, on ait trouvé tout simple de donner un vase à boire pour symbole à St-Martin; et ce qui prouve que rien ne choquait en cela les idées adoptées pendant une longue suite d'années, c'est l'existence d'une pièce de plomb, frappée à Amiens en 1552, sur laquelle St-Martin est représenté tenant d'une main un vase à boire, et de l'autre enfonçant une lance dans la gueule d'un dragon à longue queue, qu'il foule aux pieds. On a voulu par-là exprimer sa victoire sur les divinités payennes. (2)

(1) La plupart des fêtes des chrétiens correspondent à des jours fériés chez les anciens, telles sont les fêtes de Noël, de l'Annonciation, de Pâques, de St-Marc, etc., coïncidence avouée par les auteurs ecclésiastiques.

(2) Cette pièce est décrite dans un volume encore inédit, ayant pour titre, *Monnaies inconnues des Evêques des Innocens.* 1833.

LISTE

DES

Travaux de l'Académie,

Depuis l'année 1830 jusqu'en 1835.

1830.

15 mars. Discours de M. Hanocq, président, sur l'étendue de la perte que vient de faire l'Académie par la mort de M. Limonas, secrétaire perpétuel.

Discours de M. Natalis Delamorlière, sur la nécessité de publier les travaux de l'Académie.

Mémoire de M Obry, sur l'étude comparative des langues.

16 avril. Rapport de M. Léonor Jourdain, sur le mémoire de M. Obry.

Traduction d'un morceau de lord Byron, sur la solitude, par M. Léonor Jourdain.

30 avril. Rapport de M. Rigollot, sur un mémoire de M. Leglay de Cambray, relatif à l'em-

placement du champ de bataille où César défit les Nerviens.

Autre rapport, par le même, sur un ouvrage de M. Raymond, concernant les antiquités de la Normandie.

Rapport de M. Creton, sur la proposition de diviser l'Académie en classes ou sections.

15 mai. Rapport de M. Natalis Delamorlière, sur les mémoires de l'Académie Royale de Metz.

15 juin. Traduction du discours de Cicéron pour Marcellus, par M. Léonor Jourdain.

30 juin. Mémoire sur l'origine des signes caractéristiques des cas dans les déclinaisons Sanscrites, Grecques et Latines, par M. Obry.

15 août. Rapport de M. Léonor Jourdain, sur le premier volume de poésies de M. Boucher de Perthes.

Mémoire de MM. Pauquy et Garnier, sur les Erysiphes.

Nouvelle méthode chimique par M. Pauquy.

Lecture des pièces mentionnées ci-dessous, dans la séance publique du 19 décembre.

2 décembre. Rapport de M. Anselin, sur les pièces de vers envoyées au concours.

Discours sur l'importance du commerce, relativement à la civilisation, depuis la découverte de l'Amérique, par M. Vincent.

Rapport de M. Vincent, sur la notice historique et descriptive de la Cathédrale, par M. Dusevel.

19 décembre. Discours d'ouverture de la séance publique,

par M. Machart, directeur, sur la cause du retard de cette solennité, par les évènemens politiques.

Trois notices nécrologiques, par M. Natalis Delamorlière, secrétaire perpétuel, sur MM. Desprez, D. M. Petit, ancien procureur-général, Limonas, conseiller honoraire à la Cour Royale d'Amiens, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Fragment d'un traité élémentaire sur l'état social, ayant pour objet la charité considérée dans son principe et dans ses effets, l'inégalité des conditions, la pauvreté et la mendicité par M. Creton.

De l'influence de la révolution de juillet, sur la condition des femmes, par M. Vivien.

Rapport de M. Pauquy, sur un mémoire traitant de l'histoire naturelle du département.

1831.

17 février. Rapport de M. Anselin, sur les pièces envoyées au concours pour le prix de poésie.

Rapport de M. Vivien, sur la question de savoir, s'il sera délivré des jetons.

15 mars. Mémoire, sur l'emploi du verbe substantif dans les conjugaisons Sanscrites, Grecques et Latines, par M. Obry.

30 mars. Rapport de M. Natalis Delamorlière, sur une nouvelle industrie de M. Charles Carette, dont l'objet est de remplacer le crin par les filamens d'une plante qu'il nomme crin végétal, sur les cordes élastiques en coton

et en chanvre, et des échantillons de cordages et cables, à l'usage de la marine, par le même.

Rapport de M. Routier, sur un mémoire de M. Deneux, sur les tumeurs sanguines et particulièrement sur le thrombus.

15 avril. Le voyageur, poème allégorique, par M. Marotte.

Rapport de M. Caresme, sur les procédés nouveaux de M. Carette, dans l'art du cordier.

30 avril. Délibération et correspondance avec M. le Préfet, relativement à une demande de fonds de M. César Roussel, pour faire des fouilles dans le Département, pour la recherche des antiquités du pays.

Rapport de M. Obry, sur un nouveau projet de réglement.

16 mai. Mémoire de M. Riquier, sur le code de commerce et principalement sur le troisième livre, concernant les faillites.

Discours au Roi de M. Creton, président de l'Académie.

15 juin. Imitation en vers de l'épître d'Ovide à son portier, par M. Léonor Jourdain.

Autre imitation, par le même, de la 11.me ode d'Anacréon, *l'amour piqué par une abeille.*

16 juin. Mémoire sur les moyens usités en Picardie, pour détruire les joncs et autres végétaux nuisibles, dans les étangs, par M. Natalis Delamorlière.

Rapport de M. Rigollot, concernant le programme des principales recherches à faire sur l'histoire des antiquités du Département du Nord, par M. Leglay.

Un poème intitulé le Soldat Voyageur, par M. Natalis Delamorlière.

Traduction de deux Odes d'Horace, fondues en une seule pièce de vers, par M. Léonor Jourdain.

30 juin. Flore du département de la Somme, par M. Pauquy.

Rapport de M. Obry, sur les travaux de la société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de St-Quentin.

Une fable intitulée le philosophe et le mannequin, par M. Marotte.

Traduction en vers de l'Ode d'Horace à Licinius Murena, d'une autre à Boranine, par M. Lacoste, préfet de la Somme.

La Grande Chartreuse, poème par le même.

30 juillet. Rapport de M. Barbier, sur un mémoire de M. Grognier, professeur vétérinaire, membre de l'Académie de Lyon, intitulé Considérations sur l'usage alimentaire des végétaux cuits pour les herbivores domestiques.

Rapport de M. Facquez, sur un mémoire de M. Charles Derosnes, relatif à l'emploi du sang séché.

Rapport de M. Caresme, sur les travaux de l'Académie de Rouen.

28 août. Discours sur l'éducation publique par M. Creton.

Mémoire sur les antiquités de Doullens, par M. Eugène Dusevel.

Notice biographique sur M. Morgan de Béthune, ancien procureur général, par M. Natalis Delamorlière.

Le cheval de Kosciusko, par M. H. Marotte.

Rapport de M. Rigollot fils, concernant le concours sur les antiquités.

Mémoire sur les facultés intellectuelles, par M. Pauquy.

Rapport relatif au concours du prix de poésie sur ce sujet : le Panthéon rendu aux grands hommes, par M. A. Machart.

30 novembre. Rapport de M. Facquez, sur le mémoire de M. Payen, concernant les moyens d'utiliser toutes les parties des animaux morts dans les campagnes.

Mémoire intitulé : Observations sur les ouvrages de quelques poëtes de nos jours, et en particulier sur ceux de M. Casimir Delavigne, par M. Hubert.

Traduction de la seconde scène du quatrième acte du roi Jean de Shakespeare, par M. Léonor Jourdain.

15 décembre. Seconde partie du rapport de M. l'abbé Vincent, sur la notice historique et descriptive de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Amiens, par M. Dusevel.

Rapport de M. Decaïeu, sur le dernier vo-

lume des mémoires de la société d'agriculture et de commerce de Caen.

Rapport de M. Rigollot, concernant la notice sur Samarobriva de M. Baudart, curé de Conches.

30 décembre. Mémoire intitulé : Samarobriva ou examen d'une question de géographie ancienne, par M. de Cayrol.

1832.

16 janvier. Mémoire de M. de Cayrol, sur des débris antiques, provenant des remparts d'Amiens, situés au midi.

Mémoire de M. Riquier, sur l'importance de la culture du mûrier et l'éducation des vers-à-soie, et sur la possibilité d'acclimater cet arbre et les vers-à-soie dans nos contrées septentrionales.

Analyse des institutions pratiques de M. le comte Verry, par le même.

17 février. Mémoire sur quelques passages de l'histoire de Napoléon de Walter-Scott, par M. de Cayrol.

29 février. Notice sur un nouveau pyromètre de M Flaugergues, par M. Meaume.

Notice sur la géologie d'Amiens, par M. Rigollot, accompagnée de notes sur le sondage pratiqué au Grand-Vidame d'Amiens, pour obtenir des eaux jaillissantes et d'analyses des différentes substances, amenées par la sonde, par M. Reynard.

29 février. Rapport de M. Barbier sur les mémoires pu-

bliés par la société royale et centrale d'agriculture pour l'année 1829.

Rapport de M. Routier sur un cas de choléra sporadique qu'il a eu occasion d'observer à Molliens-Vidame par les ordres de M. le Préfet et que l'on supposait être le choléra-morbus asiatique.

Epître en vers libres par M. Desmarquet sur diverses questions politiques, la gloire de la France sous Napoléon etc.

15 Mars. Rapport de M. Riquier sur l'ouvrage de M. le comte Vincent Dandolo sur l'éducation des vers-à-soie.

30 mars. L'Album poème par M. Marotte.

15 avril. Rapport de M. Routier sur le choléra-morbus considéré dans cette ville.

Rapport de M. Rigollot sur le même sujet.

Voltaire, madame Duchatelet et madame de Staal à la cour de madame la duchesse du Maine, par M. de Cayrol.

30 avril. Rapport de M. Caresme sur le nouveau pyromètre de M. Flaugerques présenté par M. Meaume.

Mémoire de M. Facquez sur l'emploi du charbon dans le choléra, communiqué à l'Institut par M. Thénard.

Traduction en vers de l'ode VI du 1.er livre d'Horace par M. Anselin.

15 mai Rapport de M. Creton au nom de la commission chargée de mettre à exécution les conclusions des deux mémoires de M. Riquier sur les moyens d'introduire dans

le département la culture du murier et l'éducation des vers-à-soie.

Idem. Traduction en vers de l'ode 16 du 3me livre d'Horace : *Inclusam Danaen*, adressée à Mécène.

Idem. Rapport de M. de Cayrol sur le précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen.

30 mai. Traduction en vers par M. Durand 1.° du 6me livre de la Pharsale de Lucain où la magicienne est consultée par Sextus fils de Pompée, précédée d'un argument ;

2.° De la réponse de Caton à Labienus.

3.° De la troisième scène du 3me acte de la Médée de Sénèque.

Idem. Mémoire sur l'origine de l'écriture alphabétique et sur la formation du langage par M. Obry.

15 juin. Rapport de M. Mallet sur la séance publique de la société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.

30 juin. Mémoire de M. Reynard contenant l'analyse de calculs Hepato-Cystiques trouvés dans le canal cholédoque d'un veillard de l'hospice St.-Charles.

Des considérations sur les perforations de l'estomac par M. Routier.

16 juillet. Stances sur la mort par M. Creton.

Idem. Suite du Mémoire de M. Obry sur l'origine de l'écriture alphabétique et sur la formation du langage.

30 juillet. Rapport de MM. Caresme et Pauquy sur les expériences qu'ils ont été chargés de faire

à-propos du mémoire de M. Dubuc concernant la garance et quelques autres substances tinctoriales.

Discours de M. de Cayrol sur l'agriculture.

Mémoire de M. Buteux sur les moyens les plus propres à hâter les progrès de l'agriculture dans le Santerre.

août. Suite et fin du Mémoire de M. Obry sur l'origine de l'écriture alphabétique et sur la formation du langage.

30 août. Discours de M. Fumeron d'Ardeuil sur les avantages que l'on pourrait tirer d'une Statistique bien faite du département de la Somme et dans lequel il invite l'Académie à se charger de ce travail.

Suite du rapport de MM. Caresme et Pauquy ; moyens de reconnaître la sophistication de la garance et autres considérations sur la teinture.

Communication de la correspondance avec M. le Préfet, le Conseil-Général et le Ministère et des allocations pour l'encouragement de la culture du murier et de l'éducation des vers-à-soie.

9 septembre. Discours sur la vérité pour l'ouverture de la séance publique par M. Machart.

Analyse des travaux de l'Académie depuis 1830 par M. Natalis Delamorlière, secrétaire perpétuel.

Discours de M. Fumeron d'Ardeuil, Préfet, sur l'utilité non seulement pour le Département, mais pour la France entière, d'une

statistique complète du département de la Somme.

Discours de M. Machart, directeur, en réponse à M. le Préfet, sur le même sujet, et dans lequel il se rend l'interprète de la reconnaissance publique, pour les services éminens qu'à rendus M. le Préfet, pendant les ravages de l'épidémie du choléra, et le courage qu'il a montré.

Deux notices nécrologiques sur MM. de Virgile et Lapostolle, académiciens, décédés dans l'année, par M. Natalis Delamorlière.

Une élégie sur la mort, par M. Creton.

Rapport de M. Rigollot, sur les mémoires envoyés au concours pour le prix des antiquités.

Rapport de M. Marotte, sur les pièces de vers du même concours.

15 novembre. Dissertation sur l'emplacement du champ de bataille où César défit l'armée des Nervii et de leurs alliés, par M. de Cayrol.

Mémoire par le même, sur les archives de l'Académie, depuis sa fondation (1750), par Gresset, sur le personnel de ses protecteurs, de ses membres honoraires, titulaires, résidans et correspondans, avec un relevé chronologique des lettres autographes les plus curieuses.

30 novembre. Second mémoire de M. de Cayrol, sur les anciens privilèges de l'Académie, sur ses budgets, sur le rôle qu'elle a joué par

suite de la munificence du Gouvernement et la générosité de ses protecteurs, sur le grand nombre de prix qu'elle a décernés, sur les chaires de mathématique, de chimie, de botanique, qu'elle a fondés, etc., etc.

15 décembre. M. Creton présente, au nom de la commission, le plan de la statistique du département de la Somme.

31 décembre. Sur l'insuffisance de l'histoire, de l'érudition et de la physiologie, pour déterminer les caractères qui établissent la communauté ou la différence d'origine des peuples Indo-Germaniques, et sur la nécessité de recourir à la philologie, pour la solution de ce problème, par M. Obry.

1833.

15 janvier. Mémoire de M. Buteux, sur la géographie, la géologie et l'agriculture du canton de Rozières.

Mémoire sur les anciens monumens d'Amiens et son musée de sculpture par le même.

Rapport de M. Obry, sur un mémoire de M. E. Burnouf, couronné en 1832, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres et ayant pour objet la transcription des caractères Européens des alphabets usités dans l'Inde, pour les langues savantes de ce pays.

30 janvier. Questions sur l'agriculture par M. Demarsy destinées à tirer des agriculteurs du dépar-

tement les lumières nécessaires pour la statistique du département.

15 février. Discours de M. Barbier sur l'utilité des fermes-modèles.

Histoire abrégée de la Picardie destinée à la Statistique par M. de Cayrol.

28 février. Rapport de M. Durand sur les mémoires de la Société d'émulation de Cambray pour 1829.

Mémoire sur la conduite des bois par M. Buteux.

15 mars. Rapport de M. Duroyer, sur l'arithmétique de M. Georges.

Rapport de M. Caresme, sur le cours de physique général du même auteur.

Rapport de M. Decaïeu, sur le cours de géométrie, du même auteur.

Rapport de M. Anselin, sur le mémoire de M. Lefils, intitulé : Recherches sur l'ancienne configuration de la baie de Somme, avec des notes historiques et topographiques sur le Marquenterre, les plan et profil des pentes du canal du duc d'Angoulême.

30 mars. Mémoire sur les moyens de mettre en valeur une grande partie des biens communaux de la France par M. Cocquerel.

15 avril. Rapport de M. Pauquy sur les travaux de l'Académie de Nancy.

Mémoire de M. Louis Jourdain sur les unités de temps et de lieu dans le théâtre Grec.

30 avril. Notice historique de M. de Cayrol pour ser-

vir d'introduction à la statistique du département.

15 mai. Mémoire de M. de Cayrol sur ses recherches dans les manuscrits de Gresset mis à sa disposition par la famille du poëte et dans les archives de l'Académie où il a retrouvé les éloges autographes de Gresset envoyés au concours de l'Académie d'Amiens par Robespierre, Bailly, Noël etc.

30 mai. Rapport sur les travaux de l'Académie de Rouen par M. Marotte.

15 juin. Suite du rapport sur les travaux de l'Académie de Rouen par M. Marotte.

1.er juillet. Notice historique sur M. Andrieux par M. St. Albin Berville.

Préface des fragmens retrouvés par M. de Cayrol des deux chants inédits du Ver-Vert de Gresset, intitulés les Pensionnaires et l'Ouvroir.

15 juillet. Rapport de M. Obry sur trois ouvrages adressés par M. Burnouf: 1.° un fragment du *Bhagaveta pourana*;

2.° Avant-propos d'un commentaire sur le *Yaçna*;

3.° Discours d'ouverture prononcé au Collége de France par M. Burnouf, comme professeur de langue Sanscrite.

30 juillet. Division de la surface du département de la Somme sous le rapport de la destination.

Trois tableaux avec un texte destinés à la Statistique par M. Riquier.

Rapport de M. A. Machart sur le volume de Satyres, Contes et Chansonnettes de M. Boucher de Perthes d'Abbeville.

16 août. Rapport de M. Henry Marotte sur l'ouvrage que publie annuellement M. G. A. Caron d'Amiens, membre de l'Université, professeur dans l'Académie d'Amiens, et qui a pour titre : Amiens en 1833 ou guide de l'étranger dans cette ville.

30 août. Organisation de la séance publique et discours.

8 septembre. Discours sur l'utilité des Académies par M. Rigollot.

Rapport des travaux de l'Académie (1832, 1833) par M. Natalis Delamorlière secrétaire perpétuel.

Discours sur l'éducation par M. Meaume

Notice nécrologique sur M. Rigollot père, académicien résidant, décédé dans le cours de l'année par M. Natalis Delamorlière.

Rapport de M. A. Machart sur le concours des prix d'agriculture et d'antiquités.

Discours sur la littérature par M. St.-Albin Berville.

Epître inédite de Gresset à M. de Chauvelin, intendant de Picardie.

15 novembre. Etymologies des noms de la divinité *dévas*, Θεὸς *deus*, *jovis* Ζευς *div*, *tivi*, etc. dans

les langues Indo-Germaniques, par M. Obry.

30 novembre. Rapport de M. Creton sur le volume de poésies intitulé Promethéides de MM. Chatelain et un anonyme.

Mémoire sur Jéhovâh par M. Obry.

15 décembre. Rapport de MM. Boullet, Marotte et Louis Jourdain, sur les Mémoires de la Société d'agriculture etc. de Lyon, des annales de l'Académie de Nantes et des mémoires de l'Académie royale de Metz 1830 et 1831.

Deux lettres de M. de Cayrol sur de nouvelles découvertes dans les manuscrits de Gresset.

Notice sur les hortillons, leur origine, leur habileté dans l'horticulture et leurs mœurs, par M. Natalis Delamorlière.

30 décembre. Notes de M. Reynard sur une nouvelle substance, la Codéine, découverte dans l'opium par M. Robiquet de l'Académie des sciences et correspondant de l'Académie de la Somme et sur les applications à la médecine que M. Barbier en a faites dans cette ville.

De l'originalité et de l'imitation dans le style par M. Genin.

Des Atellanes par le même.

Rapport de M. Routier sur l'histoire du choléra-morbus par M. Petit.

Rapport de M. Meaume sur les travaux de l'académie de Metz, 1829, 1830.

Traduction en vers des adieux de lord Byron à sa femme, après leur séparation, par M. Creton.

1834.

15 janvier. Suite du mémoire de M. Obry sur Jéhôvâh.

30 janvier. Notes de M. Meaume constatant que les deux inscriptions l'une latine, l'autre française, destinées pour la bourse de Rouen et trouvées par M. de Cayrol dans les papiers de Gresset n'ont point été placées dans cet édifice.

Suite et fin du mémoire sur Jehôvah, par M. Obry.

15 février. Observations de M. Louis Jourdain sur le mérite des ouvrages de Sylvio Pellico et des lettres d'Ortis d'Ugo Frascolo, et sur le caractère de ces deux écrivains.

Parallèle des traditions primitive des Hébreux et des Indous par M. Obry.—Exposé et plans ; détails géographiques.

28 février. Suite du parallèle des traditions etc. par M. Obry.-- Déluge et superstition des peuples.

15 mars. Rapport de M. Decaïeu, concernant le mémoire de M. Estancelin et ceux, en réponse de la Chambre de Commerce d'Amiens, sur le canal de la Basse-Somme et sur le mémoire de M. d'Hallois, ingénieur civil à Abbeville, relatif à la même question.

Suite du parallèle des traditions primitives, etc., par M. Obry. -- Récit de la Génèse sur le paradis terrestre.

Rapport de M. Rigollot, sur l'essai sur les

hiéroglyphes Egyptiens, d'après Klaproth, par M. l'abbé Affre.

30 mars. Statistique des enfans trouvés de l'hospice St-Charles, avec un tableau, par M. Routier.

Rapport de M. Meaume, sur les travaux de l'Académie de Rouen, 1832, 1833.

15 avril. Rapport de M. Riquier, sur la 21.e livraison du 4.e volume des annales de la société académique de Nantes.

Suite du parallèle des traditions primitives, etc. par M. Obry. — Récit des peuples Indo-Bactriens, sur le paradis terrestre et les fleuves qui en sortent

Rapport de M. Daveluy, sur le bulletin de la société agricole et industrielle du département de l'Oise.

30 avril. Suite du parallèle des traditions primitives, etc. par M. Obry. — Conclusion sur la situation du paradis terrestre.

Réponse du même à quelques passages du rapport, lu par M. Daveluy à la séance précédente.

15 mai. Observation sur une borne établie en 1739, par Cassini de Thury, entre Rivery et Camon, par M. Reynard.

Mémoire sur l'évaluation de la livre romaine, par M. Delorme.

30 mai. Mémoire de M. Meaume, sur la borne située entre Rivery et Camon, dans lequel il prétend que c'est à Picard et non à Cassini qu'on doit l'attribuer.

Description d'une pirogue en chêne, trouvée dans les prairies d'Etrebœuf et qui paraît être de la plus haute antiquité, par M. Rigollot.

Rapport de M. Decaïeu, sur la séance générale de la société royale d'agriculture de Loir-et-Cher du 30 août 1833.

Rapport de M. Mallet, sur les annales de la société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

16 juin. Observations critiques de M. Daveluy, sur un article de M. Letronne, professeur au collège de France, sur la manière d'écrire l'histoire.

Rapport de M. Louis Jourdain, sur les mémoires de la société royale d'émulation d'Abbeville.

30 juin. Mémoire sur la géographie physique, l'histoire, les antiquités et les monumens de l'arrondissement de Péronne, par M. Hiver fils.

Suite du parallèle des traditions primitives, etc. par M. Obry. -- Sur ce qui se passa dans le paradis terrestre.

15 juillet. Proposition de solliciter de l'administration, l'érection d'un monument à Gresset, conformément à une décision de l'Académie du 15 décembre 1809, par M. Natalis Delamorlière.

Chapitre IV de la statistique, sur les établissemens de bienfaisance, par M. Henri Marotte.

Discours sur le beau idéal, par M. St. Albin Berville.

30 juillet. Mémoire sur le commerce des anciens, par M. Delaleau.

31 août. Discours de M. Duroyer, sur ses voyages en Europe.

Séance publique. Le compte rendu des travaux de l'année, par M. Natalis Delamorlière, secrétaire perpétuel.

Traduction en vers des adieux de lord Byron à sa femme, après leur séparation, précédée de quelques détails sur les causes de cet événement, par M. Creton.

Deux notices nécrologiques sur MM. Facquez et Gorin, académiciens décédés dans l'année, par M. Natalis Delamorlière.

Discours de M. Louis Jourdain sur l'éducation.

Discours de M. Berville, sur les avantages de la myopie ou de la vue basse.

Rapport sur le prix de poésie par M. Marotte et lecture du poème couronné de M. *Chevalier*, sur la statue de Napoléon, replacée sur la colonne de la grande armée.

1.er décembre. Discours de M. Louis Jourdain, sur les moyens d'accélérer les travaux de la statistique.

Rapport de M. Riquier, sur les heureux résultats de la culture du mûrier, dans le département de la Somme, et sur un essai d'éducation des vers-à-soie.

Rapport de M. Rigollot, sur l'histoire ancienne et moderne d'Abbeville, par M.

Louandre, membre correspondant de l'Académie d'Amiens.

Mémoire de M. Augustin Debray, sur un souterrain des environs de St-Riquier, qu'on croit être l'ancienne carrière exploitée pour l'église du pays, et sur une substance saline qu'on y a trouvée.

Mémoire de M. Garnier, professeur, sur les Coléoptères Lamelliformes.

Rapport de M Barbier sur le Mémoire de M. Mallet de Chilly, intitulé : *Des hautes futaies et des taillis considérés sous le rapport des produits en argent et en matières.*

Rapport de M. Duriez sur une livraison de l'ouvrage périodique intitulé : Maison rustique ou Encyclopédie de l'agriculture pratique, par MM. Bailly de Merlieux et Malpeyre et proposition par le même d'inviter M. le Préfet à solliciter du Conseil-général du département et des Conseils d'arrondissement l'examen des principes énoncés dans le mémoire de M. Huerne de Pommeuse sur le desséchement des marais, inséré dans cet ouvrage.

Rapport de M Rigollot sur un n.° de l'institut historique et sur l'état présent des travaux historiques en France.

Rapport de M. Obry au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de M. Louis Jourdain de publier les travaux de l'Académie, statistique, mémoires etc.

Rapport de M. Daveluy sur le mémoire de la Chambre de commerce d'Amiens intitulé : du système commercial de la France et des attaques dont il a été récemment l'objet.

Rapport de M. Delorme sur l'arithmétique des écoles primaires par M. George, secrétaire de l'Académie de Nancy.

1838.

18 janvier. Rapport de M. J. Dewailly sur les annales de la société académique de Nantes.

Mémoire archéologique de M. Rigollot sur la fête de St.-Martin à-propos d'une monnaie d'or.

30 janvier. Rapport de M. Routier sur les mélanges de Chirurgie-Pratique de M. Josse fils, docteur en médecine de la faculté de Paris.

Vote de trois cents francs pour l'ouverture d'un concours de charrues et nomination d'une commission chargée de l'organiser de concert avec le Comice agricole dont plusieurs membres de l'Académie font partie.

14 février. Traduction d'une harangue de Démosthènes, précédée d'une préface par M. Louis Jourdain.

Rapport de M. Boullet sur la séance publique de l'académie de Loir et Cher.

Analyse de la première première partie du commentaire de M. E. Burnouf sur le

Yaçna, l'un des livres religieux des Parses, par M. Obry.

Rapport de M. Pauquy sur un mémoire concernant les Lamellicornes des environs d'Amiens par M. Garnier.

28 février. Rapport de M. Machart sur les mélancoliques (Poème) par M. Bard.

Rapport de M. Riquier sur le cours de culture pratique de M. Philippar, professeur de botanique, d'agriculture et d'horticulture à Versailles.

Rapport de M. Boullet sur les trois ouvrages suivans offerts par M. Charles Mallet 1.° thèse sur la vérité;

2.° Sur l'histoire ancienne de Rollin;

3.°. Discours sur la philosophie.

Rapport de M. Marotte sur l'épître à M. Alphonse de Lamartine par M. Monnier et les stances à Lafayette du même auteur.

Rapport de M. de Cayrol sur un mémoire de M. Mangon de Lalande concernant l'antiquité de Bayeux.

28 mars. De la propriété immobilière, de sa division, de la mobilisation et l'expropriation pour cause d'utilité publique par la voie du jury, considérés dans leurs rapports avec l'ordre public et l'industrie par M. Quenoble.

Rapport de M. Marotte sur le Pélerin, (poème) par M. Bard.

Rapport de M. Duriez sur le journal d'agriculture pratique.

11 avril. Essai historique sur la vie et les ouvrages de Gresset par M. de Cayrol, premier chapitre.

28 avril. Analyse de la seconde partie du commentaire de M. E. Burnouf, sur le Yaçna, par M. Obry.

LISTE DES MATÉRIAUX

ADRESSÉS A L'ACADÉMIE,

SUR SA DEMANDE

Pour la Statistique du Département de la Somme.

1.° Relevé de la navigation des ports de la Somme, Cayeux, Crotoy, St-Valery-sur-Somme et Abbeville, de 1828 à 1833.

2.° Tableau des produits des droits de douane, sels, navigation dans les mêmes ports de 1820 à 1833.

3.° Topographie des côtes du département de la Somme, indiquant la profondeur de l'eau, la nature des fonds, etc.

4.° Notice sur les ports de Cayeux, St-Valery-sur-Somme, Abbeville et le Crotoy.

5.° Catalogue des mammifères, poissons, amphibies et coquilles de l'arrondissement d'Abbeville.

Statistique du canton de Montdidier, par M. Mareux, membre du conseil-général du département.

Statistique agricole du canton de Sains, par M. Duriez, Maire de Vers-Hébécourt, membre du conseil d'arrondissement.

Statistique agricole du canton de Rue, par M. Caroulle.

Statistique agricole du canton de Picquigny, par M. Emile Racine.

Mémoire sur les chanvres et lins, pour la statistique, par M. Louandre, membre correspondant de l'Académie.

Mémoire sur la culture maraichère par le même.

Statistique du canton de Poix par M. Julien, maire de Marlers.

Statistique du canton de St.-Valery-sur-Somme par M. Duliège d'Aunis.

Notice sur la géologie de Montdidier par M. Buteux, membre du Conseil-Général du département et correspondant de l'Académie.

Nouvelles notes sur la géologie du Santerre par le même.

Catalogue des mammifères, poissons et mollusques, testacées marins de l'arrondissement d'Abbeville, par M. Baillon.

Statistique du canton de Picquigny, par M. Forceville.

Culture maraichère, dans l'arrondissement de Péronne, par M. Hiver, père.

Statistique du canton de Corbie, par M. Omer Jérosme.

Observations sur la proposition de faire taxer le sucre indigène, par M. Spineux.

Statistique agricole du canton de Ham, avec un supplément, par M. Vinchon.

Notice sur la culture du mélilot blanc, par M. Édouard Duroselle.

Statistique agricole du canton d'Albert par M. Lecreux.

Statistique agricole du canton sud-est de l'arrondissement d'Amiens par M. Julien Dewailly, propriétaire à Cagny.

Statistique agricole de l'arrondissement de Péronne par M. Hiver père, membre correspondant.

Culture maraichère de cet arrondissement par le même.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

Membres Résidants

DE L'ACADÉMIE.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

LE Ier. PRÉSIDENT de la Cour Royale.
LE PRÉFET de la Somme.
L'ÉVÊQUE d'Amiens.
LE MAIRE d'Amiens.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

GORGUETTE D'ARGŒUVE, propriétaire-cultivateur.

MM.

BARBIER (J.-B.-G.) ✻, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, directeur de l'école secondaire de médecine, professeur de botanique au jardin des plantes de la même ville, membre associé de l'Académie royale de médecine, correspondant de la société de médecine de Paris, de celle de pharmacie de la même ville, associé correspondant de la société médico-botanique de Londres, des académies et sociétés médicales de Bruxelles, d'Arras d'Evreux, de Louvain.

LEMERCHIER, docteur en médecine, médecin en chef des hospices St.-Charles et des Incurables.

DELAMORLIÈRE, secrétaire-perpétuel.

HANOCQ ✻, président honoraire à la Cour royale.

REYNARD (Philippe-François), pharmacien.

RIGOLLOT, médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, professeur à l'école secondaire de médecine et membre de la société médicale de la même ville, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, et de la société académique de St.-Quentin, ex-médecin ordinaire des armées, et ex-médecin titulaire du dépôt de mendicité du département de la Somme.

CAUMARTIN ✻, président de chambre à la Cour royale d'Amiens, membre de la Chambre des dé-

MM.

putés et du conseil-général du département de la Somme.

MACHART (Auguste) ✠, conseiller à la Cour royale.

ANSELIN (Louis-Julien-Grégoire), avocat à la Cour royale, conseiller de préfecture.

JOURDAIN (Léonor), professeur de belles-lettres et de langues vivantes.

CHEUSSEY, architecte de la ville d'Amiens.

MALLET-DESPREZ (Noël) ✠, négociant, membre du conseil-général du département de la Somme.

ROUTIER ✠ (Jean-Baptiste-Louis), docteur en chirurgie, professeur à l'école secondaire de médecine, chirurgien en chef de l'Hôpital général, correspondant de l'Académie royale de médecine.

LAURENT, ancien négociant.

CRETON (Nicolas-Joseph), avocat à la Cour royale.

L'Abbé VINCENT (Fidel-Nicolas), prêtre, ancien professeur de seconde au collége royal d'Amiens.

DESMARQUET (Arsène), avocat à la Cour royale.

OBRY (Jean-Baptiste-François), avoué licencié en droit, membre de la commission des hospices d'Amiens.

PAUQUY, docteur en médecine, membre correspondant de la société Linnéenne de Bordeaux et de la société royale d'émulation d'Abbeville.

RIQUIER ✻ (Jean-Baptiste-Guillaume), conseiller de Préfecture, ancien président du tribunal de commerce.

CARESME (Marie-Benjamin), professeur de physique au collége royal.

DECAIEU (Philippe-Louis), conseiller à la Cour royale, ancien élève de l'école polytechnique.

MAROTTE (Henri-Gabriel-Antoine), chef de bureau à la préfecture.

DEMARSY, propriétaire.

DUROYER ✻, propriétaire.

JOURDAIN-HERBET : négociant.

BOULLET ✻, président de chambre à la Cour royale.

JOURDAIN (Louis), professeur de seconde au collége royal.

DAVELUY, fils, négociant, président du tribunal de commerce,

QUENOBLE ✻, président du tribunal civil de l'arrondissement d'Amiens.

DELORME, professeur de mathématiques au collége royal et de géométrie appliquée aux arts.

DURIEZ, propriétaire, cultivateur, maire de Vers-Hébécourt.

DEWAILLY (Julien), propriétaire cultivateur.

MALLET (Charles), professeur de philosophie au collége royal.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

MEMBRES CORRESPONDANTS

de l'Académie.

MEMBRES.

MM.

BOUCHER DE PERTHES, père, à Abbeville.
DUMÉRIL, membre de l'institut à Paris.
SALVERTE (Eusèbe), député à Paris.
CAUSSIN DE PERCEVAL, professeur de langues orientales à Paris.
FLAMENT, bibliothécaire à la Haye.
TILLETTE-MAUTORT, propriétaire.
LABOUISSE, membre de la société des belles-lettres.
CLAUSEL, vicaire-général.
HURTREL D'ARBOVAL, propriétaire à Montreuil.
NODIER (Charles), membre de l'institut à Paris.

MM.

ROARD, ancien directeur des Gobelins.
COQUEREL, ingénieur en chef des mines à Laon.
DENEUX, médecin à Paris.
DE LAMETH, propriétaire à Hénancourt.
MICHAUD, membre de l'institut à Paris.
STASSART.
BERVILLE (St-Albin), avocat-général à la Cour royale de Paris.
CARAULT, médecin à Rouen.
HERPIN, secrétaire de la société académique à Metz.
JULLIEN, directeur de la revue encyclopédique à Paris.
BOURCHARLAT, secrétaire-général de l'Athénée des arts à Paris.
LIADIÈRES, capitaine du génie, ancien académicien résidant, à Paris.
VILLY, auteur d'une géographie ancienne et moderne.
Le Chevalier PONCE, de l'athénée des arts à Paris.
DELEAU, médecin à St.-Mihiel.
DEJEAN, pair de France à Paris.
RAYMOND, ancien professeur de l'université.
MANGON DELALANDE, inspecteur des domaines.
DUPONT (Aimé), capitaine du génie.
MOURGUES, préfet, ancien membre résidant.

MM.

MORIN, médecin à Rouen.
PONGERVILLE, traducteur de Lucrèce, à Paris.
BALBI, géographe et statististe à Paris.
JACQUEMYNS, medecin à
GUILLON, ancien recteur.
BOUCHER DE PERTHES, directeur des douanes à Abbeville.
DAUVERGNE, pharmacien à Hesdin.
MALO (Charles), littérateur.
GAILLON, naturaliste, inspecteur des douanes.
MOREAU (César), chef de bureau de statistique à Paris.
LE SERGEANT D'HENDECOURT, ancien académicien résidant, à Paris.
DE LACOSTE (Aristide), ancien préfet de la Somme.
BAUDART, curé à Conches.
LOUANDRE, père, à Abbeville.
LEGLAY, medecin à Cambrai.
BUTEUX, propriétaire à Fransart.
PASCALIS, ancien membre résidant, à Paris.
DURAND, ancien académicien.
HIVER, père, propriétaire à Péronne.
HIVER, fils, maire à Péronne.
BURNOUF, fils, membre de l'institut à Paris.
BEUCHOT, littérateur, éditeur de Voltaire, à Paris.
PHYLIPPART, professeur d'agriculture à Grignon.

MM.

FUMERON D'ARDEUIL, ancien préfet de la Somme, à Paris.

VIVIEN, ancien membre résidant, à Paris.

SOULACROIX, ancien recteur, à Lyon.

GEORGE, secrétaire de l'académie de Nancy.

MERCIER, médecin à Arras.

BRÉGEAUT, pharmacien à Arras.

GRESSET l'aîné, propriétaire à Abbeville.

BOISTEL, professeur au collége Rollin à Paris.

ROBIQUET, professeur de chimie membre de l'institut à Paris.

DE CAYROL, ancien académicien résidant, à Compiègne.

HUBERT, ancien académicien résidant.

RAVENEL, sous-bibliothécaire de la ville de Paris.

DUBOIS (Louis), sous-préfet à Vitré.

GÉNIN, professeur de seconde à Strasbourg.

MEAUME, ancien académicien résidant, à Paris.

BOSQUILLON DE FONTENAY, ancien académicien résidant, à Paris.

MALLET DE CHILLY, propriétaire à Orléans.

COUTURE, père, ancien avocat à Paris.

MONNIER, professeur de seconde à Gap.

TABLE

DES MATIÈRES.

PAGE.

PRÉFACE. . . . . V.

PREMIÈRE CLASSE.

(SCIENCES NATURELLES, PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.)

MÉMOIRE sur la Géologie d'une partie du département de la Somme, par M. BUTEUX. . . . . 1.

MÉMOIRE Analytique des Érysiphés, précédé de considérations générales sur les Champignons microscopiques, par MM. GARNIER et PAUQUY . . . 29.

ESSAI sur les Lamellicornes des environs d'Amiens, par M. GARNIER . . . . . 53.

EXTRAIT d'un Rapport de MM. CARESME et PAUQUY, sur deux mémoires relatifs à la Chimie. . . . . 81.

MÉMOIRE sur les Perforations organiques, par M. le Docteur ROUTIER . . . . . 99.

DEUXIÈME CLASSE.

(AGRICULTURE ET COMMERCE.)

STATISTIQUE de l'arrondissement de Péronne, (AGRICULTURE), par M. HYVER PÈRE . . . . . 117.

MÉMOIRE sur les moyens les plus propres à hâter les progrès de l'agriculture dans le Santerre, par M. Buteux. . . . . 187.

MÉMOIRE sur les Céréales, par M. Mallet. . . 201.

EXTRAIT de plusieurs mémoires sur la culture du murier et l'éducation des vers à soie, lus à l'Académie, par M. Riquier . . . . . 227.

MÉMOIRE sur les moyens mis en usage dans le département de la Somme pour débarrasser les étangs des joncs et autres plantes nuisibles, par M. N. Delamorlière . . . . . 237.

RAPPORT sur le mémoire de la Chambre de Commerce d'Amiens intitulé : « du système commercial de la France et des attaques dont il a été récemment l'objet, par M. Daveluy Fils. . . . 243.

TROISIÈME CLASSE.

(ÉLOQUENCE, POÉSIE ET BEAUX-ARTS.)

DE L'INSUFFISANCE des études toutes positives, par M. Louis Jourdain . . . . . 281.

DE LA LITTÉRATURE considérée dans ses rapports avec les connaissances humaines, par M. Berville . . . . . 299.

DISCOURS sur la Vérité, par M. A. Machart . . 313.

DISCOURS sur les Académies par M. Ricollot . . 329.

NOTICE sur les travaux Biographiques dont Gresset a été l'objet jusqu'à ce jour, et sur les différentes éditions des œuvres de ce poëte, par M. De Cayrol. 343

FRAGMENT d'un poème de Campbell sur l'Espérance, publié en 1797, traduit par M. Léonor Jourdain. . . . . 369.

RAPPORT sur un sujet mis au concours, (Le Panthéon rendu aux Grands Hommes), par M. Marotte 375.

RAPPORT sur le prix de Poésie, (la Statue de Napoléon,) par M. Marotte. . . . . 391.

LA STATUE de Napoléon replacée sur la colonne de la grande armée, poème par M. Chevalier. . . 399.

LA TRANSLATION des cendres de Gresset, poème par M. N. Delamorlière. . . . . 411.

LES CONQUÊTES modernes du Génie sur la nature, par M. Creton, (Épître à M. de Pongerville) . . . . . 423.

ADIEUX à Lady Byron, (traduction. 1833) par M. Creton . . . . . 439.

UN REGARD sur la vie, par M. Creton . . . . 443.

ÉPITRE sur l'Enseignement Mutuel, par M. A. Machart. . . . . 447.

QUATRIÈME CLASSE.

(histoire, antiquités philosophie, philologie, etc.)

STATISTIQUE de l'arrondissement de Péronne, par MM. Hyver Père et Fils . . . . . 457.

RAPPORT sur les travaux philologiques de M. E. Burnouf, relatifs à la langue Zende, par M. Obry. 485.

DU VERBE substantif et de son emploi comme auxi-

liaire dans les conjugaisons Sanscrite, Grecque et Latine, à la voix active, par M. Obry. . . . . 545.

ESSAI sur une monnaie d'or, frappée sous les Mérovingiens, et portant le nom de l'Eglise de St-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens, par M. Rigollot. 675.

LISTE des travaux de l'Académie, depuis l'année 1830 jusqu'en 1835 . . . . . 701.

LISTE des matériaux adressés à l'Académie, sur sa demande, pour la statistique du département de la Somme . . . . . 725.

LISTE chronologique des membres résidans de l'Académie . . . . . 729.

LISTE chronologique des membres correspondans de l'Académie . . . . . 733.

ERRATA.

MÉMOIRE SUR LA GÉOLOGIE D'UNE PARTIE DU DÉPARTEMENT, PAR M. BUTTEUX.

P. 26, lig. 12.	n'a pas entraîné,	*lisez:* n'a pas entraînée.
P. 21, lig. 21.	epylimnique,	*lisez:* epilymnique.

EXTRAIT D'UN RAPPORT DE MM. CARESME ET PAUQUY, SUR DEUX MEMOIRES RELATIFS A LA CHIMIE.

P. 93, lig. D.re	chacun d'un gramme,	*lisez* de chacun 10 grammes.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX PHILOLOGIQUES DE M. E. BURNOUF RELATIFS A LA LANGUE ZENDE PAR M. CBRY.

☞ *Ce genre de travail, tout-à-fait nouveau pour les Compositeurs, leur a fait commettre beaucoup de fautes dont plusieurs ont échappé à la correction des épreuves; du reste le lecteur est prié de rectifier celles qui ne seraient point marquées ici, ainsi que la ponctuation.*

P. 488, lig. 4.	de langue Zende,	*lisez* de la langue Zende.
P. 492, lig. 3.	par ceux même,	*lisez* par ceux mêmes.
P. 496, lig. 5.	devoile,	*lisez* dévoile.
P. 499, lig. 10.	n'ait reçue,	*lisez* n'ait reçu.
P. 504, lig. 2.	*supprimez* que.	
Ibid. lig. 6.	Bnrnouf,	*lisez* Burnouf.
Ibid. lig. 21.	de l'alphabet,	*lisez* des alphabets.
P. 505, lig. 12-13.	suffexes,	*lisez* suffixes.
Ib. dère lig.	les nasales m, n; la	*lisez* les nasales m, n, la.
P. 506, lig. 10-11.	l'auteur,	*lisez* il.
P. 510, lig. 2.	Bhrahma, pour Brahma,	*lisez* Brahmâ, pour Barhmâ.
Ibid. lig 10.	pchlvi,	*lisez* pehlvi.

P. 511, lig. 8.	ghêna,	*lisez* ghena.
Ibid. lig. 8.	suffexe,	*lisez* suffixe.
P. 515, lig. 15.	γεν,	*lisez* αγαν.
P. 517, lig. 5.	supression,	*lisez* suppression.
P. 525, lig. 25	αγανου,	*lisez* αγαυου.
Ibid. lig. 26.	αγανην,	*lisez* αγαυου.
P. 525, lig. 8	pour, (ahuh prononcez,	*lisez* pour *ahûh* (prononcez
P. 526, lig. 22.	ιαον,	*lisez* ταυ.
P. 527, lig. 12.	cpento,	*lisez* çpentô.
Ibid. lig. 14	Λγαθος,	*lisez* Αγαθος
P. 551, lig 5.	sûry avamças,	*lisez* sûryavamças.
P. 536, lig 15.	les authentiques,	*lisez* les plus authentiques
P. 540, lig. 1.	nâbâînadichlha,	*lisez* nâbhânaidichtha.

DU VERBE SUBSTANTIF ET DE SON EMPLOI COMME AUXILIAIRE DANS LES CONJUGAISONS SANSCRITES, GRECQUE ET LATINE, A LA VOIX ACTIVE, PAR M. OBRY.

P. 550, lig. 11.	eu,	*lisez* on
P. 554, lig. 26.	l'avertissemené,	*lisez* l'avertissement.
P 557, lig. 19	d'un radical,	*lisez* d'un radical ε.
P. 558, lig 2.	*asmas*,	*lisez asmas.*)
P. 559, lig. 7	parvenus,	*lisez* parvenues.
P. 561, lig. 26.	τητυφατατ,	*lisez* τετυφατατ.
P. 562, lig. 7.	à l'imparfait,	*lisez* à l'impératif.
P. 563, lig. 21.	irois,	*lisez* trois.
Ibid. lig. 26.	disinences,	*lisez* désinences.
P. 564, lig. 24	primitif *dâtar*,	*lisez* primitif *dâtars.*
P. 567, lig 12 à 15.	*après ces mots :* la première consiste, *ajoutez immédiatement :* à placer les désinences de l'imparfait à la suite du radical du verbe, etc., *jusqu'à :* de l'augment *et effacez :* des désinences de l'imparfait.	
Ibid. lig 26.	*ataupsam*,	*lisez atâupsam.*
P. 568, lig 2	rac tûn,	*lisez* racine *tûn.*
P. 570, lig. 2	remarqué,	*lisez* vu.

P. 572, lig. 13. *anand icta*, *lisez anand ichta.*

P. 575, lig. 10. *as avahi*, *lisez as âvahi.*

Ibid. lig. 17. *ataup sas*, *lisez atâup sas.*

P. 576, lig. 16 τιμῆς, τιμῇ pour τιμᾶς, τιμᾷ, *lisez* τιμῆς, τιμῇ, pour τιμᾶς, τιμᾷ.

P. 578, lig. 4. *stha*, *lisez sthâ.*

P. 584, lig. 5. εσμι, *lisez* εσ εμι.

Ibid. lig. 16. εσ εστον, *lisez* εσ εσθον.

Ibid. lig. 23. εσ η, *lisez* εσ ῃ.

P. 588. lig. 2. στερω, μαχιομαι, *lisez* στερω, μαχομαι.

Ibid. lig. 18. Δοσομαι, *lisez* Δωσομαι.

Ibid. lig. 27. τιμηεσομαι, *lisez* τιμαεσομαι.

Ibid. lig. 23 et 27 contracté en, *lisez au milieu des tableaux :* contractées en.
Et p. 589, lig. 2,

Ibid. lig. 6. les verbes en ω, *lisez* les verbes en ιω.

P. 590, lig. 9. τυπεω, τυπσω, *lisez* τυπεσω, τυπσω.

P. 592, lig. 22. *syami*, *lisez syâmi.*

Ibid. lig. 28. ***Dâsyami***, *lisez* ***Dâ*** *syâmi.*

P. 600, lig. 4 esem, *lisez* esim.

Ibid. lig. 12. *sy âtam, sy âtam, îvahi, lisez sy atam, sy atâm sîvahi.*

P. 603, lig. 2 *asâm, asâs*, *lisez â sam, â sas.*

P. 604, lig. d.re. εσ οιθε, *lisez* εσ οισθε.

P. 605, lig. 17. *çtvois, çtvoit*, *lisez çtvôis, çtvôit.*

P. 606, lig. 1 et 2 εσοιην, εσαιην, *lisez* εσοῖεν, εσαῖεν.

P. 608, lig. d.re δηδιμεν, *lisez* δεδιμεν.

P. 610, lig. 12. *syâysthâm, siyâstâm, lisez sîyâsthâm, siyâstâm.*

P. 611, lig. 9. *dâsiya*, *lisez dâsîya.*

P. 615, lig. 10. pour *sam*, *lisez* pour *âsam.*

P. 616, lig. d.re ις, *lisez* en ις.

P. 617, lig. 7. *asa*, *lisez âsa.*

P. 618, lig. 4. λ λε, τκαετυφα, *lisez* λελεκα, τετυφα.

P. 619, lig. 6 Hα : *lisez* H :.

Ibid lig. 10 en χα, *lisez* en κα.

P. 625, lig. 17.	*bhutvá*,	*lisez Bhútvá.*
P. 627, lig. 7.	*sanas*,	*lisez sânas.*
P. 628, lig. 17.	*asamânâm*, (au masculin)	*lisez asamânam.*
P. 630, lig. 11.	par (syncope ,	*lisez* (par syncope.
Ibid lig. 25	τυπτομενος,	*lisez* τυπτομενος.
P. 632, lig 15	*vatramânas*,	*lisez vartamânas.*
P. 644, lig. 7.	*bh at*,	*lisez bhût.*
Ibid. lig. 15.	*bhûam*,	*lisez*, *bhûan.*
P. 648, lig. 2.	*abkûs*,	*lisez abhûs.*
Ibid. lig. 8.	*bhuvis*, *bhuvit*,	*lisez bhûvis*, *bhûvit.*
Ibid. lig 16 et 17.	*bhuvis*,	*lisez bhûvis.*
Ibid lig. 25.	*avahcham*,	*lisez avakcham.*
Ibid. lig. 28.	*avâkchta*,	*lisez avakta*(par euphonie).
P. 649, lig. 14.	*asm*,	*lisez âsm.*
P. 654, lig. 6.	du *f* et du *v*,	*lisez* du *f* et celle du *v.*
Ibid. lig. 10.	le digamme,	*lisez* le digamma.
P. 656, lig. 8.	en *bam*, *bov*, et *vi*,	*lisez* en *bam*, *bo* et *vi.*
P. 659, lig. 14.	*anaçyâm*,	*lisez anaçyam.*
P. 667, lig. 6.	*siya*,	*lisez sîya.*
P. 668, lig. 18.	l' *guna*,	*lisez* l'« *guna.*
P. 712, lig. 26.	des caractères,	*lisez* en caractères.
P. 714, lig. 22.	*Bhagaveta pourana*,	*lisez Bhagavata pourâna.*
P. 717, lig. 17.	primitive,	*lisez* primitives.
Ibid. lig. 19.	plans,	*lisez* plan.
P. 717, lig. 21.	superstition,	*lisez* dispersion.
P. 721, lig. 14.		*lisez* en marge, 18 décembre.
P. 751, lig. 24.	membre de etc.,	*lisez* juge-suppléant et ancien membre de, etc.

Series I–III Vol VI
July 1881.

AMIENS, IMP. DE R. MACHART.
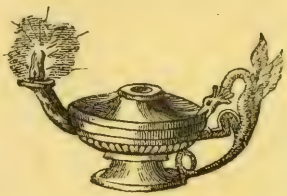
10
26. P